ULB UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES, UNIVERSITÉ D'EUROPE

DIGITHÈQUE
Université libre de Bruxelles

Revue de l'Université de Bruxelles, tome 16, Bruxelles : Université Libre de Bruxelles, 1964.

http://digistore.bib.ulb.ac.be/2011/DL2503255_1964_000_016.pdf

---

Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.

Elle a été publiée par **l'Université Libre de Bruxelles**
et numérisée par les Archives & Bibliothèques de l'ULB.

Tout titulaire de droits sur l'œuvre ou sur une partie de l'œuvre ici reproduite qui s'opposerait à sa mise en ligne est invité à prendre contact avec la Digithèque de façon à régulariser la situation (email : bibdir(at)ulb.ac.be) .

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site http://digitheque.ulb.ac.be/

370
R2

★

REVUE DE L'UNIVERSITÉ

de Bruxelles

TOME XVI (1963-1964)

★

TABLE DES MATIÈRES

RÉDACTION : 56, AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, BRUXELLES
ADMINISTRATION : 31, AVENUE DES COCCINELLES, BOITSFORT

PUBLICATION BIMESTRIELLE

Table des matières du tome XVI (1963-1964)

R. André, Variations régionales de la fécondité en Belgique . . 426

J. Bartier, Théodore Verhaegen, la franc-maçonnerie et les sociétés politiques 137

J. Baugniet, Théodore Verhaegen, juriste 234

W. Bourgeois, Le libre examen et les sciences appliquées . . . 277

Dr P. Brady, Sources littéraires de *L'Œuvre* de Zola (1885) . . 413

P. Brien, Le libre examen et la biologie 239

A. De Bluts, Propos sur les vertus d'équilibre du droit 347

M. Delcourt, Le teilhardisme 303

M.-E. Denaeyer, La minéralogie, fille de l'intuition 397

M. Glansdorff, Le libre examen 42

M.-L. Goffin, Jean-Paul de Dadelsen 363

L. Hadermann-Misguich, Forme et esprit de Byzance dans l'œuvre du Greco 445

F. Leblanc, Allocution du Président du Conseil d'Administration prononcée à la Séance académique de rentrée du 3 octobre 1963 7

E. Lehouck, Le talent littéraire de Flora Tristan 376

M. Leroy, Note liminaire 5

M. Leroy, Zarathoustra et nous (Discours rectoral prononcé à la Séance académique de rentrée du 3 octobre 1963) 22

J. Stengers, L'apparition du libre examen à l'Université de Bruxelles 59

S. Sulzberger, Delacroix, créateur d'harmonies nouvelles . . . 299

S. Zylberszac, Le libre examen et la Faculté de Médecine à l'époque de Théodore Verhaegen 251

Bibliographie 287, 393, 472

3370
ex. 2

★

REVUE DE L'UNIVERSITÉ

de Bruxelles

NOUVELLE SÉRIE

(SEIZIÈME ANNÉE)

OCTOBRE 1963 - AVRIL 1964

★

1-2-3

Numéro spécial
publié à l'occasion du centenaire de la mort de Théodore Verhaegen et consacré à la mémoire du fondateur de l'Université et au libre examen

SOMMAIRE

M. LEROY, Note liminaire 5
— Zarathoustra et nous (Discours rectoral prononcé à la séance académique de rentrée du 3 octobre 1963) 22
F. LEBLANC, Allocution du Président du Conseil d'Administration prononcée à la Séance académique de rentrée du 3 octobre 1963 7
M. GLANSDORFF, Le libre examen 42
J. STENGERS, L'apparition du libre examen à l'Université de Bruxelles 59
J. BARTIER, Théodore Verhaegen, la franc-maçonnerie et les sociétés politiques 137
J. BAUGNIET, Théodore Verhaegen, juriste 234
P. BRIEN, Le libre examen et la biologie 239
S. ZYLBERSZAC, Le libre examen et la Faculté de Médecine à l'époque de Théodore Verhaegen . . . 251
W. BOURGEOIS, Le libre examen et les sciences appliquées 277
Bibliographie 287

REDACTION : 56, AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, BRUXELLES
ADMINISTRATION : 31, AVENUE DES COCCINELLES, BOITSFORT

UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

COMITÉ DE RÉDACTION

M. P. ANSIAUX
(Faculté de Droit)

M. C. DELVOYE
(Faculté de Philosophie et Lettres)

M. M. HOMÈS
(Faculté des Sciences)

M. A. JAUMOTTE
(Faculté des Sciences appliquées)

M. H. NEUMAN
(Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques)

M. P. RIJLANT
(Faculté de Médecine)

M. D. TITS
(Ecole des Sciences psychologiques et pédagogiques)

M. E. JANSON
(Directeur)

M. E. JANSSENS
(Secrétaire)

La rédaction est établie à Bruxelles, 56, avenue Franklin Roosevelt.

L'administration est assurée par M. E. Janssens, 31, avenue des Coccinelles, Bruxelles 17.

Abonnements :

Les abonnements partent du 10 octobre.

Il y aura cinq numéros par an, espacés d'environ deux mois.

Abonnements annuels (5 numéros) . .	200 francs
Prix de vente au numéro	60 francs
Numéro double	120 francs
Numéro triple	180 francs

Le prix de l'abonnement doit être versé au compte de chèques postaux n° 3118.71 de M. Janssens, 31, avenue des Coccinelles, Bruxelles 17.

Publiée avec l'appui du Ministère de l'Instruction publique

★

REVUE DE L'UNIVERSITÉ

de Bruxelles

NOUVELLE SÉRIE

(SEIZIÈME ANNÉE)

OCTOBRE 1963 - AVRIL 1964

REDACTION : 56, AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, BRUXELLES
ADMINISTRATION : 31, AVENUE DES COCCINELLES, BOITSFORT

NOTE LIMINAIRE

La commémoration du centième anniversaire de la mort de Théodore Verhaegen a été, le 8 décembre 1962, l'occasion d'un pieux pèlerinage au Cimetière de Bruxelles.

Devant la tombe abondamment fleurie de notre fondateur, se sont inclinés les Autorités académiques entourées de nombreux professeurs, des dirigeants des cercles estudiantins, des délégués des Amis Philanthropes et du Grand Orient; des représentants de la Famille Verhaegen avaient tenu à s'associer à cette cérémonie très simple mais d'une émouvante grandeur.

Il nous a semblé qu'il convenait de rappeler une fois de plus — surtout peut-être à l'intention des jeunes générations — quel fut l'homme qui, balayant avec une farouche énergie les obstacles semés sur sa voie, créa notre Université, quel fut l'idéal qui anima son action et dont il imprégna notre enseignement.

On sait comment Verhaegen exposant à un confrère quelques semaines avant le 20 novembre 1834 le projet audacieux qu'il avait conçu, s'entendit répondre : « Vous voulez créer une université et vous n'avez ni professeurs pour enseigner, ni élèves pour les écouter; vous n'avez pas de toit pour les abriter; vous n'avez ni argent ni local. C'est une folie! »

C'est notre fierté de voir cette « folie » devenue un des fleurons de la science internationale comme de la vie intel-

UNIVERSITÉ LIBRE • BRUXELLES

lectuelle de notre pays; mais c'est notre devoir aussi d'élever toujours plus haut le renom de notre Maison et de mettre en valeur par notre action la pérennité des principes libre-exaministes.

L'Université Libre de Bruxelles n'y faillira point.

Le Recteur,
M. Leroy

Séance de rentrée du 3 octobre 1963

Allocution de M. Félix Leblanc,

**Président du Conseil d'Administration
de l'Université libre de Bruxelles**

EXCELLENCES,
MESSIEURS LES MINISTRES,
MONSIEUR LE RECTEUR,
MONSIEUR LE BOURGMESTRE,
MESDAMES, MESSIEURS,
CHERS COLLÈGUES,

Au seuil de la 130e année académique de notre Université, j'ai l'agréable mission d'exprimer le sentiment de vive satisfaction que nous éprouvons en nous réjouissant de vous voir participer si nombreux à cette cérémonie traditionnelle, où votre présence constitue un témoignage de votre sympathie et une précieuse récompense pour tous ceux qui apportent leur concours à nos activités et au rayonnement de notre idéal.

Ainsi que je vous l'ai signalé lors de nos séances antérieures, notre Université vit une période de croissance accélérée due à une augmentation continue de l'effectif de ses professeurs, de ses étudiants et de tous ses collaborateurs, complétée très heureusement par un accroissement parallèle du nombre de ses amis.

Cette grande communauté, réunie une fois de plus pour confirmer son attachement à notre Maison, doit hélas, comme toute collectivité humaine, s'incliner devant la perte de trop nombreux collaborateurs auxquels je vous convie à rendre hommage.

Notre Conseil d'Administration a eu à déplorer le décès d'un de ses membres permanents, Edgard Spaelant, qui pui-

sait, dans l'intérêt qu'il portait à l'éducation de la jeunesse, son inlassable dévouement à l'enseignement supérieur.

L'Université a perdu, au cours de l'année écoulée, cinq de ses docteurs *honoris causa* :

Niels Bohr, docteur *honoris causa* de la Faculté des Sciences, Prix Nobel de Physique;

David Keilin, docteur *honoris causa* de la Faculté des Sciences;

Herbert Gasser, docteur *honoris causa* de la Faculté de Médecine et de Pharmacie, Prix Nobel de Médecine;

Carl Wiggers, docteur *honoris causa* de la Faculté de Médecine et de Pharmacie;

Théodore von Karman, docteur *honoris causa* de la Faculté des Sciences appliquées, Pionnier de l'Astronautique;

Et quatre de ses professeurs honoraires :

Léon Cornil, de la Faculté de Droit, qui poursuivit, en même temps, une féconde activité de professeur de droit pénal et une brillante carrière de magistrat qu'il termina comme Procureur général près la Cour de cassation. Il collabora, avec autorité, aux travaux de l'Académie royale de Belgique, du Comité de Législation et de très nombreuses commissions. Il fut membre permanent de notre Conseil d'Administration dont il devint vice-président. Il nous laisse le souvenir d'un des plus éminents juristes de notre Faculté de Droit et d'un très grand ami de notre Maison;

Charles Parisel, de la Faculté de Médecine et de Pharmacie, chef du Service de Chirurgie infantile à l'Hôpital Saint-Pierre; il apporta une contribution scientifique importante aux disciplines de la Chirurgie et de l'Orthopédie;

Armand Letroye, de la Faculté des Sciences appliquées, fut un éminent professeur de géodésie et de topographie. Ses enseignements étaient étayés par une brillante activité en qualité de Directeur à l'Institut géographique militaire et de Vice-Président de l'Association internationale de Géodésie;

Le Baron Marc de Selys-Longchamps, de la Faculté des Sciences, brillant professeur et grand savant; il fut secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, président de la Société royale de Zoologie de Belgique, président de la Société zoologique de Londres. Ce n'est pas sans émotion que j'extrais,

de ses dernières volontés, ces quelques lignes : « J'exprime à tous ceux qui, tant à l'Université qu'à l'Académie et dans d'autres cercles scientifiques, m'ont témoigné quelque sympathie et ont fait preuve envers moi de compréhension et d'indulgence, ma profonde reconnaissance. »

L'Université déplore également la perte de quatre de ses professeurs en activité :

Jean Govaerts, de la Faculté de Médecine et de Pharmacie, qui fut à la fois un brillant professeur et un éminent chef de service de Chirurgie de l'Hôpital Brugmann, où il contribua notamment au développement des techniques de la Chirurgie cardiaque. Membre correspondant de l'Académie de Médecine de Belgique, membre de la Société européenne de Chirurgie cardio-vasculaire, il participait aux travaux de nombreux conseils et commissions scientifiques;

Charles Andersen, de l'Ecole des Sciences criminologiques, professeur de pathologie criminelle et de psychiatrie, président de la Société belge de Neurologie, membre de la Société belge de Médecine mentale et de la Société internationale de Criminologie, il a publié de nombreuses études qui transmettront son érudition et sa grande expérience aux générations futures;

Herman Janssens, professeur à l'Institut de Philologie et d'Histoire orientales et slaves, brillant professeur et philologue distingué; il dirigea le séminaire d'antiquité sémitique et le séminaire de Syriologie et fut l'auteur de publications très appréciées;

René Amy, de la Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques, fut à la fois un professeur et un magistrat estimé de tous ses collègues. Il avait été, en qualité de président de sa Faculté, membre du Conseil d'Administration de notre Université.

Je vous convie à nous recueillir quelques instants en hommage à la mémoire de ces collègues et amis dont nous garderons fidèlement le souvenir.

*
* *

Plusieurs membres de notre corps professoral ont été promus, cette année, à l'honorariat :

A la Faculté de Médecine et de Pharmacie : les professeurs Albert Dalcq, Raymond Bourg, Albert Govaerts et Jean van den Branden;

A la Faculté des Sciences appliquées : le professeur Marcel Denaeyer, le chargé de cours Louis Lecocq;

A la Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques : le professeur Marc-Antoine Pierson;

A l'Ecole des Sciences psychologiques et pédagogiques : le professeur Désiré Tits;

A l'Institut des Télécommunications et d'Acoustique : le professeur Louis D'Haenens.

Je suis heureux de leur adresser l'expression de la gratitude de l'Université, de leurs collègues et de leurs anciens étudiants.

*
* *

Il m'est particulièrement agréable de pouvoir, cette année, exprimer de très sincères et cordiales félicitations à notre collègue Henri Janne, qui a été appelé à exercer, au sein du Gouvernement, les importantes et délicates fonctions de Ministre de l'Education nationale et de la Culture.

Nous connaissons tous son dévouement à la promotion de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, dont il a donné un brillant témoignage dans ses fonctions de professeur et de recteur de notre Université, de vice-président du Comité national de la Politique scientifique et dans ses contributions aux travaux de nombreuses institutions.

Nous savons que sa présence dans notre Gouvernement ne pourra que favoriser le développement des concours que doit nous donner la collectivité nationale et d'avance nous pouvons le remercier de tout ce que sa compétence et son enthousiasme lui permettront de réaliser pour les institutions qui ont la charge de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

*
* *

J'ai le très agréable privilège de pouvoir vous associer aux chaleureuses félicitations que nous sommes heureux d'adresser à ceux de nos collègues qui ont été l'objet de distinctions particulièrement flatteuses. La liste en est heureusement assez longue et j'aurais hésité à vous en faire l'énumération si je ne savais que, malgré la monotonie apparente d'un tel exposé, je ne vous importune cependant pas en vous permettant de partager notre joie et notre fierté devant l'importance en quantité et en qualité de l'ensemble de ces distinctions qui rejaillissent sur notre Maison et consacrent son rayonnement.

Le Conseil d'Administration de la Fondation Francqui a accordé le prix Francqui, réservé cette année au domaine des Sciences naturelles et médicales, au professeur Hubert Chantrenne;

M. le professeur Armand Abel a été nommé membre du Comité international permanent d'Etudes arabes;

Monsieur le professeur Jean Baugniet a été nommé membre du Bureau du Conseil national de la Politique scientifique;

M. le professeur Herman Bekaert a été élu président de l'Union belge et luxembourgeoise de Droit pénal et nommé membre de la Commission Benelux pour l'Unification du Droit;

M. le professeur Jacques Beumer a été élu membre correspondant de l'Académie royale de Médecine de Belgique;

M. le professeur Edouard-J. Bigwood, Recteur honoraire, a été promu Commandeur de l'Ordre du Mérite pour la Recherche et l'Invention du Gouvernement français, à l'occasion d'un symposium tenu à l'Université de Bordeaux;

M. le professeur Raymond Bourg a été élu membre titulaire de l'Académie royale de Médecine et membre correspondant étranger de la « Sociedad Ginecologica Española » de Madrid;

M. le professeur André Boutemy a été élu membre du Comité national du Dictionnaire du latin médiéval;

M. le professeur Hyacinthe Brabant, Président de la Faculté de Médecine et de Pharmacie, a été élu président de la Société belge Stomatologique;

M. le professeur Jean Brachet a été élu membre de la

« Deutsche Akademie der Naturforscher Leopoldina » à Halle et a été nommé Docteur en Sciences *honoris causa* de l'Université d'Edimbourg;

M. le professeur Frédéric Bremer a été nommé membre d'honneur de l'International Brain Research Organization;

La Commission scientifique du X° Convegno della Salute, présidée par le professeur Gabriele Monasterio (directeur de la Clinique médicale de l'Université de Pise), a attribué le Prix de la Commune de Ferrare à M^me^ Carmen Capel-Boute, chef de travaux, pour sa contribution à l'étude des facteurs de l'ambiance.

M^me^ Emilie Carner-Noulet, professeur honoraire, vient de se voir conférer le titre de docteur *honoris causa* de l'Université de Paris.

M. le professeur Albert Claude a été nommé docteur *honoris causa* de l'Université de Modène;

M. le professeur Paul Cornil a été élu président du Comité européen des Problèmes criminels au Conseil de l'Europe;

M. le professeur Albert-M. Dalcq a été nommé membre d'honneur de la Société belge de Médecine tropicale;

Le Conseil d'Administration de l'Université libre de Bruxelles a décerné à M. le professeur Luc de Heusch le prix Richard Kreglinger (période 1956-1962) pour ses travaux d'Histoire des Religions;

M. le professeur Marcel Demeur a été désigné, par le Conseil national de la Politique scientifique, membre du Groupe de Travail pour le développement de la recherche nucléaire;

M. le professeur Jean-E. Desmedt a été élu membre titulaire de la British Electro-Encephalographic Society;

M. le professeur Frédéric Dumon a été appelé à la présidence de l'Union internationale des Magistrats;

M. le professeur Jean-M. Faverge a été élu vice-président de la Société d'Ergonomie de langue française et a été nommé, en France, membre du Comité national de la Recherche scientifique;

M. le professeur honoraire Jean Ghilain, vice-président du Cemubac, a été nommé, par arrêté royal du 1^er^ mars 1963, membre titulaire de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer;

M. le professeur Pierre Gilbert a été nommé conservateur en chef des Musées royaux d'Art et d'Histoire;

M. le professeur Albert Govaerts a été nommé membre d'honneur de la Société médicale tchécoslovaque;

Le Dr Willy Gregoir, agrégé de l'Université, a été nommé membre de la Nord-Deutsche Gesellschaft für Urologie à Hambourg, membre honoraire de la Société hellénique d'Urologie et membre correspondant de la Société Nordrhein-Westfälische;

M. Robert Gubbels, chargé de conférences, s'est vu décerner, par l'Académie royale de Belgique, le Prix de la Fondation « Emile Waxweiler » pour son ouvrage *La grève, phénomène de civilisation*;

M. le professeur Samuel Halter a été désigné comme président de la Société européenne de Radioprotection, qui s'est constituée récemment à la Fondation universitaire à Bruxelles, et a été appelé à la présidence de l'Association belge de Radioprotection;

M. le professeur André Jaumotte a été désigné, par le Conseil national de la Politique scientifique, comme membre du Groupe de travail pour le développement de la technologie avancée et de la recherche spatiale;

M. Charles Joachain, aspirant F. N. R. S., a été proclamé titulaire du Prix Louis Empain 1962 pour le Groupe des Sciences physiques;

M. le professeur Théophile Lepage a été nommé président de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts;

M. le professeur Jean Lequime a été élu vice-président de la Société internationale de Cardiologie et nommé membre du Board of Directors de l'International Society of Cardiology Foundation et membre de la Société suisse de Cardiologie;

M. Jean Michot, chargé de conférences, s'est vu attribuer le Prix de la Fondation Paul Fourmarier pour ses travaux des cinq dernières années ainsi que le prix du concours annuel de l'Académie royale de Belgique pour son mémoire sur *Les Feldspaths dans les sédiments dévoniens et carbonifères de la Belgique*;

Le Dr François Moyson a été nommé membre de la British Association of Paediatric Surgery;

M. le professeur Henri Nicolaï a été proclamé docteur ès lettres de l'Université de Bordeaux;

Le Prix Guggenheim 1963 décerné par l'Académie internationale astronautique a été attribué à M. Marcel Nicolet, chargé de cours, directeur du Centre national belge de Recherches spatiales. Il a, en outre, été élu membre correspondant de la section des Sciences mathématiques et physiques à l'Académie royale de Belgique;

M. Roger Nys, chargé de cours, a été nommé membre du Comité juridique de l'Association du Transport aérien international;

M. le professeur Paul Osterrieth a été nommé vice-président de la Société belge de Neuro-psychiatrie infantile et des professions affiliées;

M. le professeur Jean Pasteels a été élu président de la Société royale zoologique de Belgique et nommé correspondant de la Classe des Sciences de l'Académie royale de Belgique;

M. le professeur associé Edgard Picciotto a été nommé membre de la Commission mixte de Radioactivité appliquée du Conseil international des Unions scientifiques, au sein de laquelle il représentera l'Union géodésique et géophysique internationale;

M. le professeur Max Poll a été élu membre correspondant de la section des Sciences naturelles à l'Académie royale de Belgique;

M. Marcel Pourbaix, chargé de cours, a été désigné en qualité de représentant de la Belgique au Permanent International Council on Corrosion et de représentant de la Fédération européenne de la Corrosion au Second International Congress on Metallic Corrosion;

M. le professeur Jean Préaux a été élu membre du Comité national du Dictionnaire du latin médiéval;

M. le professeur Ilya Prigogine a été nommé membre de la New York Academy of Sciences;

Le D[r] Henri Reinhold, chargé de cours, a été nommé secrétaire de la section d'Anesthésiologie de l'Union européenne des Médecins spécialistes;

M. le professeur Pierre Rijlant a été nommé conseiller d'honneur de la Société internationale de Cardiologie, membre d'honneur de l'Académie lombarde des Sciences biologiques

et médicales et membre d'honneur de la British Cardiac Society;

M. le professeur Marcel Renard a été nommé docteur *honoris causa* de l'Université de Dijon;

M. le professeur Jean Reuse a été désigné comme président de la Société belge de Physiologie et de Pharmacologie pour 1962;

Le prix Tobie Jonckheere (Classe de Lettres de l'Académie) a été attribué à M. le professeur Jacques Ruytinx pour son ouvrage : *La Morale bantoue et le Problème de l'Education morale au Congo*;

M. le professeur Paul Sivadon a été élu président de la Ligue européenne d'Hygiène mentale, membre du Bureau exécutif de l'Association mondiale de Psychiatrie et a été inscrit pour une deuxième période de 5 ans au tableau des Experts de Santé mentale de l'Organisation mondiale de la Santé;

M. le professeur Jean Teghem a été élu vice-président de la Société belge pour l'Application des Méthodes scientifiques de Gestion;

M. le professeur Raymond Vanbreuseghem s'est vu attribuer, par l'Académie royale de Belgique, le Prix Adolphe Wetrems pour l'année 1963, pour les Sciences naturelles, et a été élu président de la Société de Biologie clinique;

M. le professeur Jacques Van Mieghem a été désigné comme représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation météorologique mondiale;

M. le professeur Joseph Van Riel a été élu membre correspondant de l'Académie royale de Médecine;

Le Comité de la Fondation Auguste Slosse a attribué le Prix triennal au D[r] Henri Vis pour la période 1959/1960-1962/1963;

Le D[r] Roger Vokaer, chargé de cours, a été nommé membre correspondant étranger de la Sociedad Ginecologia Española de Madrid.

Cette énumération comporte probablement quelques omissions bien involontaires; je m'en excuse vis-à-vis de ceux qui auraient été oubliés et je tiens à les assurer de ce que nous les comprenons, tacitement mais non moins sincèrement, dans l'expression de nos félicitations qui s'adressent à tous ceux

qui, par leurs activités, contribuent à la grandeur de notre Maison.

*
* *

Au cours de cette année, l'Université a poursuivi son programme d'adaptation de ses enseignements aux nécessités de plus en plus variées qui résultent des progrès des disciplines scientifiques et de l'évolution des relations sociales et internationales.

L'ambiance, créée par les possibilités des techniques nouvelles et les aspirations de plus en plus étendues et complexes des sociétés humaines, évolue suivant une cadence accélérée, qui crée pour les universités des impératifs d'adaptation devant lesquels elles ont le devoir d'être vigilantes.

Nous avons la satisfaction de pouvoir constater que nos Facultés sont particulièrement conscientes de cette nécessité et ne manquent pas de soumettre au Conseil d'Administration de nombreux projets, qui tous témoignent du désir de mieux remplir notre double mission de recherche et d'enseignement, et pour lesquels nous devons trouver ensemble des solutions compatibles avec nos pssibilités de recrutement des hommes et d'obtention des moyens matériels.

Je ne pourrais vous énumérer les nombreuses créations et réorganisations qui en résultent et je dois me limiter à vous signaler quelques réalisations importantes.

Je vous ai annoncé l'an dernier la création d'un Institut d'Etudes européennes dont les programmes ont fait, au cours de cette année, l'objet d'une étude qui a conduit à la conception d'une institution plus indépendante des disciplines facultaires, et dont les enseignements seront complétés par un important programme de recherche et la création d'un vaste centre de documentation. Cet institut, qui disposera de locaux spéciaux, pourra y organiser des séminaires et des réunions, où les contacts avec des professeurs étrangers et des personnalités particulièrement qualifiées par leurs activités et leurs travaux, pourront apporter aux recherches et aux enseignements un complément particulièrement fécond tant pour la section juridique que pour les sections politiques et économiques. Des informations plus détaillées seront données bientôt au sujet des dispositions prévues pour doter notre capitale

d'un foyer actif, où se concrétiseront les nombreux problèmes que pose l'évolution de l'organisation de l'Europe.

Quant à l'Institut de Phonétique, qui a été inauguré le 4 avril 1963, nous avons eu la satisfaction de constater que dès ses débuts les trois cours de français et un cours d'anglais ont permis une intégration rapide d'étudiants étrangers dans notre enseignement supérieur.

Afin de permettre aux étudiants belges ou étrangers d'aborder les enseignements de la nouvelle année académique, les cours de l'Institut ont repris dès le 2 septembre et les stages accélérés fonctionnent avec succès.

Pour la première fois en Belgique, il sera donné un cours expérimental en langue néerlandaise qui débutera dès le 14 octobre.

Permettez-moi d'espérer que l'initiative, prise par l'Université dans ce domaine, apportera une contribution constructive à la solution des problèmes linguistiques et de souligner l'appoint important que notre Institut de Phonétique peut donner aux activités de l'Institut d'Etudes européennes. Je voudrais vous signaler que cet Institut de Phonétique comprend, à côté du centre d'enseignement des langues par les méthodes audio-visuelles, un laboratoire de recherches dédié à Antoine Grégoire, grand pionnier de cette discipline, qui fut un collaborateur dévoué de notre Maison.

Parmi les enseignements nouveaux, je vous citerai notamment :

Les cours de la nouvelle sous-section de Musicologie dans l'enseignement de l'histoire de l'art et d'archéologie, à la Faculté de Philosophie et Lettres;

Le cours d'histoire sociale contemporaine dans le cadre de la Licence en Droit social, de la Faculté de Droit;

Les cours d'Eléments d'analyse numérique et d'Introduction au calcul des probabilités, à la Faculté des Sciences;

La création, à la Faculté de Médecine et de Pharmacie, d'une Licence en Sciences hospitalières;

Le cours des Méthodes statistiques appliquées aux problèmes de la Santé, à la Faculté de Médecine et de Pharmacie;

A la Faculté des Sciences appliquées :

Cours de perfectionnement sur le « Calcul du béton armé aux états limites »,

Création d'un certificat complémentaire de géologie appliquée au Génie Cicil.

Parallèlement à cette extension de nos enseignements, nous avons poursuivi le développement du dédoublement linguistique des cours. Les enseignements créés antérieurement se sont normalement développés par leur extension à une année supplémentaire et nous avons pu, en même temps, entamer le dédoublement de nouvelles sections, à savoir :

La candidature en histoire contemporaine;
La licence en science dentaire;
La licence en assurances;
La candidature en sciences pédagogiques.

Ce programme se poursuit sans désemparer, dans le cadre de la politique que je vous ai exposée à maintes reprises et dont l'objectif est d'assurer à notre Université son caractère d'institution nationale.

L'exposé de nos réalisations et de nos projets serait incomplet si je ne vous demandais la permission d'évoquer le problème important qui se pose pour la promotion de l'enseignement de la médecine, dans le cadre de l'évolution du statut et des moyens d'action des hôpitaux universitaires. Comme vous le savez, ce problème a, jusqu'à ce jour, trouvé sa solution, à Bruxelles, dans une convention conclue avec la Commission d'Assistance publique de la Ville de Bruxelles qui a assuré, par une collaboration basée sur la confiance et le dévouement réciproques, les soins aux malades et la formation des médecins.

Je tiens à exprimer à la Commission d'Assistance publique et à la Ville de Bruxelles toute la gratitude de l'Université, pour la compréhension constructive qui nous a permis, malgré d'inévitables obstacles, d'accomplir ensemble notre double mission dont l'objectif commun est l'amélioration de la Santé publique.

L'évolution de la science médicale, de l'ambiance sociale de l'exercice de la médecine et de la répartition des lourdes

charges financières qui en résultent ont amené le Gouvernement à prendre certaines dispositions et à élaborer des projets qui seront soumis prochainement à l'appréciation du Parlement.

Ce n'est ni le lieu ni le moment d'exposer les difficultés et les débats que soulève cette question et je ne l'ai abordée que pour vous dire que j'estime que les Universités et les Institutions qui ont l'expérience de la gestion hospitalière, ont le devoir de participer à l'élaboration des dispositions qui devront être prises et qui, dans leur complexité, ne peuvent être réglées par des improvisations hâtives et incomplètes.

Il faut, pour résoudre ce problème dans toute son ampleur, que l'on ne se dissimule pas que la collectivité ne peut refuser de supporter les charges, si lourdes soient-elles, qui doivent permettre pour tous le recours aux thérapeutiques les plus efficaces et assurer l'évolution de la science médicale et la formation des médecins dans le cadre des disciplines nouvelles.

Puis-je également faire le vœu ardent que les statuts à élaborer pour les hôpitaux puissent s'établir en dehors de toute considération politique.

La Santé publique vaut bien cela!

Puis-je vous rappeler que, dans un autre domaine, l'Université estime ne pouvoir se désintéresser de l'évolution des problèmes qui se posent en Afrique et spécialement au Congo. L'accueil réservé par notre Maison, nos professeurs et nos étudiants aux ressortissants de la République du Congo, ainsi que du Rwanda et du Burundi constitue un vivant témoignage de notre désir d'assumer une collaboration constructive et de ne point renoncer au patrimoine scientifique qui a été l'œuvre de nos chercheurs.

D'autre part, notre Centre scientifique et médical en Afrique centrale poursuit inlassablement ses travaux, dont les résultats font chaque année l'objet d'un exposé particulièrement encourageant.

Les activités de notre Université constituent, comme vous le constatez, un sujet généreux et j'espère que vous voudrez bien m'excuser de la longueur de cet exposé.

Je ne pourrais cependant terminer cette allocution sans évoquer l'activité fébrile que vit toute notre Maison, pour réa-

liser ou subir la réalisation des vastes extensions de nos bâtiments.

L'accroissement du nombre de nos étudiants, la multiplication des disciplines et des enseignements nous ont amenés à élaborer un important programme de construction et d'équipement de nouveaux locaux.

La Commission des Bâtiments créée par notre Conseil d'Administration et assistée d'un service spécial, dont je vous ai entretenus l'an dernier, a poursuivi l'étude et la mise en chantier de nombreuses constructions et a eu la satisfaction de pouvoir mettre en service, au cours de cette année, des extensions importantes qui purent être réalisées à un rythme accéléré et parmi lesquelles je vous citerai :

Un cinquième étage du bâtiment des Facultés des sciences et des Sciences appliquées;

Deux bâtiments en matériaux préfabriqués, dont l'un abrite notamment le nouvel Institut de Phonétique et les installations du Service Social;

De nouveaux auditoires et des laboratoires et salles de travaux, pour le service d'Anatomie de la Faculté de Médecine;

Un nouvel accroissement du restaurant de la Cité Estudiantine et la création d'un foyer de 250 places qui s'ouvrira prochainement;

L'achèvement du gros œuvre de l'Institut de Physique, qui avec ses douze niveaux permettra, dès octobre 1964, de disposer d'une surface totale de 20 000 m²;

Le nouvel Institut d'Education physique qui, dans un volume total de plus de 30 000 m³, comprendra une grande salle de sports, une salle de préparation physique, de nombreux laboratoires, etc.

Je ne vous entretiendrai pas des projets à l'étude ou en voie de réalisation, mais je crois utile de vous signaler que l'ensemble de ce programme est dominé par la conception que nous ne devons pas construire uniquement pour satisfaire des besoins immédiats; et que nous devons tenir compte de l'avenir et des précisions qui ont pu être établies par les méthodes du calcul opérationnel, qui nous permet de prévoir quels seront les accroissements de la population de notre Maison dans les prochaines années.

Nous voyons cet avenir avec confiance et j'ose espérer que les divers aspects de nos activités et de nos projets, que j'ai pu évoquer aujourd'hui, vous induiront à partager l'enthousiasme de tous ceux qui participent à la vie de notre Maison, unis dans le grand idéal d'une heureuse évolution de l'humanité.

Discours de M. le Recteur Maurice Leroy
prononcé à la séance académique de rentrée du 3 octobre 1963

« ZARATHOUSTRA ET NOUS »

EXCELLENCES,
MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU SÉNAT,
MONSIEUR LE PRÉSIDENT
DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS,
MESSIEURS LES MINISTRES,
MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,
MONSIEUR LE BOURGMESTRE,
MES CHERS COLLÈGUES,
MESDAMES, MESSIEURS,

Que le Ministre de l'Education Nationale et de la Culture assiste, selon une tradition longuement établie, à la séance de rentrée de notre Maison, voilà qui est pour nous un honneur dont nous sentons tout le prix; mais comment, cette année, ne soulignerais-je pas le privilège qui m'échoit par surcroît de pouvoir lui dire à la fois : « Monsieur le Ministre et cher Collègue. »

Si nous regrettons parfois égoïstement de ne plus voir l'Ancien Recteur siéger parmi nous et nous aider, avec l'intelligence subtile qui est la sienne, de ses suggestions et de ses conseils, nous ne pouvons que nous féliciter de savoir sa compétence et son énergie et sa ténacité mises désormais au service du pays; nous sommes persuadés que les Universités et la Recherche Scientifique ne tarderont pas en éprouver tout le bienfait.

Certes, les circonstances sont difficiles et les intentions les meilleures se heurtent trop souvent à l'incompréhension et à la mauvaise foi. Certes, pourquoi ne pas le dire aussi? beaucoup de choses nous peinent et nous déçoivent dans le climat poli-

tique de notre temps. En libre-exaministe convaincu que nous sommes et par devoir d'amitié envers notre Collègue Ministre, nous n'hésiterons pas, le cas échéant, à nous en ouvrir à lui, assuré que nous sommes — et ici nous parlons d'expérience — de trouver chez lui la loyauté et le sang-froid dans la discussion, le sens de la mesure, la clarté des concepts qui font les hommes d'Etat.

EXCELLENCES,
MESSIEURS LES PRÉSIDENTS,
MESSIEURS LES MINISTRES,
MES CHERS COLLÈGUES,
MESDAMES, MESSIEURS,

Vers l'an 2500 avant notre ère, quelque part en Eurasie, en un endroit que les nationalismes des XIX^e^ et XX^e^ siècles ont, avec plus ou moins de bonne foi, localisé de façons diverses — de la Sibérie occidentale à la plaine allemande, des rivages de la Baltique aux confins de l'Indus — une population industrieuse, bouillonnante de vie, conduite par des chefs intelligents et hardis, sort de ses frontières et, dans un mouvement de migration qui prendra une trentaine de siècles, s'en va à la conquête de terres nouvelles. Ces hommes, ce sont ceux que les savants du siècle dernier ont nommé les Indo-Européens, d'après ce qu'on supposait alors être les points extrêmes de leur extension.

En fait, ceux qui poussèrent le plus vers l'est furent les Tokhariens qui s'installèrent dans le Turkestan, en plein cœur du continent asiatique : leur existence ne nous fut révélée qu'au début du XX^e^ siècle grâce à quelques liasses de documents (traductions d'œuvres religieuses sanskrites mais aussi textes commerciaux et privés) remontant à la seconde moitié du premier millénaire de notre ère. Ils furent suivis par les Aryens qui, pénétrant vers le XXI^e^ siècle sur le plateau de l'Iran, se scindèrent plus tard en Indiens et Iraniens. Aux environs de l'an 2000, les Hittites — autre groupe que nous ont fait connaître il y a quelques dizaines d'années d'heureuses fouilles archéologiques — passèrent le Bosphore et détruisirent la deuxième ville de Troie avant d'aller fonder un empire puis-

sant en Asie antérieure. Les Arméniens suivirent mais c'est vers le x[e] siècle avant notre ère seulement qu'ils s'installèrent aux bords du lac de Van et dans les massifs sud-caucasiques.

Entre-temps, les Indo-Européens avaient aussi poussé vers le sud et vers l'ouest. Vers 2000, les premiers Grecs arrivent par les monts d'Epire, brûlent Orchomène et s'installent dans les terres et les îles qui deviendront leur domaine de l'époque historique; ce n'est que huit siècles plus tard que les derniers d'entre eux, les Doriens, descendent à leur tour dans l'Hellade et s'y taillent une place de choix au prix d'une conquête souvent brutale qui, sous la forme légendaire du « Retour des Héraclides », avait laissé chez les Grecs de l'âge classique un souvenir vivace et horrifié. C'est également au début du deuxième millénaire que les Italiotes pénètrent et s'établissent dans la péninsule italique. Un peu plus tard, d'autres groupes indo-européens, les Celtes, après avoir établi leur pouvoir en Europe centrale et sur les bords du Rhin — fleuve dont le nom est celtique — s'infiltrent par migrations successives, à partir du VII[e] siècle, dans la Gaule et le Nord de l'Italie; en 390, des bandes de Sénons incendient Rome; vers 300 avant J.-C., les derniers Celtes, les Belges, arrivent à leur tour d'au-delà du Rhin. Les invasions gauloises étaient le contrecoup des poussées de nouveaux venus : les Germains; et ces derniers provoqueront encore de grands remous dans les premiers siècles de l'ère chrétienne : ce sont les invasions barbares qui feront s'écrouler l'Empire romain. Quant aux Baltes et aux Slaves, ils semblent avoir été, nous le verrons, plus sédentaires et, en tout cas, les moins migrateurs des Indo-Européens.

Telles nous apparaissent — pour nous en tenir aux grandes lignes et aux faits les plus saillants — les anciennes migrations indo-européennes ou du moins ce que nous pouvons déduire de l'état actuel de nos connaissances, car ce que nous ignorons est sans doute considérable. Certains ont pu échouer dans leurs desseins, leurs fondations ont pu disparaître sans laisser de traces, des périodes d'éclat se sont révélées sans lendemain. Ainsi, avant le déchiffrement des textes hittites, on ignorait que des hommes de langue indo-européenne avaient créé en Anatolie un empire puissant que ruinait vers 1200 avant J.-C. l'invasion phrygienne; avant la trouvaille du tokharien, on ne soupçonnait pas que des groupes de conquérants

avaient porté si loin vers l'est la langue indo-européenne et implanté en Asie centrale une civilisation qui devait s'enliser dans les sables de Tourfan et Koutcha.

Mais pour quelques échecs, que de succès éclatants : la propagation dans le temps et dans l'espace des Indo-Européens reste une aventure étonnante et une des épopées les plus prestigieuses de notre monde depuis que les documents nous permettent d'en retracer l'histoire. Les raisons qui en rendent compte sont d'ordres divers. A l'époque où les premiers groupes se mettent en route, vers 2500 donc, il y avait déjà, tant dans le Proche-Orient que dans le bassin méditerranéen, en Crète, sur les bords de la mer Egée, une civilisation puissante, bien outillée, raffinée. Nous sommes au début de l'âge du cuivre et les Indo-Européens utilisent des armes de métal, probablement de facture mésopotamienne, mais, en outre, ils bénéficient de deux atouts importants. Et tout d'abord le cheval : dans un monde qui ne connaissait que l'âne, vieux et sympathique compagnon de l'homme méditerranéen, auxiliaire précieux pour son endurance mais aux vertus peu guerrières, ils introduisent le cheval, soit qu'ils l'aient eux-mêmes dressé, soit qu'ils en aient appris l'art d'autres populations, vraisemblablement asiatiques. C'était, pour des conquérants, une supériorité stratégique considérable; or elle se combine avec une autre innovation capitale dont ils sont aussi les promoteurs en Méditerranée, une technique qui conditionne aujourd'hui notre vie à un point tel qu'on s'étonne que l'humanité ait pu vivre si longtemps sans l'utiliser : le principe de la roue, plus précisément de l'axe qui reliant deux roues permet de construire des chariots : désormais c'est le train qui accompagne les armées et favorise les migrations de masses.

Il y a des termes communs en indo-européen pour désigner la « roue », l' « essieu », le « char »; l'étude du vocabulaire comparé des langues de la famille est en effet révélatrice de l'état matériel des peuples qui les parlaient comme du niveau de culture auquel ils avaient atteint; c'est même l'examen de noms de plantes, d'arbres, d'animaux ou encore de termes d'agriculture et d'élevage qui nous livre les indices les plus sûrs pour une localisation du berceau des Indo-Européens; l'hypothèse aujourd'hui la mieux appuyée le situe dans les plaines de la Russie méridionale, entre le Danube et la Volga,

vaste espace qui rend compte à la fois de l'unité des dialectes indo-européens et de la fragmentation que nous y discernons dès avant leur dispersion : car nous pouvons nous représenter la « nation indo-européenne » comme un ensemble de tribus aux liens fort lâches, un peu à la façon des cités grecques de l'époque classique ou des satrapies de l'empire achéménide.

Conduits par des chefs bien doués pour l'action et l'administration — c'est là un autre facteur qui a favorisé leur expansion — les Indo-Européens ont réussi, quoique formant au début une minorité, à dominer les groupes humains parmi lesquels ils s'infiltraient de façon plus ou moins violente ou plus ou moins pacifique selon les circonstances. Nulle part, en effet, ils n'ont trouvé de terres vierges : bien au contraire ils se sont mêlés aux populations existantes, constituant des civilisations mixtes lesquelles, contrairement à ce que tentaient de nous faire croire naguère les théories frelatées du racisme, sont le plus souvent caractérisées par une originalité brillante et féconde. Le plus bel exemple n'en est-il pas la Grèce où le brassage des populations autochtones, marquées par la civilisation de type crétois, avec les forces neuves des envahisseurs a abouti, non certes sans un douloureux enfantement, à cette explosion admirable de génie humain que constitue le cinquième siècle athénien ?

Mais le plus grand succès à mettre à l'actif des Indo-européens est la diffusion extraordinaire qu'ont connue leurs dialectes, car, là où ils ont imposé leur domination, ils ont aussi imposé leur langue. Sans doute l'idiome dont ils se servaient était-il remarquablement riche et souple, apte à se plier aux conditions les plus diverses de la vie des sociétés mais, en fait, si leurs parlers l'ont emporté, c'est qu'eux-mêmes l'emportaient, d'une part grâce à l'excellence de leur organisation politique, mais surtout par la supériorité de culture à laquelle aboutissait la fusion heureuse de leurs qualités propres avec celles des populations subjuguées. Car la véritable suprématie d'une langue réside dans l'éclat et la résonance de la civilisation à laquelle elle sert d'expression.

Si l'on songe qu'à partir du XVI^e^ siècle, l'ère des grandes découvertes et de la colonisation a étendu aux cinq continents l'usage de langues de cette famille (anglais, français, espagnol, portugais, plus tard le russe), si l'on songe qu'aujourd'hui, sur

le plan mondial, ce sont elles encore qui ont le rôle dirigeant — l'anglais et le français sont les deux langues officielles et de travail des Nations Unies tandis que des trois autres langues dont l'emploi y est admis, espagnol, russe, chinois, les deux premières sont également indo-européennes — on reste confondu devant l'histoire étonnante des langues indo-européennes qui, parties il y a quelque cinq millénaires d'un domaine restreint situé probablement au nord-ouest de la mer Noire, ont connu une expansion prodigieuse, se sont répandues sur tous les continents, sont aujourd'hui parmi les plus puissantes du monde et, surtout, ont fourni à l'humanité le véhicule de quelques-unes de ses civilisations les plus riches, les plus lourdes aussi de signification.

C'est encore grâce à la comparaison que nous pouvons nous représenter ce qu'ont dû être les conceptions et croyances religieuses des Indo-Européens. Il y a, pour désigner la divinité, un nom commun à la plupart des langues et qu'on ne saurait séparer du mot désignant le « ciel lumineux », le « jour », lequel apparaît aussi sous une forme divinisée : c'est le Zeus des Grecs, le Jupiter des Latins; mais, mis à part ce grand maître du panthéon antique, les noms des autres dieux sont différents d'un dialecte à l'autre et on n'a rien d'assuré non plus pour ce qui concerne les lieux du culte ou les rites ou les prêtres. Par contre il est caractéristique que le vieux nom de l' « homme » — encore conservé, par exemple, dans les langues germaniques modernes — ait partout ailleurs cédé la place à des expressions le désignant soit comme l'être « mortel », soit comme l'être « terrestre », ce qui montre bien comment les dieux étaient essentiellement conçus comme des êtres immortels et célestes, par opposition aux êtres humains dont ils n'étaient cependant pas radicalement différents. Car, loin d'être des essences sublimes et éthérées, les dieux antiques, façonnés à l'image des princes de ce monde, sont des exaltations de l'homme dont ils magnifient la grandeur et ne cèlent point la faiblesse : eux aussi sont sujets à des accès de colère ou à des élans de générosité; eux aussi sont soumis aux caprices de la nature et sensibles à la beauté des choses de ce monde; leurs aventures guerrières et amoureuses n'ont-elles pas inspiré tour à tour les auteurs d'épopée et les conteurs d'épisodes galants?

Si l'examen du vocabulaire n'apporte en définitive que peu d'éléments à notre connaissance de la mentalité religieuse de nos lointains ancêtres, par contre l'étude des mythes des anciennes populations indo-européennes est beaucoup plus instructive. Les poèmes scaldiques de l'Edda scandinave et les hymnaires védiques de l'Inde, les récits de la légende arthurienne et les innombrables légendes du monde gréco-romain fournissent au chercheur les éléments d'une science qui, après s'être discréditée au siècle dernier à la suite d'hypothèses aventureuses et de vues aprioristiques, s'est brillamment réhabilitée en ces dernières décennies : la mythologie comparée s'efforce maintenant, en combinant sa méthode avec les données de l'histoire des civilisations, d'atteindre les concepts en transcendant les mots et les structures, de délimiter les configurations sociales et religieuses en analysant les mythes et les croyances.

Les Indo-Européens, qu'on se représentait d'une façon un peu simpliste comme des polythéistes adorant les forces de la nature et pratiquant avec une naïveté primitive le culte des eaux, des arbres, des animaux, se révèlent à nous comme formant une société fortement organisée dont les structures complexes, tant matérielles qu'intellectuelles, se retrouvent dans les diverses branches de la famille mais avec des modifications parfois considérables dues aux multiples migrations et aux bouleversements capitaux que provoquait le contact avec des civilisations différentes. Sait-on par exemple — indice linguistique — qu'une petite part seulement du vocabulaire grec trouve son explication dans l'indo-européen? Or ce qui est vrai de la langue l'est aussi des composantes de la civilisation à laquelle elle sert de support; l'intrusion de termes nouveaux est corrélative du renouvellement des structures sociales et intellectuelles.

Il n'empêche que les plus anciennes traditions religieuses des populations de langue indo-européenne reposent sur un fond commun considérable; c'est sur l'évolution de ces conceptions et les répercussions qu'elle a entraînées dans un domaine particulier, celui de l'Iran ancien, que nous voudrions vous inviter à vous pencher quelques instants; par la même occasion nous mettrons en relief un exemple remarquable de l'emprise exceptionnelle qu'un homme de haute valeur intel-

lectuelle et morale peut exercer, à un moment donné de son histoire, sur le destin de l'humanité.

La vieille religion iranienne comportait, comme les autres religions indo-européennes, l'hommage à un ensemble de dieux : le culte qu'on leur rendait et auquel présidaient les Mages reposait sur des sacrifices. Dans ce polythéisme s'était établi une hiérarchie et, dès le début de la tradition, le vieux dieu Mazdah avait conquis dans le panthéon iranien un peu la place qu'occupait Zeus dans le panthéon hellénique; à son nom s'accola normalement le terme de déférence *ahura* (c'est-à-dire « Seigneur ») si bien que les deux termes finirent par se souder dans le composé *Ahuramazdah* qui aboutira plus tard à la forme inanalysable *Ohrmazd*. Mais à côté de lui, d'autres dieux sont adorés, tel Varouna le violent, tel Vayou le guerrier, tel encore Mithra le puissant, Mithra le dieu de la lumière, celui-là même dont le culte, aux premiers siècles de notre ère, allait un instant contrebalancer, voire mettre en péril, l'influence grandissante du christianisme.

A côté des quelques renseignements — fort maigres — que peuvent nous livrer l'examen des rites et l'étude du folklore (dans lequel survivent souvent de très anciens usages), notre source essentielle pour la connaissance de la religion des anciens Iraniens est l'*Avesta*. Or l'*Avesta* est un texte difficile, à la langue et à la pensée souvent compliquées et énigmatiques et dont une lecture suivie rebuterait les plus enthousiastes des iranistes; on comprend qu'un de ceux-ci, saisi de découragement au soir d'une vie qu'il avait en grande partie consacrée à l'exégèse avestique, n'ait pas craint de s'écrier : « L'*Avesta* est illisible! »

En fait, si l'œuvre se présente à nous sous un aspect aussi rebutant, c'est que nous n'en connaissons qu'une codification tardive : à côté de parties fort anciennes remontant au VII^e^ siècle avant notre ère et d'hymnes aux divinités dont le contenu au moins représente parfois un stade plus ancien encore, on y trouve des morceaux récents — fragments de rituels, formules d'incantation magique — agglomérés sous les Sassanides, soit au III^e^ siècle de notre ère, de façon à former un manuel liturgique qui acquit de ce fait un aspect peu cohérent. Et si nous pouvons deviner le plan de la première rédaction, c'est que par bonheur nous en possédons des résumés, commentaires

et paraphrases faits peu avant la conquête arabe qui devait provoquer la disparition d'une grande partie du texte.

Les morceaux les plus vénérables de cette compilation disparate sont les *Gathas* : ces poèmes divisés en strophes sont de structure métrique variée et rédigés dans un dialecte différent du reste de l'*Avesta;* ils sont l'œuvre d'une des plus hautes figures de l'Iran d'avant la conversion à l'Islam, un des maîtres à penser les plus prestigieux de l'Orient ancien, à la fois prophète inspiré et professeur de morale, poète de génie et réformateur religieux : Zarathoustra. Les Grecs ont connu tardivement Zarathoustra par l'intermédiaire des mages maguséens d'Asie-Mineure, à une époque de syncrétisme religieux où on confondait quelque peu tout ce qui venait d'Orient. Aussi l'ont-ils assimilé aux prêtres chaldéens qui étaient célèbres par leurs connaissances en astronomie et ont-ils vu dans son nom un composé à second terme *-astre*. De plus, ils faisaient de Zoroastre — c'est l'appellation sous laquelle le prophète iranien nous est généralement connu — un être légendaire ayant vécu cinq ou six mille ans avant la guerre de Troie. En réalité, c'est au VII^e^ siècle avant notre ère et dans l'Est de l'Iran que semble bien avoir vécu cet homme à la personnalité si prenante et dont l'influence allait se révéler si décisive sur la vie sociale et intellectuelle de son pays.

Il nous faut ici, par parenthèse, prévenir une confusion possible. Si l'on sait généralement en Occident que Zoroastre a été un « réformateur de la religion iranienne » (c'est la définition du Petit Larousse qui ajoute malheureusement : « il institua les mages »!), le même nom, sous sa forme authentique Zarathoustra, évoque irrésistiblement l'œuvre célèbre *Ainsi parlait Zarathoustra* où Friedrich Wilhelm Nietzsche, condensant en un style d'un lyrisme étincelant ses doctrines pessimistes sur l'histoire de l'humanité, exalte la volonté de puissance du Surhomme et le heurt tragique des forts et des faibles. Etrange paradoxe de ce petit bourgeois qui, d'une retraite paisible en Helvétie où le guette, il est vrai, la folie, s'adresse au monde pour y semer, sur le ton tragique des prophètes inspirés, les germes empoisonnés de conceptions racistes qui — perversité affreuse que ne prévoyait certes pas Nietzsche — se matérialiseront cinquante ans plus tard dans les massacres les plus sanglants et les plus odieux qu'ait connus notre temps. Or, on

ne peut imaginer distorsion plus fondamentale ni plus sinistre de la pensée du véritable Zarathoustra. Faut-il préciser qu'on ne retrouve chez le philosophe allemand rien de la doctrine du vieux prophète et qu'on ne sait trop à la suite de quelles circonstances revint à Zarathoustra l'honneur douteux de servir de porte-parole au wagnérien désenchanté, apôtre du *vivre dangereusement* : n'est-ce pas Nietzsche lui-même qui écrivait un jour à un de ses amis : « Cette Engadine où je vis est le lieu de naissance de mon Zarathoustra. » C'est donc en toute quiétude que, revenant à notre propos, nous pouvons nous replonger dans l'Iran du VII^e^ siècle avant notre ère.

Zarathoustra n'a pas créé une secte nouvelle mais, se faisant l'apôtre d'une réforme religieuse et morale — dont le succès ne se manifesta d'ailleurs au début que sur une aire restreinte, à savoir la région Nord-Est du domaine iranien — il s'est borné à adapter à sa prédication l'ancienne religion iranienne. Nous avons dit que celle-ci, parallèlement à ce qui se passe chez les autres peuples indo-européens, consistait en un polythéisme où Mazdah déjà occupait le rang privilégié du plus puissant des dieux. La réforme consistera à faire de ce polythéisme un monothéisme strict, strict du moins dans l'intention.

Ahouramazdah devient le dieu suprême, l'être parfait, bon et juste : il est assisté par les *amertaspenta*, les « saints immortels » dont les noms abstraits tels que « Bonne Pensée », « Meilleure Vérité », etc. recouvrent manifestement — du moins pour certains d'entre eux — d'anciens dieux iraniens récupérés à cet effet. Car nous sommes ici devant une tentative de compromis entre la religion traditionnelle et la réforme. La divinité qui est présentée dans les *Gathas* — c'est-à-dire, rappelons-le, les morceaux de l'*Avesta* qui contiennent la prédication versifiée de Zarathoustra lui-même — comme la plus proche d'Ahouramazdah, comme celle qui lui sert de ministre immédiat : *Arta*, c'est « le droit, la vérité, la justice » et le mot recouvre exactement le sanskrit *rita* « ordre cosmique ». Malgré l'apparence, il ne s'agit pas d'une création du prophète : c'est en effet une notion prézoroastrienne qui fait partie du vieux fonds indo-iranien; déjà au second millénaire, vers 1400, sont attestés des noms propres — selon la formule indo-européenne, ce sont des noms composés — au premier terme desquels figure *Aria*.

Toutefois, ce qui est mis en vedette par Zarathoustra, c'est le caractère abstrait, symbolique de *Arta*, de même que celui de *Sraosha* « Obéissance » et des autres divinités qui apparaissent comme des hypostases d'Ahouramazdah en tant qu'esprit suprême du bien. Car l'aspiration essentielle du prophète est de donner une explication éthique du monde physique.

Que deviennent alors les vieux dieux populaires, ceux du moins qui ne sont pas comptés au nombre des *Amerta Spenta*? Zarathoustra ou bien les ignore ou bien les classe résolument parmi les *daevas* dont la cohorte acquiert une sinistre réputation.

L'emploi de ce terme *daeva* dans le sens de « divinité malfaisante » est une singularité de l'iranien. Il ne s'agit en effet de rien d'autre que du correspondant de ce terme indo-européen désignant la divinité (songez au latin *deus*) dont nous avons dit tantôt qu'il était, dans le domaine du vocabulaire religieux, un des rares termes communs à l'ensemble de la famille. Or, en iranien, le sens du mot est radicalement différent : les *daevas* ne sont plus les dieux mais, tout au contraire, les ennemis des dieux, ce sont les puissances hostiles aux hommes comme aux dieux : les démons. Comment a pu s'opérer une telle dégradation de sens? C'est que le mot, ayant eu à subir la concurrence d'autres termes qui s'étaient implantés pour désigner la divinité (tel *baga*, qui correspond au slave *bog* : c'est le dieu en tant que « donneur de biens »), n'a pu survivre que dans une acception déviée : en face des grands dieux du panthéon iranien, les *daevas* sont des puissances malfaisantes et subalternes.

Aventure linguistique certes peu banale mais qui n'est pas sans parallèle : il suffit de songer à notre mot *démon*. En grec ancien, le terme désigne une puissance divine, non autrement précisée mais qui est loin d'être spécialisée dans une acception malfaisante : que l'on se rappelle le démon de Socrate ou le rôle que Platon faisait jouer à ces personnages intermédiaires entre l'homme et le dieu, remplissant en quelque sorte la fonction d'anges gardiens. La spéculation ultérieure tendra à établir une distinction entre bons et mauvais démons, mais ce sont les évangélistes qui porteront un coup fatal au sens premier du mot puisqu'ils le choisiront pour désigner les esprits mauvais

qui s'introduisent dans le corps des possédés; le terme interférera enfin avec le mot *diable* (proprement « calomniateur ») désignant les mauvais démons opposés aux anges, et, employé au singulier, *démon* s'appliquera même à Satan, personnification de l'esprit du mal.

Revenons à nos *daevas* qui vont connaître en Iran une fortune nouvelle grâce à la prédication zoroastrienne. Le prophète, en effet, insiste sur l'opposition entre deux groupes de puissances qui répond à l'opposition morale du bien et du mal, laquelle caractérise la doctrine des *Gathas*. Le monde est une lice où les forces du bien et du mal s'affrontent sans trêve : Dieu et ses saints immortels combattent contre les démons, les vertus contre les vices, les bons contre les méchants. De là est née l'idée de la lutte, toujours sur le plan moral, entre *Spenta Mainyu*, l' « Esprit bienfaisant », constamment dénommé tel, et *Anra Mainyu* l' « Esprit mauvais », ce dernier — pour lequel il y a donc un nom moins stable — étant parfois qualifié par d'autres adjectifs comme « pervers » ou « menteur ».

Il ne faut pas s'y méprendre : on n'a pas ici un dualisme strict où à Ahouramazdah, dieu du bien, serait opposé une puissance maligne équipollente; d'ailleurs la lutte contre l'Esprit du Mal et contre la cohorte des démons — les *daevas* — est menée non par Mazdah lui-même mais par son hypostase *Spenta Mainyu* qui exprime en somme tout ce qu'il y a de bon dans la personne du dieu unique; quant à l'Esprit du Mal, s'il apparaît par certains traits comme un être divin, il est cependant doué d'une puissance inférieure; en tout cas l'eschatologie est fort nette à cet égard : il y aura, à la fin du monde, un jugement dernier, une ordalie terrible par le fer et le métal fondu, mais le triomphe final de l'Esprit Bon et la déroute de l'Esprit Mauvais sont prédits et assurés. Dans cette lutte contre le mal, le Bon Esprit sera aidé par *Saoshyant*, c'est-à-dire le « Sauveur », personnage à la naissance miraculeuse qui, demandant les os à la terre, le sang à l'eau, les cheveux aux plantes et la vie au feu, ressuscitera les morts à l'endroit même où l'âme a quitté le corps.

Certes, le système est ambigu et la théologie nous en paraît confuse : il n'y a là rien qui satisfasse la rigueur logique avec laquelle nous avons l'habitude de peser les faits et que nous devons à notre tradition hellénique et cartésienne. C'est que

les réflexions des sophistes, la dialectique platonicienne, le raisonnement aristotélicien, tout cela qui compose notre héritage, est resté étranger au sol iranien. Le problème — ou le faux problème — d'un être absolu et bon qui admet en son sein deux esprits qui sont ses émanations et qui se combattent sans trêve, l'un étant bon, l'autre mauvais, ne devait pas troubler les penseurs iraniens qui, sur le plan de la réflexion religieuse comme sur celui d'autres domaines de la culture, se mouvaient volontiers dans la contradiction et le compromis et se complaisaient dans une vision pessimiste et inquiète de l'univers.

On le voit : ce que Zarathoustra a prêché, c'est une réforme morale, reposant sur des notions qui sans doute étaient déjà latentes dans le monde indo-iranien, mais qu'il présente de façon habile pour ne pas heurter le sentiment religieux traditionnel. La religion subsiste certes, mais comme épurée et vidée de son contenu anecdotique; les légendes passent au second plan, l'exigence éthique devient prépondérante.

En réalité, cette vision d'une lutte, sur le plan divin, entre l'Esprit du Bien et l'Esprit du Mal constitue une révolution totale en ce qu'elle exige des fidèles une haute conscience des valeurs morales, conscience dont il n'était tenu jusqu'alors aucun compte; ce souci moral se résume dans une triade répétée à satiété dans la littérature avestique : l'homme doit veiller à ce que ses pensées soient bonnes, à ce que ses paroles soient bonnes, à ce que ses actions soient bonnes. Et ce désir lancinant de se conformer à ce qui est bon a pour corollaire la mise en évidence d'une notion nouvelle : celle du péché. C'est peut-être en mettant en lumière la représentation que les zoroastriens vont se faire de la vie future que nous nous en expliquerons le mieux.

Les vieilles religions indo-européennes étaient faites pour les vivants bien plus que pour les morts : il suffit de se rappeler comment, dans l'Antiquité classique, on imaginait la vie dans l'au-delà : une existence morne, grise, sans joie, voire même une absence d'être, une non-conscience, les âmes des défunts — quand on se les représentait — errant mélancoliquement dans l'éternel regret des joies perdues.

Les Iraniens d'avant Zarathoustra ne pensaient pas autrement. Pour eux, les *fravarti* — tel était le nom des entités

représentant les âmes des disparus et qui pourraient être comparées aux mânes des Romains — étaient des génies susceptibles de faire du bien ou du mal aux vivants et menaient dans l'au-delà une existence terne et sans éclat, gardant la nostalgie de « la terre riche en demeures et en amours ». Mis à part le temps d'épreuve que constitue le début de leur nouvelle condition et qui est tributaire de l'attitude des vivants — les parents se sont-ils conformés aux rites, ont-ils procédé aux lamentations d'usage? — on n'aperçoit nulle différence dans le traitement des âmes après la mort : les actions bonnes ou mauvaises accomplies pendant la vie terrestre ne sont pas prises en considération, aucune récompense ne couronne une vie de bien, aucun châtiment ne punit une vie mauvaise.

La réforme de Zarathoustra va introduire le critère moral dans la représentation de la vie future. L'homme a sa place dans la lutte qui met aux prises le Bien et le Mal, il est tenu de lutter pour la vérité religieuse : il verra donc ses actions sanctionnées dans l'au-delà. Au vieux concept de la continuation de la vie après la mort — vie affaiblie sans doute et misérable mais qui n'est pas fondamentalement différente de la vie terrestre — va se substituer, sur un plan infiniment plus élevé, la doctrine d'une rétribution dans l'au-delà. « Toutes les bonnes pensées, dit une prière zoroastrienne, toutes les bonnes paroles, toutes les bonnes actions obtiendront le Paradis; toutes les mauvaises pensées, toutes les mauvaises paroles, toutes les mauvaises actions obtiendront l'Enfer. »

Ainsi, dans l'au-delà, il y a désormais un paradis et un enfer; en accord avec le caractère abstrait de la morale zoroastrienne, la félicité dont jouissent au Paradis les âmes des fidèles consiste essentiellement en la contemplation du Seigneur Ahouramazdah, contemplation dont la privation constitue le châtiment des méchants.

Tel a été l'effort de rénovation du prophète iranien : spiritualisation des vieux concepts religieux, souci de la pureté morale, doctrine de la rétribution (dans l'au-delà, chacun sera traité selon les mérites de sa vie terrestre), promesse, enfin, de la victoire finale de la vertu sur le vice. Ainsi parlait le véritable Zarathoustra.

Il ne faudrait pas croire que cette prédication ait conquis d'emblée l'ensemble de l'Iran. Loin de là! la religion réformée

est restée pendant des siècles la doctrine d'une minorité qui devait combattre pour la défense de sa foi. Créée à l'usage d'un peuple de pasteurs et d'agriculteurs dont les deux principaux ennemis étaient la sécheresse, désastreuse pour la culture et le bétail, et les incursions des tribus pillardes, le zoroastrisme révèle dans sa morale, dans ses prescriptions, dans son symbolisme cette origine paysanne. Ses dieux ne sont plus faits, comme ailleurs dans le domaine indo-européen, à l'image des grands chefs, héritiers de l'aristocratie conquérante, mais deviennent les protecteurs d'hommes paisibles qui vivent sagement du produit de la terre; ainsi que l'a écrit joliment Meillet : « le cultivateur ne s'intéresse pas à une aristocratie de dieux qui sont loin de lui; il ne pense qu'à la démocratie des forces qui peuvent le servir ou lui nuire. »

C'est à sa situation de secte minoritaire que le zoroastrisme doit d'avoir gardé si longtemps sa rigueur morale première, en étant resté à ce stade héroïque des religions qui ne connaît pas d'accommodements avec l'éternité. Toutefois, au cours des temps, le succès de la prédication, l'extension du nombre des fidèles, le compromis avec le pouvoir allaient progressivement porter atteinte à l'intégrité de la doctrine et lorsque, au IIIe siècle de notre ère, sous la dynastie des Sassanides, le zoroastrisme, par un coup de fortune, accéda au rang de religion d'Etat, il dut composer avec le vieux mazdéisme ethnique et accepter même dans son panthéon certains des *daevas* qu'il avait combattus avec tant d'acharnement.

Sur le plan moral, l'ancienne intransigeance fit place à une attitude de plus en plus conciliante; alors qu'il est dit dans les *Gathas* que celui qui a transgressé une seule des prescriptions imposées par le dogme sera condamné sans retour — Ahouramazdah est un dieu de justice et non de charité —, il s'établit un système de rémission des péchés par des indulgences de plus en plus larges et un jeu compliqué, de plus en plus formaliste, de pénitences. Les représentations toutes spirituelles du paradis et de l'enfer font place à des images concrètes, qui promettent aux élus des délices charnelles et aux réprouvés des supplices terrifiants. L'*Avesta* ne connaît pas de milieu entre le paradis et l'enfer; une atténuation de ce rigorisme primitif se marque dans les spéculations pehlevies qui imaginent un espace intermédiaire, un purgatoire où resteront

jusqu'au jugement dernier les âmes qui ne doivent subir qu'une légère pénitence.

La position théologique du zoroastrisme était, nous l'avons dit, subtile; sublimation de ce conflit permanent entre les instincts bons et les instincts mauvais qui déchire l'humanité, elle impliquait comme toutes les positions théologiques semblables portant sur l'union de plusieurs personnes, une contradiction avec l'affirmation de l'unicité du dieu suprême. Or cette position s'est, elle aussi, graduellement modifiée : alors qu'au début la lutte entre l'esprit du bien et l'esprit du mal était placée sur le plan moral et apparaissait plutôt comme une allégorie représentant les tendances qui se disputent l'esprit humain, nous voyons que ces deux puissances, bonne et mauvaise — connues en moyen iranien sous les appellations Ohrmazd et Ahriman — en viennent à être traitées d'égal à égal, si bien qu'elles passeront même — et nous retrouvons à nouveau ici la trace d'une vieille tradition iranienne négligée par Zarathoustra — pour les fils jumeaux d'un dieu suprême qui est, non pas Mazdah, mais Zrvan, le Temps. Dans ce sens, bien sûr, il est justifié de parler d'une religion dualiste, préfiguration de la gnose chrétienne où Mani, mort supplicié comme le Christ, a fait s'affronter les principes du bien et du mal; mais nous sommes désormais loin de la doctrine initiale des *Gathas*.

La prédication zoroastrienne, dans sa rigueur première comme dans les déviations qu'elle a connues, a fourni aux spéculations philosophiques et théologiques ultérieures quelques-uns de ses éléments fondamentaux. L'effort vers plus de pureté morale, la foi en une rétribution dans l'au-delà, la conviction de la victoire finale du bien, l'espoir en un Sauveur, autant de thèmes que nous retrouvons dans cet étonnant bouillonnement d'idées et de croyances qui caractérise le Proche-Orient et le bassin oriental de la Méditerranée des périodes hellénistique et romaine. Combien de réformateurs ne se sont pas abreuvés à cette source, combien de doctrines n'ont pas rayonné à partir d'elle! La prédication chrétienne, après avoir évangélisé le monde grec, a poussé vers l'ouest, a conquis l'Empire romain et a fourni les fondements de notre tradition intellectuelle. Qui ne voit tout ce que notre civilisation occidentale doit à ces croyances répandues et défendues en Orient il

y a plus de deux mille ans et à l'élaboration desquelles le philosophe des *Gathas* a pris une part non négligeable.

Par ailleurs, la conception que Zarathoustra s'était faite de la destinée humaine et qui a été un germe fécondant de la pensée orientale, constituait une révolution radicale par rapport aux idées fondamentales de nos vieux ancêtres, les Indo-Européens.

Ceux-ci, persuadés que la vie de l'au-delà n'est qu'un pâle et médiocre reflet de la nôtre, sinon l'oubli et le silence, se laissaient volontiers séduire par les jouissances terrestres qu'ils savouraient sans arrière-pensées; les disciples du prophète comme les tenants des religions révélées vivent au contraire dans l'attente d'une félicité future qui ne leur sera que parcimonieusement accordée selon leurs mérites.

D'un côté la joie de vivre qui s'exprime avec exubérance et pousse les hommes à l'action, de l'autre l'angoisse du péché qui plane sur les fidèles et les invite à une austère méditation.

Ce heurt des convictions, cette inquiétude de l'esprit qui est le lot de l'être humain mais aussi la marque de son génie, cette incertitude permanente devant son destin, tout cela n'est qu'un aspect de la geste grandiose de l'expansion indo-européenne, laquelle n'est elle-même qu'un moment de l'histoire de notre monde mais un moment capital puisqu'il correspond à cette période où l'homme, en possession de techniques nouvelles, a, en quelques dizaines de siècles, réalisé, tant sur le plan de l'utilisation des ressources naturelles que sur celui de l'affinement intellectuel, des progrès prodigieux auxquels d'innombrables millénaires l'avaient lentement préparé.

ETUDIANTES, ETUDIANTS,

Notre Université où vous vous êtes inscrits pour entamer ou poursuivre des études qui doivent vous permettre d'accéder dans notre société à des postes de hautes responsabilités matérielles et morales est placée sous le signe du Libre Examen.

Le Libre Examen vous propose de ne rien accepter dont vous n'ayez vous-même vérifié le bien-fondé; dans le respect de la personne humaine qui a pour corollaire obligé le respect

des opinions d'autrui, il consiste en une méditation continue sur l'éthique de votre destinée.

En d'autres termes, il est une morale librement consentie : c'est dire qu'il ne constitue pas une solution de facilité. Il est beaucoup plus aisé en effet de s'en remettre à d'autres du soin de décider et de suivre des directives dogmatiques que de se bâtir soi-même, au milieu des hésitations et des tourments de conscience, son propre idéal : telle est la grandeur de la réflexion libre.

Cette façon de penser et d'agir implique un esprit critique que notre enseignement tient à l'honneur de développer. Mais ici je dois vous mettre en garde : l'esprit critique ne sera fécond et ne trouvera sa justification que s'il a pour contrepartie la volonté de construire. Car la critique est un art aisé et d'un bon rendement démagogique; vous mépriserez ces succès faciles en vous imposant de ne développer des arguments destructifs qu'à condition de faire en même temps des propositions positives propres, dans votre jugement et en toute loyauté, à se substituer à celles que vous combattez.

Dans Libre Examen, il y a aussi *libre*. Il est quelques libertés fondamentales que nos pères avaient inscrites dans notre Constitution et qui étaient et restent en réalité profondément enracinées dans le sentiment de notre peuple. Dans vos activités futures de citoyens responsables et d'hommes d'action, vous resterez fidèlement attachés à ces préalables essentiels de toute pensée libre digne de ce nom. Vous voyez que de la liberté, je choisis de parler au passé et au futur, ne sachant trop si, pour le temps présent, il conviendrait de le faire avec ironie ou avec tristesse. Ce qui importe, c'est votre détermination, à vous qui êtes l'avenir de la nation, de sauvegarder, ou de restaurer, ce patrimoine le plus précieux de nos traditions morales et civiques. Rien de bon, rien de grand ne se fait par la contrainte : le respect de la personnalité humaine est une exigence impérieuse du Libre Examen.

Aan alle studenten van dit Huis zou ik willen zeggen, hoe zeer de Universiteit zich verheugt ze steeds in groter aantal haar cursussen te zien volgen en zodoende in de sfeer van het Vrij Onderzoek opgaan. Voor hen die, na voltooide middelbare studiën in het Nederlands, hun hogere studiën in dezelfde taal

wensen voort te zetten, heeft de Universiteit nederlandstalige colleges opgericht, waarvan het aantal geregeld toeneemt, wellicht niet zo vlug als gewenst zou worden door sommige van onze vrienden die het wel goed menen maar zich weinig bewust zijn van de moeilijkheden die deze verdubbeling, wil men rekening houden met onze bezorgdheid om niets op te richten dat geen hoge wetenschappelijke waarde zou hebben, met zich meebrengt. Wees ervan verzekerd dat we niet overhaastig wat ook zouden oprichten dat maar middelmatig zou zijn; dat is een waarborg die wij volgaarne aan de nederlandstalige vrijonderzoekers die bij ons om de basis van hun opleiding komen, wensen te geven.

Gij zult bij ons broederlijk vermengd leven met Uw franstalige makkers en met de vreemde studenten die, komende uit Europa, Azië, Afrika, Amerika, in toenemend aantal Brussel kiezen om er vruchtbare studiejaren door te brengen. Gij zult, zonder ooglappen, de zin van het universalisme beseffen en met minachting neerzien op elke uit de mythe van raseenheid gesproten uiting van regionalisme. Denk europees, wars van alle kleinsteedsheid, en laat de kans niet verlopen om de schoonste jaren van Uw leven in een cosmopolitisch milieu door te brengen.

Ik voor mij betreur het dat, naar een verfoeilijk voorbeeld van bovenaf, onze studenten het goed gevonden hebben om voor Vlamingen en Franssprekenden aparte genootschappen op te richten. Het zou voor U, nederlanstalige studenten, onvergeeflijk en weinig realistisch zijn als Gij niet Uw voordeel zoudt doen met de dagelijkse omgang met Uw franstalige makkers, met de mogelijkheid om deel te nemen aan hun avonden van studie en van ontspanning, met onze sfeer van franse traditie om tot een beter begrip te komen van een taal en cultuur die onmiskenbaar universeel is en die elke hooggestudeerde nodig moet kennen. Het Frans immers speelt heden ten dage een voorname rol en is samen met het Engels één van de twee officiële, werkelijk gesproken talen van de Verenigde Naties en van alle grote internationale organisaties. Gij zult zodoende het onmetelijke voordeel genieten in ons land een tweetalige elite te zijn.

Moge de jongeren de ouderen de les lezen : ze zullen er zoveel te trotser om mogen zijn!

Respect de la personnalité humaine, condamnation de toute forme de racisme, amour de la liberté sans marchandage, idéal de compréhension et de concorde, en un mot, Libre Examen : tel sera, dans un climat de confiance optimiste en un avenir meilleur, l'impératif de votre vie estudiantine.

Le libre examen

par **Maxime GLANSDORFF,**
Professeur ordinaire à l'U.L.B.

Avant-propos

Liberté d'enseignement et libre examen, les deux expressions ont été utilisées successivement par Théodore Verhaegen, la seconde ayant un sens plus large que la première. Toutes deux évoquent des préoccupations qui restent très vives et qui touchent à l'idéal de l'Université.

Cet idéal n'a pas varié, bien que le monde soit en continuelle croissance. Il y a cent ans, le libre examen était loin d'atteindre les horizons qui lui sont ouverts à présent et qui élargissent le champ de son application.

De son état premier d'idéal, il s'est mué en une philosophie naturelle qui repousse l'esprit doctrinal et l'argument d'autorité, qu'il vienne de droite ou de gauche.

La mission du libre examen a toujours été et reste ingrate. A présent elle pâtit surtout des conséquences spirituelles d'un certain déséquilibre du progrès.

Le XX^{e} siècle est assurément plus riche de science et plus puissant en techniques que son prédécesseur. Ce sont là des conditions nécessaires au progrès; ce n'en sont point les conditions suffisantes.

A elle seule, la technique apporte beaucoup de bien, sans que l'on puisse dire qu'elle n'apporte rien de redoutable pour l'éducation des masses et pour la sécurité des peuples.

Le véritable progrès n'est pas le seul fait de la science et de ses applications; il implique une amélioration d'ordre moral. Un supplément de moralité, là où se joue le sort des

collectivités, c'est-à-dire en politique, est désormais la nécessité première de la subsistance du genre humain et la seule consécration valable de la légitimité des régimes.

L'avancement des sciences sera toujours un bien. Toutefois, par sa rapidité extrême, cet avancement a laissé l'éthique en retard.

L'œuvre de l'Ingénieur doit être complétée par celle de l'Educateur. La machine peut aider l'homme, mais elle ne peut rien, là où tout dépend d'une condition morale : l'entraide même des hommes.

I. Le principe du libre examen

La liberté d'examen est un idéal dénué de toute doctrine. Nul n'a donc le droit de l'imposer.

Qu'une doctrine soit d'ordre social, politique ou économique, ou qu'elle relève de la métaphysique, elle est toujours un système d'idées; idées qui peuvent être développées ou interprétées, mais qui dépendent de postulats tenus pour des vérités immuables et que l'on entend imposer.

Le libre examen ne se réclame pas de vérités définitives; il se préoccupe du renouvellement méthodique des idées et répugne à leur conservation obligatoire.

On a dit que cette attitude d'esprit est trop sceptique et critique, qu'elle sème l'inquiétude et le désordre et mène à détruire sans reconstruire; qu'elle laisse, les jeunes surtout, sans idéal positif, voire sans refuge spirituel.

Ce reproche est injuste, car au-delà de toute idée particulière, révélant telle ou telle prétendue loi du monde, le libre examen propose une méthode efficace, un style de la pensée, qui écarte la solution facile de l'engagement doctrinal, en lui substituant une discipline intellectuelle et morale, où la maîtrise de soi et l'objectivité jouent un rôle majeur.

L'idéal du libre examen n'est pas de facilité, parce que l'affectivité l'emporte souvent sur la raison ou parce qu'on tient pour vérité ce qui n'est que croyance, évidence ou logique. Or, la logique ne suffit pas à établir la vérité, parce que celle-ci ne résulte que de la confirmation des idées par la réalité sen-

sible. La vérité des théories scientifiques est donc toujours précaire.

Pas d'argument d'autorité, pas de doctrine contraignante, pas d'engagement, tel est le climat du libre examen.

Pas d'esprit doctrinal, cela ne veut pas dire que toutes les idées contenues dans les innombrables doctrines édifiées au cours des âges soient négligeables. Beaucoup d'idées peuvent être dégagées de l'écorce doctrinale et retenues comme des vérités parce qu'elles sont vérifiées par l'expérience. Mais si l'emballage et son étiquette subsistent, les idées ne sont pas libres; elles sont figées et hors d'état d'évoluer sans rencontrer l'opposition de la puissance humaine qui s'en est emparée et qui consacre le tout en une orthodoxie.

Une doctrine peut se réclamer d'un idéal moral. Il en est ainsi de l'idéal de la liberté dans les doctrines individualistes, et de l'idéal de la justice dans les doctrines socialistes. Mais qui estimerait encore que des tentatives d'explication économique, datant d'un ou de deux siècles, soient encore recevables *in globo*? Que diraient Adam Smith ou Ricardo, Proudhon ou Karl Marx, de leurs propres idées, s'ils pouvaient revoir le monde?

Ceux qui restent imbus de doctrines économiques ou politiques s'égarent et glissent vers un obscurantisme plus redoutable que celui dont on parlait autrefois. Non seulement ils cultivent une fausse science, mais ils nuisent à l'organisation du monde.

Les doctrines sont les plus grands obstacles à la liberté. Elles donnent, à qui y adhère, l'illusion de participer à la puissance d'un groupe qui, en fait, est dirigé par quelques individualités. Elles aboutissent à classer les hommes en deux catégories : ceux qui méritent considération et ceux qui n'en méritent guère. Cela mène à la « politisation » de la société et à une dangereuse dégradation des mœurs politiques.

Le critère positif du libre examen, donnant le moyen de se faire, non pas seulement une opinion, mais d'atteindre à une certification objective, est né de la rencontre harmonieuse de la raison et de l'expérience, dans la méthode expérimentale. Avec celle-ci est apparue une notion nouvelle de la vérité, qui a fait ses preuves dans la science, et qui a libéré l'intelligence

du poids de l'argument d'autorité, aussi bien que de l'arbitraire de l'évidence.

Le point important, pour le libre examen, est que, dans les temps modernes et grâce aux progrès de la méthode expérimentale, a été consacrée la validité d'une science naturelle, séparée de la métaphysique et non pas seulement distinguée d'elle, comme l'enseignait saint Thomas. Ce n'est pas avant l'époque de Galilée et de Newton — bien que l'on ne puisse négliger l'apport des présocratiques — que cette indépendance de la science a été proclamée et qu'a été clarifiée une notion de la vérité, non plus ontologique et absolue, non plus formelle et évidente, mais naturelle et relative.

La méthode expérimentale donne la mesure des capacités humaines dues aux apports conjugués de l'imagination et des sens. L'imagination est la source de toutes les créations; sans elle, il n'y aurait ni religion, ni philosophie, ni art, ni science. Mais l'imagination peut mener et mène souvent à l'absurde. D'autre part, les sens, seuls organes de contact avec la réalité concrète, trompent souvent.

A ne suivre que l'imagination ou que les sens, la pensée peut être égarée. Mais, en contrôlant l'imagination par les sens et en animant les faits par les idées, la pensée suit une voie moyenne et plus sûre, celle de la méthode expérimentale.

L'essentiel du génie humain est le pouvoir créateur, le don d'invention. Ce pouvoir est certes exercé, dans la science, selon une discipline d'objectivité très rigoureuse. Mais il n'en résulte aucune diminution des droits de l'imagination, en quelque domaine que ce soit, ni aucune moindre estime de l'exercice de ces droits, en dehors des recherches scientifiques. Il n'y a qu'un statut des idées, de toutes les idées, scientifiques ou non, c'est la liberté d'invention et de discussion; pour la science, la tâche supplémentaire est de découvrir, dans l'exercice de cette liberté, les idées vérifiées par l'expérience.

La distinction à faire entre les idées, au niveau de la vérité, n'implique aucune discrimination entre les idées, au niveau de la liberté. Une idée vérifiée par l'expérience sensible est imposée par elle, mais peut être remise en doute. Toute idée non vérifiée peut, de son côté, être proposée librement, mais non point imposée et soustraite au doute. Il serait aussi appau-

vrissant de refuser droit de cité aux idées non scientifiques, qu'il est abusif de leur attribuer quelque vérité objective.

Dans l'esthétique, la morale, la métaphysique, l'imagination ne doit souffrir aucune limite. Si aucune autorité ne l'étouffe arbitrairement, la liberté y est plus grande encore que dans la science, parce qu'elle n'est pas conditionnée par l'expérimentation.

Il faut laisser l'imagination se déployer et ne point la dédaigner, même quand elle n'apporte rien à la science. Car il est légitime que l'homme, être de sentiment autant que de raison, ait des aspirations qui ne peuvent toutes être ramenées à la vérité. Il y aura toujours des religions et des métaphysiques, des spéculations sur le beau, des discussions sur les mobiles de la conduite humaine, qui ne seront pas réductibles à la science, parce qu'il y aura toujours des valeurs contemplatives ou pratiques, dont le vrai ne rend pas compte. Ce que l'on peut toutefois exiger, c'est que ces valeurs elles-mêmes n'abusent pas de leur entière liberté et ne se présentent pas comme des puissances spirituelles prédominantes, dont la science ne serait que l'humble servante. Là est la justification de la séparation entre la science et la métaphysique.

Le libre examen ne s'incline que devant la contrainte de la vérification expérimentale, tout d'abord, parce qu'elle est objective et dénuée de tout appui de l'argument d'autorité; ensuite, parce qu'elle n'engage pas définitivement la pensée, le sort le plus heureux de la science, sa raison d'être, étant que les idées se renouvellent promptement et progressivement, en sorte qu'à une vérité succède une vérité plus générale.

II. Libre examen, morale et institutions

Le libre examen est un idéal. On y aspire et on y atteint parfois, mais seulement par la domination de soi et la compréhension d'autrui. Un tel objet d'aspirations, d'une approche très ardue, est non seulement de caractère intellectuel, mais aussi d'ordre moral.

Tout idéal demande un effort. Nul homme sincère ne se présenterait comme étant sans cesse en règle avec son idéal. Le premier scrupule du libre exaministe doit être de craindre

desservir son idéal. Un libre examen facile serait un libre examen sans valeur, parce que sans mérite.

La question est de savoir comment on peut atteindre, à partir d'une conception non doctrinale, telle que le libre examen, liée à la vie intellectuelle du savant, à une morale élevée et cependant compréhensible par tous les hommes. Le libre examen n'ayant pas à sauvegarder l'unité d'un système doctrinal, mais pouvant porter le regard vers toutes les expériences, dispose d'un champ d'observation universel. Il ne doit pas déduire une morale de quelque *a priori* relevant le plus souvent de la métaphysique; il peut, au contraire, induire des principes généraux de morale, à partir de l'observation d'une réalité véritablement expérimentale : celle de l'expérience humaine, telle que nous la livre l'histoire des civilisations. Il peut retenir, de tous les systèmes, ce qui moralement y apparaît comme général; il n'est pas tenu de se limiter à un système particulier.

Ce que la morale a ainsi d'universel est en quelque sorte démocratique, puisque proclamé par l'unanimité du genre humain, et ce que la morale a ainsi d'universel ne dépend pas de l'argument d'autorité, puisque enseigné partout, hors de toute doctrine, mais riche de toute l'expérience humaine.

Dans chaque civilisation, il y a du sublime et de l'horrible. Le libre examen doit faire la part de l'un et de l'autre. Il le peut, car son rôle n'est pas d'affirmer *a priori* la supériorité d'une civilisation sur les autres, moins encore de préconiser le triomphe d'une opinion, mais de rapprocher les hommes, par la compréhension, quelle que soit leur race ou leur classe, en leur montrant ce que chaque civilisation a fourni au patrimoine moral de l'humanité. Le temps est venu d'en prendre largement conscience. Aucune civilisation n'a le droit de se réclamer d'une vérité morale absolue, au nom de laquelle elle prétendrait convertir, voire conquérir les autres.

Le libre examen préfère à la conquête idéologique, menée par la propagande et la conversion, la concorde spirituelle, née de la compréhension et du respect mutuels. Un tel idéal répugne à l'uniformité des croyances, laquelle ne pourrait prédominer que dans un appauvrissement général. Seule une mutuelle compréhension peut illustrer, sans équivoque et de

la façon la plus universelle, le principe de la liberté des idées, critère authentique de la tolérance.

Une époque de quatre cents ans, commencée au VII[e] siècle avant J.-C., a marqué sur le continent eurasiatique l'éclosion spirituelle peut-être la plus impressionnante de l'histoire. Cette époque est celle de Confucius et de Lao-tseu; de Bouddha s'insurgeant contre le brahmanisme; de Zoroastre proclamant la prédominance du culte mazdéen; celle des philosophes présocratiques, fondateurs de la science occidentale; celle aussi de Socrate, Platon et Aristote.

Depuis ce temps, les plus grandes civilisations se sont développées offrant, à certains égards, des caractères originaux et témoignant de la féconde diversité des cultures humaines; enfin, portant la trace d'influences unilatérales ou réciproques, nées de contacts pacifiques ou militaires.

L'éthique de l'avenir ne saurait dériver de l'affirmation, toujours vaine et précaire, de la suprématie d'une puissance ou d'une civilisation; elle ne saurait non plus comporter la négation de ce que représentent, comme richesse spirituelle, non seulement les sommets moraux que nous avons cités, mais aussi la diversité des œuvres par lesquelles les civilisations ont affirmé chacune leur originalité créatrice. Une telle éthique doit éxclure la conquête nivellatrice et l'hostilité perpétuelle au profit de la compréhension et du respect d'autrui, honoré par tant de penseurs en tous temps et lieux. Elle doit bannir l'argument d'autorité qui soumet la pensée et prêche la conversion, et admettre le libre examen qui élargit les vues et prône la conciliation.

*
* *

Le problème des institutions, loin d'être celui d'une limitation doctrinale, est celui de la nécessité de promouvoir ce changement, pour adapter les idées aux conditions des temps. Le libre examen proclame la bienfaisance de cette adaptation et la nocivité des préjugés, qui heurtent des réalités techniques ou économiques.

L'évolution rapide du monde moderne est peu compatible avec des institutions sacrées et des doctrines intangibles.

Le rythme impressionnant de la transformation du monde matériel le prouve, en particulier, dans l'ordre des activités

économiques. Car, de ce côté, les lenteurs d'adaptations des idéologies aux faits techniques sont la cause principale des désordres du monde moderne.

Maintes croyances attestent la persistance d'une attitude mentale qui est le contraire de celle dont se réclament la science et le libre examen. On parle encore beaucoup de doctrines, à propos de l'activité économique; on ne parle que trop peu de théorie et le terme y est loin d'avoir le prestige qu'il revêt en physique. Or, ce ne sont point des doctrines, mais bien des théories qui font avancer le savoir et augmenter l'efficacité du pouvoir d'action de l'homme. En physique, les doctrines, celle d'Aristote et de Ptolémée par exemple, sont des dieux morts; en économie, les doctrines, libérales, socialistes ou autres, sont des dieux qui ne veulent pas mourir.

L'expérience économique des deux derniers siècles a été marquée par une telle expansion et de telles transformations qu'il est peu probable que les vues d'Adam Smith et de ses disciples ou de Karl Marx et de ses interprètes puissent encore satisfaire à l'intelligence de l'économie actuelle. Le temps est venu de leur substituer un véritable effort de recherche scientifique, car, en économie tout autant qu'en physique, ou en biologie, c'est le perfectionnement de la théorie et non pas la propagation d'une doctrine qui ouvre la voie au progrès. Ajoutons que la recherche scientifique, dans l'ordre des sciences physiques, peut certes mener à un accroissement continuel de la puissance des hommes, mais qu'elle ne saurait aboutir à créer une plus grande prospérité des peuples, si on ne se souciait pas de la prolonger par l'instauration d'une recherche scientifique dans l'ordre des sciences humaines.

Du côté des institutions, la méthode du libre examen mène aussi à des vues novatrices, éloignées aussi bien de l'esprit conservateur que de l'esprit révolutionnaire. Une institution est un moyen et non une fin en soi; elle n'est pas sacrée, ni immuable, mais elle doit être utile et morale. Quoi qu'il en coûte aux préjugés, le libre examen mène à la conclusion que les institutions non efficaces et non satisfaisantes, du point de vue moral, sont à réformer, voire à remplacer.

Sans doute, l'attachement des peuples à leurs institutions est, dans une certaine mesure, une source de vigueur et un indice de santé politique; sans doute aussi les institutions ne

suscitent-elles un réel attachement que si elles sont auréolées de prestige et objet d'une certaine contemplation. Mais cela ne doit pas éblouir. Il n'est pas bon de pousser l'attachement sentimental aux institutions, jusqu'à obnubiler l'appréciation de leur utilité et de la moralité des fins qu'elles servent.

Les institutions, étant des pouvoirs d'organisation des activités sociales, doivent être et demeurer adaptées aux exigences techniques de l'activité en cause; elles doivent appliquer des principes d'organisation qui tiennent compte de l'expérience, plutôt que de vues *a priori*; elles doivent en outre servir la cause d'une morale universelle.

Un homme politique, qui devient homme de gouvernement, doit s'apercevoir assez vite que s'imposent à son attention, beaucoup moins la doctrine de son parti que de changeantes réalités quotidiennes d'ordre technique, psychologique ou moral. Les problèmes de gouvernement sont trop divers et mouvants pour respecter une doctrine. Sans doute, pour l'homme politique, la doctrine reste un moyen d'influencer la masse, mais c'est par une pensée confuse et par le sentiment. Au-delà de cet aspect primaire de l'art de gouverner, le véritable homme d'Etat doit surtout cultiver la connaissance de la psychologie humaine et l'intelligence des problèmes techniques.

C'est un débat assez vain qui oppose le collectivisme au libéralisme ou le dirigisme à l'individualisme. Toute économie humaine est toujours imprégnée d'individualisme, parce que ce sont toujours des individus qui agissent et inventent. En revanche, toute économie est toujours vouée à quelque collectivisme, parce que la complémentarité lie les activités entre elles et que c'est l'ensemble ainsi formé qui doit être gouverné. L'opposition des deux vieilles doctrines revient à dresser face à face deux principes exclusifs l'un de l'autre, tandis que l'organisation économique implique leur composition.

En vérité, il est des conditions d'organisation qui dépassent en généralité les vues individualistes et collectivistes. Les institutions doivent accomplir la double tâche d'ordonner les activités humaines, selon les exigences d'une déconcentration favorable aux initiatives individuelles et en vue d'une coordination favorable au rendement du labeur fourni par la col-

lectivité. Ce principe est valable sur le plan international, autant que sur le plan national.

L'économiste ne peut se limiter aux problèmes de l'organisation technique, sans égard pour les préoccupations d'ordre moral. On ne crée pas une économie saine, c'est-à-dire des conditions de subsistance favorables à la population, par la seule vertu de la puissance de la technique et de l'administration. Du point de vue humain, le plus important est la fin d'ordre moral, vers laquelle les institutions orientent l'usage des techniques.

Il y aurait moins de déséquilibre dans les développements économiques internes et externes des nations, si les politiques économiques étaient orientées de façon simplement raisonnable; si les gouvernants publics ou privés veillaient à des fins à la fois efficaces et équitables.

Pourtant, la fin la plus commune de la vie économique, chez les entrepreneurs comme chez les gouvernants, celle que maintes doctrines ne font que voiler, est une fin de puissance, par le profit ou par la domination.

Le système politique capable de prévenir les abus dus à la poursuite de telles fins, celui des contrepoids de pouvoir, est représenté par le régime démocratique. Il a reçu sa philosophie de Locke et de Montesquieu. Expérimenté sur le plan national, il s'est montré préférable à tout autre système. On peut penser qu'il pourra être étendu aux institutions internationales. Mais les idées ont besoin de temps pour mûrir.

III. La liberté naturelle et le libre arbitre (action et engagement)

On peut rendre compte de la liberté en la traitant comme un phénomène tout à fait naturel. Claude Bernard semble y avoir invité lorsqu'il a écrit que « le déterminisme est la condition de la liberté morale ». Il n'a pas développé cette idée, mais l'*Introduction à la médecine expérimentale* contient les raisons qu'il a pu avoir de l'exprimer. Claude Bernard rappelle que ce qui distingue de la façon la plus nette les corps vivants des corps inorganiques, c'est que les premiers ont un déterminisme interne *autonome* qui les empêche de tomber en indifférence physico-chimique avec leur milieu extérieur.

La liberté est la plus grande chez l'homme, parce que c'est chez lui que le déterminisme intérieur est le plus riche de conditions physiologiques et psychiques. L'individualité, voire la personnalité, est, pour un être vivant, le pouvoir de demeurer lui-même, ce qui ne veut pas dire le pouvoir de ne point changer, mais seulement de changer le moins possible sous la pression du déterminisme extérieur, et le plus possible par les ressources du déterminisme intérieur.

L'être libre n'est pas moins déterminé que l'être dépendant, mais il l'est par un jeu plus varié et plus nuancé des conditions physico-chimiques intégrées à son organisme. Il y a illusion à croire que, par la liberté, un être vivant échappe au déterminisme et passe à la contingence.

L'espèce humaine se distingue des autres espèces animales par la grande différenciation du système nerveux. Cette différenciation, à laquelle il n'y a point de raison d'attribuer une origine extra-phénoménale, est le fondement de la liberté psychique, excroissance prodigieuse de l'autonomie physiologique.

Il n'y a pas plus de raison de chercher, dans les expressions les plus complexes de l'activité mentale des hommes, autre chose qu'un résultat, assurément admirable, mais non moins phénoménal, de la différenciation nerveuse.

Dans l'ordre de la liberté, il n'y a, entre les hommes comme entre l'homme et les animaux, qu'une différence de degré, non de nature. Et cette différence de degré s'explique par l'évolution de l'organisation nerveuse dans le règne animal.

Dans la conception naturelle de la liberté, celle-ci n'est pas un attribut que l'individu aurait à garder comme un trésor. Traitée en phénomène naturel, la liberté se présente comme dérivée de relations entre l'individu autonome et le monde, entre le milieu intérieur et le milieu extérieur de l'être humain. Si la liberté ne relève pas d'un état dont l'individu serait entièrement maître mais de son degré d'autonomie, la conservation et les variations de la liberté dépendent aussi bien de facteurs propres à l'individu que de facteurs qui lui sont étrangers.

On peut donner un nom au genre de rapports qui existent entre l'homme et son milieu et auxquels le phénomène de la liberté fait face. Ce nom est celui de contrainte, la liberté fai-

blissant lorsque les rapports en question se renforcent et croissant lorsqu'ils diminuent. L'éviction de contraintes, c'est-à-dire la suppression de conditions de milieu qui imposent leur empire à l'être vivant, est le trait marquant de la liberté.

La liberté peut donc croître, mais aussi décroître; elle n'est jamais donnée ni refusée définitivement à aucun homme ou à aucun peuple. Il importe donc de savoir comment elle est fortifiée. Il importe aussi de noter que s'il est un aspect de la liberté — l'aspect physique — auquel les hommes attribuent une grande importance, c'est un autre aspect de la liberté, l'aspect spirituel, qui en exprime la nature la plus essentielle.

Sous cette dernière forme, la liberté ne consiste pas à jouir, sans plus, du relâchement de la contrainte dans un milieu extérieur donné. Elle tend à fortifier la capacité de réactions psychiques de l'individu, pour lui permettre de cultiver des idées, voire de changer d'idées. Elle intensifie la vie intérieure par l'imagination, et augmente l'harmonie entre l'homme et son milieu extérieur, par la science et ses applications. Elle apporte à l'état de contrainte, non seulement un remède curatif, mais préventif. Elle est la manifestation suprême de l'autonomie du déterminisme intérieur, dont le développement graduel marque les échelons du progrès dans le règne animal. Sous cet aspect spirituel, la liberté peut croître indéfiniment.

Il serait aussi injustifié de voir dans la liberté spirituelle l'affaire exclusive de la raison, que d'y chercher une pure manifestation sentimentale. Le sentiment et la raison ont tous deux un rôle dans la liberté. Ces rôles peuvent être précisés, pourvu que l'on ne veuille pas attribuer à l'un ce qui dépend de l'autre.

L'homme a le droit de chercher des satisfactions en dehors du vrai et de s'attacher, pour des raisons très diverses, à des idées que l'état acquis de la science rend peu susceptibles de vérification.

La liberté spirituelle n'a pas de limite en droit : tout peut être pensé et dit, ce qui à certains semble faux ou vrai, nuisible ou utile, mal ou bien, laid ou beau, parce que chacune de ces choses est matière à discussion et qu'il est important que l'on ne décide d'aucune d'elles suivant une seule opinion.

Cette liberté ne vaut pas seulement en matière de recherche scientifique, mais aussi en métaphysique, en religion, en esthé-

tique, en morale, en politique et en économie. Dans le libre examen le changement des idées est la condition du progrès spirituel, façon de voir qui, nous allons le voir, n'est pas précisément celle du libre arbitre.

Aucun argument d'autorité n'est recevable pour qualifier les fruits de l'exercice de cette liberté, en particulier pour les qualifier de vérités. Le critère de semblable qualification ne peut être cherché dans l'arbitraire, mais dans l'expérience, notamment dans la vérification par l'expérience, pour ce qui est de la vérité des idées. A ce propos, il n'y a pas lieu de distinguer la thèse de l'hypothèse, tant que la vérification expérimentale ne justifie pas une telle distinction.

Le libre arbitre

Le libre arbitre de la théologie catholique est l'antithèse du libre examen.

Nous n'avons à retenir, des spéculations métaphysiques sur le libre arbitre, que les opinions touchant la nature de ce prétendu pouvoir.

A ce propos, de sensibles divergences d'opinion se sont manifestées en théologie. Ces divergences plus ou moins compatibles ou incompatibles avec l'orthodoxie, sont résultées, soit de l'analyse du pouvoir de liberté, soit de l'exposé du rôle assigné à ce pouvoir.

Quelles que soient leurs divergences d'opinion sur la nature du libre arbitre, les adeptes de ce principe métaphysique constatent que l'homme a un pouvoir absolu de juger et de vouloir, que s'il a voulu telle chose, après avoir jugé que plusieurs autres choses étaient tout aussi réalisables, on doit admettre qu'il aurait pu, aussi bien, accomplir une de ces dernières, plutôt que celle qu'il a choisie. Par son choix, l'homme exerce son libre arbitre.

La thèse du libre arbitre absolu n'est pas seulement discutable; elle est aussi dangereuse pour la sauvegarde de la liberté naturelle.

C'est le problème de l'existence du mal dans un monde cependant créé par Dieu, qui oblige à présenter l'homme comme une créature souillée par un péché originel. L'homme serait fait chrétien et incorporé à l'Eglise par le baptême; par le libre arbitre, il serait absolument capable de choisir entre

le bien et le mal. La créature ayant été réputée coupable du mal, chose que l'on ne pouvait pas attribuer, en logique, à l'auteur de toutes les perfections, force a été d'opérer une coupure dans le monde régi par Dieu. En conséquence, le libre arbitre absolu a été attribué à la conscience humaine, afin de situer en elle le pouvoir de choisir entre le mal et le bien. L'homme est considéré comme absolument libre de juger et de vouloir; Dieu n'est donc pas responsable du mal dans l'objet de sa création. On connaît du reste l'argument de Plotin, selon lequel Dieu étant parfait peut créer sans cesser d'être parfait, la créature seule étant imparfaite.

Pareilles affirmations et toutes celles que la théologie avance pour élucider le problème du mal, laissent subsister la contradiction. Dieu est tout-puissant et parfait : il pouvait donc empêcher que le monde et l'homme subissent la moindre déchéance en s'éloignant du parfait. Il ne l'a pas fait. Dès lors, ou bien il n'est pas tout-puissant, ou bien l'existence du mal doit lui être attribuée, directement ou indirectement.

La liberté n'est attribuée à l'homme que pour lui permettre une soumission volontaire et complète à un système de croyance *a priori*. S'il se soumet, du moins principalement, à titre intellectuel, et tant qu'il se soumet à ces croyances, il entre dans la voie du bien. S'il ne se soumet pas et que, tout en gardant l'usage du libre arbitre, il critique les vérités révélées, il entre dans la voie du mal.

Dans semblable système, la liberté humaine est sans doute absolue, mais la contrainte morale ne l'est pas moins. La contrainte s'autorise de la parole divine, tandis que la liberté ne peut se réclamer que d'un attribut de la conscience humaine: l'autorité absolue l'emporte sur la liberté absolue. Dès lors, la liberté apparaît comme un état malheureux résultant de l'infériorité de la créature. Le premier devoir de l'homme est d'y renoncer sans réserve, pour adhérer sans condition à une croyance : la liberté n'a été prêtée à chaque homme, que pour qu'il puisse être tenu personnellement d'y renoncer de façon plus explicite et plus complète.

Action et engagement

A ce qui a été dit ci-dessus de la compréhension de la liberté, dans le libre examen, il faut ajouter que l'action y trouve, tout à la fois, un stimulant moral et une discipline de raison. L'homme n'y est pas réduit en servitude; il est appelé à agir et à faire valoir sa personnalité, ses dons d'intelligence et de caractère. *La liberté n'est pas seulement un pouvoir spirituel; elle est aussi un pouvoir pratique.*

Le libre examen, exercice de la liberté naturelle, ne méconnaît ni ne néglige l'action. Il éclaire l'esprit et prépare à l'action par la discipline de la réflexion. Il favorise le choix conscient des fins morales et des moyens institutionnels ou techniques, utiles aux sociétés.

Une fois l'action décidée, l'homme va de l'avant, mais qu'il se garde de croire que ses idées premières demeureront toujours valables. *Il doit agir, mais il doit entretenir la réflexion, pour renouveler l'action.* La réflexion exclut tout engagement des idées.

La pensée de libre examen ne doit jamais être engagée ou prisonnière de son passé; *elle garde le droit de changer, pour mieux comprendre et pour mieux agir.* L'action elle-même n'a rien à gagner à l'esprit d'engagement, politique ou autre, car il n'éloigne du libre examen qu'au bénéfice de quelque troupeau spirituel.

L'action a tout à attendre de l'esprit qui persiste à renouveler sans cesse l'examen, celui des idées autant que celui des faits.

IV. La tyrannie des idées réelles et générales

Quand une idée générale devient une croyance tellement vive et répandue que son objet s'impose à la plupart des hommes, comme une réalité indépendante de leur propre pensée, le vocabulaire philosophique qualifie cette idée de réelle. D'où l'expression de réalisme des idées générales.

Dans notre civilisation le modèle le plus ancien de pareil réalisme des idées se trouve dans la philosophie de Platon et, quelque peu atténué, dans celle d'Aristote; il a prédominé dans la théologie médiévale et l'on peut estimer qu'il a repris

une grande vigueur avec le marxisme. C'est un des aspects les plus impressionnants de notre époque que l'opposition réciproque de ces deux réalismes d'idées générales, par ailleurs antithétiques l'un de l'autre (1).

Le réalisme chrétien a répondu aux aspirations d'un temps voué à la passion de l'ordre et au culte de la hiérarchie; il a exprimé l'âme d'une civilisation qui croyait à l'immuable et à l'absolu et où la somme du savoir était au service exclusif de la science de Dieu. Ce réalisme s'est épanoui à l'époque des Cathédrales, de ces « Bibles des pauvres » dont les « innombrables statues, disposées d'après un plan savant, étaient comme une image de l'ordre merveilleux que saint Thomas faisait régner dans le monde des idées » (2).

C'était, au fond, un réalisme esthétique bien plus fait pour stimuler la contemplation que l'action.

Au début des temps modernes, ce réalisme, déjà rudement éprouvé par le nominalisme, fut submergé par la Réforme, puis par l'avènement de l'idéalisme. Dans un monde désormais changeant, l'esprit nouveau, là où il prévalut, ménagea au sein du christianisme une place de premier rang aux nécessités de l'action et à l'initiative des individus. Il est connu que le capitalisme individualiste a trouvé, dans certains pays réformés, les plus puissantes conditions spirituelles d'expansion, du moins en Angleterre et aux Etats-Unis où cette expansion a été favorisée par les circonstances de la vie économique.

De nos jours, un nouveau réalisme s'impose, celui de la dialectique marxiste. De même que le calvinisme n'a pas donné ses fruits dans sa terre natale, mais dans des pays d'adoption, le marxisme n'a pas réussi dans la patrie de Marx, mais en Russie. Métaphysique du devenir et de l'action, de la lutte perpétuelle et de la conquête jamais achevée, il s'est implanté dans un empire nouveau, non plus sous le signe de l'individualisme, mais du collectivisme, plus conforme à la structure historique de la Russie. Il est venu y servir de nourriture spirituelle aux conquérants de la steppe, comme le puritanisme avait jadis animé ailleurs les conquérants des colonies et ceux de la

(1) *Le réalisme chrétien et la dialectique marxiste* (*Le Flambeau*, 1951, n° 2).

(2) Emile MÂLE, *L'art religieux du* XIII^e *siècle en France*, préface.

prairie. Sous le signe du Marxisme, la steppe et le nomade asiatiques font place à l'usine et à l'ouvrier soviétiques; sous ce même signe, un continent est ouvert aux desseins des plans quinquennaux, comme autrefois le monde fut ouvert aux desseins impériaux des Anglo-Saxons.

On dira que, dans la Russie moderne, la religion n'est plus motrice, puisque le matérialisme y a triomphé. Ce serait oublier que le matérialisme dialectique porte là-bas un faux nom, qui lui vient de son origine occidentale, mais qui ne convient pas à l'état d'esprit de son pays d'adoption. Le peuple russe est un peuple mystique par nature et d'une religion chrétienne que les invasions et les révolutions n'ont pas étouffée. Cette religion a pris ses racines à Byzance, y ayant emprunté, à cause même de l'état arriéré des populations converties, tout ce qui était proche du christianisme primitif — où le communisme a ses droits — sans retenir les raffinements intellectuels de la théologie byzantine. Dans la religion russe, le salut comporte la douleur et les rites mêmes de cette religion en témoignent. Comment ne pas comprendre dès lors qu'une métaphysique, proclamant que le travail, devoir chrétien par excellence, est le fondement de la valeur de l'économie et que la lutte dialectique perpétuelle est la loi suprême de la nature, de la société et de l'esprit, ait trouvé l'accès des régions les plus profondes de l'âme russe?

En de tels systèmes, l'idée générale réelle reçoit une puissance extraordinaire; elle donne à l'édifice d'une doctrine sa clef de voûte et son architecture; elle devient un instrument de domination religieuse, politique ou économique, capable de conquêtes immenses, toujours en mal d'universalité.

L'idée générale réelle peut, une fois diffusée, être l'objet d'interprétations ou de luttes. Loin de l'affaiblir, cela peut l'enrichir et la rendre encore plus dominatrice et redoutable, si les hommes qui veillent sur son destin ont le sens psychologique de la tactique et de la stratégie des valeurs.

L'idée générale réelle est un danger pour la liberté individuelle. Captée par une Institution gouvernementale, spirituelle ou temporelle, elle lui insuffle sa propre puissance de persuasion.

L'apparition du libre examen à l'Université de Bruxelles (*)

par **Jean STENGERS,**
Professeur à l'Université

> *Le libre examen, c'est moi qui, le premier, l'ai inscrit sur mon drapeau, qui est aussi le drapeau de l'Université Libre de Bruxelles.*
>
> Théodore VERHAEGEN, à l'Association libérale de Bruxelles, le 6 décembre 1858.

Le 1er janvier 1854, le Roi recevait au Palais de Bruxelles, comme au début de chaque année, les principales autorités du pays et de la capitale; elles venaient lui apporter, en termes fleuris, leurs vœux et leurs compliments.

Théodore Verhaegen, qui représentait l'Université de Bruxelles, dont il était l'administrateur-inspecteur, introduisit

(*) Cet article achève une série de trois études consacrées au libre examen. La première (*D'une définition du libre examen*, dans la *Revue de l'Université de Bruxelles*, octobre-décembre 1955) envisageait le problème sous un angle avant tout théorique. La seconde (*Le libre examen à l'Université de Bruxelles, autrefois et aujourd'hui*, dans la même revue, mai-juin 1959) esquissait une comparaison dans le temps, au XIXe et au XXe siècle. Nous abordons enfin dans cette troisième et dernière étude la question des origines.

Soulignons combien grandes sont nos obligations envers divers collègues et amis qui nous ont communiqué des indications souvent précieuses. Citons surtout nos collègues de l'Université de Bruxelles : MM. Bartier, Masai, Mortier, Paumen, Plard et Van Bever, M. le Chanoine R. Aubert, Professeur à l'Université de Louvain, MM. J. Courvoisier, Professeur à l'Université de Genève, et J. Meyhoffer, Professeur à la Faculté libre de Théologie de Lausanne, le R. P. Erba et M. A. Zumkir. Nous les remercions tous, ainsi que Mme A. Moureaux-Van Neck et M. J. Baerten, qui ont bien voulu procéder pour nous à plusieurs vérifications.

dans ce défilé oratoire une note originale qui fut fort remarquée.

« Sire, dit-il au Roi, à mesure que notre état politique s'affermit et se développe, chaque année nous fournit une occasion plus chère d'offrir à Votre Majesté nos justes félicitations et de lui renouveler l'assurance de notre respectueux dévouement. C'est que votre sagesse a compris cette œuvre nationale que nos pères ont ébauchée sous d'autres dynasties et qui s'achève sous la vôtre en réalisant toutes les libertés dont un peuple peut jouir. »

« Parmi ces libertés si longtemps refusées ou combattues, enchaînait-il, *il y en a une, la liberté d'examen, que l'Université de Bruxelles place au-dessus de toutes les autres, parce qu'elle est l'âme de la science.*

» Examiner, en dehors de toute autorité politique ou religieuse, les grandes questions qui touchent à l'homme et à la société, ... sonder librement les sources du vrai (et) du bien, ... tel est, Sire, le rôle de notre Université, telle est aussi sa raison d'être. »

Verhaegen signalait ensuite que l'Université avait pris l'initiative d'organiser des conférences publiques. Ces conférences ont évoqué l'époque, encore toute proche, où les Belges « travaillaient à purger le moyen âge de ses abus, à dégager la conscience des ténèbres qui l'obscurcissaient ». « Elles ont montré nos aïeux luttant contre un triple despotisme, et opposant ainsi au despotisme de la foi, la liberté de conscience, au despotisme du préjugé, la diffusion des lumières, au despotisme de l'épée, le dogme de la souveraineté publique. » Cette initiative avait remporté un grand succès. Voilà, disait l'orateur, qui intéressera certainement le Roi, ami des « études sévères et nationales » [1].

Nous ne savons pas ce que furent, en entendant ces paroles, les réactions éventuelles de Léopold Ier. Les réactions de la presse catholique, en tout cas — ce qui était normal, s'agissant de Verhaegen — furent énergiques à souhait.

[1] *Moniteur belge*, 3 janvier 1854. Dans le *Moniteur*, et dans d'autres journaux, ce discours est attribué par erreur au président du Conseil d'administration de l'Université. La presse catholique ne s'y trompa pas : elle avait bien reconnu Verhaegen.

M. Verhaegen, gronda l'*Emancipation*, a lu devant le Roi un « véritable pamphlet »; il s'est permis de « flétrir en quelques mots tout le passé de la Belgique ». Quelle intolérable manifestation partisane, et en même temps quelle incongruité, puisque « l'auguste personnage » à qui s'adressaient ces paroles ne pouvait évidemment « condescendre à une réplique » (2). M. Verhaegen a vanté la liberté, renchérissait le *Journal de Bruxelles*. C'est une « étrange liberté que s'est donnée un Bacon en délire (Verhaegen avait invoqué Bacon) de venir débiter devant le Roi et ses augustes enfants, des platitudes aussi indécentes que ridicules contre l'Eglise » (3).

L'apologie du libre examen, il va de soi, n'était pas épargnée. Il faut la « présomptueuse ignorance » de l'orateur, disait le *Journal de Bruxelles*, pour imaginer que sa philosophie puisse être un soutien de la monarchie constitutionnelle; bien au contraire, une telle philosophie, « décidant les questions sociales avec une liberté d'examen qui exclut toute autorité politique ou religieuse, déracine les convictions positives, sème le doute dans les âmes, et les porte logiquement à détruire dans la société même tout principe d'autorité et d'ordre, pour ne laisser que le vide et le néant (4) ».

En champion vigoureux de la cause libérale, *L'Observateur belge* releva le gant. L'indécence n'est pas dans la conduite de M. Verhaegen, répliqua-t-il, elle est dans la réaction des journaux catholiques. Ceux-ci, impudemment, mettent en cause le Souverain, ils lui prêtent des sentiments de réprobation à l'endroit des paroles de Verhaegen. « Tous les faits politiques du Roi protestent contre les sentiments qui lui sont si gratuitement attribués. » Quant au libre examen, n'est-ce pas précisément devant le chef constitutionnel de l'Etat qu'il était tout indiqué de l'exalter? « Le libre examen, c'est toute notre Constitution, c'est la liberté des cultes, c'est la liberté de la presse, c'est la liberté d'enseignement, c'est le gouvernement constitutionnel, c'est la tribune parlementaire, c'est tout ce magnifique édifice de libertés fondé en 1831 aux applaudissements de la nation et dont la royauté est le faîte (5). »

(2) *Emancipation*, 6 janvier 1854.
(3) *Journal de Bruxelles*, 11 janvier 1854.
(4) *Journal de Bruxelles*, 7 janvier 1854.
(5) *L'Observateur belge*, 10 janvier 1854. Energique défense de Verhaegen également dans *La Nation*, 8 et 12 janvier 1854.

Un discours énergique, une polémique avec ses adversaires politiques : presque toute la vie de Verhaegen avait été faite de ce pain-là. Mais l'allocution du 1er janvier 1854 mérite néanmoins d'être épinglée. Elle ne constitue pas un discours parmi les autres. Ce que Verhaegen avait formulé — les journaux catholiques avaient pleinement raison de le dire — était une « profession de foi scientifique » (6). Or dans la suite de ses professions de foi universitaires — car il en avait prononcé toute une série, qui avaient jalonné sa carrière — celle-ci était la première où Verhaegen, comme principe fondamental, invoquait la liberté d'examen. Le libre examen, le 1er janvier 1854, faisait officiellement son entrée à l'Université de Bruxelles.

*
* *

En 1854, vingt ans s'étaient écoulés depuis la fondation de l'Université. Durant ces vingt premières années, n'avait-on jamais parlé de libre examen? Il serait évidemment absurde de l'affirmer. L'expression, cela va de soi, avait été parfois employée; elle faisait partie d'un vocabulaire philosophique que professeurs et étudiants, dans certains cas, étaient naturellement appelés à manier.

« Oui, nous sommes les enfants et les successeurs de la Réforme, en ce sens que la Réforme a été le premier cri jeté par les consciences opprimées, la première manifestation de *l'esprit d'examen*, le premier appel à la raison, à la controverse... » : voilà ce que l'on lit par exemple en 1840 dans un article de l'*Annuaire de la Société des Etudiants* (7).

Les adversaires de l'Université, sautant sur des textes comme celui-là, mettent eux aussi en cause le libre examen. Un professeur du séminaire de Malines, De Decker, critiquant précisément un des auteurs de l'*Annuaire*, écrit en 1841 : « En vertu du principe de libre examen professé dans son école, il nous reconnaîtra le droit du libre examen de son article (8). »

(6) *Emancipation*, 6 janvier 1854.

(7) J. Gilbert, *Quelques réflexions à propos de l'Exposé des vrais principes en matière d'instruction publique par M. Van Bommel, évêque de Liège*, dans l'*Annuaire de la Société des Etudians de l'Université Libre de Bruxelles*, Bruxelles, 1840, p. 248.

(8) J. V. De Decker, *L'orthodoxie et l'Université libre*, Bruxelles, 1841, p. 8.

Entre 1834 et 1854, on pourrait certainement, au prix de lectures étendues, trouver d'autres textes encore où le libre examen est cité. Mais à quoi bon une pareille recherche? Ce sont les « professions de foi » des dirigeants de l'Université et de ses professeurs qui, véritablement, offrent de l'intérêt, et dans ces professions de foi, durant les vingt premières années, on ne rencontre pas encore le libre examen.

Verhaegen, jusqu'en 1854, se réclame de la liberté tout court, ou, lorsqu'il précise, de la « liberté d'enseignement » (9). Liberté, liberté d'enseignement, tels sont les mots qu'il ne se lasse pas de répéter.

Ecoutons-le, le 1er janvier 1853, s'adressant à Léopold Ier, un an jour pour jour avant son discours fracassant de 1854 : « Fondée par la seule puissance de l'opinion, indépendante dans sa marche comme dans ses doctrines, affranchie de toute loi autre que celles envers Dieu et envers la Patrie, notre Université, Sire, est l'exemple éclatant de ce que peut dans ce pays l'alliance de la liberté, de l'ordre et de la modération (10). »

Ecoutons-le parler le 3 octobre 1853, à la séance de rentrée de l'Université : « Notre Université ... peut contempler avec un juste orgueil son passé et son avenir. Pendant les dix-neuf années qui se sont écoulées depuis le jour de sa fondation, elle a rendu ... l'inappréciable service de prouver, par des faits éclatants, que la liberté d'enseignement, pratiquée dans la plus large acception du mot, pouvait, elle aussi, être une vérité (11). »

« Liberté », « liberté d'enseignement » : c'est là le vocabulaire classique de Verhaegen et, d'une manière générale, de tous les dirigeants de l'Université. Et soudain, le 1er janvier 1854, on débouche sur la « liberté d'examen ».

(9) Cf. F. VAN DEN DUNGEN, *Les origines et l'avenir du libre examen à l'Université Libre de Bruxelles*, dans la *Revue de l'Université de Bruxelles*, mai-juillet 1933, et J. STENGERS, *Le libre examen à l'Université de Bruxelles, art. cit.*

(10) *Moniteur belge*, 2 janvier 1853. Le *Moniteur*, tout comme il le fera un an plus tard pour l'allocution du 1er janvier 1854, prête ce discours au président du Conseil d'administration de l'Université. *L'Indépendance belge* (2 janvier 1853), et d'autres journaux, le restituent à Verhaegen.

(11) *L'Université Libre de Bruxelles pendant vingt-cinq ans, 1834-1860*, Bruxelles, 1860, p. 211.

*
* *

La formule est nouvelle. Soulignons-le immédiatement, pour éviter toute équivoque : elle n'exprime certainement pas un nouvel idéal. La « liberté d'enseignement » d'avant 1854, la lecture attentive des textes le prouve, était riche déjà de presque tout le contenu du libre examen, et en parlant de libre examen, Verhaegen n'a certainement pas eu conscience de trahir sa chère et vieille liberté d'enseignement. Il lui donnait simplement un relief nouveau ([12]).

Mais en dépit de la continuité dans les idées, le changement de vocabulaire est curieux et intéressant. Il est d'autant plus digne de remarque que, après avoir été lancée au début de 1854, la formule du libre examen va connaître un succès extraordinairement rapide : en peu de temps, elle va littéralement s'imposer.

Dans les discours de rentrée de l'Université, on la trouve, d'une année à l'autre, répétée et amplifiée. Octobre 1854 : « la liberté absolue d'examen, principe générateur de tout progrès, ressort indispensable de la vie morale et intellectuelle, et drapeau de cette Université » (Verhaegen) ([13]). Octobre 1855 : « L'Université libre de Bruxelles, ... dès l'origine, s'est montrée à la hauteur d'un grand principe constitutionnel, la liberté d'enseignement, qui part d'un principe plus large et plus fécond encore, la liberté de pensée, la liberté d'examen » (Auguste Orts) ([14]). Octobre 1856 : Chez nous, « les élèves ... sont libres devant le professeur, comme le professeur est libre vis-à-vis de l'Eglise et de l'Etat. La liberté d'examen profite aux uns comme aux autres » (Verhaegen) ([15]). Novembre 1859 : « Le professeur part de ce principe que le libre examen, ou l'indépendance de

([12]) Cf. J. Stengers, *Le libre examen à l'Université de Bruxelles*, *art. cit.*, pp. 260-262.

([13]) *L'Université Libre de Bruxelles pendant vingt-cinq ans*, *op. cit.*, p. 224. Cf. aussi p. 219 : « Comme elle (=la Constitution belge) a consacré toutes les libertés dans le monde politique, nous avons pratiqué toutes les libertés dans le monde scientifique : liberté d'examen, liberté de méthodes, liberté de parole. »

([14]) *Ibid.*, p. 227; voir aussi p. 231.

([15]) *Ibid.*, p. 249.

la raison humaine, est la source de toute connaissance » (Verhaegen) ([16]).

Dans l'enseignement même de l'Université, bien entendu, l'écho se répercute. Le triomphateur des cours publics de ce temps, le Français Bancel, à qui son éloquence déclamatoire vaut d'interminables ovations, profite de ses leçons de littérature française pour lancer à ses auditeurs : « On dit que le libre examen tue la foi. Oui, il extirpe celle qui fait l'œuvre des ténèbres et de la mort. Montrons enfin au monde qu'il engendre et protège la foi de la lumière et de la vie » ([17]) — ou encore : « O jeunesse, ne bois pas indifféremment à toutes les sources!... Ne cherche ni le rêve ni l'oubli ni l'extase au fond des vases mystiques après t'être abreuvée du vin fort et amer du libre examen » ([18]).

Fait plus caractéristique encore, l'Union des Anciens Etudiants de l'Université, dès 1855, proclame son adhésion au principe du libre examen. En avril 1855, deux textes importants

([16]) *L'Université Libre de Bruxelles pendant vingt-cinq ans*, *op. cit.*, p. 285. Voir aussi pp. 303 (« Nous pouvons lever plus haut que jamais le drapeau qui nous a valu tant d'injures, tant de calomnies. Ce drapeau porte pour devise : *Libre examen, indépendance scientifique, liberté d'enseignement* »), 307-308 (« Le libre examen... domine tout dissentiment, dédaigne les préoccupations personnelles comme les défaillances, et finira toujours par rallier sous la même bannière les hommes vraiment dignes du nom de libéral ») et 308 (« Du jour où la patrie de Marnix n'aurait plus d'asile pour le libre examen, la Belgique aurait disparu de la carte de l'Europe »). En 1858, aux funérailles de Van Meenen, évoquant le rôle du disparu dans la création de l'Université de Bruxelles, Verhaegen déclare : « Cette nouvelle école eut le libre examen pour méthode, la raison pour drapeau » (*L'Indépendance belge*, 7 mars 1858).

([17]) Lettre de Bancel à son père du 21 mars 1859, où il se délecte lui-même de ses morceaux de bravoure; publ. dans H. Monin, *François-Désiré Bancel*, Paris, 1911, p. 71.

([18]) F.-D. Bancel, *Les harangues de l'exil*, t. II, Paris, 1863, p. 283. Sur Bancel, cf. outre le livre de Monin, la notice de E. Franceschini dans *le Dictionnaire de Biographie française*, t. V, Paris, 1951, col. 55-56. On trouve dans les journaux et les revues du temps de nombreux échos du succès que remportaient les leçons de Bancel; voir, par exemple, *L'Observateur belge*, 2 mars 1857, ou encore E. Van Bemmel, *Chronique des conférences données en Belgique pendant le premier semestre 1857*, dans la *Revue trimestrielle*, vol. XV, 1857, pp. 355-358. Cf. aussi L. Vanderkindere, *L'Université de Bruxelles, 1834-1884. Notice historique*, Bruxelles, 1884, pp. 104 et 146; P. Errera, *Bancel à l'Université libre (1857-1869). A propos d'un livre récent*, dans la *Revue de l'Université de Bruxelles*, 1911-1912, pp. 153-163; G. Doutrepont, *Les proscrits du coup d'Etat du Deux-décembre 1851 en Belgique*, Bruxelles, 1938, pp. 99 et 162.

sont envoyés aux membres de l'Union : une *déclaration de principes* et un *exposé des motifs*.

Ce sont là « deux choses bien distinctes », soulignait la circulaire. « La dernière est l'œuvre personnelle du rapporteur du Comité : c'est une explication qu'on peut consulter, sans qu'on doive y adhérer ([19]). » Il est heureux en effet que les membres n'aient pas eu à se prononcer sur l'*exposé des motifs*, qui était dû au philosophe Tiberghien, ce qui était tout dire; Tiberghien demandait notamment que l'on reconnût « comme conséquence ou comme application de la métaphysique, le principe de la similitude de l'homme avec Dieu » ([20]).

La *déclaration de principes*, elle, avait une autre allure. Elle commençait fièrement par la phrase suivante : « L'union des Anciens Etudiants de Bruxelles reconnaît que la première condition de la science et de la certitude est l'indépendance de la raison humaine ou le libre examen ([21]). »

Ce texte eut du retentissement ([22]).

L'Union des Anciens Etudiants, pour toucher le grand public, organise aussi des conférences. Ces conférences, écrit en novembre 1855 un chroniqueur politique, « sont inspirées par la doctrine du libre examen, drapeau du monde moderne et terreur des catholiques » ([23]).

On peut donc l'affirmer sans crainte de se tromper : à partir

([19]) *Union des Anciens Etudiants de l'Université Libre de Bruxelles. Programme*, Bruxelles, 1855 (un exemplaire de cette brochure se trouve à Bruxelles, à la Bibliothèque Royale).

([20]) *Ibid.*, p. 10.

([21]) *Ibid.*, p. 17.

([22]) « Nous ne pouvons pas vous laisser ignorer que la déclaration des principes de notre Union a reçu à l'étranger des adhésions marquantes; elle a été reproduite par les revues scientifiques de la Hollande et de l'Allemagne... » (*Union des Anciens Etudiants de l'Université Libre de Bruxelles. Rapport fait à l'assemblée générale du 20 mai 1857 au nom du Comité directeur par M. P. Van Humbeeck, Président de l'Union*, Bruxelles, 1857, p. 4). Van Humbeeck, dans ce même rapport, stigmatise ceux « qui voudraient substituer encore l'intolérance à la liberté d'examen en toute matière, ce principe que l'Université de Bruxelles est destinée à défendre et à propager » (*loc. cit.*).

([23]) Correspondance de Bruxelles du *Messager de Gand*, 25 novembre 1855. Cette correspondance était de Louis De Fré, alias Joseph Boniface; elle est d'ailleurs reproduite dans Joseph Boniface, *Correspondances politiques. Revue des hommes et des choses*, 1re livraison, Bruxelles, 1857, p. 61.

de 1854, et en très peu de temps, l'idée du libre examen a triomphé.

*
* *

D'où vient cette formule nouvelle, et d'où vient surtout son succès rapide? La question, jusqu'à présent, n'a pas été étudiée.

On s'est demandé — c'est la seule tentative d'explication que je connaisse — si des conférences faites par Edgar Quinet, réfugié en Belgique, n'avaient pas contribué à répandre la notion de libre examen ([24]). L'explication serait séduisante si Quinet avait effectivement charmé les Belges de sa parole; mais le fait est que, durant son séjour chez nous, il ne prononça pas une seule conférence ([25]).

Il faut donc pousser l'enquête dans d'autres directions. Nous avons essayé de le faire, et c'est notre dossier « Origines du libre examen » que nous voudrions ouvrir ici, tout en sachant combien, à beaucoup d'égards, il demeure incomplet.

Lorsque l'on ordonne les pièces de ce dossier, on voit se dégager quelques thèmes essentiels. Pour comprendre le cheminement du libre examen jusqu'à l'Université de Bruxelles, il importe de distinguer, pensons-nous, quatre grandes étapes :

1° Comment le libre examen, conçu en tant que principe religieux, est né en milieu protestant; c'est la genèse de la notion.

2° Comment, ensuite, il a été laïcisé et popularisé par de grands libéraux français de la première moitié du XIX[e] siècle.

3° Comment les Belges ont introduit cette notion dans leurs luttes politiques, en l'appliquant à l'opposition entre catholiques et libéraux.

4° Comment le libre examen, enfin, a été adopté en Belgique par la franc-maçonnerie.

Nous toucherons alors au but : le libéralisme et la maçonnerie nous conduiront directement à l'Université.

([24]) F. VAN DEN DUNGEN, *Les origines et l'avenir du libre examen*, *art. cit.*, p. 411.

([25]) M[me] Edgar QUINET, *Mémoires d'exil*, t. I[er], Paris, 1868, p. 35; G. DOUTREPONT, *Les proscrits du coup d'Etat*, *op. cit.*, p. 98.

I. La genèse en milieu protestant

Chacun sait que le libre examen a été originellement un principe protestant. Ce point paraît si assuré, si évident même, qu'on se contente à son propos de ce qu'en disent les manuels; personne, apparemment, n'a jamais consacré au libre examen protestant une étude spéciale.

Il suffit cependant de remonter aux sources pour constater combien les conceptions courantes, à son sujet, sont peu fondées. Le libre examen, pense-t-on ordinairement, a été lié au protestantisme depuis ses origines; en vérité, lorsqu'on lit les textes, on s'aperçoit qu'il n'a constitué qu'un produit tardif du protestantisme.

Précisons d'abord, et avec netteté, un point de méthode. Lorsqu'on recherche les premières affirmations du libre examen protestant, on peut s'attacher soit à l'*idée*, soit aux *mots*. Les deux n'ont pas été nécessairement de pair. Des hommes ont pu concevoir et défendre, en matière religieuse, l'idée du libre examen sans employer le terme lui-même. En sens inverse, des théologiens protestants ont fort bien pu parler d'*examen* sans que leurs conceptions d'ensemble fussent le moins du monde libre-exaministes.

Une enquête approfondie devrait, pour bien faire, combiner les deux optiques, et porter à la fois sur les idées et sur les formules d'expression. Pour notre part — dans ce qui n'est, en tout état de cause, qu'une simple esquisse d'enquête —, nous avons été surtout à la recherche des mots : *examen, liberté d'examen, libre examen*. En suivant l'évolution du vocabulaire, nous ne suivons donc pas nécessairement, surtout dans ses nuances, l'évolution de la *pensée* protestante. Tout indique cependant que nous ne nous en éloignons pas beaucoup. La longue période pendant laquelle la pensée protestante a été marquée, dans son ensemble, par un dogmatisme et par une intolérance qui ne laissaient à l'individu que fort peu de liberté intellectuelle, est aussi celle où le mot d'*examen* demeure encore d'un usage très limité. L'accent n'a été mis sur l'esprit d'examen qu'à partir de l'époque où, dans certains secteurs du protestantisme, commençaient à s'affirmer effectivement les droits de la pensée individuelle. Quant à la diffusion — fort tardive — de la formule de la liberté d'examen, elle ne date que

de l'époque — tardive elle aussi — où s'est développé un protestantisme d'esprit authentiquement libéral. En nous attachant à l'évolution des mots, il ne semble donc pas que nous soyons très loin de l'évolution fondamentale de la pensée.

Une seule chose, en tout ceci, est certaine : le sujet mériterait une étude approfondie. Nous n'en offrons qu'une première ébauche.

*
* *

Première époque à distinguer : celle qui va, *grosso modo*, de la formation des églises protestantes au milieu du XVII[e] siècle. Le protestantisme se fonde, s'affirme, combat. Parle-t-il d'*examen*? Très peu encore. Le terme, au début, n'apparaît que sporadiquement. Il ne constitue en tout cas aucunement, durant cette première période, un terme-clé du vocabulaire protestant.

On peut relever, sur les vertus de l'examen, un beau texte de la plume de Castellion ([26]). Ceci n'a rien pour étonner, mais n'a pas non plus, d'un point de vue général, beaucoup de portée : Sébastien Castellion a été, on le sait, à la fois un grand précurseur et un grand isolé.

Un texte d'une tout autre portée est, lui, de la plume de Calvin. Texte court, mais dont la pensée du calvinisme se

([26]) Dans le *De arte dubitandi*, qui célèbre à la fois la *raison* (« La raison est comme un discours éternel de Dieu, de beaucoup plus ancien et plus sûr que les Ecritures et les cérémonies... La raison est comme un discours continu de la vérité qui ne cesse de parler éternellement au-dedans de nous » : texte extraordinaire !) et l'*examen* (« Il se trouvera peut-être un chrétien pour objecter qu'il n'est besoin d'aucun examen; la doctrine chrétienne, dira-t-il, est sans discussion possible la plus excellente de toutes. Et certes il aura raison quant à l'excellence mais non pas, peut-être, quant à l'examen. Nous ne devons pas, en effet, suivre notre doctrine sans réflexion, à la légère, mais d'une manière circonspecte et judicieuse, et c'est ce que la plupart ne font pas. Car le plus grand nombre des chrétiens ne croient pas au Christ autrement que les Turcs croient à Mahomet, ou que ces mêmes nations, qui aujourd'hui professent le Christ, crurent jadis à Jupiter, à Neptune et à tant de dieux étrangers. Ils croient au Christ parce qu'ils ont été élevés dans sa doctrine dès leur tendre enfance, et qu'ils l'ont reçue de leurs parents... Cette sorte de foi est celle des enfants et des simples; s'ils tombent bien, j'accorderai qu'ils ont la chance, mais non pas la sagesse » (Sébastien CASTELLION, *De l'art de douter et de croire, d'ignorer et de savoir*, trad. p. Ch. Baudouin, Genève, 1953, pp. 99-100 et 40-41). Sur cette œuvre, le dernier traité de Castellion, écrit l'année de sa mort, cf. J. LECLER, *Histoire de la tolérance au siècle de la Réforme*, t. I[er], Paris, 1955, pp. 339-342.

nourrira. Calvin, dans l'*Institution de la religion chrétienne*, rencontre, parmi les arguments invoqués par les catholiques, celui de l'autorité : autorité des conciles, autorité de l'Eglise. Dans la première version de l'*Institution*, il pose comme principe : « Nulz tiltres de conciles, de pasteurs, d'évesques et d'Eglise ... ne nous doivent empescher que ... nous ne examinions tous espritz des hommes à la reigle de la parolle de Dieu, pour esprouver s'ilz sont de Dieu ([27]). »

Dans la version de 1560 de l'*Institution*, la réponse s'anime et s'amplifie. Calvin écrit :

« Quoy donc? dira quelcun, les résolutions des conciles n'auront-elles nulle authorité? Je respon que si. Car je ne dispute point qu'il faille rejetter tous les conciles, et rescinder les actes de tous, ou canceller depuis un bout jusques à l'autre... Mais toutes fois et quantes qu'on met en avant un décret de quelque concile, je voudroye qu'on poisast diligemment en quel temps il a esté tenu, pour quelle cause, et à quelle fin, et quelles gens y ont assisté; puis après qu'on examinast à la reigle de l'Escriture le poinct dont il est question, et que le tout se fist en sorte que la détermination du concile eust son poids, et qu'elle fust comme un advertissement; *toutesfois qu'elle n'empeschast point l'examen que j'ay dit* ([28]). »

Nous sommes bien ici en face de la première forme de l'*examen* protestant. Tout devant être « réglé » suivant la parole de Dieu, suivant l'Ecriture, toutes les décisions qui prétendent à l'autorité, comme les décisions conciliaires, ne valent que si elles sont conformes à cette parole. On ne saurait donc les accepter qu'après les avoir « examinées », en les confrontant avec l'Ecriture.

Pensée fondamentale, qui se répercutera dans tout le calvinisme. On la trouve exprimée, avec une véritable magnificence verbale, dans la confession de foi des églises réformées de France, en 1559 :

« Nous croyons que la parole qui est contenue en ces livres

([27]) Jean CALVIN, *Institution de la religion chrestienne* (texte de 1541), éd. p. A. Lefranc, H. Chatelain et J. Pannier, t. II, Paris, 1911, pp. 739-740; éd. p. J. Pannier, t. IV, Paris, 1939, p. 178.

([28]) Jean CALVIN, *Institution de la religion chrestienne*, livre IV, publ. p. J.-D. Benoit, Paris, 1961, pp. 176-177.

(c'est-à-dire l'Ecriture Sainte) est procédée de Dieu, duquel seul elle prend son authorité, et non des hommes. Et d'autant qu'elle est reigle de toute vérité, contenant tout ce qui est nécessaire pour le service de Dieu et de nostre salut, il n'est loisible aux hommes, ne mesmes aux anges, d'y adjouster, diminuer ou changer. Dont s'ensuit-il que ne l'antiquité, ne les coustumes, ne la multitude, ne la sagesse humaine, ne les jugemens, ne les arrests, ne les édicts, ne les décrets, ne les conciles, ne les visions ne les miracles ne doivent estre opposez à icelle Escriture saincte, ains au contraire toutes choses doivent estre *examinées, reiglées et réformées* selon icelle ([29]). »

Examen, examiner sont donc présents dès le XVI[e] siècle dans les textes réformés, mais l'idée qu'ils servent à exprimer est encore très éloignée de ce que sera plus tard le libre examen protestant. En parlant d'examen, on n'évoque nullement la liberté de l'individu, la liberté personnelle du croyant dans l'interprétation de l'Ecriture (ce thème de la liberté de l'individu est d'ailleurs étrangement rare encore dans le protestantisme du XVI[e] siècle); l'examen est ce qui doit permettre à tous ceux qui ont reçu la vérité, c'est-à-dire la parole de Dieu, de faire un tri dans l'héritage du passé, afin de ne retenir de cet héritage que ce qui est conforme à l'Ecriture, et d'en rejeter tout le reste.

Mais pour exprimer cette idée — qui se rattache à l'idée centrale de la Réforme : la souveraineté de la seule et unique parole de Dieu —, on peut se servir, et on se sert, de bien d'autres mots encore qu'*examen* et *examiner*. Toute une série d'autres expressions sont utilisées; on emploie assez souvent par exemple, le verbe *éprouver* ([30]). *Examen* et *examiner* n'oc-

([29]) Art. 5 de la Confession, dans (J. CRESPIN), *Histoire des martyrs*, s.l., 1597, p. 459, et dans J. CALVIN, *Opera*, t. IX (=*Corpus Reformatorum*, t. XXXVII), Brunswick, 1870, col. 741 n.1. Version modernisée dans *Le Catéchisme de Jean Calvin, suivi de la confession de La Rochelle, la confession des Pays-Bas*, Paris, 1943 (=*Œuvres de Calvin*, I), pp. 144-145. Cet article 5, contrairement à d'autres parties de la confession, n'a pas été repris à Calvin, mais rédigé au synode même : cf. E. G. LÉONARD, *Histoire générale du protestantisme*, t. II, *L'établissement* (1564-1700), Paris, 1961, pp. 98-103.

([30]) Ainsi dans la confession de foi helvétique : « Pourtant aussi ne mesprisons-nous point les interprétations des saincts Pères tant Grecs que Latins, et ne rejettons-nous leurs disputes et traictez des choses sacrées conformes aux Escritures; desquels saincts Pères néantmoins nous nous retirons modestement, quand nous trouvons qu'ils amènent

cupent donc nullement, dans le vocabulaire protestant, une place privilégiée; leur emploi, au total, demeure encore limité.

quelque chose eslongné des Escritures, ou contraire à icelles. Et ne pensons en ce faisant leur faire aucun tort, veu que tous d'un accord défendent d'égaller leurs escrits aux Canoniques : ains ordonnent *qu'on les esprouve, pour savoir s'ils accordent ou discordent d'avec icelles...* Or nous mettons en un mesme reng les définitions ou canons des conciles » (*La Confession helvétique postérieure* [*texte français de 1566*], publ. p. J. Courvoisier, Neuchâtel, 1944, pp. 44-45). Théodore de Bèze, dans ses déclarations au colloque de Poissy, en 1561, emploie à la fois *accorder*, *éprouver* et *examiner*. Le 9 septembre 1561, il dit : « Quant aux escrits des anciens docteurs et conciles, devant que les recevoir sans aucun contredict, il faudroit premièrement *qu'on les accordast entièrement avec l'Escriture...* (Nous profiterons au mieux des travaux des docteurs et des conciles) *en esprouvant le tout sur ceste pierre de touche* (c'est-à-dire l'Ecriture)... Ainsi donc pour conclusion, nous recevons l'Escriture saincte pour une entière déclaration de tout ce qui est requis à nostre salut. Et quant à ce qui se trouvera ès conciles ou livres des docteurs, nous ne pouvons ni devons empescher que ne vous (= les théologiens catholiques, qu'il a en face de lui) en puissiés ayder, et nous aussi, pourveu qu'il soit fondé sur exprès tesmoignages de l'Escriture. Mais pour l'honneur de Dieu, ne nous amenés leur nue authorité sans que le tout soit *examiné sur ceste pierre de touche* » (*Histoire ecclésiastique des églises réformées au royaume de France*, t. I[er], Anvers, 1580, pp. 512-513 et 513-514; n[lle] éd., publ. p. G. Baum et E. Cunitz, t. I[er], Paris, 1883, pp. 569-570, 570 et 571). Le 24 septembre 1561, en réplique, Bèze répète à propos des « conciles anciens » : « Nous requérons que l'Escriture soit *la pierre de touche pour examiner* tout ce qui se fait et dit en l'Eglise » (*Histoire ecclésiastique*, *op. cit.*, t. I[er], p. 570; éd. Baum et Cunitz. *op. cit.*, t. I[er], p. 633. Sur les interventions de Bèze à Poissy, cf. P. F. Geisendorf. *Théodore de Bèze*, Genève, 1949, pp. 147 et suiv.). Dans sa *Confession de la foy chrestienne*, Bèze se borne à « regarder » : « Sur tout il faut regarder la doctrine (des conciles), si elle est tirée de la Parole de Dieu, et du tout conforme à la reigle de vérité, comme firent jadis de la doctrine de saint Paul ceux de Berroe et comme l'Apostre lui-mesme ordonne qu'on le face » (*Confession de la foy chrestienne faite par Théodore de Besze*, Genève, 1563, p. 180).

Il est intéressant d'observer que, sous la plume d'un ministre arminien du début du XVII[e] siècle, Bèze et Calvin sont cités comme les « principaux docteurs » dans la question des conciles. Cet arminien, Wtenbogaert, s'empresse d'ailleurs de transposer leur doctrine et de l'appliquer aussi aux synodes protestants. Ceux de mon opinion, écrit-il, « sont résolus de se tenir fermes aux premiers fondements de la vraye Reformation qui... porte qu'on ne peut et ne se doit soubmettre ny souscrire à aucun synode qu'avec ceste condition, si, *après avoir bien examiné ses décrets à la touche de la parolle de Dieu*, on les trouve conformes à icelle parolle » (lettre du 14 février 1619 à Louise de Coligny, veuve du Taciturne, publ. dans *Praestantium ac eruditorum virorum epistolae ecclesiasticae et theologicae*, 2[e] éd., Amsterdam, 1684, p. 536, n° 325; sur Wtenbogaert, cf. la notice du *Nieuw Nederlandsch Biografisch Woordenboek* de Molhuysen et Blok, t. II, Leyde, 1912, col. 1469-1472).

Il est significatif, par exemple, de suivre à la fin du XVI^e^ siècle la controverse de grand style qui s'engage entre Duplessis-Mornay et Pierre Charron. Le *Traitté de l'Eglise* de Duplessis-Mornay d'une part, les *Trois véritez* de Charron d'autre part, constituent une des plus belles joutes dans l'affrontement entre catholiques et protestants ([31]). L'enjeu est l'autorité de l'Eglise, c'est-à-dire cela même qui, aux yeux des protestants, doit être « examiné » à la lumière de l'Ecriture. Le terme même d'*examen*, cependant, n'intervient ni dans l'exposé fondamental de Duplessis-Mornay, ni dans celui de Charron ([32]).

Il va en être tout autrement à partir de la seconde moitié du XVII^e^ siècle : l'*examen*, cette fois — et c'est une seconde période qui s'ouvre — va jaillir au centre de la polémique entre catholiques et réformés ([33]).

On peut se demander si le principal coup de fouet, à cet égard, n'est pas venu de Bossuet. Bossuet avait été fort frappé par le passage de l'*Institution de la religion chrétienne* que nous avons indiqué plus haut : « ... toutesfois qu'elle n'empeschast point l'examen que j'ay dit. » Il le cite dans la toute première de ses œuvres, la *Réfutation du catéchisme du S^r^ Paul Ferry, ministre de la religion prétendue réformée*, il le citera

([31]) Nous citons d'après Ph. DE MORNAY, *Traitté de l'Eglise*, 2^e^ éd. revue, La Rochelle, 1600 (la 1^re^ éd. est de 1578) et (P. CHARRON). *Les trois véritez contre les athées, idolâtres, juifs, mahumétans, hérétiques et schismatiques*, Bordeaux, 1593. Sur ces œuvres, cf. R. PATRY, *Philippe Du Plessis-Mornay. Un huguenot homme d'Etat (1549-1623)*, Paris, 1933, pp. 286 et suiv., et J.-B. SABRIE, *De l'humanisme au rationalisme. Pierre Charron (1541-1603)*, Paris, 1913, pp. 189 et suiv.

([32]) Il y a de part et d'autres quelques emplois d' « examiner », mais occasionnels et sans lien avec la ligne maîtresse de l'argumentation : L'Eglise « peut errer », écrit Duplessis-Mornay, et par conséquent « il la faudroit examiner » (*Traitté de l'Eglise*, p. 195). Et Charron : « La religion est un bastiment dont les pièces se tiennent et s'apuyent l'une à l'autre. En remuer une, c'est esbranler tout. Le ciment et l'entretien d'icelle est la pure obéissance, simple créance et unanime consentement du monde. Si l'on entreprend une fois de se soubstraire de là, pour juger *et examiner les choses*, selon qu'il semble, tout s'en ira en dispute, en doubte, et en fin en mespris » (*Les trois véritez*, p. 488). — M. G. THILS, *Les notes de l'Eglise dans l'apologétique catholique depuis la Réforme*, Gembloux, 1937, p. 35, considère que Duplessis-Mornay et Charron incarnent déjà l'opposition entre la *via auctoritatis* et la *via examinis*; cela est vrai de leurs idées mais non encore — du moins en ce qui concerne la *via examinis* — de leur terminologie.

([33]) Cf. E. HAASE, *Einführung in die Literatur des Refuge*, Berlin, 1959, p. 213.

encore près de quarante ans plus tard dans son *Sixième avertissement* aux protestants.

Que voit-on là, se demande-t-il en 1655 dans la *Réfutation*? Que Calvin « soumet les déterminations des conciles à l'examen des particuliers ». « Peut-on se révolter plus visiblement contre la majesté des conciles? Car puisqu'il veut que l'on examine, il veut par conséquent que l'on juge... Si les particuliers l'entreprennent, donc un particulier jugera des assemblées de toute l'Eglise; alors qu'elle aura prononcé, il croira que c'est à lui de résoudre si elle a bien décidé les difficultés, et il osera présumer que peut-être il entend mieux l'Ecriture qu'elle. Est-il rien de plus téméraire, et combien étrange est cette doctrine qui nourrit et qui entretient les esprits dans une arrogance si démesurée ([34])! »

Dans le *Sixième avertissement*, le texte de Calvin occupe une place encore plus en évidence, puisque Bossuet l'allègue pour dénoncer ce qui est à ses yeux le caractère essentiel de la Réforme. Il faut, écrit-il, « se souvenir que la Réforme a été bâtie sur ce fondement, qu'on pouvait retoucher toutes les décisions de l'Eglise et les rappeler à l'examen de l'Ecriture, parce que l'Eglise se pouvait tromper dans sa doctrine, et n'avait aucune promesse de l'assistance infaillible du Saint-Esprit... Tel a été le fondement, tel a été le génie de la Réforme; et Calvin l'a parfaitement expliqué ([35])... »

Les protestants soumettent donc les décisions de l'Eglise « à l'examen de l'Ecriture », alors que les catholiques s'en remettent à l'autorité de l'Eglise infaillible : c'est là l'opposition entre la « voie d'examen » et la « voie d'autorité », une opposition sur laquelle la controverse catholique-protestante va désormais insister et qu'elle va mettre en relief.

Le contraste entre les deux « voies » est déjà nettement indiqué en 1671 dans le traité de Pierre Nicole, *Préjugez légitimes contre les calvinistes*, traité qui est d'ailleurs à l'origine du renouveau de la controverse ecclésiologique ([36]). Comment,

([34]) *Œuvres complètes de Bossuet*, publ. p. l'abbé Guillaume, 2e éd., t. IV, IIIe partie : *Protestantisme (Suite)*, Paris, 1887, p. 191.

([35]) *Ibid.*, p. 43. Entre 1655 et 1691, Bossuet avait eu d'autres occasions encore de se référer au texte de Calvin, et notamment dans sa controverse avec Claude : *ibid.*, p. 225.

([36]) Sur ce rôle de Nicole, cf. A. Rebelliau, *Bossuet historien du protestantisme*, 3e éd., Paris, 1909, pp. 60-62, et G. Thils, *Les notes de l'Eglise*, *op. cit.*, p. 176.

interroge Nicole, choisir entre les différents dogmes qu'on nous propose et qu'on nous dit de toutes parts fondés sur l'Ecriture? Cela ne peut se faire qu'en passant « de la voie de la raison, où nous ne voyons qu'incertitude, à celle de l'autorité, qui nous tire de cet embarras ». La voie de « l'examen particulier de tous les dogmes » est impraticable. « L'exclusion de cette voie nous conduit d'elle-même à celle de l'autorité » — l'autorité étant évidemment celle de l'Eglise ([37]).

Les *Préjugez légitimes* vont provoquer une réaction énergique de la part des protestants. Les principaux théologiens réformés du temps répondent de bonne encre à Nicole : Claude et Pajon en 1673, Jurieu en 1686 ([38]). Entre Claude, Pajon et Jurieu, il y a des nuances — et parfois même davantage que des nuances — mais tous trois acceptent l'idée d'une croisée des chemins : le choix à faire entre la « voie d'autorité » et la « voie d'examen ». Telles sont, écrit Pajon, « les deux voyes qui sont maintenant en concurrence dans nostre dispute, la voye de l'autorité que proposent ces Messieurs (=les théologiens catholiques), et celle de l'examen que nous proposons » ([39]).

Nul doute en effet, pour les théologiens réformés, quant au choix à faire : « la voye de l'autorité estant fausse, impossible et contraire à la raison, il faut nécessairement recourir à la voye de l'examen par la Parole de Dieu ([40]). » Il faut, dit Pajon, « examiner ... les dogmes qui s'enseignent en chaque communion par l'autorité de l'Ecriture » ([41]). Jurieu, lui, défend également la « voye d'examen », mais de manière plus subtile

([37]) *Préjugez légitimes contre les calvinistes*, nlle éd. Paris, 1679, Préface, pp. 11-12.

([38]) J. CLAUDE, *Défense de la Reformation contre le livre intitulé : Préjugez légitimes contre les calvinistes*, 1673 (nous utilisons la 3e éd., Amsterdam, 1683, 2 vol.); C. PAJON, *Examen du livre qui porte pour titre : Préjugez légitimes contre les calvinistes*, 1673 (nous utilisons l'éd. de La Haye, 1683, 2 vol.); JURIEU, *Le vray système de l'Eglise et la véritable analyse de la foy*, Dordrecht, 1686. Polémique contre Nicole également dans (H. BASNAGE DE BEAUVAL), *Tolérance des religions*, Rotterdam, 1684, pp. 19-20 et 93 et suiv. — Analyse intéressante des œuvres de Pajon et de Jurieu dans R. VOELTZEL, *Vraie et fausse Eglise selon les théologiens protestants français du* XVIIe *siècle*, Paris, 1956, pp. 140-151 (bien que M. Voeltzel, p. 146, me paraisse déformer quelque peu la pensée de Jurieu).

([39]) C. PAJON, *op. cit.*, t. Ier, pp. 195-196.

([40]) *Ibid.*, t. 1er, p. 258.

([41]) *Ibid.*, t. Ier, p. 198.

au fond moins nette, en distinguant l' « examen d'application » et l'« examen de discussion » ([42]); ce sont là des jeux d'esprit qu'il serait trop long d'analyser.

Dans cette controverse — dont nous ne citons ici que quelques protagonistes —, la « voie d'autorité », on le notera, se présente avec des contours plus nets que la voie d'examen. La question posée étant : « Doit-on soumettre à l'examen ce que l'Eglise enseigne? », le *non* de la théologie catholique est une réponse claire qui ne peut donner lieu à aucune équivoque.

Ce rejet de l'examen, nul ne l'a exigé avec plus d'éclat que Bossuet. La plus célèbre des controverses de Bossuet avec les protestants est celle qu'il eut avec le pasteur Claude ([43]). Sans cesse, face à Claude, Bossuet répète : Pas d'examen après l'Eglise infaillible! « Dès l'origine du christianisme, Dieu même a mis dans le cœur de tous les vrais chrétiens qu'il ne faut plus chercher ni examiner après l'Eglise. » « C'est l'autorité même de Jésus-Christ que nous révérons dans son Eglise. Si nous disons qu'il faut croire l'Eglise sans examiner, c'est à cause que Jésus-Christ, qui l'enseigne et qui la conduit, est au-dessus de tout examen... Il faut se soumettre, sans examiner, à l'autorité de l'Eglise, dans laquelle cet Esprit que Jésus-Christ a envoyé pour tenir sa place, parle toujours. » « On ne peut examiner après l'Eglise sans tomber dans un orgueil insupportable, et sans douter de l'Evangile. » « La vraie Eglise croit qu'il faut croire sans examen ce qu'enseigne la vraie Eglise ([44]). »

Les idées sont ici aussi tranchées que la forme est éclatante. La « voie d'examen » des protestants, elle, est un peu plus floue. Que faut-il en effet examiner? Avant tout, bien sûr — c'est le point de départ de la polémique —, les décisions des conciles, dont l'Eglise romaine se fait un bouclier. En 1686 encore, Jurieu indique qu'il s'agit là d'un problème essentiel : notre principe, écrit-il, est de donner « à chaque particulier le pouvoir d'examiner pour soy les décisions des conciles » ([45]). Mais en quelque sorte comme une tache d'huile, l'examen a tendance à s'étendre à toutes les vérités religieuses. On l'a vu

([42]) *Vray système de l'Eglise, op. cit.*, spécialement pp. 401 et suiv.

([43]) Cf. L. Crousle, *Bossuet et le protestantisme*, Paris, 1901, pp. 29 et suiv.

([44]) *Œuvres complètes de Bossuet, éd. citée*, pp. 223, 226, 217 et 221.

([45]) *Vray système de l'Eglise, op. cit.*, p. 268.

chez Pajon, où il est question de l'examen des « dogmes qui s'enseignent en chaque communion ». La « voye de l'examen », pour Pajon, signifie « l'examen des dogmes par l'Ecriture sainte » ([46]). Cette tendance se remarque ailleurs encore.

Chose curieuse, ceux qui prêtent le plus d'extension à l'examen protestant, sont les catholiques. Ils veulent démontrer par là que le protestantisme, en voulant tout examiner, tombe dans l'absurdité. « La religion qui se dit et se prétend réformée », écrit Pellisson, défend un principe entièrement opposé à celui de l'Eglise. « Il faut, dit-elle, et pour le corps des fidèles en général, et pour chaque fidèle en particulier, tout examiner et retenir ce qui est bon ([47]). » Et Pellisson de montrer que, bien entendu, cette prétention se heurte à des difficultés insurmontables.

Du côté catholique aussi, on se plaît à souligner le caractère individuel que revêt l'examen des protestants. On le souligne beaucoup plus que ne le font les protestants eux-mêmes. L'intention, une fois encore, est polémique : on veut prouver que le système protestant aura pour résultat fatal l'anarchie de la foi et des consciences. Si chaque individu peut « examiner » pour son compte personnel les vérités religieuses, on en arrivera finalement à ce que chacun se fasse sa religion à part.

Les théologiens protestants, quant à eux, défendent le principe de l'examen individuel, mais ils ne sont pas prêts pour autant, on le sent fort bien, à sacrifier la discipline de foi de leurs églises, qui leur paraît indispensable, et qu'ils s'attachent d'ailleurs à justifier.

Mais ceci leur vaut de nouvelles et acerbes critiques de la part de leurs adversaires catholiques, qui leur reprochent le caractère contradictoire de leur attitude : n'est-il pas absurde, déclare-t-on, de repousser l'autorité des conciles pour admettre ensuite celle des synodes, de vouloir passer au crible les décisions conciliaires, pour s'incliner ensuite devant les décisions des synodes ?

Cette argumentation est développée avec beaucoup de verve, à la fin du XVII[e] siècle, par Isaac Papin, qui était un

([46]) C. PAJON, *op. cit.*, t. I[er], p. 226; voir aussi p. 234.

([47]) (PELLISSON), *Réflexions sur les différends de la religion, avec les preuves de la tradition ecclésiastique*, Paris, 1686, p. 13.

transfuge du protestantisme ([48]). Papin pose en fait « que tous les hommes se partagent en deux classes sur la religion; que les uns suivent la voye d'examen, et les autres la voye d'autorité » ([49]). Mais chez les protestants, qui défendent la « voie d'examen », il y a une étrange « contrariété entre les principes et la pratique ». On rencontre chez eux des hommes « partisans également outrés, et de la *liberté d'examiner* (c'est Papin qui souligne), quand il s'agissoit d'éloigner leur peuple de l'Eglise catholique, et de l'*intolérance*, quand il s'agissoit d'accabler leurs frères protestants, qui ne vouloient pas suivre leurs explications de la Sainte Ecriture » ([50]).

« Le calvinisme », écrit Papin, « est un composé de la voye d'examen et de la voye d'autorité; de la voye d'examen quand il s'agit de défendre son origine; de la voye d'autorité quand il s'agit de se conserver et de prévenir la naissance de quelqu'autre secte protestante ([51]). » Il constitue donc un « composé monstrueux ... de voye d'examen dans la théorie, et de voye d'autorité dans la pratique » ([52]).

Ces quelques notations donnent une idée, d'ailleurs tout à fait générale, de la polémique. Il y est constamment question de l'*examen*. Voit-on déjà apparaître le *libre examen?* Certains textes — ils sont fort peu nombreux — parlent de la « liberté d'examiner »; la formule, on vient de le constater, est employée notamment par Papin. Bossuet parle de « l'examen libre » ([53]). Mais que l'on y prenne garde : de pareilles formules, au XVII[e] siècle, ne sont que très rarement lancées par des hommes qui s'en déclarent partisans. « Liberté d'examiner », « examen

([48]) I. PAPIN, *La tolérance des protestans*, Paris, 1692; 2[e] éd. sous le titre : *Les deux voies opposées en matière de religion, l'examen particulier et l'autorité. Seconde édition du livre intitulé : La tolérance des protestans*, Liége, 1713; 3[e] éd. dans le *Recueil des ouvrages composés par feu M. Papin en faveur de la religion*, n[lle] éd., t. I[er], Paris, 1723. Sur Papin, qui était le neveu de Pajon, cf. la notice du *Dictionary of National Biography*, t. XLIII, Londres, 1895, p. 193; sur les réactions suscitées par la *Tolérance des protestans*, cf. J. G. DE CHAUFEPIÉ, *Nouveau dictionnaire historique et critique*, t. III, Amsterdam, 1753, lettre P, pp. 33-35.

([49]) *Recueil des ouvrages, op. cit.*, t. I[er], pp. 6-7.

([50]) *Ibid.*, pp. 36-37.

([51]) *Ibid.*, p. 111-112.

([52]) *Ibid.*, p. 113.

([53]) *Réflexions sur un écrit de M. Claude*, dans les *Œuvres complètes de Bossuet*, *loc. cit.*, p. 222. Cf. aussi *ibid.* « ... se laisser encore la liberté d'examiner ».

libre » ont tout au contraire, le plus souvent, une valeur de reproche; ce sont des termes employés par les catholiques pour critiquer le système des protestants ([54]); les controversistes catholiques, nous l'avons dit, aiment en effet à insister sur l'idée que leurs adversaires donnent l'examen à chaque individu, qu'ils donnent à chaque individu cette « liberté » — le mot vient naturellement sous la plume — fatale.

La liberté d'examen, lorsqu'elle fait son entrée dans l'histoire, est avant tout, dans son premier état, une formule de polémique catholique ([55]).

([54]) Claude emploie l'expression « liberté d'examiner », mais il la met dans la bouche des catholiques adressant des objections aux protestants : « Que si l'on donne la liberté d'examiner, chacun pourra faire sa religion à part » (J. CLAUDE, *Défense de la Reformation*, *op. cit.*, t. Ier, p. 89).

([55]) Citons cependant deux emplois que nous avons relevés dans des œuvres protestantes. En 1685, dans des *Entretiens sur diverses matières de théologie*, parus à Amsterdam, on lit un dialogue dans lequel Philalèthe, qui est manifestement le porte-parole de l'auteur, dénonce l'intolérance de certains ministres calvinistes qui considèrent comme intangibles les points fondamentaux de la doctrine des Réformateurs; ces défenseurs de l'orthodoxie exercent une véritable oppression. Pour moi, dit Philalèthe, je respecte nos Réformateurs, qui ont été de « grands hommes ». « Mais comme je ne croy pas qu'ils aient été infaillibles, et que je ne suis point de ma religion par un principe de cabale, mais par un pur amour pour la vérité, je suis bien aise de conserver toujours *la liberté d'examiner les sentiments qu'on me propose*, pour ne me laisser pas aller à la force des préjugez ». Et plus loin, il souligne encore : « Le grand principe de la Réformation, c'est qu'il faut examiner les sentiments qu'on enseigne, et n'en recevoir aucun, qu'autant qu'on le trouve certain et véritable : pendant que je suivrai exactement ce principe, serez-vous en droit de m'accuser de donner quelque atteinte à la Réformation, parce que je rejette quelques sentiments des premiers Réformateurs ? » (*Entretiens sur diverses matières de théologie, où l'on examine particulièrement les questions de la grâce immédiate, du franc-arbitre, du péché originel, de l'incertitude de la métaphysique et de la prédestination*, 1re partie, Amsterdam, 1685, Premier entretien, p. 4 et Troisième entretien, p. 87.) L'auteur de cette partie des *Entretiens* était le ministre français Charles Lecène (cf. A. BARNES, *Jean Le Clerc [1657-1736] et la République des Lettres*, Paris, 1938, pp. 103 et suiv.). Comme l'observait Richard Simon en analysant les propos de Philalèthe, c'est évidemment à Claude qu'il songeait surtout lorsqu'il dénonçait la tyrannie de certains de ses confrères (cf. la *Réponse au livre intitulé Sentimens de quelques Théologiens de Hollande sur l'Histoire critique du Vieux Testament*, par le Prieur de Bolleville (=Richard Simon), Rotterdam, 1686, p. 250). Lecène avait eu en effet de gros ennuis, en France, à cause de ses idées, considérées comme pélagiennes; plus tard, en exil, en Hollande et en Angleterre, il sera fortement soupçonné d'être socinien (cf. les notices sur lui dans

Ses débuts, en tout cas, sont modestes. La formule n'a rien d'une formule-choc qui provoque les remous. Les grands remous de la controverse, répétons-le, naissent de l'affrontement entre les deux « voies » qui se disputent les âmes : autorité et examen.

L'opposition autorité-examen, dans le dernier tiers du XVII[e] siècle, suscite un peu partout les commentaires et les réflexions. Leibniz, par exemple, soucieux comme à l'ordinaire du raprochement entre confessions chrétiennes, cherche à montrer qu'il ne s'agit pas là d'une opposition fondamentale, mais seulement « subalterne ». Le « juge en dernier ressort », souligne-t-il, est commun aux catholiques et aux protestants. « Quoy qu'on dise de l'autorité de l'Eglise », écrit-il en 1685, « il faut tousjours venir au juge en dernier ressort, qui est le dictamen de la conscience... Car il faut premièrement s'asseurer en conscience de l'autorité et de la révélation divine de l'Eglise. C'est pourquoy à mon avis les catholiques et les protestans ne sont pas différens dans le premier principe, mais dans le principe subalterne; car les uns se servent du dictamen de leur conscience pour établir l'autorité de l'Eglise, ... les

E. et E. HAAG, *La France protestante*, t. VI, *Paris*, 1856, pp. 457-459; *Encyclopédie des sciences religieuses*, publ. sous la dir. de F. Lichtenberger, t. VIII, Paris, 1880, pp. 50-55 : *Dictionnaire de théologie catholique*, t. IX, Paris, 1926, col. 103-104. En 1694, Burnet écrit à Le Clerc que « Mr de la Cène... is under such suspitions of socinianisme that till he clears himselfe from these it will not be possible to doe anything for him » : lettre du 17 novembre 1694 publ. dans A. BARNES, *Jean Le Clerc*, *op. cit.*, p. 251). Quoi qu'il en soit de son manque d'orthodoxie, c'est en protestant qu'il écrit et en protestant qu'il réclame la « liberté d'examiner » — mais en n'appliquant cette liberté, on le notera, qu'aux « sentiments » des docteurs de la Réforme.

Autre texte protestant. En 1693, dans une critique de l'ouvrage, récemment paru, d'Isaac Papin, un collaborateur anonyme de l'*Histoire des ouvrages des sçavans* se fait le défenseur énergique de la tolérance civile. « Le droit d'examen accordé à chaque particulier suppose nécessairement la liberté de choix et de détermination. » Il est absurde d'admettre, et ce droit, et les rigueurs intolérantes de la société civile. « C'est se jouer des hommes que de ... *réduire à rien la liberté d'examen*, en la contraignant par la crainte et par la terreur » (*Lettre en forme de réponse au livre de M. Papin intitulé : La Tolérance des Protestans*, dans l'*Histoire des ouvrages des sçavans*, par Monsieur B. [=Basnage de Beauval], janvier 1693, p. 209). Beau texte qui, lui, annonce pleinement le libre examen protestant. Mais il reste isolé.

autres, ne trouvant pas cette autorité, s'attachent à l'examen des matières par la sainte Ecriture ([56]). »

*
* *

Le XVIII[e] siècle va se souvenir dans une certaine mesure de l'opposition entre examen et autorité; il ne s'y intéressera guère. Il est en effet frappant de constater que dans le foisonnement, au XVIII[e] siècle, de la littérature « philosophique » — le terme est vague, mais il est irremplaçable pour désigner un courant de pensée qui, dans sa variété, a son être propre —, l' « examen » n'occupe presque aucune place. Sans doute, lorsqu'il est question de critique des religions, a-t-on souvent le souci d'« examiner » la religion, de procéder à un « examen » ([57]). *Examen de la religion, dont on cherche l'éclaircissement, de bonne foi*, est le titre, au milieu du siècle, d'une œuvre de tendance déiste ([58]), dont il existe plus d'un équivalent, plus souvent d'ailleurs de tendance athée. On « examine » souvent quelque chose au XVIII[e] siècle,et de préférence la religion. Mais l'*examen* pris dans le sens absolu qu'il avait eu à la fin du siècle précédent, la « voie d'examen », la « liberté d'examen », sont des notions pratiquement absentes de la littérature de l'école philosophique. La « liberté de pensée », la « liberté de conscience », la « liberté d'indifférence » aussi, tels sont les drapeaux sous lesquels, tout au long du siècle, combattent nombre de « philosophes »; on n'aperçoit nulle part de combat pour la « liberté d'examen ».

Bayle, à cet égard, donne le ton dès le seuil du XVIII[e] siècle. Dans son *Dictionnaire*, dont des générations successives feront leur nourriture intellectuelle, il raille également l'autorité et l'examen, et les renvoie en quelque sorte dos à dos. Il

([56]) Lettre de Leibniz au landgrave Ernest de Hessen-Rheinfels, du 4 (14) mars 1685, publ. dans J. BARUZI, *Leibniz*, Paris, 1909, pp. 176-177; G. W. LEIBNIZ, *Textes inédits*, publ. p. G. Grua, t. I[er], Paris, 1948, pp. 191-192; et G. W. LEIBNIZ, *Sämtliche Schriften und Briefe*, I[re] série, *Allgemeiner politischer und historischer Briefwechsel*, t. IV, *1684-1687*, Berlin 1950, p. 354.

([57]) Voir par exemple les textes du marquis d'Argens et d'Holbach cités dans P. HAZARD, *La pensée européenne au XVIII[e] siècle de Montesquieu à Lessing. Notes et références*, Paris, 1946, pp. 41-42.

([58]) L. G. CROCKER, *An age of crisis. Man and world in eighteenth century French thought*, Baltimore, 1959, p. 332.

critique Nicole, il critique Jurieu, son ennemi juré, qui « nous a forgé », écrit-il, « je ne sais quelle distinction grotesque d'examen de discussion et d'examen d'attention », il trouve « qu'il eût mieux valu, pour l'une et pour l'autre église (c'est-à-dire les protestants comme les catholiques), de ne remuer jamais cette question » de l'examen et de l'autorité. A quoi Nicole a-t-il abouti? « Quel fruit a-t-il recueilli de tant de méditations? Un avantage qui s'est terminé à sa personne : il s'est acquis la réputation d'un fin disputeur, et d'un philosophe théologien très capable de soutenir une cause quelle qu'elle fût, et de pousser les difficultez aussi loin qu'elles peuvent l'être. Mais il n'a rien fait pour son parti. » Au contraire, « il a causé un mal réel dans le christianisme, en excitant des contestations qui démontrent que ni par la voie de l'autorité, ni par la voie de l'examen, on ne peut choisir un parti avec la satisfaction de se dire qu'on a fait un bon usage de sa raison; car ce bon usage consiste à suspendre son jugement, jusques à ce que l'évidence des preuves se présente ».

Les réflexions de Bayle sur l'examen sont fort désabusées. « Que l'examen soit facile, ou du moins possible; qu'il soit malaisé ou même impossible, une chose est très-certaine, c'est que personne ne s'en sert » : Bayle prête ce discours à un tiers, mais sans que l'on aperçoive bien ce qui sépare sa pensée personnelle de celle de ce tiers ([59]).

([59]) Citations extraites des articles *Nicolle*, note C, et *Pellisson*, note D (P. BAYLE, *Dictionnaire historique et critique*, 2e éd., t. III, Rotterdam, 1702, pp. 2222-2224 et 2342-2343; nlle éd., t. XI, Paris, 1820, pp. 141-146 et 526-529). Jurieu, dans une lettre de 1705, se lamentait du peu de respect de Bayle pour la « voie de l'examen ». « Le malheureux a ruiné l'authorité de la révélation par mille moyens », et notamment « en prouvant directement et sans détour que l'on ne peut trouver la vérité par la voye de l'examen de l'Ecriture à cause de ses contradictions et obscurités ». « C'est », concluait Jurieu, « l'athée le plus dangereux qui ait esté depuis plusieurs siècles » (lettre à Cuper du 13 avril 1705, publ. dans F. PUAUX, *Les précurseurs français de la tolérance au XVIIe siècle*, Dole, 1880, p. 211).

On trouve un son de cloche fort différent de celui du *Dictionnaire*, dans l'*Avis important aux réfugiez*, de 1690. L'auteur, là, reprend entièrement à son compte l'argumentation de Nicole. « Il n'y a pas longtemps qu'on vous a montré avec une extrême force », écrit-il en s'adressant aux protestants, « que votre principe de l'examen particulier dans les matières de foi est un principe de désunion, qui ne va pas à moins qu'au Brownisme, c'est-à-dire à l'établissement d'autant de sectes ou de communions différentes qu'il y a de familles dans un Etat. La chose

Cet examen et cette autorité que Bayle moque aimablement, ce sont, ne l'oublions pas, ceux que catholiques et protestants s'étaient lancés à la tête dans leur polémique, toute récente encore à l'époque où paraissait le *Dictionnaire*. Bayle n'entend pas se rallier à ces catégories. Le XVIII[e] siècle ne le voudra pas plus que lui.

Sans doute la mémoire de la grande controverse où s'étaient illustrés Bossuet et Claude, Nicole et Jurieu, ne se perd-elle pas entièrement. L'homme cultivé du XVIII[e] siècle qui ouvre un dictionnaire de la langue, au mot « examen », y trouve, outre le sens général du mot, suivi d'exemples (« Cet homme a été volé, il a fait un sévère examen de tous ses domestiques, pour découvrir le coupable »), quelques exemples aussi repris aux polémiques religieuses du siècle précédent. Dans l'édition de 1727 du *Dictionnaire universel* de Furetière, on cite des textes de Nicole (« La voye de l'autorité est sans comparaison plus facile, et plus proportionnée à la portée des simples et des ignorans, que la voye de discussion et d'examen »), ainsi que quelques réflexions douces-amères du protestant Le Clerc : « Dans la plupart des sociétez chrétiennes, l'examen n'est reçu qu'à condition qu'il aboutira à approuver les sentimens reçus » — « L'examen n'est qu'un beau mot même dans les sociétez protestantes, que la pratique dément par tout » ([60]). Ces textes n'étaient pas de nature, on le voit, à exciter beaucoup d'enthousiasme ni pour l'autorité ni pour l'examen.

est si évidente qu'elle ne souffre point de réplique... Votre dogme de l'examen particulier qui vous fait dire que le plus petit artisan, bien loin de se reposer sur la décision des conciles œcuméniques, la doit comparer avec ses lumières et, en cas d'opposition, préférer son petit sens à celui de toute l'Eglise, vous rend moins dignes de haine que de pitié » (*Avis important aux réfugiez sur leur prochain retour en France... par Monsieur C. L. A. A. P. D. P.*, Amsterdam, 1690, pp. 124-125 et 133). Mais on sait que le problème de l'attribution de l'*Avis aux réfugiez* demeure fort obscur et controversé; la tendance la plus récente, parmi les spécialistes, est d'y voir un texte de Daniel de Larroque, que Bayle aurait corrigé avant de le faire imprimer (cf. A. ADAM, *Histoire de la littérature française au XVII[e] siècle*, t. V, Paris, 1956, pp. 236-238; E. LABROUSSE, *Les coulisses du Journal de Bayle*, dans *Pierre Bayle. Le philosophe de Rotterdam. Etudes et documents publiés sous la dir. de P. Dibon*, Amsterdam, 1959, p. 128, n. 83; et en dernier lieu, du même auteur, *Pierre Bayle*, t. I[er], La Haye, 1963, pp. 218 et suiv.).

([60]) A. FURETIÈRE, *Dictionnaire universel...*, n[lle] édition revue par Brutel de la Rivière, t. II, La Haye, 1727, sub v° *Examen*.

Ce qui survit aussi, au XVIII[e] siècle — et ceci est, pour notre propos, beaucoup plus important — est une certaine apologétique, soit catholique, soit protestante, qui se sert encore du vocabulaire célébrant soit l'examen soit l'autorité.

L'apologétique catholique continue à répéter, sous des formes diverses : pas d'examen.

Jean-Baptiste Rousseau qui, en dépit de ses mœurs, joue avec gravité au gardien de l'intégrité catholique, écrit en 1714 à un correspondant protestant : « Je vous avoue que cet esprit d'examen, ... ce mépris de l'autorité ... dont il me paroît que vous faites l'éloge, me paroît à moi la plus infaillible source de perdition et la plus grande marque d'abandonnement de Dieu dont l'esprit de l'homme puisse être frappé ([61]). » Dans les vers de caramel dont Rousseau emplit ses *Odes*, cette pensée se traduit par un éloge versifié du « bon sauvage » (le premier Rousseau annonçant ici curieusement le second). Le bon sauvage chanté par le poète ne cherche pas à « examiner » les bienfaits de la Providence :

Il ne veut d'autre connoissance
Que ce que la toute-puissance
A bien voulu nous en donner;
Et sait qu'elle créa les sages
Pour profiter de ses ouvrages,
Et non pour les examiner ([62]).

A la fin du siècle, l'abbé Bergier répète encore dans son *Dictionnaire de théologie* : « La voie d'examen a été de tout temps la source des hérésies... Lorsque la mission des pasteurs est prouvée, le devoir du fidèle est de croire sans examiner, parce qu'il en est incapable ([63]). »

([61]) Lettre du 21 avril 1714 à M. du Lignon, dans *Lettres de Rousseau sur différens sujets*, t. IV, Genève, 1750, pp. 237-238.

([62]) Ode au marquis de la Force, dans J. B. ROUSSEAU, *Œuvres complètes*, n[lle] éd., t. I[er], Paris, 1797, pp. 123-124. Cette ode date de 1701-1710; cf. H. A. GRUBBS, *Jean-Baptiste Rousseau. His life and works*, Princeton, 1941, pp. 70-71.

([63]) Abbé BERGIER, *Dictionnaire de théologie*, éd. augmentée, t. I[er], Liége, 1789, p. 407, sub v° *Autorité*. Un exemple aussi en dehors de la France, qui montre combien ces idées circulent en Europe : en 1765, le Dominicain italien Valsecchi, dans ses *Dei fondamenti della religione*, s'occupe longuement de la « via d'esame », bien entendu pour la combattre; il s'appuie notamment sur Isaac Panin (A. VALSECCHI, *Dei fon-*

Lorsque l'apologétique catholique du XVIII[e] siècle combat l'examen, elle combat, il faut le noter, sur un double front : ce qu'elle doit vaincre est à la fois l'examen des protestants, et celui des rationalistes, des incrédules, qui s'arrogent le droit, comme nous l'avons vu, d' « examiner » la vérité de la religion. Le second front sera très vite, cela va de soi, le plus menacé. Dans ses *Questions diverses sur l'incrédulité* (1751), l'évêque Le Franc de Pompignan critique avec force l'usage illégitime de la raison qui consiste à « examiner ce qu'il faut croire ». « Les mystères que la foi propose sont au-dessus de la raison... C'est la raison qui démontre la nécessité de les croire; c'est elle qui défend de les examiner; et tout est raisonnable dans la foi, jusqu'au sacrifice que le fidèle fait de sa raison. L'incrédule est autant ennemi de l'une que de l'autre. Il ne consulte pas sa raison lorsqu'il ... veut l'appliquer malgré elle, et contre ses véritables intérêts, à un examen qui surpasse visiblement ses forces ([64]). »

Dans la littérature protestante, au contraire, l'examen demeure à l'honneur. La notion d'examen, chez certains protestants, tend même à s'élargir : de l'idée originelle d'un examen consistant avant tout à se régler sur la parole de Dieu, on passe progressivement, chez certains, à l'idée beaucoup plus large, d'une vérification rationnelle des principes de la foi. Il y a là une tendance, si l'on veut, à se rapprocher, par la méthode, de l'examen rationaliste, avec cette différence cependant — et la différence est capitale — que le résultat de l'examen sera favorable à la religion. Trait particulièrement caractéristique, on fait l'éloge, désormais, d'un certain esprit, dont les affinités avec l'esprit rationaliste sont indéniables : l'*esprit d'examen*. De la « voie de l'examen », on est passé à l' « esprit d'examen ».

Ce glissement de sens de l'examen, cet élargissement de la notion elle-même, ne se décèlent au début que chez quelques hommes. Le protestantisme pris dans son ensemble n'en est guère affecté. Mais même s'ils n'ont qu'une valeur indivi-

damenti della religione e dei fonti dell'empietà, n[lle] éd., Livourne, 1847, pp. 787 et suiv.).

([64]) (LE FRANC DE POMPIGNAN), *Questions diverses sur l'incrédulité*, 2[e] éd., Paris, 1753, pp. 179-180; sur l'auteur, cf. la notice de J. Carreyre dans le *Dictionnaire de théologie catholique*, t. XII, Paris, 1935, col. 2543-2545.

duelle, certains textes portent, de la transformation qui s'opère, un témoignage frappant.

Voici, à l'extrême fin du XVII^e siècle, Jean Le Clerc et son traité *De l'incrédulité* ([65]). Le Clerc veut l'examen, qu'il oppose, non plus à la soumission à l'autorité mais — l'évolution est significative — à la « foi aveugle ». « Il est faux », écrit-il, « que la religion chrétienne exige qu'on la reçoive sans examen et qu'elle soit fondée sur une foi aveugle. » Bien au contraire, il importe de « croire sur de bonnes preuves, et après un rigoureux examen » ([66]).

Quelques années plus tard, Le Clerc note dans sa *Bibliothèque choisie* : « Il y a des gens qui haïssent si fort l'examen — soit qu'ils n'en soient pas capables, soit qu'ils craignent de perdre quelque chose par ses suites — qu'ils crient contre sans fin, et qu'ils diffament, comme des athées, ceux qui veulent approfondir les choses et chercher les premiers fondemens des dogmes reçus. » L'examen, cependant, est indispensable, et il est bénéfique. « On ne court aucun risque en exposant la religion à l'examen le plus rigoureux de la raison la plus exacte et la plus épurée. Il est certain que si l'on se sert de sa raison, conformément aux règles que la raison elle-même a établies, et si l'on examine la religion chrétienne dans ses sources, on trouvera que cette religion est entièrement conforme à toutes les lumières du bon sens ([67]). »

Le Clerc, pourrait-on cependant objecter, était presque un rationaliste; son orthodoxie protestante était douteuse, s'il ne faut pas dire que son hétérodoxie était certaine (n'avait-on pas lancé contre lui l'accusation horrible entre toutes de socinianisme?) ([68]). Prenons donc des hommes plus rassurants du point de vue de la foi.

([65]) Amsterdam, 1696 (nous utilisons la 2^e éd., Amsterdam, 1714). Ce traité de Le Clerc fut un des ouvrages d'apologétique les plus lus de l'époque : cf. A. Monod, *De Pascal à Chateaubriand. Les défenseurs français du christianisme de 1670 à 1802*, Paris, 1916, p. 289. Sur Le Clerc, voir A. Barnes, *Jean Le Clerc (1657-1736) et la République des Lettres*, Paris, 1938, et l'introduction des *Lettres inédites de Le Clerc à Locke*, publ. p. G. Bonno, Berkeley-Los Angeles, 1959.

([66]) Pp. 134 et 138.

([67]) Jean Le Clerc, *Bibliothèque choisie pour servir de suite à la Bibliothèque universelle*, t. VII, Amsterdam, 1705, Avertissement.

([68]) Il est encore qualifié de « socinien », à tort nous semble-t-il, par Paul Hazard (*La crise de la conscience européenne (1680-1715)*, t. I^er, Paris, 1935, p. 130; rééd. en un vol., Paris, 1935, p. 100).

Voici Bénédict Pictet, un pasteur genevois, théologien réputé, très attaché aux principes traditionnels, puisqu'au début du XVIII[e] siècle, il luttera à Genève pour le maintien du *consensus*, de la confession de foi imposée obligatoirement aux ministres ([69]). Pictet, néanmoins, prêche vers la même époque *Huit sermons sur l'examen des religions* ([70]). Il se réclame d'un texte de saint Paul dans la première épître aux Thessaloniciens (un texte qui deviendra par la suite une des assises du libre examen protestant) : « Eprouvez toutes choses » (I Thess., V, 21). « Eprouvez toutes choses », cela signifie pour Pictet qu'il faut « examiner la religion dont on fait profession ». « Pour n'agir pas comme des animaux, il faut examiner tout ce qu'on nous enseigne. » Dans la méthode qu'il recommande pour cet examen, Pictet use de formules qui traduisent un authentique « esprit d'examen ». Pour bien examiner, explique-t-il par exemple, on doit « se défaire des préjugez qu'on a pour la religion dans laquelle on est né, et la considérer comme si on avoit été élevé dans une autre religion » ([71]).

Après Pictet, voici Crousaz, ministre calviniste, professeur et écrivain, chrétien sincère et pieux ([72]). Crousaz combat vaillamment les ennemis de sa foi, il réfute le dangereux *Discours sur la liberté de penser* de Collins, il consacre un énorme in-folio à combattre le non moins dangereux pyrrho-

([69]) E. DE BUDÉ, *Vie de Bénédict Pictet, théologien genevois, 1655-1724*, Lausanne, 1874, spécialement pp. 39-47.

([70]) B. PICTET, *Huit sermons sur l'examen des religions*, Genève, 1698 (nous utilisons la 2[e] éd., Genève, 1701). L'ouvrage eut du succès, puisqu'il connut deux traductions allemandes successives, la première en 1718 (cf. J. A. FABRICIUS, *Delectus argumentorum et syllabus scriptorum qui veritatem religionis christianae... asseruerunt*, Hambourg, 1725, p. 652), la seconde en 1730 (cf. J. A. TRINIUS, *Freydenker-Lexicon*, Leipzig, 1759, p. 823; rééd. F. Venturi, Turin, 1960, p. 208).

([71]) *Huit sermons*, *op. cit.*, 1[er] sermon, *passim* et spécialement p. 41. Pictet n'était pas le premier, cela va de soi, à alléguer le texte de saint Paul (c'est déjà le texte, par exemple, auquel Théodore de Bèze se réfère dans sa *Confession de la foy chrestienne* lorsqu'il évoque ce que « l'Apostre lui-mesme ordonne qu'on face » : cf. passage cité plus haut, p. 72, n. 30); mais nul, pensons-nous, n'en avait tiré avant lui de telles amplifications.

([72]) Voir à son sujet P. GODET, *Histoire littéraire de la Suisse française*, Neuchâtel-Paris, 1890, pp. 179-181; F. SASSEN, *Geschiedenis van de wijsbegeerte in Nederland tot het einde der XIX[e] eeuw*, Amsterdam, 1959, pp. 239-240, et surtout l'ouvrage de J. E. DE LA HARPE, *Jean-Pierre de Crousaz et le conflit des idées au siècle des lumières*, Berkeley-Los Angeles, 1955.

nisme de Bayle. Ceci ne l'empêche pas de faire de l'examen un principe directeur de sa pensée. Je suis à la fois en accord et en désaccord avec Collins, explique-t-il; deux soucis m'animent, « l'un est d'établir avec l'auteur (c'est-à-dire Collins) qu'il faut examiner, et l'autre de prouver, peut-être contre lui, qu'il est très possible de parvenir, en examinant, à connoître autant de vérités qu'il est nécessaire d'en savoir pour régler sa conduite et pour tranquilliser son cœur » ([73]). Crousaz réclame « un examen attentif et accompagné d'une exacte circonspection » ([74]).

Dans son *Examen du pyrrhonisme ancien et moderne*, Crousaz fait ressortir que « la voye de l'examen seule conduit à la certitude ». Il parle de l' « esprit d'examen et de recherche, qui seul garantit de l'erreur et met dans le chemin des véritables découvertes ». « L'esprit d'examen », dit-il, est l' « unique moyen de parvenir à la certitude ([75]). »

Voici encore Jean Barbeyrac, juriste de grande réputation, recteur de l'Académie de Lausanne puis de l'Université de Groningue, un des meilleurs avocats, en son temps, de la tolérance religieuse ([76]). Un des arguments par lesquels Barbeyrac combat l'intolérance est qu'elle empêche, dit-il, l'homme d'examiner, et de trouver ainsi la voie de la vérité. « L'expérience fait voir combien les hommes sont jaloux de la liberté de leurs opinions et combien ils s'y confirment ... par la violence qu'on veut faire à leur jugement. » Ainsi, pour ce qui est de sa religion, un homme « se confirmera de plus en plus dans celle-ci, à proportion des efforts qu'on fera pour le contraindre à en changer. On se tromperoit fort si l'on imaginoit que la violence le portera du moins à examiner, et à revenir par là de sa prévention. Ce qu'il y a qui rebutte, dans la

([73]) *Discours sur la liberté de penser, par Mr A. Collins, traduit de l'anglois et augmenté d'une Lettre d'un médecin arabe, avec l'examen de ces deux ouvrages par Mr de Crouzas* (sic), nlle éd., t. II, Londres, 1766, pp. 75-76. La première édition de l'*Examen* de Crouzas est de 1718.

([74]) *Ibid.*, t. II, p. 30.

([75]) De Crousaz, *Examen du pyrrhonisme ancien et moderne*, La Haye, 1733, pp. 6, 17 et 33 (voir aussi « Examen » à l'index).

([76]) P. Meylan, *Jean Barbeyrac (1674-1744) et les débuts de l'enseignement du droit dans l'ancienne Académie de Lausanne*, Lausanne. 1937. Sur son importance comme défenseur de la tolérance religieuse, cf. F. Puaux, *Les précurseurs français de la tolérance au* XVIIe *siècle*, Dole, 1880, pp. 161 et suiv

nature même de ce moyen (c'est-à-dire la violence), empêche aussi qu'on n'examine. On n'est ni porté à l'examen, ni en état de le faire avec succès, dans l'aversion que la contrainte inspire en même tems pour ses auteurs et pour leurs sentiments. » C'est la tolérance, par conséquent, qui assurera le mieux le triomphe de la vérité. Que la tolérance règne, « qu'il soit libre à chacun d'examiner, sans qu'aucun intérêt mondain vienne à la traverse », et la vérité « prévaudra assurément, tôt ou tard » (77).

Ces quelques textes protestants mériteraient sans doute d'être cernés moins grossièrement, et il faudrait les analyser dans leurs nuances. Mais on voit suffisamment, par nos citations, que l'examen, chez eux, rend un son plus plein, plus riche, que dans les textes des générations antérieures, et que ce son, en tout cas, est radicalement différent de tout ce que l'on trouve du côté catholique. Une doctrine protestante de l'examen se maintient donc au XVIII^e^ siècle, et va même en s'élargissant; elle est à la fois opposée à la doctrine de l'Eglise catholique, et étrangère au grand courant de la pensée philosophique. Elle est proprement protestante, et elle contribuera à former l'image que l'on se fera du protestantisme.

Cette image, on peut la saisir au début du XIX^e^ siècle dans deux ouvrages qui eurent l'un et l'autre du retentissement : l'*Essai sur l'esprit et l'influence de la Réformation de Luther*, de Charles de Villers, et l'*Allemagne*, de M^me^ de Staël. Citons-en les traits qui nous intéressent. La Réforme, expose Villers, qui s'en fait l'apologiste, a puissamment contribué au progrès des lumières. « L'Eglise romaine disait : *Soumets-toi à l'autorité sans examen!* L'Eglise protestante dit : *Examine, et ne te soumets qu'à ta conviction!* » Différence immense : « La théologie catholique repose sur l'autorité inflexible des décisions de l'église, et dès lors interdit à celui qui l'étudie tout usage libre de sa raison... La théologie protestante, au contraire, repose sur un système d'examen, sur l'usage illimité de la raison. » Villers vante le « principe d'examen » comme un principe de progrès intellectuel : il « provoque la lumière dont il est ami » (78).

(77) J. BARBEYRAC, *Traité de la morale des Pères de l'Eglise*, Amsterdam, 1728, pp. 173-174 et 183.

(78) Ch. VILLERS, *Essai sur l'esprit et l'influence de la Réformation de Luther*, 2^e^ éd., Paris, 1804, pp. 248, 249 et 263. Sur cette œuvre

Pour M^me^ de Staël aussi, « la réformation a introduit dans le monde l'examen en fait de religion ». Elle venait à son heure : « l'esprit humain était arrivé à une époque où il devait nécessairement examiner pour croire ». Cet examen a en général épuré et fortifié la foi. « Quand l'homme sort de l'examen plus religieux qu'il n'y était entré, c'est alors que la religion est invariablement fondée. »

Dans son exposé sur le protestantisme, M^me^ de Staël fait à la fois de l'histoire et de l'analyse des doctrines, mais celle-ci finit dans une large mesure par absorber celle-là. Lorsqu'elle écrit : « Le droit d'examiner ce qu'on doit croire est le fondement du protestantisme », elle ajoute — ce qui révèle un sens juste de l'histoire : « Les premiers réformateurs ne l'entendaient pas ainsi : ils croyaient pouvoir placer les colonnes d'Hercule de l'esprit humain au terme de leurs propres lumières. » Mais de telles réserves sont balayées par la logique de l'analyse des doctrines : invinciblement, M^me^ de Staël projette sur la Réforme tout entière la doctrine du protestantisme évolué. Il reste dès lors des phrases-chocs, sans nuances : « La réformation fut l'ère de l'examen, et de la conviction éclairée qui lui succède ([79]). » Nous sommes ici aux premières tortures infligées à l'histoire; elles iront par la suite en se multipliant.

*
* *

A lire Villers ou M^me^ de Staël, on a l'impression qu'il ne faudrait plus que peu de choses, du côté protestant, pour que l'on débouche enfin sur la liberté d'examen, sur le libre examen. Un déclic suffirait. Il va se produire en France, à l'époque de la Restauration. Le renouveau de la polémique entre catholiques et protestants va nous y faire assister.

La France de la Restauration voit surgir un nouveau Bossuet. Il a nom Félicité de Lamennais. C'est le Lamennais des débuts, le Lamennais première manière, que son *Essai sur l'indifférence en matière de religion* va rendre célèbre. Lorsqu'il évoque le passé du christianisme, Lamennais prend très

et son retentissement, cf. L. WITTMER, *Charles de Villers, 1765-1815. Un intermédiaire entre la France et l'Allemagne et un précurseur de M^me^ de Staël*, Genève-Paris, 1908, pp. 195 et suiv.

([79]) M^me^ DE STAËL, *De l'Allemagne*, 4^e^ partie, chapitre II (*Du protestantisme*).

exactement le contre-pied de Mme de Staël. Voici comment il juge la Réforme : « Malgré des désordres partiels et de légères déviations, l'Europe s'avançait vers la perfection où le Christianisme appelle les peuples comme les individus, lorsque la Réforme vint subitement arrêter ses progrès et la précipiter dans un abîme où elle s'enfonce tous les jours, et dont nous ne connaissons pas encore le fond. Comment s'opéra cette révolution ? Par un changement total dans les doctrines. Au principe d'autorité, base nécessaire de la foi religieuse et sociale, on substitua le principe d'examen, c'est-à-dire que l'on mit la raison humaine à la place de la raison divine, ou l'homme à la place de Dieu. L'homme alors redevint ennemi de l'homme », et tout ne fut plus que destruction, des lois, de la société, de l'homme même (80).

Ces lignes fougueuses, au premier volume de l'*Essai*, résument une des pensées directrices de Lamennais. Pas de salut, pour Lamennais, en dehors du « principe d'autorité », qui doit être le fondement, en tout premier lieu, de l'ordre religieux. Cette autorité, en matière religieuse, est exercée par l'Eglise, à laquelle la raison humaine doit se soumettre. A cette « voie d'autorité » (81), Lamennais oppose — et nous retrouvons ici la tonalité de la polémique du XVIIe siècle — la « voie d'examen », qui ne peut conduire, selon lui, qu'au scepticisme universel; le système d'examen qui est celui de la souveraineté de la raison individuelle, conduit nécessairement « l'hérétique au déisme, le déiste à l'athéisme, l'athée au scepticisme absolu ». « Quiconque refuse d'obéir à l'autorité...

(80) F. DE LAMENNAIS, *Œuvres complètes*, nlle éd., t. Ier, Paris, 1844, pp. 40-41. Il est frappant de rapprocher de ce jugement de Lamennais sur la Réforme, celui de Bonald dans sa *Démonstration philosophique du principe constitutif de la société :* « La réforme a été l'événement des temps modernes le plus funeste à la société, et la cause prochaine ou éloignée de toutes les révolutions qui, depuis le XVe siècle, ont agité l'Europe, et de toutes les guerres qui l'ont ensanglantée; et, si la société doit finir, je n'hésite pas à le regarder comme le premier coup de cloche de cette dernière catastrophe » (*Œuvres complètes de M. De Bonald*, éd. Migne, t. Ier, Paris, 1859, col. 112). La Réforme demeure encore, en ce début du XIXe siècle, la ligne de partage extraordinairement nette de deux familles d'esprits : ceux, tels Bonald et Lamennais, pour qui elle est toute ombre, et ceux — comme Mme de Staël ou, nous le verrons dans un instant, comme Guizot — pour qui elle est toute lumière.

(81) *Œuvres complètes*, t. II, Paris, 1844, p. 47.

et prend sa raison seule pour règle de ses croyances, doit, nous ne saurions trop le répéter, douter de tout, et dès lors aussi tout meurt ([82]). »

Ces thèmes — la défense du « principe d'autorité », l'attaque contre les prétentions néfastes de la raison individuelle, incarnées dans l' « examen » protestant — vont être repris par l'abbé Gerbet, disciple ardent de Lamennais ([83]); le *Mémorial catholique*, revue menaisienne fondée en 1824, va les développer et les répandre ([84]). « Le principe de certitude réside dans l'autorité », proclame Gerbet ([85]). « Nous défendons le principe d'autorité contre l'indépendance des opinions, sous quelque forme qu'elle se présente », écrit le *Mémorial* ([86]). Et tout comme Lamennais lui-même, Gerbet et le *Mémorial* s'en prennent vivement aux protestants, adeptes d'un principe qu'ils considèrent comme destructeur ([87]).

Les protestants, bien sûr, vont relever le gant ([88]). Samuel Vincent, de Nîmes, répond dès 1820 à l'*Essai sur l'indifférence* ([89]). La *Revue protestante*, un peu plus tard, se mesurera avec le *Mémorial catholique*. Energiquement, les réformés français défendent le principe d'examen. Mais sous la plume

([82]) Voir sur tout ceci spécialement t. II, pp. 237-245, et t. IV, Paris, 1844, pp. 248-249 et 261-264.

([83]) P. GERBET, *Des doctrines philosophiques sur la certitude dans leurs rapports avec les fondements de la théologie*, Paris, 1826. Cf. sur cette œuvre J. R. DERRE, *Lamennais, ses amis et le mouvement des idées à l'époque romantique (1824-1834)*, Paris, 1962, pp. 250 et suiv. L'importance de Gerbet dans l'évolution de la théologie est marquée par R. AUBERT, *Le problème de l'acte de foi*, 2e éd., Louvain, 1950, pp. 113-114.

([84]) Sur le *Mémorial catholique*, voir J. R. DERRE, *op. cit.*, pp. 169 et suiv.

([85]) *Des doctrines philosophiques*, *op. cit.*, p. 202.

([86]) T. II, Paris, 1824, p. 302.

([87]) Voir notamment le *Mémorial catholique*, t. III, 1825, pp. 43 et suiv., t. IV, 1825, pp. 136 et suiv. et 332 et suiv., t. V, 1826, pp. 119 et suiv., t. VII, 1827, pp. 131 et suiv. et 293 et suiv.

([88]) Cette riposte protestante s'insère dans l'ensemble des réactions fort vives provoquées par l'*Essai sur l'indifférence*, et sur lesquelles on peut voir C. MARECHAL, *La Mennais. La dispute de l'Essai sur l'indifférence*, Paris, 1925.

([89]) S. VINCENT, *Observations sur l'unité religieuse, en réponse au livre de M. de la Mennais intitulé « Essai sur l'indifférence en matière de religion », dans la partie qui attaque le protestantisme*, Paris, 1820. Analyse de cet ouvrage dans les *Mélanges de religion* de Vincent, t. Ier, Nîmes, 1820, pp. 77-89.

de toute une série d'entre eux, l'examen a pris un nouveau visage : cette fois, face au principe d'autorité catholique, il est devenu le libre examen.

« Liberté d'examen », dit Vincent dans son livre de 1820, et dans les *Mélanges de religion* qu'il publie à Nîmes de 1820 à 1824 (90). « Liberté d'examen », disent des collaborateurs des *Mélanges*, et notamment Ferdinand Fontanès (91). « Liberté d'examen », dit Charles Coquerel en 1823 dans ses *Tableaux de l'histoire philosophique du christianisme* (92). Et lorsque Coquerel, en 1825, fonde la *Revue protestante*, qui fait suite aux *Mélanges* de Vincent, ce sera pour y faire l'apologie de la « liberté d'examen » ou du « libre examen », les deux termes étant employés indifféremment (93).

Arrêtons-nous quelques instants devant ce libre examen que des protestants, d'esprit ouvert et tolérant, proclament enfin sans réserve. Quels sont ses caractères? Comment le définit-on?

C'est, proclame-t-on, le principe de base, l'essence même

(90) *Mélanges de religion, de morale et de critique sacrée*, 10 vol., Nîmes, 1820-1824. Voir notamment t. II, 1820, p. 7 (le « principe que nous avons adopté : la liberté d'examen »); t. VI, 1822, p. 53; t. VIII, 1823, pp. 27, 38 et 228, etc. Sur Samuel Vincent, grande figure du protestantisme français de l'époque, cf. G. DE FÉLICE, *Histoire des protestants de France*, Paris, 1850, pp. 626-628; F. PUAUX, notice de l'*Encyclopédie des sciences religieuses* publ. sous la dir. de F. Lichtenberger, t. XII, Paris, 1882, pp. 393-397; E. ROCHAT, *Le développement de la théologie protestante française au XIXe siècle*, Genève, 1942, pp. 107-127; D. ROBERT, *Les églises réformées en France (1800-1830)*, Paris, 1961, pp. 377-379.

(91) « Tout chrétien doit lire l'Ecriture et y puiser sa croyance, selon la liberté d'examen » (F. FONTANÈS, *Réflexions sur les confessions de foi*, dans les *Mélanges*, t. X, 1824, p. 125). Sur Fontanès, pasteur à Nîmes comme Vincent, cf. notices dans l'*Encycl. des sciences religieuses*, t. V, Paris, 1878, pp. 21-24, et dans E. et E. HAAG, *La France protestante*, 2e éd., t. VI, Paris, 1888, col. 587-592.

(92) Paris, 1823. Compte rendu de cet ouvrage par Samuel Vincent dans ses *Mélanges*, t. VIII, 1823, pp. 289-307. Vincent applaudit chaleureusement à la défense par Coquerel de la liberté d'examen. « Principe bienfaisant : ... qu'il soit reconnu et professé dans un coin de l'univers, et tout ne sera pas perdu, et l'humanité pourra conserver encore de l'espérance » (p. 306). Sur Charles Coquerel, cf. E. et E. HAAG, *La France protestante*, 2e éd., t. IV, Paris, 1884, col. 633 et suiv.

(93) *Revue protestante*, 10 vol., Paris, 1825-1830. Voir notamment t. Ier, pp. 1, 3, 9, 17, 18 et *passim* dans les vol. suivants. Nous désirons faire de notre recueil, écrit Coquerel, « le représentant sincère de la liberté d'examen religieux » (t. III, pp. 1-2).

du protestantisme. Le protestantisme doit « faire consister son essence dans la liberté de croyance et d'examen », écrit Samuel Vincent (94). La *Revue protestante*, parlant de la religion réformée, l'appelle « une croyance qui n'est que la liberté d'examen même » (95).

Par projection sur le passé, ce principe est attribué au protestantisme depuis ses origines. Théodore de Bèze et Calvin ont été, pour Charles Coquerel, d' « illustres disciples du libre examen » (96). Le passé est remodelé à l'image du présent.

La liberté d'examen est voulue par Dieu. On ne se lasse pas de répéter la parole de saint Paul dans l'épître aux Thessaloniciens : « Eprouvez toutes choses... » On remodèle même la Bible sur le libre examen en traduisant désormais ce passage : « *Examinez* toutes choses; retenez ce qui est bon. » Sous cette forme, le texte de saint Paul sert d'épigraphe aux *Mélanges* de Samuel Vincent, et la *Revue protestante* l'allègue dès ses premières pages (97).

Les « destinées du genre humain » sont liées à la liberté d'examen. On a observé « avec la dernière évidence », écrit Vincent, « dans toute l'histoire du christianisme et dans celle du genre humain, que le plein exercice de cette liberté a toujours conduit les hommes à un plus haut degré de civilisation, de perfectionnement moral et de véritable piété »; comme on a « observé aussi, avec non moins d'évidence, que la gêne ou la suppression de cette liberté a toujours entraîné après elle la barbarie, la dégradation morale, l'impiété ou le fanatisme, et la misère » (98).

La liberté d'examen est conçue comme une liberté entièrement individuelle. Chacun, en lisant la parole de Dieu, doit

(94) *Mélanges*, t. VIII, 1823, p. 27; voir aussi t. X, p. 133. « Le fond du protestantisme, c'est l'Evangile, sa forme, c'est la liberté d'examen », disait Vincent (cité dans E. Rochat, *Le développement de la théologie protestante*, *op. cit.*, p. 127).

(95) T. Ier, 1825, p. 153; voir aussi t. Ier, p. 195 (« ... le principe fondamental du protestantisme, la liberté d'examen et de conscience, principe admis aujourd'hui sans restriction »).

(96) *Revue protestante*, t. Ier, 1825, p. 3; voir aussi p. 18, où l'on fait remonter le libre examen aux « vieux tems de Luther et de Léon X ».

(97) T. Ier, p. 17 (« Faisons-nous notre croyance, comme les premiers chrétiens, en retenant ce qui est bon, après avoir examiné toutes choses »). Voir aussi t. Ier, p. 151, et *passim*.

(98) *Mélanges*, t. X, 1824, pp. 133-134.

avoir la liberté de se faire sa foi. « Chacun a le droit d'examiner, et par conséquent d'interpréter librement les Saintes Ecritures (99). » Il en résultera nécessairement certaines divergences d'interprétation. « La conséquence naturelle de cette liberté doit être une assez grande diversité d'opinions sur un certain nombre de points. » Mais mieux vaut « supporter ces divergences » que de porter atteinte à la liberté (100). Le libre examen a donc pour corollaire un maximum de tolérance. Ceux qui défendent le libre examen sont « essentiellement tolérants », écrit Vincent (101).

Le libre examen, enfin, est une affirmation de l'indépendance de la raison humaine. Dans cet examen en effet, dit Athanase Coquerel, le frère aîné de Charles Coquerel, c'est « la raison qui examine » (102). L'hommage à la raison est une des notes dominantes de la *Revue protestante*. « On le voit », écrit Athanase Coquerel, « le droit et le besoin d'examen reviennent toujours; la raison, souveraine légitime, qui tient de Dieu ses pouvoirs, ne peut abdiquer, et, souveraine universelle, ne peut sortir de son empire; elle se retrouve partout... (103). » A quelques pages de là, dans la revue, une formule se détache, éclatante : « Le protestantisme est, en matière religieuse, l'acte d'indépendance de la raison humaine (104). »

Telles sont, en ce début du XIX^e^ siècle, les conceptions religieuses que la fraction la plus libérale du protestantisme français définit et affirme. Le libre examen protestant, après une longue gestation, est né.

(99) F. FONTANÈS, *Réflexions sur les confessions de foi*, dans les *Mélanges*, t. X, 1824, p. 124.

(100) *Mélanges*, t. X, pp. 133-134 (S. Vincent).

(101) *Ibid.*, p. 134.

(102) A. L. C. C. (= Athanase-Laurent-Charles Coquerel), *Du droit d'examen*, in *Revue protestante*, t. I^er^, 1825, p. 150. Sur Athanase Coquerel, qui était à cette époque pasteur de l'église wallonne aux Pays-Bas, cf. E. et E. HAAG, *La France protestante*, 2^e^ éd., t. IV, Paris, 1884, col. 621-633.

(103) *Ibid.*, p. 151.

(104) T. I^er^, p. 154.

II. Le libre examen laïcisé

Le libre examen affirmé par le protestantisme est un principe religieux. Comment va-t-il se muer en un principe philosophique?

Allons directement aux textes. Trois auteurs vont nous offrir les premiers témoignages nets de ce glissement de sens : Benjamin Constant, Guizot et Edgar Quinet.

Benjamin Constant, dans ses œuvres, évoque le libre examen protestant. Dans ses *Mélanges de littérature et de politique*, par exemple, il en parle d'une manière qui est d'ailleurs assez dure pour le protestantisme du passé : « Le protestantisme ... a voulu s'approprier le libre examen comme un monopole, et tandis que l'église catholique disait à ses fidèles, Croyez et n'examinez pas!, le protestantisme a longtemps dit aux siens, Examinez, mais croyez comme si vous n'aviez point examiné! ([105]). » Cela est dur, et perspicace.

Ouvrons cependant les *Principes de politique applicables à tous les gouvernements représentatifs*, qui datent de 1815. Le libre examen y est déjà — avant même, par conséquent, qu'il ne prenne son essor dans le protestantisme français. Et déjà l'on sent, sous la plume de Benjamin Constant, une ouverture vers une notion plus large, dégagée de sa signification purement religieuse. Les *Principes de politique* dénoncent les conséquences funestes de l'intolérance, en matière de foi. « L'autorité ne doit jamais proscrire une religion, même quand elle la croit dangereuse. Qu'elle punisse les actions coupables qu'une religion fait commettre, non comme actions religieuses, mais comme actions coupables : elle parviendra facilement à les réprimer. Si elle les attaquait comme religieuses, elle en ferait un devoir, et si elle voulait remonter jusqu'à l'opinion qui en est la source, elle s'engagerait dans un labyrinthe de vexations et d'iniquités, qui n'aurait plus de terme. *Le seul moyen d'affaiblir une opinion, c'est d'établir le libre examen.* Or, qui dit examen libre, dit éloignement de

([105]) Benjamin Constant, *Mélanges de littérature et de politique*, Paris, 1829, p. 106.

toute espèce d'autorité, absence de toute intervention collective : l'examen est essentiellement individuel ([106]). »

La cause que Benjamin Constant plaide ici est celle de la liberté religieuse, ce sont les opinions religieuses qu'il évoque avant tout, mais il apparaît bien que lorsqu'il frappe sa formule sur le libre examen, son horizon s'élargit : c'est à « une opinion », c'est-à-dire aux opinions en général, que sa pensée s'adresse.

Chez Guizot, l'élargissement est plus net encore. En 1828, devant des auditoires enthousiastes, Guizot professe à la Sorbonne son cours d'*Histoire générale de la civilisation en Europe* ([107]). La Réforme, comme on peut s'y attendre, occupe dans ce cours une grande place. Guizot la célèbre en termes vibrants : « Elle a été un grand élan de liberté de l'esprit humain, un besoin nouveau de penser, de juger librement, pour son compte, avec ses seules forces, des faits et des idées que jusque-là l'Europe recevait ou était tenue de recevoir des mains de l'autorité. C'est une grande tentative d'affranchissement de la pensée humaine; et, pour appeler les choses par leur nom, une insurrection de l'esprit humain contre le pouvoir absolu dans l'ordre spirituel ([108]). » En d'autres termes, un triomphe du « libre examen » ([109]). Mais ce libre examen que Guizot voit triompher au XVI[e] siècle dans la « société reli-

([106]) B. CONSTANT, *Cours de politique constitutionnelle ou Collection des ouvrages publiés sur le gouvernement représentatif*, éd. p. E. Laboulaye, t. I[er], Paris, 1861, pp. 141-142; B. CONSTANT, *Œuvres*, éd. p. A. Roulin, Paris, 1957 (Bibliothèque de la Pléiade), p. 1229. — On pourrait croire que l'on trouve déjà le libre examen sous la plume de Constant en 1804. On lit en effet à cette date dans l'ancienne édition de son *Journal :* « Les gens religieux,... aujourd'hui,... regardent comme un impie quiconque ne veut pas la domination exclusive de la religion. Et tout ce qui est possible, c'est de défendre contre eux le protestantisme en voilant même le *libre examen* » (*Journal intime de Benjamin Constant*, avec introd. de D. Melegari, Paris, 1895, p. 66). Mais l'édition, là comme ailleurs, est mauvaise; Constant avait écrit : « ... en voilant même *son principe d'examen* » (B. CONSTANT, *Journaux intimes*, publ. p. A. Roulin et C. Roth, Paris, 1952, p. 132).

([107]) Cf. C. H. POUTHAS, *Guizot pendant la Restauration*, Paris, 1923, pp. 329-334, et D. JOHNSON, *Guizot. Aspects of French history, 1787-1874*, Londres, 1963, chap. VII.

([108]) Guizot, *Cours d'histoire moderne* (t. I[er]), *Histoire générale de la civilisation en Europe*, Paris, 1828, 12[e] leçon, pp. 17-18; réimpression belge, Bruxelles, 1840, p. 224.

([109]) 12[e] leçon, pp. 29 et 36, et 13[e] leçon, p. 3; réimpression belge, pp. 229, 233 et 234.

gieuse », il le décrit comme étendant ensuite ses victoires à d'autres domaines. Pour lui, le grand siècle du libre examen sera le XVIII^e^ siècle. Aucun doute à ce sujet : « Que l'élan de l'esprit humain, que le libre examen soit le fait dominant, le fait essentiel du XVIII^e^ siècle, ce n'est pas la peine de le dire. » En effet, un des caractères les plus frappants, « dans l'état de l'esprit humain au XVIII^e^ siècle, c'est l'universalité du libre examen. Jusque-là, et particulièrement au XVI^e^ siècle, le libre examen s'était exercé dans un champ limité, spécial; il avait eu pour objet tantôt les questions religieuses, quelquefois les questions religieuses et les questions politiques ensemble; mais ces prétentions ne s'étendaient pas à tout. *Dans le* XVIII^e^ *siècle, au contraire, le caractère du libre examen, c'est l'universalité;* la religion, la politique, la pure philosophie, l'homme et la société, la nature morale et matérielle, tout devient à la fois un sujet d'étude, de doute, de système; les anciennes sciences sont bouleversées, les sciences nouvelles s'élèvent. C'est un mouvement qui se porte en tous sens, quoique émané d'une seule et même impulsion ([110]). »

En fait, on s'en rend compte aisément, le libre examen « universel » attribué au XVIII^e^ siècle résulte de la conception que Guizot lui-même se fait du libre examen. Conception nouvelle, qui est bien de lui, et non du siècle auquel il l'applique. Ce n'est pas le XVIII^e^ siècle, décrit par l'éloquent historien-philosophe, c'est l'éloquent historien-philosophe lui-même qui en est venu à donner au libre examen la valeur d'un principe général de pensée, et plus seulement de pensée religieuse. Le « principe du libre examen », pour Guizot, équivaut à celui « de la liberté de la pensée individuelle » ([111]). On sort d'un vigoureux coup de rein du cadre religieux.

([110]) 14^e^ leçon, pp. 33-36; réimpression belge, pp. 265-266.

([111]) 5^e^ leçon, p. 30; réimpression belge, p. 106. — Voir ce même élargissement de sens du libre examen dans l'article *Du catholicisme, du protestantisme et de la philosophie en France* (*Revue française*, t. VII, 1838), où Guizot écrit : « Que les deux pouvoirs (le spirituel et le temporel)... acceptent pleinement... leur incompétence mutuelle; qu'ils s'établissent fermement chacun dans sa sphère, et professent hautement chacun son principe; l'Eglise catholique, son infaillibilité dans l'ordre religieux; *l'Etat, le libre examen dans l'ordre social;* ... alors ils vivront en paix » (p. 202; Guizot a repris par la suite ce texte dans son recueil de *Méditations et études morales*, mais en y remplaçant, chose curieuse, « le libre examen » par « la liberté de pensée » : cf.

Avec Edgar Quinet, on en est complètement sorti. Quinze ans après le cours tant acclamé de Guizot à la Sorbonne, Quinet connaît à son tour, au Collège de France, l'enivrement des triomphes oratoires. Il y parle, en compagnie de son ami Michelet, des *Jésuites*. Il a beaucoup d'admirateurs, mais aussi des adversaires, qui se manifestent. « En entrant ici », s'écrie-t-il, « souvenons-nous que nous entrons au Collège de France, c'est-à-dire dans l'asile par excellence de la discussion et du libre examen ([112]). » Un peu plus tard, dans son cours de 1845, Quinet remercie publiquement la presse, qui l'a défendu, et qui a défendu Michelet contre les attaques dont ils ont été l'objet : « Toutes les fois qu'une difficulté est survenue contre nous », la presse « a revendiqué aussitôt les droits du libre examen » ([113]).

Le libre examen, dans la bouche de Quinet, est donc devenu un principe tout à fait général. Quinet parle, à peu de phrases de distance, de « déployer le drapeau de la philosophie et du libre examen » et de « porter plus avant et plus loin le drapeau de la libre discussion » ([114]). Le libre examen, pour lui, est devenu un synonyme de la « libre discussion », de la « liberté de discussion » ([115]). Dans son livre de 1850 sur *L'enseignement du peuple*, évoquant le noble rôle de l'instituteur, il montre en lui l'homme qui donne aux jeunes enfants « les premiers éléments de (la) liberté d'examen » ([116]). Il n'y a plus rien ici du principe religieux.

Benjamin Constant, Guizot, Quinet : ces trois hommes sous la plume desquels le libre examen s'évade du cadre religieux, ont évidemment des traits communs. Un certain libéralisme d'abord, en prenant le terme dans son sens le plus large, cette étiquette générale devant, bien entendu, s'accompagner

Méditations et études morales, n^lle éd., Paris, 1858, p. 69; ce n'est sans doute qu'une correction de style, pour éviter la cohabitation dans le même texte du libre examen pris dans son sens large, et du libre examen protestant, dont Guizot fait également état).

([112]) J. MICHELET et E. QUINET, *Des Jésuites*, réimpression belge, Liège, 1843, p. 104.

([113]) E. QUINET, *Le christianisme et la Révolution française*, réimpression belge, Bruxelles, 1845, p. 298.

([114]) *Des Jésuites*, *loc. cit.*, pp. 110 et 112.

([115]) *Des Jésuites*, pp. 121, 123, 143; *Le christianisme et la Révolution française*, pp. 90, 126, 253.

([116]) E. QUINET, *L'enseignement du peuple*, Paris, 1850, p. 151.

pour chacun d'eux de spécifications particulières. Plus encore que ce libéralisme, ce sont leurs attaches religieuses qui leur donnent un air de famille. Constant est protestant; Guizot a été élevé dans un calvinisme strict et, après une crise religieuse, il retournera aux strictes convictions de son enfance; Quinet enfin, dont la mère était calviniste, se sentait vivement attiré par le protestantisme ([117]). La transformation du libre examen, de principe de foi protestant qu'il était à ses débuts, en principe plus large, de nature philosophique, est donc l'œuvre, dans une forte mesure au moins, de ceux-là mêmes qui le chérissaient ou l'admiraient comme principe de foi.

A cette transformation, cependant, les adversaires du libre examen ont aussi conspiré, et d'une manière qui a pu être fort efficace. On se souviendra de l'ardeur que mettait une revue comme le *Mémorial catholique* à dénoncer le libre examen protestant, considéré comme un principe destructeur de tout ordre social aussi bien que religieux. Mais en procédant à l'analyse de ce principe néfaste, le *Mémorial*, à l'exemple d'ailleurs de Lamennais et de Gerbet, montre qu'il équivaut simplement à l'affirmation de l'indépendance de la raison humaine. Dès lors, tous ceux qui affirment cette indépendance, les « philosophes », les incrédules, les libéraux de tout acabit, sont aussi coupables de « libre examen » que les protestants. Le *Mémorial* les range tous dans la même catégorie. « Tous les adversaires de la vérité catholique », écrit la revue en 1825, « ne sont, sous des noms divers, que l'expression de la liberté d'examen, de ce principe qui place dans la raison individuelle la règle primitive et absolue de toutes les croyances » ([118]). Nos adversaires mêmes le reconnaissent, s'écrie le *Mémorial*, non sans une très forte exagération oratoire : « De nos jours, les pro-

([117]) Sur Guizot et Quinet, cf. D. Johnson, *Guizot*, *op. cit.*, chap. VIII, et spécialement pp. 383-384, et A. Vales, *Edgar Quinet, sa vie et son œuvre*, Ligugé, 1936, pp. 28-30, 365-367 et *passim*. En parlant du protestantisme de Benjamin Constant, nous faisons allusion à la religion qu'il affichait (cf. par exemple ses *Lettres à M. Charles Durand* de 1818 : « ... le cœur d'un protestant français... ma qualité de protestant »; dans *Cours de politique constitutionnelle*, *op. cit.*, t. II, Paris, 1861, p. 438); à sonder le « cœur » de ce « protestant français », on y trouve cependant tout autre chose, faut-il le dire, qu'une foi orthodoxe : cf. D. Berthoud, *Constance et grandeur de Benjamin Constant*, Lausanne, 1944, pp. 153 et suiv.

([118]) *Sur l'état actuel des doctrines*, dans le *Mémorial catholique*, t. IV, 1825, p. 139.

testants et les incrédules conviennent que toutes les questions qui divisent les esprits en religion, en philosophie, en politique, en littérature même, peuvent être ramenées à une question unique, et que toutes les doctrines qui se disputent le monde ne sont que le développement de deux principes opposés, le principe de l'indépendance de la raison de chaque homme, et le principe de l'autorité. » Le premier de ces principes est celui de la « liberté d'examen » ([119]).

En plaçant dans le camp du libre examen non seulement les protestants, mais tous les adversaires du principe d'autorité catholique, en étendant le rayon d'action du libre examen à la philosophie, à la politique, voire même à la littérature, le *Mémorial* ne fait pas autre chose que ce que feront Guizot et Edgar Quinet : il élève le libre examen au rang de principe général, et non plus seulement religieux.

Les pères du libre examen « laïque » se trouvent, en fin de compte, chez les catholiques comme chez les protestants. Mais une voix comme celle de Guizot a certainement retenti avec plus d'intensité que toutes les autres : la première place revient aux protestants.

III. L'application aux luttes politiques belges

La Belgique du milieu du XIX[e] siècle lit tout ce qui vient de France, elle est à l'écoute des idées françaises. Elle va donc recevoir le libre examen. Mais elle a aussi ses préoccupations particulières, ses problèmes propres : la vie nationale est dominée, à beaucoup d'égards, par la lutte permanente qui oppose catholiques et libéraux. Le libre examen, venu de France comme une noble idée philosophique, va être pris dans l'engrenage de la politique belge; on va s'en emparer chez nous pour lui donner une physionomie bien belge, c'est-à-dire se rapportant à l'antagonisme entre catholiques et libéraux.

Le premier texte que nous ayons relevé à ce sujet se trouve en 1836 dans le journal libéral *L'Observateur*. *L'Observateur*, cherchant à dégager les caractéristiques des partis belges, écrit à propos du parti libéral : « Ce qui le distingue radicalement

([119]) *Du principe d'autorité considéré dans son application à la défense du christianisme*, *ibid.*, t. IV, 1825, pp. 332-333.

du parti catholique, c'est *l'esprit d'examen*, le rejet de toute autorité absolue, non librement acceptée, l'antipathie contre toute autorité de tradition qui ne se soumet pas à se justifier et qui veut s'imposer en vertu d'elle-même. » A part cela, reconnaît *L'Observateur*, le libéralisme est tiraillé entre de multiples tendances : « Quand on sort de ce cercle de généralités, on ne trouve plus aucun accord et les opinions se divisent à l'infini ([120]). »

Ce thème qui est ici à peine esquissé va être développé de manière systématique, quatre ou cinq ans plus tard, par un vétéran de la politique belge, De Potter. De Potter, ancien membre du Gouvernement provisoire de 1830, qui après avoir connu une popularité immense, était tombé dans l'oubli, essayait de se rappeler à l'attention de ses compatriotes en publiant des brochures au titre parfois bizarre. Dans *Le scepticisme constaté, l'égoïsme justifié et l'anarchie prédite*, qui date de 1840, il explique que depuis la révolution de 1830, « la lutte entre les deux principes, celui d'autorité et celui d'examen » a été en Belgique « beaucoup plus évidente et plus tranchée qu'ailleurs ». En effet, les catholiques ont voulu « exercer au nom de leur vieille autorité, la domination que les libéraux, ... au nom de l'examen, ... leur disputent » ([121]).

Qu'est-ce que l'orthodoxie? A propos de l'Université libre, Demande : qui nous gouvernera? Réponse : gouvernera-t-on?, Le gouvernement constitutionnel représentatif atteint et convaincu d'impuissance. La révélation, l'examen et la raison, toutes brochures de 1841 ([122]), répètent cela avec insistance. Catholiques et libéraux, dit De Potter, sont d'une part « les partisans de l'autorité religieuse », et d'autre part « ceux de l'examen en matière de toute espèce d'autorité ». Les libéraux qui méritent ce nom sont « tous les hommes qui ont admis le principe d'examen en quoi que ce soit ». Ils vivent « sous l'égide de la doctrine de l'examen » ([123]).

De Potter esquisse une fresque rapide qui montre comment

([120]) *Observateur*, 1er février 1836.

([121]) Pp. 44-45.

([122]) De Potter a réédité par la suite ces quatre brochures dans un recueil intitulé : *Les catholiques, les libéraux et les modérés à l'œuvre*, Bruxelles, 1843.

([123]) *Demande : qui nous gouvernera?...*, dans *Les catholiques, les libéraux...*, pp. 3 et 14; *Qu'est-ce que l'orthodoxie?...*, *ibid.*, p. 12.

l'on passe de la Réforme à la Belgique du XIX^e siècle. La Réforme « protesta contre le principe même de l'autorité... : l'examen dès lors marcha tête levée. Le libéralisme en applique aujourd'hui les doctrines à tout ce qui est d'intérêt humain; c'est maintenant entre les partisans de l'autorité sans preuves logiques et ceux du droit illimité d'examen de tout et pour tous, une guerre à outrance... L'examen finira par demeurer seul maître du terrain ([124]). »

Sera-ce un bien? Pas du tout. De Potter repousse le catholicisme, fondé sur le principe d'autorité, mais il considère que le libéralisme et son libre examen conduiront, eux, à l'anarchie. Il formule à ce sujet des prophéties un peu obscures, mais en tout cas fort pessimistes. « Le libéralisme triomphera... Mais sera-ce comme étant la vérité qu'il remportera la victoire? Non certes : il ne vaincra que comme étant la négation de l'erreur. Son triomphe sera sa mort. Devant le libre examen, toute erreur possible, c'est-à-dire toute opinion, soit vraie, soit fausse, mais contestable au yeux de la raison, doit s'évanouir sans retour ([125]). » « Le fait suprême du droit d'examen sera l'anarchie sans borne des intelligences ([126]). »

L'avenir de l'humanité est-il donc sans espoir? Heureusement non, car sur les ruines, et de l'autorité et du libre examen, s'élèvera un jour le vrai système social, que De Potter annonce au début à mots couverts sans encore le définir. Ce système, cette vérité sociale s'imposeront par eux-mêmes. « La découverte de la vérité sociale sera-t-elle l'œuvre du libre examen? Elle ne sera l'œuvre que du besoin généralement, impérieusement, irrésistiblement senti de la connaître et de l'appliquer... C'est ce besoin-là qui doit amener la découverte de la vérité sociale ([127]). » Et une fois la vérité découverte, l'examen n'aura plus de raison d'être. « Avant que la vérité absolue ait été rendue incontestable, examiner s'il y a erreur équivaut à renverser tout ce qui passe pour vérité. Quand la vérité sera socialement connue, les fous seuls examineront : il n'y a

([124]) *Demande : qui nous gouvernera?..., ibid.*, p. 28.
([125]) *Qu'est-ce que l'orthodoxie?..., ibid.*, p. 25.
([126]) *Ibid.*, p. 28.
([127]) *La Justice et sa sanction religieuse. Questions d'ordre social*, Bruxelles, 1846, p. 136.

qu'eux qui soient libres de penser que deux et deux puissent ne pas faire quatre ([128]). »

De Potter annonce donc l'avènement d'un âge nouveau et définitif de la pensée humaine : l'humanité, à ce moment, sera convertie à la doctrine du baron de Colins, puisque c'est dans le « socialisme rationnel » de Colins que De Potter a trouvé la « vérité sociale » absolue ([129]). Sur les ruines de l'autorité et du libre examen s'élèvera le colinsisme.

Tout cela est un peu bizarre, et les contemporains de De Potter en lisant ces textes — ceux du moins qui les lisaient, et ils n'étaient pas nombreux — n'ont pas réagi autrement que nous. De Potter faisait figure de vieil original un peu radoteur. Son audience était pratiquement nulle.

Il n'empêche qu'avant de s'élever jusqu'au niveau suprême de la pensée humaine, c'est-à-dire jusqu'au colinsisme, De Potter s'occupe, dans des brochures qui paraissent à jet continu, de la politique belge, et que, philosophant sur la politique belge, il distingue des hommes « d'examen » — les libéraux — et des hommes « d'autorité » — les catholiques. Même s'il avait peu de lecteurs, cette idée a pu frapper.

On va en tout cas, dans les années qui suivent, la retrouver de plus en plus souvent.

Dans un de ses articles de la *Revue nationale* — qui ont, eux, un retentissement considérable : ce sont des événements de la politique belge — Paul Devaux, en 1842, rattache les idées en présence en Belgique aux grands courants de pensée des siècles précédents. A partir du XVI[e] siècle, explique-t-il, « il y a eu dans l'ordre spirituel deux principes au lieu d'un seul. A côté du principe d'autorité » est apparu le « principe de liberté ». Ce dernier, depuis, « a toujours été grandissant ». « Aussi malgré l'énergique et souvent implacable défense du catholicisme, c'est-à-dire du principe d'autorité en matière spirituelle, l'a-t-on vu perdre sans cesse du terrain et le céder,

([128]) *La réalité déterminée par le raisonnement, ou Questions sociales sur l'homme, la famille, la propriété, le travail, l'ordre, la justice et sa sanction nécessaire, la religion*, Bruxelles, 1848, p. 405.

([129]) Voir notamment V. VAN ZENNIK, *Louis de Potter*, dans *Revue Trimestrielle*, vol. XXVIII, 1860, pp. 260-275. Sur Colins, cf. E. DE LAVELEYE, *Le socialisme contemporain*, 9[e] éd., Paris, 1894, pp. 286 et suiv.; J. NOËL, *Un philosophe belge, Colins (1783-1859)*, Mons-Paris, 1909; G. PARENT, *Le socialisme de Colins*, Beaune, 1912.

soit aux doctrines de Luther et de Calvin, soit au principe plus large de la liberté du culte et des opinions ([130]). » Ce « principe plus large » est évidemment, en Belgique, celui du libéralisme. Paul Devaux, dans cet exposé, ne parle pas de liberté d'examen, mais il cite dans le contexte immédiat un passage de Guizot sur le « principe du libre examen ». Le lecteur pouvait rapprocher.

En 1846, un texte de combat rend un son extrêmement net. Le *Journal de Louvain et de l'arrondissement*, en juin 1846, exhorte ses lecteurs à adhérer au libéralisme. « Quand nous avons à choisir entre deux principes, l'un qui admet, sans limites, la libre discussion, le libre examen, la recherche de la vérité, de la justice et de l'égalité...; l'autre qui n'admet que l'obéissance passive à tous les degrés, qui exclut l'examen, la liberté enfin — alors il n'est plus permis à l'homme qui ne reconnaît à ses convictions d'autres bornes que la raison et la loi, à l'homme qui a la disposition de sa personne et de son intelligence, il ne lui est plus permis, disons-nous, d'hésiter; c'est le principe de la liberté qu'il doit choisir ([131]) ! » Il doit, en d'autres termes, adhérer à l'Association libérale de l'arrondissement de Louvain.

Le libéralisme se réclame du libre examen. « Nous admettons, nous », s'écrie Adelson Castiau à la Chambre en mars 1847, « le libre examen et la diversité des opinions. Nous admettons la libre manifestation de la pensée en politique comme en tout... Nous ne sommes pas, nous, les esclaves de la loi dégradante de l'obéissance passive, et nous repoussons avec une sorte d'horreur la devise du jésuitisme : le *perinde ac cadaver* ([132]). » A quelques jours de là, à la séance inaugurale du second Congrès libéral, Defacqz déclare lui aussi : « Le libéralisme n'est pas un dogme imposé d'autorité à une foi aveugle; son règne ne doit s'établir que par l'examen, la libre discussion et la conviction réfléchie ([133]). »

Dans cette perspective, et ainsi que le discours de Castiau

([130]) *De quelques erreurs de l'opinion catholique*, dans la *Revue Nationale*, t. VI, 1842, pp. 312 et suiv.

([131]) *Journal de Louvain et de l'arrondissement*, 28 juin 1846.

([132]) *Annales parlementaires, Chambre*, 1846-1847, p. 1111; séance du 11 mars 1847.

([133]) *Congrès Libéral de Belgique. Séance du dimanche 28 mars 1847*, Bruxelles, 1847, p. 13. Voir aussi l'*Observateur*, 29 mars 1847.

le laisse déjà entendre, l'adversaire par excellence du libre examen sera le Jésuite, épouvantail patenté des libéraux du temps. « Les Jésuites et la liberté d'examen ne peuvent pas exister ensemble », lit-on en 1844 dans *L'Observateur* ([134]). Où est le temps, demande un peu plus tard le même journal, où « en Belgique la Constitution, avec ses bases larges et libérales, semblait pouvoir braver tous les adversaires de la liberté d'examen et de conscience, même les Jésuites, ses plus implacables ennemis » ? ([135]) En 1848, un publiciste tranche en ces mots : « Le libre examen consacre le triomphe de la raison, le jésuitisme, celui de l'autorité. Le premier proclame la vie, le second, la mort de l'intelligence ([136]). »

Ces idées, un peu diffuses au début, vont se cristalliser et s'affermir lorsque Frère-Orban, à son tour, va prendre la la parole. C'est cette fois un des grands ténors du libéralisme qui parle. Frère-Orban a le goût des idées générales. Dans un débat de juin 1851 où, comme ministre des Finances, il demande à ses amis politiques de soutenir un projet de loi gouvernemental, il s'adresse à eux et à la Chambre tout entière pour souligner combien la cohésion des partis, et en premier lieu celle du parti libéral, est importante pour le pays. C'est la péroraison de son discours :

» Messieurs, nous formons un grand parti. Quelques-uns semblent le regretter. On entend même parfois des personnes s'écrier : quel malheur que ces partis existent!

» Je ne suis pas de cet avis. Je suis au contraire convaincu que l'existence de deux grands partis, dans lesquels viennent se fondre les nuances diverses d'une même opinion, est utile, nécessaire. Dans notre pays, les deux partis en présence et qui subiront assurément plus tard des transformations, représentent des idées fondamentales, diamétralement opposées, des principes contraires. *L'un procède du principe d'autorité, l'autre du principe de libre examen.* Ils poursuivent avec une égale conscience un but qu'ils croient également bon; et cette situation, loin d'être fâcheuse pour le pays, lui est salutaire. Heureuses, les nations ayant des partis puissants qui se dis-

([134]) 17 décembre 1844.

([135]) 23 avril 1845.

([136]) Placide RENUARD, *La démocratie. Discussions critiques et pensées diverses*, Bruxelles, 1848, p. 110.

putent honorablement et pacifiquement le gouvernement de la société.

» Quand on veut au contraire nier les principes, essayer de les fondre, tenter de faire croire qu'on peut unir les choses contraires, c'est-à-dire la vérité et l'erreur, on se trompe, on introduit la démoralisation dans un pays...

» Nous devons, à mon sens, faire tous nos efforts pour maintenir notre parti; c'est dans l'intérêt du pays ([137]). »

Frère-Orban a parlé. Aussitôt, les réactions fusent. Des parlementaires catholiques se rebiffent. « Pourquoi », demande l'un d'eux, « nous diviser en partisans de l'autorité (et) en partisans du libre examen? Ce sont là des questions théologiques, des questions philosophiques, sans aucune application à notre situation. Dans notre for intérieur, intime, à un point de vue religieux, nous pouvons admettre le principe de l'autorité; (mais) nous savons bien que nous vivons à une époque d'examen et de lutte, lutte non pas matérielle, mais d'intelligence ([138]). » D'autres répondent plutôt par l'ironie. « M. le ministre des Finances revendique pour ses amis de la gauche la qualification de parti du libre examen », dit Coomans, et cela au moment même où il leur demande un vote de discipline. C'est une étrange liberté que celle qui force à voter suivant le « bon plaisir » du ministre ([139]). » Des journaux catholiques feront écho à cette raillerie et la répéteront ([140]). Barthélémy Dumortier, toujours bouillant, protestera surtout lorsque la majorité réclamera la clôture du débat. La clôture, alors que l'on a parlé de libre examen! Citons les *Annales parlementaires :*

M. Dumortier. — Vous avez défendu le libre examen; eh bien! laissez-nous examiner.

— La clôture est mise aux voix et prononcée.

M. Dumortier. — C'est le libre examen ([141]).

([137]) *Annales parlementaires, Chambre,* 1850-1851, pp. 1489-1490; séance du 27 juin 1851.

([138]) *Ibid.,* p. 1497, 28 juin 1851, intervention de de la Coste.

([139]) *Ibid.,* p. 1484, 27 juin 1851.

([140]) Voir notamment le *Journal de Bruxelles,* 29 et 30 juin 1851.

([141]) P. 1499, séance du 28 juin 1851.

Au-delà de ces réactions impromptues, jaillies de la chaleur du débat, le discours de Frère-Orban va — et c'est ce qui fait son importance — provoquer des discussions et des commentaires sur le plan où Frère-Orban lui-même s'était placé : celui des doctrines.

Une *Lettre à M. Frère-Orban* d'un publiciste verviétois dénonce l'inconséquence du ministre lorsqu'il invoque le libre examen : « Le libre examen n'est pas un principe constituant : tout au contraire, il produit la divergence des idées et pousse à la diversité d'action... Dans un Etat constitué, le principe de libre examen ne peut donc pas être un principe gouvernemental ([142]). » D'ailleurs, comment un homme qui exerce le pouvoir peut-il répudier le principe d'autorité? « Vous êtes ministre, et comme tel, vous êtes en même temps un produit et un représentant du principe d'autorité ([143]). »

Avec infiniment plus de force, étant donné l'autorité qui s'attache à son nom et à sa personne, le baron de Gerlache, ancien président du Congrès National, le plus haut magistrat du royaume, puisqu'il est premier président de la Cour de Cassation, prend lui aussi Frère-Orban à partie. Dans une brochure anonyme — mais dont l'anonymat sera immédiatement percé à jour — il fulmine : « Nous vivons sous le régime du libre examen! Mais le régime du libre examen, en religion, c'est l'hérésie, c'est l'anéantissement de toute croyance; en politique, c'est la division, c'est l'anarchie, c'est la mort des peuples. Je comprends la théorie du libre examen soutenue dans un livre ou dans une académie, comme thèse philosophique, et j'admets volontiers sous ce rapport la pleine liberté de l'esprit humain; mais je dis que c'est une thèse imprudente et impolitique dans la bouche d'un homme d'Etat; je dis que ces principes, si hardiment professés chez nous à la tribune publique, ne sont point des principes de gouvernement, mais des principes de révolution! Nos ennemis les plus mortels ne pourraient nous donner de plus détestables conseils ([144])! »

([142]) André Jos. Le Pas, *C'est l'union qui fait la force. Lettre à M. Frère-Orban, ministre des Finances, en réponse à un passage du discours prononcé par lui à la Chambre des Représentants le 27 juin 1851*, Bruxelles, 1851, pp. 10 et 12.

([143]) *Ibid.*, p. 14.

([144]) *Essai sur le mouvement des partis en Belgique depuis 1830 jusqu'à ce jour... par un ancien membre de la représentation nationale,*

La brochure de Gerlache va donner lieu à des polémiques passionnées, car la tendance générale de l'auteur horrifie les libéraux : cet homme qui, dans l'enthousiasme de 1830, a aidé à fonder les libertés belges, les libertés constitutionnelles, se tourne maintenant contre elles avec amertume, et imite à beaucoup d'égards la manière de Veuillot (145). La contre-attaque, dans ces conditions, sera vive (146). On relèvera notamment le passage relatif au libre examen. Il est, souligne un des contre-attaquants, d'une gravité particulière. M. de Gerlache « n'aime point, il déteste hautement la liberté d'examen, c'est-à-dire la liberté de conscience en religion, et la libre appréciation des actes de l'autorité dans la politique, en d'autres termes, le gouvernement représentatif avec tous ses attributs » (147).

A côté de ces polémiques, il y a les tentatives de conciliation. Le vieil esprit unioniste existe encore, et ceux qui y restent attachés déplorent que les partis se raidissent dans des antagonismes irréductibles. Cherchons plutôt, demandent-ils, les points de contact. De Decker, que l'on peut considérer sans doute comme le dernier des grands unionistes belges, prêche à la Chambre cette conciliation, en répondant à Frère-Orban :

« Vous dites que la lutte existe entre deux principes : le

2e éd., Bruxelles, 1852, p. 59; repris dans baron DE GERLACHE, *Œuvres complètes*, t. VI, 2e partie, Bruxelles, 1876, pp. 42-43.

(145) Cf. analyse de la brochure dans P. HYMANS, *Frère-Orban*, t. Ier, Bruxelles, s.d., pp. 403 et suiv., et, avec un essai d'atténuation, dans J. J. THONISSEN, *Notice sur la vie et les travaux du baron Etienne-Constantin de Gerlache* (*Annuaire de l'Académie*, 1874), pp. 177 et suiv.

(146) Verhaegen, notons-le, sera dans cette contre-attaque le plus vif de tous — ce qui devait lui coûter son fauteuil de président de la Chambre. Suffoquant d'indignation à la lecture de Gerlache, mais prompt aussi à saisir la possibilité d'une manœuvre électorale, Verhaegen, en mai 1852, lança un manifeste dans lequel il « amalgamait », suivant les méthodes les plus éprouvées, Gerlache et son parti. Le parti catholique a jeté le masque, s'écriait-il; « ses doctrines et ses actes ne tendent qu'à un but : le renversement de nos institutions » (cf. le texte de ce manifeste reproduit dans A. SCHELER, *Annuaire statistique et historique belge*, 1re année, Bruxelles, 1854, pp. 269-271). Les catholiques ainsi attaqués crièrent à la calomnie la plus odieuse. Ils prirent leur revanche en septembre 1852 en faisant échouer la réélection de Verhaegen comme président de la Chambre.

(147) *Vive la Constitution! ou les libéraux et les catholiques en 1852*, Bruxelles, 1852, p. 90. Brochure attribuée à Th. Juste; cf. J. V. DE LE COURT, *Dictionnaire des anonymes et pseudonymes* (*XVe siècle-1900*), t. Ier, Bruxelles, 1960, p. 979.

principe de l'autorité et le principe du libre examen. Oui, Messieurs, mais est-ce en Belgique seule que cette lutte existe? Cette lutte existe dans tous les pays, c'est la grande lutte des temps modernes! Chez nous, elle ne se manifeste que par de petites escarmouches, cette lutte qui a pour théâtre le monde entier! Mais, nulle part, elle ne fait la base de la division des partis, et c'est là le danger spécial pour la Belgique.

» De quel droit M. le ministre des Finances a-t-il déclaré ces principes inconciliables? Je sais bien, lorsqu'on réfléchit aux différentes phases de la lutte entre ces deux principes, on se prend quelquefois à désespérer de leur conciliation, mais j'ai besoin d'espérer qu'ils ne sont pas inconciliables; que la mission de ce siècle est, au contraire, de les concilier.

» Le principe d'autorité qui a duré des siècles, le principe de libre examen, qui est né de la réforme religieuse, dont la Révolution française n'a été que la manifestation politique, ces deux principes ont fait leur temps, comme principes absolus et exclusifs. La mission de notre siècle, c'est de trouver la formule de leur conciliation et de leur harmonie.

» L'autorité a besoin de la liberté, comme celle-ci a besoin, à son tour, de l'autorité. Là est la vérité, là est l'avenir. A ce prix est le bonheur, la conservation même de la société ([148])! »

Ceci est un grand texte, du défenseur d'un idéal politique qui, dans l'âpreté des luttes partisanes, est en train de sombrer. Certains, comme De Decker, s'accrochent encore. L'année suivante, en 1852, par exemple, un représentant de Verviers, François Depouhon, lance un manifeste à ses électeurs où, dans la ligne de la pensée unioniste, il dénonce les inconvénients du « gouvernement de parti ». Lui aussi, à cette occasion, souligne que les deux principes entre lesquels Frère-Orban a préconisé la lutte, principe d'autorité et principe d'examen, « ne semblent pas s'exclure » ([149]).

La volée de bois vert, dans la presse politique verviétoise,

([148]) *Annales parlementaires, Chambre*, 1850-1851, p. 1494; séance du 28 juin 1851.

([149]) *A Messieurs les électeurs de l'arrondissement de Verviers, 22 mai 1852*, feuille volante de 4 pages; manifeste reproduit dans le *Nouvelliste de Verviers*, 28 mai 1852. Sur l'auteur, cf. P. Kauch, *François Depouhon, 1796-1872*, dans *B.N.B., Revue du personnel de la Banque Nationale de Belgique*, mars 1952.

ne se fait pas attendre. Il n'y a pas de conciliation possible, s'écrie *La Réforme*, organe des démocrates verviétois :

« Ou M. Depouhon est partisan du principe d'autorité, ou il est un apôtre du libre examen. Il faut qu'il soit l'un ou l'autre, sous peine d'être l'homme le plus original et le plus hétéroclite qui se puisse voir. Il n'y a pas à sortir de là : il faut nier la raison humaine ou reconnaître son empire. Dans le premier cas, on répudie les droits de l'intelligence et l'homme se fait automate : le principe d'autorité domine; dans le second, tous nos actes sont provoqués par une volonté éclairée : le libre examen répand sa lumière sur notre jugement dégagé de toute entrave morale (150). »

La réplique du *Nouvelliste de Verviers*, journal catholique qui défend Depouhon, sera simplement ironique : « Nous croyons inutile de réfuter les choses étranges entassées en quelques lignes (par *La Réforme)* à propos du libre examen. C'est à se tenir les côtes de voir M. Depouhon accusé d'inconséquence et honni en vertu de la doctrine du libre examen, à cause de sa prétention, bien drôle en vérité, de vouloir examiner et non pas approuver aveuglément toutes les doctrines et tous les actes du « Dieu-Frère » (c'est-à-dire de Frère-Orban) (151). »

L'Union libérale, organe doctrinaire, mêle sa voix à la discussion. Il célèbre le libre examen. Ceux qui s'intitulent en Belgique « conservateurs », dit-il, se réclament du « principe d'autorité ». C'est là un principe funeste, générateur de désordre. « Comparez ses effets à ceux qu'ont produits les principes du libre examen, de la discussion publique des affaires, de l'intervention du peuple dans le gouvernement... Le libéralisme en politique n'est rien autre chose : c'est l'application de la raison humaine aux choses qui sont de son ressort (152). »

Parmi les textes fort variés de 1851-1852, dont nous n'avons cité que quelques échantillons, ce dernier article marque bien la tendance dominante. Après le discours de Frère-Orban de juin 1851, et dans une large mesure à cause

(150) *La Réforme. Journal de Verviers et de l'arrondissement*, 3 juin 1852.

(151) *Nouvelliste de Verviers*, 7-8 juin 1852.

(152) *L'Union libérale. Journal de Verviers et de l'arrondissement*, 3 juillet 1852.

de lui, l'idée du parti libéral, parti du « libre examen », devient de plus en plus courante.

« Il est généralement reconnu », lit-on en 1852 dans une brochure politique, « que le principe du parti catholique est l'autorité d'où dérive l'unité, et que le principe du parti libéral est le libre examen qui pousse à la diversité (153). »

Le libre examen est non seulement le principe, il est aussi l'« arme » du parti libéral. « Nos armes à nous, c'est le libre examen, la libre discussion », aime à répéter un journal libéral comme *L'Observateur* (154). Inversement, la presse catholique raille ce bombement de torse des libéraux. « On sait assez que nous ne sommes point du *parti du libre examen* », écrit la *Gazette de Liège*, « et c'est là sans doute ce qui explique le soin scrupuleux que nous apportons à mettre, en général, le pour et le contre sous les yeux de nos lecteurs (155). »

Le thème du libre examen, principe du libéralisme, est en tout cas solidement fondé. Il durera. On le trouvera développé tout au long du XIX^e^ siècle. Cinquante ans plus tard, en 1899, un député catholique dira à la Chambre : « Le parti libéral s'est toujours réclamé du libre examen; c'est là pour lui un principe inscrit au frontispice de son programme, et qui à lui seul le résume (156). »

(153) H. Deheselle, *Partis et transaction*, Verviers, 1852, p. 1. Cf. aussi E. Ducpétiaux, en 1859 : « On a prétendu qu'il fallait des partis dans un Etat constitutionnel comme le nôtre, que la division et la lutte étaient inhérentes et nécessaires au jeu de nos libres institutions; on a donc constitué en Belgique deux grands partis, le parti catholique et le parti libéral; l'un procède, a-t-on dit, du principe d'autorité, l'autre du principe du libre examen... » (*Les partis en Belgique. A propos des prochaines élections. Lettres adressées au Journal de Bruxelles par un unioniste de 1830*, Bruxelles, 1859, p. 2; sur l'attribution de cette brochure, voir E. Rubbens, *Edouard Ducpétiaux, 1804-1868*, t. II, Louvain, 1934, p. 170).

(154) Cf. notamment 17 octobre 1855 et 13 juillet 1856. Voir aussi 4 juillet 1853 : « Le libéralisme ne recule pas, lui, devant l'examen, la libre discussion; il l'appelle, parce qu'il est le libéralisme. »

(155) *Gazette de Liége*, 26 février 1856; cité dans J. Demarteau, *Liégeois d'il y a cent ans. Le fondateur de la* Gazette de Liège *(1810-1863) et son temps*, Liège, 1956, p. 270.

(156) Rosseeuw à la Chambre le 7 novembre 1899; *Annales parlementaires, Chambre*, 1898-1899, p. 2910. — Il est intéressant d'observer que Frère-Orban, pour sa part, après le coup de clairon de 1851, ne reviendra plus guère sur le thème du libre examen; dans ses définitions ultérieures du libéralisme — dont on connaît l'ampleur et l'éclat — il s'abstiendra même le plus souvent de parler de libre examen. Cette

Ce qui, après 1851, marque peut-être le plus nettement le succès du libre examen comme principe libéral, est son accession au rang suprême en Belgique : celui de vérité constitutionnelle. On a mis beaucoup de choses, au XIXe siècle, dans la Constitution belge; chacun y a mis ce à quoi il tenait le plus. Les libéraux vont y mettre le libre examen.

« Déduisant du principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat ses conséquences naturelles, le Congrès national a proclamé la liberté de conscience et d'opinion, le *libre examen* », écrit en 1852 un journaliste libéral (157). *L'Observateur*, un peu plus tard, parle du « dogme constitutionnel de la liberté d'examen », de « la pratique des institutions nationales dont ce dogme constitutionnel du libre examen est la clef de voûte » (158).

Ce ne sont pas là de simples enthousiasmes de plume. Des déclarations en quelque sorte solennelles leur font suite. En 1854, lorsque se fonde la *Revue trimestrielle*, cette nouvelle revue libérale annonce à ses lecteurs, dans son premier numéro : « Un semblable recueil ne peut avoir, pour profession de foi, qu'un seul principe, inscrit dans la Constitution belge, le principe du libre examen (159). »

De Fré qui, sous le pseudonyme de Joseph Boniface, est un des écrivains libéraux les plus populaires, lance de son côté : « Si j'avais à parler des doctrines du libéralisme, je dirais que les conquêtes de ces trois derniers siècles se résument tout entières dans les mots de *tolérance* et de *libre examen*, que

attitude se comprend sans peine. Le libre examen était devenu entretemps le drapeau de l'Université de Bruxelles, et son symbole. Frère-Orban ne tenait évidemment pas à ce que l'on pût établir une confusion entre le libéralisme et l'Université. Ses convictions intellectuelles, cependant, ne s'étaient pas modifiées. Dans un de ses derniers discours parlementaires, en 1892, il s'écrie, à l'adresse des catholiques : « La présomption est grande, de croire qu'on n'aura pas à compter avec cet esprit vivace et incompressible qui se nomme le libre examen. Il est... le sel qui empêche les meilleures choses de se corrompre » (*Annales parlementaires, Chambre*, 1891-1892, p. 1107; séance du 28 avril 1892).

(157) *La Constitution belge commentée et expliquée par le parti clérical, avec des notes et observations d'un libéral*, Bruxelles, 1852, p. 47. Brochure due à F. Tindemans : cf. notice de la *Biographie Nationale*, t. XXV, Bruxelles, 1930-1932, col. 316-318 (par L. Solvay).

(158) 10 janvier 1854; cf. un autre passage de cet article cité ci-dessus, p. 61, et n. 5. Voir aussi 8 février 1857 : « Le libre examen, qui est le principe fondamental des institutions belges... »

(159) Volume Ier, 1854, Préface

la Constitution belge, le livre pratique le plus avancé que je connaisse, a inscrits dans plus d'une de ses pages ([160]). » Ou encore : « La Belgique n'a fait qu'une réforme politique. Elle a inscrit le libre examen dans sa Constitution ([161]). »

Ecoutons enfin la voix de Théodore Verhaegen. Dans le débat de novembre 1856 à la Chambre, sur la liberté universitaire, il s'écrie : « La liberté des cultes (est) proclamée par l'article 14 de la Constitution... A côté de ce principe de la liberté des cultes se trouve, dans le même article, le principe du libre examen; car, dit cet article, il est permis à tous d'énoncer ses opinions sur quelque matière que ce soit. » La « liberté des cultes, la liberté d'examen » ont donc « été introduites dans la Constitution » ([162])...

*
* *

Un principe a été proclamé. Il est curieux de voir ce que seront, très vite, les difficultés d'application. Une scène de la vie de Théodore Verhaegen offre à cet égard un intérêt particulier.

En 1858, à l'Association libérale de Bruxelles, qu'il préside, Verhaegen doit faire face à une situation difficile. Les « jeunes libéraux », progressistes ou teintés de progressisme, se font de plus en plus remuants. Ils poussent leurs hommes — c'est ainsi qu'ils ont, précisément en 1858, réussi à faire désigner comme candidat à la Chambre Louis De Fré, qui a été élu —, et, fait que Verhaegen doit considérer comme plus

([160]) Joseph Boniface, *Hommes et doctrines du parti catholique*, 2e partie, I, *Maximes catholiques-politiques à l'usage du père de famille*, Bruxelles, 1855, p. 9.

([161]) Joseph Boniface, *Hommes et doctrines du parti catholique*, 2e partie, II, *De l'influence du dogme catholique sur la politique nationale*, Bruxelles, 1855, p. 47. Sur De Fré, cf. M. Van Gobbelschroy, *Louis De Fré (Joseph Boniface)*, Louvain, 1880, et S. Gilissen-Valschaerts, *Histoire contemporaine*, dans S. Gilissen-Valschaerts, E. Hanotiau-Venken, etc., *Une commune de l'agglomération bruxelloise, Uccle*, t. II, Bruxelles, 1962, pp. 137 et suiv.

([162]) *Annales parlementaires, Chambre*, 1856-1857, p. 82; séance du 22 novembre 1856. Parmi de nombreux autres textes, citons encore Robin Verteuse (=Ernest Bouvier), *De la proposition de M. Haeck dans ses rapports avec le néolibéralisme et les associations libérales*, Bruxelles, 1858, p. 11, parlant de « la liberté d'examen et des autres libertés constitutionnelles ».

inquiétant encore, ils luttent pour faire triompher leurs doctrines au sein de l'Association.

Les associations libérales, si l'on s'en tient à leur définition, n'ont pas à s'occuper de questions de programme. Elles sont, pour reprendre la terminologie de l'époque, des « sociétés électorales » : leur rôle est de choisir les candidats libéraux aux élections et de les faire élire. « Ce n'est pas dans leur sein que se forment les opinions », rappelle le grave *Journal de Liége*, organe par excellence du libéralisme doctrinaire; les opinions, « les associés les apportent du dehors » ([163]).

Mais les jeunes libéraux visent précisément à changer tout cela. Un des leurs, François Haeck, esprit original et pétulant, a proposé que l'Association libérale de Bruxelles organise régulièrement « des conférences sur toutes les questions qui concernent le progrès social en Belgique ». « Inutile d'ajouter, note-t-il, que chaque conférence sera suivie d'un débat contradictoire ([164]). » On devine ce que Haeck et ses amis attendent de cette innovation : c'est que de ces conférences et de ces débats, leurs idées à eux, jeunes libéraux, sortent victorieuses et s'imposent ([165]).

Dans les derniers mois de 1858, la « proposition Haeck » va soulever dans la presse des polémiques très vives. Le *Journal de Liége*, gardien de l'orthodoxie, la repousse. *Le National*, organe des libéraux les plus avancés, la porte aux nues. C'est, écrit-il, la proposition « la plus libérale, la plus démocratique, la plus féconde qui se soit produite depuis que la Belgique vit sous le régime parlementaire et constitutionnel. Elle contient le germe de toutes les réformes, de toutes les améliorations politiques, sociales, morales et matérielles qui sont dans les vœux et les aspirations du pays ». Le libéralisme belge tiendra,

([163]) *Journal de Liége*, 13 octobre 1858.

([164]) F. HAECK, *Un mot sur la question politique à l'ordre du jour dans le parti libéral*, dans la *Revue trimestrielle*, vol. XX, 1858, pp. 252 et 256. L'article est daté du 25 août 1858, il fut publié au mois d'octobre : on le trouve reproduit dans *Le National* des 6, 7 et 8 octobre 1858. Sur la figure très originale de Haeck, cf. les pages excellentes de J. BARTIER, *Fondateurs et créateurs du Crédit Communal de Belgique*, dans *Crédit Communal de Belgique. Bulletin trimestriel*, octobre 1960, pp. 166-172.

([165]) La proposition Haeck, il importe de le noter, comprenait d'autres aspects encore, dont l'analyse ne serait pas à sa place ici; elle soulevait des problèmes aussi fondamentaux que ceux du gouvernement direct et du mandat impératif.

si l'on suit Haeck, de « grandes et incessantes assises du progrès » ([166]). D'autres journaux libéraux, moins lyriques, soutiennent néanmoins la proposition. *L'Observateur*, dirigé depuis peu par des progressistes, approuve : « L'Association libérale devrait être moins une société électorale qu'une société politique ([167]). »

Théodore Verhaegen, père des associations libérales, ressent certainement cette agitation des jeunes libéraux comme un défi. *Le National*, à ses yeux, est d'ailleurs un organe ennemi ([168]). Ce qui doit l'irriter tout particulièrement est que les jeunes libéraux, parmi leurs arguments, invoquent notamment celui du libre examen.

Le National fait appel au libre examen comme au principe tutélaire. « Nous sommes et nous nous disons les fils du libre examen ([169]). » Haeck, pour défendre sa proposition, explique qu'elle revient, pour les associations libérales, à « organiser le libre examen » ([170]). Tant que sa proposition n'aura pas été adoptée, écrit-il, le parti libéral, « méconnaissant son dogme, le libre examen », continuera à vivre en fait du principe d'autorité ([171]). *L'Observateur*, soutenant Haeck, dit de même : « Aux associations si nombreuses et si puissantes du parti théocratique, opposons des *associations de libre examen* ([172]). »

On aperçoit la difficulté d'application que présente ici le libre examen, et la difficulté où se trouve Verhaegen. Le libre examen, c'est la libre discussion, et c'est ce principe de discussion libre, dont Verhaegen s'est fait le champion, que les jeunes libéraux invoquent pour réclamer la libre discussion des questions politiques au sein de l'Association libérale.

([166]) *Le National*, 27-28 septembre 1858.

([167]) *L'Observateur belge*, 29 septembre 1858. Le progressiste Jules Guillery venait à ce moment de prendre la direction du journal (cf. éditorial du numéro du 24 septembre 1858).

([168]) « *Le National* est notre adversaire depuis bien longtemps et nous avons à nous défendre tout autant contre lui que contre les organes de l'épiscopat » (lettre de Verhaegen à Frère-Orban du 21 septembre 1858; Archives Générales du Royaume, Papiers Frère-Orban, n° 697; cité dans J. Garsou, *Frère-Orban de 1857 à 1896*, t. I^er^, *1857-1878*, Bruxelles, 1946, p. 16, n.).

([169]) *Le National*, 31 décembre 1858.

([170]) F. Haeck, *Un mot sur la question politique*, *loc. cit.*, p. 257.

([171]) *Ibid.*, p. 261.

([172]) *L'Observateur belge*, 30 octobre 1858. La proposition Haeck, souligne *Le National*, « réveillera le libre examen dans le pays » (17 octobre 1858).

Mais Verhaegen est un lutteur, qui ne se démonte pas. Le 6 décembre 1858, devant l'assemblée générale de l'Association libérale, il lance la contre-offensive. Je dois, dit-il, vous parler « du libre examen, dont certains hommes voudraient s'arroger le monopole ». On l'imagine, tribun bourgeois campé fièrement dans sa redingote, le torse bombé, comme Geefs l'a représenté :

« Plus que personne, je suis partisan du libre examen, qui a pour corollaires la liberté de penser et la liberté de conscience. *Le libre examen, c'est moi qui, le premier, l'ai inscrit sur mon drapeau, qui est aussi le drapeau de l'Université libre de Bruxelles.* Vous n'avez pas oublié les attaques violentes auxquelles j'ai été en butte à cette occasion.

» Je suis aujourd'hui ce que j'ai toujours été, ce que je serai toujours. J'admets le libre examen sans réserve et en toutes matières. Qu'on crée des associations, qu'on fasse des meetings comme en Angleterre et qu'on y discute les questions les plus ardues et les plus controversées : je n'ai aucune objection à faire contre l'usage d'un droit qui est inscrit dans notre pacte fondamental.

» Mais ce que je n'admets pas, et ce que je combattrai de toutes mes forces, c'est que sous prétexte de discussions politiques, on vienne jeter le désordre et la division dans nos sociétés électorales. Quand il s'agit de se mettre d'accord sur le choix de candidats à la Chambre, à la province ou à la commune, le but est limité. On conçoit que tout membre de l'Association dont le candidat sollicite le patronage ait le droit d'interroger ce candidat sur ses opinions politiques; l'exercice de ce droit ne peut donner lieu à aucun inconvénient. Mais qu'on vienne ouvrir des discussions sur des questions controversées, discussions auxquelles tous les membres pourront prendre part, et qui, au lieu d'amener l'unité, amèneront des divisions profondes, c'est ce qui est contraire à l'essence des associations électorales ([173]). »

Aucun partisan de la proposition Haeck ne se leva pour

([173]) *Indépendance belge*, 9 décembre 1858. Verhaegen jugeait fidèle cette version de l'*Indepandance*, puisqu'il prie *Le National* de la reproduire (cf. *Le National* du 15 décembre 1858).

contredire Verhaegen. La bataille — provisoirement — était gagnée.

*
* *

Cet incident de 1858 est significatif : il montre quelle place le libre examen occupe dès cette époque dans la pensée des libéraux, et en tant que principe du libéralisme.

Le libre examen, ainsi que nous l'avons dit, sert à la fois à définir les libéraux et à les opposer aux catholiques. Il y a, face à face dans le pays, « ceux qui veulent le libre examen avec Socrate et ceux qui lui font boire la ciguë; ... Galilée et l'Inquisition; le Taciturne et ceux qui l'ont assassiné » (174). « L'Encyclique, cette loi suprême des vrais catholiques, ne saurait faire bon ménage avec le libre examen, cette autre loi suprême des vrais libéraux (175). »

L'avenir du libéralisme est aussi celui du libre examen. Joseph Boniface en attend des merveilles : « Il faut glorifier le principe du libre examen, le faire comprendre, le faire aimer. Il faut, par une propagande incessante, faire entrevoir les destinées heureuses et splendides que ce principe appliqué réserve au pays. Mais ces prodiges ne peuvent s'opérer que par le concours de ces nobles jeunes gens, les enfants de nos écoles, nourris de la science du progrès, et qui sont pour ainsi dire le soleil levant de la liberté (176). » Optimisme des hommes qui croient au progrès : nous sommes en plein cœur du XIX^e^ siècle.

IV. Le libre examen dans la Franc-Maçonnerie

Dès l'instant où l'on parlait de libre examen dans les journaux libéraux et dans le parti libéral, il était normal que l'on en parlât aussi dans les loges maçonniques belges.

Les premières allusions apparaissent assez tôt. En juillet 1846, le vénérable d'une loge gantoise, dans son discours

(174) *L'Observateur belge*, 3 octobre 1858.

(175) *Le National*, 27 octobre 1858. « L'Encyclique » est le *Mirari vos* de Grégoire XVI, que les libéraux regardaient depuis 1832 comme la déclaration de guerre à leurs idées.

(176) Joseph Boniface, *Hommes et doctrines du parti catholique*, 2^e^ partie, III, *Timides et respectueuses observations au sujet de la lutte électorale de 1856*, Bruxelles, 1856, p. 44.

d'installation, assure ses frères de son zèle et de son dévouement.

« Quelles circonstances plus solennelles pour les stimuler que celles au milieu desquelles nous vivons! L'hydre monacale, si souvent écrasée, nous menace de nouveau de ses têtes hideuses. En vain, avec le dix-huitième siècle, nous flattions-nous d'avoir écrasé l'infâme, l'infâme renaît plus vigoureuse, plus intolérante, plus rapace et affamée que jamais. Pour établir plus sûrement son empire, c'est de la jeunesse qu'elle veut s'emparer. » Que risquons-nous dès lors? De voir « la foi aveugle remplaçant *l'esprit d'examen* » (177).

Voilà un exemple. On pourrait en citer d'autres. Mais ce serait une tâche assez futile que de relever çà et là, dans les textes maçonniques, des mentions de l'examen, de l'esprit d'examen, du libre examen. Ce qui importe est de déterminer à partir de quand, au sein de la maçonnerie, le libre examen a pris la valeur d'un principe. Nous l'apprendrons en suivant les controverses relatives au célèbre « article 135 ».

L'article 135. Lorsque le Grand-Orient, organe central de la maçonnerie belge, s'était constitué en 1833, il avait inscrit dans son règlement une disposition qui à cette époque, paraissait aller de soi, tant les traditions de l'ordre paraissaient l'imposer. Elle était ainsi libellée :

« *Art. 135.* — Les loges ne peuvent dans aucun cas s'occuper de matières politiques et religieuses (178). »

Mais cette disposition réglementaire n'avait guère résisté aux entraînements de la lutte politique. Très vite, la plupart des loges belges, composées de bons libéraux, s'étaient lancées dans la bonne lutte libérale et anticléricale. Un écrivain politique note en 1843, dix ans exactement après la constitution du Grand Orient : « M. Verhaegen est à la tête de la franc-maçonnerie belge qui, de confrérie fort innocente qu'elle avait

(177) (A. Neut), *La Franc-Maçonnerie soumise au grand jour de la publicité à l'aide de documents authentiques*, t. Ier, 2e éd., Gand-Bruges 1866, p. 281. Franz Faider, l'auteur de ce discours, vénérable de la loge « La Fidélité », était substitut du procureur général près la Cour d'Appel de Gand (cf. *Almanach royal*, t. VIII, *1847-1848*, p. 243); voir sur lui L. Hymans, *Types et silhouettes*, Bruxelles, 1877, pp. 51-52.

(178) *Statuts et règlements généraux de l'ordre maçonnique en Belgique*, Bruxelles, 1840, p. 30.

toujours été, s'est transformée peu à peu en club central de l'opinion libérale (179). »

Il suffit de suivre les travaux d'une loge comme celle de Verhaegen, les « Amis Philanthropes », pour constater combien l'évolution fut rapide. En 1832, la loge approuve à l'unanimité l'attitude de ses représentants qui, à l'occasion d'une cérémonie maçonnique, ont affirmé « un principe qui tient à l'essence de l'ordre, à savoir que toute discussion politique et religieuse doit rester étrangère à la loge » (180). En 1834, on reste encore neutre : à une « planche » envoyée par la loge de Liège, on répond « sans approuver ni improuver le passage de cette planche qui contient des détails politiques » (181). En 1838, les « Amis Philanthropes » désignent des candidats aux élections communales (182)...

L'interdiction théorique prononcée par l'article 135 subsiste, mais, note l'historiographe des « Amis Philanthropes », « combien la pratique est loin de la théorie! » (183). La loge prend des attitudes politiques. Verhaegen, qui en est le vénérable trois années sur quatre, y prononce des harangues politiques. « Je prends avec plaisir et reconnaissance », dit-il en 1853, « le maillet de la Révérende Loge des Amis Philanthropes, qui s'est toujours, dans les moments difficiles, montrée à la hauteur des circonstances et qui sera, peut-être, encore appelée à défendre énergiquement ses principes, dans la cause du libéralisme, qu'elle représente. Ne nous le dissimulons pas, mes Frères, pendant un certain temps, le libéralisme s'est endormi dans une sécurité trompeuse. Il est temps qu'il se réveille (184)! » La maçonnerie et le libéralisme apparaissent ici comme indissolublement liés.

L'évolution que l'on observe chez les « Amis Philanthropes » se produisit, à des degrés divers, dans la majorité des loges belges. La loge gantoise qui, en 1846, applaudissait

(179) E. Robin, *La Belgique. Sa nationalité, sa situation actuelle*, dans la *Revue des Deux Mondes*, 1843, t. Ier, p. 999 (=réimpression belge, 1843, t. Ier, p. 510).

(180) L. Lartigue, « *Loge des Amis Philanthropes* » *à l'Orient de Bruxelles. Précis historique*, t. Ier, Bruxelles, 1893, p. 77.

(181) *Ibid.*, t. Ier, p. 116.

(182) *Ibid.*

(183) *Ibid.*

(184) *Ibid.*, t. Ier, p. 149.

les paroles de son vénérable que nous avons citées au début de ce chapitre, ne respectait certes pas, elle non plus, l'article 135. Théodore Verhaegen déclarait sans détours, en 1854, à un moment où l'article 135 était moribond : « Constatons qu'en maintes circonstances, la maçonnerie a unanimement méconnu cette restriction. Elle s'est activement mêlée aux luttes politiques ([185]). »

Tout ceci, que nous exposons assez schématiquement, n'allait sans doute pas sans nuances, et sans réaction. L'article 135, s'il était constamment violé, imposait une certaine gêne, et parfois certaines précautions. Il arrivait, lorsque l'on abordait en loge une question par trop politique, que les Frères « enlèvent leurs décors » (c'est-à-dire se dépouillent de leurs insignes maçonniques) : les principes, ainsi, étaient saufs ([186]). Certains hommes attachés à la tradition essayaient, d'autre part, de résister à l'envahissement de la politique, en se réfugiant éventuellement dans des institutions apparentées à la maçonnerie. Ainsi l'avocat Stevens, maçon bruxellois de haut grade, devient membre du curieux « ordre moderne du Temple ». En 1841, à une réunion du Conseil Suprême, il « conjure le magistère, dans l'intérêt de l'ordre, de prendre des mesures pour que notre sainte institution... ne vienne pas fausser le grand but vers lequel elle doit marcher... en se servant du manteau de l'ordre pour couvrir des réunions politiques de quelque nature qu'elles puissent être. » Stevens « prévient le Conseil suprême que ses craintes à ce sujet sont justifiées par ce qui se passe en Belgique dans les réunions maçonniques » ([187]).

([185]) *Tracé des travaux de la grande fête solsticiale nationale célébrée par le Grand-Orient de Belgique le 24e jour du 4e mois, l'an... 5854*, Bruxelles, 1854, p. 16; cité dans J. GOFFIN, *Histoire populaire de la Franc-Maçonnerie depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, Spa, 1862, p. 441, et dans (A. NEUT), *La Franc-Maçonnerie, op. cit.*, t. Ier, p. 300.

([186]) F. CLÉMENT, *Histoire de la Franc-Maçonnerie belge au XIXe siècle*, t. Ier, *De 1800 à 1850*, s.l., 1940, p. 145; L. LARTIGUE, *Loge des Amis Philanthropes, op. cit.*, t. Ier, p. 148.

([187]) Procès-verbal de la séance du Conseil Suprême du 3 septembre 1841, dans les archives de l'ordre; Paris, Archives Nationales, 3 — AS (anciennement AB XIX), carton 152; aimablement communiqué par M. J. Baerten. Sur l'ordre du Temple et ses activités en Belgique, cf. J. WILLEQUET, *La vie tumultueuse de l'abbé Helsen, 1791-1842*. Bruxelles, 1956, pp. 53 et suiv.

A l'opposé de cette tendance traditionnaliste, il se trouva cependant bientôt des maçons pour recommander une solution toute différente : c'était de faire sauter le gênant article 135. Les premières loges à réussir cette opération furent celles de la province de Liège, qui usèrent du moyen le plus simple : elles se séparèrent du Grand-Orient. La loge liégeoise, la « Parfaite Intelligence et l'Etoile réunies », joua à cet égard un rôle moteur. S'étant lancée dans l'action politique, elle aurait voulu que le Grand Orient fît de même et prît dans le pays la direction de la « propagande philosophique et libérale ». Las! Le Grand-Orient percevait des cotisations, mais il ne faisait rien, déclaraient les Liégeois, pour « associer la maçonnerie au progrès de l'élément libéral ». Les maçons liégeois, ne pouvant supporter sa « léthargie », son « sommeil apathique », son « inconcevable délaissement des plus graves intérêts de l'ordre », rompirent rapidement avec lui, et ce dès 1838 (188). Ils entraînèrent dans leur sécession la loge de Huy et celle de Verviers (189). L'article 135, dans la province de Liège, avait donc vécu.

La « Parfaite Union » de Mons, en 1839, prit le relais de la « Parfaite Intelligence » de Liège. Elle demandait au Grand-Orient d'adresser aux loges belges des « instructions générales », notamment « en matière électorale et d'enseignement public », c'est-à-dire d'entrer ouvertement dans l'arène politique. Le Grand-Orient, étudiant cette demande, s'y montra tout d'abord favorable. Mais les maçons de la tendance traditionnelle protestèrent énergiquement, et le projet montois fut abandonné (190).

En 1850, enfin, Théodore Verhaegen entre en scène. Il propose à son tour et officiellement l'abolition de l'ar-

(188) Feuille volante de 8 pages, « La loge de la Parfaite Intelligence et de l'Etoile réunies à l'Orient de Liége, aux Très Révérendes Loges de la Belgique, ses sœurs chéries, etc. », 1838, à la Bibliothèque de l'Université de Louvain, 4 B 2321 (=dossier relatif à la loge « La Parfaite Intelligence et l'Etoile réunies »). Nous adressons ici nos vifs remerciements à M. le Chanoine E. Massaux, Bibliothécaire en chef de l'Université de Louvain, qui nous a aimablement donné accès à ce fonds.

(189) J. GOFFIN, *Histoire populaire, op. cit.*, p. 427 (qui croit cependant erronément que les loges de la province de Liège n'avaient jamais adhéré au Grand-Orient); F. CLÉMENT, *op. cit.*, t. Ier, p. 141.

(190) O. HENNEBERT, *Aperçu de l'histoire de la loge des « Vrais Amis de l'Union et du Progrès réunis » à l'Orient de Bruxelles*, Bruxelles, 1892, pp. 28-29; F. CLÉMENT, *op. cit.*, t. Ier, pp. 141-142.

ticle 135 ([191]). Après quatre années de tergiversations, son point de vue va triompher. En mars 1854, des élections au sein du Grand-Orient révèlent clairement qu'il a rallié à lui la majorité ([192]). L'heure est venue, et de la disparition de l'article 135, et de la réconciliation avec les loges dissidentes de la province de Liège. Verhaegen a négocié avec elles, leur promettant une réforme des statuts ([193]); en 1854, elles reviennent dans le giron du Grand-Orient ([194]).

Une cérémonie solennelle fut organisée, en juin 1854, pour célébrer cet heureux événement. Cette « fête solsticiale » eut lieu le 24 juin 1854, c'est-à-dire vingt ans, jour pour jour, après la fête maçonnique de 1834 où Théodore Verhaegen avait proposé la création de l'Université de Bruxelles. L'assistance était nombreuse; des maçons de tout le pays étaient présents. Verhaegen, qui faisait fonctions de Grand Maître National, présidait. On salua avec enthousiasme le « retour sous les drapeaux de l'art royal belge » des loges de Liège et de Verviers (la loge de Huy, à cette époque, avait interrompu ses activités). Les représentants de ces deux loges, dans leurs allocutions, indiquèrent bien que cette réconciliation se faisait sur le cadavre de l'article 135.

Le thème dominant de la cérémonie fut la condamnation de ce texte désuet. Comment, dans les circonstances que nous vivons, pourrions-nous encore subir cette entrave, s'exclama Verhaegen. « Le danger devient imminent... Des ennemis perfides, dévorés d'une basse et insatiable ambition, osent rêver la toute-puissance politique, l'asservissement des consciences, l'anéantissement de nos précieuses libertés. Partout nos adversaires s'organisent... Et devant ces progrès

([191]) F. CLÉMENT, *Histoire...*, *op. cit.*, t. II, *De 1850 à 1900*, Bruxelles, 1948, pp. 4-5.

([192]) *Ibid.*, t. II, p. 9.

([193]) J. GOFFIN, *Histoire populaire*, *op. cit.*, pp. 436-437. Le *Journal de Bruxelles* (21 septembre 1854) attribue également une part dans ce rapprochement à Frère-Orban; on n'en trouve cependant pas de trace dans les documents.

([194]) J. GOFFIN, *op. cit.*, p. 437; F. CLÉMENT, *op. cit.*, t. II, p. 9. La demande de réintégration de la loge de Liège fut examinée par le Grand-Orient le 1er mars 1854, celle des « Philadelphes » de Verviers le 29 avril (cf. les convocations à ces deux séances, indiquant l'ordre du jour, à la Bibliothèque de l'Université de Louvain, 4 B 2271; dossier relatif au Grand-Orient).

constants, à la veille de luttes décisives, la Maçonnerie se cacherait honteusement dans ses temples en disant : « Faisons silence, la politique nous est interdite » ? Ah! mes frères, ne la forçons pas plus longtemps à se calomnier elle-même, ne l'obligeons plus à subir, par sa propre volonté, une si cruelle injure ».

Le Grand Orateur, qui était le vénérable de la loge de Mons, Bourlard, renchérit : « Il est non seulement du droit, mais encore du devoir de la Maçonnerie de s'occuper de matières politiques et religieuses. » Bourlard, pour illustrer son propos, donnait quelques exemples des problèmes politiques et religieux que les loges, selon lui, avaient le devoir d'aborder. Ainsi, « lorsque le pays se couvre d'établissements qu'on appelle religieux, et que moi je qualifie de fainéants; lorsque tant d'hommes grands, forts, vigoureux veulent, sous nos yeux, manger le pain de nos pauvres, sans rien faire, ... je dis, moi, que nous avons le droit et le devoir de nous occuper de la question religieuse des couvents, de l'attaquer de front, de la disséquer... Donc, action constante de la Maçonnerie contre les couvents inutiles, contre les institutions des hommes fainéants! »

Le mot « action » revenait dans presque tous les discours. « A l'avenir, plus de mots, plus de paroles stériles; mais de l'action, encore de l'action et toujours de l'action ([195])! »

Après cette condamnation morale de l'article 135, il ne restait plus au Grand-Orient qu'à procéder, dans les formes juri-

([195]) Cf. sur tout ceci le *Tracé des travaux de la grande fête solsticiale nationale*, cité plus haut (note 185); passages principaux reproduits dans (A. NEUT), *La Franc-Maçonnerie*, *op. cit.*, t. Ier, pp. 293 et suiv. Voir aussi J. GOFFIN, *op. cit.*, pp. 437 et suiv., et F. CLÉMENT, *op. cit.*, t. II, pp. 11 et suiv. — Le *Tracé des travaux*, qui avait été édité par la maçonnerie à l'intention de ses seuls membres, tomba dès 1854 aux mains de la presse; le tirage de la brochure avait été tel — 4 000 exemplaires, dit-on (cf. *L'Observateur belge*, 23 septembre 1854) — que le secret eût été difficile à garder. Le récit de la cérémonie de juin 1854 fut divulgué à peu près simultanément, au mois de septembre, par le journal démocratique *La Nation* et par le catholique *Journal de Bruxelles* (cf. *La Nation* à partir du 19 septembre 1854, et *Journal de Bruxelles* à partir du 21 septembre); on devine sans peine ce que furent les commentaires de la presse catholique. — Sur Jules Bourlard, dont le rôle, comme Grand Orateur, fut assez marquant, cf. *La Philosophie de l'Avenir. Revue du Socialisme rationnel*, t. XX, 1894-1895, pp. 140 et 215-238 (notice de J. Putsage), et C. ROUSSELLE, *Biographie montoise du XIXe siècle*, Mons, 1900, pp. 16-17.

diques requises, à sa suppression. Il le fit par arrêté du 21 octobre 1854 :

« Ouï le ... Frère Verhaegen, faisant fonctions de Sérénissime Grand Maître National,

» Le Grand Orateur entendu dans ses conclusions conformes,

» Arrête, à l'unanimité des membres présents, consultés par appel nominal :

» *Article unique.* — L'article 135 du règlement du Grand-Orient ... est supprimé ([196]). »

Cette lutte, finalement triomphante, contre l'article 135, a pour notre sujet un intérêt direct. En effet, ceux qui l'ont menée l'ont fait, dans une large mesure, sous le signe du libre examen; c'est le libre examen, déclaraient-ils, qu'ils entendaient faire triompher au sein de la maçonnerie.

Verhaegen, à la fête solsticiale de juin 1854, est à ce sujet particulièrement lyrique : « Il faut », dit-il « que la Maçonnerie ne craigne pas de proclamer non seulement comme un droit, mais comme un devoir, ce divin principe cimenté par le sang de tant de martyrs, cette conquête précieuse et absolue de notre droit public : la liberté d'examen ([197]) ! »

Un autre orateur, délégué de la loge des « Philadelphes » de Verviers, s'écrie après Verhaegen : « Aujourd'hui, on a proclamé dans cette enceinte, et c'est avec bonheur que les « Philadelphes » l'ont entendu, aujourd'hui on a proclamé le libre examen, la liberté illimitée de discussion ([198]). »

Le Grand-Orient dans son arrêté du 21 octobre 1854, se référera lui aussi, en tout premier lieu, au libre examen. Les attendus de l'arrêté portent :

« Considérant que parmi les libertés les plus précieuses à l'homme, figure en première ligne celle d'examiner et de discuter, sans entraves, toutes les questions qui se rattachent à la morale, à la philosophie, à la politique, à la religion, c'est-

([196]) Texte de l'arrêté dans L. LARTIGUE, *Loge des Amis Philanthropes*, *op. cit.*, t. Ier, pp. 150-151, et dans F. CLÉMENT, *op. cit.*, t. II, pp. 25-26.

([197]) *Tracé des travaux*, *op. cit.*, p. 19; J. GOFFIN, *op. cit.*, p. 445; (A. NEUT), *La Franc-Maçonnerie*, *op. cit.*, t. Ier, p. 303.

([198]) Discours du vénérable des « Philadelphes », dans *Tracé des travaux*, p. 41, et (A. NEUT), *op. cit.*, t. Ier, p. 310.

à-dire toutes les questions qui intéressent le bien-être et le progrès de l'humanité;

» Considérant que les libertés dont jouissent tous les citoyens dans le monde profane ne peuvent certes être refusées aux Maçons...;

» Considérant que l'article 135 du règlement du Grand-Orient *porte atteinte au libre examen* et à la liberté de discussion, définis ainsi qu'il précède; qu'il importe à l'honneur de la Maçonnerie de faire disparaître (cette) entrave, etc., etc. ([199]). »

Un an et demi plus tard, en mars 1856, le Grand-Orient, évoquant sa décision du 21 octobre 1854, dira en terme exprès — et l'on ne saurait assez souligner l'importance de ces mots — que l'arrêté du 21 octobre 1854 était l' « *arrêté qui décrète la liberté d'examen* » ([200]).

Ces différents textes maçonniques permettent d'apercevoir sans peine le sens double, la double signification que le terme de « libre examen » avait dans la bouche de nombreux maçons. Le libre examen était tout d'abord, bien entendu, le principe philosophique général dont un bon maçon, comme un bon libéral, avait pris l'habitude de se réclamer. Mais dans le contexte maçonnique de l'époque, pour les maçons d'esprit réformateur, libre examen signifie aussi la latitude laissée aux loges d'aborder librement, sans entraves, toutes les questions qu'elles désirent examiner, en y comprenant les questions politiques et religieuses. Ce libre examen-là, qu'ils considéraient comme indispensable à la maçonnerie, Verhaegen et ses amis ont lutté pour l'obtenir. Ils l'ont conquis en 1854, moralement le 24 juin 1854, juridiquement le 21 octobre de la même année.

A partir de ce moment, le libre examen pourra être regardé, et il sera regardé comme un principe fondamental de la maçonnerie. « Le principe du libre examen est la loi immuable du Maçon », écrit Goffin dans une lettre ouverte à

([199]) L. LARTIGUE, *op. cit.*, t. Ier, pp. 150-151; F. CLÉMENT, *op. cit.*, t. II, pp. 25-26.

([200]) In : arrêté n° 700, du 1er mars 1856, condamnant le projet de programme maçonnique de J. Goffin. Une expédition imprimée de cet arrêté, sur feuille volante, se trouve à la Bibliothèque de l'Université de Louvain, 4 B 2271 (=dossier relatif au Grand-Orient). Reproduit dans (A. NEUT), *op. cit.*, t. Ier, pp. 374-376.

Verhaegen en 1856 ([201]). La loge de Louvain la « Constance », en 1866, invoque « les grands principes de libre examen et de tolérance qui sont les bases de la Maçonnerie belge depuis 1854 » ([202]).

Fait plus remarquable encore, peut-être, même les maçons qui critiqueront la politique de 1854, c'est-à-dire l'abolition de l'article 135, n'en proclameront pas moins leur attachement au libre examen — en l'entendant d'une manière différente, cela va de soi, de celle dont le Grand-Orient l'entendait dans son arrêté du 21 octobre. En d'autres termes, s'ils repoussent le sens spécial donné par les réformateurs à la liberté d'examen, et qui aboutissait à la mort de l'article 135, ils rendent hommage, avec autant de ferveur qu'eux, au principe philosophique.

Stevens, dont nous avons noté l'esprit traditionnaliste, est le seul, à la fête solsticiale de 1854, à prêcher la prudence, à recommander que l'on respecte les « principes généraux de la Maçonnerie ». C'est une mise en garde nette contre les discussions politiques et religieuses. Lui aussi, cependant, déclare que « l'attribut essentiel du Maçon est la liberté d'examen » et que « le libre examen est de l'essence de la Maçonnerie » ([203]).

A la suite de l'abolition de l'article 135, la résistance des maçons traditionnels va se concentrer dans deux loges bruxelloises, où ils dominent. Ces deux ateliers vont manifester une telle indignation qu'ils vont rompre avec le Grand-Orient. Mais ils disent l'un et l'autre leur fidélité au libre examen. La loge des « Amis du Progrès » rompt avec le Grand-Orient en novembre 1854 ([204]). « Attendu », dit sa résolution, « que la Maçonnerie étant cosmopolite de sa nature doit être accessible à toutes les opinions, à tous les sentiments, à tous les partis; que vouloir transformer les Temples en arènes ouvertes à des débats pas-

([201]) J. GOFFIN, *op. cit.*, p. 460; (A. NEUT), *op. cit.*, t. Ier, p. 373. Nous constituons, dit-il encore, une « association qui prêche la liberté d'examen » (J. GOFFIN, p. 462; [A. NEUT], t. Ier, p. 374).

([202]) Lettre de la « Constance » à De Fré, dans (A. NEUT), *op. cit.*, t. Ier, p. 239; la date donnée au document — 20 janvier 1866 — est manifestement erronée; il s'agit d'une lettre du 20 avril 1866 : cf. allusions dans (A. NEUT), *ibid.*, t. Ier, pp. 408, 414 et 415.

([203]) *Tracé des travaux*, pp. 28-29; F. CLÉMENT, *op. cit.*, t. II, pp. 15-16.

([204]) Cf. O. HENNEBERT, *Aperçu de l'histoire de la loge des « Vrais Amis de l'Union »*, *op. cit.*, p. 37; F. CLÉMENT, *op. cit.*, t. II, pp. 28-30.

sionnés sur des questions controversées et irritantes; que substituer à l'examen théorique et philosophique des grands problèmes sociaux le désir d'une application immédiate et contemporaine, ... c'est altérer la Maçonnerie dans son essence c'est l'ériger en puissance active et militante, ne comptant dans ses rangs que des défenseurs prêts au combat et non pas des adeptes s'éclairant à la lumière de la philosophie et de la science et s'échauffant au foyer de la charité et de la fraternité... » Les « Amis du Progrès », plagiant implicitement la formule célèbre du « progrès par la conservation », déclarent qu'en voulant conserver les traditions de l'ordre, leur loge « s'enorgueillit de rester fidèle à son titre »; surtout, ont-ils soin de préciser, « elle n'entend pas répudier le principe philosophique du libre examen » ([205]). A la loge des « Vrais Amis de l'Union », qui aura les mêmes réactions, après l'arrêté d'octobre 1854, que les « Amis du Progrès », le vénérable de la loge, Fontainas, souligne que « c'est au sein de notre loge que se pratiquent les véritables principes du libre examen »; « on ne fera », ajoute-t-il, « que restreindre cette liberté en voulant l'étendre » ([206]).

« Vrais Amis de l'Union » et « Amis du Progrès », se trouvant associés dans une commune opposition au Grand-Orient, vont en tirer la conclusion pratique : ils vont se réunir en un seul atelier. Ainsi se forme en 1855 la loge des « Vrais Amis de l'Union et du Progrès réunis » ([207]). Les « Vrais Amis de l'Union et du Progrès », eux non plus, ne démentiront jamais leur fidélité au libre examen ([208]).

On peut donc dire que pour tous les maçons belges, quelles

([205]) Résolution du 21 novembre 1854, reproduite dans le *Rapport fait à la Révérende Loge « Les Vrais Amis de l'Union et du Progrès réunis » dans la tenue ordinaire du 5e jour, 9e mois 5866 par le Frère C. Fontainas... sur l'article 1er du projet de règlement*, Bruxelles, 1874, pp. 13-15 (brochure figurant à la Bibliothèque de l'Université de Louvain, 4 B 2285; dossier relatif à la loge « Les Vrais Amis de l'Union »), et dans F. CLÉMENT, *op. cit.*, t. II, pp. 28-30.

([206]) F. CLÉMENT, *op. cit.*, t. II, p. 31.

([207]) Cf. O. HENNEBERT, *Aperçu de l'histoire...*, *op. cit.*, pp. 34-40.

([208]) Cf. le *Rapport fait... par le Frère C. Fontainas*, *op. cit.*, p. 5 (« la liberté d'examen... constitue la base de la doctrine maçonnique »), ainsi que l'hommage rendu en 1863 par la loge à la mémoire de A. Fontainas, cité dans (A. NEUT), *op. cit.*, t. Ier, p. 156 n. 1 (« un Frère... ne cesse pas d'être Franc-maçon s'il reste fidèle au principe de la liberté d'examen »).

que soient leurs divergences d'opinion sur les devoirs de la maçonnerie, le principe du libre examen a pris la valeur d'un principe maçonnique reconnu. Les uns — la majorité — l'interprètent comme entraînant et impliquant nécessairement la pleine liberté de discussion des loges, au sens de l'arrêté du 21 octobre 1854. Les autres, les maçons traditionnels, considèrent au contraire que le libre examen philosophique se portera mieux si l'on évite les discussions politiques trop brûlantes. Mais sur l'hommage à rendre au principe, tous sont d'accord.

*
* *

L'arrêté du Grand-Orient du 21 octobre 1854 avait, dans le sens spécial que nous avons dit, « décrété la liberté d'examen ». Précisons brièvement ce qu'en furent les suites immédiates.

Pour les loges qui suivirent le Grand-Orient, les vannes désormais étaient ouvertes, largement ouvertes à la politique militante. Plus d'entraves! « Les loges, en général », constate un historien de la maçonnerie, vont devenir « bien plus des associations libérales que des ateliers maçonniques » ([209]). Citons à titre d'exemple ce que devait écrire en 1883, et d'ailleurs en toute candeur, le Frère Orateur d'une loge namuroise, la « Bonne Amitié » : « Depuis nombre d'années », disait-il, « la lutte politique absorbe presque toute l'activité de notre Atelier ([210]). » Ce sera, dans l'histoire de la maçonnerie belge, l'âge de la fièvre politique.

Mais les conséquences immédiates de l'arrêté d'octobre 1854 furent aussi difficultés et troubles.

Les maçonneries étrangères, tout d'abord, se scandalisèrent presque toutes de ce qu'elles considéraient comme une trahison des règles générales de l'ordre, de ces « principes généraux de la Maçonnerie » que Stevens avait vainement rappelés. Plusieurs Grands-Orients étrangers rompirent les rela-

([209]) F. CLÉMENT, *op. cit.*, t. II, p. 36; voir aussi notamment pp. 63 et 69.

([210]) *Rapport sur la situation de la loge « La Bonne Amitié » à l'Orient de Namur pendant l'année maçonnique 5882, présenté par le Frère Orateur*, Bruxelles, 1883, p. 3 (Bibliothèque de l'Université de Louvain, 4 B 2353; dossier relatif à la « Bonne Amitié » de Namur).

tions avec Bruxelles ([211]). La rupture la plus spectaculaire avec les loges belges fut celle des loges berlinoises. Elle fut signifiée au ministre de Belgique à Berlin, le baron Nothomb, par un général prussien, haut dignitaire maçonnique, qui vint lui rendre officiellement visite au nom de ces loges. Nothomb dut faire comprendre à son interlocuteur qu'en Belgique, contrairement à ce qui se passait en Prusse, la maçonnerie n'avait rien à voir avec le gouvernement ([212]).

En Belgique même, les remous provoqués par l'arrêté du Grand-Orient furent violents. Deux importantes loges de Bruxelles, nous l'avons vu, se séparèrent du Grand-Orient ([213]). La loge de Tournai fit de même ([214]). Ailleurs, partisans et adversaires de l'arrêté se mesurèrent souvent à l'intérieur des ateliers, et au plus grand dam de ces derniers. La maçonnerie belge connut, pendant plusieurs années, une situation à demi anarchique ([215]).

Ces difficultés ne semblent pas avoir altéré l'humeur de Théodore Verhaegen. Il était le grand artisan de l'abolition de

([211]) Il y eut « rupture avec la plupart des Grands-Orients étrangers », dira V. Desguin en 1883 (*Bulletin du Grand-Orient de Belgique*, 10e et 11e années, 5883-5884, 1er fascicule, p. 139).

([212]) Dépêche de Nothomb à De Brouckère du 22 décembre 1854; Archives du ministère des Affaires étrangères, *Correspondance politique, Légations, Prusse*, vol. XV, 1854, n° 304. Ce n'est que vingt ans plus tard, en 1874, que les relations avec la maçonnerie allemande purent être rétablies (cf. L. LARTIGUE, *Loge des Amis Philanthropes à l'Orient de Bruxelles. Précis historique*, t. II, Bruxelles, 1897, p. 81; F. CLÉMENT, *op. cit.*, t. II, p. 75).

([213]) La loge des « Vrais Amis de l'Union et du Progrès réunis », née de la fusion des deux loges dissidentes, ne devait rentrer sous l'obédience du Grand-Orient qu'en 1867 (cf. O. HENNEBERT, *Aperçu de l'histoire, op. cit.*, pp. 44-45). Dès avant cette date, cependant, on le notera, les « Vrais Amis de l'Union et du Progrès », obéissant à une évolution irrésistible, avaient abandonné leur ancienne fidélité et s'étaient détachés de l'article 135; sur rapport de Van Humbeeck, en 1863, ils s'étaient convaincus qu'ils avaient le droit de s'occuper des questions politiques (cf. le *Rapport fait... par le Frère C. Fontainas, op. cit.*, pp. 23-31; (A. NEUT), *op. cit.*, t. Ier, pp. 219 et suiv.; F. CLÉMENT, *op. cit.*, t. II, pp. 63-64). La loge se hâta dès lors, en matière politique, de rattraper son retard (cf. O. HENNEBERT, *Aperçu, op. cit., passim*, pp. 47 et suiv.).

([214]) F. CLÉMENT, *op. cit.*, t. II, p. 27.

([215]) « Il y a eu une période d'anarchie », disait Gustave Jottrand à Victor Jacobs en 1880 : cf. lettre de V. Jacobs à A. Neut du 16 mars 1880, aux Archives Générales du Royaume, Papiers Neut. Voir aussi dans le même sens la lettre de G. Jottrand au *Courrier de Bruxelles* du 21 mars 1880, publiée dans le numéro du 25 mars.

l'article 135 ([216]). Il était fier de son succès. En 1857, devant les « Amis Philanthropes », qui l'avaient soutenu dans sa lutte, il porte un toast « à cette loge qui a cru devoir s'occuper de politique, car niais sont ceux qui, citoyens au dehors, abdiquent cette qualité dans les temples ». Et Verhaegen de répéter avec force : « Chez nous, personne ne pourra jamais nous défendre de nous occuper de politique et de religion ([217]). »

Devant l'anarchie qui menace, Verhaegen réagit en essayant de resserrer la discipline. La maçonnerie qu'il a lancée dans le combat politique doit, juge-t-il, s'y conduire comme une armée bien ordonnée. Il faut notamment que les hommes politiques appartenant à ses phalanges, et qui mènent la lutte publique, exécutent les mouvements requis. La maçonnerie doit y veiller. Elle « doit tenir les yeux ouverts sur ses soldats, dans les combats contre l'erreur, pour applaudir les forts, encourager les faibles, flétrir et condamner les lâches ou les déserteurs. Sans cette action, exercée par la Maçonnerie sur ses membres livrés à la vie publique, le travail maçonnique serait stérile ([218]). »

De là une décision du Grand-Orient, signée Verhaegen, datée du 1er mars 1856, où il est dit que « non seulement les loges ont le *droit*, mais le *devoir* de surveiller les actes de la vie publique de ceux de leurs membres qu'elles ont fait entrer dans les fonctions politiques; le devoir de demander des explications, lorsqu'il paraît qu'un ou plusieurs de ces actes ne tendent pas à éclairer la société du flambeau de la vérité; le devoir d'accepter ces explications avec bienveillance quand elles sont satisfaisantes, de réprimander si elles laissent à désirer, et même de retrancher du corps maçonnique les membres qui ont manqué sciemment et volontairement aux devoirs que leur qualité de maçons leur impose, surtout dans leur vie publique » ([219]).

([216]) Ce sera, par la suite encore, un des éléments essentiels de sa réputation maçonnique. A Verhaegen revient la « gloire » d'avoir compris que l'article 135 ne pouvait plus être maintenu, déclarait Goblet d'Alviella en 1887 (L. MALLIE, *La Maçonnerie belge d'après les documents maçonniques*, Bruxelles, 1906, p. 92).

([217]) L. LARTIGUE, *Loge des Amis Philanthropes*, *op. cit.*, t. II, p. 33.

([218]) Attendus de l'arrêté du 1er mars 1856, qui suit.

([219]) Arrêté n° 703 du 1er mars 1856. Le texte en fut publié pour la première fois en 1865 par le journaliste catholique A. Neut; reproduit dans (A. NEUT), *op. cit.*, t. Ier, pp. 267-270. Publié partiellement aussi

Cet arrêté du 1er mars 1856, dont on ne sait s'il fut jamais appliqué, mais qui fut en tout cas très rapidement enterré ([220]), sera par la suite la honte et le tourment de la maçonnerie belge. Une pareille surveillance des hommes politiques belges par les loges était une « énormité », s'écriera Goblet d'Alviella ([221]). Périodiquement, par la suite, les catholiques déterreront cette « énormité » et la fourreront sous le nez des francs-maçons. Périodiquement, ceux-ci, après s'être demandé s'il ne s'agissait pas d'un faux — tant le document paraissait extraordinaire — devront reconnaître que l'arrêté du 1er mars 1856 avait bien existé. Chaque fois, ils seront obligés de le répudier avec indignation, et de le déclarer entièrement contraire aux principes de la maçonnerie ([222]).

dans F. CLÉMENT, *op. cit.*, t. II, pp. 31-35. On trouve une expédition imprimée de l'arrêté, sur feuille volante, à la Bibliothèque de l'Université de Louvain, 4 B 2271 (=dossier relatif au Grand-Orient).

([220]) Lorsque Van Schoor, en 1863, succéda comme grand-maître national à Théodore Verhaegen, il exigea que l'on en balaie toutes les traces. Le Grand-Orient, à sa demande, prit une résolution déclarant que les « membres de la Maçonnerie belge qui occupent dans le monde profane des positions administratives ou politiques... doivent demeurer les seuls appréciateurs de ce qu'ils doivent faire quant aux diverses questions sur lesquelles ils ont à se prononcer » (résolutions du 1er mars 1863, citée dans le *Rapport fait... par le Frère C. Fontainas*, *op. cit.*, pp. 41-42; dans la lettre de G. Jottrand au *Courrier de Bruxelles* du 21 mars 1880, publiée dans le *Courrier* du 25 mars, et dans F. CLÉMENT, *op. cit.*, t. II, pp. 47-48). « Jamais », écrivait Jottrand dans sa lettre au *Courrier de Bruxelles*, « depuis plus de vingt ans que je suis franc-maçon, je n'ai vu manquer aux règles formulées en 1863 ».

([221]) *Fête du 25e anniversaire de la signature du traité intervenu en 5880 entre le Grand-Orient et le Suprême Conseil de Belgique. Tenue solennelle du 22e jour, 8e mois 5905* (=22 octobre 1905) (brochure figurant à la Bibliothèque de l'Université de Louvain, 4 B 2271), pp. 7-8.

([222]) En 1880, Victor Jacobs allègue le texte à la Chambre. J'ignore l'existence de pareils documents, déclare Gustave Jottrand (*Annales parlementaires, Chambre*, 1879-1880, pp. 654 et 657; séance du 10 mars 1880). Le lendemain, Jacobs va s'asseoir à côté de son collègue pour lui montrer le document (cf. relation du *Courrier de Bruxelles*, 12 mars 1880). Le *Courrier de Bruxelles* du 12 mars et le *Journal de Bruxelles* du 13 le réimpriment avec délectation, d'après le livre de Neut. Après quelque résistance, Jottrand en reconnaît l'authenticité (cf. sa lettre au *Courrier de Bruxelles* du 2 avril 1880, publiée dans le numéro du 5 avril). Mais quelle injustice de reprocher ce texte à la maçonnerie, explique-t-il à Victor Jacobs : c'est « comme si l'on voulait imputer à la France les décisions de la Commune de Paris » ! (lettre de Jacobs à Neut du 16 mars 1880; Archives Générales du Royaume, Papiers Neut).

En 1883, un autre catholique, Halflants, cite à son tour à la

C'était cependant une œuvre de Verhaegen. Elle est caractéristique, car elle nous permet de mieux cerner sa personnalité. Verhaegen, ici comme ailleurs, apparaît avant tout comme un homme d'action. Il avait, au nom du libre examen, rallié la Franc-Maçonnerie à l'action politique. L'action, à ses yeux, exigeait la discipline. Que cette discipline empiétât à son tour sur la liberté ne troublait pas sa conscience de lutteur : il songeait avant tout au combat et à la victoire.

Conclusion

En parlant du libéralisme belge et de la Franc-Maçonnerie, nous nous sommes, à chaque pas, rapproché de l'Université de Bruxelles.

Parti libéral, maçonnerie et Université de Bruxelles sont, bien sûr, au XIX^e^ siècle, trois choses distinctes. Mais leur symbiose est permanente.

L'Université est née de la maçonnerie. C'est une « création toute maçonnique », déclare un délégué du Grand-Orient en 1837 ([223]). « Gloire de la Maçonnerie », dit en 1900 l'orateur

Chambre l'arrêté du 1^er^ mars 1856. Henri Bergé s'écrie : « Ce ne sont pas des documents maçonniques. Ce sont des machines inventées par nos adversaires » (*Annales parlementaires, Chambre*, 1882-1883, p. 406; séance du 9 février 1883). Goblet d'Alviella, bouillant d'indignation, est prêt à bondir lui aussi pour protester contre ces inventions calomnieuses. Gustave Jottrand, son voisin, le retient par la manche : il sait, lui, hélas ! (cf. récit de Goblet d'Alviella dans *Fête du 25^e^ anniversaire*, *loc. cit.*, pp. 7-8).

En 1907, dans une lettre adressée au *Patriote*, Emile Vandervelde s'élève avec énergie contre l'idée qu'il existerait au sein de la maçonnerie des statuts qui pourraient lui imposer une discipline en matière politique (*Patriote*, 15 octobre 1907). Le *Patriote*, soucieux, dit-il, de « compléter l'éducation maçonnique » du leader socialiste, lui met sous les yeux l'arrêté du 1^er^ mars 1856 (même numéro). Réplique de Vandervelde : « J'ignore si cette lettre (= arrêté de 1856), qui date de plus de cinquante ans, peut avoir autre chose qu'un intérêt rétrospectif. Mais, pour ce qui me concerne personnellement, je puis vous affirmer une chose : c'est que si quelqu'un s'avisait, à la Loge ou ailleurs, de me demander des explications sur les actes de ma vie publique, je lui répondrais qu'en cette matière, je ne relève et ne relèverai jamais que du Parti Ouvrier » (*Patriote*, 18 octobre 1907).

([223]) *Discours prononcé par le Président de la Députation du Grand-Orient de la Belgique dans le sein de la Révérende loge érigée à l'Orient de Gand sous le titre distinctif de « La Fidélité » lors de son inauguration (en) 5837* (brochure de la Bibliothèque de l'Université de Louvain, 4 B 2291), p. 3.

des « Amis Philanthropes » ([224]). Tout au long du XIX[e] siècle, la maçonnerie a couvé, protégé, soutenu l'Université. Les dirigeants de l'Université sont presque tous maçons. Que, pour l'un d'eux, il cesse d'en être ainsi, et les loges le ressentent comme un acte d'ingratitude, contre lequel elles sont en droit de protester. Lorsqu'en 1890, le Conseil d'Administration de l'Université appelle aux fonctions d'administrateur-inspecteur un homme qui, pour la première fois, n'appartient pas à la maçonnerie — il s'agit de Charles Graux —, les maçons bruxellois, en cortège, se rendent au pied de la statue de Verhaegen pour déplorer cette entorse aux traditions ([225]).

Avec le libéralisme belge, la symbiose est non moins étroite. Dans ses discours d'apparat, Verhaegen peut certes, et à bon droit, souligner l'indépendance de l'Université. « L'Université », déclare-t-il, « a conservé la plus complète indépendance vis-à-vis de l'opinion libérale, à laquelle elle doit son existence ([226]). » Mais lorsqu'il parle à l'Association libérale, il libère son cœur et s'écrie : « Le parti libéral a fait beaucoup à Bruxelles, en opposant l'enseignement libéral à l'enseignement dogmatique. En face d'une Université dont tous les efforts tendent à remonter le cours des événements et à reconstruire le passé, le libéralisme a su placer un établissement qui marche vers le progrès, et où la science est le chemin de la liberté : *une Université libérale en un mot* ([227]). » Certains, qui

([224]) *Centenaire des Souverains Chapitres « les Vrais Amis de l'Union et du Progrès réunis » et « Les Amis Philanthropes » à la Vallée de Bruxelles. 1800-1900. Compte rendu des fêtes et cérémonies des 7 et 8 avril 1900*, Bruxelles, 1900, p. 40.

([225]) Cf. O. HENNEBERT, *Aperçu de l'histoire...*, *op. cit.*, pp. 88-89, et les comptes rendus de la manifestation dans l'*Indépendance*, 24 novembre 1890, *La Réforme*, même date, et *Le Bien public*, 26 novembre 1890. *La Réforme* avait souligné que Charles Graux n'avait « pris part, ni au sein de la franc-maçonnerie, à laquelle il est resté étranger, ni à la Libre Pensée ou dans les sociétés de philosophie, à la lutte contre les dogmes de l'Eglise » (*La Réforme*, 21 octobre 1890). Ceci, notons-le en passant, permet de corriger ce qui est souvent dit du ministère Frère-Orban de 1878, dont tous les membres, assure-t-on, auraient été francs-maçons (cf. par exemple F. VAN KALKEN, *La Belgique contemporaine (1780-1930)*, Paris, 1930, p. 117); Charles Graux détenait dans ce cabinet le portefeuille des Finances.

([226]) Discours du 20 novembre 1859, dans *L'Université Libre de Bruxelles pendant vingt-cinq ans, 1834-1860*, Bruxelles, 1860, p. 307.

([227]) Verhaegen à l'Association libérale le 30 novembre 1855; *L'Observateur belge*, 2 décembre 1855.

voudraient incliner l'Université à la lutte politique, usent de formules beaucoup plus brutales. Funck, délégué de l'Union des Anciens Etudiants, dans la chaleur communicative d'un banquet de 20 novembre, dit en 1858 : « Pour l'Union des Anciens Etudiants, l'Université de Bruxelles n'est pas seulement un établissement où l'on enseigne les diverses branches de la science, c'est encore une institution essentiellement politique, qui a pour base le libre examen et dont le but est de concourir au triomphe du libéralisme par la diffusion des lumières. » Nous pouvons saluer en elle, « avec une légitime fierté, la pierre angulaire du libéralisme belge » ([228]). Ceci va nettement plus loin, sans doute, que la pensée générale, mais la pensée générale est que l'Université et le libéralisme poursuivent, par des voies différentes, le même idéal. Citons à cet égard une anecdote racontée par Goblet d'Alviella : « On posait un jour à un recteur de l'Université libre cette question captieuse : *L'Université de Bruxelles doit-elle être libérale ou exclusivement scientifique?* Mon honorable collègue répondit sans hésiter : *L'Université de Bruxelles ne peut être que scientifique. Mais sachez qu'en faisant exclusivement de la science, elle fait forcément du libéralisme* ([229]). »

Arrêtons là ces notations sommaires. Elles sont très sommaires, mais elles suffisent à éclairer et à résoudre le problème de l'apparition du libre examen à l'Université de Bruxelles.

Cette adoption du libre examen n'a pas été le résultat d'une évolution philosophique à l'intérieur de l'Université, le fruit d'un mouvement de pensée proprement universitaire. C'est à l'extérieur de l'Université que la formule nouvelle s'est d'abord répandue. La chronologie des textes, on a pu le constater, est claire. Le discours de Frère-Orban de 1851 précède tous les textes universitaires. Lorsque Verhaegen, le 1[er] janvier 1854, parle du libre examen à propos de l'Université, il en a certainement déjà parlé dans les loges pour réclamer l'établissement du libre examen maçonnique. La proclamation solennelle de ce dernier, à la fête solsticiale de juin 1854, précède de quelques mois la première séance de rentrée de l'Uni-

([228]) *Etoile belge*, 24 novembre 1858; *Le National*, 25 novembre 1858.

([229]) *Fête du 25[e] anniversaire de la signature du traité...*, brochure citée, p. 12.

versité où, également avec solennité, la formule nouvelle se trouve employée.

Tout cela, répétons-le, est clair. Le parti libéral et la Franc-Maçonnerie avaient adopté le libre examen. L'Université de Bruxelles, étroitement liée à la maçonnerie et au libéralisme, a suivi.

Théodore Verhaegen, la franc-maçonnerie et les sociétés politiques

par **J. BARTIER,**
Professeur à l'Université de Bruxelles

1. La fondation de « L'Allliance »

Surmontant leurs querelles, catholiques et libéraux s'unirent contre le roi Guillaume et firent ensemble la révolution de 1830. Puis, la nécessité d'assurer l'existence de la Belgique les amena à maintenir leur entente. Mais en 1839, le statut international du nouvel Etat étant enfin déterminé, on aurait pu croire qu'aux cabinets unionistes auraient succédé des ministères de partis. Il n'en fut rien, sous l'effet de différentes causes et notamment par la volonté royale, l'unionisme se prolongea. La Belgique, si l'on excepte la combinaison Lebeau-Rogier de 1840, libérale, mais d'un libéralisme peu accentué, fut conduite jusqu'aux élections décisives de 1847, par des hommes qui prêchaient la conciliation entre les partis.

Dans les événements qui amenèrent la fin de l'unionisme, les contemporains attribuèrent une part considérable à Paul Devaux.

Il n'avait cessé, en effet, de 1839 à 1846 d'affirmer que l'unionisme faussait le régime parlementaire qui ne pouvait fonctionner sainement que si deux partis s'affrontaient loyalement mais énergiquement.

Le passage au régime des partis lui paraissait non seulement logique, mais encore inéluctable. L'unionisme favorisait la noblesse et le clergé aux dépens de la bourgeoisie urbaine. Or, la force de cette classe ne cessait de grandir. Elle finirait par triompher et avec elle le libéralisme qui traduisait ses aspirations politiques.

Mais si Devaux prophétisait la victoire libérale, il ne disait pratiquement rien des moyens qui l'assureraient. Dans ses célèbres articles de la *Revue nationale* (1), il ne traita que deux fois de la tactique électorale, en termes sommaires du reste. Dans l'un de ses articles, il invitait ses amis politiques à empêcher la fraude électorale en surveillant la confection des listes. Il demandait en outre aux propriétaires ruraux de persuader leurs fermiers de voter pour les candidats libéraux (2). Dans l'autre, il conseillait aux électeurs de porter leur choix sur des libéraux fermes mais modérés, dont la sagesse rassurerait les timides, tandis que des hommes plus marqués ne pourraient que servir la propagande ennemie par leurs exagérations.

Mais ces candidats, qui les désignerait? Devaux pensait qu'en la matière, « il y a peu de règles absolues »; que parfois, des réunions préparatoires étaient utiles, mais qu'en général, il fallait se laisser guider par les circonstances locales (3).

Or, au moment où il émettait ces considérations prudentes, plusieurs arrondissements possédaient déjà de solides associations libérales. Il est significatif qu'il ne les mentionne pas, pas plus qu'il n'en parlera dans ses autres articles. Contentons-nous, pour l'instant de constater ce mutisme que nous tenterons d'expliquer plus tard et soulignons que les autres grands doctrinaires de 1830, les Lebeau et les Rogier, ne furent pour rien dans la naissance de ces sociétés électorales qui allaient tant faire pour la propagation du libéralisme.

*
* *

En revanche, au témoignage des contemporains, la part de Th. Verhaegen dans leur création fut décisive. Sur ce point, le libéral Fléchet (4) concorde avec le conservateur Woeste (5)

(1) Trente-cinq au total, dont une trentaine relatifs à la politique intérieure.

(2) *De quelques précautions à prendre pour le contrôle des listes électorales*, février 1843, pp. 140-145.

(3) *Des candidatures électorales*, février 1843, pp. 146-154.

(4) « L'un des premiers vous avez jeté les bases d'organisation du libéralisme », etc. (*Lettre d'un électeur liégeois à M. Verhaegen aîné, à propos de la revision des listes électorales*, Liège, Desoer, 1847, in-8°, p. 5).

(5) *Le ministère de 1857* (tiré à part de la *Revue belge et étrangère*), Bruxelles, 1863, in-8°, p. 25. Cf. aussi p. 30.

et le catholique *Journal de Bruxelles* (6) est en harmonie avec l'unioniste Nothomb (7), avec Van Schoor, l'ami de Verhaegen (8) et avec ses frères du Grand-Orient (9).

Observons toutefois que le rôle de Verhaegen est ici celui du réalisateur, non de l'inventeur. De même qu'en fondant l'Université de Bruxelles, il ne faisait qu'appliquer un plan conçu par Baron, de même, en poussant à l'établissement d'associations politiques permanentes, il mettait en œuvre une idée prônée depuis longtemps par la presse libérale. Les journaux de cette tendance insistent souvent sur les avantages que leur discipline assure aux catholiques, et invitent les libéraux à imiter sur ce point leurs adversaires. Ainsi, par exemple, le 3 mai 1833, le *Libéral* réclamait la création de comités électoraux dans chaque arrondissement, faisait un nouvel appel à l'union libérale le 5 août, et insérait, le 2 décembre, la lettre d'un lecteur yprois qui affirmait que si on voulait détruire, dans sa région, la prédominance politique de la noblesse et du clergé, on n'y parviendrait que par l'organisation d'une « ligue libérale ». De même *Le Courrier belge* demande le 24 juin 1836 la formation « d'un noyau d'électeurs » tandis que, le 24 juin 1839, *L'Observateur*, après avoir constaté que, « dans le camp libéral il n'y a que des généraux, il n'y a pas de soldats », s'exclame : « Unissons-nous. Organisons-nous. » Dans les années qui suivent la presse libérale renouvelle ses exhortations tel le *Journal de Liège* qui, montrant « les catholiques marchant avec ensemble », invitait les libéraux à se grouper dans une vaste association.

(6) Qui lui décerne ce surnom caractéristique, « le grand électeur » (22 et 26 mai 1842).

(7) Le 15 mars 1843, à la Chambre, Nothomb s'adressant à Verhaegen s'exclame : « S'il était permis de le prendre à partie, je lui demanderais, s'il ignore qui a organisé cette vaste et ténébreuse influence politique qui s'étend sur tous les points du pays, s'il ignore les moyens qu'emploie celui qui dirige ce grand mouvement occulte » (Nothomb, J. B., *Ministère du 13 avril 1841. Discours prononcé dans la séance de la Chambre... du 18 mars 1843*, Bruxelles, 1843, in-8°, p. 62, n. 18).

(8) « Verhaegen fut un de ceux qui comprirent qu'il fallait, pour lutter avec avantage, opposer la discipline à la discipline, la hiérarchie à la hiérarchie. Il sut où recruter les éléments nécessaires à atteindre ce but. Les associations libérales se formèrent... » (discours aux funérailles de Verhaegen, 10 décembre 1862 in Considérant, N., *Pierre-Théodore Verhaegen*, Bruxelles, 1862, in-8°, pp. 24-26).

(9) *Cérémonie funèbre en mémoire du Fr.·. Pierre-Théodore Verhaegen*, Bruxelles, 1865, in-8°, *passim* et particulièrement pp. 26 et 42.

Ces appels n'étaient pas restés sans écho. Dans quelques villes, on avait assisté, lors des élections, à des tentatives d'organisation. A Liège, un « Comité des Elections dans le sens libéral », travaille avec succès en 1833 ([10]) et est sans doute à l'origine du « Comité central » qui agit efficacement l'année suivante ([11]). De même les libéraux liégeois coordonneront leurs efforts aux élections de 1836 ([12]) et de 1839 ([13]).

A Bruxelles, on signale des réunions d'électeurs libéraux en 1834 ([14]) et en 1836 ([15]). La même année, la Société de Lecture soutient à Louvain la cause libérale ([16]), tandis qu'elle triomphe en 1839 aux élections provinciales du Limbourg grâce à l'étroite union de ses partisans ([17]).

Mais en définitive, ces essais d'organisation avaient été éphémères, peu efficaces, et ne s'étendirent qu'à quelques localités. Ni les campagnes ([18]), ni la plupart des petites villes ([19]), ni même Anvers ([20]), ne furent touchées par le mouvement. Là même où il se produisit, il ne parvint pas toujours à empêcher les libéraux de disperser leurs voix sur plusieurs candidats, au grand profit de l'adversaire. C'est, par exemple, le cas en 1834 d'Ath où deux libéraux s'affrontent ([21]) et en 1839 celui de Liège où il y a plus de candidats libéraux que de sièges à pourvoir ([22]).

Un des principaux motifs de cette mésentente était le fait

([10]) *Le Libéral*, 5 et 14 août 1833.
([11]) *Le Courrier belge*, 15 et 19 janvier et 27 août.
([12]) *Ibid.*, 24 juin, 1 et 10 juillet.
([13]) *L'Observateur*, 6 juin et suiv., 28 octobre.
([14]) *Le Courrier belge*, 6 septembre 1834, pense que des notables qui doivent se rencontrer pour organiser l'université libre, profiteront de l'occasion pour examiner les candidatures au conseil communal. Le 16, le même journal reproduit les choix pris « préparatoirement et dans l'ordre de majorité absolue » d'une réunion électorale, qui a notamment désigné comme candidat au conseil communal, Théodore Verhaegen.
([15]) *Le Courrier belge*, 1er mai 1836.
([16]) *Contre la liste dite de « l'Université catholique »* (*Emancipation*, 16 juillet 1836).
([17]) *L'Observateur*, 19 septembre 1839.
([18]) *Le Belge*, 28 juillet 1836, souhaite qu'en période électorale, des agents libéraux sillonnent les villages.
([19]) *Le Belge*, 26 septembre 1836.
([20]) *L'Observateur*, 26 octobre 1839.
([21]) *Le Libéral*, 1er mai 1834.
([22]) *L'Observateur*, 9 juin 1839.

qu'aucune règle précise ne présidait à la désignation des candidats. Sans doute, comme nous l'avons vu, le scrutin était parfois précédé par une réunion dans laquelle les assistants, après avoir entendu les candidats et discuté leurs mérites, fixaient leur choix et élaboraient une liste, qu'ils présentaient ensuite aux suffrages des électeurs. Mais bien que la presse libérale recommandât volontiers ce procédé ([23]), il n'était pas sans offrir quelques inconvénients. Ces « réunions préparatoires » sont en effet ouvertes à tous. Il en résulte qu'elles peuvent fort bien, d'une part, ne pas répondre aux vœux de leurs organisateurs, et que de l'autre, la presse ne s'estime pas nécessairement liée par leurs décisions. A Liège, les premières réunions avaient été organisées et soutenues par les organes libéraux. Mais en juin 1839, le *Journal de Liège* publie sa propre liste avant l'assemblée, et jette ainsi la zizanie dans le camp libéral ([24]). En revanche, en octobre de la même année, lors des élections communales, c'est *L'Espoir* qui retranche un nom de la liste élaborée par la séance préparatoire ([25]). Deux ans plus tard, une réunion organisée par les libéraux yprois tourne à leur confusion, car les catholiques ont noyauté la salle ([26]).

En revanche, les amis de Verhaegen transforment, à

([23]) Par exemple, *Le Belge*, 28 juillet et 26 septembre 1836. Le 22 mai 1839, *L'Observateur* demande que les électeurs libéraux « ne se contentent pas de déposer des bulletins dans l'urne; que dès à présent, ils s'entendent entre eux, qu'ils se concertent sur les choix à faire. Aux élections comme à la guerre, l'union et la discipline sont les premières conditions de la victoire. Ces deux qualités ont fait jusqu'ici la principale force des adversaires de l'opinion libérale ; battons-les avec leurs armes. »

([24]) *L'Observateur*, 1er juin 1839.

([25]) *Ibid.*, 28 octobre 1839.

([26]) « ... jusqu'à ce jour le parti des loges avait montré beaucoup de dédain pour l'opinion catholique qui est certainement en majorité dans le district... Depuis longtemps ils avaient l'habitude de faire des réunions préparatoires où les électeurs de l'opinion conservatrice ne se présentaient guère, mais où une foule de jeunes gens, qui n'étaient pas électeurs, accouraient... Ils jetaient dans l'urne de scrutin préparatoire autant de billets qu'ils voulaient, et l'opération terminée, le président proclamait le nombre de voix obtenues par chaque candidat présenté. » « Cette comédie allait se renouveler... » « Les soutiens de l'opinion unioniste n'ont pas voulu, cette année, que la loge eût cette petite satisfaction. » L'auteur de l'article montre alors comment, par leur présence massive, les catholiques forcent les organisateurs de la réunion à renoncer à faire voter en faveur de leurs candidats (*Le Nouvelliste des Flandres*, cité par le *Journal de Bruxelles*, 23 mai 1841).

Bruxelles, en manifestation libérale une assemblée destinée à permettre l'examen impartial de toutes les candidaturs ([27]).

Les candidats eux-mêmes ne facilitaient pas toujours l'organisation de ces assemblées, tel Max Lesoinne qui refuse en 1839 au comité libéral liégeois de se rendre à une réunion d'électeurs sous prétexte qu'il ne prisait pas assez ses propres mérites pour tenter de se faire nommer, ajoutant toutefois que « si la confiance spontanée des électeurs » le portait au Parlement, il considérerait comme un devoir d'accepter sa désignation, « accomplirait son mandat en toute indépendance », ce qui l'obligeait à éviter « toute promesse ou engagement envers qui que ce fût » ([28]).

Lesoinne était pourtant libéral, mais il se souciait d'autant moins de la réunion préparatoire qu'il était soutenu par plusieurs journaux, parmi lesquels figurait le catholique *Courrier de la Meuse* ([29]), appui au demeurant fort logique puisque cet organe faisait campagne avec le *Politique*, « libéral ministériel », en faveur d'une liste mixte ([30]). Liège avait du reste déjà connu plusieurs coalitions de ce type, et notamment en 1834, lorsque le *Courrier* et le Comité libéral avaient combattu en faveur de Ernst ([31]) et en 1836 ([32]). Ces alliances se retrouvent dans d'autres villes ([33]) et, pour ne parler que de Bruxelles, Van Schoor frémira encore en 1862 au souvenir d'une époque où « cette ville de progrès, ce foyer de lumières »

([27]) Le scrutin qui termine cette réunion donne de 98 à 93 voix aux candidats soutenus par Verhaegen, tandis que Meeus n'en récolte que deux et Van Volxem une seulement ! Ce résultat provoque la fureur des journaux ministériels et catholiques. *L'Indépendant* prend cependant la défense de l'organisateur de l'assemblée, T'Kint, président de la Société de Philanthropie, affirmant qu'il ne pouvait pas prévoir que les libéraux seraient seuls à venir (*L'Indépendant*, 28 mai 1841).

([28]) *L'Observateur*, 6 juin 1839.

([29]) *Ibid.*, 2 juin 1839.

([30]) Formée des libéraux Fleussu, Lesoinne et David et des catholiques Raikem et de Behr (*ibid.*, 7 juin 1839), cf. aussi Demoulin (R.), Une élection disputée à Liège en 1843, *La Vie Wallonne*, t. 36, 1962, pp. 158-187, p. 161.

([31]) *Le Libéral*, 27 août 1834.

([32]) *Le Courrier belge*, 24 septembre 1836.

([33]) Cf., par exemple, Wils, L., *Het einde van het Unionisme te Antwerpen (Bijdragen tot de Gesch. Brabant*, 1959, pp. 179-243), p. 184, et le tableau donné pour l'ensemble du pays, par *L'Indépendant*, 5 juin 1841. On y constatera que les choix des catholiques sont encore à cette époque souvent identiques à ceux des libéraux.

avait « pour représentants dans les deux Chambres du Parlement des hommes inféodés au clergé! (34) ». Elles n'avaient rien d'étonnant, puisque, si on reste catholique ou libéral, pendant les premières années de la Belgique indépendante, cette classification est beaucoup moins importante que celle qui distingue partisans et adversaires de la politique extérieure poursuivie par Léopold Ier et ses ministres (35).

Dans ce climat, la formation de sociétés politiques n'était pas aisée. Comment grouper, par exemple, parmi les libéraux, les orangistes et les fidèles de la nouvelle dynastie et, pour se borner aux derniers, les tenants et les adversaires de suivre la conduite par les cabinets unionistes? Dès lors, le rôle décisif était tenu par la presse ou encore par des électeurs influents (36).

*
* *

La ratification des XXIV Articles, en faisant passer au second plan les problèmes de politique étrangère, rendit plus aisé le regroupement des forces libérales, mais il fut surtout activé par la chute du cabinet Lebeau-Rogier. Si l'histoire de

(34) CONSIDÉRANT, *op. cit.*, p. 25.

(35) Articles caractéristiques à cet égard dans le *Libéral*, 17 et 18 juin 1833. De même A. Royer distingue en 1835, outre les républicains et les orangistes, 4 partis qu'il nomme « catholique aristocrate », « catholique opposant », « libéral gouvernemental » et « libéral d'opposition ». (*Les hommes politiques de la Belgique*, Bruxelles, Dumont, 1835, in-18, pp. 8-9.)

(36) « M. Henri de Brouckère récemment promu aux fonctions de gouverneur de la Province d'Anvers, est par cela même sujet à la réélection comme Membre de la Chambre des Représentants.

» Il importe à la chose publique et aux intérêts du parti libéral d'assurer cette réélection. Nous venons donc au nom d'un très grand nombre de vos amis politiques vous prier de la manière la plus pressante de vous trouver à l'Hôtel-de-Ville de Bruxelles, Mercredi 22 ct à 9 heures du matin, pour y prendre part aux opérations électorales et *déjouer l'intrigue qu'on a ourdie, depuis quelques jours, contre notre candidat.*

» Nous pensons pouvoir vous recommander pour la seconde place vacante M. Leclerq, Ministre de la Justice.

» Agréez l'assurance de tout notre dévouement.

» VERHAEGEN aîné.

» *P. S.* Veuillez communiquer la présente à tous nos amis électeurs. »

(AGR, Fonds Stassart, Corresp. Verhaegen, 8 juillet 1840, lettre autographiée.)

ce ministère n'est pas de notre propos ([37]), il importe cependant de rappeler que, formé de libéraux, mais de libéraux modérés et au long passé unioniste, il se retira parce que le souverain ne lui accorda pas la dissolution d'un sénat hostile. Depuis 1839 les orangistes s'étant fort rapprochés des libéraux « exclusifs », la crise ministérielle rendit plus aisées les relations entre ces derniers et les modérés. Elle fut ressentie comme une injustice par l'opinion libérale ([38]) qui en gardera longtemps un amer souvenir ([39]). Elle ne blessa pas seulement les libéraux, elle les inquiéta aussi. La crise s'était dénouée, en effet, deux mois à peine avant la date fixée pour les élections, ce qui revenait à dire que leurs candidats verraient jouer contre eux la forte influence que détenait, à l'époque, le ministère de l'Intérieur ([40]). Ils avaient le sentiment que le gouvernement déchu avait été trahi par le souve-

([37]) Cf., par exemple, LEBEAU, J., *Souvenirs personnels (1824-1941) et Correspondance diplomatique*, Bruxelles, Lebègue, 1883, in-8°, pp. 189 et suiv.

([38]) « L'opinion libérale sait aujourd'hui qu'elle a été irrégulièrement éloignée des affaires ; elle sait que, si l'esprit de gouvernement n'avait pas été ouvertement méconnu, elle y serait encore ; elle a conscience de la modération dont elle a usé... » (DEVAUX, P., *Des derniers événements de la situation*, *Revue nationale*, 15 avril 1841, p. 303).

([39]) L'adresse du Sénat fut, selon Victor Hilaire (*alias* Victor Joly fils), « un soufflet donné au libéralisme tout entier et l'union dès lors fut brisée sans retour » (*Des partis et de la réforme électorale, esquisses politiques*, Bruxelles, décembre 1846, in-8°, p. 22)) « Sans donner de raisons plausibles, par un simple vote de non-confiance, on renversa un ministère composé de libéraux capables, modérés dont plusieurs comptèrent parmi les premiers fondateurs de l'indépendance de la Belgique et de cette union qui, dès lors, cessait même d'être un leurre et n'était plus qu'un vain mot » (UN ANCIEN MEMBRE DU CONGRÈS [= baron de Waha de Baillonville], *De l'Union. Coup d'œil historique sur l'esprit, la marche et les rapports des partis politiques en Belgique*, Bruxelles, Decq, 1855, in-8°, p. 13). « L'adresse du sénat engendra le Congrès libéral » (VANDENPEEREBOOM, E., *Du gouvernement représentatif en Belgique*, 1831-1848, Bruxelles, 1856, 2 vol. in-8°, t. I, p. 366). Ces trois jugements émanent de libéraux modérés.

([40]) Pour Vandenpeereboom, un des motifs secrets qui poussa la majorité du Sénat à renverser le cabinet fut le désir « que les élections prochaines fussent faites... par ses amis portés au pouvoir » (*ibid.*). C'était aussi l'opinion de Lebeau (*Souvenirs...*, p. 226). Ces interventions étaient à l'époque le fait des ministres quel que fût leur parti. Si en 1845 Nothomb offre aux catholiques de faire voter à Nivelles les fonctionnaires pour Félix de Mérode (AGR, Papiers Frère-Orban, n° 196, note 1, f. 5 r°) la correspondance de Rogier montre que lorsqu'il était au pouvoir, il utilisait également ses subordonnés à des fins électorales.

rain et sa cour ([41]). L'attitude du sénat et la composition sociale de cette assemblée ([42]) les persuadaient qu'ils seraient combattus par la noblesse, tandis que certains indices leur faisaient redouter l'hostilité de la haute finance ([43]). D'autre part, l'attitude de la presse et des leaders catholiques ([44]) leur montrait que le clergé leur ferait une guerre sans merci. Enfin, ils étaient persuadés que leurs ennemis les avaient devancés dans la voie de l'organisation. Leur conviction se fondait non seulement sur les appels à l'union que publiait la presse catholique ([45]), mais surtout parce qu'ils savaient que leurs ennemis étaient dotés d'une machine électorale, la « Société de l'Espoir » ([46]).

([41]) LEBEAU, *op. cit.*, pp. 227 et 233.

([42]) Sur 51 sénateurs (y compris ceux du Limbourg et du Luxembourg cédés) on compte 1 duc, 2 marquis, 14 comtes, 4 vicomtes, 13 barons et 4 chevaliers, soit au total, 29 gentilshommes titrés, auxquels il conviendrait d'ajouter une demi-douzaine de porteurs de particules qui, sinon juridiquement, du moins socialement, peuvent être considérés comme nobles.

([43]) « La haute finance qui avait toujours annoncé vouloir marcher avec le progrès, nous avait déclaré la guerre... » (Coll. F. V. Borné : Th. VERHAEGEN, *Discours à la fête solsticiale d'été. « Amis Philanthropes »*, 1841, minute). Au soir de l'élection, Verhaegen stigmatisa l'alliance de l'aristocratie et de la banque et mit en cause sinon la cour elle-même, du moins la liste civile (cf. notamment *Journal de Bruxelles* des 12 et 18 et *L'Observateur* du 14 juin 1841).

([44]) VANDENPEEREBOOM, *op. cit.*, t. II, pp. 2-3.

([45]) « Du reste, pour faciliter l'accomplissement de ce que nous croyons un devoir, aujourd'hui, il se présente un moyen humain qu'il ne faut pas négliger. C'est l'union des forces particulières, c'est l'association » ... « l'organisation de la maçonnerie leur donne une facilité que nous n'avons pas... Unissons-nous à leur exemple » ... « les catholiques, s'ils le veulent sérieusement, n'auraient pas besoin d'un mois pour s'associer étroitement et solidement dans le royaume. Or, il faut qu'ils le veuillent ; nous leur disons que c'est une nécessité à l'approche des élections pour le renouvellement des Chambres. Les élections ne se font point par individus, par voix isolées, il faut se voir, s'entendre et agir de concert. » (*Journal historique et littéraire*, t. VII, 10 avril 1841, p. 631.) Cf. aussi *ibid.*, juillet, août et octobre 1840 et NORMAND (abbé Th.), *Du Catholicisme et du Libéralisme*, Enghien, 1841, in-16, 96 p., p. 89 et suiv.

([46]) Cette institution n'a pas retenu jusqu'à présent l'attention des historiens. Elle est mentionnée pourtant à plusieurs reprises dans la presse et les brochures de l'époque. Les renseignements qu'elles nous fournissent sont recoupés par un document conservé aux Archives du Royaume dans le fonds Frère-Orban (n° 196). Son auteur est un membre de la famille van der Straten-Ponthoz, sans doute le comte Théodore (1809-1889). Il avait rédigé, à la demande de Montalembert, deux notes

« L'Espoir » fut fondé vers 1838 ([47]) par de bons bourgeois de Bruxelles qui souhaitaient « se livrer à d'honnêtes et paisibles récréations » ([48]), pratiquer la charité ([49]) et cultiver les belles-lettres ([50]). La société était régie par une commission administrative de douze membres, élue chaque année par l'assemblée générale. Les commissaires, qui pouvaient être réélus indéfiniment, se distinguaient par un insigne du commun des mortels. Leurs pouvoirs s'étendaient à l'admission des membres et à l'arbitrage des conflits qui pouvaient les opposer, comme au choix des livres et des journaux qu'on trouvait dans les salons de « L'Espoir » et à celui des boissons qu'on y consommait. C'est encore la commission qui dressait la liste des distractions mises à la disposition des membres et qui déterminait le montant des enjeux ([51]). Pour

sur « Les Associations catholiques en Belgique, 1839-1857 », la première le 4 janvier 1857, la seconde, le 2 septembre 1858. La présence de copies de ces pièces dans les papiers de l'homme d'Etat libéral, s'explique par la lettre datée avec imprécision, mais vraisemblablement postérieure à 1870, que voici :

« Mon cher ministre, nous parlions hier de Montalembert, je l'ai bien connu !

» En 1857, il m'a demandé une note sur les associations catholiques de la Belgique. Je la lui ai envoyée, le 20-1-1857. En voici la copie. J'ai toujours été *dévoué* à la politique de *l'Union des Centres* des deux partis catholique et libéral. C'était l'opinion de mon père, au Sénat, et de toute ma famille.

» La note que voici, n'a probablement pas de valeur. Elle est un exposé exact des opinions des catholiques de cette époque. Je la confie à votre amitié et vous demande de me dire ce que vous en pensez. Meilleures amitiés.

» v. d. S.

» Jeudi 19. »

([47]) Van der Straten prétend qu'en 1839, la société comptait déjà plusieurs années (cf. note I, f. 1 r°), mais le règlement, qui ne contient aucune allusion à des statuts antérieurs, est daté du 17 octobre 1838 (*L'Observateur*, 23 mars 1841). En outre, selon l'article que nous venons de citer, l'origine de l'Espoir remonte à « deux ans environ ».

([48]) Phrase placée en tête du règlement (*L'Observateur*, 23 mars 1841).

([49]) Ou tout au moins la solidarité. L'article premier dit en effet : « Les relations des membres entre eux sont fondées sur la charité », et selon l'article 30 et dernier : « En cas de maladie grave d'un membre le président de la commission députera un ou deux administrateurs pour lui rendre visite. »

([50]) Du moins si l'on croit van der Straten qui qualifie « L'Espoir » de « société littéraire » (note I, fol. 1 r°).

([51]) Règlement, art. 5, 12, etc.

être reçu dans l'association, il fallait avoir obtenu l'accord de la commission, être âgé de 25 ans, ou au moins de 18, si l'on était fils de membre, verser un droit d'entrée, et payer par trimestre une cotisation annuelle de 25 francs (52), somme élevée pour l'époque. En résumé, « L'Espoir » était à l'origine un « club » à l'anglaise ou, pour employer la terminologie bruxelloise du temps, une « société particulière » (53).

Mais en 1839, l'esprit de cette association se modifia profondément. Ce changement fut provoqué par l'entrée de personnalités catholiques, telles que Félix de Mérode, les barons de Gerlache et de Viron, ainsi que par celle d'autres gentilshommes et de nombreux parlementaires (54). Ces recrues « imprimèrent bientôt à l'association un véritable caractère politique » (55). C'est alors sans doute, que ses dirigeants, sans modifier les statuts de « L'Espoir », prirent pour règle de n'admettre que des catholiques pratiquants et d'exclure

(52) Règlement, art. 2, 3, 4. Le montant de la cotisation explique pourquoi van der Straten estime que c'est à « la riche bourgeoisie de la capitale qu'on doit la fondation de « L'Espoir » (note I, fol. 1 r°).

(53) Sur cette expression, cf. HYMANS, L. et ROUSSEAU, J.-B., *Le Diable à Bruxelles*, Bruxelles, Decq, 1853, 4 vol. in-18, t. 1, pp. 255 et suiv.

(54) Van der Straten cite plusieurs membres de « L'Espoir » (note I, fol. 1 v°); *l'Observateur* fit de même, le 16 mars 1841.

Plusieurs noms se retrouvent sur les deux listes, à savoir ceux des représentants Desmet et Félix de Mérode, des sénateurs J. d'Hoogvorst et Della Faille, du gouverneur du Brabant M. de Viron, de M. de Gerlache, président de la Cour de cassation, et de T'Serclaes, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères.

Van der Straten est seul à mentionner MM. Stas, Meeus, « de Man d'Hoobruges », de Ribeaucourt, van den Eynde, de Nève, « d'Haane », Emile d'Oultremont, de Warfusée et van der Straten-Ponthoz, c'est-à-dire son père.

Quant aux noms suivants, ils sont uniquement portés sur la liste de *L'Observateur* : les représentants Dechamps, Doignon, B. Dubus, Mast de Vries, de Sécus et De Man d'Attenrode, les sénateurs De Rhodes et de Coppens, et Pierre De Decker.

Mais il convient d'ajouter, en ce qui concerne ces derniers renseignements, que comme van der Straten termine son énumération par « et beaucoup d'autres députés et sénateurs », on peut sans doute faire confiance à *L'Observateur*.

Notons encore que selon Broglia, auteur vénal mais souvent bien informé, Félix de Mérode joua le rôle décisif dans « L'Espoir » ainsi rénové (CARON [= Broglia], *Biographies des contemporains belges*, Bruxelles, Le Flambeau, 1847, 2 vol. in-16, t. I, p. 49).

(55) VAN DER STRATEN, note I, fol. 1 r°.

les francs-maçons ([56]). Agissant en commun accord avec l' « Association provinciale de Liége » ([57]), travaillant discrètement ([58]), « L'Espoir » voulut faire, des élections de 1841, un triomphe des conservateurs. Son action visa en premier lieu le Brabant ([59]), mais semble avoir également touché d'autres provinces ([60]). Elle se traduisit notamment par l'envoi à tous les curés, le 10 mars 1841 ([61]), d'une circulaire destinée à enseigner aux prêtres et aux « bien pensants » la tactique électorale. « L'Espoir » exhortait ses correspondants à surveiller de près la confection des listes d'électeurs ([62]), les invitait à présenter ses candidats « comme venant d'une réunion influente d'électeurs, amis du pays » ([63]), leur

([56]) « On prétend qu'il est dans les statuts de « L'Espoir » certaines dispositions qu'on s'est abstenu de livrer à l'impression. Il y a, dit-on, trois conditions générales imposées à tout membre de l'association : 1° Etre honnête homme; 2° Etre de la religion catholique et la pratiquer; 3° Ne faire partie d'aucune société secrète » (*L'Observateur*, 23 mars 1841). L'affirmation de *L'Observateur* semble plausible puisque un des buts de la transformation de « L'Espoir » était, selon van der Straten, « d'opposer une résistance aux loges maçonniques ».

([57]) « ... qui datait de 1826 à 1830 et exerçait encore à cette époque une certaine influence sur l'esprit public de cette province » (VAN DER STRATEN, note I, fol. 1 r°).

([58]) « Cette association fait peu parler d'elle; ennemie de tout éclat, de toute publicité, c'est dans l'ombre qu'elle travaille. Ses actes sont entourés du plus profond mystère » (*L'Observateur*, 15 mars 1841).

([59]) Pour van der Straten un des buts de « L'Espoir » est de diriger les élections de la province de Brabant » (note I, fol. 1 r°).

([60]) Aux élections législatives de Philippeville, les libéraux combattent M. de Coppin en faisant courir le bruit qu'il était « membre de la société de Bruxelles dite de l'Espoir » (*L'Ami de l'Ordre*, cité par *Journal de Bruxelles*, 26 juin 1841). D'autre part, le *Journal de Louvain* parle, mais sans mentionner explicitement « L'Espoir », « d'une association électorale fondée à Bruxelles dans le sens du parti rétrograde, et ayant ses agences sur toute la surface du pays » (cité par *L'Observateur*, 11 mai 1841).

([61]) Mais le texte lui-même est daté du 17 février. Il est rédigé en français « avec une traduction flamande en regard » et est revêtu du sceau de « L'Espoir » (*L'Observateur*, 15 mars 1841).

([62]) « Messieurs les électeurs sont priés de rechercher sans retard quelles sont les personnes *bien pensantes* de la commune qui paient le cens électoral et qui ne se trouvent cependant pas sur la liste des élections et d'avoir le plus grand soin de faire porter ces personnes sur cette liste dans les premiers quinze jours d'avril prochain » (*ibid.*). Nous envoyons ci-joint le tableau des électeurs de la commune, tel qu'il se trouve actuellement dressé, afin qu'on puisse connaître les personnes qui n'y sont pas inscrites » (*ibid.*). La circulaire fournit alors de nombreux détails sur les conditions qu'il faut remplir pour être électeur.

([63]) *Ibid.*

demandait de prêcher l'union et la discipline ([64]) et les priait d'accompagner leurs ouailles à la ville le jour du scrutin, de veiller sur elles ([65]), et de les empêcher de repartir avant le deuxième tour ([66]). Enfin la circulaire recommandait de n'attacher aucune foi aux lettres qui ne seraient pas revêtues du sceau de la société ([67]). Une autre pièce instruisit le clergé des règles qui devaient présider à la création de sociétés électorales dans chaque arrondissement et à la désignation des candidats ([68]).

([64]) « *On doit faire entendre aux électeurs* que le choix des candidats est *irrévocable* et que changer les noms serait se diviser et chercher volontairement une défaite inévitable : qu'au contraire le triomphe est assuré si tous veulent y concourir avec zèle et dévouement » (*ibid.*). « Les membres étrangers et toutes les personnes qui veulent faire triompher la *bonne cause*, d'où dépend le bonheur du pays, doivent donner l'exemple de ce dévouement et prier les électeurs auxquels ils s'adressent de faire le sacrifice de leur opinion personnelle sur les candidats dont nous leur enverrons la liste. En trouvât-on de meilleurs, il faudrait y renoncer au nom de l'*Union* qui seule peut faire notre force » (*ibid.*).

([65]) « Les membres étrangers et les personnes *bien pensantes doivent accompagner les électeurs*, lorsqu'ils se rendent aux élections et ne *pas les quitter ni les perdre de vue*, avant et pendant les opérations à l'hôtel de ville, et veiller surtout *à ce qu'on ne parvienne pas à s'emparer de leurs bulletins pour en substituer d'autres*, comme cela s'est pratiqué précédemment. Il est important qu'ils ne laissent voir leur bulletin à personne : qu'ils fassent semblant de n'en pas avoir et qu'ils reçoivent même tous ceux qu'on leur donnera, *en ayant soin de ne pas le confondre avec le véritable bulletin qu'ils auront en poche*, et qui seul doit être déposé dans l'urne électorale » (*ibid.*).

([66]) « Les membres étrangers de la société de « L'Espoir » à Bruxelles, et toutes les personnes influentes, comme tous ceux qui travaillent à faire adopter ses candidats, doivent conjurer dans l'intérêt du pays, les électeurs à se rendre à leur *poste* le jour des élections et à rester au ballottage ou second scrutin, s'il y a lieu » (*ibid.*).

([67]) « Il est essentiel que messieurs les membres étrangers ne perdent de vue que tout ce que la société de « L'Espoir » leur enverra sera marqué du sceau de la société afin d'éviter toute surprise. S'il arrivait qu'on leur fît parvenir des pièces au nom de la société, qui ne fussent pas revêtues du sceau susdit, on devrait s'empresser de les faire parvenir sans retard à la société » (*ibid.*).

([68]) « Il nous est tombé sur la main un exemplaire des statuts de cette association, tel qu'il en a été envoyé à tous les curés de notre arrondissement ; cette espèce de circulaire est intitulée : *Statuts de l'association électorale de l'arrondissement* (le nom est en blanc). » Le *Journal de Louvain* (cité par *L'Observateur*, 11 mai 1841) commente alors longuement ce document. En résumé, chacune de ces associations d'arrondissement devait se recruter parmi les « *électeurs catholiques et vraiment libéraux qui peuvent exercer une influence utile sur leurs concitoyens* ». Ils devaient se constituer en « conseil général ». Cette

Mais le secret fut mal gardé. De mars à mai 1841, la presse libérale reproduisit les lettres de « L'Espoir » et s'intéressa beaucoup à ses activités. L'effet de ces révélations fut considérable. La nécessité de faire contrepoids à l'association catholique, si elle ne provoqua pas la création de « L'Alliance », la hâta du moins ([69]). Le bruit fait autour de « L'Espoir » servit admirablement les desseins de Théodore Verhaegen, qui, depuis plusieurs années, invitait ses frères maçons à travailler, à l'intérieur comme à l'extérieur de leurs temples, à l'organisation des forces libérales.

Ces suggestions furent suivies par plusieurs ateliers, et notamment par celui des « Amis Philanthropes », mais elles se heurtèrent dans d'autres à une opposition dont il est intéressant, croyons-nous, de chercher les motifs. Mais on ne peut les comprendre qu'en évoquant la situation de l'ordre maçonnique pendant les premières années de l'indépendance belge.

*
* *

Les événements de 1830 avaient été pour lui la source de grosses difficultés. En effet, si le roi Guillaume, à son avènement s'était quelque peu méfié des loges belges, trop liées à

assemblée, qui agirait secrètement, désignerait, à la majorité des deux tiers, les candidats. Le vote acquis, les membres du conseil, renonçant à leurs préférences personnelles, feraient campagne en faveur de la liste de l'association. Elle était dirigée par un comité central de 7 personnes, élu annuellement. Il incombait à ce comité le soin de diriger la propagande. Dans ce but, il devait s'occuper « spécialement du choix des correspondants dans les diverses localités de l'arrondissement » et de la formation « de sous-comités partout où il le jugera convenable »

([69]) « La société de « L'Alliance » a servi de contrepoids à la société de « L'Espoir » (VERHAEGEN, *Disc. solstice d'été, 1841*). « Vous parlez des *conciliabules* du parti libéral : n'avez-vous pas les vôtres ? La formation de la société de « L'Espoir » n'a-t-elle pas précédé l'établissement de la société de « L'Alliance » ? (*L'Observateur*, 21 octobre 1842). « Justement effrayées des tendances d'une société dite de « L'Espoir », les loges conçurent l'idée de contrebalancer les influences rétrogrades de cette Association » (DINDAL, dans *Société de l'Alliance*, séance du 18 novembre [1846], s.l.n.d., in-8°, 16 pages, p. 13). « L'amère déception des ministères mixtes fit comprendre au parti libéral combien le défaut d'organisation paralysait son action, et il répondit à la fondation de « L'Espoir » en créant la Société de « L'Alliance » (HILAIRE, *op. cit.*, p. 60). Dans *La Vérité exposée par le clergé conservateur* (Bruxelles, 1841, in-8°, 48 p.), l'abbé B. Beckmann, prêtre en révolte contre la hiérarchie, fait découler l'action politique de *L'Espoir* de la campagne du *Journal historique et littéraire* (p. 21).

son gré, au Grand-Orient de France ([70]), ses appréhensions s'étaient rapidement dissipées. Passés sous la grande-maîtrise de son fils Frédéric ([71]), les ateliers des Pays-Bas méridionaux, tout en regrettant les maladresses de leur chef ([72]), avaient manifesté aux Nassau et particulièrement au prince d'Orange, vénérable de la loge bruxelloise de « L'Espérance » ([73]), le plus ardent loyalisme ([74]).

Mais l'unionisme jeta la zizanie dans les ateliers. Tandis que certains maçons, et parmi eux des hommes aussi influents

([70]) On complétera sur ce point l'exposé de F. CLÉMENT, *Histoire de la Franc-Maçonnerie belge au* XIX^e^ *siècle*, Bruxelles, Impr. du Supr. Conseil, 2 vol. in-16, 1948-1949, t. I^er^, pp. 45 et suiv. par le témoignage de l'homme d'Etat Falck et par les documents qui l'accompagnent (*Gedenkschriften*, coll. RGP n° 13, La Haye, 1913, in-4°, pp. 195-196 et 402 à 404).

([71]) CLÉMENT, *op. cit.*, pp. 46 à 49.

([72]) Il avait voulu réorganiser de façon autoritaire les hauts grades maçonniques. Cf. CLÉMENT, *op. cit.*, t. I^er^, p. 60 et POSTMA, C., *Prins Frederik der Nederlanden, 1797-1881*, s'Gravensand, 1961, in-8°, pp. 103 et suiv., cf. aussi plus loin n. 125.

([73]) CLÉMENT, *op. cit.*, t. I^er^, pp. 50 et suiv. Ici encore il conviendrait de compléter son exposé par d'autres sources et notamment par les correspondances diplomatiques publiées par COLENBRANDER. Elles contiennent de nombreux détails sur l'activité maçonnique du prince.

([74]) Le 18 mai 1819, le prince d'Orange rend visite à la « Concorde » de Mons. C'est l'occasion pour l'orateur de cette loge, Dupont, de faire le panégyrique de la famille royale : « Aussi, loin de partager cette politique ombrageuse et sombre, qui ne soutient le trône que par l'ignorance, les craintes et les divisions des peuples, les Nassau favorisent les progrès des lumières, ils encouragent toutes les vertus qui inspirent à l'homme des sentiments libres et grands. Ainsi ils protègent la Maçon.·. »... (Tracé de la tenue extraordinaire de la R.·. L.·. de la Concorde, à l'Or.·. de Mons, du 18^e^ jour du 3^e^ mois de l'an 5819, Mons, Hayois, 1819, in-16, 16 pages, pp. 6-7). Le 30 juillet 1825, les maçons belges se rassemblent à Bruxelles à plus de 300 pour fêter le mariage du prince Frédéric (*Planche tracée des travaux de la fête maçonnique...*, Bruxelles, Remy, 1825, in-8°, 32 pages). Le 19 mars 1829, « L'Espérance », dans une réunion que présidait le prince d'Orange et à laquelle assistait le prince Frédéric, célèbre les mérites des Nassau. « Vouée au culte de la liberté, la Maç.·. est dignes d'être protégée par les Princes de cette antique dynastie, fondatrice de toutes les libertés dans notre chère patrie. » Le procès-verbal ajoute que l'auteur du discours « par une heureuse transition » rend alors « un juste hommage aux qualités éminentes et à la sagesse de notre auguste monarque et aux sentiments élevés de ses nobles rejetons » (*Tracé de la fête.·. célébrée le 19^e^ J.·. du 1^er^ M.·. 5829 par... « L'Espérance »*, Bruxelles, Aug. Wahlen, 1829, in-8°, 14 pages, p. 9). Cet orateur loyaliste n'était autre qu'Alexandre Gendebien. Au banquet qui suit la réunion, retentissent les cris « Vive le Prince d'Orange ! Vive le Roi ! Vive la Famille royale ! » (*ibid.*, p. 13).

que Stevens et Verhaegen ([74bis]), désapprouvaient le rapprochement entre libéraux et catholiques ([75]), d'autres se lançaient à corps perdu dans le mouvement et cessaient parfois, comme Gendebien, de fréquenter les temples ([76]).

La révolution aggrava la crise ([77]). « La grande loge

([74bis]) L'activité orangiste de Stevens après la révolution fut considérable; sur les sentiments de Verhaegen, cf. pp. 153 et 154.

([75]) De là des attaques contre les loges dans la presse unioniste. Le 29 juin 1829, le *Courrier des Pays-Bas*, journal auquel collaboraient des maçons, comme Van Meenen, s'en prend sous le titre de *Diviser pour régner*, aux libéraux qui condamnent l'union par esprit ministériel ou voltairien et ajoute : « les libéraux qui demandent même la liberté des catholiques sont tout au moins des insensés et des exagérés, des apostats et des dupes aux yeux de ces braves maçons, si indépendants à table, si courageux à huis clos, si intrépides contre des fantômes, si fermes quand il n'en coûte rien, qui ne demandent qu'une petite dose de liberté pour eux et n'en accordent aucune à qui n'est pas frère et ami de par le Grand-Orient et monseigneur ». L'article provoqua une riposte de la *Gazette des Pays-Bas*, à laquelle *Le Courrier* répondit le 1er juillet : « quant à la franc-maçonnerie, aujourd'hui qu'on professe en plein jour et en place publique les principes de la liberté et de l'égalité, elle nous semble la plus bouffonne des choses sérieuses et un moyen, qu'exploite habilement le pouvoir, de faire user, dans une activité stérile et vaine, une force et une énergie qui, sans ces graves jouets, prendraient sans doute une autre direction. » Le 2, la *Gazette* revint à la charge : « On ne ment pas à sa conscience que si l'on peut sourire quelquefois de ce que vous nommez les *graves jouets de la franc-maçonnerie*, il est excessivement peu libéral de l'attaquer *apostoliquement* en prétendant qu'elle ne veut la liberté que pour ses adeptes... On ne ment pas à sa conscience en repoussant l'alliance d'un parti exagéré que vous-mêmes nous avez appris à connaître, dont vous avez vous-mêmes flétri les prétentions et l'hypocrisie. » Le 3, *Le Courrier* annonça son intention de continuer la polémique, mais paraît y avoir renoncé, sans doute, parce que sa campagne avait été désapprouvée par des lecteurs libéraux (cf. la lettre de Bergmann à Van Maanen, 18 juillet 1829, in COLENBRANDER, *Gedenkstukken...*, 9e partie, t. II (RGP n° 37), La Haye, 1917, in-4°, p. 619).

([76]) CLÉMENT, *op. cit.*, t. I, p. 82, note à ce propos que le retrait de Gendebien eut pour prétexte une question d'amour-propre. Mais ce fait, sauf sur la date de son départ, n'infirme pas l'explication politique fournie par Gendebien lui-même. Il faut du reste remarquer que, dans une lettre du 18 novembre 1829, il affirme que « depuis longtemps ma retraite était résolue et ce n'est qu'après mûre délibération que j'ai adressé le sept de ce mois ma démission à la loge de « L'Espérance » (Arch. Supr. Cons. de Belgique, n° 655); cf. aussi GARSOU (J.), *Alexandre Gendebien, sa vie, ses mémoires*, Bruxelles, 1940, in-8°, p. 227, n. 1.

([77]) Les plus fervents des maçons révolutionnaires formèrent en novembre 1830 la loge de « L'Union des Peuples » dont la carrière fut brève mais où furent initiés Charles Rogier et Félix de Mérode (CLÉMENT, *op. cit.*, t. Ier, p. 83). Ce dernier, en adhérant à la franc-maçonnerie,

d'administration des provinces méridionales » disparut. Une partie des ateliers qui en dépendaient formèrent en 1833 le Grand-Orient de Belgique (78). Mais l'autorité du nouvel organisme ne fut reconnue, ni par le « Septentrion » de Gand, resté fidèle au régime déchu (79), ni par les loges de la région liégeoise qui lui reprochaient son esprit centralisateur (80). D'autres ateliers cessèrent d'exister, ou suspendirent leurs travaux (81). Quant aux loges qui survécurent, elles se divisèrent en factions rivales (82) ou bien encore furent désertées par de nombreux frères. Les « Amis Philanthropes » perdirent de la sorte, de 1830 à 1832, 30 membres sur 98 (83) et ceux qui lui restèrent fidèles se montrèrent peu assidus (84). La franc-maçonnerie ne progressait plus que dans un seul milieu : l'armée (85). Mais les loges militaires, à en juger du moins par ce qu'elles avaient été sous l'Empire (86), étaient plutôt des réunions, à la fois bachiques et charitables, que des sociétés

avait voulu, selon De Potter (*Souvenirs personnels*, Bruxelles, 1839, 2 vol. in-8°, t. Ier, p. 236) s'assurer l'appui du libéral Plaisant. Mais De Potter, enchanté de jouer un tour à Mérode, l'attaqua à ce sujet dans une série de lettres publiées dans la presse sous le pseudonyme « Un catholique unioniste ». Fort embarrassé, Mérode prétendit n'être entré en maçonnerie qu'à la suite d'une mystification (*ibid.*, p. 237), et ses amis s'empressèrent de répandre cette version (cf. SIMON, A., *Rencontres mennaisiennes en Belgique*, Bruxelles, Acad. R. de Belg., 1963, in-8°, p. 85, n. 5).

(78) CLÉMENT, *op. cit.*, t. Ier, pp. 84 et suiv.

(79) Et par une autre loge gantoise (*ibid.*, t. Ier, p. 94).

(80) *Ibid.*, t. Ier, p. 110 et DEMARTEAU, Joseph, *Liégeois d'il y a cent ans. Le fondateur de la « Gazette de Liége » (1810-1863) et son temps*, Liège, Rapid-Press, 1956, in-8°, pp. 150-151.

(81) CLÉMENT, *op. cit.*, t. Ier, pp. 93-94.

(82) A Liège et à Verviers, les loges se scindent sous l'effet de l'orangisme (*ibid.*, t. Ier, p. 86).

(83) LARTIGUE, L., *Loge des « Amis Philanthropes » à l'O.·. de Bruxelles. Précis historique*, 2 vol. in-8°, Bruxelles, Guyot, 1893-1897, t. Ier, p. 57. En 1834, avec 75 membres on est encore sensiblement en dessous du chiffre de 1830 (*ibid.*, t. Ier, p. 86).

(84) *Ibid.*, t. Ier, p. 58.

(85) CLÉMENT, *op. cit.*, t. Ier, p. 108 et FG, *Les loges militaires et leur influence sur l'essor de la Franc-Maçonnerie en Belgique* (*Bull. du Supr. Cons. de Belgique*, 1949-1950, pp. 105-185), pp. 153-165.

(86) Sur l'atmosphère des « Amis Philanthropes » où les militaires sont en majorité jusqu'en 1805, cf. LARTIGUE, *op. cit.*, t. Ier, pp. 11, 15, 17, 21, 26 et suiv.; sur celle, identique, d'autres ateliers, cf. DUMONCEAU (gal cte), *Mémoires*, t. Ier, Bruxelles, Brepols, 1958, in-16, p. 314 et SCHELTENS, *Souvenirs d'un grognard belge*, Bruxelles, Dessart, s. d., in-16, pp. 21-22 et 202.

de pensée. A en croire les contemporains, les ateliers civils ne déployaient guère plus d'activité intellectuelle (87). On comprend que, dans ces conditions, la presse radicale (88) comme les journaux catholiques (89) aient témoigné aux maçons plus de dédain que de haine.

Mais ces railleries n'empêchaient pourtant pas la franc-maçonnerie d'intervenir, à l'occasion, vigoureusement dans le domaine de la charité (90) et plus encore dans celui de l'en-

(87) Le 22 juillet 1836, *L'Emancipation* consacre à l'histoire de la maçonnerie un article aimable. Son auteur estime pourtant que l'institution « tombe peu à peu », qu'elle n'est plus qu' « une affaire de mots » et que « les épreuves de réception sont des plaisanteries, les réunions des soupers », cf. aussi plus loin, n. 89.

(88) « Le Haut Clergé a lancé une espèce d'interdit contre les francs-maçons » ... « Quoi donc a pu motiver ce nouvel acte d'intolérance contre une association décrépite, bonne dans le principe de son institution mais qui s'est gâtée comme tout le reste, lorsqu'elle est tombée entre les mains des rois et des aristocrates » ... « La franc-maçonnerie dirigée en Belgique par le baron de Stassart, président du Sénat et gouverneur de la Province de Brabant, n'est pas plus digne d'intérêt que le corps représenté par Mgr l'Archevêque de Malines. La première de ces Institutions a fait son temps, la seconde quoique encore assez puissante, marche rapidement à sa ruine, pour se voir remplacée par la Religion de l'Egalité formulée tout au long dans l'ouvrage immortel du Christ, *L'Evangile* » (*Le Radical*, 11 janvier 1838).

(89) « ... Ce n'est pas que l'institution de la franc-maçonnerie ait à nos yeux l'importance que lui ont donnée l'abbé Barruel et M. Ch. de Haller, ni encore moins l'importance qu'elle s'attribue elle-même. Nous ne voulons rien exagérer. D'ailleurs, si dans un Etat libre surtout, la franc-maçonnerie est une profonde anomalie, c'est là aussi, nous le savons, qu'elle est le moins à craindre, devant cette grande lumière de la publicité qui se projette malgré elle sur ses réunions mystérieuses. Aussi, en Belgique, personne n'ignore que les loges maçonniques renferment les derniers restes anti-chrétiens de la république, de l'empire et de la restauration, mêlés à cette tourbe de maçons dont l'innocence et la crédulité sont devenues proverbiales, et qui s'imaginent avoir fait un merveilleux emploi de leur temps et de leurs souscriptions quand ils ont dîné en loge et entendu les éternelles phrases du jargon plus vide encore qu'inintelligible de leur grand-orient ou de leurs vénérables » (*Le Conservateur belge*, 10 août 1837). « Nous n'ignorons pas toutefois combien dans les loges le nombre des niais et des innocents est considérable et qu'elles se composent pour les dix-neuf vingtièmes d'une espèce de *servum pecus* qui n'a point d'analogue nulle part » (*ibid.*, 6 novembre 1837).

(90) Cf. pour l'époque du roi Guillaume et les premières années de l'indépendance : Froidcourt, G. de, *La franc-maçonnerie à Namur avant 1830* (*Annales Féd. Arch. et Hist. de Belg., XXXIe ses., Namur, 1938*, fasc. IV, pp. 370-390); Lartigue, *op. cit.*, t. Ier, pp. 68-70 et 108-109; Cuvelliez, N., *Deux siècles de Maçonnerie montoise*, Mons, « Parfaite Union », 1959, in-8°, pp. 84-85. Les journaux du temps signalent

seignement. Il est sans doute inutile de rappeler que l'Université de Bruxelles dut sa fondation en 1834 à Théodore Verhaegen et aux « Amis Philanthropes ». Mais les loges ne bornèrent pas là leur activité scolaire. Elle se manifesta dans le monde des athénées et des collèges par l'aide qu'elles apportèrent au célèbre pédagogue Gaggia, Italien fixé à Bruxelles (91); par le rôle de Stassart dans l'importante école commerciale et industrielle, créée par Labrousse, républicain français réfugié en Belgique (92), et par la place éminente tenue dans l'enseignement secondaire par des maçons tels que Baron (93). Mentionnons aussi, bien qu'il ait échoué, le projet d'école primaire pour enfants de maçons, conçu par les « Amis Philanthropes » en 1833 (94).

Les ateliers s'intéressèrent aussi à l'éducation du peuple. Verhaegen pouvait affirmer en 1834 que les « écoles gardiennes et mutuelles... doivent en grande partie leur splendeur » aux loges (95). On voit, en effet, en 1828 la « Concorde » soutenir une association qui travaille à la propagation de l'enseignement primaire dans le Hainaut (96). Cette œuvre s'inspire, du reste, de la « Société pour l'encouragement et l'amélioration de l'Instruction élémentaire » établie à Namur en 1825. Or l'animateur de ce groupe n'est autre que Désiré Arnould (97), ancien vénérable de la « Bonne Amitié » (98). Cet atelier reçoit en 1828 un frère bruxellois « qui consacre sa vie à répandre la lumière dans toutes les classes de la société et

à l'occasion les actes de charité accomplis par les loges, comme une distribution de 1 200 kg de pain faite aux indigents par les « Amis Philanthropes » (*Le Libéral*, 4 février 1835).

(91) Sur l'appui que lui prêteront les « Amis Philanthropes » en 1842, cf. LARTIGUE, *op. cit.*, t. Ier, p. 103. Dans le corps professoral de son « institut » figurent à côté de Gioberti, des maçons comme Baron, Beving et Raoul. Gaggia l'était également.

(92) Stassart en préside le conseil d'administration (*Œuvres complètes*, Paris, Didot, 1853, in-4°, pp. 798-806). Ici encore des maçons dans le corps professoral et notamment Altmeyer.

(93) Il sera longtemps préfet de l'Athénée de Bruxelles.

(94) Malgré un remaniement du plan dans le but d'atteindre un public plus large (LARTIGUE, *op. cit.*, pp. 102-103).

(95) *Ibid.*, t. Ier, p. 99.

(96) CUVELLIEZ, *op. cit.*, p. 85.

(97) LE ROY, Alph., *Liber Memorialis. L'Université de Liège depuis sa fondation*, Liège, Carmanne, 1869, in-4°, col. 9.

(98) DOYEN, F. D., *Bibliographie namuroise...*, 4 vol. in-8°, Namur, t. II, pp. 260-262 et 297-298.

qui se voue avec tant de distinction à la propagation de l'enseignement populaire » (99). En effet, Pierre Stevens (100), avocat illustre (101) et maçon influent (102), figure, à Bruxelles, parmi les propagateurs de l'enseignement mutuel (103) et parmi ceux qui, en 1826, sous le patronage de la Société « Tot nut van 't Algemeen », dotent la ville de ses premières écoles gardiennes (104), comme plus tard il sera à l'origine des crèches (105). Après 1830, la ténacité de Stevens sauvera ces écoles (106), mais il est juste d'ajouter qu'il sera secondé par d'autres maçons (107) et aidé financièrement par les ateliers (108).

Enfin on ne saurait évoquer l'œuvre pédagogique de la

(99) De Froidcourt, *op, cit.*, p. 389.

(100) Dans le texte cité par De Froidcourt, on le nomme à tort : « Stéven ».

(101) Lavallée, H., *Souvenirs du barreau belge. Pierre Stevens (La Belgique judiciaire*, t. XIII, 1855, col. 1425-1429).

(102) Pendant un quart de siècle, il dirigera le Suprême Conseil (Clément, *op. cit.*, t. Ier, p. 113, et du même : *Contribution à l'étude des Hauts Grades de la Franc-Maçonnerie et particulièrement à l'Histoire du Rite Ecossais Ancien et Accepté en Belgique*, Bruxelles, Supr. Cons. de Belg., septembre 1937, in-8°, pp. 147 et suiv.).

(103) En 1817, se fonde sous l'influence des disciples anglais de Lancaster et sous celle de la « Société pour l'instruction élémentaire » de Paris, la « Société pour le soutien et la propagation de l'enseignement mutuel à Bruxelles ». Dans son comité figuraient plusieurs maçons et notamment Defrenne, J. B. Beyens et Greindl. La Société bénéficiera de l'appui du roi, du prince d'Orange et de Falck. Elle ouvrira sa première école en 1820 (*Société pour le soutien... P.-V. de l'assemblée générale... 23 juillet 1845*, Bruxelles, Polack-Duvivier, 1845, in-8°, p. 10 et Sluys, A., *Geschiedenis van het onderwijs in de drie graden in België tijdens de Fransche overheersching en onder de regeering van Willem I*, Koninkl. Vl. Acad. v. Taal en Lett., Gent, 1913, in-8°, pp. 282 et suiv.).

(104) Lavallée, *op. cit.*, coll. 1428. L'œuvre fut aidée par les « Amis de l'Union » (Clément, *Histoire*, t. Ier, p. 126).

(105) *Mémoires des loges belges sur l'instruction obligatoire et projet de loi*, Bruxelles et Leipzig, Lacroix, Verboeckhoven et Cie, 1863, in-16, p. 41. Stevens dirigeait à la Société Royale de Philanthropie le service des crèches et il figure parmi les signataires du règlement de la première école de ce genre, établie à Bruxelles en décembre 1845.

(106) Lavallée, *op. cit.*, coll. 1428.

(107) En 1843, les deux comités qui soutiennent respectivement les écoles gardiennes et les écoles mutuelles sont peuplés de maçons éminents tels que Defrenne, H. Cattoir et Carton de Famillereux.

(108) Par exemple, versement de 200 francs par les « Vrais amis de l'Union » en 1835 (*Le Libéral*, 9 mai); cf. aussi Lartigue, *op. cit.*, t. Ier, p. 103.

maçonnerie sans signaler qu'elle organisera à Bruxelles des cours scientifiques pour adultes ([109]) et qu'elle soutiendra dans cette ville ([110]) et à Verviers ([111]) un enseignement réservé aux ouvriers.

La variété de ces entreprises explique pourquoi Defrenne souhaitait en 1837 que le Grand-Orient prenne sous son patronage un réseau d'institutions allant de l'école gardienne à l'université ([112]).

D'autre part, il est indéniable que les loges, à Bruxelles du moins, exerçaient une forte influence sur le corps électoral ([113]).

Il convient d'ajouter que si les ateliers ne se livraient pas systématiquement à des activités anticléricales, certaines de leurs initiatives ne pouvaient que choquer l'Eglise et l'épiscopat. En 1832, un groupe de maçons bruxellois s'élève contre *Mirari Vos* ([114]); plus tard, Van Bommel se plaindra d'une brochure que la « Parfaite Intelligence » répandait dans le public liégeois et dans laquelle ses vues sur la suprématie pontificale étaient ridiculisées ([115]); enfin, une des organisations entre lesquelles se partageait la maçonnerie des hauts grades ([116]),

([109]) CLÉMENT, *Histoire...*, t. Ier, p. 126.

([110]) LARTIGUE, *op. cit.*, t. Ier, pp. 103-104.

([111]) *Courrier belge*, 16 janvier 1838.

([112]) CLÉMENT, *Histoire...*, t. Ier, p. 126.

([113]) Parlant aux « Amis Philanthropes », Verhaegen affirme qu'en 1836, à un moment où le clergé mettait « tout en œuvre pour éloigner de la représentation nationale, des conseils provinciaux et même des communes » quiconque était libéral, la maçonnerie « comprit son devoir » et assura, presque partout où elle était bien organisée, le succès des candidats libéraux et qu'en particulier, à Bruxelles, elle fit entrer dans les conseils communal et provincial et à la Chambre tous ceux qu'elle soutenait. Il ajoute que lui-même ne s'est présenté aux législatives en 1837 que « pour répondre au vœu exprimé » par ses frères et qu'il n'a été élu que par leur « seule influence » (*Disc. fête solst. été 1841*).

([114]) CLÉMENT, *Histoire...*, t. Ier, pp. 90-91.

([115]) Cf. plus loin n. 330.

([116]) Il convient peut-être de rappeler que les ateliers « supérieurs » n'exercent aucune autorité sur les autres loges, mais se recrutent parmi elles. D'autre part, il existait à l'époque plusieurs systèmes de hauts grades que l'on pouvait d'ailleurs cumuler. Le plus important était régi par le Suprême Conseil. Entre cet organisme et le Grand-Orient les rapports n'étaient pas toujours harmonieux. C'est ainsi que le 25 octobre 1839, Verhaegen entretenant Stassart d'une fête que le Grand-Orient organisait le lendemain, lui écrivait : « Le suprême conseil du rit écossois se rendra aussi à la tenue, il sera bon de lui faire un bon accueil, c'est une fusion que nous désirons depuis long-tems et qui peut donner de

l'ordre des Templiers, aidera l'abbé Helsen dans ses efforts pour établir une église néo-catholique ([117]).

Instruits, en tout ou en partie, des faits que nous venons d'évoquer, et enclins du reste à les exagérer, certains catholiques, loin de prendre à l'égard de la franc-maçonnerie l'attitude méprisante qui régnait dans la presse conservatrice, redoutaient sa puissance. Tel ce farouche ennemi de Lamennais, l'abbé Vrindts, pour qui « ce n'est pas un démon incarné, c'est l'enfer tout entier qui s'incarne dans un être organisé et qui anime une brute à face humaine appelée franc-maçon » ([118]), et pour qui les ateliers sont « le repaire de la crapule » et « la lie de la scélératesse et du libertinage » ([119]). Faisant aux loges bon poids bonne mesure l'effervescent abbé leur attribue les malheurs de la Pologne, les révolutions de 1789 et de 1830 et nombre d'autres bouleversements politiques ([120]).

Pourtant ni les écrits de ce genre ([121]), ni les condamnations tant de fois fulminées par les papes contre la maçonnerie et encore par Pie VIII en 1829, n'avaient provoqué d'hostilités régulières entre elle et le clergé belge. Sans doute, en 1816, à l'issue d'un sermon dans lequel le prédicateur avait tonné « contre les suppôts de Satan », « la population femelle d'une petite ville voisine de Gand » était venue briser les carreaux de la loge ([122]), mais de tels incidents étaient rares et

bons résultats. Stevens faisant le premier pas : à nous de le suivre » (AGR, Fonds Stassart, corresp. Verhaegen). Il faut ajouter que ces querelles d'obédiences ne portant que sur des questions administratives ne nuisaient guère à l'unité spirituelle de la maçonnerie.

([117]) WILLEQUET, J., *La vie tumultueuse de l'abbé Helsen (1791-1842)*, Bruxelles, Edition du Panthéon, 1956, in-16, pp. 53 et suiv., 93 et 134.

([118]) *Des erreurs de l'abbé de Lamennais...*, Bruxelles, Veuve Jorez, 1832, in-8°, p. 75.

([119]) *Ibid.*, p. 76.

([120]) *Ibid.*, pp. 60, 103, 153, etc.

([121]) On réédite en Belgique en 1816 *Le voile levé pour les curieux...* et *La conjuration contre la religion catholique et les souverains*, de LEFRANC et en 1826, l'*Histoire de la Franc-Maçonnerie depuis son origine*.

([122]) Mathieu Leclercq à son père, Bruxelles, 29 mars 1816 dans *Une lignée de juristes*, Hayez, 1942, in-8°, p. 166. Olivier Leclercq était à l'époque Vénérable Maître honoraire de la loge de Chaudfontaine (AGR, Fonds Stassart, catal. manusc. des autog.). Sur un autre incident survenu à Audenarde en 1827, cf. CLÉMENT, *Histoire*, t. I[er], p. 68.

avaient visé chez le maçon moins l'hérétique que le partisan de l'Empire déchu ([123]).

Somme toute, il s'était établi entre les ateliers et l'Eglise un *modus vivendi*, fondé sur la croyance que les décrets pontificaux ne concernaient pas la paisible franc-maçonnerie belge ([124]). Les deux parties tiraient bénéfice de cette fiction. Elle permettait à de bons catholiques ([125]), voire à des

([123]) L'auteur d'un rapport relatif au Hainaut en 1814 et 1815 explique que « La société médicale et la loge des francs-maçons de Tournay furent dénoncées comme renfermant des individus nuisibles à la société ou qui regrettaient le système français »; il ajoute : « Les autorités locales n'ont vu dans cette accusation que l'ouvrage de la calomnie » (COLENBRANDER, *op cit.*, RGP, t. 30, p. 25).

([124]) « On croyait assez généralement que la franc-maçonnerie belge n'était qu'une association d'amitié ou de bienfaisance, qu'elle n'était pas contraire aux principes catholiques et que les défenses portées par les Souverains pontifes, n'ayant pas été publiées en Belgique n'y étaient point obligatoires » (*Journal hist. et litt.*, t. X, 14 mai 1843), cf. aussi plus loin, n. 131 et 330, et SIMON, A., *Le cardinal Sterckx et son temps*, 2 vol. in-8°, Wetteren, 1950, t. I[er], p. 321.

([125]) Le catholicisme de nombreux maçons belges se manifesta vigoureusement à l'époque hollandaise. « M. de la Tour du Pin », écrit de Caux à Dessolles, « aura peut-être entretenu V.E. des difficultés qui se sont élevées dans les loges maçonniques, M. le prince Frédéric, grand-maître de toutes ces sociétés dans le royaume, a voulu y introduire une réformation qui les rendît indépendantes de celles de l'Angleterre ou de tout autre pays. Il a fait dresser une espèce de formulaire ou profession de foi, à laquelle chaque membre doit adhérer, et qui, entre autres principes, reconnaît que toutes les religions sont également bonnes. Les maçons catholiques se refusent à une pareille déclaration. Ceux d'Anvers s'y montrent particulièrement opposés, et il paraît que par les mêmes motifs, M. le prince de Gavre, grand-maréchal de la cour et représentant du prince Frédéric auprès des loges des provinces méridionales, a donné sa démission de ses dignités dans l'ordre » (COLENBRANDER, *op. cit.*, RGP, t. 25, p. 257; Bruxelles, 19 juin 1819). Le même jour, Binder expédie à Metternich, une information analogue, mais ajoute que « Quatre-vingt-dix loges (*sic*) d'Anvers et de Gand se sont séparées de la loge mère » (*ibid.*, p. 544). Les textes que nous venons de citer contiennent des exagérations manifestes. Il est certain, par exemple, que Gavre n'abandonna jamais ses dignités maçonniques. Mais il est non moins sûr qu'il s'opposa aux projets du prince Frédéric (CLÉMENT, *Contribution...*, p. 131), seulement cette résistance s'explique surtout par les maladresses du Grand Maître (cf. plus haut n. 72). Malgré les erreurs que nous venons de signaler, on peut cependant accorder foi au témoignage de Binder et de Caux, car il est corroboré par Defrenne écrivant, en 1838 : « Il n'est pas sans intérêt d'apprendre, que le prince Frédéric, ayant tenté d'introduire en Belgique, une pseudo-maçonnerie dont les principes tendaient à la destruction de la religion catholique, et au prosélytisme protestant, cette tentative fut repoussée avec énergie par tous les hommes de bien. Que l'on sache que le petit nombre

prêtres ([126]), de fréquenter des réunions qu'ils considéraient, par une survivance de la mentalité qui régnait au XVIII[e] siècle ([127]), comme une innocente distraction. Elle évitait à de moins dévots, les conflits que leur aurait valus, dans des familles souvent fort pieuses, leur appartenance à une société condamnée par l'Eglise. Mais, d'autre part, la présence de catholiques parmi eux ne forçait-elle pas les autres maçons à modérer leur anticléricalisme ([128]) ?

d'aveugles qui eurent la faiblesse de céder à son influence pernicieuse, furent et demeurent exclus du giron de la maçonnerie orthodoxe » (*Le Belge*, 17 mars).

([126]) CLÉMENT affirme qu'on n'initia plus de prêtre dans la franc-maçonnerie belge après 1810 (*Histoire...*, t. I[er], p. 26). Il faut pourtant citer les noms de l'abbé Morsomme à Huy (*Cahiers du G.·. O.·. de Belg.*, 1959, p. 29) et de l'abbé De Pelgrom à Mons (CUVELLIEZ, *op. cit.*, p. 73). Le premier refusa de quitter la maçonnerie en 1838, abandonna l'Eglise et devint vénérable de son atelier; en revanche, le second, initié en 1839, démissionna dès 1842.

([127]) « J'avais autrefois une grande branche d'amusement aux réceptions des francs-maçons », écrit le prince de Ligne, et, de fait, ces souvenirs maçonniques se résument en une série d'anecdotes plaisantes (*Fragments de l'Histoire de ma vie*, Paris, Plon, 1928, 2 vol. in-8°, t. II, pp. 29 à 31). De même, Mérode-Westerloo, évoquant son séjour chez La Fayette, au château de La Grange, en 1806, déclare : « Je me rappelle que pour m'amuser, on me proposa de me faire recevoir franc-maçon dans la petite ville voisine de Rosay », proposition qu'il décline du reste (*Souvenirs*, Paris, Dentu, Bruxelles, Greuse, 1864, 2 vol. in-8°, t. I[er], p. 174). On notera également que les écrits maçonniques du prince de Gavre ne comportent à côté de quelques discours de circonstance que des chansons célébrant « le joyeux troupeau d'Epicure », les « Francs buveurs que Bacchus attire » et le plaisir qui naît « au fond des barriques » (DORLODOT, J. de, *Le dernier prince de Gavre*, 1759-1832, Louvain, Ceuterick, 1957, in-8°).

([128]) En novembre 1825, les membres de « L'Espérance » assistent en corps à l'église de la Chapelle aux funérailles d'un de leurs frères (CLÉMENT, *Histoire...*, t. I[er], p. 68, n. 1). La même année, les maçons montois sont tous présents à l'enterrement religieux de leur ancien Vénérable, Du Pré, et ils ne renoncent à faire célébrer une messe « comme il était d'usage et comme on l'eût désiré » qu'à cause des obstacles qui pourraient compromettre l'honneur et la dignité maçonniques », c'est-à-dire la récente constitution apostolique *Quo graviora* (CUVELLIEZ, *op. cit.*, p. 59). L'usage d'organiser un service solennel à la mémoire des membres défunts comme celui d'interroger sur leur religion les candidats ne disparaît aux « Amis de l'Union » qu'à la fin de la période hollandaise (HENNEBERT, O., *Aperçu de l'histoire de la loge des « Vrais amis de l'Union et du Progrès »...*, Bruxelles, Weissenbruch, 1892, in-8°, p. 22). Cette seconde coutume subsistera longtemps dans d'autres ateliers, et l'historien d'une loge gantoise a pu écrire que « Les mille pièces conservées aux archives du « Septentrion » portent presque toujours la réponse : *la religion catholique romaine* » (DESTAN-

*
* *

Les évêques rompirent cette longue trève en décembre 1837. Deux mois auparavant, les maçons « patriotes » de Gand, pour faire pièce à l'orangiste « Septentrion » ([129]) avaient installé une nouvelle loge, dénommée, fort significativement, la « Fidélité » ([130]). La presse conservatrice protesta contre cette fondation, qui devait nécessairement, selon elle, rompre l'union qui existait dans la ville entre catholiques et libéraux ([131]). Allant plus loin, le *Journal historique et litté-*

BERG, D., *Histoire... du Septentrion à l'Or.·. de Gand*, Hoste, s. d. [1911], p. 87).

([129]) A l'inauguration, le F. Faider dira : « Des Maçons, mus plutôt par des considérations profanes que par l'amour de l'art royal et l'obéissance due à ses principes, ont refusé jusqu'ici de reconnaître les chefs que l'immense majorité de leurs frères ont constitués pour souverains régulateurs de l'Ordre; ils ont fait plus : oubliant qu'ils possèdent le beau titre de Belge, c'est à un étranger qu'ils affectent d'obéir » (*Ibid.*, pp. 61-62); cf. aussi plus loin n. 331.

([130]) C'est pourquoi l'orangiste *Messager de Gand* qualifiera la « Fidélité » de « première loge que la ville de Gand ait vu ouvrir dans son sein pour l'usage de la patrioterie » (cité par le *Conservateur belge*, 31 octobre 1837). Sur l'hostilité que la nouvelle loge rencontrera jusqu'en 1844 auprès des autres ateliers gantois, cf. DESTANBERG, *op. cit.*, p. 62 et A. V. : *La franc-maçonnerie gantoise*, Gand, 1953, in-8°, p. 28.

([131]) « Quoique l'installation d'une loge maçonnique à Gand ait eu lieu » ... « dans le but hautement avoué de soustraire ces réunions à l'influence orangiste pour les rattacher à l'opinion patriotique, ce fait n'en est pas moins grave et il a provoqué à juste titre des réflexions sévères de la part du *Journal des Flandres* et du *Constitutionnel des Flandres*. On aura beau se flatter de lui donner une direction nationale, léopoldiste, » ... « on aura beau n'y admettre que les *frères et amis* de la révolution, outre qu'elle ne pourra jamais être exempte du vice et des dangers de toute organisation secrète, quelle qu'elle soit, elle aura nécessairement pour effet, à Gand et dans les Flandres plus que partout ailleurs, de diviser en deux camps ennemis les deux fractions du parti national qui ont marché jusqu'ici sous la même bannière, sous la bannière de l'indépendance belge » ... « a-t-on réfléchi au moyen de maintenir l'union entre tous les patriotes autour du même centre de ralliement, en attirant les uns dans des assemblées que les autres devront s'interdire absolument ? Ceux qui ont été initiés à la sublime morale de l'Evangile, ceux qui ont le bonheur de la suivre, seraient donc obligés de respecter le fétichisme et les sottes maximes de moralité qui distinguent la franc-maçonnerie ! »... (*Conservateur belge*, 6 novembre 1837). « Gand est peut-être la ville de Belgique où l'union entre les catholiques et les libéraux modérés avait jeté les racines les plus profondes... » Or, la « Fidélité » « va rompre cette bonne harmonie et séparer les patriotes en trois corps : les libéraux purs de la loge, les catholiques et

raire affirmait que plusieurs ministres voulaient faire de la nouvelle loge le noyau d'une association qui s'étendrait « à d'autres villes et même aux campagnes », le centre d' « une franc-maçonnerie patriotique destinée à combattre les ennemis du pays » (132). Rompant avec les idées reçues, la revue liégeoise insistait sur le fait que la condamnation de la maçonnerie par les papes était d'ordre dogmatique (133), qu'elle visait l' « essence » même de l'ordre, sans distinguer de bonnes et de mauvaises loges (134), et elle adjurait le gouvernement s'il voulait respecter « les droits » et la « liberté » des catholiques, « de désavouer et d'abandonner l'œuvre de Gand » (135).

Les vicaires généraux gantois partagèrent cette émotion et demandèrent au cardinal Sterckx d'intervenir. Le prélat soumit alors à ses suffragants un projet de circulaire. Unanimes sur les principes, les évêques ne parvinrent pas à se mettre d'accord sur la tactique à suivre. Si les uns approuvaient le texte préparé par le cardinal, les autres souhaitaient une rédaction plus énergique ou suggéraient au contraire de laisser à M. de Theux le soin de combattre les loges. En fin de compte, Sterckx ne modifia que légèrement sa circulaire (136). Datée du 28 décembre 1837 (137) et publiée dans les premiers jours de janvier 1838 (138), elle ordonnait aux curés de rappeler au prône les condamnations portées par Rome contre la franc-maçonnerie et elle les chargeait d'avertir les fidèles que ceux qui fréquentaient les ateliers ne recevraient plus désormais l'absolution.

les libéraux restés fidèles à l'union... » (*ibid.*, 10 novembre 1837). Verhaegen considérait que l'élément décisif de cette campagne avait été un article publié le 2 novembre par le *Journal des Flandres*, article « rapportant des faits erronés, ayant pour but des intérêts purement temporels et politiques » (CLÉMENT, *Histoire...*, t. Ier, p. 128, n. 2).

(132) *Sur la Franc-Maçonnerie. Nouvelle loge à Gand*, t. IV, 1er décembre 1837 (pp. 405-407), p. 405.

(133) *Ibid.*, p. 406. Van Bommel insistera sur ce point, cf. plus loin, n. 330.

(134) *Ibid.*, p. 405.

(135) *Ibid.*, p. 407.

(136) SIMON (A.), *Le Cardinal Sterckx...*, t. Ier, pp. 323-325.

(137) *Collect. Epist. past. Mechl.*, t. II (Malines, 1858), pp. 197-199. Le texte a été souvent reproduit, par exemple CLÉMENT, *Histoire...*, t. Ier, p. 127

(138) *Le Courrier belge* èn parle pour la première fois le 10 janvier 1838.

Si l'établissement de la « Fidélité » fut l'évident prétexte de l'intervention épiscopale, ses raisons profondes s'appréhendent moins aisément. Le *Politique*, journal libéral modéré, attribuait la décision des évêques, d'une part à leur volonté de détruire l'influence politique des loges, d'autre part, au dépit que ressentaient « des hommes qui voulaient confisquer l'enseignement public à leur profit » devant les progrès de l'Université de Bruxelles (139).

Plus tard, en effet, Mgr Van Bommel, justifiant la condamnation, parlera des doctrines « anti-sociales » enseignées dans cette université « œuvre des loges » par des professeurs franc-maçons (140). D'ailleurs dès 1838, Joseph Demarteau, qui reflétait souvent la pensée de l'Evêque de Liège, avait affirmé que Bruxelles « fille de la franc-maçonnerie » lui avait emprunté le panthéisme (141). Ce jeune polémiste reprochait également aux loges leurs « efforts tentés partout pour ruiner ... les établissements d'instruction fondés ou dirigés par le clergé » (142). Pour Mgr Labis, la franc-maçonnerie voulait « diminuer l'influence du clergé » afin de « paralyser l'action des principes catholiques sur les populations et sur la marche de la société » (143). Quant aux vicaires généraux de Gand, ils redoutaient particulièrement l'influence exercée par la maçonnerie sur l'administration, crainte que partageait du reste le cardinal (144).

Toutes ces explications concordent pour l'essentiel, mais elles ne permettent pas de comprendre pourquoi l'épiscopat attendit 1837 pour agir (145) alors que, par exemple, l'Université de Bruxelles était fondée depuis plusieurs années.

(139) Cité par l'*Observateur*, 19 janvier 1838.

(140) *Analyse de l'exposé des vrais principes sur l'instruction publique*, Liége, Kersten, 1841, in-8°, p. 59, n. 1.

(141) *Articles extraits du Courrier de la Meuse*, Liége, Grandmont-Donders, 1838, in-16, p. 26. Sur l'agitation provoquée par les doctrines krausistes, enseignées à Bruxelles par Ahrens et Altmeyer, cf. Bartier (J.), *L'Université de Bruxelles au temps de Théodore Verhaegen* (*Bull. UAE ULB*, mai 1959, pp. 17 et suiv.).

(142) *Ibid.*, pp. 9-10.

(143) Lettre à Sterckx, 30 novembre 1837; Simon, *op. cit.*, t. Ier, p. 327.

(144) Lettre à Sterckx, 14 nov. 1837; *ibid.*, t. Ier, p. 323.

(145) « On demande donc quelles raisons d'actualité ont déterminé les évêques belges à rappeler les condamnations portées par le Saint-Siège, contre la franc-maçonnerie. » (Demarteau, *op. cit.*, p. 7.) Cf. aussi plus loin, n. 324 et 390.

Aussi singulière que la chose puisse paraître, les prélats semblent avoir été particulièrement émus par la fondation d'ateliers militaires. Sterckx déplore l'aide que les chefs de l'armée apportent à leur création (146). Van Bommel exprime publiquement la même inquiétude (147), et avec une vigueur particulière dans sa correspondance privée (148). C'est elle qui nous fournit la clé de l'apparente énigme. Inaugurant la tradition antimilitariste qui sera longtemps une des caractéristiques du catholicisme belge, il voit dans la caserne un instrument de déchristianisation; seulement pour lui, ce n'est pas la vie militaire, ni l'atmosphère des grandes villes qui font perdre la foi aux recrues rurales, mais bien l'influence des officiers maçons (149).

Plus tard les évêques vanteront les heureux résultats de leur circulaire. Sterckx lui attribuera la désertion progressive des ateliers par la noblesse (150), et il avait raison sur ce point (151) de même qu'il est certain que la lettre pastorale fut pour beaucoup dans le rapide déclin des loges militaires (152).

Pourtant la condamnation commença par être mal accueillie, même par l'opinion catholique (153). Des hommes

(146) Simon, *op. cit.*, t. Ier, p. 323.

(147) Il invoque en 1841 la crainte qui devait naître devant la formation, entre 1830 et 1837, de huit nouvelles loges « dont *quatre militaires* » ! (*Analyse...*, p. 59, n. 1.)

(148) Simon, *op. cit.*, t. Ier, p. 324.

(149) Cf. plus loin, n. 330.

(150) Simon, *op. cit.*, t. Ier, p. 326.

(151) Sans doute les nobles, si nombreux dans la franc-maçonnerie sous l'ancien régime, avaient commencé à abandonner ses temples après la révolution française. Néanmoins, les gentilshommes tinrent encore dans les loges une place considérable dans le premier tiers du XIXe siècle. Il suffit pour s'en convaincre d'évoquer les noms du prince de Gavre, du baron de Stassart ou ceux cités par Lartigue (*op. cit.*, t. Ier, pp. 46, 81, 123, 155). Il n'en ira plus de même après la circulaire épiscopale. Ainsi, aux « Amis Philanthropes », on compte de 1845 à 1855, 7 nobles sur 77 initiés; de 1855 à 1865, 6 sur 253, et de 1865 à 1876, 2 seulement sur 365! Encore convient-il d'ajouter qu'il s'agit là le plus souvent de bourgeois fraîchement anoblis, comme les Goblet d'Alviella et non d'aristocrates de vieille souche (*ibid.*, t. Ier, p. 154; t. II, pp. 41 et 90).

(152) F. G., *op. cit.*, pp. 159 et 164-165. En 1847, il n'y avait plus aucune loge militaire en activité (*Annuaire maçonnique du Gr.·. Or.·. de Belgique pour...* 5848, Bruxelles, Parys, 1848, in-16, p. 100).

(153) « On se rappelle aussi les vives clameurs et les démonstrations des loges maçonniques à cette occasion, et ces récriminations dont

politiques aussi influents que B. Dumortier ([154]), P. De Decker ([155]) et Félix de Mérode ([156]) la regrettèrent. Le nonce Fornari y vit un fâcheux excès de zèle ([157]), sentiment que partagea Léopold Ier ([158]).

Ces jugements sévères étaient provoqués par les résultats de la circulaire. En dépit des sanctions ecclésiastiques qui les frappaient désormais ([159]), et malgré la campagne que la

beaucoup de braves catholiques se firent imprudemment les échos : *Falloit-il réveiller les loges qui depuis 1830 s'étoient presque supprimées elle-mêmes? Ne sont-elles pas d'ailleurs inoffensives et sous le rapport de la religion et sous le rapport de la politique?* » (Van Bommel, *Analyse...*, p. 59, n. 1). Cf. aussi Demarteau, *op. cit.*, p. 7.

([154]) Il la blâma non seulement dans sa correspondance privée (Simon, *Le Cardinal Sterckx*, t. Ier, p. 326), mais aussi publiquement. Le 16 mars 1843, à la Chambre, il parla de la circulaire comme d'une faute « au point de vue politique » car elle avait eu « un grand pouvoir, celui de ressusciter un corps mort ». Cette déclaration embarrassa quelque peu la presse catholique et provoqua de curieuses mises au point dans le *Journal historique et littéraire* (cf. t. IX, 1er avril et t. X, 1er mai 1843).

([155]) Simon, *ibid.*

([156]) Simon, *La politique religieuse de Léopold Ier*, Bruxelles, Goemaere, 1953, in-8°, p. 181.

([157]) Simon, *Le cardinal Sterckx*, t. Ier, p. 326.

([158]) Simon, *La politique religieuse...*, p. 42, et du même : *Correspondance du nonce Fornari (1838-1843)*, Bruxelles-Rome, Institut historique belge de Rome, 1956, in-8°, p. 6.

([159]) Clément (*Histoire...*, t. Ier, pp. 131-135) a parlé de la résistance des maçons à ces mesures ecclésiastiques. Il convient d'ajouter aux faits qu'il allègue, d'autres qui sont cités dans les sources du temps. Ainsi le banquier Capouillet, se voyant refuser le mariage religieux, annonce qu'il s'en passera et qu'il élèvera ses enfants dans le protestantisme (*Mémorial de la Sambre*, cité par *Les Euménides*, février 1838, pp. 45-47). Parfois aussi, le maçon est suivi par les siens dans sa querelle avec l'Eglise. En septembre 1844, Mme Defrenne est enterrée selon le rite protestant. Stevens note à ce propos : « Il est à remarquer que quoique cette dame fût catholique, elle ne réclama pas les secours de l'Eglise et que quoiqu'elle n'eût pas abjuré sa religion, elle fut enterrée selon le rite de l'Eglise Chrétienne Evangélique. Son convoi fut accompagné par tous les francs-maçons de la ville de Bruxelles qui suivirent le corbillard à pied jusqu'au lieu de repos. Toutes choses dues à l'esprit de parti et d'opposition occasionné par les empiétements du clergé ». (BR, coll. Stevens, t. XX, n° 30 et table). Cas douloureux, mais simples, comme le sont aussi inversement, ceux où le maçon se soumet, tel ce frère renaisien qui, au moment de mourir, remet à un vicaire de Saint-Hermès « les insignes de la franc-maçonnerie » (*Echo de Renaix*, cité par *L'Observateur*, 3 août 1841).

Mais d'autres sont plus complexes. Il est déjà curieux de voir la franc-maçonnerie désavouer, par la bouche de son Grand Maître, la manifestation anticléricale qui se produit à Binche en 1840 aux funérailles du frère Souillard « ennemi des prêtres et de leurs pratiques

superstitieuses », décédé « sans faiblesse et sans remords » après avoir refusé les sacrements. Il est vrai que le défunt était un républicain français, réfugié en Belgique à cause des dix ans de détention que lui avait valus son rôle dans l'insurrection d'avril 1834, et que la plupart des orateurs qui parlèrent sur sa tombe étaient d'autres exilés français. (*Journal de Bruxelles*, 29 mars 1843; STASSART, baron DE, *Œuvres complètes*, Paris, Didot, in-4°, 1855, p. 809, n. 1; DESSAL, M., *Un révolutionnaire jacobin, Charles Delescluze, 1809-1871*, Paris, Rivière, 1952, in-8°, p. 30). Mais certains faits sont encore plus étranges. Un officier à qui on refuse à Ypres la bénédiction nuptiale parce qu'il est maçon, ne se résigne à un mariage purement civil qu'après avoir protesté auprès de l'évêque de Bruges qui se contenta de lui envoyer copie de la Circulaire (*Progrès d'Ypres*, cité par *L'Indépendant*, 11 juillet 1841). Le comportement du frère Jules Darrigade n'est pas moins curieux. Ce maçon namurois « possesseur d'une fortune considérable » épouse « une riche héritière, M^lle^ Piéton ». La cérémonie civile terminée, nous apprend *L'Observateur*, « l'heureux couple est parti immédiatement pour Paris, à l'effet d'y aller recevoir la bénédiction nuptiale que le clergé namurois a refusée... » (3 octobre 1842). Là, nouvel échec, les prêtres parisiens se montrant aussi intransigeants que les Namurois. Cette mésaventure ne décourage pas les jeunes mariés. Ils gagnent l'Italie, s'unissent religieusement... à Rome et rentrent à Namur, où ils célèbrent leur triomphe en donnant dans leur hôtel où règnent « le luxe et l'urbanité » un grand bal (*Journal de Bruxelles*, 22 décembre 1842 et *L'Eclaireur* cité par *L'Indépendance belge*, 23 février 1843). De même les maçons liégeois publient à propos des refus de sépultures religieuses, une brochure qui leur vaut de la catholique *Gazette de Liége*, cette question embarrassante : « Pourquoi exigez-vous des prières à l'efficacité desquelles vous ne croyez pas ? » (11 janvier 1842).

Mais l'attitude des catholiques est souvent elle aussi illogique. En 1844, un enterrement religieux se termine par une cérémonie maçonnique qui embarrasse fort *L'Ami de l'Ordre*, incapable de prouver que le défunt ait rétracté ses erreurs. (Cité par le *Journal de Bruxelles*, 28 juin 1844.) L'année suivante meurt, à Bruxelles, un maçon illustre, J.-J. Walter au moment où il rédigeait un livre démontrant « à l'évidence les tendances insatiables du parti clérical » et peu après avoir affirmé sa fidélité à ses frères. Il aura des funérailles maçonniques qui n'empêcheront pas la célébration en son honneur d'un service à Sainte-Gudule. (LE ROY, A., *op. cit.*, pp. 1 et suiv. *Annuaire maçonnique du Gr.·. Or.·. de Belgique... 5846*, pp. 93 et 99; CLÉMENT, *Histoire...*, t. I^er^, p. 135 et *Journal de Bruxelles*, 18 et 20 avril 1845.) Autre singularité. *Le Journal de Bruxelles* prêt à défendre l'Eglise lorsqu'elle refuse son concours à l'enterrement d'un maçon, s'indigne lorsque la loge « Le Travail » parle d'organiser un cimetière maçonnique et s'écrie : « C'est du paganisme tout pur, et plus que du paganisme : voilà où nous ramène le progrès... » (29 mars 1843).

La raison de toutes ces contradictions nous paraît évidente. Elle nous semble résider dans le sentiment, obscur, mais puissant, ressenti à l'époque par presque tous les hommes et encore de nos jours par beaucoup, selon lequel les grands « rites de passage » nécessitent, pour les croyants, comme pour les incroyants, le concours de l'Eglise, ce qui revient à dire, que de même que personne ne peut se dérober à son intervention, elle ne peut jamais la refuser.

presse catholique menait contre eux (160), les francs-maçons ne s'étaient pas soumis (161). Dans les loges civiles, on n'avait enregistré que de rares défections (162) du reste discrètes (163). Elles avaient été plus que compensées par le retour de frères partis depuis 1830 (164) et par l'afflux de nouveaux adeptes (165).

(160) Dans le *Courrier de la Meuse*, le jeune Joseph Demarteau, citant Barruel et Lefranc, dresse un réquisitoire contre la franc-maçonnerie, qu'il accuse de propager en Belgique le panthéisme. Puis il réunit ses articles dans une brochure, qui semble avoir été vendue à fort bon marché. A son tour le grave *Journal historique et littéraire* s'en prend aux loges (par exemple, 1er mai 1838, pp. 1-24 et 1er mai 1839, pp. 30-32). Elles sont attaquées dans la *Revue de Bruxelles* par Adolphe Dechamps (octobre 1839, p. XVI) et par un prêtre, qui use d'un vocabulaire fort énergique (mars 1840). Les journaux et notamment *L'Ami de l'Ordre* se livrent à la même polémique (LARTIGUE, *op. cit.*, t. Ier, p. 106). Les éditeurs catholiques, de leur côté, lancent sur le marché des livres ou des brochures antimaçonniques. La « Petite Bibliothèque catholique » flamande publie en deux volumes une *Histoire de la franc-maçonnerie* en y ajoutant « les bulles de Benoît et de Léon XIII » et « la lettre pastorale de nos évêques » (*Journal hist. et lit.*, t. V, 1er déc. 1838). Passant de la critique des idées à celle des hommes, la presse catholique publie des listes de francs-maçons. C'est ainsi que *L'Ami de l'Ordre* révélera la composition de la loge namuroise (21 novembre 1839) et le *Journal historique et littéraire* celle des « Amis Philanthropes » (1er octobre 1839, pp. 301-307).

(161) Pourtant le Suprême Conseil belge demanda au Suprême Conseil de France, qui était composé de « gens bien en cour », de tenter de discrètes démarches dans le but d'obtenir la levée des sanctions ecclésiastiques. Mais les Français refusèrent de se mêler de l'affaire (NEUT, A.), *La Franc-Maçonnerie soumise au grand jour de la publicité...*, 2e édit., Bruges et Gand, 1866-1867, 2 vol. in-8°, t. Ier, pp. 216-218 et CLÉMENT, *Contribution...*, pp. 151-152).

(162) *Lorsque le Journal historique et littéraire* publie une liste de plus de cent membres des « Amis Philanthropes », deux seulement des personnes citées font savoir qu'elles n'appartiennent plus à la franc-maçonnerie (cf. t. VI, 1839, p. 358 et n. 1).

(163) Par exemple, *L'Observateur* constatant, le 26 novembre 1845, soit près de huit ans après la circulaire épiscopale, que le pape a décerné la croix de Saint-Grégoire à Dewasme-Pletinckx, l' « ami intime du ministre des Affaires étrangères », se demande si cette distinction est « destinée à remplacer les insignes du Grand-Orient, dont le nouveau chevalier a été jusqu'en 1838, l'un des membres les plus zélés »; cf. aussi plus loin n. 374.

(164) « Cet acte d'intolérance »... « ramena à l'activité le plus grand nombre des Maçons émérites » (DEFACQZ, E., *Lettre... à M. Nothomb, ministre de l'Intérieur en Belgique*, Bruxelles, Neuckens, 1845, in-8°, p. 12).

(165) Selon Emmanuel d'Azeglio « en moins de deux mois deux mille affiliations ont eu lieu » (lettre à Solaro della Margharita, Bruxelles, 23 mars 1847, in *Belgio e Piemonte nel Risorgimento Italiano*, Soc. per la Storia del Ris. Ital. publ. del Comitato Piemontese, t. IX,

Bien plus, des loges restées longtemps en sommeil revenaient à la vie ([166]), tandis que se créaient de nouveaux ateliers ([167]).

Loin de détruire la franc-maçonnerie, la condamnation l'avait fortifiée; elle l'avait surtout rendue plus combattive. Aux yeux même de leurs adversaires, les frères avaient passé jusque-là, sinon pour de bons chrétiens, du moins pour des hommes « encore attachés à la foi de leurs pères » ([168]). Eux-mêmes considéraient que, s'ils avaient parfois déplu au clergé, ils étaient pourtant toujours restés fidèles au catholicisme ([169]). Aussi, la lettre pastorale fut-elle reçue par eux avec indignation. Ils y virent le reflet, non de préoccupations religieuses, mais de la volonté de soumettre la Belgique au pouvoir clérical et de remplacer le gouvernement constitutionnel « par une théocratie » ([170]). Se soumettre signifiait à

Turin, Loescher, 1930, in-8°, p. 97). Le chiffre est sans doute exagéré, mais il n'en reste pas moins que rien qu'« aux « Amis Philanthropes » on initie vingt-six profanes en février 1838 » (LARTIGUE, *op. cit.*, t. Ier, p. 121) et que le nombre de maçons doubla rapidement si l'on en croit Verhaegen (*Disc. fête solst. 1841*).

([166]) Notamment à Audenarde et à Nivelles (CLÉMENT, *Histoire...*, t. Ier, 116).

([167]) De 1838 à 1842 création de loges à Lodelinsart, Ypres, Dinant, Durbuy, Bouillon, Ath et Bruges (*Annuaire maçonnique... 5848*, pp. 95-97, et FROIDCOURT, G. DE, *La Franc-maçonnerie au pays du Hainaut. Une loge maçonnique à Ath...* in *Premier Congrès Internat. de régionalisme, Ath 1937*, tiré à part, Gembloux, 1938, in-8°, p. 16) et à Bruxelles, de deux ateliers. Fondée en 1839 par 16 maçons, la « Renaissance » d'Ath comprendra rapidement 78 membres (FROIDCOURT, *ibid.*, pp. 16 et 20).

([168]) DEMARTEAU, *Articles...*, p. 35.

([169]) « Nous appartenons à l'opinion libérale, c'est-à-dire progressive, mais quoiqu'on dise, à l'opinion moderne et tolérante, ennemi des scandales irréligieux, plein de respect pour une religion que nous reconnaissons comme la base la plus sûre de cette moralité du peuple dont l'absence envenime tous les progrès » (VERHAEGEN, *Disc. fête solst. 1841*). On trouve chez d'autres dirigeants de la maçonnerie, les mêmes accents. Cf. aussi BARTIER, *op. cit. (Bull. UAE ULB*, avril 1959, p. 17) et STENGERS, J., *Le libre examen à l'Université de Bruxelles, hier et aujourd'hui (Rev. ULB*, n. s., t. 11, pp. 246-283, spécialement pp. 263 et suiv.).

([170]) Ce n'est pas à une brochure de propagande maçonnique, ni à un discours de loge, mais bien à une lettre privée que nous reprenons l'expression. Braas l'adressait à Stassart le 10 décembre 1840. Elle nous paraît mériter d'être citée longuement, car elle montre clairement ce que les maçons pensaient de leur condamnation :

« Vos implacables ennemis, qui sont aussi les nôtres, vous ont poursuivi jusque dans le lieu de votre mission, au risque ou plutôt avec l'intention formelle d'y diminuer votre considération et par suite d'em-

leurs yeux la fin des libertés conquises en 1830. C'était donc un devoir de résister aux prétentions épiscopales et la maçonnerie devait désormais défendre, contre le clergé, l'indépendance du pouvoir civil. Les maçons qui étaient en activité à l'époque de la circulaire ne furent pas seuls à raisonner de la sorte. C'est elle qui fait « comprendre » à Gendebien, sorti des loges depuis neuf ans, « toute l'importance de la haute mission que la Maçonnerie va être appelée à remplir en Belgique » et qui lui fait demander sur-le-champ son affiliation

pêcher autant que possible le bien que vous étiez chargé de faire à la Belgique. Je les reconnois bien là ! *Abîme tout plutôt...* Vous n'étiez pas plus tôt de retour que le *Courrier de la Meuse* vous jette avec son impudence ordinaire ses mensonges et ses calomnies. Mais les électeurs de Bruxelles vous ont noblement venger (*sic*) ces honteux outrages.

» A mon avis, il faut que la maçonnerie belge réponde une bonne fois, à ces diatribes trop souvent renouvelées. Je crois qu'il seroit bon d'inviter toutes les loges, ou du moins, les sommités de chacune à préparer le travail d'une brochure, qui ne contiendroit guère plus de cent pages et qui seroit, ensuite, répandue avec profusion dans tous les coins de la Belgique. Tous les ateliers enverroient au grand or∴ le travail d'un ou de plusieurs de leurs membres. Là, on choisiroit le meilleur ouvrage et dans le cas où aucun ne seroit complet ou parfait, le tout serviroit à faire celui que l'on se décideroit à publier.

» Donnez l'impulsion et avant six mois, nous aurons raison de nos ennemis dont le fanatisme coupable n'est égalé que par l'ignorance. N'est-il pas facile de démontrer qu'ils sont menteurs, méchants et mauvais citoyens ? qu'ils n'aspirent ni plus ni moins qu'à remplacer notre gouvernement constitutionnel par une pure Théocratie ? Voyez les doctrines qui sont enseignées par les professeurs d'histoire et de droit canon, dans les séminaires, à l'université de Louvain et ailleurs, lisez les pamphlets de l'évêque de Liège sur l'instruction publique, rappelez-vous les articles du *Courrier de la Meuse* et de la *Revue de Bruxelles*, et dites si ce n'est pas la bulle *In Cena Domini* qui est la loi fondamentale du pays pour le *parti jésuitico-catholico-politique*. Leurs doctrines ne sont-elles pas les doctrines des Eck, des Tetzel, des Cajetan... et de Boniface VIII qui disoit hautement : « le *glaive* temporel comme le *glaive* spirituel appartient à l'Eglise » et l'on sait du reste ce que le mot *Eglise* signifie pour les ultramontains. C'est en vain que De Bonald, De Haller et De Maistre ont prodigué leurs talents pour donner un côté raisonnable à ces despotiques et insolentes prétentions.

» Je dois vous avouer, toutefois, que j'ai été affecté de vous voir donner tant d'explications à nos ennemis. Elles m'ont paru de nature à faire soupçonner chez vous quelque velléité de disculpation qui ressemble trop à de la foiblesse. Ils savent très bien (soyez tranquille à cet égard) que nous ne sommes point des ennemis de la morale ou de la religion, pas plus que de la vérité et de la vertu. Mais ils ont intérêt à nous représenter tels aux yeux des masses qu'ils abusent, pour nous rendre moins capables de nous opposer à leur insatiable ambition. Et les Templiers qui ont péri jusqu'au dernier, étaient-ils des ennemis de la

aux « Amis Philanthropes » ([171]); c'est elle qui pousse Duvant à répondre affirmativement à ceux qui lui demandent « s'ils feraient bien de se faire recevoir comme maçons », car selon lui il faut « dans les circonstances actuelles ... réunir toutes les nuances d'opinions diverses, hostiles au clergé en une seule » ([172]); c'est elle encore qui fait entrer dans les ateliers ces « jeunes gens exaltés et imberbes de la basse classe de la population » que dénonce Fornari ([173]).

Mais comment résister à l'Eglise? En lui disputant plus

religion et de la morale? Eh mon Dieu non, étudiez bien la politique et la colère de Rome et vous arracherez aux sombres archives pontificales le secret de ces épouvantables crimes. Les malheureux Templiers avoient porté ombrage à l'autorité de la Cour de Rome. Ce crime sans égal fut sans pardon.

» Mais Rome qui a nourri si long-temps le monde de chimères, s'en repaît elle-même aujourd'hui, quand elle rêve sa double monarchie universelle. Posons hardiment et nettement la question entre la religion comme croyance et la religion comme pouvoir, et soyez bien convaincu que si la grande majorité des Belges est religieuse, elle n'en est pas moins ennemie du pouvoir temporel du clergé. Personne ne voudroit de l'Archevêque pour Roi, des Evêques pour gouverneurs, des Curés pour Bourgmestres. Ce n'est pourtant que parce que la maçonnerie est si terrible sur ce terrein (*sic*) que ses ennemis vomissent contre elle l'injure et la calomnie. Soyez Maçon, adorez Satan si vous voulez, peu leur importe, pourvu que vous soyez dévoué corps et âme au triomphe de la double domination de la Cour de Rome. N'en avons-nous pas de tristes et nombreux exemples en Belgique même. » (AGR, Fonds Stassart, corresp. Braas.)

([171]) « La lettre soi-disant *Pastorale* des Archevêques et Evêques de Belgique est un document de nature trop étrange, révèle des projets trop sinistres, pour ne pas exciter, au plus haut degré, la sollicitude de tous les amis de la tolérance et de la liberté de conscience.

» Je considère comme un devoir impérieux pour tout homme de cœur, pour tout homme d'honneur, pour tous les maçons de se réunir, de serrer leurs rangs, de *se tenir fermes ensemble*, afin de mieux résister à la bourrasque dont la civilisation est menacée. » (Collection F. V. Borné, Lettre à Th. Verhaegen, 9 janvier 1838. Nous rectifions le lapsus qui fait dater par Gendebien sa lettre du 9[e] j du 11[e] M 5838, c'est-à-dire du 9 janvier 1839.) Gendebien sera admis aux « Amis Philanthropes » dès le 5 février 1838 (LARTIGUE, *op. cit.*, t. I[er], p. 121).

([172]) Lettre à Gendebien, 19 février 1838 (SIMON, A., *Aspects de l'unionisme*, Wetteren, 1958, in-8°, p. 108).

([173]) Le nonce faisait peut-être allusion au « Travail ». Alors que les autres ateliers « ne se recrutaient que dans les rangs des classes élevées », cette nouvelle loge, selon ses propres dirigeants, cherchait ses membres dans la petite et moyenne « bourgeoisie »; grâce à cette composition, le « Travail » espérait répandre le goût des Lumières dans le « peuple » (discours de HEETVELD, in *Tracé de la Fête célébrée par... le « Travail » à l'occasion de l'inauguration de son nouveau Temple...*, Bruxelles, Parys, 5842, in-8°, p. 17).

encore que par le passé le monopole de la charité ([174]) et celui de l'enseignement ([175]); en propageant par la bro-

([174]) Le 16 janvier 1838, *L'Indépendant* signale que la loge de Tournai « qui a l'habitude de faire distribuer ses aumônes par les soins de curé de Sainte-Marguerite vient de le faire elle-même en distribuant aujourd'hui 300 rasières de charbon aux pauvres de la ville », le 18 *Le Courrier belge* parle des « Amis Philanthropes » qui viennent de donner aux indigents pour plus de 1 500 francs en pain et en combustible, puis commente son information : « Nous savions que les francs-maçons faisaient de nombreuses aumônes, sans en rien dire pour éviter le reproche d'ostentation, mais sous le régime de la publicité, il faut que tout se dise, que tout se publie »... « c'est le seul moyen de donner à chacun selon ses œuvres. » « Nous invitons donc les journaux du clergé tels que *Le Belge, L'Eclaireur...* de publier, de leur côté, les bienfaits de leurs patrons. » Dans le même numéro, *Le Courrier* note encore que les « Amis Philanthropes » et les « Amis de l'Union », ont, chacun de leur côté, versé 100 francs aux ouvriers réduits au chômage par l'incendie de la fabrique Van Hoegaerden. Le *Journal de Liége* relève, pour sa part, « que la loge maçonnique de Liège nourrit en ce moment plus de cinquante familles indigentes; qu'elle distribue journellement des secours en argent, en vêtements, du pain et de la houille aux malheureux. Chaque fois que les francs-maçons se réunissent en cette ville, ils font entre eux des collectes importantes pour les pauvres et, il y a quelques jours à peine, une seule de ces collectes a rapporté 300 francs. » L'organe libéral liégeois, laissant passer le bout de l'oreille, ajoute : « Ces faits étant parvenus à la connaissance des évêques de la Belgique, ils ont sans doute pris une telle conduite pour une censure de celle qu'ils tiennent, une attaque contre leur luxe splendide, et de là, la pastorale qui renouvelle l'anathème lancé contre les francs-maçons » (cité par *Le Courrier belge*, 19 janvier 1838). La presse libérale mentionne encore les sept cents pains et les 150 francs distribués aux pauvres par la loge de Namur (*Le Courrier belge* et *L'Indépendant*, 21 janvier 1838), le charbon donné aux indigents par celle de Charleroi (*ibid.*, 20 janvier), les 150 francs attribués à chaque curé en faveur des malades par celle de Mons, qui se livre, elle aussi à d'abondantes distributions de pains (*L'Indépendant*, 21 janvier 1838), les générosités de la loge militaire de Beverloo (*Le Courrier belge*, 25 janvier 1838) et celles de l'atelier de Lodelinsart (*ibid.*, 6 juillet 1838). Elle continuera pendant plusieurs années à fournir des informations du même genre. Ce qui conduira Demarteau à écrire : « Les loges maçonniques font des aumônes, nous ne pouvons guère l'ignorer, aujourd'hui que, contrairement au précepte évangélique, elles font proclamer leurs actes de bienfaisance, par toutes les trompettes du journalisme libéral. » (*Articles...*, p. 10).

([175]) En 1838, la loge de Mons présente aux autres ateliers un projet de « réforme maçonnique ». Un des aspects de ce plan est d'enlever « s'il se peut » au clergé « le monopole de l'instruction ». Pour atteindre ce but, les loges devaient avec l'aide éventuelle des « autorités locales et provinciales » créer des écoles gardiennes, primaires et moyennes. Le programme et les méthodes de ces écoles devaient être établis par le Grand-Orient. Chaque atelier chargerait une commission de surveiller dans son ressort ces institutions et de présenter annuellement un rapport à leur sujet au Grand-Orient. En outre les loges subsidieraient

chure ([176]) et par le journal ([177]) les idées chères à la maçon-

l'Université de Bruxelles et les maçons prendraient l'engagement d'y envoyer, de préférence, leurs enfants (FÉDÉRATION MAÇONNIQUE BELGE, *Examen d'un projet de réforme maçonnique...*, Liège, Collardin, 5839, in-8°, pp. 19 à 22).

Le plan des Montois fut rejeté par le Grand-Orient, mais pour des motifs tout autres que ses aspects pédagogiques. Le 17 septembre 1842, le « Travail » tenta à nouveau de créer des écoles primaires que la maçonnerie contrôlerait (*Journal de Bruxelles*, 29 mars 1843).

([176]) Le 28 février 1838, les « Amis Philanthropes » créent une commission de quatorze membres chargés de riposter aux attaques de la presse catholique.

La loge, sur le rapport de cette commission, accordera à plusieurs reprises des subsides pour couvrir les frais d'édition de brochures à la gloire de la Franc-maçonnerie (LARTIGUE, *op. cit.*, t. Ier, p. 106). Parmi les publications de cette nature, on peut citer, sans qu'on puisse affirmer qu'elles aient été financées par les « Amis Philanthropes », la *Réfutation succincte d'un article de M. Adolphe Dechamps...* (Bruxelles, 1939, in-18) écrite par J. DEFRENNE sous le pseudonyme de « Un Belge, ami de sa religion, de sa patrie et de la vérité », l'*Histoire des Francs-Maçons*, de DUBREUIL (Bruxelles, François, 1838, 2 vol. in-16) ou *La Lettre* de Defacqz à Nothomb. La propagande maçonnique prend parfois une forme moins polémique, par exemple, dans le *Vryzinnige volksalmanak voor het jaer 1846* (Anvers, Neuckens, 1846, in-12). Son auteur, Emmanuel Rosseels, qui utilise le pseudonyme fort maçonnique, de J. B. MacBenac, paraît à première vue suivre les traditions du genre. Il insère dans son almanach, un calendrier, des recettes contre la rage, des anecdotes, des jeux de mots, une nouvelle traduite de l'allemand, une dissertation sur les femmes de l'Hindoustan, etc. Mais à côté de ces textes anodins, il réserve une large place à la glorification de l'ordre maçonnique. En particulier, pour le défendre contre l'accusation d'immoralité, il en reproduit les « Préceptes », ce que feront du reste, souvent, d'autres apologistes de la franc-maçonnerie.

([177]) Nous avons vu comment la générosité des loges est exaltée dans la presse (cf. plus haut n. 174). Les journaux libéraux ou radicaux soutiennent encore la franc-maçonnerie en publiant des articles contre la circulaire épiscopale. Dans certains quotidiens, ces apologies sont relativement sereines et abordent surtout les questions de principe (cf. par exemple, *L'Observateur*, 11, 19 et 20 janvier, 9 et 6 février 1838; *Le Courrier belge*, 29 janvier 1838, etc.). Dans d'autres journaux et surtout dans la « petite presse », la polémique est plus âpre. *Le Messager de Gand* et *Le Commerce belge* insèrent au sujet de la lettre pastorale des poèmes fort violents. Ainsi dans *Le Clergé belge en 1838*, œuvre d'un « Haut dignitaire », on apprend que : « Aux maçons libéraux, s'ils déclarent la guerre / C'est afin de régner en maîtres sur la terre, / Sous peu viendra le tour des damnés huguenots, / Pour y substituer d'imbéciles dévots » et que « Si ce premier succès passait inaperçu, / Un plus hardi projet, d'avance était conçu; / Les Biens, qu'elle usurpa, reconquis sur l'Eglise, / Devenaient aussitôt objet de convoitise; / Un second anathème allait être lancé, / Et plus d'un possesseur légitime évincé », etc. Le pamphlet périodique *Les Euménides* reproduira pendant plusieurs mois des pièces de ce genre, telle une chanson qui a

nerie. Mais aussi en soutenant parmi les hommes politiques ceux que le clergé persécute, et inversement en luttant contre ceux qu'il soutient.

En effet, quelques mesures prises par le cabinet unioniste avaient persuadé les francs-maçons qu'il professait à leur égard la même hostilité que l'Eglise. En mars 1838, M. de Theux

pour refrain : « Noirs cafards, chantez, dansez, / Plus de maçons en Belgique; / Au feu vous les condamnez; / Cafards, chantez, dansez », et une autre, wallonne celle-là, où il est dit ironiquement : « Van Bômel no za to dâné, / Nos' estan bin à plainte » (cf. *Les Euménides*, janvier à mars 1838, *passim*). Toute cette propagande maçonnique semble avoir été le fruit d'actions individuelles et spontanées. Mais dans quelques cas, elle fut subsidiée par les loges.

C'est ainsi qu'en 1841, les « Amis Philanthropes », à la demande de Verhaegen, versèrent 3 000 francs à un journal libéral de province, qui connaissait des difficultés de trésorerie (LARTIGUE, *op. cit.*, t. I^er^, p. 106). La même année l'*Amicitia* patronne l'organe libéral « *Le Progrès* », rédigé et géré par des maçons, et demande aux autres loges de s'abonner à cette feuille yproise (Arch. G.-O. de Belg., *Le Travail*, 1^er^ registre, p. 123). Les maçons montois voulurent aller plus loin et demandèrent au Grand-Orient de dresser la liste des journaux qui bénéficiaient de sa confiance (FÉDÉRATION MAÇONNIQUE BELGE, *op. cit.*, p. 25). Mais cette proposition fut repoussée. De même, lorsque F. G. Janssens, dignitaire des « Amis de l'Union » (HENNEBERT, *op. cit.*, p. 105), demanda au Grand-Orient d'établir « un Journal destiné à relever et à encourager les talents belges qui restent ignorés faute de moyens de publicité », cet organisme, dans sa séance du 25 novembre 1839, rejeta la demande, parce que « le Journal projeté a paru depuis le 10 octobre dernier sous le titre de *Pasquino*, que ce journal ne répond d'ailleurs à aucune des conditions énoncées dans le projet du Fr.·. Janssens, qu'il a adopté un caractère satyrique incompatible avec la gravité du Gr.·. Or.·. et qu'enfin il importe de ne pas être soupçonné dans le monde profane de favoriser d'une manière quelconque une semblable publication » (*Coll. F. V. Borné*, copie). L'opposition du Grand-Orient est motivée principalement, on le voit, par le caractère du journal, et aussi sans doute par la personnalité de son rédacteur qui n'était autre que l'illustre révolutionnaire français, Delescluze (cf. DESSAL, *op. cit.*, p. 30). Mais lorsque la loge de Namur crée en 1838 *L'Enclume*, en mettant à sa tête le maçon bruxellois Gaussoin, Verhaegen, après semble-t-il un moment d'hésitation — il signale le fait, sans le blâmer le moins du monde, dans une lettre à Stassart (AGR, Fonds Stassart, corresp. Verhaegen, 22 septembre) —, condamne le projet, parce que Gaussoin en voulant faire de sa feuille un organe officiellement maçonnique risque de faire à l'ordre plus de tort que de bien (LARTIGUE, *op. cit.*, t. I^er^, p. 106). En revanche, Verhaegen estimait que les francs-maçons et les libéraux devaient soutenir individuellement la presse qui combattait à leurs côtés. Du moins, c'est ainsi, pensons-nous, que l'on doit interpréter ce qu'il écrivait dans la même lettre à Stassart : « *L'Observateur* doit, me semble-t-il, être notre journal, nous devons le protéger, y prendre des abonnements, engager nos amis à en prendre, etc. »

refuse une salle au Grand-Orient qui voulait y organiser une fête de charité ([178]). A la même époque, les francs-maçons de l'armée se sentent menacés. Le *Courrier de la Meuse* dénonce l'influence que les loges, étrangères et hostiles « aux croyances, aux principes » de la nation, ont prise dans l'administration et annonce qu'il attaquera sans relâche le général Wilmar, s'il est vrai, comme on le prétend, qu'il favorise la création d'ateliers militaires ([179]). L'avertissement fut sans doute entendu, car la vie des ateliers de garnison devint plus difficile ([180]).

Encore ne s'agit-il là que d'incidents mineurs, mais l'inquiétude et la colère des maçons grandit, lorsqu'on tente d'éliminer leur grand maître, le baron de Stassart, de la vie politique. Le nonce Fornari, estimant qu'il était absurde de maintenir à la tête du Sénat « le chef d'une société qui a comme but principal la destruction de la religion catholique » ([181]), travaille discrètement ([182]), avec l'approbation de de Theux et

([178]) « Une députation du Grand-Orient Maçonnique Belge s'étant rendue, en exécution de son mandat, chez M. de Theux de Meylandt, Ministre de l'Intérieur et des Affaires Etrangères, à l'effet d'obtenir, à l'égal des artistes, la jouissance du local de l'église des ci-devant Augustins, pour y célébrer une fête consacrée à la bienfaisance, et ce, sous l'offre de verser, dans l'un des établissements de charité de cette ville, une somme qu'on eût portée jusqu'à mille francs; cette demande n'a point été accueillie, et la députation a été éconduite par un refus formel ! » (*Le Commerce belge*, cité par *Le Courrier belge*, 5 mars 1838).

([179]) Article commenté dans *L'Observateur*, 2 et 7 mars 1838.

([180]) Fondée le 23 juin 1836, par vingt maçons, l' « Union militaire » procède à de nombreuses initiations et en particulier à celle du chef de l'état-major général de l'armée, le général Hurel. Dès 1838, la vogue est passée et les défections sont si nombreuses que le salon d'Hurel « suffit comme salle de banquet » (F. G., *op. cit.*, 159); sur le déclin et la disparition d'autres loges militaires ou sur leur transformation en ateliers civils, *ibid.*, pp. 160 et suiv. A Ath, le lieutenant-colonel Paris, commandant de la place, abrite la loge en février 1839 dans les casemates du fort Féron. Elle en est expulsée quatre mois plus tard sur l'ordre du ministre de la guerre (Mandane, *Contribution à l'histoire de... La Renaissance... d'Ath*, *Bul. Gr.·. Or.·. de Belgique*, 1926, pp. 158-181, p. 161).

([181]) Simon, *Corresp. Fornari*, p. 37.

([182]) Le nonce gardait en effet les formes les plus courtoises à l'égard du président du Sénat, à en juger par une lettre qu'il lui écrivait le 6 mai 1838. Il s'y excusait de ne pouvoir assister à la réception qu'organisait Stassart le lendemain à cause d'un voyage à Gand et à Bruges. Il ajoutait « c'est pour cela que j'implore, Monsieur le Comte (*sic*), votre indulgence et celle de Madame votre épouse pour bien vouloir me pardoner (*sic*) et me permettre en même temps de pouvoir en

du roi, à lui enlever la présidence de cette assemblée ([183]). La manœuvre réussit. Le 13 novembre 1838, Stassart est remplacé par le baron de Schiervel, ce qui valut à Fornari les félicitations romaines ([184]).

Les maçons voulurent venger leur grand maître ([185]) et décidèrent que les prochaines élections sénatoriales lui vaudraient une réparation éclatante ([186]). Elle se réalisa à la

revenant à Bruxelles, avoir l'honneur de vous présenter mes hommages et de vous exprimer les sentiments de mon profond respect... » (AGR, Fonds Stassart, corresp. Fornari).

([183]) SIMON, *Corresp. Fornari*, pp. 42-43. Seymour, de son côté, signalait à Palmerston que le parti catholique du Sénat avait été appuyé dans son opposition à Stassart, par le Cabinet. Mais selon le diplomate anglais, le gouvernement agissait de la sorte, non pour des motifs religieux, mais parce que Stassart avait contrecarré, à de nombreuses reprises, sa politique (16 novembre 1838; COLENBRANDER, *op. cit.*, RGP, t. XL, p. 476). De même, selon une lettre rédigée par « Deux bourgeois de Bruxelles » et publiée par *Le Courrier belge* (17 novembre 1838), la mésaventure de Stassart avait été provoquée par le fait que les nobles du Sénat lui reprochaient d'avoir aidé à « l'élimination » du comte Cornet de Grez par un « bourgeois de talent », et d'avoir combattu au Conseil provincial le comte Amédée de Beaufort (cf. plus loin, p. 193). Cette explication fut immédiatement démentie par un autre correspondant du journal (18 novembre). Pour lui la chute de Stassart avait bien été causée par sa qualité de grand-maître de l'ordre maçonnique. C'était d'ailleurs la conviction quasi unanime de la presse et de l'opinion (cf. par exemple DE POTTER, *op. cit.*, t. II, pp. 58 et 226) et celle de l'intéressé lui-même. On lit, en effet, dans le plan de ses *Souvenirs*, — qui malheureusement ne furent jamais écrits, sauf un court fragment, — « éloignement du fauteuil de la présidence du Sénat, à raison de la grande-maîtrise maçonnique » (*Annuaire, Ac. R. de B.*, t. XXI, 1855, p. 136).

([184]) SIMON, *Corresp. Fornari*, p. 50.

([185]) « La maç.·. résolut aussitôt de venger l'injure dont son chef venait d'être l'objet... » (VERHAEGEN, *Disc. fête solst. 1841*).

([186]) La loge des « Enfants de la Bonne Amitié » fut installée à Dinant dans la deuxième quinzaine de novembre (*L'Indépendant*, 21 novembre 1838). Verhaegen assiste à la cérémonie. A son retour, il écrit à Stassart : « Je reviens de Dinant où tout s'est passé au gré de mes désirs. L'*entousiasme* (*sic*) le plus vif s'est manifesté pour vous et tous les ff.·. ont pris l'engagement de vous venger par une réélection au Sénat, de sorte que j'espère que votre nomination sera double. Il y avoit beaucoup de monde et surtout beaucoup de notaires. Mille amitiés et marques d'affection de la part de tous les ff.·., ils me prient d'être leur organe auprès de vous. » Il ajoute qu'à Mons « règnent aussi les plus vives sympathies... et il en sera de même partout ». Il communique en effet à Stassart une lettre de N. De Fuisseaux. Ce vénérable de la loge montoise y avertissait Verhaegen que ses « instructions » avaient été « scrupuleusement suivies »; qu'à leur lecture, les frères avaient décidé « par acclamation » de rédiger une adresse que A. Gendebien,

fois par sa triple désignation (187) et par l'échec de son ennemi, le comte d'Arschot (188). Mais à peine les frères s'étaient-ils réjouis de cette victoire (189) que Stassart, à qui le cabinet reprochait de n'avoir pas suivi ses directives, était privé de sa charge de gouverneur du Brabant (190). Les loges

Vanderheyden à Hauzeur et de Bocarmé présenteraient à Stassart, et qu'en outre l'atelier voulait unanimement « prendre l'offensive dans la presse ». De Fuisseaux signalait à ce propos que lui-même avait rédigé un article qu'il communiquerait bientôt à Verhaegen. (AGR, Fonds Stassart, Corresp. Verhaegen. La lettre de Defuisseaux est datée du 18 novembre 1838, celle de Verhaegen ne porte pas d'indications, mais doit être du 19 ou du 20.)

(187) Par les arrondissements de Bruxelles, Nivelles et Namur. Il convient d'ajouter que Stassart tenait encore plus que les maçons à cette triple élection. En effet, Verhaegen ne lui avait parlé en novembre 1838 que d'une *double* désignation (cf. plus haut, n. 186) et il lui écrivait, le 26 mars 1839 : « Nous causerons de l'article de *L'Observateur* sur lequel je n'ai pas la même opinion que vous. Nous pouvons, nous, désirer une double, une triple élection, mais jamais les journaux ne donneront la main à ce désir. En vous portant à Bruxelles ou à Nivelles, *L'Observateur* ne devoit plus, ne pouvoit plus vous porter à Namur. En laissant une incertitude entre Bruxelles et Nivelles, il seconde vos plans. Au reste j'ignore quel est l'auteur de l'article. » (AGR, Fonds Stassart, corresp. Verhaegen).

(188) « Cette vengeance à laquelle le fr.·. De Stassart tenait beaucoup, il l'obtint dans l'élimination de M. le comte d'Aerschot alors Vice-Président du Sénat » (VERHAEGEN, *Disc. fête solst. 1841*). Dans le dossier qui renferme les lettres qu'il avait reçues du comte d'Arschot, Stassart a placé la note suivante : « N. B., il manque une dernière lettre (en 1838) par laquelle le Comte d'Arschot m'informe que, d'après les intentions du Roi, la session législative terminée, les Présidents des chambres perdent le rang qu'ils occupaient en cette qualité. C'était le résultat d'une petite intrigue ministérielle de concert avec le Grand-Maréchal du Palais. On oubliait que les Présidents des chambres législatives, avaient assisté à ce titre aux baptêmes des Princes quoique les sessions fussent closes » (AGR, Fonds Stassart). Arschot qui n'accordait plus à son correspondant que le titre de gouverneur lui disait notamment : « j'ai cru devoir vous faire connoitre les intentions de sa Majesté auxquelles je dois me conformer pour ce qui regarde l'intérieur du palais et les fêtes données par ses ordres » (pièces éparses). C'est sans doute dans cet incident que la brouille des deux hommes trouva son origine. Elle se prolongea pendant plusieurs années (cf. plus loin, n. 369).

(189) « Voici la lettre de Buydens qui m'a comblé de joie. Voilà donc l'élection triple. Le triomphe est complet. Mille compliments. Nos maçons sont au comble de la joie » (AGR, Fonds Stassart, corresp. Verhaegen; lettre datée par Verhaegen « 6 h du matin », Stassart a ajouté « le 12 juin »).

(190) M. de Theux souhaitait la réélection à Bruxelles du comte d'Aerschot et avait demandé à Stassart de ne pas se porter candidat dans la capitale. Après le scrutin le cabinet accusa le gouverneur de déloyauté et le fit révoquer le 17 juin, cf. plus loin n. 352.

s'agitèrent à nouveau. Elles organisèrent des manifestations ([191]) en l'honneur de la victime, lui firent voter des adresses ([192]) et frappèrent des médailles à sa gloire ([193]), tandis que journalistes ([194]) et pamphlétaires ([195]) célébraient ses vertus et flétrissaient ses ennemis.

([191]) La manifestation principale se déroula le 21 juin. Elle groupa plusieurs milliers de participants, qui, sous la direction de Verhaegen, se rendirent du Waux Hall à l'hôtel provincial. Là, une délégation présenta au gouverneur les « condoléances » des électeurs bruxellois et lui annonça qu'on frapperait une médaille en son honneur (cf. *L'Indépendant*, 21 et 22 juin 1838 et *Notice biographique sur M. le baron de Stassart*, Bruxelles, Cremetti, 1852, in-8°, p. 14). D'autres délégations se rendirent encore chez de Stassart. C'est ainsi que Verhaegen l'avertit que : « Une députation de dix à douze membres arrive de Mons où l'indignation est à son comble. Elle se présentera chez vous à 2 heures. J'espère que cela vous conviendra. » (AGR, Fonds Stassart, corresp. Verhaegen, s.d.), et que le 6 juillet, Buydens lui conduit un groupe de la *Bonne Amitié* (AGR, Fonds Stassart, pièces éparses). Sur ces démonstrations, cf. aussi Guioth, *Histoire numismatique de la Révolution belge...*, Hasselt, Millis, 1844, in-4°, pp. 263-264; Simon, *Corresp. Fornari*, p. 99, et Clément, *Histoire...*, t. Ier, p. 142.

([192]) Celle des électeurs bruxellois stigmatise « l'insulte faite à tous les Electeurs du Royaume ». Une autre lui parvient de Nivelles. Rédigée le 28 juin 1839, et revêtue de nombreuses signatures et notamment de celle de N. Devillers, qui jouera bientôt un rôle important dans la maçonnerie, elle dénonce « le hideux fanatisme et l'intolérance qui ne raisonne jamais » et qui « foulent aux pieds les plus glorieux titres de l'homme de bien, la pureté de conscience ». Mêmes accents chez les électeurs de Jodoigne qui signent en grand nombre le 25 juin une lettre à Stassart. A côté de ces messages collectifs il recevra des lettres individuelles. Elles émanent parfois d'hommes qui lui sont inconnus. Tel l'instituteur anversois, M. Vander Voort, qui lui demande de permettre « qu'un pauvre provincial... vous témoigne ses sympathies et son regret de vous voir privé par un ministre prévaricateur d'un emploi que vous honorez par vos mérites et vos talents » et qui forme le vœu de voir « le pays bientôt désillusionné d'une caste qui dispose aujourd'hui de la force publique »; tel encore, Emmanuel Boulenger, « commis-voyageur pour la maison de Mr. Marchal frères », qui lui adresse une « lettre turque ». Pastichant les *Lettres persanes*, il déclare notamment à Stassart : « je ne considère que le motif de ton Exil; il t'est glorieux, puisque tu serois encore en place si tu avois été moins honnête homme » (AGR, Fonds Stassart, corresp. diverses).

([193]) Guioth, *op. cit.*, pp. 261-262 et 264-265.

([194]) Par exemple, *L'Observateur*, 20, 21, 24, 26 et 27 juin 1839.

([195]) Citons notamment le poème de R. Mehauden, *Les hommes et les choses, à propos de la destitution de M. le baron de Stassart* et la brochure de Louis Labarre, *De la destitution de Monsieur le baron de Stassart* (Bruxelles, Impr. des Petites Affiches, juin 1839, in-16). Elle porte en épigraphe : « Son Eminence le Cardinal Archevêque destitue, le Roi signe et M. de Theux contre-signe ». L'auteur, qui s'inspire manifestement de Paul-Louis Courier, imagine Léopold Ier disant à M. de

Les loges étaient d'autant plus portées à s'engager sur la voie de la politique que leurs adversaires les confondaient volontiers avec un parti. Joseph Demarteau n'hésitait pas à donner comme conclusion à ses articles anti-maçonniques une charge contre le libéralisme. Il y affirmait que « le véritable nom qui convienne à beaucoup de ceux qui se disent libéraux est celui de francs-maçons. Qu'ils soient réellement affiliés aux loges ou qu'ils n'aient point reçu l'initiation maçonnique, il importe peu ... Ils veulent ce que veut la franc-maçonnerie ([196])... »

De tels propos ne pouvaient que nourrir l'argumentation de ceux qui, parmi les maçons, souhaitaient voir l'ordre intervenir systématiquement dans le monde profane et s'identifier en quelque sorte au parti libéral. Au premier rang d'entre eux brillait Théodore Verhaegen, dont le tempérament était celui, non d'un clerc, mais d'un lutteur, plus soucieux d'efficacité que du respect des formes ([197]). Rallié, tardivement mais sincèrement, à l'Etat belge, il n'en continuait pas moins à penser que l'unionisme avait été pour les libéraux une duperie ([198]). Ils étaient restés fidèles, selon lui, après la révolution aux principes de 1828 et 1830 ([199]) que les catholiques avaient

Theux : « Destituerai-je un homme que j'ai eu l'honneur de décorer, la semaine passée ? » et le ministre répondant : « Le roi, messieurs, décore pour services rendus à la patrie; Son Eminence destitue le grand-maître de la Franc-Maçonnerie » (p. 14). Selon *Le Belge* (28 juin 1839), « Plus de trois mille exemplaires de la brochure... ont été vendus en deux jours ». Il faut noter que Labarre comme Mehauden étaient protégés et aidés matériellement par Stassart. Sur d'autres écrits en son honneur, cf. JANSSENS, J., *Itinéraire politique du baron de Stassart* (*Rev. gén. belge*, 1954, pp. 2083-2094, p. 2090).

([196]) *Articles...*, pp. 43-44.

([197]) VAN KALKEN, F., *Théodore Verhaegen* (*Rev. Univ. Bruxelles*, 1927-1928, t. ..., pp. ..., Bruxelles, Impr. médic. et scientif., in-8°, 1928, pp. 14, 59).

([198]) « Cette union à laquelle je n'ai jamais pu donner mon approbation parce que j'en avais calculé tous les dangers... » (*Disc. fête solstic. 1841*). Sur les prises de position publique, dans le même sens par Verhaegen, cf. VAN KALKEN, *ibid.*, p. 7.

([199]) « La révolution faite, cette union s'est bientôt rompue, ses principes ont été méconnus et par qui ? Nous n'hésitons pas à le dire sans détour, par l'opinion catholique qui s'est arrogé exclusivement tous les avantages de la conquête.

» On peut le dire en l'honneur de l'opinion libérale, car c'est un des plus beaux faits dont elle puisse se glorifier, elle a franchement accepté les principes de l'ancien unionisme, et il n'en est pas un qu'elle ait essayé de violer.

répudiés, substituant aux « exigences de liberté » des « exigences de domination » ([200]). Alors qu'au temps du roi Guillaume, s'écriait-il, les champions de l'Eglise demandaient seulement, au nom de la liberté, « que le gouvernement n'eût pas le monopole, la direction exclusive de l'enseignement » et que « des établissements particuliers pussent librement s'élever à côté des écoles fondées par le pouvoir », mais sans contester à l'Etat « le droit d'avoir ses propres écoles et de les diriger », ils en étaient arrivés à réclamer « que l'autorité civile ... ne puisse nommer un seul professeur ou instituteur dans ses propres établissements que *de l'assentiment du clergé* » ([201]). Cela donnait à penser, selon Verhaegen, que les catholiques n'en resteraient pas là. Si l'école devait être orthodoxe, pourquoi la même obligation ne pèserait-elle pas sur la presse et la littérature ([202]) ? Du reste, les intrusions constantes de l'Eglise dans la politique ([203]) prouvaient sa volonté de régner despotiquement en Belgique.

» C'est l'opinion libérale qui est restée sur le terrain de l'unionisme, c'est l'opinion catholique qui l'a abandonné. Voilà pourquoi elle regarde comme adversaires des hommes modérés mais indépendants qu'elle a eus pour alliés autrefois. Ces hommes n'ont pas varié; c'est elle qui a changé. » (*Disc. fête solstic. 1841.*) Verhaegen, qui utilisait souvent dans un de ses discours des passages entiers d'une autre de ses harangues, reprendra ces paragraphes et plusieurs autres dans son allocution de la fête solsticiale d'hiver, aux « Amis Philanthropes », en 1852 (*Coll. F. V. Borné*).

([200]) *Disc. fête solstic. 1841.*

([201]) *Ibid.*

([202]) « On était parti de la liberté d'enseignement et on en arrive à la dépendance absolue de l'enseignement, au monopole et à *quelque chose de plus*, car en adoptant les principes qui ont dicté des conséquences, il n'y a pas de raison pour qu'un jour on ne considère la presse comme exerçant une influence d'enseignement bien plus puissante... que les écoles... On ne manquera pas d'arguments pour donner une couleur à ces exagérations, on vous dira que quelques pages des écrivains du dernier siècle ont semé plus d'incrédulité que le feront jamais tous les maîtres d'école et que le clergé est seul compétent pour connaître de l'orthodoxie de l'écrivain et des livres, et l'argument qu'on applique aux écoles une fois admis, il serait difficile de ne pas l'appliquer à la presse. » (*Ibid.*)

([203]) « Vous parlerai-je des empiétemens incessans du pouvoir spirituel sur le pouvoir temporel, des tentatives de tous les jours faites pour fausser le système électoral, enfin de l'intention récemment manifestée de faire revivre avec les mainmortes d'anciens et odieux privilèges que la Révolution Française avait à jamais condamnés. Vous avez plus d'une fois apprécié ces tentatives, ces manœuvres, vous avez pu en calculer toutes les conséquences, tous les dangers. » (*Ibid.*)

Devant ce danger « une résistance était devenue nécessaire ». Mais pour qu'elle réussisse « il fallait l'organiser avec régularité » et opposer « à la hiérarchie cléricale ... une hiérarchie similaire ». Or « la maçonnerie seule pouvait atteindre ce but ». Pour y parvenir, pour servir « de contrepoids à la fédération romaine et cléricale », elle devait devenir « une grande fédération nationale et libérale » ([204]), le « centre du vrai libéralisme » ([205]) et assumer « la mission sainte » mais « politique » de résister « au haut clergé qui cherche à ressaisir son antique domination » et de l'empêcher de s'emparer de ces « deux grands leviers gouvernementaux » : « les élections » et « l'instruction publique » ([206]).

D'autres maçons raisonnaient comme Verhaegen, tel Ernest Defacqz affirmant à la loge d'Ath que « notre ordre sublime est appelé à la haute mission de défendre les droits sacrés de la patrie et les libertés des enfants de la Belgique contre un pouvoir inique et usurpateur... » ([207]).

Aussi, les interventions électorales des loges se firent plus fréquentes après la lettre pastorale ([208]). En 1838, l'atelier de Lodelinsart s'occupe des élections provinciales ([209]), tandis que le chapitre de Mons décide d'appuyer à l'avenir « autant que possible les candidats libéraux dans les diverses élections qui auraient lieu dans toute la province » ([210]). L'année suivante la « Renaissance » d'Ath prend une décision analogue et désigne, en effet, en 1840, les frères Delescluze et Pilette pour ses candidats au conseil provincial ([211]). De même à Bruxelles, en 1838, les « Amis Philanthropes » travaillent à l'élection des maçons Verhaegen jeune et Evrard-Goffin ([212]).

Encore ne s'agissait-il que d'initiatives isolées. Ne fallait-il pas aller plus loin et faire intervenir systématiquement les

([204]) *Disc. fête solstic. 1841.*

([205]) *Arch. Supr. Cons. de Belgique*, Th. Verhaegen au Supr. Cons. de France, 14 nov. 1842.

([206]) *Ibid.*

([207]) MANDANE, *op. cit.*, p. 167 et DE FROIDCOURT, *La franc-maçonnerie... Hainaut...*, p. 21.

([208]) Sur la situation avant la circulaire, cf. plus haut, n. 113.

([209]) DEBRUGE, J., *Histoire de... la « Parfaite Intelligence »... de Liège (Bull. Gr.·. Or.·. de Belgique*, 1926, pp. 182-199), p. 19.

([210]) CUVILLIEZ, *op. cit.*, p. 63.

([211]) MANDANE, *ibid.*

([212]) LARTIGUE, *op. cit.*, t. I[er], p. 116.

loges dans la vie politique? Les premiers qui le pensèrent furent les maçons montois. Sous l'impulsion de Nicolas De Fuisseaux ([213]), ils proposèrent en 1838 que le Grand-Orient désignât à chaque élection, sur rapport de la loge intéressée, ses candidats. Ceux qui seraient investis de sa confiance bénéficieraient de l'appui de chaque frère. En revanche, ils devaient rédiger une profession de foi que l'atelier qui les patronnait garderait soigneusement; en outre, ils étaient invités à consulter, après leur élection, les dignitaires de la maçonnerie « dans toutes les occurrences graves », sous peine d'être blamés sévèrement et même d'être exclus de l'ordre ([214]).

Cette proposition ne fut pas retenue ([215]). Les pouvoirs dictatoriaux qu'elle accordait au Grand-Orient choquèrent les maçons les plus férus de politique ([216]); elle leur parut au surplus inefficace. Comment le Grand-Orient trancherait-il les conflits entre deux candidats également maçons? De quels moyens d'action disposerait-il dans les régions où les loges n'étaient pas représentées ([217])? Comment enfin imposerait-il ses décisions aux électeurs qui n'appartiendraient pas à l'ordre? Telles étaient les objections décisives auxquelles se heurtait le plan des Montois.

Les vues de Verhaegen, moins ambitieuses et plus réalistes, furent mieux accueillies. Il estimait certes, — nous

([213]) « Je vous en conjure de toutes mes forces. Travaillons à réorganiser la maç.·. qui s'écroule. Elle est trop vieille pour notre jeune siècle. Si le G.·. O.·. voulait donner signe de vie et il a une si belle mission. Nous tâcherons de lui donner l'impulsion dans les loges. Je vais... soumettre point par point à l'atl.·. de Mons un projet de code maç.·. qui embrassera l'institution entière, considéré sous le point de vue politique, religieux et moral. Nous ferons imprimer notre travail et en enverrons un exemplaire à chaque L.·. qui le renverrait avec ses observations au Gr.·. Or.·. Dites-moi ce que vous pensez de ce projet et nous mettrons de suite la main à l'œuvre » (AGR, Fonds Stassart, corresp. Verhaegen, N. De Fuisseaux à Verhaegen, 18 novembre 1838). Sur le « dynamisme » de N. De Fuisseaux, cf. Cuvilliez, *op. cit.*, *passim*.

([214]) Fédération Maçonnique, pp. 25-26.

([215]) Hennebert, *op. cit.*, p. 29.

([216]) On le voit aux réactions des dissidents de la région liégeoise, qui affirment qu'en suivant les Montois, les loges « descendent au rôle d'agens subalternes et se résignent à attendre de Bruxelles l'intelligence et la vie » (Fédération Maçonnique..., p. 26).

([217]) Verhaegen dira plus tard : « Mais à côté de brillants succès, nous avons eu aussi à enregistrer des défaites, surtout dans les localités où il n'existait pas de loges, ou bien, où les loges existantes étaient en sommeil » (*Disc. Fête solst. d'hiver 1852*).

l'avons vu ([218]), — que la maçonnerie avait un rôle politique à jouer, mais les inconvénients que présentait l'intervention directe des loges dans la lutte électorale ne lui échappaient pas. Aussi préconisa-t-il dès 1839 lors de la destitution de Stassart la création dans les ateliers, d'une part, de comités électoraux et, d'autre part, l'établissement dans le monde profane d'associations politiques, indépendantes de la franc-maçonnerie, mais recrutées en grande partie parmi ses membres et marquées de son esprit ([219]). La première de ces suggestions fut réalisée dès 1840 par les « Amis Philanthropes » ([220]) et imitée par d'autres ateliers bruxellois ([221]). Ces comités intervinrent fort activement lors des élections législatives de 1841 ([222]). Celles-ci et la crise qui les précéda aidèrent Verhaegen à atteindre son autre objectif.

Mais pour réaliser son double dessein, il eut à soutenir au sein de la maçonnerie un dur combat, qui se prolongea, du reste, après sa victoire de 1841.

Certains frères, et non des moindres, s'élevaient contre les conceptions de Verhaegen au nom des traditions et des règlements. Les francs-maçons n'avaient-ils pas soutenu souvent que leurs travaux n'avaient rien à voir avec la politique? « La politique », écrivait Marchot au nom du chapitre de Namur en 1821, « qui ne sait que tout ce qui peut y avoir trait est essentiellement contraire au but de l'Association maçonnique ([223]). » Onze ans plus tard, les « Amis Philanthropes » proclamaient « comme un principe qui tient à l'essence de l'ordre » que « toute discussion politique et religieuse doit

([218]) Cf. plus haut, p. 180.

([219]) LARTIGUE, *op. cit.*, t. I[er], p. 116. Il reprend ce thème en 1840 (*Disc. solst.* 1841) et dira en 1852 que la Maçonnerie « résolut... de créer des succursales dans le monde profane et de répandre ainsi son réseau sur tout le pays » (*Disc. fête solst. d'hiver 1852*).

([220]) LARTIGUE, *ibid.*

([221]) HENNEBERT, *op. cit.*, p. 29.

([222]) « En ce qui concerne les Comités électoraux que vous vous êtes engagés à constituer vous avez même dépassé ce que vous aviez promis. Les Comités électoraux ont été organisés sur des bases solides dans l'intérieur » des loges (*Disc. fête solst. 1841*). C'est sans doute à l'initiative de ces comités que trois loges bruxelloises tinrent une séance commune afin de préparer les élections le 10 mai 1841 (cf. plus bas, n. 314 et 315).

([223]) CLÉMENT, F., *Contribution à l'Histoire de... la « Bonne Amitié »... de Namur* (*Bull. G.·. O.·. de Belgique*, 1924, pp. 139-287, p. 207).

rester étrangère » à la loge ([224]) et ils répétaient cet axiome en 1834 ([225]). Ils ne faisaient du reste que suivre le Grand-Orient dont le règlement affirmait que les loges « ne peuvent, en aucun cas, s'occuper de matières politiques et religieuses » ([226]).

Certes, ces prescriptions impératives n'étaient pas toujours prises au pied de la lettre. Il y avait avec les statuts des accommodements. Ainsi, les frères les plus attachés à la tradition, acceptaient de discuter à la loge d'affaires électorales, à condition que le débat se déroulât *après* les travaux maçonniques et en dehors de tout rituel ([227]). De même, l'appui apporté par la franc-maçonnerie à Stassart, lors de sa triple candidature au Sénat, leur semblait légitime, car il s'agissait là, à leurs yeux, non d'un acte politique, mais d'un geste de solidarité envers un frère injustement persécuté. Des distinguo de ce genre expliquent pourquoi les « Amis de l'Union », quatre mois après avoir protesté unanimement contre le projet montois, n'hésitèrent pas le moins du monde à se mêler d'élections profanes ([228]).

Mais il n'en reste pas moins que les idées exprimées par les Montois ou par Verhaegen les choquaient profondément. On le voit aux réactions du Suprême Conseil de France — la nationalité ne fait rien ici à l'affaire —, lorsqu'il reçut la lettre dans laquelle Verhaegen glorifiait la maçonnerie belge pour son action politique ([229]). Cet organisme trouva « cette profession de foi ... un peu *croustilleuse* » ([230]) et eut soin, tout en utilisant les formes les plus polies, de faire sentir sa désapprobation à son correspondant ([231]).

([224]) LARTIGUE, *op. cit.*, t. Ier, p. 77.

([225]) *Ibid.*, t. Ier, p. 116.

([226]) Art. 135.

([227]) CLÉMENT, *Histoire...*, t. Ier, p. 145; LARTIGUE, *op. cit.*, t. Ier, p. 148.

([228]) HENNEBERT, *op. cit.*, p. 29.

([229]) Cf. plus haut, p. 180.

([230]) « ... en égard aux principes sacrementels de nos Grandes Constitutions et notre ferme volonté de proscrire de nos Loges ce qui ressort de la politique. Aussi n'y pourrons-nous répondre ostensiblement comme bien vous le pensez » (lettre du général comte de Fernig, CLÉMENT, *Contribution...*, p. 152).

([231]) « Le Supr.·. Cons.·. a été heureux de recevoir l'expression si franche de toutes vos doctrines; quoiqu'il pense qu'en France, il faille maçon.·. parlant s'abstenir de tout rôle et de toute action politique.

L'attitude adoptée par Joseph Defrenne ([232]) est tout aussi significative. Ce maçon éminent, qui avait longtemps présidé les « Amis Philanthropes » et à qui l'on devait la formation du Grand-Orient de Belgique ([233]), était certainement sincère, lorsque, protestant contre les allégations d'Adolphe Dechamps, il affirmait que « les sociétés secrètes, prises *collectivement* ont pour précepte de ne s'occuper ni de religion ni de politique » ([234]), car ce qu'il disait là publiquement, il le répétait dans le secret des loges ([235]) et le confirmait enfin en s'opposant au programme des Montois ([236]).

La même mentalité se manifestait également chez les maçons namurois, quand, en 1841, ils refusaient d'abroger l'article de leur règlement qui interdisait les discussions politiques et religieuses ([237]). Elle se traduira encore mieux en 1843, lorsque la « Bonne Amitié » institua un concours dans le but de déterminer « les moyens d'action dont la Maçonnerie peut disposer pour aider à la propagation du libéralisme ». Le soin de départager les concurrents fut confié aux dignitaires d'un autre atelier : les « Amis de l'Union », de Bruxelles ([238]). Ils eurent à juger trois mémoires. L'un n'obtint qu'une men-

» Nous ne croyons devoir entrer dans la vie sociale des peuples que par la prédication de la morale dans son expression pour ainsi dire abstraite et que par l'exemple de notre vie. Le Sup.·. Cons.·. croit devoir agir de cette façon parce que la Maçon.·. en est encore à l'ère des constitutions, sa puissance n'est pas pour ainsi devenue verte; il faut qu'elle éclate par des faits qu'elle ait bien reconnaissance reconnue avant que chez nous elle songe à régir et à diriger.

» Toutes ces pensées considérées sous notre point de vue vous paraîtront justes je crois et votre sagesse les appréciera. » (*Arch. Supr. Cons. de Belgique*, lettre à Verhaegen, 19 février 1843.)

([232]) J. de Le Court a consacré à ce personnage une notice sommaire dans la *Biogr. Nat. de Belgique*, t. VII, col. 301-302.

([233]) Lartigue, *op. cit.*, t. I[er], pp. 79 et 121; Clément, *Histoire...*, t. I[er], pp. 87 et suiv.

([234]) *Réfutation...*, p. 3.

([235]) « ... il est dangereux de s'occuper de discussions religieuses, il ne l'est pas moins de s'abandonner, dans nos temples, à des débats politiques; aussi, nous sommes-nous imposé la loi de nous abstenir et des uns et des autres » (*Discours... par le président de la commission... chargée d'installer... une nouvelle L.·. sous le signe distinctif : « Le Travail »...*, Bruxelles, 1840, in-8°, p. 8).

([236]) Hennebert, *op. cit.*, p. 29.

([237]) Clément..., *Bonne Amitié..*, p. 248.

([238]) *F.·. G.·., Mémoire qui a remporté le prix proposé par la... Bonne Amitié...* en 5843 (Bruxelles, Parys, 1843, in-8°), pp. 5 et suiv.

tion honorable parce qu'il renfermait « au point de vue historique ... plus d'une hérésie » ([239]). Un second fut écarté, parce que son auteur se livrait à « une critique *amère* et *peu réfléchie* » des pratiques et des *mystères* de la maçonnerie ([240]), mais surtout parce qu'il avait fait preuve d'esprit antireligieux ([241]). Mais le jury fut unanime à couronner le dernier mémoire, œuvre de Ferdinand Gislain ([242]). Or cet avocat namurois condamnait en termes exprès l'intervention des loges dans le domaine politique ([243]). Il reconnaissait volontiers que la franc-maçonnerie se réclamait de la même idéologie que le parti libéral, puisque l'une comme l'autre étaient fondés sur les principes de liberté, d'égalité et de fraternité ([244]). Mais il ne découlait pas de ces affinités que la maçonnerie dût se mettre au service d'une faction politique. Il fallait au contraire distinguer les deux aspects du libéralisme : sa « partie politique » et sa « partie humanitaire » ([245]). L'une était du ressort des associations électorales, l'autre de celui des loges. Leur lot consistait à étudier des problèmes tels que ceux de l'enseignement, de la bienfaisance et de l'organisation péni-

([239]) « Attendu, en effet que l'auteur de ce mémoire voit dans l'ancienne caste des Templiers l'origine de la Maçon.·., erreur que proclament et l'histoire prof.·. et l'histoire de notre ordre » (p. 11). Le jury blâme aussi l'auteur pour avoir attribué à la maçonnerie « l'honneur de l'affranchissement des communes » alors que « ce grand et noble drame » avait été « la réaction d'un mal et nullement une enquête du libéralisme » (*ibid.*, p. 11).

([240]) *Ibid.*, p. 7.

([241]) « Attendu que ferme et tolérante, la Maçon.·. saura toujours braver les foudres du Vatican, sans se proclamer l'ennemie d'aucune religion : d'où il suit que l'auteur »... « paraît n'avoir pas bien traduit l'esprit de nos institutions... » (*ibid.*, p. 8). Le jury blâme particulièrement l'auteur d'avoir emprunté à Lamennais une épigraphe « de fiel et de haine » : « Vous verrez enfin la puissance du prêtre finir... » (*ibid.*, p. 8).

([242]) Gembloux, 23 décembre 1812. Namur, 21 octobre 1878.

([243]) « ... Nulle loge ne peut, sous le prétexte de fortifier l'action Maçonnique au-dehors, se constituer en club politique ou en agence électorale; ... toutes doivent s'interdire d'apprécier si l'Etat obéit à telle ou telle influence, si sa marche est libérale ou illibérale dans l'acception *politique* du mot; enfin aucune d'elles ne peut prendre sous ses auspices une société politique quelconque » (16).

([244]) *Ibid.*, p. 17 à 19.

([245]) *Ibid.*, p. 19. Cette partie « humanitaire » équivaut, assez curieusement, pour le jury, au « *socialisme* » qui n'est autre que la volonté de travailler au « progrès des lumières » et à « la diffusion des sciences » (*ibid.*, p. 9).

tentiaire ou encore à s'attaquer à la réforme de l'impôt, cette « question de pure équité » ([246]). De ces discussions sortiraient immanquablement des projets d'amélioration sociale ([247]). Mais pour les faire triompher, les loges ne disposaient que de deux armes. La première, « moyen sûr et infaillible » ([248]), consistait dans l'« exemple collectif » fourni par les institutions philanthropiques ou éducatives fondées par la maçonnerie, comme l'Institut pour aveugles d'Amsterdam ou l'Université de Bruxelles ([249]). Mais Gislain ne se dissimulait pas que les ateliers étaient trop pauvres pour mener à bien beaucoup d'entreprises de ce genre ([250]). Dès lors, c'était « chaque frère » qui devait s'efforcer « soit dans sa vie publique, soit dans sa vie privée » de propager par l'exemple individuel l'idéal maçonnique ([251]).

Le seconde arme, « mode d'action propre à la Maçonnerie », résidait dans le « précepte » et « la propagation des lumières » ([252]). Gislain estimait que, pour accomplir cette mission, la maçonnerie devait susciter chez ses membres le goût du travail intellectuel, favoriser leurs publications ([253]), soutenir l'Université de Bruxelles et « tout autre établissement d'instruction moyenne ou primaire ... dirigé d'après les mêmes vues et le même esprit » ([254]) et encourager les

([246]) F.·. G.·., *Mémoire qui a remporté le prix...*, p. 22.

([247]) « Tout enfin ce qui fait du pouvoir social une véritable providence, n'appartient-il pas à la Maçonnerie comme au libéralisme ? » (*ibid.*, p. 23).

([248]) *Ibid.*, p. 25.

([249]) Il donne une liste de ces fondations maçonniques en Europe et en Amérique, p. 26, n. 1.

([250]) *Ibid.*, p. 26.

([251]) *Ibid.*, p. 27.

([252]) *Ibid.*, pp. 25 et 27.

([253]) S'étendant longuement sur ces deux points, il préconise de fréquentes discussions en loge « sur des sujets du libéralisme intéressant vivement l'humanité et le progrès social » (*ibid.*, p. 30), l'organisation de concours entre maçons (*ibid.*) et l'établissement par le Grand-Orient d'une caisse qui financerait l'édition des œuvres dues à ses membres (*ibid.*, pp. 36 et suiv.).

([254]) *Ibid.*, p. 34, et il ajoute : « Peut-être même serait-il bon de reconnaître, en présence de la ruine imminente suspendue sur la tête de nos collèges communaux, qu'il y a quelque chose à faire pour l'enseignement moyen et primaire; peut-être la Maçonnerie devrait-elle porter sur ce point essentiel tout l'effort de son influence et de son dévouement ? » (*ibid.*).

œuvres qui s'efforçaient soit d'instruire, soit de « moraliser le peuple », en lui enseignant « l'ordre, l'économie et la tempérance » (255).

Ce n'est pourtant pas que Gislain dédaignât l'action politique, ni fût suspect de modérantisme (256). Tout au contraire, c'était un radical mêlé de près aux luttes électorales (257). De même le jury qui le couronna était présidé par un futur conseiller communal de Bruxelles. Trumper (258), libéral bon teint, tout comme Defrenne (259) du reste.

(255) F.·. G.·., *Mémoire qui a remporté le prix proposé par la... Bonne Amitié...*, p. 34. Malgré son titre, la brochure publiée par REDARES, sous les initiales J.M.R. et intitulée : *De l'influence de la Franc-Maçonnerie et du Libéralisme sur l'esprit des Nations* (Bruxelles, Verhasselt, 1842) n'offre rien d'utile pour le sujet qui nous intéresse ici. Elle ne renferme que des considérations d'une érudition douteuse sur l'histoire de la maçonnerie avant le XVIII^e siècle. Il en va de même d'un deuxième opuscule de REDARES. Utilisant cette fois les initiale J.M.M.R., il y commentait longuement un document, du reste faux, du XVI^e siècle (*De l'influence de la Franc-Maçonnerie sur l'esprit des Nations*, Bruxelles, Paris, 5843).

(256) Il collabora à des organes aussi marqués que le *Débat social* et la *Revue de Namur*. Dans un des articles qu'il publia dans le second de ces périodiques, il montra, sous prétexte d'étudier l'historiographie de son temps, ses sympathies pour la république. S'attaquant à Nothomb et à Borgnet, il leur reprochait leur admiration pour les ducs de Bourgogne. Elle démontrait selon lui « que l'on travaille à former en Belgique une école historique qui se donne pour mission d'exalter le principe monarchique aux dépens de notre vieil esprit communal » (*MM. Nothomb et Borgnet*, tiré à part de la *Revue de Namur*, s.l.n.d., in-8°, p. 1). Apostrophant les deux écrivains qu'il étudiait, soutenant que leur admiration pour les ducs Valois dérivait de celle témoignée par Guizot et Thierry aux Capétiens, Gislain leur disait : « Savez-vous où on est arrivé en France avec ces doctrines en apparence peu offensives ? Louis-Philippe aidant, et un peu aussi la corruption gouvernementale, la révolution si pure, si modérée de juillet, est devenue la proie du principe dynastique » (*ibid.*, p. 6) et il ajoutait : « Vous attribuez toutes nos infortunes à l'absence du principe dynastique : et nous, nous disons précisément le contraire : nous soutenons que c'est le principe dynastique qui a perdu la Belgique... » (*ibid.*, p. 8).

(257) Il échouera à plusieurs reprises aux élections législatives, mais parviendra à forcer les portes du conseil communal et du conseil provincial.

(258) WAUTERS, A., *Liste... des Magistrats communaux de Bruxelles depuis 1794 jusqu'en 1883*, Bruxelles, impr. Baertsoen, in-8°, pp. 44, 45 et 48.

(259) Cf. notamment ses *Réflexions sur l'état actuel des partis en Belgique et conseils utiles à suivre aux élections prochaines*, Bruxelles, Slingeneyer, mars 1843, in-8°. Bien qu'il y prêche la réconciliation des catholiques et des libéraux « sincères » et qu'il donne un sens péjoratif au mot de « parti » (cf. p. 1), il s'y montre fort hostile au cabinet

Bien plus, le jeune radical Gislain était d'accord avec son aîné, le modéré Defrenne, pour affirmer que les maçons devaient, comme citoyens, s'occuper des affaires publiques ([260]). Mais l'un comme l'autre pensaient que les frères devaient abandonner ces préoccupations profanes en entrant dans le temple ([261]). Aussi, au témoignage de Verhaegen lui-même, la position qu'il adopta en 1841 inquiéta fort les frères de cette tendance ([262]). Les réactions du Vénérable du *Travail*, De Wargny, sont caractéristiques à cet égard. Rendant compte à cet atelier le 13 mai des réunions maçonniques qui ont lieu à Bruxelles « dans ce moment même sur les affaires... politiques telles que les élections prochaines » il affirme « éptre bien décidé à ne point tolérer qu'on détourne la Maçonnerie de son but ». C'est pourquoi, alors que Verhaegen lui transmet des bulletins de vote en demandant que les électeurs du *Travail* n'en utilisent pas d'autres, il fait au contraire décider, le 3 juin par une majorité de 13 contre 3, que l'atelier ne s'occupera pas d'affaires profanes et enfin approuvé par tous les membres de la loge, il déplore le 7 l'abandon de la grande maîtrise par Stassart ([262bis]).

unioniste (cf. p. ex. p. 15) et au haut clergé (p. ex. p. 20) et y expose un programme d'un libéralisme fort net pour l'époque.

([260]) La neutralité politique et religieuse des loges « n'empêche cependant pas », selon Defrenne, « que chaque franc-maçon, comme *citoyen*, tout en demeurant fidèle à la religion de ses pères, ne cherche à écarter le clergé du timon des affaires; à paralyser sa pernicieuse influence sur les intérêts de ce bas monde, pour lui laisser le temps de s'occuper exclusivement des intérêts du ciel... » (*Réfutation...*, p. 3). Il déclare aussi que « Rien n'empêche cependant (et c'est même un devoir) que chacun de nous, rentré dans la vie civile, s'il est Belge, ne cesse de donner à son pays des gages d'un amour ardent de la patrie, en signalant, au risque de déplaire au pouvoir, les abus qui font entrave à sa prospérité; en provoquant les réformes rendues nécessaires... » (*Discours...* « *Le Travail* », p. 8).

([261]) « Il ne s'occupera pas *comme Maçon* de la loi électorale, de la loi sur le jury; il laissera de côté la souveraineté populaire ou de droit divin... » (GISLAIN, *Mémoire...*, p. 22). Pour Defrenne, cf. plus haut, p. 184.

([262]) Il évoqua cet incident dans son discours de la fête solsticiale de l'été 1841. Malheureusement cette partie de sa harangue ne nous est parvenue que sous la forme d'une note préparatoire que voici : « On nous accusa de jouer gros jeu (développer). On voulut nous brouiller avec nos amis. On prétendit que nous avions tué la maç.·. en la jetant dans la voie de la politique » (*Disc. fête solst. été 1841*).

([262bis]) Arch. G.-O. de Belg., le *Travail*, 1[er] registre, pp. 126, 132, 134 et 138.

Mais cette opposition causa à Verhaegen, à coup sûr, moins de souci que celle d'autres maçons, qui, tout en estimant licite l'intervention des loges dans la vie de l'Etat, désapprouvaient ses conceptions politiques. Les uns parce qu'ils le taxaient de modérantisme, les autres parce qu'ils lui reprochaient, au contraire, son « exagération ». Mais s'il rencontra plusieurs fois sur son chemin les premiers, notamment en 1846, lors de la scission de « L'Alliance » et dix ans plus tard, quand Joseph Goffin tenta de faire adopter un programme audacieux par le Grand-Orient, ces radicaux et ces socialistes ne le gênèrent guère en 1841, car ils poursuivaient à l'époque des objectifs fort proches de ceux qu'il s'était assignés. En revanche, les seconds lui causèrent de grands ennuis ([263]). L'unionisme, tel que le pratiquait le cabinet Nothomb ([264]), comptait en effet, dans les loges des défenseurs, sinon nombreux, du moins influents. Nothomb, cet ex-maçon ([265]), n'avait-il pas confié le portefeuille de la Justice à Van Volxem? Or ce bourgmestre de Bruxelles semble avoir été maçon lui aussi ([266]) et appartenait en tout cas à une famille dont les attaches maçonniques sont indéniables ([267]). De même, aux élections législatives de 1845, la liste soutenue par Nothomb comprend le nom du maçon « en activité » Van der Elst ([268])

([263]) « On affirma que des maç.·. sages et modérés désapprouvaient notre conduite (à développer) » (*ibid.*).

([264]) Nous lui laissons son nom traditionnel bien qu'il conviendrait plutôt de parler jusqu'au 5 août 1841, d'un cabinet de Muelenaere-Nothomb.

([265]) « Vous le savez aussi bien que moi, car vous aussi vous étiez des nôtres; vous aussi vous avez reçu l'initiation maçonnique; vous aussi vous avez participé à nos travaux dans les loges où vous avez même rempli d'éminentes fonctions » (Defacqz, *Lettre à M. Nothomb...*, p. 8).

([266]) *L'Indépendance belge* du 6 juin 1845 affirme sa qualité maçonnique.

([267]) Jean-Baptiste Van Volxem est vénérable des « Amis de l'Union », de 1806 à 1808 (Hennebert, *op. cit.*, p. 20). Un « Van Volxem, fils » figure en 1816 dans les dignitaires de la loge bruxelloise « de la Paix et de la Candeur » (Extrait du *Livre d'Architecture...* 27e jour du 9e mois 5186, s. l. n. d., in-8°, 8 pages, p. 8.

([268]) « La liste de nos amis est qualifiée de liste *maçonnique*, de liste de la loge. Or, parmi nos candidats, il s'en trouve qui ne sont pas maçons ou qui ne fréquentent aucune loge. Sur la liste contraire, sur celle qu'ont formée ceux pour qui la franc-maçonnerie est une sorte de tête de Méduse, sur cette liste figure M. Van der Elst, franc-maçon et franc-maçon en activité d'exercice si nous sommes bien renseignés ! »

et ceux d'anciens membres de l'ordre ([269]). La même année, les libéraux s'estiment trahis au conseil communal par deux maçons : Partoes ([270]) et Evrard-Goffin ([271]).

Ce n'est pas qu'à Bruxelles que se produisent des incidents de ce genre. *L'Observateur* relève malicieusement, en 1844, que, dans le canton de Vilvorde, un des candidats, le notaire Portaels, franc-maçon notoire, est soutenu par le clergé qui le combattait jadis ([272]). Le *Journal de Liége* met autant d'iro-

(*L'Observateur*, 6 juin 1845.) « Il est vrai que le même parti qui insulte à la réforme électorale tout en prônant un de ses plus fervents adeptes, lance des mandements contre les francs-maçons et ordonne des prières publiques en faveur des anciens vénérables des loges de Bruxelles et de Namur » (*ibid.*, 7 juin 1845).

Deux membres de la famille Van der Elst furent vénérables des « Amis de l'Union » : Pierre-Joseph de 1813 à 1829 et son fils Constant de 1835 à 1836 (HENNEBERT, *op. cit.*, pp. 21-28). Il est peu probable que le candidat de 1845, c'est-à-dire François-Emile Van der Elst ait été lui aussi vénérable, comme son père et son frère. Mais sa qualité de maçon paraît certaine (cf. LARTIGUE, *op. cit.*, t. Ier, p. 123).

([269]) Et notamment Coghen et Van Volxem (*L'Indépendance belge*, 6 juin 1845).

([270]) Sur sa qualité de maçon, cf. LARTIGUE, *op. cit.*, t. Ier, p. 81. Selon *L'Observateur* (26 octobre 1845), cet ancien échevin s'est « rendu indigne du choix des électeurs libéraux » à cause de son attitude dans la question « fondamentale » de l'instruction publique. En effet, en 1844, alors que 23 conseillers demandaient à la ville de créer une école primaire dans le quartier N.-D. aux Neiges, Partoes a été des cinq qui ne voulaient pas de cette mesure et proposaient plutôt l'adoption d'une école de « frères ignorantins ».

([271]) Cité comme maçon en 1839 par le *Journal historique et littéraire* (t. VI, 66e livraison, 1er octobre, p. 305); sur l'appui politique que lui prêta la maçonnerie bruxelloise en 1838, cf. LARTIGUE, *op. cit.*, t. Ier, p. 116. Devenu échevin en 1841 (WAUTERS, *op. cit.*, p. 41). Evrard-Goffin, fort influent dans les milieux d'affaires et pourvu de « nombreuses et puissantes relations de famille » (*L'Observateur*, 1er novembre 1845), mena dès lors une politique personnelle. « Très assidu jusque là » à la loge et à « L'Alliance » il se sépara « de ses auxiliaires, aussitôt » qu'il eut atteint « le but qu'il se proposait » (*Ibid.*, 25 octobre) et brava l'opinion libérale en plaçant ses fils à l'Université de Louvain et au collège des Jésuites à Brugelette, et en combattant aux élections législatives de 1845 les candidats de « L'Alliance » au profit de Nothomb, qui le récompensa de son zèle par une décoration. Evrard-Goffin fut alors éliminé des listes de « L'Alliance » et remplacé au conseil communal par Jules Bartels. Il faut du reste noter que son exclusion provoqua les protestations de *L'Indépendance belge* et celles des conseillers libéraux Mettenius et Anspach (*ibid.*, 22 et 25 octobre, *Journal de Bruxelles*, 22 octobre et 19 décembre).

([272]) Il est vrai qu'il s'agit de punir le conseiller sortant, M. de Baillet, homme « du parti rétrograde » pourtant, mais qui a eu le tort

nie à constater qu'à Spa, un vicaire mène campagne contre les libéraux, dans le but de faire élire, contre des hommes qui n'appartiennent pas à la loge, trois candidats dont deux sont maçons ([273]). Il en va de même à Namur où un des candidats soutenus par Nothomb en 1845 aux élections législatives n'est autre que l'ancien vénérable de la « Bonne Amitié », Th. Fallon ([274]), tandis que, quelques mois plus tard, lors du renouvellement du conseil communal, une réunion d'électeurs, dominée par les catholiques, écarte sans doute de la liste le nom du maçon Gislain mais retient celui du frère Darrigade ([275]). Enfin, le député Jadot, quoique maçon ([276]), bénéficie à Marche en 1841, de l'appui de Nothomb et de celui du clergé ([277]).

Au premier rang de ces maçons favorables à Nothomb brillait le baron de Stassart dont le prestige était d'autant plus grand que son accession à la grande-maîtrise avait été voulue par le roi. Franc-maçon lui-même ([278]) Léopold Ier était entré

de voter un subside à l'Université de Bruxelles (*L'Observateur*, 1er juin 1844).

([273]) Cité par *Le Messager de Gand*, 1er mai 1842. Le 22 avril 1843, le *Journal de Liège* note encore l'appui que la presse catholique prête aux francs-maçons Maximilien Lesoinne et Keppenne et cite d'autres frères appuyés par le clergé à Spa et à Hollogne.

([274]) CLÉMENT..., « *Bonne Amitié* », *passim* et par exemple p. 211. Fallon avait même manqué être après la révolution de 1830, le premier grand-maître de la maçonnerie belge (CLÉMENT, *Histoire...*, t. Ier, p. 104). Sa présence est encore signalée à une cérémonie maçonnique, le 12 avril 1838, c'est-à-dire plusieurs mois après la lettre pastorale (CLÉMENT, « *Bonne Amitié* », p. 250). Cf. aussi plus haut, n. 268.

([275]) *L'Observateur*, 20 octobre 1845.

([276]) W. G., *Histoire d'un atelier... l'Etoile des Ardennes...* (Bull. *G. O. de Belgique*, 1910, pp. 110-130, p. 126).

([277]) Mais ce double concours lui manquant, il échoue en 1845 (*L'Observateur*, 14 octobre 1845). Remarquons que le soutien apporté en ces diverses circonstances par la presse conservatrice et le clergé à certains d'entre eux, en même temps que l'hostilité témoignée par les mêmes forces à des candidats catholiques, tel Osy à Anvers, renforcera les maçons dans le sentiment que l'hostilité de l'Eglise à leur égard avait des motifs plus politiques que religieux.

([278]) Il avait été reçu apprenti par la loge « L'Espérance » de Berne, qui dépendait alors de Grand-Orient de France, en 1813. Puis le même atelier lui conféra les grades de compagnon et de maître et le nomma membre honoraire; cf. : *Cérémonie funèbre en mémoire du Fr.·. Léopold de Saxe-Cobourg, 1er roi des Belges, protecteur de la Franc-Maçonnerie nationale*, Bruxelles, 1866, in-8°, p. 28; que complète et rectifie CLÉMENT, *Histoire...*, t. II, pp. 54 et suiv.

officieusement en contact avec les ateliers bruxellois, dès 1831, quelques mois à peine après son avènement (279). Ses origines protestantes et son tempérament lui faisaient considérer, comme tant d'autres souverains de son temps, à commencer par Napoléon et par Guillaume Ier, que la maçonnerie, si elle était bien dirigée, pouvait constituer une institution utile au pouvoir monarchique. D'ailleurs son séjour en Angleterre avait dû le renforcer dans cette conviction (280). Aussi accueillit-il fort aimablement en mai 1832 une délégation venue lui apporter au nom des « Amis de l'Union », la médaille frappée à l'occasion du cinquantenaire de cet atelier (281). L'année suivante, il favorise les efforts de ceux qui tentent de créer le Grand-Orient de Belgique, en leur permettant de placer leurs travaux sous sa « protection spéciale » (282), et en contribuant de ses deniers à leur action philanthropique (283). Defrenne songea même à proposer au roi la grande maîtrise (284), mais il recula devant l'opposition d'autres maçons qui ne voulaient point que la protection royale devînt « une domination, une dictature » (285). Mais s'ils l'emportèrent sur ce point, ils ne parvinrent pas à empêcher que la direction de l'ordre ne fût conférée selon les

(279) CLÉMENT, *Histoire...*, t. Ier, p. 87.

(280) A Londres, il appartenait à la loge de « L'Amitié » dont le Vénérable était le duc de Sussex (*Cérémonie funèbre...*, p. 29). Sur le rôle de ce prince et de son frère le duc de Kent, père de la reine Victoria, dans la maçonnerie anglaise, cf. par exemple JONES, B. E., *Freemason's Guide and Compendium*, Londres, Harrap, 1950, gr. in-8°, *passim*; cf. aussi CLÉMENT, *Histoire...*, t. II, p. 59.

(281) Selon un compte rendu de cet entretien, le roi « a dit que l'Ordre pouvait rendre de bien grands services au pays, sous le rapport de la propagation de l'instruction et sous celui de la nationalité » (HENNEBERT, *op. cit.*, p. 26). Selon un autre récit, le souverain entretint la délégation « de la mission que pourrait s'imposer l'Ordre maçonnique de rétablir les colonies agricoles de Wortel. Il l'engagea surtout à développer dans les ateliers, *l'amour de la patrie et l'esprit public* » (*Cérémonie funèbre...*, p. 30).

(282) CLÉMENT, *Histoire...*, t. Ier, pp. 92, 95 et suiv.

(283) Par un don de 500 florins au profit des maçons indigents (CLÉMENT, *Histoire...*, t. Ier, p. 95).

(284) *Ibid.*, t. Ier, p. 102. Selon Lartigue, le roi n'était pas étranger à cette proposition (*op. cit.*, t. Ier, p. 53).

(285) CLÉMENT, *Histoire...*, t. Ier, p. 103. D'autres frères, allant plus loin, avaient même demandé qu'on ne fît pas allusion dans les statuts à la protection royale, mais le Grand-Orient ne les suivit pas (*ibid.*, t. Ier, pp. 99-100).

vœux du monarque [286]) par l'élection de Stassart à la grande-maîtrise [287]). Elle fut l'œuvre de deux hommes : Joseph Marchal [288]) et Théodore Verhaegen. Marchal, après une carrière passablement agitée, exerçait, à l'époque, les fonctions de conservateur à la Bibliothèque de Bourgogne [289]). Membre de l'Académie Royale, il avait contribué à y faire entrer en 1833 Stassart [290]), qu'il connaissait depuis longtemps [291]). Il jouait un rôle important aux « Amis Philanthropes » [292]), au Grand-Orient et au Suprême Conseil [293]). Il se définissait lui-même comme « zélé franc-maçon, et en même temps chrétien convaincu, mais non bigot » [294]) et sa vie prouve que ce n'était pas là figure de style [295]). Ses idées religieuses, ses prétentions nobiliaires [296]), son loyalisme monarchique [297]) le poussaient à craindre la transformation de la maçonnerie en société anticléricale ou révolutionnaire. Toutes ces raisons le conduisirent sans doute à jeter pour la grande maîtrise les yeux sur Stassart. Mais l'on pouvait craindre que ce dernier, qui était, pour se borner à quelques-uns de ses titres, à la fois gouverneur du Brabant, président du Sénat et académicien, ne pût accepter une nouvelle charge, faute de temps pour l'exercer. C'est alors que Verhaegen leva la difficulté en s'of-

([286]) En 1833, Trumper forme le vœu que le Grand Maître « ne soit pas lui-même un homme politique, c'est-à-dire n'appartienne d'aucune manière à la dynastie régnante » (*ibid.*, t. Ier, p. 103).

([287]) Stassart ne cessera jamais d'affirmer qu'il n'avait accepté la charge de grand maître que pour complaire au roi (*Œuvres complètes*, pp. 808 et 809, n. 1).

([288]) MARCHAL, chevalier Edmond, *Notice sur le chevalier François-Joseph-Ferdinant Marchal* (*Annuaire Ac. R. de Belg.*, 1889, pp. 397-496).

([289]) *Ibid.*, pp. 470 et suiv.

([290]) Comme le montre leur correspondance (AEN, Fonds Stassart-Maillen, n° 319).

([291]) MARCHAL, E., *Notice...*, p. 477.

([292]) LARTIGUE, *op. cit.*, t. Ier, pp. 170-171.

([293]) MARCHAL (chevalier Fr. J. F.), *Le Mythe d'Adoniram ou Origine et Mystères de la Franc-Maçonnerie*, Bruxelles, Weissenbruch, 1899, in-8°, p. 9 (introduction par Gustave Jottrand).

([294]) *Ibid.*, p. 9.

([295]) En 1827, il refuse d'entreprendre des recherches d'archives qu'un agent de Guillaume Ier lui demandait pour soutenir la cause du Collège philosophique (MARCHAL, E., *Notice...*, pp. 452-453); sur ses sentiments chrétiens, cf. aussi p. 480.

([296]) Il sera créé chevalier en 1845 « sur les preuves de son origine noble et en raison de ses services » (*ibid.*, p. 486).

([297]) Sur son hostilité à Guillaume Ier et sa participation à la révolution de 1830, cf. *ibid.*, *passim*.

frant à accomplir, à la place du grand maître, le travail qui revenait normalement à ce dernier. Le 9 mars, Marchal transmit cette proposition à Stassart ([298]), qui l'accepta après quelques jours de réflexions ([299]). Marchal mit alors en contact le futur grand-maître et Verhaegen ([300]). Le 30 mars, le Grand-Orient élisait Stassart à l'unanimité ([301]).

([298]) « Je suis chargé de prendre des informations avec *ménagement* pour savoir s'il vous serait agréable d'accepter la fonction de sérénissime grand-maître de l'ordre maçonnique en Belgique. M. l'avocat Verhaegen aîné (rue des Minimes) qui m'y a autorisé, exerce en ce moment les fonctions de premier grand Surveillant du grand Orient, et *il vous offre d'être* votre représentant : il ferait par conséquent tout le travail.

» Les Statuts généraux portent ces mots : à la gloire du gr. a. etc. et sous la protection de Léopold Ier, Roi des Belges, parce que S.M. a daigné se proclamer protecteur de l'ordre et a même envoyé, ce jour-là, un don de 500 florins pour le Tronc de bienfaisance.

» Vous savez, mieux que moi, Monsieur le Baron, que la maçonnerie s'étend sur les deux hémisphères, que si elle n'est qu'un amusement dans certaines contrées, elle est poussée jusqu'au fanatisme dans d'autres : il faut des hommes prudents, fermes et d'une haute considération sociale pour la diriger dans notre pays; ils doivent sacrifier quelques heures de leurs loisirs pour maintenir dans un juste équilibre les membres de cette Société composée d'éléments les plus hétérogènes, parce qu'ils sont pris dans toutes les classes et parmi les personnes qui ont les pensées les plus opposées.

» Telle est la proposition que je suis chargé de vous faire : si le chef de l'état, notre auguste Souverain, n'a pas dédaigné de se déclarer franc-maçon et d'accepter le protectorat de cet ordre mystique, il n'y a aucun inconvénient à l'imiter.

» J'en parle non en enthousiaste, mais avec la conviction que les honnêtes gens de la haute compagnie doivent en diriger les opérations. » (AEN, Fonds Stassart-Maillen, n° 472.)

([299]) « J'avais besoin de réfléchir aux propositions que renferme votre lettre du 9 de ce mois; elles sont bien flatteuses et j'y suis infiniment sensible, mais j'étais arrêté par la crainte que mes nombreuses occupations ne me permissent point de remplir cette nouvelle tâche. Toutefois, la certitude d'avoir un remplaçant, tel que l'avocat Verhaegen aîné, me rassure et je n'hésite plus à vous répondre affirmativement... » (AEN, Fonds Stassart-Maillen, n° 472, 13 mars 1835, minute.)

([300]) Le 16 mars, Marchal félicite Stassart pour sa décision : « c'est une des belles actions de votre carrière politique, car il en résultera le plus grand bien pour la Belgique ». Il l'avertit que Verhaegen qui plaide à Gand viendra le voir à son retour pour prendre les dispositions nécessaires à l'élection, et qu'en attendant, il tient « par prudence » son acceptation secrète. Le 27, il lui signale que le grand comité vient de prendre unanimement position en sa faveur. Il lui annonce en outre qu'il lui présentera Verhaegen le lendemain et ajoute : « Vous m'avez témoigné tant de bonté que j'ose vous conseiller d'envoyer à M. Verhaegen une invitation pour votre soirée de dimanche » (AEN, Fonds Stassart-Maillen, n° 472).

([301]) Clément, *Histoire...*, t. Ier, p. 104. Dès que le vote est acquis,

Cette désignation fit taxer la maçonnerie de courtisanerie par la presse avancée ([302]), mais plut au roi ([303]) qui en témoigna beaucoup de satisfaction aux dignitaires de l'ordre ([304]).

Après cette élection, Léopold Ier n'entretint plus de relations avec les ateliers, civils du moins ([305]), que par l'intermédiaire du grand-maître ([306]).

Marchal et Verhaegen en avertissent Stassart et lui annoncent que « le Gr.·. O.·. aura la faveur de vous rendre compte demain des délibérations qui continuent en ce moment pour célébrer un événement qui sera mémorable dans la Belgique et qui promet un avenir heureux à l'ordre maçonnique dans ce beau royaume ». Stassart répondit immédiatement que le Grand-Orient « pouvait assurément choisir un grand-maître plus convenable, mais il n'en aurait point trouvé de plus dévoué... » (AEN, Fonds Stassart-Maillen, n° 472).

([302]) *Le Libéral* dénonce l'esprit monarchique du Grand-Orient (9 janvier), s'exclame, à propos de la présence de Stassart dans la suite de l'archevêque à la procession de Tirlemont : « Voilà la Franc-Maçonnerie au pied du clergé et soumise au gouvernement et à la Cour ! » (26 mai), invite les maçons soucieux d'indépendance à se méfier du grand-maître (27 mai) et cite avec délectation *Le Courrier belge* pour qui les ateliers « ne peuvent que diviser leurs forces en recherchant la protection directe ou indirecte du roi » (24 mai). Ce dernier journal va jusqu'à prétendre qu'imitant la tactique de Napoléon, le gouvernement encourage ses membres et les dignitaires de la Cour à peupler les loges. *Le Courrier* invite en conséquence les maçons dignes de ce nom à ne pas obéir à Stassart (26 mai). Cette amertume se comprend encore mieux si l'on sait que certains frères auraient voulu conférer la direction de l'ordre au républicain Alexandre Gendebien (Clément, *Histoire...*, t. Ier, p. 104). La violence de ces attaques explique sans doute pourquoi Verhaegen, Defrenne et Marchal font en juin une démarche solennelle auprès du radical Lucien Jottrand (AEN, Fonds Stassart-Maillen, n° 472, lettre de Marchal à Stassart, 21 juin 1835).

([303]) Clément, *Histoire...*, t. Ier, p. 104.

([304]) Le roi fit à cette occasion un don de mille francs au Grand-Orient qui chargea une députation de la remercier (*ibid.*).

([305]) Le 23 juin 1836 se fonde au camp de Beverloo l' « Union militaire ». Trois jours plus tard, le général Hurel, chef de l'Etat-Major général, s'affilie à cet atelier. A plusieurs reprises on annonce dans les mois qui suivent que Léopold Ier assistera à une réunion de cette loge, mais en fin de compte cette visite royale n'eut pas lieu (F.·. G.·. *Les loges militaires...*, pp. 158-159, cf. aussi Clément, *Histoire...*, t. Ier, pp. 89 et 114, n. 1. *Cérémonie funèbre...*, p. 31).

([306]) Ainsi, en février 1836, Defrenne, qui prépare une fête du Grand-Orient, avertit Stassart le 2 qu'il compte faire exposer au cours de cette cérémonie le buste du roi et il se demande s'il ne serait pas opportun « d'inviter S.M. à faire à cette occasion quelque chose en fav.·. des Pauvres » (AGR, Fonds Stassart, corresp. Defrenne). Le 8, il revient à la charge en insistant sur le fait que « l'annonce d'un bienfait de cette nature, à la tenue du premier mars prochain, serait... du meilleur

Persuadé que « tous les gouvernements qui s'entendent à conduire les hommes avec quelque habileté » devaient s'assurer « des moyens d'action » sur la maçonnerie ([307]), Stassart, qui, du reste, avait rempli, vingt ans auparavant, une mission analogue pour le compte de Napoléon ([308]), se mit en devoir de maintenir le Grand-Orient dans la voie que lui avait tracée Léopold Ier. Le nouveau grand-maître se donna pour objectif d'éviter que les loges ne tombent sous l'influence des orangistes ou des radicaux ([309]) et voulut orienter leurs travaux « vers la bienfaisance et le goût des Arts » ([310]) et en faire « un utile auxiliaire de la charité chrétienne » ([311]).

Accablé d'honneurs et de travail, Stassart ne surveilla les ateliers que de loin. Clément a observé que, pendant sa présidence, il n'assista que six fois aux séances du Grand-Orient et à celles de son comité directeur ([312]). Il faut ajouter que plu-

effet » (*ibid.*). Stassart obtint satisfaction, car le procès-verbal de la séance tenue par le Grand-Orient le 1er mars mentionne que Defrenne « informe l'assemblée que S.M. le Roi des Belges désirant s'associer aux actes de bienfaisance qu'exercent les maçons vient de mettre à la disposition du G.·. O.·. une somme de mille francs pour servir les malheureux ». A la suite de cette communication reçue « avec l'émotion de la plus vive reconnaissance », le Grand-Orient décida d'envoyer sept de ses membres, conduits par Stassart, chez le roi « pour lui renouveler l'assurance de la fidélité des Francs-Maçons à sa dynastie et aux lois; lui exprimer les sentiments de respect et d'amour qu'ils éprouvent pour sa personne et le remercier du nouveau don qu'elle vient de faire à l'humanité souffrante » (*ibid.*, copie). Encore faut-il que le souverain accepte de recevoir la délégation. A nouveau Defrenne demande à Stassart d'intervenir (*ibid.*, 7 mai). Il s'exécute et le 10 mai, il peut annoncer à Defrenne que le jour même Van Praet lui a écrit que « le Roi me charge d'avoir l'honneur de vous informer qu'il recevra la députation du Grand-Orient demain mercredi à midi en ville » (*ibid.*). La réponse de Van Praet est en effet conservée dans sa correspondance.

([307]) Cf. n. 331.

([308]) Préfet à La Haye, il travaille en 1812 et 1813 à placer les loges hollandaises sous l'obédience du Grand-Orient de France (Findel, J. G., *Histoire de la Franc-Maçonnerie*, Bruxelles-Paris, Lacroix, Verboeckhoven et Cie, 2 vol. in-8°, 1866, t. II, pp. 156-157 et Postma, *op. cit.*, pp. 102-103).

([309]) Cf. n. 331. Dans son discours d'installation comme Grand Maître, il blâme l' « esprit d'exagération », l'hypocrisie toujours méprisable, « qu'elle se traîne cauteleusement aux pieds des autels ou qu'elle flatte les passions populaires », etc. (*Œuvres complètes*, p. 808).

([310]) Cf. plus loin n. 331.

([311]) *Ibid.*

([312]) *Histoire...*, t. Ier, p. 143, n. 1.

sieurs de ses rares présences ne furent dues qu'aux sollicitations répétées de ses frères ([313]).

Mais cet apparent manque de zèle n'empêchait pas Stassart de contrôler minutieusement l'activité maçonnique par l'intermédiaire de son « représentant particulier ». S'il ne l'avait pas désigné spontanément, s'il ne l'avait pas connu avant son élévation à la grande maîtrise ([314]), des rapports cordiaux s'étaient néanmoins établis très vite entre les deux hommes ([315])

([313]) Le 8 février 1836 Defrenne rappelle à Stassart que le règlement du Grand-Orient fait une obligation au Grand-Maître de présider la fête et le banquet qui marquent le 1er mars, « ce jour étant le premier de l'an maçonnique » et il ajoute : « Mais votre ill.·. représentant peut faire la besogne jusqu'au moment de votre arrivée vers 5 heures et même plus tard, si vous le désirez » (AGR, Fonds Stassart, corresp. Defrenne). De son côté, Verhaegen l'avertit le 22 novembre 1838 que le Grand-Orient devra bientôt tenir une réunion d'une particulière importance puisque figurent à son ordre du jour non seulement la désignation d'un secrétaire, mais encore la protection à accorder à l'Université de Bruxelles et le « plan de conduite pour toutes les loges dans les circonstances difficiles où nous nous trouvons » et lui signale que cette séance doit être préparée par le grand comité. Il ajoute à ce propos : « Aux termes du règlement, le grand comité se réunit huit jours d'avance et arrête la besogne. C'est une réunion de famille. Voudriez-vous me dire le jour qui vous conviendroit; le soir toutefois, car ces messieurs ne sont guère libres que le soir » (AGR, Fonds Stassart, corresp. Verhaegen). Il lui écrit encore le 25 novembre 1839 : « Il m'a été impossible de vous voir hier, car j'ai été à la campagne toute la journée. J'espère vous voir ce soir au Grand Comité du gr.·. or.·. à 6 h 1/2. Il y sera question entre autres d'une planche à adresser au gr.·. or.·. de France. Nous prendrons un parti à l'égard de Glibert qui me paroit être un homme très foible » (*ibid.*). Le fait que Stassart indique sur la lettre qu'il y a répondu le jour même, donne à penser qu'il n'assista pas à la réunion. C'est sans doute pourquoi Verhaegen lui écrivit le 5 janvier 1840 : « J'ai une minute de lettre au gr.·. or.·. de France rédigée par le fr.·. Wouters. Veuillez y faire les changements que vous jugerez à propos, je la ferai copier et vous la présenterai ensuite à la signature » (*ibid.*).

([314]) Cf. plus haut, p. 194 et plus loin, n. 387.

([315]) Prié à dîner chez Stassart, Verhaegen est obligé de décliner l'invitation à cause d'une « extinction complette de la voix » (AGR, Fonds Stassart, corresp. Verhaegen, 6 mai) mais ce n'est que partie remise. Le mois suivant, Verhaegen dîne chez Stassart (*ibid.*, 14 juin 1835). Il est à nouveau invité en août (*ibid.*, 16 août 1835). Inversement Verhaegen écrit à Stassart : « Je viens d'arranger une petite partie à l'*improviste* pour demain dimanche. Oserai-je vous prier d'être des nôtres ? Vous rencontrerez entre autres MM. Félix et De Reiffenberg. Nous dînerons à 4 heures » (*ibid.*, 20 août [le millésime manque]). En décembre 1837, Verhaegen, à cause d'une grave maladie de sa fille aînée, est obligé d'annuler un autre repas auquel devait assister Stassart (*ibid.*, 17 décembre 1837). Une semaine après, il avertit le Grand-Maître que « ma fille est toujours dans la même position dangereuse

qui faisaient assaut de bons procédés. Stassart usait souvent de son crédit en faveur de ceux que Verhaegen ([316]), ou d'autres maçons ([317]), lui recommandaient, lui transmettait

où elle se trouvoit il y a huit jours. Ce qui m'empêche de sortir et de vous faire une visite pour vous remercier ainsi que M^me^ la Baronne de l'intérêt que vous voulez bien lui porter » (*ibid.*, 25 décembre 1837).

([316]) Le 19 juillet 1835, il signale à Stassart que « Louis Lubliner, Polonais qui a fait ses études dans le Pays et a obtenu le grade de docteur en droit, sollicite à défaut de ressources, une place de commis dans la maison de détention de Vilvorde; il est digne à tous égards de votre bienveillance et j'ose vous le recommander comme un sujet capable, d'une probité à toute épreuve, ne se mêlant en rien aux affaires politiques et jouissant de l'estime de tous ceux qui le connoissent. Il paroit qu'il sera appuyé au ministère de la justice » (*ibid.*). Le 24 janvier 1836, il lui recommande Louis Trioen, membre zélé des « Amis de l'Union », avocat « qui a des connaissances pratiques et dont la moralité est à toute épreuve », qui souhaite être nommé Procureur du Roi à Courtrai ou à Furnes « et dont la requête sera sans doute renvoyée à votre avis » (*ibid.*). Quelques mois plus tard, il attire son attention sur le cas d'un maçon « bien malheureux et en même tems bien respectable » qui, muni des certificats les plus élogieux, sollicite une place « de directeur d'une boulangerie dans une *place de garnison* ». Comme « M. Nicaise, Secrétaire général au Ministère de la guerre, lui porte le plus grand intérêt », un mot de recommandation de Stassart auprès du général Wilmar ferait réussir ses démarches « et nous aurions la consolation d'avoir été utile à un maç.·. et à un père de famille qui est dans le besoin et qui ne demande qu'à travailler pour aider sa femme et ses enfans » (*Ibid.*, 6 novembre 1836). Enfin, il intervient chaleureusement en faveur de Charette-Duval « le plus zélé, le plus sûr » de tous les membres des « Amis Philanthropes ». « Il a beaucoup d'ordre », ajoutait Verhaegen, « connoit fort bien l'administration et seroit un *économe parfait.* Je réponds sur l'honneur de sa probité et de ses connoissances. L'institution à laquelle on l'attachera ne pourra jamais faire de meilleure acquisition » (*ibid.*, 27 avril 1838). Verhaegen transmettait parfois à Stassart des requêtes plus futiles. Il lui écrit par exemple : « Je viens vous prier de me rendre le service de vouloir présenter M. Frédéric De Dobbeleer, mon ami intime et de *la moralité duquel je vous réponds*, aux Bals du lundi au Waux Hall comme souscripteur. M. De Dobbeleer est reçu dans toutes les premières sociétés de cette ville et fréquente tous les bals. Il me seroit agréable que la présentation pût avoir lieu avant *lundi* » (*ibid.*, 11 janvier [1838]). En revanche, Verhaegen, à la différence d'autres maçons, ne demande rien pour lui-même à Stassart, si ce n'est de l'appuyer dans certaines affaires politiques ou administratives (cf. aussi n. 318). Il faut noter, d'autre part, que les indications portées par Stassart sur les lettres qu'il recevait, montrent qu'en général il y répondait immédiatement.

([317]) Le 2 octobre 1835, Defrenne lui recommande Francqui, qui « après avoir desservi pendant 24 ans » avec « probité et désintéressement » la charge de greffier à la prison de Bruxelles, souhaite obtenir la direction de cet établissement (AGR, Fonds Stassart), et le 6 mai 1836, il lui demande d'intéresser le Roi au cas du maçon Dessesarts, acteur

d'utiles renseignements ([318]) et soutenait au Sénat ([319]) ou

qui vient d'être congédié par « le directeur Bernard, *si richement doté par la liste civile* » (*ibid.*). Stassart intervient aussi, comme le prouvent leurs lettres, en faveur d'Altmeyer et de Baron.

([318]) Ainsi en décembre 1840, Verhaegen écrit à Stassart : « L'année dernière, lors de la discussion du budjet de l'intérieur, vous m'avez communiqué, pour le petit séminaire de Rolduc, un moyen qui m'a échappé. Auriez-vous la complaisance de vous le rappeler et de m'en dire un mot. C'est, je pense, quant au titre de propriété qui est loin d'être favorable au petit Séminaire de Liège » (*ibid.*, corresp. Verhaegen. Lettre datée « lundi », mais Stassart a précisé 14 décembre 1840). Dans une autre lettre, Verhaegen remercie Stassart « de sa communication » et ajoute « j'ose encore vous recommander spécialement cette affaire. La dépense paroit devoir être à la charge de la Province puisqu'elle jouit des avantages de la rivière, de la pèche et de la navigation, au reste si les riverains devoient réparer ils abandonneroient plutôt leurs propriétés riveraines » (*ibid.*, daté seulement « 12 »). Nous supposons que c'est aussi aux affaires administratives que se rapporte un billet dans lequel on lit : « D'après la promesse que vous avez bien voulu me faire ce matin, je vous remets ci-jointe mon opposition à la demande en concession de MM. Meeus et Cans. Comme c'est le dernier jour, j'ose espérer que vous voudrez bien le faire enregistrer de suite » (*ibid.*, 14 juillet 1838. Verhaegen a écrit 1832, mais une note de Stassart permet de corriger cette erreur.) Les intérêts de la famille Verhaegen s'opposaient à ceux du groupe Meeus au sujet de la construction de la Gare du Nord.

([319]) Le 20 décembre 1836, Verhaegen écrit à Stassart : « La deuxième Chambre a commis une injustice criante en ne nommant que des professeurs de l'université catholique et des gens du même bord, c'est au Sénat à réparer cette injustice en remplaçant les *Baguet*, les Pagani, les Ernst par quelques-uns des nôtres. A cet effet, je prends la confiance de vous remettre la liste de nos candidats qui sera suivie par tous les Sénateurs libéraux. » La liste à laquelle Verhaegen faisait allusion, remplaçait dans le jury des lettres, Borgnet par Beving, dans celui des sciences, Pagani par Georges, dans celui du doctorat en droit enfin, Ernst par Jonet (*ibid.*). Le 25 décembre 1837, Verhaegen entretient à nouveau Stassart du jury d'examen : « Le Sénat va bientôt s'occuper de la nomination des membres du jury d'examen et M. L. Ernst qu'il a nommé l'année dernière pour le *doctorat en droit* vient d'annoncer qu'il ne pourroit accepter de nouveau s'il étoit réélu. Je me rappelle les efforts que vous avez bien voulu faire précédemment pour moi et je viens vous demander si le moment actuel ne seroit pas favorable pour faire une nouvelle tentative ? Les fonctions que je sollicite ne doivent me donner aucun avantage, car je déclare d'avance que je renonce aux émolumens, elles me prendront un tems précieux et surtout une partie de mes vacances, mais je veux faire ces sacrifices pour l'université que j'ai créée et à l'égard de laquelle on n'a pas toujours été juste. J'ai aussi quelque espoir à la Chambre des représentans, mais là il s'agiroit de deplacer soit M. Raikem soit M. Dubus et cela devient difficile tandis qu'au Sénat une *place est vacante*.

» Si vous pensez pouvoir réunir quelques voix en ma faveur, je ferois aussi de mon côté des démarches près de plusieurs cliens qui siègent parmi vous. Je ne sens aucun scrupule à solliciter des fonctions

au conseil provincial ([320]) les intérêts de l'université de Bruxelles. En revanche Verhaegen rendait à la Chambre des

qui seroient pour moi gratuites en même temps qu'elles seroient onéreuses » (*ibid.*) et deux jours plus tard, revenant à la charge, il ajoute : « Voici une lettre que je viens de recevoir de M. le Comte d'Andelot et d'après laquelle je compte sur sa coopération active, j'ose aussi compter sur la vôtre, maintenant je vais écrire à MM. Dehaussy, Dupont, Engler, Lefebvre-Meuret, etc. » Sur l'importance de cette question du jury, cf. BARTIER (*op. cit.*, *Bull. UAE ULB*, avril 1959, pp. 14-15).

([320]) « MONSIEUR LE BARON,

» Il y a quelque temps, j'eus l'honneur de vous entretenir du projet qu'avoit formé le conseil d'administration de l'Université libre de demander un subside au conseil provincial de Brabant; vous avez paru approuver cette résolution et vous avez manifesté l'intention de prendre cette demande sous votre protection. A cette époque, l'on ne supposoit pas qu'il fût possible qu'un administrateur entouré de l'estime et de l'affection de tous ses administrés put être brusquement arraché aux fonctions qu'il remplissoit si noblement; comme tous les établissemens utiles, l'université libre déplore la perte douloureuse qu'elle vient de faire; elle regrette que celui qui, seul peut-être en Belgique, réunissait à un aussi haut degré, le talent de l'administrateur et le mérite de l'homme de lettres, se trouve, au moins pour le moment, éloigné d'un poste où il puisse contribuer au succès des lettres et des sciences.

» Toutefois, Monsieur le Baron, le conseil de l'Université est convaincu que si le ministère a pu vous ôter votre gouvernement, il n'a pas été en son pouvoir d'affaiblir en rien l'affection et le dévouement que les membres du conseil provincial avoient toujours manifestés pour vous; il est persuadé que l'influence qui est due à votre caractère, à vos antécédens, aux services rendus à la patrie, loin d'avoir diminué, n'a fait que croître depuis votre disgrâce. Le conseil ne doute pas enfin que votre appui près des membres du conseil provincial qui, presque tous sans doute, se rendront auprès de vous, que votre recommandation ne soit un moyen puissant de succès pour la demande de subside qui a été formée cette année. Je prends donc la liberté d'appeler votre bienveillante attention sur cet objet; il est important en ce que la demande accueillie donneroit toute stabilité à l'université et serviroit efficacement la cause libérale; il est important en ce que un échec seroit fatal au parti libéral dans l'opinion publique; il est important en ce que beaucoup de membres du conseil de l'université, en cas de succès de la demande actuelle, n'ayant plus à songer aux moyens de soutenir cette institution, pourront donner plus de temps et de soin à la défense des principes libéraux en général.

» La question que cette demande soulève au Conseil provincial sera une affaire capitale, soit pour l'université elle-même, soit pour le triomphe de la cause libérale.

» En nous reportant à la liste des 57 ou plutôt des 56 membres du Conseil provincial, nous trouvons environ 20 dont l'opinion nous est acquise d'avance; il y en a un pareil nombre dont il ne faut rien attendre; restent donc 16 à 18 membres, hésitans, flottans, incertains; ils voteront contre nous, si notre demande se présente toute seule; ils seront pour nous, si votre influence personnelle et votre recommandation

services à Stassart ([321]) et l'aidait consciencieusement à accomplir ses obligations de grand maître ([322]).

les stimule en notre faveur; il suffirait d'ailleurs de dix voix incertaines à ajouter aux 20 pour assurer le triomphe. Nous osons compter sur votre puissant concours... »

(AGR, Fonds Stassart, corresp. Oulif, 1er juillet 1839.)

([321]) C'est sans doute à une question politique que se rapporte une lettre du 13 novembre 1836, dans laquelle Verhaegen avertit Stassart que « je reçois à l'instant votre amicale datée de ce jour. J'approuve à tous égards votre manière de voir et dès demain je me mettrai en campagne pour vous en assurer le succès » (*ibid.*). Mais une autre lettre, du 14 octobre 1837, est beaucoup plus explicite. Répondant à un mot de Stassart qu'il venait de recevoir, Verhaegen avertissait son correspondant « que déjà les sections se sont occupées du budjet de l'intérieur et qu'il devient impossible de faire entrer dans le rapport les observations que vous avez bien voulu me transmettre. Toutefois je prends l'engagement de les faire valoir lors de la discussion politique, comme je m'empresserai toujours d'être l'organe à la Chambre, du conseil de la Province, et de sa députation ou de son président chaque fois que l'occasion pourra s'en présenter. »

La correspondance de Verhaegen contient plusieurs billets du même genre, mais trop laconiques pour être interprétés convenablement.

([322]) C'est Verhaegen qui fait connaître à Stassart la composition de l'institution qu'il préside : « ... je pense ne pas pouvoir me dispenser de vous faire connaître qu'en vous donnant les noms des officiers dignitaires du grand or.·. j'ai omis un des principaux. C'est le f.·. *Wouters* archiviste du gr.·. or.·. et en même temps archiviste du gouvernement. Il demeure rue aux Laines » (*ibid.*, datée du 14 juin — Stassart a ajouté 1835) et qui lui indique ceux qu'il convient de consulter : « Je crois qu'il seroit bon de convoquer aussi pour demain M. Wouters, archiviste, vén.·. de l' « Union ». Si vous êtes de cet avis, je l'informerai » (*ibid.*, s.d. François Wouters fut vénérable des « Amis de l'Union » de 1837 à 1839). C'est sur Verhaegen que repose, pour une part importante, l'organisation des cérémonies maçonniques. Ainsi, lorsque le Grand-Orient prépare, quatre mois à peine après la lettre pastorale, un banquet qui réunira le 22 mars 1838 plusieurs centaines de convives (plus de 500 pour *L'Indépendant* du 25, plus de 800 pour *Le Courrier belge* du 26), Verhaegen tient le Grand Maître au courant. Le 19, il lui écrit que : « M. le Baron Verheyden s'est montré on ne peut plus obligeant. Il met à notre disposition la salle du bal, pour y recevoir nos convives. J'ai vu aussi le général d'Haene qui arrangera le tout conformément à nos désirs » (*ibid.*) et le 22 il donne à Stassart une leçon d'étiquette maçonnique : « Il y a aussi salut du glaive pour la dernière santé, il faut aussi trois feux, l'harmonie et la chaîne d'union précédant non seulement les feux mais aussi le commandement des armes. En d'autres termes, l'harmonie doit avoir la parole immédiatement après l'annonce de la dernière santé. Les frères servans sont admis.

Les fr.·. Luesemans et De Marneffe chanteront le Duo de la *Puritani* qui fera un effet merveilleux, ce sont deux voix superbes. Vous pourrez leur donner la parole un quart d'heure ou une demi-heure

Grâce à cet appui et à la sympathie que lui témoignaient des maçons expérimentés, comme Defrenne ([323]), Stassart,

après la deuxième santé. A midi le graveur vous enverra le cantique *au Roi.* »

Inversement F. J. Beckers fait savoir à Stassart le 3 juillet 1836 que la « Bonne Amitié », après avoir longtemps suspendu ses travaux, « vient de les reprendre, il y a peu de mois à la vérité, très modestement à cause du petit nombre des ff.·., nous trouvant cependant aujourd'hui à 16 ou 17 » ce qui l'a conduit à proposer à ses amis de s'affilier au Grand-Orient, mais ils n'ont pas voulu le faire avant de savoir les effets qu'aurait leur adhésion. En conséquence Beckers priait Stassart de lui faire communiquer avant la prochaine réunion de la « Bonne Amitié » le règlement du Grand-Orient et la liste de ses membres (*ibid.*). Stassart expédia immédiatement cette demande à Verhaegen qui dès le lendemain l'avertissait qu'il venait « d'écrire au f.·. Becker à Namur auquel j'envoye les statuts et le règlement du gr.·. or.·. ». En même temps Verhaegen retournait à Stassart « la trop fameuse feuille dont j'ai pris extrait » et lui signalait que René Spitaels, maçon, mêlé à un scandale de presse « va quitter le pays pour faire un voyage lointain » (*ibid.*, utilisant le style maçonnique, Verhaegen date sa lettre de l'année précédente. Elle est en fait du 5 juillet 1836). Le 1[er] mars 1838, Verhaegen annonce au Grand Maître qu'il a transmis sa réponse à la loge des Neuf Sœurs de Paris et l'avertissant que le Grand-Orient a le même jour « sa tenue d'obligation », il lui demande « le double mot annuel » (*ibid.*).

([323]) Le 2 février 1836, Defrenne rappelle à Stassart que ce dernier lui a promis son buste. Il tient d'autant plus à ce cadeau qu'il le considérera « à chaque instant comme un modèle, qu'il ne me sera jamais donné de suivre que de bien loin » (AGR, Fonds Stassart, corresp. Defrenne). Le 8, il remercie Stassart « homme tout à la fois aimable et savant » qui vient de lui envoyer une médaille, mais lui parle à nouveau du buste : « J'en attends la possession, pour l'inaugurer chez moi, avec solennité, et je me berce de l'espoir que vous voudrez bien participer à cette petite fête » (*ibid.*, 8 février 1836). Stassart s'exécute quelques jours plus tard. C'est l'occasion pour Defrenne de lui exprimer à nouveau toute son admiration, en prose : « Namur justement orgueilleuse de vous avoir donné le jour... vos travaux littéraires justement appréciés; ce que vous fîtes d'utile sous le règne de Grand Napoléon », etc. et, rimeur infatigable, en vers : « Courageux citoyen, Fabuliste, Poëte,/ de notre Sénat Belge et le Cœur et la Tête »... « Digne de conserver, Esclave de la loi,/ Les suffrages du peuple et la faveur du roi » (*ibid.*, 23 février 1836). Il est vrai que l'amitié de Defrenne n'était peut-être pas désintéressée, car il fit à plusieurs reprises appel à l'influence de Stassart, d'abord pour être nommé à la Cour de cassation, à la place laissée vacante par la mort du conseiller Garnier (*ibid.*, 1[er] septembre 1833) puis, au décès de Redemans, pour être désigné comme avocat du ministère des Finances (*ibid.*, 30 septembre 1835), comme magistrat du parquet ou conseiller à la cour d'appel (*ibid.*, 13 mai 1836) ou enfin comme greffier du Conseil des Mines (*ibid.*, 19 mai 1836). Chacune de ces requêtes est l'occasion pour lui de rappeler ses quarante ans de barreau, la faveur dont il bénéficia à l'époque de « l'immortel Napoléon » lorsqu'on

pendant trois ans, dirigea facilement le Grand-Orient ([324]), mais la lettre pastorale allait singulièrement compliquer sa tâche ([325]).

Elle le plongea dans l'amertume, mais aussi dans l'inquiétude. Le premier de ces sentiments éclate dans sa correspondance avec M^gr^ Van Bommel. Ce prélat, qui savait sans doute que Stassart était ébranlé dans sa foi maçonnique ([326]) et avait tenté d'obtenir de Malines la permission de rester à la tête de l'ordre ([327]), voulut l'amener à abandonner la grande maîtrise. Dans cette intention, évoquant leurs anciennes relations amicales, il écrivit une première lettre à Stassart le 9 juin 1838 ([328]). Puis devant la résistance de son correspon-

manqua faire de lui un procureur général à Florence, les persécutions qu'il subit à l'époque du roi Guillaume, et l'amertume qu'il éprouvait à voir ses anciens stagiaires recevoir les charges qu'on lui refusait.

([324]) Il est en tout cas reçu dans les loges avec amitié et déférence. Les « Amis Philanthropes », par exemple, lui témoigneront leur attachement en demandant à l'illustre peintre Navez, qui était franc-maçon, un portrait de Stassart. Dans ces lettres au Grand-Maître, Defrenne évoque souvent ce projet, car le modèle mettait beaucoup de mauvaise grâce à accorder les séances de pose demandées par l'artiste (cf. les lettres du 13 novembre 1835 et 8 avril 1836 et aussi LARTIGUE, *op. cit.*, t. I^er^, p. 93).

([325]) Dès le 11 janvier 1838, Verhaegen écrit à Stassart : « Le manifeste des Archevêque et Evêques de Belgique est un objet important pour la maçonnerie. Je désirerois avoir avec vous une conférence à cet égard le plutot (*sic*) possible. Si ce soir pouvoit vous convenir j'aurois l'honneur de me rendre chez vous à l'heure qu'il vous plairoit m'indiquer » (AGR, Fonds Stassart, corresp. Verhaegen).

([326]) Une lettre de M^me^ de Stassart à son mari montre combien la condamnation avait été durement ressentie par le ménage. Se trouvant à Paris, elle lui explique comment elle est obligée à chaque instant, à la Cour de France, de justifier l'attitude de son mari et d'affirmer qu'il n'est devenu grand maître qu'avec le consentement royal (AEN, Fonds Stassart-Maillen, n° 291, Paris, 21 juillet 1838).

([327]) BUS DE WARNAFFE, Ch. DU, *Au temps de l'Unionisme*, Tournai-Paris, Casterman, 1944), p. 227. Mais rien à ce sujet dans la correspondance de Stassart. On n'y trouve qu'un mot de l'archevêque, qui le 23 juillet 1838 accuse réception en termes fort aimables du rapport annuel sur la situation du Brabant.

([328]) « Liège, 9 juin 1838

» MONSIEUR LE BARON,

» J'ai eu l'honneur de faire plus particulièrement votre connaissance chez mes Parens de Soye et de manière à concevoir pour vous plus que de l'estime. C'est le sentiment que vous avez su m'inspirer, qui m'engage aujourd'hui à faire une démarche peut-être un peu hardie, mais qu'à coup sûr vous ne sauriez désapprouver lorsque vous en connaîtrez l'unique motif.

» Je crois avoir acquis la certitude qu'en âme et conscience vous

dant ([329]), il revint à la charge ([330]), sans plus de succès,

n'êtes pas tranquille sur la position que de très-bonnes intentions sans doute vous ont fait prendre en acceptant le titre de Grand-Maître de la Francmaçonnerie Belge. Je voudrois vous rendre cette tranquillité, de tous les biens de la terre le plus précieux et auquel rien ne saurait suppléer.

» Permettez-moi donc, Monsieur le Baron, de vous dire avec toute la franchise que vous me connaissez : vos bonnes intentions ne suffisent point, elles ne sanctifieront jamais le *moyen*, parce qu'un des principes immuables de la morale, c'est que *non sunt facienda mala ut eveniant bona.* Or, pour un catholique, qui veut être et mourir tel, la participation à la Maçonnerie est un *mal* pur et simple, c'est un *péché grave*, qui compromet le salut.

» Quoique votre âge, votre expérience, une longue et brillante carrière, des talens supérieurs et d'incontestables services vous placent bien au-dessus de moi, daignez jeter un coup d'œil sur mes dernières publications dont j'ose vous présenter un exemplaire. Et si jamais je pouvois être assez heureux que de porter la conviction dans l'âme d'un si respectable ami; j'espère qu'il ferait noblement, généreusement ce qui consolerait la Belgique si éminemment catholique, réjouirait de nombreux amis et doublerait l'estime et la considération de ses sincères admirateurs.

» Veuillez agréer, Monsieur le Baron, l'hommage de mon profond respect.

» CORNEILLE, Ev. de Liège. »

Ecriture de Stassart : « Rép. le 10 juin ».

(AGR, Fonds Stassart, corresp. Van Bommel.)

([329]) « Bruxelles, le 10 juin 1838

» MONSEIGNEUR,

» Je suis franc-maçon depuis trente-six ans, ce qui ne m'a pas empêché de remplir les devoirs de ma religion avec quelque exactitude et de saisir avec empressement les occasions de rendre à l'église tous les services qui ont dépendu de moi, notamment dans la circonstance que vous mentionnez au 5[e] paragraphe de la page 74 du sermon sur la primauté du Souverain Pontife.

» La Maçonnerie Belge n'a jamais eu rien de commun avec les sociétés secrètes d'Italie et de quelques autres pays. Aussi le respectable Prince-Evêque de Velbruck, votre prédécesseur, avait-il cru pouvoir accepter le titre de vénérable d'honneur de la loge de Liège (la *Parfaite Intelligence*).

» Vous trouverez ci-joint, Monseigneur, les préceptes qui font la base des principes maçonniques et je ne pense pas qu'on puisse y rien découvrir de répréhensible. Je vous avoue qu'à l'exemple d'un grand nombre d'ecclésiastiques éclairés, je n'ai pu m'empêcher de déplorer amèrement l'erreur qui a produit la mesure si brusquement adoptée par l'Episcopat Belge vers la fin de l'année dernière; j'en ai gémi comme catholique et comme Patriote, parce que j'en ai prévu les funestes conséquences pour la Religion et pour la Patrie. Je n'ai rien négligé du reste pour les affaiblir et j'ai la consolation d'y être parvenu, du moins en partie.

» Vous avez bien raison, Monseigneur, la Belgique est éminemment catholique, mais elle repousse toute exagération, toute violence et

jamais elle ne souffrirait qu'on fît de la Religion, un instrument de domination temporelle.

» Je suis flatté de la marque de souvenir que vous avez bien voulu me donner par votre lettre d'hier et par l'envoi de vos derniers ouvrages que je m'empresserai de lire. J'apprécie les motifs d'une démarche si honorable pour moi, j'en suis reconnaissant et je vous prie d'agréer, Monseigneur, l'hommage de ma haute considération.

» (s.) S. »

(AGR, Fonds Stassart, corresp. Van Bommel, minute.)

(330) « Liège, 16 juin 1838

» Monsieur le Baron,

» Vous venez de m'honorer d'une réponse aussi prompte qu'expressive. Permettez que je me représente un moment avec vous dans les drèves de Soye, pour me livrer avec vous à une de ces causeries, où le cœur dit tout et n'offense jamais, j'éprouve le besoin de m'expliquer sur le contenu de votre lettre.

» Je vois d'abord que vous et moi nous avons un point de départ fort différent.

» Vous croyez que la maçonnerie Belge n'a rien de commun avec les sociétés secrètes des autres pays et que le prince Velbruck en a fait partie.

» Monsieur le Baron, je vous déclare (et je crois que mes collègues de l'Episcopat et moi, nous avons qualité pour cela), je vous déclare devant Dieu, et de science certaine, que la maçonnerie Belge a été condamnée comme celle des autres pays par le chef de l'Eglise Catholique et pour les mêmes raisons; et que nul catholique n'en peut faire partie sans compromettre son salut. Le Prince Velbruck a pu en être, je ne conteste pas le fait ni dix faits de ce genre; mais outre que le Prince Velbruck, prince habile, éclairé et très-estimé comme Prince temporel du Pays de Liège, n'a jamais fait autorité *comme évêque*, n'a jamais été un *evêque respectable*, la maxime : *regulis non exemplis regitur Ecclesia Dei*, est aussi ancienne qu'incontestable.

» J'ai formellement interrogé Mgr Fornari sur la question de savoir si à Rome le St Père et le Sacré Collège considéraient la maçonnerie Belge comme se trouvant dans un cas exceptionnel; il m'a répondu nettement qu'il n'en était rien et que ceux qui prétendaient que son prédécesseur Mgr Gizzi a émis une opinion différente, l'ont, ou bien mal compris ou bien indignement calomnié.

» Au reste puisque vous révoquez cette condamnation en doute, je vais, Monsieur le Baron, en écrire tout simplement au Pape lui-même; il importe de vous éclairer et tant d'autres catholiques, qui attachent encore du prix à leur titre de catholique, d'enfans soumis de l'Eglise leur Mère et mettent leur bonheur à en remplir fidèlement les devoirs.

» J'ai dit que les *mêmes raisons* ont fait condamner la maçonnerie Belge comme celle des autres pays; elle est en effet hostile à la religion de Jésus-Christ. Je n'en veux pas d'autre preuve que le procès-verbal de l'enterrement de Saint Martin, vénérable de cette même loge la *Parfaite Intelligence* dont vous dites que le Prince Velbruck a été membre. Ce procès-verbal de l'an 1818 est l'œuvre de la loge, a été publié par elle, est connu à Liège de tout le monde et n'a point été désavoué.

» M. de Saint Martin avait été prêtre, il apostasia pendant la révolution et vécut depuis sans culte. Mgr Barrett fit l'impossible pour le réconcilier avant sa mort : il lui envoya un curé respectable à six diffé-

rentes reprises, mais Saint-Martin refusa opiniâtrement de se confesser, il refusa toute participation aux Sacremens de l'Eglise, et pour qu'il ne restât aucun doute sur ses intentions, il maintint la disposition de son testament où il déclara vouloir être enterré dans le jardin de la Loge.

» Cependant à peine eut-il fermé les yeux, que l'on prétendit l'enterrer solennellement suivant le rit catholique, Mgr Barrett s'y refusa; il le devait; son refus était raisonnable, nécessaire. De là l'idée de la grande solennité maçonnique du 28 Xbre 1818. Là les preuves *positives* de la religion révélée furent traitées de simples *allégories*, les derniers sacremens refusés par Saint Martin d'*expiations superstitieuses*, l'Eglise Catholique y fut taxée d'ignorance, de fanatisme et d'affreuse intolérance, parce que son digne Chef dans le Diocèse avoit rempli un devoir rigoureux.

» Là, le paradis de l'Evangile fut transformé en une éternité toute philosophique où la *raison* représente l'âme humaine allant se joindre « à l'Intelligence suprême répandue dans tout l'Univers et résidant » dans une plante comme dans un astre, toujours divisée et toujours » entière », ce qui est bien du plus pur panthéisme. Là, les prêtres de Jésus-Christ furent appelés les *ennemis de la lumière*, les *tyrans* des esprits foibles et des âmes timorées, cherchant à relever l'*empire des ténèbres* que la saine philosophie avait détruit; les plus énergiques menaces retentirent contre eux. Là, on traita les ministres de toutes les communions chrétiennes de *populace sacerdotale des différentes sectes profanes* par opposition aux adeptes de la *religion de la raison* professée par la loge : là enfin, on fit l'éloge pompeux de l'apostasie de Saint Martin dans les termes suivans : « Ce fut pour secouer plus librement le joug humiliant des *préjugés*, pour mieux développer son esprit et sa raison, *pour se livrer enfin plus franchement à l'utile recherche de la vérité* que le frère Saint Martin, abandonnant l'état qu'il avoit trop imprudemment embrassé, se réfugia dans le sein de la maçonnerie. »

» Toutes les principales loges de Belgique, et principalement celle de Bruxelles étaient représentées à cette Séance par des commissaires députés, et il fut arrêté à l'unanimité que le procès-verbal serait imprimé et signé par tous les frères présens, et qu'un exemplaire en serait envoyé au Grand-Orient de France, etc.

» Depuis lors la Maçonnerie n'a point varié dans sa doctrine; elle n'a jamais reconnu Jésus-Christ comme Dieu, elle ne l'adore pas; elle n'adopte pas son culte, ses sacremens, son Eglise, son vicaire, chef visible de l'Eglise, et lorsque naguères j'ai prouvé dans mon sermon de carême l'autorité divine du Souverain Pontife, c'est encore la même loge de Liège qui a attaqué de front cette vérité Catholique en répétant contre le clergé catholique toutes les injures de la séance de 1818; elle l'a fait dans une brochure pseudonyme, écrite par un membre de la loge et distribuée gratuitement aux frais de la loge, qui n'en a pas fait mystère.

» Lors donc que les Evêques Belges, pour qui les opinions religieuses de la maçonnerie n'ont pas été non plus un mystère, se sont aperçus que depuis *1834* les loges s'étaient mises en train de se recruter et même de se multiplier, à l'aide surtout de cette *erreur* que la *maçonnerie n'est pas défendue en Belgique*, ils ont cru qu'il était de leur devoir de parler, d'éclairer, d'avertir les fidèles confiés à leurs soins et ils l'ont fait sans aigreur, sans reproches, avec calme, dignité et une extrême

modération, au jugement même de leurs adversaires. Leur circulaire est de fin *1837*. Cette mesure n'a donc pas *été brusquement* adoptée.

» Dire qu'en remplissant ce devoir, l'Episcopat Belge s'est rendu coupable d'*exagération*, de *violence* et qu'elle fait de la religion un *instrument* de *domination temporelle*, c'est une thèse que vous le premier, Monsieur le Baron, vous ne voudriez pas soutenir. Je ne serais, certes, pas en peine de défendre l'Episcopat et son œuvre. S'il y a eu quelque part *violence* et *exagération*, ce n'est pas dans notre circulaire; c'est dans les deux brochures que la loge a lancées contre moi; c'est dans les *actes* du Bourgmestre de Tilff qu'un vénérable de la loge n'a pas plus quitté que son ombre, aussi longtemps que le règne brutal de la plus odieuse intolérance a duré dans cette petite commune. Je constate des faits.

» Si la maçonnerie continue cette guerre contre nous, elle triomphera, je le sais, mais comme le parti Van Maanen a triomphé par les arrêtés de 1825 que dans le temps vous avez si courageusement attaqués, ce sera en jetant à nouveau quelque brandon de discorde dans le sein de la Belgique, qui compromettra son repos, sa prospérité, son existence.

» Déjà, à l'armée, la maçonnerie triomphe *au détriment* de la Belgique. Il est de fait que la masse des enfans de la Belgique y perd la foi de leurs pères; et que tout jeune homme qui ne veut pas abandonner les pratiques de sa religion y est l'objet des railleries de ses chefs et d'une persécution incessante : il y a à ce fait général des exceptions, mais elles sont rares; mon seul diocèse abonde en détails faciles à constater. Qu'en résulte-t-il donc ? C'est que les populations si catholiques de la Belgique prennent l'*armée en aversion*, y envoient leurs enfans à *regret*, et que presque tous ces jeunes gens ainsi prévenus, n'abandonnent en définitive leurs convictions et leurs pratiques religieuses que *mécontents d'eux-mêmes et de leur position.*

» Dès l'année dernière, je m'en suis expliqué avec franchise à M. Wilmar, et il ne m'a pas donné tort, seulement il a cru que je m'exagérais le mal; et depuis, l'expérience m'a appris le contraire.

» Vous voyez, Monsieur le Baron, que je suis toujours le même homme d'une incorrigible franchise : mais c'est que j'aime la Belgique, le Roi et que je voudrois leur épargner des maux que je vois et plus près de nous qu'on ne pense; car une opposition qui a ses racines dans les convictions religieuses d'un peuple est la plus redoutable de toutes, et cette opposition éclatera avec l'abus du triomphe des loges. A quoi bon donner gain de cause à l'ennemi extérieur ? Que la Maçonnerie cesse donc ses persécutions contre le Catholicisme et contre ceux qui le pratiquent. Nous ne demandons qu'une chose, c'est qu'elle ne dise plus qu'on peut être en Belgique Maçon et bon catholique, ceci tient au dogme, et gardien des principes de la foi catholique, nous sommes obligés de dire que cela est faux, et je crois l'avoir suffisamment démontré dans cette lettre, prêt toutefois à la soumettre au jugement du Chef suprême de la Religion Catholique. Pour tout le reste, paix et tolérance civile, en nous unissant pour le service de la commune patrie. Alors qu'arrivera-t-il ? Le maçon qui croira à notre témoignage et à celui du Souverain Pontife, écrira à la loge qu'il n'en fait plus partie, il rentrera dans nos rangs, il aura l'esprit et le cœur en repos. Le maçon qui n'écoutera pas notre voix, continuera de préférer la loge à l'Eglise Catholique, la cène maçonnique au banquet eucharistique, mais il ne

d'ailleurs ([331]). Stassart se refusait en effet à admettre que ce qui lui avait « paru très innocent » pendant trente-six ans, devînt brusquement condamnable. Cela lui paraissait d'autant

troublera pas plus le Catholique dans la pratique de sa religion que le catholique n'ira le troubler dans ses cérémonies maçonniques; et l'un et l'autre dans l'ordre politique se donneront la main et travailleront d'un commun accord pour le bien du pays. Voilà ce qui peut se faire.

» Je ne sais à quelle cathégorie (*sic*) de Maçons vous appartiendrez, Monsieur le Baron; mais dussiez-vous être de la seconde, vous ferez de votre côté (comme je ferai du mien) tout ce qui dépendra de vous pour obtenir le résultat que j'indique et d'où dépendra en grande partie notre avenir. Vous pouvez montrer ma lettre au Roi et je vous y engage. Je suis sûr qu'il l'approuvera.

» N'y voyez après tout qu'une preuve bien sincère des sentimens de respect et de sincère attachement que je vous porte. Je suis et serai toujours tout à vous. Votre très-humble et dévoué Serviteur

» (*s.*) + C. *Ev. de Liège.* »

(AGR, Fonds Stassart, corresp. Van Bommel.)

([331]) « Bruxelles, le 2 juillet 1838

» MONSEIGNEUR,

» Je vous demande mille pardons si votre lettre du 16 juin est restée jusqu'ici sans réponse, mais vous concevez parfaitement qu'à l'approche de la session du conseil provincial, j'ai sur les bras une besogne qui laisse bien peu de loisir.

» Je vois avec peine les préventions que vous avez contre la maçonnerie et qui me donnent en partie l'explication d'une mesure déplorable et dont les conséquences ont été déjà si funestes à notre pauvre Belgique, en provoquant la haine; en faisant méconnaître la belle devise : *l'union fait la force.*

» La franc-maçonnerie n'est hostile ni au trône ni à l'autel, tant s'en faut, mais elle peut se fourvoyer comme toute autre association lorsqu'elle est mal dirigée. Aussi tous les gouvernements qui s'entendent à conduire les hommes avec quelque habileté, ont-ils senti qu'il convenait d'avoir des moyens d'action sur elle. En France, en Angleterre, le grand Maître national est presque toujours un Prince du sang. En Belgique, sous le gouvernement autrichien, c'était un chambellan de l'Empereur, M. le Marquis de Gages. Tous les chefs de nos grandes maisons, les Arenberg, les Ligne, les Gavre, les Arberg, les Ursel, etc., en faisaient partie. On ne les considérait point comme hors de l'Eglise et l'on célèbre encore des services funèbres pour eux chaque année; pendant la Révolution Brabançonne, en 1790, sous la domination du clergé les loges sont restées ouvertes. Un curé de Namur (celui de Saint-Loup je crois) en 1808 ou en 1810, ayant avancé dans la chaire de prédication, que les francs-maçons étaient excommuniés, M. l'évêque Pisani de la Gaude l'obligea à se rétracter le dimanche suivant, ce qu'il fit en déclarant que la bulle de Benoît XIV ne concernait ni la Belgique ni la France où d'ailleurs elle n'avait jamais été publiée. Ce fait je le tiens de la bouche même du Préfet de Sambre-et-Meuse, M. Pérès. J'ai été en relations fort intimes avec plusieurs évêques français; ils me savaient franc-maçon et jamais ils ne m'en ont blâmé le moins du monde. Je ne puis concevoir que ce qui, pendant 36 années de ma vie a paru très innocent, que ce qui ne m'a pas détourné de mes devoirs de religion,

plus incompréhensible, qu'il avait été l'ami de prélats français qui, le sachant maçon, ne l'en avaient jamais blâmé. Il n'avait pas oublié que, sous l'Empire, l'évêque de Namur, Pisani de la

que ce qui ne m'a pas empêché de consacrer au dernier évêque d'Orange, le vertueux du Tillet, un monument à mes frais et de former de beaux établissemens d'éducation religieuse, entre autres les écoles chrétiennes d'Avignon et le collège d'Orange, puisse tout à coup devenir coupable. Le zèle maçonnique, c'est-à-dire charitable de la loge d'Elbing m'a mis en mesure en 1807, après la bataille d'Heilsberg, d'organiser un hôpital militaire à Mariebourg. Lorsque les débordemens du Rhône et de la Durance désolèrent les campagnes autour d'Avignon en 1810 les deux loges de cette ville rivalisèrent de zèle avec les paroisses et les bienfaits furent distribués par une commission présidée par moi, une commission composée d'ecclésiastiques et de laïcs dont plusieurs étaient francs-maçons.

» Voilà ce que j'ai vu et voilà ce qui (avec beaucoup de résultats semblables) me fera toujours considérer la franc-maçonnerie comme un utile auxiliaire de la charité chrétienne. Je crois la connaître un peu mieux que ses détracteurs; quoi qu'il en soit, il était naturel de craindre que les loges Belges après la révolution de 1830, étant devenues sans chef, sans régulateur, puisque le grand-maître se trouvait en Hollande, il n'en résultât des inconvénients graves, un danger réel, en ce que le républicanisme d'une part et l'orangisme de l'autre pouvaient chercher à s'emparer de l'institution. C'est ce qui vous explique pourquoi notre Monarque si sage, si mesuré dans toute sa conduite a désiré que j'acceptasse le titre de grand-maître qui m'était offert avec constance par des magistrats respectables, par des hommes bien intentionnés et dont le dévouement au pays ne pouvait me paraître suspect.

» Les renseignemens qu'on vous a fournis, Monseigneur, sur la prétendue propagande maçonnique sont complètement faux. Je puis certifier que du mois de mars 1835 au 1er janvier 1838, il ne s'était établi que trois loges entre autres celle qu'on a organisée à Gand et qu'on désirait comme une conquête sur l'orangisme. Les ateliers étaient en outre peu fréquentés; bref la franc-maçonnerie s'affaiblissait ici comme en France. C'est un fait incontestable et mon élection avait même excité l'ire des ultralibéraux comme leurs journaux de cette époque le prouvent assez.

» Je regrette qu'au lieu d'adopter des bruits malveillants vous ne vous soyez pas (en vous rappelant nos promenades chez M. de Blommaert) adressé à moi pour obtenir des détails plus exacts. Je vous aurais dit que les loges, depuis 1835, avaient été, comme sous le gouvernement français, particulièrement dirigées vers la bienfaisance et le goût des Arts; presque tous les artistes faisaient partie des loges de Bruxelles. Le dirai-je? Il me semble que la présence à la tête de la Maçonnerie d'un homme, qui s'était montré dans toutes les circonstances, favorable aux principes religieux, devait présenter assez de garanties pour que l'épiscopat ne se mît pas en alarme. Je dois le dire, Monseigneur, je ne méritais point l'outrage qu'on m'a fait. J'en ai le sentiment intime.

» Il a fallu pour multiplier les loges, pour les décupler en quelque sorte et réveiller de toutes parts le zèle maçonnique que des gens qui sans doute ne connaissent pas l'esprit Belge et qui n'ont aucune idée des affaires de ce monde poussassent nos Evêques à la plus fausse

Gaude, avait forcé à rétractation un prêtre qui attaquait les loges. Depuis lors, rien n'était venu à son sens justifier un changement dans l'attitude du clergé. En voulait-on meilleure

mesure qui jamais ait été prise. Cependant la Maçonnerie dans cette grave circonstance s'est montrée digne, mais sage et pleine d'une modération qui ne s'est point démentie, quelle qu'ait été la rage manifestée autour d'elle par l'ultra-catholicisme, quelles qu'aient été les tentations de l'ultra-libéralisme pour la faire dévier.

» J'ai considéré comme un devoir de ne point me séparer d'hommes honorables et dont j'avais eu toujours à me louer. Mais je l'ai dit, je l'ai répété publiquement, si l'on s'était livré le moins du monde à des actes de violence, ç'eût été pour moi le signal de la retraite. Toutefois en dehors des loges l'exagération a pu se faire jour. Des prédications intempestives, des attaques directes et propres à diviser les familles, les époux même, ont pu dans certaines localités, exalter les têtes et provoquer des faits répréhensibles, car ainsi que je le disais aux états généraux en 1825 l'intolérance et le fanatisme se revêtent de toutes les couleurs, de toutes les formes, mais la maçonnerie ne doit pas d'ailleurs être plus responsable des actes isolés de quelques-uns de ses Membres que la Religion ne l'est des horreurs de la Saint Barthélemi et des crimes d'Alexandre VI. L'affaire de M. de Saint Martin dont vous me parlez ne prouve autre chose sinon que sous le gouvernement hollandais, on saisissait toutes les occasions de se montrer défavorable au clergé catholique, parce que de cette manière on croyait faire la cour au pouvoir, mais il n'en était plus et il ne pouvait plus en être de même en 1837. Bref l'encyclique du mois de décembre n'était nullement motivée par ce qui se passait en Belgique et si vous avez, Monseigneur, transmis au Pape les renseignemens tout à fait erronés qui vous ont été fournis, le Saint Siège sera nécessairement induit en erreur.

» Les renseignemens qui vous sont parvenus sur l'esprit de l'armée ne sont pas plus exacts que les autres; je connais assez de chefs militaires pour savoir sur ce point à quoi m'en tenir. Ce ne sont assurément pas des hommes irréligieux; ils adoptent comme la saine et très nombreuse partie de la nation Belge, les principes professés par Massillon dans le 8e sermon du *petit carême*, mais ils se prêteraient difficilement, je crois, à se placer sous le joug de fanatiques et d'idées monacales qui, vous en conviendrez, Monseigneur, ne sont plus de ce siècle.

» Ne nous y trompons point, ce n'est pas la Maçonnerie qu'il faut craindre. Il s'agit de deux partis extrêmes qui saisissent aujourd'hui toutes les occasions d'en venir aux mains. Je n'aime pour ma part ni l'ornière de droite ni l'ornière de gauche et pour que le char de l'état ne se brise point, il faut qu'il chemine au centre.

» Placé, comme je le suis, pour bien observer les hommes et les choses, j'ai gémi plus d'une fois des nombreuses maladresses qui se préparent sous mes yeux. Qu'on y prenne garde, que ce qui s'est fait en France de 1814 à 1830 nous serve d'enseignements. Du reste ma conduite sera celle que j'ai toujours tenue; mes principes sont invariables et si je consentais à m'en écarter, c'est alors que ma conscience cesserait d'être en repos.

» Nous pouvons différer d'opinion sur certains points, Monseigneur, mais nous serons parfaitement d'accord sur la nécessité d'une con-

preuve que la présence à la tête du Grand-Orient d'un homme qui comme lui « s'était montré dans toutes les circonstances favorable aux principes religieux ». Aussi considérait-il la décision prise par l'épiscopat sans le consulter, et sous l'influence de « gens qui sans doute ne connaissaient pas l'esprit belge et qui n'ont aucune idée de ce monde » comme un « outrage ». En conséquence il estimait de son devoir de rester aux côtés des « hommes honorables » qui l'avaient élu pour chef. La lettre pastorale ne lui semblait pas seulement injuste, mais encore maladroite. Il avait toujours voulu garder les loges de toute « exagération » anticléricale. Comment y parvenir encore quand elles devaient faire face à des « prédications intempestives » et à « des attaques directes et propres à désunir les familles, les époux même »? Pourtant, quelques mois après la condamnation, à l'époque où Van Bommel entra en correspondance avec lui, il pensait avoir mené à bien sa difficile entreprise. « La maçonnerie », écrivait-il à l'évêque de Liège, qui savait que « des actes de violence » eussent été pour son Grand Maître « le signal de la retraite », loin de se livrer à des représailles, s'était « montrée digne, mais sage et pleine d'une modération qui ne s'est point démentie ». De fait, Stassart, pour empêcher que le Grand-Orient ne cède à l'attraction de « l'ultra-libéralisme », avait veillé à ce que les ateliers créés à la suite de la circulaire épiscopale fussent recrutés uniquement dans les classes élevées de la société et soient dirigés par des hommes prudents ([332]). Le Grand Maître

corde qui a été constamment le rêve de mon imagination patriotique et je fais des vœux pour qu'on ne vienne pas de nouveau déranger nos calculs. Avec de la sagesse et de la mesure, nos affaires intérieures peuvent reprendre l'heureux cours qu'elles avaient suivi d'abord. Croyez au surplus que j'apprécie le but de vos démarches et le sentiment qui vous les inspire. Agréez, je vous prie, Monseigneur, la nouvelle assurance de ma plus haute considération.

» (*s.*) S. »

(AGR, Fonds Stassart, corresp. Van Bommel.)

([332]) « Je viens de signer les constitutions de la nouvelle loge, mais M. Defacq (*sic*) en sera-t-il le vénérable? J'espère que oui, car il importe que cette loge soit bien dirigée et se complète d'une manière convenable. Est-il vrai qu'on a le projet de réduire les rétributions et les droits d'admission. Cela serait déplorable, et je regarderai cette mesure comme désastreuse pour la Maçonnerie. Je m'y opposerai formellement. Vous m'obligerez de me donner le plus tôt possible des explications à cet égard » (AGR, Fonds Stassart, corresp. Verhaegen-Stassart à Verhaegen,

craignait tellement que la querelle de l'Eglise et de la Maçonnerie en dégénérant en conflit politique ne vînt nuire à l'unionisme, que sa modération prit des formes curieuses, comme le montrent, à l'époque où il correspondait avec Van Bommel, des lettres qu'il échangea avec Verhaegen. Elles avaient pour but le maintien à la présidence du conseil provincial du Brabant d'un catholique notoire, M. de Viron. Pour y parvenir, Stassart, rappelant qu'il avait déjà agi de même, à l'occasion d'une candidature de M. de Beaufort ([333]), menaçait d'abandonner la grande maîtrise s'il n'était pas obéi ([334]). Verhaegen eut beau lui affirmer que la maçonnerie était étrangère à l'affaire et qu'au surplus, il était impossible de faire voter les libéraux du conseil pour un de leurs ennemis déclarés ([335]), Stassart resta inflexible ([336]).

minute). « M. Defacq (*sic*) a accepté la présidence de la nouvelle loge et il a fait des réceptions. Il est inexact qu'on ait réduit le prix des initiations, il est fixé invariablement par les statuts » (*ibid.*, Verhaegen à Stassart, 1er mars). Aucune des deux lettres ne portent le millésime. Il ne peut être que 1838, puisque les « Amis du Progrès » tinrent leur première séance le 17 février de cette année (HENNEBERT, *op. cit.*, p. 36).

([333]) Ce qui s'est « passé relativement à M. de Beauffort » (AGR, Fonds Stassart, corresp. Verhaegen, Stassart à Verhaegen, minute non datée, mais antérieure au 2 juillet 1838, *cf.* plus bas n. 335).

([334]) « J'apprends qu'on travaille encore pour ôter la Présidence à M. le baron de Viron. Si cette intrigue qui ne peut avoir aucun but raisonnable triomphait et que la Maçonnerie pût être considérée comme n'y étant pas étrangère, à l'instant même je renoncerais au titre de grand maître devenu sans influence aucune pour opérer le bien. » « Je compte sur vous pour déjouer toutes ces misérables tracasseries » (*ibid.*).

([335]) « La maçonnerie est tout à fait étrangère à ce qui fait l'objet de votre honorée de ce jour. Je vous le *jure* sur l'honneur et est vrai que quelques personnes ont vu à regret que le chef ou l'un des chefs du parti catholique. Président le 1er Conseil *Provincial* du Royaume, il est vrai aussi que quelques membres sont décidés à ne pas lui donner leur voix, *pour diminuer un peu* la majorité qui lui paraît acquise. Voilà tout ce que je sais.

» Pour marcher d'accord avec vous, je ne ferai plus aucune démarche, je m'abstiendrai de rencontrer aucun de ces Messieurs avant la nomination du Président et par suite je me priverai du plaisir que j'aurois eu d'assister à votre soirée » ... « *P.S.* Je dois vous dire avec une entière franchise que travailler pour M. Viron me seroit impossible, tout ce que je puis faire c'est de m'abstenir, vous même, Monsieur le Baron, vous n'avez pas toujours été satisfait de sa conduite » (*ibid.*, 2 juillet 1838).

([336]) « Ce que l'on vouloit faire serait souverainement injuste et souverainement maladroit.

» Il est fâcheux qu'on ait conçu la pensée, mais je ne crois pas qu'elle germe dans beaucoup de têtes.

On peut penser que la souplesse — relative du reste — dont Verhaegen fit preuve dans la circonstance dut désoler Stassart. Le grand maître ne tenait plus à son titre que par point d'honneur. S'il refusait de se soumettre à des prélats, dont il blâmait la maladresse, il n'en souhaitait pas moins trouver le prétexte honorable qui lui permettrait de quitter la maçonnerie tout en sauvant la face. « Je suis curieux », écrivait-il à sa femme, de Paris le 15 août 1838, « et j'ai besoin de voir le discours de Maître Defrenne. S'il est tel qu'on le dit, il me fournira des motifs pour quitter la partie, et je pense que, sauf quelques furieux, quelques énergumènes, personne ne pourra m'en blâmer. » Revenant sur ces déceptions, il ajoutait : « mais les choses allaient si bien, la maçonnerie n'avait plus rien d'hostile pour le clergé. Defrenne avait même été rappelé à l'ordre et il avait perdu toute influence, il a fallu que la sottise et l'imprudence de l'épiscopat fissent changer un état de choses aussi satisfaisant », et il concluait mélancoliquement : « Qu'y faire? Il faut bien en prendre son parti et se tirer de ce mauvais pas, le moins mal qu'il sera possible ([337]). »

Mais les événements ne répondirent pas à ses souhaits. Tout au contraire, l'attitude de l'Eglise, lors de l'affaire du Sénat, et sa révocation comme gouverneur, le lièrent encore plus étroitement à la maçonnerie et au parti libéral ([338]). Placé désormais dans l'inconfortable position du « martyr malgré lui », Stassart tenta pourtant de continuer ce rôle de modérateur qu'il affectionnait. Ainsi, à l'époque où se préparait sa triple élection, il refusa, malgré les objurgations de

» J'espère bien que vous ne me priverez pas du plaisir de passer la soirée avec vous demain. Vous n'avez aucune part dans cela. D'ailleurs les nominations seront faites » (*ibid.*, non datée, mais la pièce citée à la n. 335, porte mention de la main de Stassart : rép. le 3 juillet).

([337]) AEN, Fonds Stassart-Maillen, n° 337.

([338]) « Ces actions et réactions successives entre lesquelles notre confrère se trouvait ballotté, étaient peut-être ce qui convenait le moins à son caractère » (QUETELET, Ad., *Sciences mathématiques et physiques au commencement du* XIX^e^ *siècle*, Bruxelles, Muquard, gr. in-8°, 1867, p. 427). « Cependant la position de M. de Stassart dans la maçonnerie était changée; de protecteur qu'il était auparavant, il devenait, en quelque sorte, protégé. Il ne pouvait au milieu de l'effervescence générale conserver son influence qu'en se montrant plus exalté, plus exaspéré qu'aucun autre. Cela n'allait guère à ses antécédents, aux principes de modération qui l'avaient dirigé toute sa vie... » (*Notice biographique...*, p. 14).

Verhaegen ([339]), de réagir contre les fonctionnaires qui combattaient sa candidature ([340]). De même il n'apprécia que médiocrement les manifestations organisées en son honneur en juin 1839 ([341]) et les freina le plus qu'il put ([342]). Enfin, constant dans ce qu'on pourrait nommer son malthusianisme maçonnique, il continua à s'opposer à la multiplication des loges et à prêcher la sévérité dans leur recrutement ([343]). De même, il fit preuve de tant d'urbanité dans ses réponses aux

([339]) « Le commissaire Kerkhof fait ses tournées et en profite pour recommander les élections du Sénat, et dit qu'en conscience tout le monde doit arriver et que pour les candidats *M. Viron* les indiquera en tems et lieu. Plusieurs Bourgmestres sont venus m'en parler en disant qu'ils ne veuillent (*sic*) suivre d'autre voie que celle que nous leur indiquerons. Ne jugeriez-vous pas à propos que je dise à l'occasion à M. Kerkhof que je connois ses menées et que s'il les continue je *dévoilerai* le tout dans les journaux » (AGR, Fonds Stassart, Verhaegen à Stassart, 16 mai 1839).

([340]) Stassart indique sur la lettre citée à la note précédente « Répondu le 16 mai. Il faut laisser un libre cours aux élections et je dirai m'en mêler le moins possible. »

([341]) « Ne craignez rien pour ce soir. Les dispositions sont prises pour que l'ordre préside à la démonstration qui est tout à fait légale » (AGR, Fonds Stassart, corresp. Verhaegen, s.d.), cf. aussi *L'Indépendant*, 21 juin 1839.

([342]) Les manifestants « se proposaient d'aller au palais du roi à Laeken, mais le baron de Stassart s'opposa énergiquement à une démonstration si peu convenable » (*Notice biographique...*, p. 14).

([343]) « La personne dont vous me parlez a eu aussi une longue conversation avec moi hier à 8 h du matin, et je me suis convaincu que s'étant trop avancé il voudroit se tirer de la position fâcheuse où il se trouve, à nos dépens. Une loge à Termonde est une institution bien nécessaire et les efforts de M. Mulkens ne pourront certes pas l'empêcher. Si parmi les membres qui forment le noyau il en est qui ne conviennent pas, on fera avant tout une épuration; la demande a été envoyée à l'avis des deux loges les plus voisines aux termes des statuts, et nous ne pourrons pas sans nous compromettre en faire rapport au gr.·. or.·. C'est d'ailleurs une loge militaire dont nous avons en maintes circonstances reconnu l'utilité.

» M. Stevens d'Assche a été induit en erreur et vous expliquera lui-même les circonstances. Il y a tant soit peu d'intrigue dans la conduite de M. Mulkens. En résumé, je suis à vos ordres et suivrai à tous égards l'impulsion que vous me donnerez » (AGR, Fonds Stassart, corresp. Verhaegen). La lettre ne porte d'autre date que « 24 j ». Il faut sans doute lire 24 janvier 1841. En effet, un procès-verbal de la loge de Beverloo mentionne cette année l'existence à Termonde de l' « Union Civile et Militaire » (F. G., *Les loges militaires...*, p. 160). D'autre part le 15 février, le *Journal de Bruxelles* proteste contre les efforts faits par les maçons de Termonde pour obtenir la disposition de l'hôtel de ville, enfin, l'initiale ne peut correspondre qu'à janvier, puisque l'activité maçonnique de Stassart s'achève en mai.

attaques de la presse catholique ([344]), que sa prudente courtoisie fut taxée de mollesse par certains maçons ([345]).

Pourtant, Stassart, malgré son conservatisme, qui l'avait fait ranger naguère par Royer dans le clan « catholique-aristocrate » ([346]) sans qu'il s'en défendît ([347]), malgré quelques sympathies qui lui restaient acquises du côté de la droite, et qui se manifestèrent lors du renouvellement du bureau du Sénat en novembre 1839 ([348]), et malgré certaines hésita-

([344]) *Lettre au Courrier de la Meuse*, 29 novembre 1840 (*Œuvres complètes*, p. 809, n. 1).

([345]) Cf. plus haut n. 170. Pendant ce temps le nonce taxait Stassart d'hypocrisie (SIMON, *Corresp. Fornari*, p. 128).

([346]) *Les hommes politiques de la Belgique*, Bruxelles, Dumont, 1835, in-16, pp. 41-44.

([347]) Il est significatif qu'il proteste, au contraire, avec indignation contre d'autres allégations de Royer (AGR, Fonds Stassart, corresp. diverses, lettre à Royer, 7 avril 1835, copie).

([348]) Le 9 novembre, Kirckhoff, qui s'occupait alors avec Stassart de la remise sur pied d'un ordre de chevalerie, — entreprise curieuse sur laquelle nous reviendrons ailleurs, — lui écrit d'Anvers que « immédiatement après votre départ, j'ai écrit à Eugène (N. B. : son *fils*) en le chargeant de faire travailler par son ami Pierre de Decker, auprès de M. Cassiers, qui doit sa nomination de membre du Sénat à ce monsieur de Decker, auquel l'*honorable sénateur* de Saint-Nicolas est dévoué de cœur et d'âme. Mais j'ai à vous faire une autre communication plus importante, et dont vous pourriez tirer parti. Je viens de voir un sénateur appartenant au parti clérical, et par lequel *j'ai appris beaucoup de choses*, il paraît que le gouvernement fait agir tous les ressorts de l'intrigue pour appeler à la présidence du Sénat le duc d'Ursel, qui est déjà un *homme vendu au pouvoir*. Comme on craint que M. Schierveldt (*sic*) ne soit plus réélu, on met en avant un homme qui *jusqu'à présent* s'est montré libéral, mais qui jettera le masque aussitôt qu'il sera appelé à la présidence »... « la plus grande discrétion sur le contenu de cette lettre, que je vous prie de *détruire de suite* » (AGR, Fonds Stassart, corresp. Kirckhoff). Deux jours plus tard Kirckhoff signale à Stassart que son fils l'a averti que « Son ami *Pierre* s'est chargé *de tout* auprès de *Mr. C.*; mais (*qu*)'il réclame *la plus grande discrétion* » (*ibid.*). Pendant ce temps, Stassart tout en évitant de dévoiler trop vite ses ambitions présidentielles, tentait de conquérir les sympathies de ses collègues du Sénat, en faisant magnifier dans la presse cette assemblée aux dépens de la Chambre des représentants. C'est du moins les conclusions qui nous paraissent se dégager d'une curieuse correspondance. Le rédacteur de *L'Observateur*, Auguste Blaes, écrivait en effet à Oulif : « J'ai trouvé hier la note ci-jointe dans la boîte de *L'Observateur*. Est-elle écrite de bonne foi ou recèle-t-elle quelque piège ? Je n'en sais rien, mais vous pouvez compter qu'il ne sera pas dit un mot de la question de la présidence du Sénat.

» Quant à la question de l'influence du Sénat, je la crois difficile à traiter dans les colonnes d'un journal de l'opposition. Parler de réprimer les tendances *ardentes* de l'autre chambre, ne serait-ce pas

tions ([349]), fut contraint par les circonstances de lutter contre l'unionisme.

faire le procès de *L'Observateur* lui-même qui le plus souvent favorise ces tendances.

» Plusieurs journaux que je vous enverrai, se sont empressés de reproduire votre premier article sur le ministère. »

Quant à la note trouvée par Blaes, elle était ainsi conçue : « Quel vaste champ est ouvert aux Belges qui apprécient les vertus de M. le baron de Stassart; quel beau sujet à traiter qu'une longue carrière politique qui ne fut remplie que d'actes de justice et de patriotisme. Les sentimens dont il donna tant de fois des preuves et son éloquence lorsqu'il plaide la cause du peuple lui assignent la place de président du Sénat. La patrie réclame ses lumières et doit tenir à conserver les argumens qui émanent de sa sagesse. Bientôt aura lieu ce choix si précieux à la nation lorsque les membres qui font partie de cette honorable assemblée comprennent bien les intérêts du pays. Tous les vœux des Belges se réunissent pour l'élection de Monsieur le Baron de Stassart à la présidence du Sénat. (*S*) Louis. » Tout en transmettant à Stassart les deux documents qui précèdent, Oulif lui écrivait le 9 novembre : « Comme vous j'ai vu avec peine l'article concernant la crise ministérielle; c'est une maladresse. Je me propose de traiter la question relative à la position du Sénat; j'hésite si je dois faire paroitre l'article lundi ou mardi matin, jour de l'arrivée de MM. les Sénateurs; qu'en pensez-vous ? Si vous jugez utile qu'il paroisse lundi, veuillez au besoin me le faire savoir ce soir ou demain de bon matin; en cas de silence, j'attendrai jusqu'à mardi.

» M. Blaes à qui j'ai communiqué mon intention de traiter cette matière, trouve le sujet difficile à discuter; je parviendrai, je pense, à éviter ou à vaincre les difficultés.

» J'avais eu la précaution de demander à M. Blaes de ne rien mettre dans son journal, concernant la présidence du Sénat; la lettre que je joins à la mienne prouve que la précaution a pu être utile. » (AGR, Fonds Stassart, corresp. Oulif.) La candidature d'Ursel ne se précisa pas, et le 12, M. de Schiervel fut réélu président par 24 voix contre 12 à Stassart. Deux semaines plus tard, Kirckhof lui écrivait : « Je viens d'apprendre avec plaisir que M. le Sénateur Cassiers, pour lequel je n'ai jamais éprouvé une grande sympathie (*sic*) s'est montré secrètement votre partisan très-zélé dans l'élection du président du Sénat. Cet homme mérite votre estime. Mon ami de Deckere (Pierre) qui sans doute viendra à la Chambre, vous est dévoué de cœur et d'âme; depuis son entretien avec *son ami Eugène* relativement à vous; mais l'excellent de Deckere (*sic*) vous recommande la plus grande discrétion à cet égard » (AGR, Fonds Stassart, corresp. Kirckhoff, 26 novembre 1839). On retiendra cette présence d'amis de Stassart dans le clan des catholiques unionistes. Elle ne sera peut-être pas étrangère à l'attitude qu'il adoptera en 1841.

([349]) Le 15 décembre 1839, Eloïse de Vions mande à sa sœur, M^me^ de Stassart : « Je suis enchantée de la résolution de ton mari, je trouve qu'elle lui fait beaucoup d'honneur et part d'un cœur noble et vraiment dévoué à son pays. Je ne suis pas seule à la juger ainsi. » En effet Eloïse avait averti la duchesse d'Orléans des sentiments de son beau-frère. « Lorsque j'ai dit : M. de Stassart met de côté ses ressentiments person-

Ses malheurs lui avaient fait concevoir pour M. de Theux une haine et un mépris qui ne désarmèrent jamais. Longtemps après sa révocation, il écrira : « M. de Theux avait dans la figure, dans le maintien, dans la voix, cette circonspection méticuleuse, symbole de la médiocrité, mais que le vulgaire est très disposé à prendre pour une prudente habileté ([350]). » En outre, s'il rendit plus tard justice à Nothomb ([351]), il voyait à l'époque, en lui, un des grands artisans de ses mésaventures ([352]). Aussi travailla-t-il avec achar-

nels et ne veut pas augmenter les embarras du moment en attaquant les Ministres, elle a dit : et les embarras sont bien grands, surtout sous les rapports de l'industrie et du commerce et au lieu de chercher à s'arranger avec la France, ils se tournent d'un autre côté » (AEN, Fonds Stassart-Maillen, n° 341).

([350]) AGR, Fonds Stassart, Corresp. diverses. La pièce n'est pas datée mais porte une épigraphe empruntée à l'*Histoire des Girondins* de LAMARTINE. Stassart dira encore : « ... un homme au-dessous de la médiocrité, mais que son parti soutenait, ainsi que sa réserve, sa dissimulation et son entêtement » (AGR, Fonds Stassart, corresp. diverses, lettre à Keane, 25 juin 1851). Son hostilité à ce ministre va si loin, qu'elle lui fait emprunter le vocabulaire des libéraux exagérés, lorsqu'il écrit : « je vais dans ma retraite philosophique; fier de n'avoir pas voulu donner des mains au pouvoir oppresseur du parti clérical, pouvoir qui si il se prolongeait, finirait peut-être par compromettre l'existence du pays » (AGR, Fonds Stassart, corresp. diverses, minute non datée [mais sûrement de l'été 1839]).

([351]) « On eut alors ce qu'on appela le ministère mixte qui fit marcher les choses plus convenablement. Cependant M. Nothomb, chef du cabinet, avait un mérite trop supérieur, pour ne pas être en butte aux envieux de toutes les couleurs politiques qui se liguèrent contre lui; il se vit obligé de quitter la partie en 1845 » (Lettre à Keane).

([352]) Cf. plus loin n. 386. Stassart semble avoir attribué à Nothomb une grande responsabilité dans la campagne menée contre lui par *L'Indépendant* en juin 1839. C'était aussi l'avis de son ami Oulif qui lui écrivait : « On prétend que M. Notomb (*sic*) n'est pas étranger à l'article infâme de L'Indépendant d'hier; en vérité, cela soulève le cœur » (AGR, Fonds Stassart, corresp. Oulif, 16 juin 1839).

Ce journal officieux commença son attaque le 9 par une manœuvre d'intimidation, en affirmant que Stassart ne se portait pas candidat à Bruxelles. Puis le 12, commentant son élection, *L'Indépendant* écrivait : « On nous assure que M. de Stassart, comme gouverneur, a déclaré il y a quelques jours à M. le ministre de l'intérieur, que sa candidature à Bruxelles n'avait rien de sérieux et que la réélection des trois sénateurs sortants était certaine. Nous aimerions à pouvoir démentir ce bruit. En France, après un fait semblable, un préfet s'empresserait de donner sa démission. » Stassart riposta à cet article par une lettre que *L'Indépendant* inséra le 13, en l'accompagnant de nouveaux commentaires, d'où un second droit de réponse, publié le 14, et dans les jours qui suivirent de nouvelles attaques du journal officieux contre le gouverneur du Brabant. Enfin le 18, à la nouvelle de la révocation

nement à la chute du cabinet de Theux ([353]), dans les rangs de l'opposition libérale ([354]).

de Stassart, *L'Indépendant* déclarait : « Ce que nous avions craint, ce que nous avions voulu prévenir est arrivé », mais insistait en même temps sur le fait que Stassart n'avait qu'à s'en prendre à lui-même, car il avait trahi les devoirs de sa charge en devenant l'instrument d'un parti qui se servait de lui « pour arriver à des fins qui certes n'étaient pas les siennes ».

Stassart avait été d'autant plus exaspéré par ses attaques que le rédacteur de *L'Indépendant*, Faure, les avait accompagnées d'une lettre privée dans laquelle il tançait son correspondant, lui disant par exemple : « Je suis intimement convaincu, pour ma part, que vous avez sû que vous étiez porté à Bruxelles, que vous y étiez soutenu par des hommes qui travaillaient activement à vous faire nommer, et qu'il dépendait de vous d'empêcher ce qui est arrivé. Que vous l'ayez désiré, c'est naturel peut-être, et cela dépend en tout cas de la manière dont vous jugiez votre position. Mais j'ai dit, je répéterai et je prouverai, j'espère que, agissant ou laissant agir contre le ministère dans votre intérêt, vous deviez donner votre démission » (AGR, Fonds Stassart, corresp. Faure, s.d. [12 juin 1839]. Lettre reproduite dans *L'Indépendant*, 20 juin 1839). Stassart y répondit sèchement, affirmant qu'il s'en remettait au public et que : « Quant à ma démission, je ne crois point devoir la donner et je ne la donnerai point. C'est ce qui doit s'entendre sans explications », mais garda les formes de la courtoisie (*L'Indépendant*, 20 juin 1839). En revanche, il laissa paraître son amertume dans une lettre à M. de Theux : « Je regrette beaucoup d'être encore obligé de garder le lit et de ne pouvoir vous remettre moi-même le rapport ci-joint sur les élections; j'aurais été charmé de vous donner à cet égard quelques explications. *L'Indépendant* dénature étrangement la question, j'ai dû repousser ses perfides insinuations, je l'ai fait (avec toute la modération, toute la dignité qui me convient) dans ma réponse d'hier et dans celle que renfermera vraisemblablement son prochain n°. Quelle que soit ma répugnance pour la polémique des journaux, il m'a bien fallu faire justice de l'absurde supposition que je voulusse me mettre en état d'hostilité contre le gouvernement, cela n'est certainement point, et cela ne sera jamais » (AGR, Fonds Stassart, corresp. de Theux, 13 juin 1839, minute). Mais il traduisit plus nettement encore sa colère en inscrivant sur l'épître de Faure : « rép(ondu) le 12 juin à cette impertinente missive d'un homme flétri au barreau de Toulouse et accueilli et soldé par le gouvernement belge »; puis après sa révocation, en flétrissant les « étranges, pédantesques et ridicules diatribes de *L'Indépendant*, non réprimées par le pouvoir dont il *dépend* » (*L'Indépendant*, 20 juin 1839).

([353]) « Pour arriver à ce but, il nous proposa plusieurs moyens que nous ne pûmes pas tous également accueillir. » (VERHAEGEN, *Disc. fête solst. 1841*); cf. aussi plus bas n. 356. Le ton des amis de Stassart est fort significatif : « Nous nous plaignions jadis de Van Maanen et avec raison; mais le ministre de Guillaume était un honnête homme à côté de Theux et Nothomb qui certainement sont les deux hommes les plus infâmes qui aient jamais souillé un gouvernement » (AGR, Fonds Stassart, corresp. Kirckhoff, 25 janvier 1840).

([354]) « Je désire vous réunir à Lebeau et à quelques membres de

Comme elle, il accueillit avec joie l'arrivée au pouvoir de Lebeau et de Rogier ([355]). Il en espérait une réparation éclatant des humiliations dont il avait été abreuvé depuis 1838. A vrai dire, le nouveau cabinet, pour qui la révocation de Stassart constituait un précédent utile ([356]) et qui risquait de donner prise à ses ennemis, en prenant trop nettement le contrepied du ministère précédent, ne mit aucun zèle, aucune hâte à venger l'ancien gouverneur du Brabant ([357]). Ses prétentions du reste étaient élevées. Tandis que ses amis rêvaient pour lui du poste de bourgmestre de Bruxelles ([358]), de celui de

la chambre de notre opinion. Pourriez-vous me faire l'honneur de dîner avec moi jeudi 23 à 5 1/2 h ? En cas d'affirmative, j'enverrois une invitation à ces messieurs. » « Si jeudi 23 ne vous convenoit pas, veuillez m'indiquer un autre jour » (AGR, Fonds Stassart, corresp. Verhaegen, 16 mai 1839). « Immédiatement après votre acceptation de ce matin, j'ai envoyé *vingt-trois* invitations aux collègues de notre opinion et à la Chambre même, j'ai reçu déjà quatorze acceptations, en rentrant je trouve votre amicale qui me désole; impossible de donner contre ordre, d'ailleurs lundi 27 c'est la tenue du gr.·. or.·., je serai donc plus heureux la prochaine fois » (daté « jeudi à 6 h »).

([355]) « Reçois ainsi que ton mari, ma chère Amie, mes sincères félicitations pour la formation de votre Ministère » (AEN, Fonds Stassart-Maillen, n° 342, E. de Vions à M^me^ de Stassart, 16 avril [1840]). A moins que la lettre ne soit de 1841, cas où elle concernerait le ministère de Muelenaere.

([356]) Du reste en 1833, Lebeau avait fait révoquer comme commissaire d'arrondissement, le député Doignon, à cause de son attitude, au moment des élections. Il note à ce propos que : « Plusieurs de ceux qui par la suite approuvèrent la destitution du baron de Stassart, prononcée dans des circonstances analogues à celle de la révocation de M. Doignon, se prononcèrent vivement en faveur de la motion » (*Souvenirs personnels (1821-1841) et Correspondance diplomatique*, Bruxelles, Lebègue, 1883, in-8°, p. 181).

([357]) « Quelqu'un de la suite du Roi des Belges qu'on n'a pas voulu me nommer, a dit que le Ministère était dans le sens de M. de Stassart, mais qu'il n'était pas content, parce que pour le satisfaire, il faudrait faire des destitutions pour lui rendre sa place, ce qui n'était nullement dans le sens du gouvernement. » M^me^ de Vions riposta alors que Stassart « ne tenoit point exclusivement au poste de gouverneur de Brabant » (AEN, Fonds Stassart-Maillen, n° 342, E. de Vions à M^me^ de Stassart, 28 avril 1840).

([358]) C'était l'avis implicite de Braas quand il écrivait, à l'époque de la mission italienne de Stassart : « En attendant l'on ne devroit pas hésiter à vous nommer Bourgmestre de Bruxelles. Pourquoi le ministère n'oseroit-il pas ? Pourquoi refuseriez-vous cette (*sic*) honneur ? Votre vie cesseroit-elle d'être un perpétuel sacrifice au bien-être de l'humanité et de la civilisation ? Pour le ministère qu'il sache bien qu'une position de bascule ne sauroit être durable. Il faut qu'il opte et qu'il ose, sinon il est perdu. Il n'a pas affaire à des gens qui se contentent, quand ils

gouverneur d'Anvers ou du Hainaut ou encore d'un portefeuille de ministre d'Etat ([359]), lui-même sans dédaigner cette dernière perspective souhaitait surtout une grande ambassade : Moscou ([360]), Munich ([361]) ou Paris ([362]). A mesure que les semaines passaient sans rien lui apporter, Stassart s'impatientait ([363]). En fin de compte, à force de démarches ([364]), et grâce au dévouement de Verhaegen ([365]), le grand-maître

le peuvent, d'un triomphe à demi » (AGR, Fonds Stassart, corresp. Braas, 10 décembre 1840).

([359]) « Combien je suis content de voir que l'infâme de Theux et consors sont renvoyés. Dieu veuille que la Belgique ne retombe plus sous de pareils individus ! Si vous n'acceptez pas de portefeuille, tâchez donc de venir comme gouverneur à Anvers... » (AGR, Fonds Stassart, corresp. Kirckhoff, 10 avril 1840); « puisque vous ne voulez pas du gouvernement provincial d'Anvers, j'espère que M. Veydt l'acceptera » (*ibid.*, 22 avril 1840). « Depuis quelques jours, il n'est bruit dans notre ville que de votre appel au gouvernement provincial. Si M. Thorn doit être remplacé je fais des vœux pour que ce soit par vous. Vous trouverez, j'en suis garant une bien sûre sympathie dans le Hainaut. D'autres qui se prétendent bien informés vous donnent une ambassade, d'autres un portefeuille d'Etat, mais au milieu de toutes ces donations, que vous donne le gouvernement ? » (AGR, Fonds Stassart, corresp. N. De Fuisseaux, 21 juin 1840).

([360]) « On dit qu'on attend la reconnaissance de la part de la Russie, pour donner une mission à ton mari » (AEN, Fonds Stassart-Mallien, n° 342, E. de Vions à M^me^ de Stassart, 21 juin 1840).

([361]) « Mgr le Duc d'Orléans m'a dit que si vous alliez à Munich vous trouverez les dispositions les plus hostiles. Le Roi exècre les Belges et la mission sera fort difficile, il faudrait réfléchir avant de l'entreprendre. Quant à la Russie, c'est différent, si vous ne craignez ni la dépense ni le climat, vous pourrez y avoir de l'agrément, mais il faut vous y faire donner de bons appointements, sans cela vous n'y tiendrez pas » (*Ibid.*, la même à la même; 30 juin [1840]).

([362]) Mais en réalité ce dernier projet ne prit corps qu'à la fin du cabinet Rogier-Lebeau, en mars 1841, lorsque la faillite du notaire Le Hon rendit à Paris, la position de son frère fort délicate. Stassart compta pour sa réalisation sur l'aide de Muelenaere. Ce dernier quitta le ministère en août 1841, sans lui avoir donné satisfaction. Cette affaire tient une place considérable dans la correspondance de M^me^ de Vions.

([363]) « Si tout ce qui s'est dit aux dernières élections de Bruxelles, relativement à ce qui me concerne est répété aux Ministres, ils doivent voir qu'il est temps d'en finir, et que ce n'est pas un simple vœu de parti, car un des plus ardents à s'expliquer était un catholique fort zélé » (AEN, Fonds Stassart-Mallien, n° 337, Stassart à sa femme, 25 juillet 1840).

([364]) « Le baron de Stassart, qui n'avait cessé d'assiéger le cabinet démissionnaire pour en obtenir des faveurs et à qui, de guerre lasse, on avait donné une mission temporaire à Turin » (LEBEAU, *op. cit.*, p. 229).

([365]) « J'ai vu ces Messieurs ce matin. Le Beau (*sic*) est très bien disposé, il fera pour vous exactement ce qui a été fait pour lui quand

finit par décrocher une mission temporaire à la cour de Sardaigne, maigre réparation ([366]) qui suscita pourtant d'amères protestations dans la presse catholique ([367]).

La prudence de Lebeau se justifiait sans doute par le fait qu'il sentait que Stassart était peu sûr ([368]). Sa querelle avec le comte d'Arschot terminée ([369]), M. de Theux éliminé du

il a été envoyé à Francfort. C'est d'ailleurs m'a-t-il dit l'intention du Roi et faut (*sic*) éviter une réélection. Il s'agit encore de persuader Leclercq et voilà tout. Tout ceci entre nous sous le sceau du secret que j'ai promis moi-même. Delfosse pourroit nous être utile près de Leclercq. Je lui écrirai. Nous partons pour Boitsfort » (AGR, Fonds Stassart, corresp. Verhaegen, 2 juillet 1840). « M. Oulif a donné connoissance hier à tous nos amis de votre générosité et on y a applaudi; toutefois on a décidé qu'une députation d'électeurs seroit envoyée à M. Le Beau (*sic*) pour exprimer le vœu de voir laver l'outrage dont ils ont été l'objet dans votre personne. Cette députation composée de MM. Hernu, Dedoncker, Gorissen, Derons et Fontainas sera reçue demain.

» J'ai été au lit toute la journée d'hier et je vais encore m'y mettre aujourd'hui. Je suis malade, abattu, fatigué » (*ibid.*, 16 juillet 1840). Cf. plus loin, n. 386.

([366]) Selon Verhaegen : « Stassart, après la chute du cabinet Lebeau disait hautement que le pouvoir ancien n'avait pas fait assez pour lui » (*Disc. fête solstic. 1841*).

([367]) Le *Journal historique et littéraire*, après avoir rappelé que Stassart s'est permis d'irrévérencieuses plaisanteries sur l'ânesse de Balaam, et qu'on lui doit un éloge de Voltaire et la traduction « d'un livre de prières allemand, qui seroit à l'usage des protestans et des déistes aussi bien et mieux qu'à l'usage des catholiques », blâme le gouvernement d'avoir envoyé le « Sérénissime grand maître national » en ambassade chez un prince des plus catholiques et « grand ennemi des sociétés secrètes » (t. VI, 78e livr., 1er oct. 1840, pp. 299-300). Pour le *Courrier de la Meuse* : « cet acte ministériel est la pierre de touche de ce que les libéraux peuvent oser à l'avenir et de ce que l'opinion catholique doit attendre du ministère », tandis que *L'Organe des Flandres* parle d'une « mission diplomatique donnée au chef des francs-maçons, mission sans aucun but et qui n'était qu'une concession faite à cette opinion dont les extravagances avaient compromis le début du ministère ». Citant ces deux derniers articles, *L'Observateur* dira quelques mois plus tard que « cette nomination est l'un des actes qui furent le plus vivement critiqués par l'opposition; elle s'en prévalut pour soutenir que le cabinet subissait l'influence d'un *pouvoir occulte* et que désormais la Belgique était gouvernée par les loges maçonniques » et ajoutera que la première attaque dirigée à la Chambre contre ce cabinet eut pour prétexte, lors de la discussion du budget de la Justice, cette désignation de Stassart (14 avril 1841).

([368]) Stassart écrira plus tard : « Rogier et Lebeau reprirent le gouvernail en 1840, ils avaient bonne envie de s'y cramponner, mais ils firent bévue sur bévue... » (Lettre à Keane).

([369]) Le 6 août (1840), Mme de Vions signale à sa sœur qu'un de ses amis pense que Stassart « doit se tenir sur la réserve et en garde

pouvoir, il était prêt à se rapprocher des catholiques ([370]), souhaitait reconquérir la faveur royale ([371]) et parlait de Verhaegen avec la plus ingrate désinvolture ([372]), en attendant de le morigéner publiquement en décembre 1840, à son retour de Turin ([373]).

Dès février 1841, il est de ceux qui préparent la chute de Lebeau et de Rogier en prétendant que leur échec était inévi-

vis-à-vis du comte, tout en lui faisant force politesse, que l'amour-propre blessé ne pardonne jamais, que le sien l'a été au suprême degré et puisque sans raisons il a attaqué ton mari... il serait peut-être dangereux de lui remettre les armes à la main » (AEN, Fonds Stassart-Mallien, n° 342).

([370]) « J'ai reçu hier la visite d'un Liégeois, que je n'avais vu depuis 1828, le fils d'un imprimeur de l'évêché, M. Duvivier. C'est, ou je me trompe fort, un émissaire de M^gr^ Van Bommel. On parle d'union, du besoin de s'entendre pour assurer l'indépendance de la Belgique, on vante ma modération,... bref on devient tout miel; j'ai tâché, dans mes réponses, de ne point m'écarter des règles d'une bonne diplomatie... » (AEN, Fonds Stassart-Mallien, n° 337, Stassart à sa femme, 27 juillet 1840). « Pour moi, je trouve la conduite de M. de T. d'une platitude dégoûtante; après tout ce qui s'est passé vous auriez bien tort de vous y laisser prendre; et à votre place je le laisserais pour ce qu'il est, sans faire aucun cas de ces cajoleries » (*ibid.*, n° 342, M^me^ de Vions à M^me^ de Stassart, 26 janvier 1841).

([371]) La correspondance de M^me^ de Vions montre qu'à la suite de son conflit avec le comte d'Arschot, Stassart était tombé à la Cour de Belgique en une disgrâce si profonde que sa femme avait pensé un moment abandonner ses fonctions de dame d'honneur. Mais le 30 juin 1840, elle écrit à sa sœur : « Je suis bien aise que la paix soit faite entre le Roi et ton mari... » (AEN, Fonds Stassart-Mallien, n° 342). Quelques semaines plus tard, Stassart écrit à son tour : « J'espère que l'opinion du duc d'Orléans ne sera pas sans influence et je serais fort aise que ma rentrée aux affaires fût le résultat de l'opinion du Roi plutôt que du bon vouloir des Ministres » (*ibid.*, n° 337, à sa femme, 26 juillet 1840).

([372]) « Je serais tenté d'aller mercredi ou jeudi voir M. de Muelenaere à Bruges, mais il faudrait que le soleil nous revînt et il n'y paraît pas trop disposé. Je n'entends plus parler des Ministres et M. Verhaegen n'a plus paru depuis votre départ, non plus que Oulif et consors. Je vous avoue que je m'en félicite; je désire que tout se rattache au Roi. Ce qu'il y aurait d'agréable serait d'être nommé Ministre d'Etat et d'attendre tranquillement la mission de Russie ou quelque autre mission analogue. Le bruit de ma mission à Turin s'est tellement répandu qu'on m'en parle de toutes parts » (*ibid.*, 27 juillet 1840).

([373]) Lors d'un dîner à la Cour, Stassart reproche à Verhaegen « d'aller trop loin et de le compromettre ». Verhaegen reçoit fort mal cette admonestation et « aurait fait remarquer que c'était pour défendre de Stassart qu'il s'était ainsi lancé, et aurait fini par dire que la position de Stassart était, quoi qu'il voulût, irrévocablement fixée... » (Bus de Warnaffe, Ch. du, *Au temps de l'Unionisme*, p. 238).

table (374). Si en mars au Sénat, il ne vote pas l'adresse au Roi contre le gouvernement, s'il prend même sa défense à la tribune (375), il n'en reste pas moins que ses discours contenaient largement de quoi satisfaire l'opposition catholique ou unioniste (376). Allant plus loin, Stassart prendra ouvertement position lorsque le Roi refusera le renvoi du Sénat que réclamait le cabinet. Pour forcer la main à Léopold Ier, les ministres s'efforçaient de faire voter des vœux en faveur de la dissolution de la haute assemblée par les conseils communaux des grandes villes. Or, entré à l'hôtel de ville en décembre 1840 par la grâce de ses amis libéraux (377), Stassart s'associera au bourgmestre Van Volxem pour faire échouer la manœuvre tentée au profit du cabinet par Louis Orts (378). En même temps, il se manifeste comme « un des plus ardents

(374) Il vient consulter dans les bureaux de la catholique *Revue de Bruxelles* l'article de son ami Pierre De Decker contre le cabinet « et tout en lisant il donnait, en présence du Fr.·. de Wasme-Pletincx, de fréquentes marques d'assentiment, et lui a confié que, dans son opinion, le ministère ne pouvait pas tenir » (*ibid.*, 243); cf. aussi AEN, Fonds Stassart-Mallien, n° 342, Mme de Vions à Mme de Stassart, 26 janvier 1841.

(375) *Œuvres complètes*, pp. 720 à 722.

(376) « En second lieu, M. de Stassart, adorateur du soleil levant, en parlant pour le ministère, a trouvé moyen de faire un magnifique éloge de M. de Muelenaere (que les feuilles ministérielles attaquent) et de placer sa confiance dans la haute sagesse du Roi pour sortir de difficulté. Cela a un peu étonné les ministériels » (Bus de Warnaffe, *op. cit.*, pp. 249-250). Cf. aussi, AEN, Fonds Stassart-Mallien, n° 342, Mme Je Vions à Mme de Stassart, 26 mars 1841.

(377) Wauters, *op. cit.*, p. 41. « Pendant son absence une élection communale eut lieu. Ses amis de la haute finance le portèrent candidat, vous ne crûtes pas sans son assentiment pouvoir l'appuyer de vos suffrages. Il échoua, à son retour une nouvelle élection eut lieu, aussitôt il vous témoigna le désir d'avoir son entrée dans le conseil communal, vous soutîntes sa candidature et elle réussit à une énorme majorité » (Verhaegen, *Disc. fête solstic. 1841*). Cette élection explique pourquoi on voyait dans Stassart un futur bourgmestre de Bruxelles (cf. plus haut n. 358), bruit qui courut à nouveau en mai 1841 (*L'Observateur*, 17 mai 1841).

(378) « On sait comment M. de Stassart parvint à faire échouer cette démonstration, que M. Van Volxem, de son côté, s'était efforcé de prévenir en s'abstenant pendant quatre semaines de convoquer l'assemblée municipale » (*L'Observateur*, 26 mai 1841), Stassart, tout en prétextant que sa qualité de sénateur le forçait à l'abstention, était intervenu dans le débat en affirmant qu'un vote de ce genre n'entrait pas dans les attributions du conseil (*L'Observateur*, 14 avril 1841).

entremetteurs » ([379]) avec son ami de Muelenaere ([380]), parmi ceux qui s'efforcent de former un nouveau gouvernement.

Cette attitude ne pouvait manquer de scandaliser la plupart des maçons. Stassart le sentait si bien que, lorsque le 2 avril, Verhaegen lui demanda de communiquer aux loges, comme c'était le droit du Grand-Maître, « les deux mots annuels », il lui répondit « Sagesse et tolérance », termes qu'il accompagna de ce commentaire significatif : « Puissent toutes nos loges les mettre constamment en pratique ([381]). » Dès ce moment, Stassart songeait à abandonner la direction de la maçonnerie. Mais il y renonça à l'expresse prière du roi ([382]). Aussi il accepta de figurer parmi les premiers membres de « L'Alliance » ([383]) et il assista, le 10 mai, à la réunion générale des maçons bruxellois, que Verhaegen avait convoquée, sans lui demander son approbation ([384]). Mais il ne se rendit

([379]) LEBEAU, *op. cit.*, p. 229.

([380]) *Ibid.* Stassart et Muelenaere étaient étroitement liés. Lors des élections de 1838 à la présidence du Sénat, Muelenaere, loin d'abandonner comme tant d'autres Stassart, le soutint vigoureusement, empêcha par la suite sa démission et tenta de lui assurer des compensations. Les deux hommes se voyaient souvent, se communiquaient des informations confidentielles et spéculaient parfois de concert (cf. AGR, Fonds Stassart, corresp. de Muelenaere, *passim*).

([381]) AGR, Fonds Stassart, corresp. Verhaegen.

([382]) « Le Roi considère comme une chose très importante d'empêcher la rupture qu'on dit imminente entre M. de Stassart et la loge. » S. M. vous prie de vouloir bien vous occuper soigneusement de cet objet » écrivait Van Praet à M. de Muelenaere dans une lettre au dos de laquelle Stassart a noté : « Cette lettre m'a été remise le 13 avril 1841 par M. de Muelenaere : il me l'avait communiquée quelques jours auparavant » (*Biog. Nat. de Belgique*, t. XVIII, col. 170 (notice *Jules Van Praet*, par DISCAILLES).

([383]) La photographie de sa carte de membre dans le *Bull. antimaç.*, 3e année, janvier 1913, p. 70.

([384]) « Sans qu'on eût jugé convenable de m'en dire un mot » (*Lettre de démission de Stassart comme grand maître*, 10 juin 1841, texte souvent reproduit par la presse et les auteurs du temps et par exemple par GERLACHE, *Œuvres*, t. VI, 2e partie, p. 118, n. 1. Le *Bull. antimaç.*, 3e année, janvier 1913, en donne un fac-similé d'après une copie certifiée conforme. Dans sa correspondance privée, Stassart reconnaissait, du reste, que Verhaegen et les autres vénérables des loges bruxelloises avaient parfaitement le droit d'agir de la sorte (AEN, Fonds Stassart-Mallien, n° 337, à sa femme, 8 mai 1841). Les lettres qu'il écrivait alors à sa femme montrent clairement sa rupture avec Verhaegen. Il écrit le 23 avril : « Je vois que les gens sages du parti libéral paraissent disposés à se séparer des furibonds; mais c'est bien dommage que l'état actuel des choses n'ait pas été amené plus adroitement, il

à cette assemblée que pour y faire l'apologie du cabinet de Muelenaere, que Verhaegen, approuvé par la majorité de l'assistance, combattit vigoureusement ([385]).

Dès ce moment Stassart tenta d'empêcher Verhaegen d'être réélu à la Chambre. Cette intervention brouilla définitivement les deux hommes. Tandis que Verhaegen, évoquant les services qu'il avait rendu à Stassart, lui reprochait sa trahison ([386]), ce dernier ripostait insolemment qu'il n'avait

faudra maintenant beaucoup d'habileté à calmer les esprits. » Il s'y occupe avec Nothomb et Coghen (28 avril et 1er mai) et constate avec satisfaction que de nombreux électeurs libéraux viennent lui demander conseil (29 avril) et se méfient comme lui des « exaltés » à la Verhaegen (8 mai). Du reste, en voulant éliminer Van Volxem, Meeus et Coghen, « Maître Verhaegen fera si bien par cette belle tactique, qu'il ne sera probablement pas réélu, ni lui ni M. Lebeau » (12 mai).

([385]) « Vous savez de quelle manière mes paroles furent accueillies et le peu d'égard qu'on témoigna en cette circonstance à un homme qui croyait y avoir quelques droits » (STASSART, *Lettre de démission...*).

([386]) « Bruxelles, 30 mai 1841.

» MONSIEUR LE BARON DE STASSART,

» La conduite que vous tenez en ce moment envers moi m'eût frappé d'étonnement, si depuis longtems je n'avais appris à connaître les hommes. Aussi en vous adressant ces lignes je n'ai d'autre but que de signaler vos torts et de ne pas paraître dupe d'une amitié factice.

» Avant votre rentrée dans les temples maçonniques, je n'avais pas la faveur de vous connaître; je suis resté étranger à votre nomination de grand-maître et par suite vous ne pouvez pas même me considérer comme la cause éloignée des disgrâces que ces fonctions vous ont attirées dans le monde profane; il m'importe une fois pour toutes de bien constater ce fait.

» C'est à votre installation sous la voûte d'acier, que nous nous sommes promis un attachement inviolable, une amitié sans bornes et je vous le demande, Monsieur le Baron, n'ai-je pas moi religieusement tenu cette promesse ?

» Quand le Sénat vous enleva la Présidence n'ai-je pas, avec mes amis politiques pris l'engagement de venger cette injure et cette vengeance que vous sollicitez avec tant d'instancs ne l'avez-vous pas obtenue dans l'élimination de M. le Comte d'Arschot ?

» Lorsque la brutalité du ministère dont faisait alors partie M. Notomb (*sic*), vous menaça de destitution, n'ai-je pas et pour beaucoup contribué à vous décerner cette triple couronne civique dont vous étiez si fier, et après la destitution consommée n'ai-je pas concouru à cette ovation populaire dont Bruxelles ne connaissait pas d'exemple ?

» Il y a un peu plus d'un an vous vouliez la chute du ministère Detheux, vous aviez surtout la perte de Notomb que vous considériez comme l'auteur de toutes les injustices dont vous aviez été l'objet; encore une fois ne vous ai-je pas puissamment secondé dans des vues que je croyais légitimes et utiles au Pays ?

» En marchant d'accord avec vous; en vous donnant publiquement

jamais apprécié les méthodes et les idées de l'avocat bruxellois et qu'elles ne pouvaient inspirer que du dégoût aux hommes d'ordre ([387]).

mes sympathies, en vous défendant chaudement à la tribune nationale, je me suis fait plus d'un ennemi, j'ai été taxé d'exagération; aujourd'hui, ces ennemis, ces fourbes politiques comme vous les appeliez alors, sont devenus vos meilleurs amis et vous travaillez avec eux, à m'éliminer de la Chambre en faisant valoir *cette prétendue exagération qu'on ne m'a reprochée qu'à raison de vous!!!*

» Vous vous rappelez sans doute encore toutes les démarches que j'ai faites à l'avènement du Cabinet Lebeau pour obtenir une réparation à laquelle je pensais que vous aviez droit; *votre correspondance que j'ai soigneusement conservée* en dit beaucoup plus que je pourrais vous en dire moi-même.

» Aujourd'hui pour prix de tant de dévouement non seulement vous *cherchez à m'isoler de mes appuis naturels, mais vous travaillez ouvertement contre moi.* Pour me servir d'une de vos expressions favorite voilà pour moi un cours de philosophie pratique.

» Ce n'est pas que je tienne personnellement à ma réélection; la conduite que pendant quatre ans j'ai tenue à la Chambre doit prouver à mes ennemis politiques mêmes, que des considérations d'intérêt personnel ou d'ambition ne sont jamais entrés dans mes calculs. Aussi, si je ne consultais que mon intérêt privé et mes affections, je renoncerais à jamais aux affaires publiques; mais je crois pouvoir encore être utile à mon Pays et à l'opinion à laquelle je tiens et je tiendrai toujours par mes convictions.

» Je ne vous demande rien, Monsieur le Baron, libre à vous de travailler désormais contre moi ostensiblement ou en secret en faveur de Notomb et C^ie^; je me bornerai à recueillir les faits pour en faire, à l'occasion, l'usage qui sera convenable, comme je conserve copie de ma lettre pour la joindre à vos autographes... »

(Coll. F.-V. Borné, minute.)

([387]) « Bruxelles, le 31 mai 1841.

» MONSIEUR,

» Votre lettre d'hier m'est parvenue ce matin, et je me fais un devoir d'y répondre sur-le-champ.

» Si vous vous êtes fait, comme vous le dites, plus d'un ennemi en me défendant à la tribune nationale, je le regrette d'autant plus que votre manière de me défendre n'était nullement de mon goût; je me suis permis de m'en expliquer franchement avec vous. A cela vous répondiez qu'il ne s'agissait pas de moi, mais d'un principe et vous prétendiez vous guider d'après vos propres inspirations.

» Je ne méconnaîtrai jamais les marques d'intérêt que j'ai reçues de vous dans mainte circonstance. Toutefois elles ne vous donnent pas le droit de me croire inféodé à vos opinions.

» Ce n'est pas certes de moi, mais de vous-même, Monsieur, que vous avez à vous plaindre aujourd'hui et, si votre réélection est à la veille de se trouver compromise, à qui la faute ? Lorsque vous avez jugé à propos (sans m'en avoir prévenu) de réunir, le 10 de ce mois, les membres de trois loges, ne me suis-je pas rendu à la séance dans des

La position de Stassart dans la maçonnerie devenait d'autant plus intenable que l'atelier d'Ath réclamait unanimement sa démission ([388]), tandis que les « Amis Philanthropes » prenaient fait et cause pour Verhaegen ([389]). Il tint bon pourtant jusqu'aux élections, mais dès qu'elles furent passées, il résigna sa grande-maîtrise ([390]). Suivi dans sa retraite par quelques

vues de conciliation ? Je n'aurais pas demandé mieux que d'accepter le maintien de la représentation actuelle du Brabant, sauf à s'entendre sur le remplacement de l'honorable M. Leclercq, mais vous vous êtes montré tout à fait exclusif; vous n'avez pas plus caché, à cette réunion que précédemment, vos projets d'hostilité contre un Ministère formé par un des hommes que j'estime le plus, M. de Muelenaere, mon ami depuis près de vingt ans. Vous vous êtes déclaré contre un Ministère qui n'est composé d'aucun coryphée de parti et qui devrait conséquemment inspirer confiance à tous les hommes sages, à tous les hommes qui désirent sincèrement le bien du pays. Ses électeurs apprécient assez les véritables intérêts de la Belgique pour ne pas adopter les vues de candidats passionnés qui voudraient que la prochaine session se passât encore, comme celle qui finit, en vaines disputes et sans résultats législatifs. On a donc tort d'afficher des intentions que le Public réprouve; le public sent la nécessité de n'admettre sur sa liste que des noms dont les antécédents présentent des garanties contre les exagérations des partis. Ces exagérations, j'ai passé toute ma vie à les combattre, et, si je n'ai pas voulu me placer dans l'ornière de droite lorsque j'étais gouverneur, je me croirais fort inconséquent de me jeter aujourd'hui dans l'ornière de gauche. J'ai pu sacrifier à des considérations d'une délicatesse peut-être exagérée, mes avantages personnels, mais je ne sacrifierai jamais mes principes à qui que ce soit ni à aucune considération quelconque... »

(Coll. F. V. Borné.)

([388]) Le 13 mai, cette loge est saisie d'une proposition tendant « à ce que le corps maçonnique réunisse tous ses efforts pour s'opposer efficacement aux envahissements du parti rétrograde et que le G.·. O.·. se mette à la tête du mouvement pour faire réussir les candidats des loges; puisque c'est là le seul moyen de sauver nos institutions compromises par la prépondérance que nos adversaires veulent obtenir par tous les moyens; que si, contre toute attente, le Ser.·. Gr.·. Maître croyait ne pouvoir point s'associer à cette proposition, de l'engager à remettre en d'autres mains la direction suprême de l'Ordre M.·. » La proposition adoptée à l'unanimité est transmise au Grand Orient « avec prière de » la « prendre en sérieuse considération ». Le 17 juin, les frères athois manifesteront la plus grande joie à l'annonce de la démission de Stassart (MANDANE, op. cit., pp. 171 et 173).

([389]) Le 31 mai 1841, Verhaegen donne lecture aux « Amis Philanthropes » de la lettre qu'il a adressée la veille à Stassart (cf. plus haut, n. 386). La loge « applaudit vivement cette communication » (Arch. Amis Phil., registre 5, f. 279.) Cf. aussi LARTIGUE, *op. cit.*, t. I[er], p. 109.

([390]) Cf. p. 27, n. 12 — Stassart envoya copie de sa lettre aux divers ateliers (MANDANE, *op. cit.*, pp. 171-172).

dignitaires de l'ordre ([391]), il cessa désormais toute activité maçonnique ([392]), gardant toutefois d'excellents rapports avec de nombreux frères ([393]).

Son départ eut pour effet de rompre pratiquement les relations entre le roi et les ateliers. Certes, les apparences furent sauvées. Léopold Ier ne renia pas les loges et garda quelques informateurs dans la place ([394]). De leur côté, les maçons, tout en déplorant à l'occasion les agissements du souverain ([395]), n'écoutèrent pas ceux qui leur demandaient de ne plus placer leurs travaux sous la protection royale ([396]), car ils savaient que cette formule gênait leurs adversaires ([397]). Mais il n'en reste pas moins que le monarque, après la démission de Stassart, ne renouvela plus ses dons aux œuvres maçonniques ([398]).

([391]) Du moins si l'on en croit le nonce (Simon, *Corresp. Fornari*, p. 138). Tandis que la presse officieuse et les journaux catholiques affirmaient que la défection de Stassart avait « ébranlé le colosse du libéralisme », *L'Observateur* répondait : « elle n'a ébranlé qu'une seule chose : c'est la considération et l'influence dont M. de Stassart jouissait autrefois » (26 juin 1841).

([392]) Potvin remarque que c'est sans doute à l'influence de Stassart, son protecteur, qu'on doit le fait qu'Eugène Van Bemmel, entouré cependant d'amis maçons, ne se fit jamais recevoir dans l'Ordre (Eugène van Bemmel, 1824-1880, *Ann: Ac. R. de Belgique*, 1883, pp. 239-306, p. 254).

([393]) Il reste en relations suivies avec Braas, il reçoit à sa table Charette-Duval, il échange des lettres amicales avec Defacqz, Baron, Stevens, etc. (AGR, Fonds Stassart, *passim*).

([394]) Et notamment aux « Amis Philanthropes » son chapelain Jenkins (Lartigue, *op. cit.*, t. Ier, p. 137).

([395]) Defrenne, le 17 octobre 1840, parle à la loge « Travail » de la nécessité d'éclairer « la religion trop souvent, hélas! surprise du souverain, notre ill.·. F.·., sur le caractère et les vues par trop audacieuses de quelques fanatiques titrés, dont il est malheureusement circonvenu » (*Discours prononcé...*, p. 8.)

([396]) Clément, *Histoire...*, t. Ier, pp. 114-115.

([397]) *Ibid.*, t. Ier, p. 114, n. 1. Cet embarras se marque notamment dans le compte rendu de l'*Annuaire maçonnique* publié par le *Journal historique et littéraire :* « On tient singulièrement à faire passer le prince pour franc-maçon, et toutes ces assertions paroissent bien positives. Mais on ne nous dit pas quand et à quelle loge l'initiation royale a eu lieu. Quant à nous, nous pensons qu'on fait passer ici un simple vœu pour une réalité, et nous osons défier le grand Orient de nous administrer les preuves de ce qu'il dit dans son annuaire » (t. VII, 79e liv., 1er novembre 1840, p. 327).

([398]) Il suffit pour s'en convaincre de constater le silence sur ce point de Clément et celui encore plus significatif des orateurs qui parlèrent à la cérémonie funèbre organisée en 1866 en l'honneur de Léopold Ier par la maçonnerie belge.

*
* *

Verhaegen réalisa son deuxième projet : la création d'une société politique extérieure aux loges, pendant ces deux mois agités que marquèrent la chute de Rogier et de Lebeau et l'arrivée au pouvoir de Nothomb et de Muelenaere. Le 26 février 1841, un incident survenu aux « Amis Philanthropes » lui donna l'occasion d'agir. Ce jour-là, en effet, un membre de cet atelier évoqua les périls qui menaçaient les libertés nationales, décrivit les « progrès effrayants de l'obscurantisme » et se demanda si la maçonnerie, attaquée au parlement, dans « des sociétés ultramontaines », et jusque dans les « temples consacrés à l'auteur de toutes choses », allait assister en « simple spectatrice » à tous ces événements et « demeurer stationnaire » pendant que ses ennemis agissaient ([399]). A tant de maux, il ne voyait qu'un remède, à la vérité prosaïque, la création d'une sorte de club où les maçons des différentes loges bruxelloises pourraient se rencontrer quotidiennement. Verhaegen appuya la proposition et demanda qu'elle fût immédiatement étudiée. L'atelier le suivit. Une commission fut créée sur-le-champ. Complétée par des délégués de deux autres loges, elle se mit aussitôt à l'ouvrage. Dès le 10 mars, elle déposait un rapport, auquel elle adjoignit à la demande de Verhaegen un projet de financement ([400]). Ainsi complété, son plan fut soumis aux « Amis Philanthropes » le 18 mars ([401]). Cette loge approuva les propositions qui lui étaient faites, mais les modifia sur un point. La commission n'avait songé qu'aux maçons; les « Amis Philanthropes » voulurent que la nouvelle institution fût également ouverte aux

([399]) Arch. « Amis Phil. », registre 5, f. 273.

([400]) Les dépenses devaient être couvertes par des cotisations de 6 francs pour les maçons bruxellois, de 12 pour ceux qui n'habitaient pas la ville, par l'émission de 100 actions de 10 francs et par des subside des loges. La part des « Amis Philanthropes » était fixée à 800 francs, celle des autres ateliers bruxellois à 500. Mais on n'avait pas déterminé ce que devaient verser respectivement les « Amis de l'Union » et les « Amis du Progrès », cette dernière loge n'ayant pas encore adhéré formellement à l'entreprise (LARTIGUE, *op. cit.*, t. Ier, p. 105).

([401]) La convocation portait que « cette discussion... pouvant être d'une grande importance, vous êtes instamment invité à y assister, et à l'éclairer de vos lumières » (fac-similé in *Bullet. antimaç.*, 3e année, janv. 1913, p. 67).

profanes à condition qu'ils paient une cotisation plus lourde et « qu'ils aient subi un scrutin unanime » ([402]).

Mais si on voulait atteindre cette clientèle extérieure, il fallait nécessairement modifier le règlement et lui enlever ce qu'il avait de trop maçonnique.

La commission se remit à l'ouvrage. Si ses délibérations ne sont point parvenues jusqu'à nous, on sait pourtant que Verhaegen y prit une grande part et que son opinion fut décisive sur un point capital. Repoussant les objections de Dindal, il fit décider qu'on ne bornerait pas le recrutement au petit monde des électeurs censitaires, mais qu'on tenterait de toucher une sphère plus vaste ([403]). D'autre part, il semble bien que la commission ne songea pas à réserver l'accès de la nouvelle société aux Belges. La Sainte-Alliance des Peuples était un thème cher à l'époque; du reste, la Franc-Maçonnerie, société qui se voulait cosmopolite, accueillait volontiers les étrangers; enfin une association politique ne pouvait se passer du concours des journalistes; or, la presse était en grande partie aux mains de Français.

Le 15 avril, le comité provisoire soumit à une assemblée générale un projet de règlement définitif. Ici encore, le compte rendu de la réunion nous fait défaut ([404]).

On sait seulement qu'elle aborda des problèmes politiques

([402]) LARTIGUE, *ibid.*

([403]) « Je fis partie du Comité provisoire d'une réunion de libéraux, qui ensuite prit le nom de « L'Alliance ». En prenant part à la rédaction d'un projet de règlement, je fis remarquer que l'admission des membres non-électeurs pourrait faire naître des réflexions fâcheuses contre nos décisions en matière d'élection. » En revanche Verhaegen affirma que : « En formant le noyau de notre Société... nous n'avons pas recherché la qualité d'électeur chez nos amis politiques : on les a jugés dignes de faire partie du corps maçonnique et ils marchent à nos côtés dans la voie du libéralisme. N'admettre à l'avenir que des électeurs serait établir des catégories, des privilèges » (DINDAL dans *Société de l'Alliance, séance du 18 novembre 1846*, pp. 13-14).

([404]) Comme celui d'une seconde assemblée qui suivit de près la première. Elle ne nous est connue que par une convocation, par laquelle le comité, le 22 avril, invitait les membres « à assister à l'assemblée générale de la Société, qui aura lieu lundi prochain, à 7 heures du soir, pour délibérer sur diverses questions importantes d'intérêt intérieur et d'intérêt général ». Elle précisait que « l'entrée particulière de la Société est dans la ruelle allant du Marché aux Fromages à la rue de l'Amigo » (fac-similé dans *Bullet. antimaç.*, 3e année, janvier 1913, p. 69).

et que, se ralliant à une énorme majorité à la suggestion de Verhaegen, elle affirma qu'elle n'établirait aucune distinction dans son sein entre « les membres électeurs et les autres ». Elle décida également d'intervenir dans les élections, « à titre de conseil », en proposant des candidats aux suffrages, mais sans prétendre les imposer au corps électoral « juge en dernier ressort » ([405]).

Mais rien de tout cela n'apparut dans le « règlement patent » que l'assemblée vota le même jour.

Ces statuts affirmaient seulement que la nouvelle association prendrait le nom de « Société de l'Alliance ». Ils assimilaient aux fondateurs les « Membres effectifs de toute association dont la Société accepte une subvention », c'est-à-dire les francs-maçons bruxellois. Ils prévoyaient l'admission d'autres personnes à la suite non pas d'un vote unanime des membres comme le voulait le premier projet, mais d'une décision prise à la majorité simple par la commission administrative. Cet organisme, composé de 12 membres, assurait la gestion quotidienne de la société et était élu tous les ans par l'assemblée générale ordinaire.

Le règlement n'indiquait pas les buts poursuivis par « L'Alliance ». Au contraire, les articles qui concernaient les jeux, la bibliothèque, les heures d'ouverture des salles et la fréquentation des locaux par des personnes étrangères à l'association, devaient donner à penser au lecteur non averti qu'il se trouvait en présence d'une simple société d'agrément ([406]).

([405]) Formule quelque peu sibylline, mais qui se comprendra si l'on sait qu'au moment où Dindal l'utilisait, l'Alliance était accusée d'imposer au suffrage censitaire la loi des non-électeurs (*Société de l'Alliance, séance du 18 novembre 1846*, p. 14).

([406]) « *Article premier.* — La Société s'installe aujourd'hui, et adopte la dénomination de Société de l'Alliance.

» *Art. 2.* — Sont de droit Membres Fondateurs ou assimilés aux Fondateurs de la Société, les Membres effectifs de toute association dont la Société accepte une subvention à cette condition, si d'ailleurs ils s'obligent individuellement au paiement d'une cotisation annuelle.

» *Art. 3.* — L'administration est confiée à une commission, composée du Président, du Vice-Président, du Trésorier, du Secrétaire de la Société et de huit Membres, nommés tous pour un an et rééligibles.

» *Art. 4.* — L'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue des votes des Membres présents à l'assemblée générale, convoquée à cet effet dans la première quinzaine du mois d'avril.

» *Art. 5.* — La Commission tient la main à l'exécution du Règlement, pourvoit aux cas qu'il n'a pas prévus, veille à tous les besoins de

On peut supposer que les auteurs des statuts étaient conscients de cette équivoque. Après tout, ne s'agissait-il pas pour eux de faire pièce à « L'Espoir » qui, nous l'avons vu, agissait fort discrètement et déguisait ses ambitions politiques?

Pourtant ce serait une erreur de considérer le « règlement patent » de l'Alliance comme un simple camouflage. N'oublions pas que les promoteurs de l'entreprise avaient tout

la Société, ordonne et paie les dépenses et rend compte tous les ans, avant l'élection, dans l'assemblée générale prescrite à l'article précédent.

» *Art. 6.* — La Commission convoque la Société en assemblée générale, toutes les fois qu'elle le croit utile : elle est tenue de le faire quand elle en est requise par vingt Membres.

» *Art. 7.* — Les résolutions de l'assemblée générale sont prises à la simple majorité, par assis et levé, à moins que cinq Membres ne demandent l'appel nominal ou le scrutin secret.

» *Art. 8.* — Quel que soit le nombre de ses Membres, la Commission ne prend de résolutions qu'à la majorité de cinq voix au moins, sauf le cas de l'article suivant.

» *Art. 9.* — Elle vote au scrutin secret sur l'admission des personnes présentées pour faire partie de la Société; nul n'est reçu s'ils n'obtient au moins sept suffrages.

» *Art. 10.* — Les causes d'exclusion d'un Sociétaire seront jugées par la Commission réunie à un jury spécial de douze Membres dont elle tirera les noms au sort dans la liste générale.

L'exclusion ne sera prononcée qu'à la majorité des trois quarts des Membres présents, au nombre de quinze au moins.

» *Art. 11.* — Les personnes qui n'habitent ni Bruxelles, ni ses faubourgs, seront admises à fréquenter la Société pendant un mois, sans rétribution, sur la présentation de trois Membres qui signeront avec elles le registre à ce destiné. Elles ne pourront assister aux assemblées générales.

» *Art. 12.* — La rétribution à payer annuellement par les Membres est fixée pour les fondateurs ou réputés tels à 6 francs, pour les autres, à 12 francs. Elle est exigible d'avance pour toute l'année.

» *Art. 13.* — Le local de la Société est ouvert depuis 9 heures du matin jusqu'à minuit.

» *Art. 14.* — Toute demande ou proposition relative à la Société est adressée par écrit à la Commission, les présentations de candidats sont en outre, affichées dans le local pendant huit jours avant la votation.

» *Art. 15.* — Les jeux autorisés, le maximum des enjeux, les rétributions dues par les joueurs, sont déterminés par la Commission.

» *Art. 16.* — Les journaux, brochures ou livres ne peuvent être emportés du local sans l'assentiment de la Commission.

» *Art. 17.* — Le présent Règlement demeurera constamment affiché dans l'une des salles; il en sera de même des modifications qui pourront toujours y être faites par la Société, en assemblée générale.

» Arrêté par l'Assemblée Générale, dans la séance d'installation, le 15 avril 1841. »

(Copie autographiée déclarée conforme par le secrétaire.)

d'abord songé à créer un club. Dans leurs travaux ultérieurs, ils ne parvinrent jamais à se dégager entièrement de leur idée primitive, ce qui donnera à « L'Alliance » des traits qui la distingueront longtemps des autres associations politiques ([407]).

Le nouveau cercle désigna aussi son comité. Si sa composition ne fut pas communiquée à la presse, on sait pourtant que la présidence fut confiée à Eugène Defacqz, vénérable des « Amis du Progrès ». Quant aux « Amis Philanthropes », ils étaient représentés au comité par Verhaegen et Dindal. En outre leur secrétaire Gentis assumait les mêmes fonctions au sein de l'Alliance ([408]).

Ainsi était forgé l'outil politique que souhaitait Verhaegen. Il nous reste à voir l'usage qu'il allait en faire.

([407]) On reviendra sur ce point dans la seconde partie de cet article.

([408]) LARTIGUE, *op. cit.*, t. I[er], pp. 171-173.

Théodore Verhaegen, juriste

par **Jean BAUGNIET,**
Recteur honoraire de l'Université de Bruxelles

Fils de Pierre Verhaegen, avocat au Conseil du Brabant, Théodore Verhaegen est instruit des sciences juridiques par son père et par des professeurs particuliers (1).

Il obtient son diplôme de licencié en droit, le 28 juin 1815, à la Faculté de Droit de Bruxelles, institution créée sous la dénomination d'Ecole de Droit, sous le régime napoléonien, en 1806 et qui restera ouverte jusqu'en 1817 (2). Il avait présenté deux thèses, l'une en droit romain, *De fructibus et usuris*, l'autre en droit français *Du contrat de mariage* (3).

Il prête le serment d'avocat le 16 juillet 1815, est admis au stage le 6 octobre 1815 et est inscrit au tableau de l'Ordre des avocats à la Cour d'appel de Bruxelles, le 19 octobre 1819. « Laborieux et actif, Verhaegen s'était, en peu de temps, conquis une place enviable au Barreau, surtout comme avocat d'affaires, bien que son éloquence le portât plutôt vers les causes d'assises. Il était extrêmement attaché à sa profession; il en était fier pour tout ce qu'elle contenait de généreux et d'exaltant (4). »

Une procès de caractère politique, l'affaire des grands vicaires Goethals et Maertens, qui mettait en jeu la liberté de conscience et des cultes, garantie par la loi fondamentale de

(1) F. VAN KALKEN, *Théodore Verhaegen* (*Revue de l'Université de Bruxelles*, 1927-1928, p. 77).

(2) E. BIGWOOD, *L'Ecole, puis Faculté de Droit de Bruxelles* (1806-1817) (*Revue de l'Université de Bruxelles*, 1922-1923, pp. 273 et suiv.).

(3) Ces thèses qui étaient conservées à la bibliothèque du Barreau de Bruxelles ont péri dans l'incendie du Palais de Justice, le 3 septembre 1944.

(4) F. VAN KALKEN, *loc. cit.*, p. 77.

1815, devait, par l'arrêt d'acquittement obtenu en Cour d'assises du Brabant, le 25 avril 1821, lui assurer la notoriété (5).

La création de l'Université libre, à laquelle il prend la part que l'on sait, l'appelle à occuper, dès l'origine, à la Faculté de Droit, la chaire de droit commercial. « Au début, souligne F. van Kalken, les hasards des solutions improvisées firent même conférer les « fonctions actives sans aucune rétribution. » En d'autres termes, il fut chargé d'un enseignement : celui du droit commercial. Le tribun semble avoir occupé cette chaire sans étonnement et même sans trop de dommage pour ses élèves (6). »

Les archives de l'Université, en grande partie détruites lors de l'incendie de 1886, ne possèdent même pas de notes d'étudiants. Rien n'est ainsi passé à la postérité de l'enseignement qu'assuma Théodore Verhaegen. Nous ne pouvons donc juger les mérites de celui qui le premier occupa la chaire de droit commercial dans notre Faculté, de 1834 à 1846.

Tout au plus pouvons-nous supposer qu'il fut le professeur dont il dessinait le modèle, dans le discours qu'il prononçait lors de l'ouverture solennelle des cours de l'Université, le 7 octobre 1850 :

« La mission du professeur dans les universités est empreinte d'un double caractère. Il faut qu'il rende la science abordable à toutes les intelligences suffisamment préparées à la recevoir, et c'est par la clarté dans l'exposition des principes, par le rigoureux enchaînement des idées, qu'il doit y parvenir. Il faut aussi qu'il approfondisse la science, qu'il creuse son terrain pour trouver les fondements de l'édifice, qu'il cherche les vérités inconnues ou méconnues pour en enrichir l'élève qui lui demande ce précieux dépôt. Par la méthode, le professeur simplifie la science et l'approfondit en même temps, mais l'intérêt bien entendu du professeur et de l'élève exige une contre-épreuve pratique qui permette de contrôler la méthode, de la suivre dans ses résultats, de garantir contre une méthode vicieuse d'enseignement, et le maître et l'auditeur.

» Cette contre-épreuve, les conférences la constituent. Au moyen des conférences, le maître s'établit en communication

(5) *Ibid.*, p. 78; voir sur l'attitude du clergé, relativement à la loi fondamentale, H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. VI, pp. 285 et suiv.

(6) F. VAN KALKEN, *loc. cit.*, p. 88.

intellectuelle plus directe avec l'élève, il s'assure de l'action de son enseignement. Par les conférences bien dirigées, l'enseignement se complète, l'étudiant s'enhardit, le professeur marche sans crainte dans les sentiers d'une méthode sûre, et l'examen de l'élève, corollaire de l'enseignement, en forme en même temps le triomphe (7). »

L'activité juridique de Théodore Verhaegen se partage ainsi entre le Barreau, l'Université et le Parlement, où il est appelé à siéger à la Chambre des Représentants dès le 13 juin 1837. C'est dans la participation de Verhaegen à la vie politique que nous trouvons les témoins de sa vocation juridique. Les *Annales parlementaires* ont en effet conservé les interventions de Théodore Verhaegen à la Chambre, qu'il devait présider du 28 juin 1848 au 29 septembre 1852 et de décembre 1857 au 17 mai 1859, date à laquelle il rênonça à la vie politique.

Le problème de la mainmorte retint particulièrement l'attention du parlementaire et du juriste, qui eut deux fois l'occasion d'intervenir efficacement pour faire valoir, non sans passion, les thèses juridiques condamnant la mainmorte.

Ce fut la première fois, en 1847, lors de la discussion d'un projet de loi relatif aux fondations en général et aux fondations de bourses d'études en particulier.

Le discours que Théodore Verhaegen prononça à cette occasion à la séance de la Chambre des Représentants du 21 janvier 1847 est une remarquable leçon de droit civil et de droit public, sans doute largement inspirée de l'étude consacrée à la question par celui qui enseignait, à la Faculté de droit, le droit administratif, F. Tielemans, dans son *Répertoire de l'administration et du droit administratif de la Belgique* (8).

L'intervention de Théodore Verhaegen eut un profond retentissement.

La question de la mainmorte devait rebondir à nouveau devant la Chambre en 1857, à l'occasion de la discussion d'un projet de loi concernant les établissements et les legs chari-

(7) *U. L. de Bruxelles, Séances solennelles de 1834 à 1871. Recueil des procès-verbaux et discours*, t. Ier (1872), pp. 302-304.

(8) *Annales parlementaires, Chambre des Représentants*, session législative 1846-1847, séance du 21 janvier 1847, pp. 552 à 557.

tables. A ce moment, Verhaegen reprit le combat et le fit avec une maîtrise exceptionnelle. Le discours qu'il prononça à la Chambre des Représentants les 5, 6 et 15 mai 1857 (9) constitue un exposé historique et juridique circonstancié, savamment documenté et une critique sévère non seulement du projet de loi en discussion, mais des mesures administratives prises à l'occasion de l'acceptation des donations faites au profit de congrégations hospitalières, et des nombreux abus commis dans la gestion des administrations de bienfaisance. La Chambre suivit avec passion les développements de l'orateur, « la diatribe aussi touffue et de longueur démesurée... fulminée par Verhaegen » (10).

On peut affirmer qu'il entraîna la vive réaction populaire du 28 mai 1857 qui allait obliger le gouvernement à proposer la clôture de la session législative de 1856-1857. Le rapport au Roi qui précède l'arrêté royal du 15 juin 1857 débute par l'affirmation que « la discussion de la loi sur les établissements de bienfaisance a été brusquement interrompue par une crise dont nos annales parlementaires n'offrent pas d'exemple ». Pour apaiser les esprits et mettre fin au désordre, le gouvernement propose l'ajournement de la discussion du projet de loi sur les établissements de bienfaisance à l'ouverture de la session suivante.

La « loi des couvents » avait déclenché une émeute, malgré le renvoi du projet, le 29 mai 1857, à la section centrale de la Chambre (11).

Le cabinet Rogier et Frère-Orban, installé le 9 novembre 1857 pour remplacer le gouvernement De Decker, devait se maintenir durant treize ans.

Les élections du 10 décembre 1857 envoyèrent au Parlement une écrasante majorité de parlementaires libéraux.

(9) *Annales parlementaires, Chambre des Représentants*, session législatives 1856-1857, séances des 5 et 6 mai 1857, pp. 1454 à 1472, séance du 15 mai 1857, pp. 1585 à 1600; les discours de Théodore Verhaegen ont été traduits en flamand et publiés dans une brochure intitulée : *Kamer der Volksvertegenwoordigers, Zitting van 5 mei 1857. Algemeene beraedslaging over het wetsontwerp aangaende de liefdadige stichtingen en giften, Redevoering uitgesproken door M. Verhaegen*, Brussel, Drukkerij van Hendrik Samaer, 1857, un vol. in-16, 61 pages.

(10) Van Kalken, *loc. cit.*, p. 177.

(11) Pirenne, *Histoire de Belgique*, t. VII, pp. 184 et suiv., particulièrement p. 186.

La discussion à la Chambre du projet de loi sur les fondations charitables allait se poursuivre longtemps encore. La mainmorte resta l'épouvantail qu'agiteront, pendant plus de soixante ans, les esprits libéraux pour résister à la reconnaissance de la personnalité civile.

Verhaegen y donnera un aliment sérieux, en stipulant dans son testament le legs à la Ville de Bruxelles d'une somme de 100 000 francs « pour favoriser et augmenter le haut enseignement dans la capitale ».

Lors de l'examen de la loi du 19 décembre 1864, relative aux fondations en faveur de l'enseignement public ou au profit des boursiers, la question de savoir à qui s'adressait ce legs fut évoquée et donna lieu à une vive controverse que révèlent l'*Etude sur le legs de M. Verhaegen*, de J. F. Tielemans, Premier Président de la Cour d'appel de Bruxelles et Professeur à l'Université libre ([12]) et le long commentaire qu'en fait François Laurent, Professeur à l'Université de Gand, dans ses *Principes de droit civil* ([13]).

Cette controverse durera jusqu'au vote de la loi du 27 juin 1921 accordant la personnalité civile aux associations sans but lucratif et aux établissements d'utilité publique (fondations).

A l'Assemblée générale du Barreau de Bruxelles du 8 août 1863, le Bâtonnier, évoquant le décès de Théodore Verhaegen, disait de lui qu'il avait bien mérité de la Patrie : « Véritable type du citoyen constitutionnel..., il s'est distingué par l'énergie de ses convictions politiques, par la fermeté et l'indépendance de son beau caractère et par l'infatigable activité de sa vie publique... Profond jurisconsulte et excellent confrère, d'un caractère loyal, ferme et cependant conciliant, il a légué d'utiles enseignements et de beaux exemples à suivre. »

([12]) Bruxelles, 1863, 42 pages.
([13]) T. 11, 1874, n[os] 204 et suiv.; pp. 283 et suiv.

Le libre examen et la biologie

par **Paul BRIEN,**
Professeur à l'Université Libre de Bruxelles

Je n'admets rien que je ne vois.
Paul VALÉRY.

«... ne recevoir jamais aucune chose pour vraie que je ne la connaisse évidemment telle. » Descartes définissait en ces termes le libre examen, condition de toute connaissance, de toute science.

Il peut paraître superflu de le rappeler aujourd'hui, chacun en étant convaincu. Et cependant, l'application du libre examen est l'histoire des sciences, celle des progrès de l'esprit humain et nul n'oserait prétendre que cette histoire soit finie. Elle semble être plutôt à ses prémices. Le libre examen est donc toujours d'actualité, mais aujourd'hui comme hier, il est d'observance difficile. Tel se dit libre-exaministe qui ne l'est souvent qu'à demi. Nous sommes trop enclins à croire plutôt qu'à douter et trop peu soucieux de puiser dans le doute la raison de vérifier et de chercher à l'encontre des préjugés et des notions transmises. Il nous manque souvent le courage tranquille de l'auteur du *Discours de la méthode*, de ne point accepter une opinion comme acquise parce qu'elle est affirmée.

En notre époque d'humanisme scientifique, la science, elle-même, se crée des vogues et des modes, suscite des courants d'idées dans lesquels il est commode et si confortable de se laisser glisser. Le libre examen, qui rend vigilant, remet toujours tout en question, non sans être tenu en désapprobation, plus ou moins tacite, par la société des honnêtes gens et des savants les plus accrédités.

L'homme est né mystique. De son propre mouvement,

comme l'enfant, il se complaît au merveilleux. Il y cherche la source de rêves et d'espoirs, et souvent la force de vivre.

C'est que depuis son apparition sur la Terre, l'homme primitif, « l'homme de la nature », ne voit dans la nature rien qui soit naturel. Conscient confusément de ses actes, mais dans l'ignorance des raisons de ce dont il est témoin, il invoque des causes mystérieuses et mystiques qui lui paraissent d'autant plus puissantes qu'elles sont irréelles. La vie, la naissance, la procréation, la maladie, la mort, la pluie, le tonnerre, l'orage, la désolante sécheresse, la fécondité du printemps ne sont point naturels; ce sont les effets de volontés pareilles à la sienne mais infiniment redoutables parce qu'elles sont invisibles et qu'elles lui échappent : les volontés inéluctables des « esprits ». L'homme primitif baigne non dans la nature mais dans le surnaturel qu'il invente et qui l'envoûte, le terrorise et le tyrannise. Il se fait le pitoyable esclave de ses propres chimères devenues ses règles de vie inflexibles et sans grâce. Sa vie sociale se maintient à ce prix.

Le libre examen est l'effort séculaire et souvent pathétique contre ces créations étranges de notre imagination inquiète, vers la libération de nous-mêmes. Les religions les plus épurées des horreurs auxquelles longtemps elles se sont livrées dans leur foi exclusive et cruelle, conservent les symboles et les vestiges tenaces de ce mysticisme ancestral et barbare. Il semble que l'humanité ne puisse s'en dégager sans une sorte d'épouvante, comme si elle craignait de perdre son assise et de cesser d'être. Les intelligences les plus vastes, les plus élevées, les plus géniales paraissent impuissantes à renoncer à ce sentiment mystique primitif, je dirais instinctif. Il est le thème de la *Profession de foi du vicaire savoyard* qui dénigre cependant toute signification, toute valeur morale « aux vérités révélées ». On le retrouve dans les méditations qu'André Gide confie à son *Journal*. Einstein écrivait : « La plus belle et la plus profonde émotion que nous puissions expérimenter est la sensation mystique... celui à qui cette émotion est étrangère, celui-là est comme s'il était mort. » D'éminents libre-exaministes se prévalent du « libre arbitre » pour justifier leurs opinions et leurs croyances.

Le libre examen est rarement total. Dans son entière acception intellectuelle et morale, il aboutit à la laïcisation intégrale

de la pensée, celle de Diderot, celle du *Cimetière marin*. Mais qui peut prétendre l'atteindre vraiment sous l'emprise des traditions historiques, celle du complexe social auquel nous appartenons?

*
* *

Ces diverses modalités de l'application du libre examen se retrouvent dans l'histoire de la Biologie avec plus d'acuité peut-être que dans tout autre domaine de la connaissance. Car l'humanité, dès son origine, a senti confusément les liens profonds qui l'unissent à tout ce qui vit et respire autour d'elle. Les plantes et les bêtes depuis toujours sont comme fraternellement intégrées à son existence. Elles sont les éléments fondamentaux de ses premières civilisations.

L'homme s'en revêt et s'en nourrit. Il s'en défend et s'en amuse. Ils sont le sujet de ses légendes, de ses terreurs, de ses ferveurs. Avant de partir pour la chasse, pour se protéger, il se livre à des incantations d'où jaillit un art magique, les fresques émouvantes et admirables, peintes sur les parois de grottes, ses premiers temples. Les êtres vivants dont il vit ou qu'il redoute, lui sont sacrés. Ce sont ses totems, ses tabous. La « Biologie », à ses débuts, fut magique et théologique.

Lorsque la pensée grecque émergea de ces époques ténébreuses, lorsqu'elle reçut son expression philosophique, par exemple dans les écrits d'Aristote, la science définit enfin son objet. Le concret seul est réel. Il se perçoit par les sens. L'observation et l'expérience sont les méthodes fondamentales du savoir. Sur leur acquis, opère ensuite la raison qui élève la connaissance en une véritable science : aux concepts et aux lois. Ainsi la Biologie devient une Science naturelle, celle des êtres vivants dont elle conçoit l'unité. Un grand pas est fait. Et cependant Aristote accepte naturellement que les êtres vivants surgissent tout constitués de la matière inorganique par génération spontanée. Les poissons se forment de la fange des marais, comme l'homme, selon la Bible, est sorti tout entier d'une motte de limon. Cette notion grossière de la génération spontanée se complète d'un spiritualisme étrange. L'homme d'argile reçoit, du souffle divin, son âme pensante et agissante.

Les êtres vivants, selon Aristote, sont animés par un principe spirituel qui organise la matière dont ils sont constitués, leur confère forme et structure, dirige leur comportement. C'est l'entéléchie. D'où vient-elle? Comment s'intègre-t-elle à la matière? Comment peut-elle l'organiser et lui conférer vie? Qui croit, n'analyse pas!

Il en résulte que tout être vivant est une dualité : son corps matériel est habité par une âme qui le gouverne. Les Sciences et les philosophies seront longtemps encombrées et obscurcies par de pareilles « dualités », aspects faussés de problèmes vrais, questions inutiles dont « l'homme de cabinet » ne se lassera pas de discuter et « en tirera d'autant plus de vanité qu'elles sont plus éloignées du sens commun, à cause qu'il aura dû employer d'autant plus d'esprit et d'artifices à tâcher de les rendre vraisemblables ». Descartes qui fait cette réflexion a compris que l'animal est une machine. Fulgurant génie! Mais on continuera d'affirmer que les êtres vivants ont une âme et l'on disputera jusqu'aujourd'hui pour en définir les degrés chez les Plantes, chez les Animaux et la distinguer de l'âme humaine, seule pensante et immortelle. Ce sera le sujet du fameux discours que La Fontaine adresse, avec grâce et finesse, à Madame de La Sablière (*Fables*, livre IX). Le poète n'admet pas « que la bête est une machine », mais pour contenter tout le monde, il nous attribue deux âmes : « l'imparfaite et grossière » propre aux bêtes et « qu'enveloppe la matière », et l'autre « entre nous et les anges commune à certain degré », qui « ne finirait jamais quoique ayant commencé » et « percerait les ténèbres de la matière ».

Ainsi la biologie reste théologique plus de dix-sept siècles après Aristote. Il est vrai que tout au long du moyen âge, la pensée exclusivement élevée vers Dieu, accorde intérêt à la nature, non pour elle-même, mais en tant que manifestation de la puissance et de la sagesse divines. La botanique et la zoologie dont l'illustre philosophe grec avait fait des Sciences biologiques sont retombées au niveau de connaissances approximatives et fabuleuses, empiriques et vulgaires.

C'est au cours de la Renaissance que la biologie retrouve son crédit, sous l'impulsion d'esprits vigoureux, libres-exaministes parce qu'ils étaient autodidactes et que leur curiosité, leur passion de connaître n'étaient pas déviées, ni étouffées par

l'enseignement scolastique et dogmatique des Universités de l'époque. Tels sont l'illustre Léonard de Vinci, l'artiste potier Bernard de Palissy, le barbier-chirurgien du roi Henri II, Ambroise Paré, bien d'autres encore.

Une autre circonstance vint soudain éveiller l'intérêt pour l'Histoire naturelle. Des grandes explorations qui ont élargi les frontières de l'Europe à celles de la Terre, les audacieux navigateurs s'en sont revenus rapportant, des pays lointains et merveilleux qu'ils ont parcourus, des récits exaltants, des minéraux inconnus, des plantes médicinales miraculeuses, des animaux étranges. Les Sciences naturelles jouissent brusquement d'un engouement passionné. Les pouvoirs publics créent des jardins botaniques pour la culture des plantes exotiques et bientôt celles de nos régions. Le jardin botanique de Padoue fut le premier à être édifié en 1545. On ne le visite pas sans émotion, car il a conservé aujourd'hui sa disposition initiale et des plantes de l'époque. Vint ensuite le jardin botanique de Montpellier, 1593; le jardin des plantes de Paris fut créé en 1626. Les personnes aisées et cultivées, les seigneurs et les rois se font gloire de leur « cabinet de collections ». Les naturalistes sont nombreux. C'est l'époque des grandes monographies, admirablement illustrées de figures peintes à la main, l'honneur des bibliothèques les plus riches et les plus célèbres. L'anatomie, la microscopie, la physiologie sont en vogue. Les XVI^e^ et XVII^e^ siècles voient l'épanouissement des études et des découvertes à partir desquelles la Biologie contemporaine va prendre son essor.

En dépit de ses progrès, la science, en ce moment de son histoire, reste théologique et médiévale. Elle ne vise pas tant au développement technique nécessaire aux satisfactions matérielles de l'homme, mais plutôt à élever son esprit vers la contemplation et la célébration de Dieu. La Nature est son œuvre. L'étudier c'est se rapprocher du créateur, atteindre à sa connaissance. L'illustre et génial Kepler ne pense pas autrement dans son *Mysterium cosmographicum* (1596), et dans ses *Harmonices mundi* (1610). « La géométrie, éternelle comme l'est Dieu, et irradiant de l'esprit divin, a fourni à Dieu les images pour façonner le monde afin que celui-ci devienne le meilleur et le plus beau, le plus semblable au créateur. » L'œuvre posthume de R. P. Teilhard de Chardin n'a pas, aujourd'hui,

d'autre intention que de revenir à cette tradition ancienne, en intégrant la science contemporaine à la théologie.

Lorsqu'au début du XVIII[e] siècle, le grand naturaliste suédois Linné collationne les connaissances de son temps, les synthétise, les codifie en son fameux *Systema naturae*, base de nos Flores et de nos Faunes, sa préoccupation philosophique est essentiellement théologique. Il cherche à découvrir par la classification qu'il édifie, le plan selon lequel Dieu a créé les végétaux et les animaux! Car il reste admis que chaque espèce vivante fut digne de l'attention divine et l'objet d'un état particulier de sa création. Elles sont telles qu'elles sortirent de ses mains; elles sont les immuables descendantes des couples prudemment mis à l'abri dans l'arche de Noë pour repeupler le monde, après le déluge.

Il peut paraître étonnant qu'il ait fallu attendre le début du XIX[e] siècle pour dégager les Sciences biologiques de ces conceptions primitives, puériles et mystiques. Ce fut l'œuvre des évolutionnistes. Certes la notion d'évolution est ancienne. Pour Diderot elle allait de soi. Le grand naturaliste de Buffon osa l'enseigner tant elle était indispensable pour concevoir rationnellement le monde. Mais elle fut intronisée définitivement dans la science et la philosophie par deux illustres naturalistes d'une tranquille et étonnante liberté d'esprit : J. B. de Lamarck (*Philosophie zoologique*, 1809) et Charles Darwin (*L'origine des espèces par la sélection naturelle*, 1859).

J. B. de Lamarck n'eut cependant aucune influence sur son temps. C'est à Charles Darwin que l'on doit attribuer l'impérissable gloire d'avoir su imposer l'évolution à son époque et à la nôtre. Ce fut, au milieu du XIX[e] siècle, un tournant de la pensée. Cette révolution spirituelle ne se fit cependant pas sans polémiques violentes. Contre elle toutes les puissances théologiques se dressèrent, du haut de leur autorité, car il ne s'agissait de rien moins que d'oser concevoir la cosmogénèse sans faire appel ni à la bienveillance, ni à la puissance des dieux. Ils devenaient inutiles pour l'explication du monde. Ils perdaient la justification de leur existence!

Dans la conception évolutionniste, rien dans la nature qui ne soit exclusivement naturel. Tout phénomène physique, et l'être vivant apparut tel, est désormais naturel et doit s'expliquer par les facteurs naturels.

L'évolution est un des premiers principes du déterminisme universel par lequel le monde se crée par lui-même. Ce n'est point une hypothèse, encore qu'elle serait indispensable. C'est un fait tangible, contrôlable et expérimental. Plus personne, il est vrai, ne peut sérieusement ni sincèrement en douter. Les Eglises s'en sont accommodées. Par un renversement étrange et non point sans grandeur, le R. P. jésuite Teilhard de Chardin, paléontologue français, fait de l'évolution, autrefois sacrilège, le fondement de la foi et de l'amour chrétiens.

Cependant dans la découverte du principe fondamental de l'évolution, l'application du libre examen ne fut ni si simple, ni si clair. Lorsque Lamarck publia sa théorie de l'évolution tout en imaginant l'explication physique et physiologique de l'origine des espèces, il ne fut guère entendu. La plupart de ses contemporains n'étaient pas préparés à comprendre son génie intuitif, d'une étonnante pénétration. Les idées nouvelles pour être acceptées ont besoin de mûrir. Souvent l'examen objectif des faits ne leur est pas favorable. Lamarck fut combattu par un adversaire redoutable, Georges Cuvier, son collègue au Muséum de Paris. D'intelligence vaste et puissante, Georges Cuvier fixiste et créationniste, opposa aux « rêveries lamarckiennes » des observations d'une éclatante rigueur qui les ridiculisèrent. L'éminent naturaliste Lamarck, à qui l'on doit les fondements de la biologie moderne et la création de presque tout l'ensemble des « Animaux sans vertèbres », mourut déconsidéré et oublié. Cuvier, par contre s'illustrait. Il venait de doter la Biologie de deux disciplines nouvelles; l'Anatomie comparée et la Paléontologie. De 1809, l'année de la publication de la *Philosophie zoologique* de Lamarck, à 1859, quand parut *L'Origine des espèces animales* de Charles Darwin, cinquante ans s'étaient écoulés pendant lesquels l'école de Cuvier avait enrichi la zoologie de découvertes importantes en Anatomie comparée et en Paléontologie. La Paléontologie ouvrait à la Zoologie et à la Botanique la perspective de l'immense passé géologique, pendant lequel se succédèrent des Faunes et des Flores se différenciant les unes des autres et d'âge en âge. D'autre part l'Anatomie comparée révélait que les formes animales ou végétales, infiniment diversifiées, se ramènent à quelques types d'organisation dont la multitude des espèces ne sont que les variantes par accroissement, allon-

gement, régression, raccourcissement, sans que ne s'efface cependant en elles le plan fondamental de leur structure, sans que ne se perdent leurs corrélations, comme si leurs transformations se faisaient selon une géométrie topologique. Il devenait évident aux naturalistes que ces découvertes paléontologiques et anatomiques s'accordaient de moins en moins avec le créationnisme et le fixisme. Un grand malaise en était ressenti. C'est alors que parut l'ouvrage de Charles Darwin. Il arrivait à son heure. Dans la confusion des esprits, il apportait la lumière.

Par un retour des choses, qui n'est pas rare en sciences, G. Cuvier, l'adversaire implacable de l'évolution, avait fourni les arguments et les méthodes qui montraient la réalité incontestable de l'évolution, la rendaient tangible. Elle triomphait malgré Cuvier et par son œuvre même.

Si le mécanisme de l'évolution nous échappe encore, au moins l'Anatomie comparée, la Paléontologie nous ont-elles permis d'énoncer la loi selon laquelle, dans un même phylum l'évolution se déroule *irréversible*, *orthogénétique* et *limitée*, tandis qu'au cours des âges géologiques, les Flores et les Faunes se sont épanouies en multiples lignées, pareilles à des buissons qui jaillissent les uns des autres, s'enchevêtrent, se superposent, se remplacent, changeant à chaque époque, le visage biologique de la Terre.

Il fallut cependant une grande indépendance d'esprit et un réel courage moral pour concevoir l'évolution jusqu'en ses dernières conséquences : l'origine de l'homme. Charles Darwin n'osa l'entreprendre qu'à la fin de sa vie en son ouvrage *La descendance de l'Homme*.

Le dernier Mammifère apparu dans l'ordre des Primates, l'Homme appartient au règne animal et en émerge comme « l'inflorescence terminale de l'arbre de vie » (Teilhard de Chardin). Depuis Darwin, les admirables découvertes de la paléontologie ont précisé. d'année en année, quelques étapes fondamentales de cette évolution humaine qui, à partir des Anthropomorphes du Miocène, se déroule dans une autre direction mais parallèlement à celle que suivent les Anthropoïdes actuels. Il s'en dégage une lignée étonnante de Primates, de stature verticale, au puissant cerveau, non plus arboricoles mais terrestres. Passant par le stade des Australopithéciens décou-

verts au Transvaal et au Tanganyika, celui des Préhominiens connus de Java, de Chine, du Nord de l'Afrique, elle aboutit à l'*Homo*, d'abord Néanderthalien puis Sapiens, diversifiés l'un et l'autre, sur toute la surface de la terre, en nombreuses races.

Si l'Homme est déchu de son origine divine, il découvre, par contre, son prodigieux destin. Issu de la Terre, insensiblement, il la maîtrise, il la domine, la façonne à son gré. Aboutissement fortuit, mais unique et sublime de cette longue évolution animale, en lui et par lui, la matière se spiritualise et prend conscience de sa propre existence, des lois qui la régissent et de l'Univers qu'elle compose.

*
* *

Au moment de cette grande victoire de la pensée scientifique sur les conceptions mystiques, lorsque l'origine et la diversification du monde vivant s'expliquent désormais sans autre intervention que celle des facteurs naturels, la croyance n'en reste pas moins que le phénomène vital est la manifestation d'une force particulière, spirituelle, extra-physique, l'âme ou l'entéléchie. La conception de la vie reste animiste et spiritualiste.

Au seuil du XIX^e^ siècle, un chimiste génial, Lavoisier, avant même que ne fussent énoncées les théories transformistes, tirait de ses expériences sans équivoques, et du témoignage sans passion de ses balances, le principe même de l'évolution qu'il énonçait en toute sa rigueur, dans son fameux aphorisme : « Rien ne se crée, rien ne se perd, tout se transforme. » Il parlait en chimiste, il est vrai. Mais il devait nous apprendre bientôt que la vie est la résultante d'actions physico-chimiques, dès qu'il put établir la correspondance entre la respiration animale et la combustion par oxygénation. L'énergie animale avait donc sa source dans des processus complexes respiratoires exothermiques.

Les êtres vivants peuvent être considérés comme des systèmes thermodynamiques autonomes et ouverts, luttant contre leur dégradation, consécutive aux processus cataboliques et respiratoires, par un appel constant des éléments du milieu qu'ils absorbent, assimilent, intègrent en leur propre organisation, par des synthèses endothermiques et grâce à l'apport

constant de l'énergie des radiations solaires. Or l'absorption des éléments « nutritifs » extérieurs se fait en dernière analyse selon les forces osmotiques et en fonction de la perméabilité du protoplasme ainsi que pour la première fois Dutrochet devait le montrer. Désormais la vie s'intègre à la physique; la prévision de Descartes se confirme : les êtres vivants se comportent comme des machines physico-chimiques. La voie royale de la Biochimie et de la Biophysique est tracée pour leur présent essor.

En même temps les méthodes expérimentales sans lesquelles il n'est pas de véritables connaissances, s'affirment sans plus aucune contrainte et avec une sorte d'audace libératrice dans tous les domaines des sciences, dans les sciences biologiques en particulier. L'un de ses plus glorieux pionniers, l'illustre auteur de l'*Introduction à la médecine expérimentale*, Claude Bernard, écrira : « Les sciences d'observations qui sont les plus simples ne sauraient être que des Sciences contemplatives pouvant prévoir les phénomènes naturels, mais ne pouvant jamais les régler, ni les modifier; tandis qu'au contraire, les sciences expérimentales qui sont des sciences plus difficiles, mais plus avancées, sont des sciences conquérantes et *actives* qui agissent sur les phénomènes naturels, les règlent et les modifient dans l'intérêt de l'homme. »

Il fallut donc plus de dix-neuf siècles pour que la Biologie devînt une science véritable, pour que toutes les manifestations de l'état de vie, malgré leur complexité apparemment insaisissable, fussent dissociées, je dirais dénouées, expérimentées et mesurées; pour qu'elles pussent acquérir un langage rigoureux, bientôt mathématique.

Les unes après les autres, les substances élaborées par les processus vitaux, sont analysées et synthétisées en nos laboratoires. Il n'y a pas de substances vivantes dans l'être vivant. Il n'y a pas de force vitale. La vie est un « état physique » particulier de certaines substances qui, par leur assemblage, constituent le protoplasme. Elle est la résultante des activités physico-chimiques qui s'induisent, se coordonnent selon l'agencement de son architecture moléculaire et organique. Rien n'est vivant dans un être vivant si ce n'est son organisation : l'ensemble coordonné de ses éléments. L'état de vie est fonction de la structure.

*
* *

Voici que la libre recherche, après avoir dissocié l'être vivant jusqu'en ses molécules, redécouvre le problème de la *forme*, l'*agencement nécessaire mais suffisant pour que la vie soit*. Car c'est par leur « *forme* » que les êtres vivants sont ce qu'ils sont et ont le comportement qu'on leur connaît. La Biologie, science d'analyse, est aussi science d'intégration.

La forme! « Système unique et clos, dont les parties se correspondent mutuellement » (Cuvier), dont « les parties différentes coopèrent » (Lalande); assemblage étrange, imprévisible, irrationnel et cependant fonctionnel, donc finalisé; où chaque rouage, chaque composant n'existe qu'en corrélation avec les autres, dont aucun ne peut être dissocié, sans cesser d'être; organisation qui, en dépit de son extrême complexité, est autocréatrice d'elle-même parce qu'elle est vivante, douée de morphogénèse, la propriété la plus originale, la plus émouvante, la plus « miraculeuse » peut-être de l'état de vie!

Si l'on n'y prenait garde, la « vie » nous ramènerait aisément au sentiment mystique lorsqu'elle est considérée en ce qu'elle a de plus singulier et de plus beau! Des Biologistes contemporains n'y ont pas résisté, il est vrai. Ils y sont revenus, peut-être à leur insu et sans se l'avouer, lorsque avec Bergson ils évoquent « l'élan vital » ou défendent un « vitalisme » qui n'ose dire son nom et se masque sous les formules les plus diverses. La tentation est d'autant plus grande que la morphogénèse, quoique soumise au déterminisme physico-chimique, n'en est pas moins ingénieuse et finalisée dans la réalisation des ajustements nécessaires et suffisants au fonctionnement des organes et à l'unité physiologique de l'être constitué; elle se prolonge dans le psychisme animal, dans la pensée et la conscience humaines qui, sans elle, ne sauraient, ne pourraient se manifester.

*
* *

Dans le mystère qui nous enveloppe, la science avance lentement. Parmi les écueils des apparentes contradictions, elle reste vigilante. Insensible aux séductions trompeuses du chant des Sirènes, elle ne suit qu'un guide, *le principe cartésien*. Seul, jusqu'ici, il a pu la mener avec certitude vers les clartés

des connaissances exactes. Qu'importe si elles apparaissent encore fragmentaires et dispersées, pareilles à ces îles d'un archipel perdu dans l'immensité de l'océan. Ses conquêtes sont trop belles, importantes et souvent décisives pour ne pas inspirer confiance et fournir les moyens de les poursuivre, de les étendre inlassablement pour la gloire de connaître et un bonheur lucide. Il est plus digne de lutter que de s'abandonner.

Le libre examen et la Faculté de Médecine à l'époque de Théodore Verhaegen

par **Salomon ZYLBERSZAC,**
Chargé de Conférences à l'Université Libre de Bruxelles

> La flatterie est la pire et la plus fausse manière de montrer votre estime.
>
> Jonathan SWIFT,
> *Traité sur les bonnes manières.*

L'Université de Bruxelles a ouvert ses portes en 1834.

Après la chute de l'Empire de Napoléon et la formation du Royaume des Pays-Bas, le début du XIX^e^ siècle a été très néfaste pour le progrès de la vie scientifique, en Belgique.

Bien que le développement très marqué de l'industrie et du commerce ait fortement amélioré la vie matérielle d'au moins une partie de la nation, le gouvernement central, qui siégeait à La Haye, loin du pays, quoique ayant ouvert des possibilités d'extension à l'instruction en créant des athénées, des Universités et de nombreuses écoles primaires, n'a pu trouver le climat nécessaire pour arriver à une harmonie entre les deux pays, amalgamés artificiellement par le traité de Vienne.

La Belgique était considérée, par son associé imposé, comme un pays « sous-développé » où vivait un peuple quasi complètement illettré et une bourgeoisie sans valeur.

Rien n'est plus suggestif que les deux jugements émis à ce sujet, l'un en 1922, par le secrétaire de l'Académie royale de Belgique, l'autre par Paul Hymans dans un article publié en 1940.

Le premier dans son *Histoire générale de l'Académie,*

décrit ainsi la situation dans le pays au point de vue intellectuel :

« Le 5 mai 1769, à Bruxelles, chez le comte de Nény, président du Conseil privé, se réunissaient une huitaine d'érudits et de lettrés, dont plusieurs venaient de Louvain, de Gand ou de Tournai. Ils constituaient la Société Littéraire qui venait d'être fondée. C'est dans cette modeste assemblée que se trouve l'origine de l'Académie...

» Il régnait alors, dans nos provinces, une lamentable torpeur intellectuelle; divers écrivains français, dont Jean-Baptiste Rousseau et l'abbé Prévost, l'avaient déplorée, et Voltaire lui-même l'avait assez durement signalée (1). Dans le monde autrichien, on voulut y ranimer cette vie intellectuelle si pauvre, la rendre un peu active et encourager les travailleurs par l'institutions de concours et de prix. »

Quant à Paul Hymans, voici ce qu'il en dit :

« La Belgique entière et Bruxelles vivaient d'une vie provinciale, étroite et casanière. La capitale n'était qu'une minime agglomération. Le Parc et les hôtels patriciens de la ville haute couronnaient les quartiers commerçants et populaires. L'ensemble, non dépourvu de pittoresque, était médiocre. La préoccupation du bien-être et du confort, les conversations banales des salons en haut, les causeries de café en bas, formaient la trame de l'existence ordinaire. Point de littérature ou de musique. Des fables de Stassart, un Salon de Peinture sont les seules manifestations de pensée littéraire ou artistique que l'on puisse noter dans ce paysage sommeillant. »

Ajoutons que le pays n'était pas doté de bibliothèques publiques et que la presse, insignifiante, portait en général un caractère de pure polémique de clocher.

A cela se joignait l'action du clergé qui, par crainte de la réforme, entretenait délibérément le peuple dans une ignorance

(1) Vraisemblablement, s'agit-il d'une allusion aux vers de Voltaire à Bruxelles en 1722.

Pour la triste ville où je suis,
C'est le séjour de l'ignorance,
De la pesanteur, des ennuis,
De la stupide indifférence,
Un vieux pays d'obédience,
Privé d'esprit, rempli de foi.

totale et qui se « débarrassait » de la langue et de la littérature néerlandaises, pour éviter la contamination des « lettrés » par le calvinisme.

Dans cette atmosphère, le mouvement scientifique était complètement entravé et le clergé qui se méfiait des Universités où professaient des Hollandais et des Rhénans, jouait lui aussi son rôle d'étouffoir.

Il est pourtant vrai que l'Académie, fermée par la République, fut rouverte en 1816; mais comme dit à ce propos Henri Pirenne : « La reconstitution de l'Académie n'eut guère pour effet que de fournir à quelques vieillards, survivants du régime autrichien, l'occasion de lire devant leurs confrères des mémoires d'une érudition désuète restée fidèle aux méthodes du XVIII[e] siècle. L'influence de la France, souligne Pirenne, la seule qu'éprouvât le pays, donne plus d'élan aux sciences naturelles et mathématiques. »

Car la France continue à attirer les regards de la population instruite de nos provinces. D'ailleurs, les proscrits français refluaient en avalanche vers nos grandes villes et surtout vers Bruxelles où ils étaient largement tolérés. Et c'est ainsi que les idées nouvelles se propagent de plus en plus. Elles commencent à fermenter sous l'influence des conférenciers et surtout de la presse française exilée.

Toute une population hétéroclite « antibourbonienne » réside chez nous, et c'est l'éclosion d'écrits pamphlétaires à grand succès contre les gouvernements français qui se succèdent.

Cette activité des réfugiés fait sortir le pays et la capitale de son apathie. Les loges maçonniques reconstituées sous l'Empire et qui entraînaient dans leur sillage toute la bourgeoisie anticléricale, se sentent soulevées par l'enthousiasme nouveau que leur infusent les réfugiés français. Une propagande fait affluer les officiers vers les loges.

Cette influence française dresse un antagonisme irréductible entre la population du nord, très réactionnaire et loyaliste, et les bourgeois belges s'imprégnant avec enthousiasme de toutes ces idées nouvelles de Benjamin Constant, fervent défenseur des libertés publiques, et de Lamennais, qui veut régénérer l'Eglise et réclame une séparation complète des

pouvoirs spirituel et temporel en vue d'aboutir à l'affranchissement des peuples.

Le niveau de l'enseignement et de la pratique médicale avant notre indépendance, adapté à ce climat, n'a pas brillé par des qualités scientifiques.

Le XVIII[e] siècle, malgré des connaissances anatomiques déjà très applicables à la médecine pratique — je pense entre autres aux recherches de Harvey sur la circulation — a été caractérisé chez les praticiens uniquement par des études d'observation pure, calquées sur les modèles donnés par les grands maîtres de toutes les époques révolues. C'est une période de grands systèmes, de théories qui, sans aucune preuve tangible, servent de guides fidèles dans la pratique médicale. On échafaude des systèmes auxquels on accommode les faits.

La Révolution française supprimera chez nous aussi toutes les organisations médicales, aussi bien professionnelles (comme les « Collèges médicaux ») que scientifiques, telles l'Académie de Sciences, l'Université de Louvain et quelques sociétés savantes locales.

Cet état de choses a particulièrement aggravé la situation du corps médical. Les collèges n'ayant plus aucune possibilité de contrôler les diplômes des médecins praticiens, le charlatanisme local et ambulant faisait de vrais ravages. Des individus nantis de documents falsifiés foisonnaient partout. L'administration napoléonienne n'a pas énormément favorisé notre ville au point de vue de l'enseignement médical. Bruxelles resta longtemps dans un oubli complet. Terrade, officier de santé, présenta un programme d'organisation d'une école de médecine, mais les autorités ne montrèrent aucun enthousiasme. Devant l'anarchie complète qui s'installa dans notre profession, le corps médical essaya de réagir. La Société de Médecine de Bruxelles écrivit au citoyen Maire de cette commune en date du 20 messidor an XI (9 juillet 1803) :

« Bruxelles, le 20 messidor an XI [9 juillet 1803].

» *Le Secrétaire de la Société de médecine de Bruxelles au citoyen Maire de cette commune.*

» Citoyen MAIRE,

» La Société de médecine me charge de vous transmettre les réflexions suivantes afin que vous les communiquiez au Conseil municipal que vous présidez, si vous les trouvez dignes de fixer son attention.

» Par un arrêté du 20 prairial dernier [9 juin 1803] le Gouvernement a ordonné la formation de deux nouvelles écoles de médecine. La ville de Bruxelles, malgré ses espérances fondées, n'a point été comprise parmi celles qui vont posséder un de ces nouveaux établissements; les villes de Turin et Mayence sont seules désignées.

» Le premier consul va écouter les réclamations du Conseil; la plus importante, sans doute, qu'il puisse lui adresser, c'est celle où il demandera à sa justice paternelle de redresser un tort fait à Bruxelles et surtout à de nombreux administrés en ne plaçant pas dans notre commune une école de médecine que réclame sa situation très éloignée de toutes les villes où il en existe, comme Paris, Strasbourg, Mayence, Turin et Montpellier.

» La population de Bruxelles, les objets d'art qui y sont renfermés, des locaux superbes disponibles pour y placer, sans faire de grandes dépenses, la sixième école de médecine, tout milite en sa faveur.

» Bien mieux que Mayence, Bruxelles doit avoir la préférence pour obtenir une école de médecine : Mayence est à l'extrême frontière; elle est située à peu de lieues de Strasbourg où il existe déjà une école célèbre. La situation militaire de Mayence, la langue allemande qu'on y parle, presque exclusivement, en éloigneront nécessairement les élèves. Bruxelles au contraire est à jamais préservée du danger d'être le théâtre de la guerre, elle est le séjour d'élection des sciences et des arts. L'intérêt général des administrés, la nature des choses, réclament le placement de la sixième école de médecine dans son sein.

» Et comme il semble que l'intention du Gouvernement est d'ajourner l'érection de cette école, il paraît juste de lui demander de placer la cinquième à Bruxelles plutôt qu'à Mayence, où de longtemps elle ne serait fréquentée, tandis que celle de Bruxelles serait une des plus suivies par les raisons que je viens de déduire.

» Ce simple exposé suffit, citoyen Maire, pour faire apercevoir au Conseil municipal combien il est important qu'il éclaire la religion du magistrat suprême sur un objet d'une aussi haute importance.

» J'ai l'honneur de vous saluer.

» FOURNIER,

» *Doct. méd. Secrétaire de la Société de médecine.* »

Ladite société a fait également un effort pour répandre « une juste parole » dans le corps médical en publiant sous la devise *Aegrotantibus* des *Actes de la Société de Médecine et de Pharmacie établie à Bruxelles.*

Toutefois ces travaux ne se distinguaient pas par une excessive originalité. On y trouve des articles sur des sujets assez inattendus, comme celui de M. Lanoix qui présente des *Observations sur le danger de couper les cheveux dans quelques cas de maladies aiguës* (14 pages!), celui du citoyen Duval, médecin de l'hôpital militaire de Bruxelles qui, en l'an VII de la République, apprend, à longueur de pages, à ses lecteurs, les détails de températures et pressions barométriques à Bruxelles, et le rapport de ceux-ci avec l'apparition des différentes affections.

Finalement, après beaucoup de pétitions, mais surtout acculé par la pénurie des médecins sur les nombreux champs de bataille, Napoléon établit, par décret rendu au palais de Saint-Cloud en 1806, un cours pratique de médecine, sur la proposition du ministre de l'Intérieur Champigny.

Cette institution fonctionna de 1806 à 1823. Mais jamais le pouvoir impérial n'a permis d'élever ce cours pratique au niveau d'une école de médecine secondaire, par exemple. Au contraire, toute velléité de la part du corps professoral de créer un établissement rappelant même de loin l'Université était soigneusement étouffée.

Fouché, ministre de l'Intérieur, adresse au préfet une dépêche en date du 18 juillet 1809 : « Je suis instruit, disait-il, que quelques professeurs des cours établis dans les hospices continuent, malgré la défense expresse que j'en ai faite par ma circulaire du 18 octobre dernier, à donner à ces cours le titre d'Ecole secondaire de médecine; je sais aussi que plusieurs d'entre eux sollicitent leur affiliation à l'Université impériale. Je crois devoir vous rappeler à ce sujet, Monsieur, que les cours des hospices ne peuvent être désignés que sous la dénomination qui leur a été attribuée par les décrets qui les instituent et que ces cours, établis principalement dans la vue d'assurer le service de santé des hospices, ne doivent, en aucun cas, être considérés comme écoles de médecine, attendu qu'ils ne confèrent aucun droit aux élèves et ne peuvent être constitués en corps, étant sous la surveillance immédiate des commissions administratives des hospices dont ils sont une dépendance nécessaire. »

Tout commentaire est superflu devant ce document où Fouché prend un ton quasi menaçant.

La transformation des « Cours pratiques » de l'Empire en « Ecoles de Médecine » du régime hollandais n'a pas amélioré les qualités scientifiques de l'établissement.

Les conditions d'admission étaient toujours assez rudimentaires : avoir seize ans accomplis, une constitution saine, savoir lire et écrire et être capable de rédiger et d'exprimer ses idées avec clarté.

Les Universités existantes n'avaient aucune influence sur le niveau scientifique du corps médical belge en général. Après la séparation, le processus s'aggrava encore et la suppression des études préliminaires pour l'entrée aux Facultés de Médecine, décrétée par le Gouvernement provisoire (16 décembre 1830), fit pénétrer une cohorte de jeunes gens quasiment incultes, car, s'ils subissaient en réalité des examens d'entrée, ceux-ci étaient de pure forme. Dépourvus de culture générale, les médecins avaient un centre d'intérêt très terre à terre. Plus de vingt ans après, nous recueillons encore des témoignages de la situation de cette époque.

En 1852, à la suite d'un banquet offert par le corps médical

belge à M. Seutin (2), lors de son retour d'un grand voyage dans les pays lointains, celui-ci réciproque par une réception pour cent vingt convives le 28 mars chez M. Dubos, le célèbre restaurateur bruxellois. A côté de Seutin se trouvent les Parisiens Ricord (3), J. Guérin (4), Leroy d'Etiolles (5) et Dechambre.

J. Guérin prononce un discours au nom des confrères de Paris. Et voici ce qu'il dit de la médecine belge de cette époque :

« ... Mais ce que nous croyons pouvoir vous dire, c'est que la médecine belge a pris, depuis vingt ans surtout, un caractère qui la distingue, qui l'honore et qui l'élève dans la science médicale de tous les pays. Il y a vingt-cinq ans à peine, alors que je prenais mes premiers grades dans une université du pays et que j'avais le bonheur de compter parmi vous de nombreux camarades qui sont devenus mes amis, il n'y avait pas de médecine belge. Les ouvrages, l'enseignement et les institutions n'étaient qu'un reflet incertain de ce qui se faisait ailleurs. Aujourd'hui l'originalité se dessine partout, que dis-je, elle est partout accomplie dans la science comme dans l'art, et vous n'êtes même, Monsieur Seutin, qu'un

(2) Le compte rendu publié dans la *Presse médicale belge* du 4 avril 1852 dit à ce propos : « Rien ne peut donner une idée de la splendeur de ce banquet. Richesse des décorations, profusion de lumière, table admirablement servie, vins abondants et délicats, rien n'y manquait. Tout le monde répétait à l'envi : « M. Seutin fait grandement les choses. »

D'ailleurs la splendeur de ce banquet éveille immédiatement chez les participants un désir d'agapes répétées. Le Dr Charon proposa de convier les médecins tous les trois mois à un banquet dont le prix de participation serait fixé à cinq francs par personne, non compris le vin. Cette idée fut immédiatement acceptée. Les médecins émirent un avis quasiment unanime que « cette façon est plus agréable de se fréquenter que les réunions scientifiques, parce que celles-ci mettent trop fréquemment l'amour-propre en jeu et parce qu'elles obligent les membres à des études et à des travaux en dehors de leurs occupations ordinaires(!) Le banquet donnera sûrement l'occasion de se connaître et de s'apprécier(!) et fera naître l'amitié et la considération. » Ce fut donc ce genre de réunion que les médecins belges apprécièrent à l'époque.

(3) Philippe Ricord (1800-1889), chirurgien en chef de la section de syphiligraphie de l'Hôpital du Midi à Paris. Eminent syphiligraphe.

(4) Jules Guérin (1801-1886), Belge d'origine, fondateur de la *Gazette médicale de Paris*. A introduit dans le vocabulaire médical le terme de « Médecine sociale » (1848).

(5) Jean-Jacques Leroy d'Etiolles (1798-1860). Chirurgien-urologue. A perfectionné l'instrumentation de lithotripsie.

exemple particulier de ce qu'après vingt-cinq ans d'absence, je suis heureux de constater avec mes amis qui m'accompagnent, dans la grande évolution qui s'est opérée autour de vous. »

En effet, après 1830, le corps professoral de l'Ecole de médecine de Bruxelles devient conscient de cette situation anormale et son assemblée, en 1831, exige, malgré la demande du Comité de l'Intérieur visant à supprimer cette Ecole de médecine, le maintien de celle-ci et réclame d'abord la suppression du titre d'officier de santé et demande au gouvernement l'autorisation de délivrer des diplômes de docteurs en médecine. Il insiste pour qu'on admette à l'Ecole uniquement des jeunes gens porteurs d'un certificat de rhétorique, car tout le monde se rend compte qu'une absence de préparation ne permettra jamais d'améliorer le caractère des études restées jusque-là strictement utilitaires.

On ne voulait plus renouer avec les erreurs du passé. On se souvenait avec horreur de l'époque où notre ville et le pays tout entier devaient se contenter, vu le nombre très restreint de docteurs en médecine, des soins donnés par les officiers de santé. La formation de rares médecins se faisait principalement à l'Université de Louvain et à l'étranger, à Paris, Padoue, Bologne, Leyde et Reims.

Jusqu'à la révolution de 1789, on entérinait ces diplômes dans les collèges médicaux. Ceux-ci étaient constamment en butte aux difficultés soulevées par des concurrents porteurs de faux diplômes, avec les autorités communales aux intérêts divergents, avec la corporation des pharmaciens et aussi avec de nombreux charlatans de grande envergure. Ils dépensaient la grande partie de leur énergie à sauvegarder leurs possibilités de gagne-pain.

Tout cela justifiait l'urgente nécessité d'introduire l'Ecole de Médecine de l'Hôpital Saint-Pierre dans l'ensemble des facultés d'une Université. Le climat était très favorable. Mais, au moment de sa création, notre Université hérita de l'ancien régime cette école, avec toutes les faiblesses d'un établissement à tendance strictement professionnelle

Y enseignaient des éléments excellents, des médecins en général dûment diplômés; mais, comme nous l'avons déjà

souligné, le niveau de préparation des élèves avant leur admission ne permettait pas de s'écarter d'un sage enseignement de bonne pratique.

Cependant la création de notre Faculté venait « au bon moment », tant pour des raisons locales qu'à cause des événements en cours dans la science médicale.

En 1834, nous sommes en pleine crise de la médecine. Le populaire Broussais disparaissait à l'horizon avec toutes les théories vitalistes qui avaient encore quelques rares bastions de par le monde, telle la Faculté de Montpellier. En effet, aux discussions philosophiques et aux « thèses à dissertations », le monde médical commençait à opposer le rationalisme expérimental.

Toutefois, l'esprit de nos médecins à nous, n'avait pas encore abandonné la doctrine de Broussais. On saignait toujours et on appliquait des vésicatoires et des sangsues aux endroits les plus insolites.

L'Ecole de médecine de Bruxelles fut toujours et surtout influencée par Paris et par certaines écoles allemandes; il n'est donc pas étonnant que la crise rationaliste dans ces pays ait immédiatement eu une répercussion sur la Faculté naissante.

Toute la médecine des systèmes commence à s'effacer et les cliniciens donnent leurs faveurs aux observations soigneusement recueillies. En les réunissant et en les comparant avec les observations des époques précédentes, on finit par dégager une classe bien déterminée de maladies. Et c'est ainsi qu'on arrive progressivement à la médecine positive : d'abord les faits, des descriptions précises; les théories en découlent normalement. Cette façon de concevoir ouvre la voie à tous les perfectionnements apparus dans la suite par le développement de la technique médicale auxiliaire.

On peut affirmer que c'est l'anatomie pathologique qui représentait, à l'époque de la création de l'U.L.B., l'unique instrument de travail du médecin rationaliste en Europe. Elle a été capable, par un examen précis *post mortem*, d'éliminer une foule d'hypothèses erronées qui encombraient la pratique médicale; elle a déterminé avec précision le rapport entre l'évolution clinique et l'enchaînement des lésions organiques. La chimie biologique, l'hématologie étaient dans leur berceau et l'anatomie pathologique représentait la première conquête

de la méthode médicale scientifique et, à partir de ce moment, on assiste à une élimination lente mais constante de la médecine spéculative.

Il suffisait aux médecins d'un contact constant avec cette science pour changer complètement leur conception des maladies.

Déjà, dans le siècle précédent, Morgagni (1682-1771), dans un ouvrage princepts *De sedibus et causis morborum per anatomiam indigatis* (1671), évite toutes les théories arbitraires, toutes les discussions inutiles. Il montra ainsi le chemin aux travaux des anatomo-cliniciens : Corvisart, Bichat, Laënnec, Bayle, Lobstein, Dupuytren, Cruveilhier, Andral, Rokitansky, Skoda, Lebert et, chez nous, Gottlieb Gluge.

Conçue comme l'ont comprise ces hommes, en contact permanent et intime avec la clinique, l'anatomie pathologique devient le contrôle de nos déductions et un stimulant dans le désir de préciser le diagnostic. Séparée des observations cliniques, elle reste lettre morte.

D'autre part, la confrontation de la clinique avec l'anatomie pathologique suscite la tendance expérimentale en physiologie, biochimie, endocrinologie, neurologie et même en thérapeutique.

A la Renaissance, toutes les connaissances de la physiologie furent acquises par les dissections anatomiques et, dans la suite, les autopsies anatomo-cliniques ont permis de bâtir la physiopathologie des affections organiques.

L'acceptation de cette tendance par les médecins a pris beaucoup de temps.

L'Allemagne, à l'époque de la conquête napoléonienne, était versée dans un romantisme délirant. Romantisme dans la poésie, dans la prose, dans la philosophie et... dans la médecine.

Diepgen décrit ainsi cette époque : « Au seuil du XIX^e^ siècle, nous voyons à l'œuvre des centaines de solidistes, des vitalistes de différentes espèces, des fanatiques de l'irritabilité et des homéopathes, des partisans du magnétisme animal et des électrothérapeutes. Un vrai chaos empirique! »

Et c'est Schelling (1775-1854) qui avait suscité cette médecine romantique. Influencé par Gœthe, par ses conceptions de

métamorphose, influencé également par Herder, il créa la « Naturphilosophie ». Le monde inanimé, enseignait-il, comprend le principe chimique, l'électricité et le magnétisme. Dans la nature vivante, il existe des forces analogues et homologues : la reproduction, l'irritabilité et la sensibilité.

Schelling eut une action durable sur le corps médical en Allemagne. Il introduisit dans la pratique médicale ainsi que dans les sciences naturelles des raisonnements de pure spéculation. En se basant sur sa philosophie naturelle, tout l'enseignement médical était purement théorique sans aucune observation au lit du malade. En s'alliant à la philosophie, la médecine est devenue dogmatique et systématique et les partisans prenaient leurs spéculations pour la réalité, comme un dogme.

Il est difficile actuellement de comprendre les ouvrages de cette époque où on ne s'occupait jamais d'étudier le malade ou un processus physiologique, mais où l'on pensait en globalisant. Ainsi, par exemple, on ne s'occupait pas de la circulation mais du principe circulatoire.

Le célèbre Wilbrandt (1779-1846) disait, par exemple, que la circulation se comportait comme le magnétisme, comme des électricités de pôles différents. « Je décline, disait-il, la circulation. Le sang va à la périphérie et se transforme là-bas en matière vivante. Celle-ci se liquéfie et retourne au cœur. La circulation est une perpétuelle métamorphose. » Même explication concernant la respiration. Le sang devient du tissu pulmonaire (!) qui, à son tour, redevient du sang. L'oxygénation et ses conséquences sont des processus secondaires.

La France a peu réagi à la « Naturphilosophie ». Paris a introduit vers cette époque dans son enseignement médical l'organisme anatomique. Depuis de nombreuses années le bouillonnement préparatoire aux grands événements se précisait. En 1776, malgré la protestation et même des injures de la Faculté, Lassonne et Vicq d'Azyr fondèrent la Société royale de Médecine. Nulle part ailleurs, on n'avait jamais songé à créer des réunions de médecins dans le but d'approfondir les sciences médicales. Chaque médecin pouvait y envoyer des observations médicales et y demander des conseils. D'autre part Bichat, en basant son étude sur la conception des « membranes », introduisit la méthode anatomique dans la patho-

logie, méthode appuyée par le résultat de très nombreuses dissections. C'est bien lui qui prépara le terrain de la médecine moderne du XIX[e] siècle. Il constitue l'échelon indispensable entre Morgagni, qui localisait les maladies dans les organes, et Virchow, localisateur des maladies dans les cellules ([6]).

Dans cette atmosphère rationaliste, c'est particulièrement l'école de Corvisart qui chercha à comparer, à lier les symptômes de maladies aux lésions de l'organisme. Toute une pléiade se crée à Paris : Alibert, Bayle, Laënnec, Andral, Cruveilhier, Bretonneau, Trousseau et tant d'autres.

Laënnec, l'inventeur du stéthoscope et anatomo-clinicien très strict; Andral, avec ses cliniques et l'anatomie pathologique appliquée, Bretonneau, qui décrivit si magistralement la diphtérie et la fièvre typhoïde; Cruveilhier, l'anatomiste et pathologiste parfait; ensuite Trousseau, clinicien incomparable; tout ce groupe était entouré par des disciples venus de tous les pays du monde.

Dans le domaine de la physiologie, c'est François Magendie (1783-1855) qui inaugura la tendance expérimentale dans la médecine. Très sceptique de nature, il écarta de son esprit critique toutes les théories vitalistes qui lui paraissaient sans signification pour expliquer les processus physiologiques. Il explora expérimentalement tous les domaines de la physiologie

([6]) Voici ce que dit Bichat dans l'*Anatomie descriptive*, t. I, p. 30 : « Disséquer en anatomie, faire des expériences en physiologie, suivre les malades et ouvrir des cadavres en médecine, c'est là une triple voie, hors laquelle il ne peut y avoir d'anatomiste, de physiologiste ni de médecin. » Dans la préface de l'*Anatomie générale*, il écrit : « Il me semble que nous sommes à une époque où l'anatomie pathologique doit prendre un essor nouveau. Cette science n'est pas seulement celle des dérangements organiques qui arrivent lentement, comme principes ou comme suites, dans les maladies chroniques; elle se compose de l'examen de toutes les altérations que nos parties peuvent éprouver, à quelque époque qu'on examine leurs maladies... Combien sont petits les raisonnements d'une foule de médecins, grands dans l'opinion, quand on les examine, non dans leurs livres, mais sur le cadavre ! La médecine fut longtemps repoussée au sein des sciences exactes; elle aura droit de leur être associée, au moins pour le diagnostic des maladies, quand on aura partout uni à la rigoureuse observation, l'examen des altérations qu'éprouvent nos organes. Cette direction commence à être celle de tous les esprits raisonnables; elle sera sans doute bientôt générale. Qu'est l'observation, si on ignore le siège du mal ?... Ouvrez quelques cadavres, vous verrez aussitôt disparaître l'obscurité que jamais la seule observation n'aurait pu dissiper. »

et consigna toutes ses observations dans son livre essentiel, lu partout : *Précis élémentaire de physiologie* (1816).

Les livres de Magendie, comme les *Leçons sur les phénomènes physiques de la vie* (1839) et les *Leçons sur les fonctions et les maladies du système nerveux* (1839), furent traduits en allemand et la contagion de l'expérimentation rationaliste gagna rapidement le pays.

Et effectivement ces conceptions furent suivies immédiatement en Allemagne par deux grands hommes.

En premier lieu, Johannes Müller (1801-1850) qui, imprégné au début de sa carrière de la philosophie de Schelling, réussit à se désintoxiquer de cette interprétation romantique des sciences naturelles lors de son séjour à Berlin chez le physiologiste Rudolphi, homme sceptique par excellence. La lecture des ouvrages scientifiques de Gœthe y contribua aussi fortement.

Dans un discours prononcé à Bonn, le 24 octobre 1824, il exprime cette tendance rationaliste : « L'observation se démêle avec persévérance appliquée, sincère et sans avis préconçu. L'expérience avec ingéniosité, ardeur, passion, avec doute, Chaque jour, on voit s'accumuler expérience sur expérience, dont l'une culbute la clarté de la précédente...

» L'expérience devient le ferment générateur de l'esprit. Le domaine du physiologiste n'est pas la pensée abstraite sur la nature; le physiologiste expérimente la nature, afin de la méditer. »

Le premier volume de son *Traité de physiologie de l'homme*, publié en 1833, a servi de guide à de nombreuses générations d'observateurs et expérimentateurs (il emploie le premier le microscope), et ses élèves, Henle, Th. Schwann, Helmholtz, Virchow, Remak, du Bois-Reymond, Brücke et d'autres, ont répandu partout sa conception rationaliste de la médecine.

C'est lui qui influença ainsi toutes les écoles allemandes et attira énormément d'élèves de l'étranger.

Ensuite, c'est Johann Lucas Schönlein (1799-1868) qui doit être considéré comme créateur d'une observation médicale parfaite. Car il fallait, d'après lui, introduire dans la clinique tous les progrès accomplis qui permettent l'investigation la plus rigoureuse : l'anatomie pathologique, l'analyse micro-

scopique et l'analyse chimique doivent seconder le clinicien pour déterminer la maladie, son étiologie et la filiation des symptômes. En déterminant ainsi des unités morbides, disait Schönlein, on peut établir une base fixe pour une expérimentation thérapeutique. L'autopsie est indispensable pour contrôler le diagnostic et pour tirer toutes les leçons d'un diagnostic erroné. Doué d'un grand talent d'observation, d'un sens pratique libre de toute idée théorique préconçue et n'appartenant à aucune secte philosophique, il représentait le prototype du médecin libre-exaministe.

Il donna un coup mortel à l'école dérivée de la philosophie naturelle de Schelling.

A Vienne, les Tchèques Rokitansky et son ami Skoda, malgré des obstacles suscités par des collègues, créaient la première grande école anatomo-clinique dont le but était de rechercher objectivement l'évolution et les signes des affections en comparant les symptômes avec l'aspect des organes altérés par la maladie.

Même le public médical ne se rendit pas compte du travail essentiel produit par ces deux amis.

Nous trouvons dans un ouvrage du Dr Schützenberger, professeur de médecine à la Faculté de Strasbourg, quelques souvenirs de son séjour chez Rokitansky en 1832.

« L'auditoire de Rokitansky était fort clairsemé et, certains jours, il se composait uniquement d'étrangers, américains, anglais, français ou autres. Les Viennois brillaient par leur absence. Rien d'étonnant, car au début de sa carrière, Rokitansky n'était pas encore en contact avec Skoda et, à la clinique médicale de Hildebrand, on n'auscultait pas systématiquement les malades. »

« L'hôpital général de Vienne recevait à l'époque 35 000 malades par an. Tous les décès ont été autopsiés dans le service de Rokitansky : 1 800 nécropsies par an, exécutées avec toute une minutie et scrupuleusement notées dans des cahiers spéciaux. Tous les décès subis ou par violence ont été également confiés à l'étude de son service » (Dr Herzig, *Das medizinische Wien*, 1844).

Cette crise salutaire venant au bon moment, il fallait également que les promoteurs de notre Université eussent une

influence psychologique déterminante pour lancer la jeune Faculté sur le chemin de cette médecine rationaliste.

Lorsque Auguste Baron, notre premier secrétaire, prononça son discours à l'installation de l'Université Libre de Belgique (devenue ensuite Université Libre de Bruxelles), voici ce qu'il dit à propos de la création de la Faculté de Médecine : « Là, c'est le Conseil général d'Administration des Hospices et Secours qui met à notre disposition la clinique de ses hôpitaux, ses amphithéâtres d'anatomie, ses cabinets, ses instruments, tout le matériel et le personnel de l'Ecole de Médecine de Bruxelles, persuadé qu'en faisant ainsi, il a bien mérité et de l'école, et de la commune, et de ceux dont le suffrage lui est plus cher encore, de ceux qui souffrent. » Il s'avérait donc évident, selon l'avis de A. Baron, qu'on y ferait de la « bonne médecine », celle qui est liée avec un esprit libre-exaministe, que l'esprit de notre Université devait nécessairement éveiller.

« Qui ne regrettait, disait-il, en parcourant... nos hôpitaux si abondants en sujets précieux pour la science expérimentale, de voir tant de trésors, tous placés sous notre main, s'entasser improductifs pour la jeunesse, à défaut d'un établissement d'instruction supérieur. »

Baron fait remarquer dans ce discours que l'Episcopat belge, tout en ayant pleinement le droit de créer une Université libre catholique, a déclaré que les beaux-arts et les sciences doivent être enseignés par des maîtres orthodoxes et professant les principes, non seulement du christianisme, mais de la religion catholique romaine; qu'il est nécessaire que les fonctionnaires de l'Université catholique fassent une profession de foi, et prêtent serment entre les mains du recteur, qui lui-même jure et promet fidélité et obéissance au corps épiscopal de la Belgique, soumis à son tour aux décrets incontrôlables du Souverain Pontife. L'Episcopat belge reconnaît dans les termes les plus explicites que ses doctrines scientifiques seront, de nécessité, spéciales et restreintes, car elles se rattachent à un dogme d'obéissance passive.

C'étaient des paroles très courageuses à l'époque de la toute-puissance de l'Eglise qui représentait, malgré tout, la force directrice dans le pays profondément et traditionnellement attaché à la foi, à tel point que même les grands anticléricaux n'osaient pas rompre avec les rites de l'Eglise.

On avait *peur* dans la bourgeoisie possédante des éventuelles répressions économiques qui, comme l'histoire l'a montré, ont souvent, si pas exclusivement, été employées pour amadouer les enthousiasmes non conformistes.

Et c'est ainsi que, malgré les conceptions larges et pertinentes exprimées par A. Baron, l'unanimité des anticléricaux n'était pas absolue.

La presse reflète cette tendance défaitiste devant la puissance du clergé.

Voici ce que nous trouvons dans *Le Lynx*, n° 287 du mardi 14 octobre 1834 :

« ... Nous avons publié nos observations sur l'inutilité ou plutôt le danger d'une lutte que voudrait engager la position désappointée des révolutionnaires, et cette manière de voir, exprimée avec franchise, semblait devoir servir de réponse aux observations et aux raisonnements de ceux qui provoquent si imprudemment la création d'une université libérale en opposition à l'université cléricale.

» ... Nous croyons avoir démontré que la force de l'institution cléricale est telle qu'elle doive absorber toutes les autres universités présentes et futures de la Belgique, et aujourd'hui on vient (nous serions tenté de le dire niaisement) proposer d'établir à Bruxelles l'université du gouvernement! N'est-ce pas vouloir nous faire croire que ce pauvre gouvernement a une force qui n'est pas celle du clergé? Qu'il ait seulement la velléité de songer à l'exécution d'un projet hostile au plan que le clergé a conçu avec audace et qu'il exécute avec persévérance, et vous verrez aussitôt disparaître les téméraires auteurs de la malencontreuse conception...

» ... Plus que tout autre nous applaudirions à son établissement (de l'U.L.B.) si nous en apercevions la possibilité... Mais il est impossible que nous nous laissions aveugler au point de croire au succès des efforts que nous croyons si intempestifs et qui ne peuvent nous amener que des secousses semblables à celles dont nous n'avons que trop senti la violence. Nous le répétons, les Belges doivent renoncer à marcher avec les peuples qui savent faire des progrès vers la haute civilisation (!). Les hommes par lesquels ils se font conduire sauront leur faire entendre la vanité et les dangers d'une instruction mondaine. Ils sauront les convaincre que, pour mériter les

faveurs, il faut oser se proclamer hautement catholique ultramontain; qu'il faut savoir obéir aveuglément à un chef étranger et sacrifier l'honneur de la patrie à des maximes que repoussent la raison et l'équité. C'est ainsi que les Belges sont destinés à ne pas même comprendre la signification des mots civilisation et esprit national, dominés comme ils le seront par le fatal cagotisme dont plus d'une fois nous avons signalé les funestes résultats.

» Si nous offrons à nos lecteurs cette désespérante perspective, c'est que nous croyons que le mal qui nous oppresse est sans remède et que les efforts que l'on veut faire pour l'arrêter ne peuvent que l'aggraver. »

Rien d'étonnant que le même milieu se soit montré fort sarcastique dans les comptes rendus au lendemain de l'ouverture de l'Université.

Le Lynx du 22 novembre écrit : « L'installation de l'Université libre a eu lieu hier à l'hôtel de ville. Cette cérémonie avait attiré une foule immense, et un grand nombre de curieux n'ont pu trouver place dans la salle gothique. M. le bourgmestre, qui présidait la séance, l'a ouverte par un discours de peu d'étendue et analogue à la circonstance. Il a ensuite été donné lecture des statuts de l'Université. »

Le fiel déversé allait à M. Baron que tout le monde considérait, avec raison d'ailleurs, comme étant la cheville ouvrière de la Maison.

» M. Baron, dit *Le Lynx*, a prononcé le discours d'ouverture qui a été généralement goûté. Pour notre part, si nous avions une opinion à émettre sur cette pièce académique, nous reprocherions à M. Baron de n'avoir pas su éviter le défaut ordinaire des œuvres de ce genre, un peu d'enflure et d'affectation. Une citation en allemand, anglais, italien et français, sur l'effet de laquelle le professeur paraissait évidemment compter, nous a paru quelque peu prétentieuse, nous allions presque dire pédantesque. Certes, nous ne doutions pas que M. Baron ne fût aussi versé dans les langues vivantes que dans les langues mortes. Quel besoin était-il de nous dire en anglais, allemand, italien, cette belle pensée, que tous les hommes sont frères, sinon peut-être pour nous rappeler que les langues de Manzoni, Schiller, etc. sont également familières au meilleur

de nos professeurs de littérature française. Du reste, le public pourra apprécier la justesse de nos observations, car il aura prochainement sous les yeux le discours de M. Baron dont on a demandé et obtenu l'impression.

» La foule était si grande qu'un grand nombre de personnes munies de cartes d'invitation particulières, voire même beaucoup d'actionnaires, n'ont pu trouver place dans la salle, ce qui accuse un défaut de prévoyance dont les exclus se sont plaints vivement. »

Mais les hommes comme Baron et Th. Verhaegen, très bien soutenus par les loges et l'opinion libérale progressiste, ne capitulèrent jamais. Les idées et considérations émises par A. Baron lors de l'inauguration furent souvent rappelées ultérieurement dans les discours de Th. Verhaegen prononcés lors des ouvertures des années académiques.

Dans son premier discours prononcé le 14 octobre 1839, à l'occasion du cinquième anniversaire de la fondation de l'Université, Th. Verhaegen, en résumant les tendances de la Maison, s'exprime ainsi à propos de notre Faculté :

« Elle (l'Université) a cherché dans la médecine, les théories qui n'ont d'autres limites que celles de la science; les systèmes les plus avancés sans esprit d'exclusion; les applications pratiques les plus étendues et les plus utiles au soulagement des souffrances de l'humanité... »

C'est dans le discours d'ouverture du 6 octobre 1856 que Th. Verhaegen donne nettement la position de l'Université. Il dénonce, en effet, « le démon de l'intolérance et de la jalousie » qui s'est levé contre l'U.L.B. et qui, « l'injure à la bouche et la haine au cœur », appelle les promoteurs de notre enseignement des « hommes pervers ».

Verhaegen rappelle qu'après la promulgation de la Constitution de 1831, le pays entier espérait que la religion et la science collaboreraient au but commun du bonheur de la Nation. Mais usant de la garantie de la Constitution, les évêques ont immédiatement créé une Université catholique où il leur fût possible d'enseigner que la liberté des consciences et des cultes est une maxime fausse, absurde et extravagante, et où ils purent défigurer l'histoire, tronquer à l'aise l'enseignement

de la médecine, des sciences physiques et morales, et mettre partout la foi au-dessus de l'examen, et la révélation au-dessus de la vérité scientifique. « Mais nous avions aussi notre droit, disait Th. Verhaegen. Et c'est ainsi que l'opinion libérale créa l'Université libre de Bruxelles. Elle l'a fondée, non pour attaquer la foi de nos pères et les dogmes de l'Eglise catholique, mais pour empêcher que la science, la liberté et la civilisation ne fussent étouffées sous les efforts d'un enseignement réactionnaire qui veut élever l'encyclique au-dessus de la Constitution et l'Eglise au-dessus de l'Etat. »

Parlant du but de notre Université, il souligne que sa mission est de propager, par voie d'enseignement et de la publication, toutes les doctrines progressistes qui se produisent dans la philosophie, dans la littérature, dans l'histoire, dans le droit, dans les sciences en général, afin de seconder, d'une part, les aspirations généreuses de notre époque, en tant qu'elles sont conformes à la vérité, et de combattre, de l'autre, toutes les tendances rétrogrades sur le terrain de la science. Son instrument est la raison; sa méthode est la libre discussion; son antithèse est la foi aveugle, la foi inintelligente, qui refuse l'examen et réclame une soumission absolue, une obéissance passive à des principes indiscutables, à des préjugés, à des mystères.

L'U.L.B. poursuivra deux buts : la saine critique contre les doctrines hostiles à la raison et la synthèse de principes qui deviendront le Code du libéralisme moderne.

« Une affirmation pure et simple est sans valeur pour la science, car elle peut provenir de la folie ou de l'orgueil, aussi bien que de la raison... »

« L'erreur n'est pas un crime et l'on peut respecter l'homme, sans partager ses doctrines; car nous sommes tous faillibles, tant que nous sommes, depuis le premier jusqu'au dernier... Il y a abîme entre l'intolérance et la critique raisonnée, prudente et loyale, et cet abîme ne sera jamais franchi dans l'enseignement de l'Université de Bruxelles. »

Verhaegen insiste sur le caractère essentiel de notre Université, caractère qui sera le porte-drapeau de la Faculté de Médecine : « Le professeur expose librement, sous sa responsabilité, les résultats les plus certains de la science qu'il

enseigne, après examen des théories contraires. Par cet examen, les élèves sont mis à même de choisir, dans l'encyclopédie des sciences, ce qui s'accorde le mieux avec leurs tendances personnelles... L'autorité n'est une raison pour personne, et les élèves peuvent se former une conviction indépendante de celle de leurs professeurs; mais cette conviction, quelle qu'elle soit, reste toujours imprégnée de l'esprit libéral qui règne dans notre institution. »

« La vérité jaillira de la discussion, et ce n'est pas le nombre, c'est la logique qui le fera... Voilà pourquoi je puis dire que l'Université de Bruxelles, comme une grande arène ouverte à toutes les théories pour la libre discussion et la libre recherche, est, dans les limites de son influence, l'arche sainte de la nationalité belge. »

Les thèmes de cet important discours reviendront comme un écho dans tous les discours de Théodore Verhaegen. Et dans son grand discours prononcé le 20 novembre 1859 à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'Université, il s'écrie vers la fin : « Nous pouvons lever plus haut que jamais le drapeau qui nous a valu tant d'injures, tant de calomnies. Ce drapeau porte pour devise : Libre examen, indépendance scientifique, liberté d'enseignement. »

Ces grands principes étaient défendus par Verhaegen à l'extérieur de la tribune universitaire. Nous trouvons dans *La Presse médicale belge*, n° 2 du 3 janvier 1856, un discours prononcé par lui au nom de l'Université de Bruxelles et adressé au Roi à l'occasion du nouvel an.

Il dit : « Ils [les sentiments et les vœux que l'Université apportent à cette solennité] attestent que la liberté, quand elle s'inspire aux vraies sources de la science, n'est dangereuse que pour l'erreur et la superstition; ils montrent que le pouvoir, quand il suit la même voie, trouve dans la liberté un appui qui s'élève au-dessus des préjugés et des passions; ils prouvent enfin que la liberté est l'amie du pouvoir quand le pouvoir est l'ami de la liberté... »

Au soixante-quinzième anniversaire de notre Université (1909), c'est le D[r] Auguste Slosse qui prend la parole au nom des sociétés scientifiques qui se réunissent dans les locaux de

l'Université : la Société royale des Sciences médicales et naturelles de Bruxelles, la Société des Chefs de service des Hôpitaux, la Société belge de Neurologie et la Société d'Education physique.

« Ces Sociétés n'appartiennent pas vraiment à l'Université, dit M. Slosse, mais elles se sont formées et ont grandi près d'elle. Elles ont trouvé dans l'Université un appui matériel et moral, une hospitalité large et bienveillante.

» La Société des Sciences médicales et naturelles de Bruxelles a, avec l'Université, des liens plus étroits. Au lendemain des guerres sanglantes qui avaient amené la chute du premier Empire français, il ne subsistait plus rien de l'organisation médicale et scientifique du pays.

» Lorsqu'en 1834, le premier recteur magnifique de l'Université de Louvain, M^gr^ de Ram, disait dans son discours d'ouverture : « Nous lutterons de toutes nos forces, de toute notre » âme pour défendre la religion et les saines doctrines, pour » dévoiler les hérésies et les aberrations des novateurs, pour » faire accueillir toute doctrine émanant du Saint-Siège aposto- » lique, pour faire répudier tout ce qui ne découlerait pas de » cette source auguste », quelques libéraux hardis, effrayés par ces paroles provocatrices, osèrent concevoir le rêve de fonder une Université libre. C'est au sein de la Société royale des Sciences médicales et naturelles qu'ils trouvèrent les hommes capables de créer sur-le-champ leur Faculté de Médecine et leur Faculté des Sciences.

» Ce furent des hommes comme Meissier, Laisné, Seutin, Pasquier, Van Huevel, Nollet et d'autres encore qui apportèrent à l'œuvre nouvelle l'appoint précieux de leur collaboration. »

La Conférence prononcée à la même occasion par Henri Poincaré et qui avait comme titre *Le Libre Examen en matière scientifique* résumait toute la tendance de notre Université et de la Faculté de Médecine. Les passages essentiels méritent d'être remémorés :

« La liberté est pour la Science ce que l'air est pour l'animal; privée de liberté elle meurt d'asphyxie comme un oiseau privé d'oxygène. Et cette liberté doit être sans limite...

» La pensée ne doit jamais se soumettre, ni à un dogme, ni à un parti, ni à une passion, ni à un intérêt, ni à une idée

préconçue, ni à quoi que ce soit, si ce n'est aux faits eux-mêmes, parce que, pour elle, se soumettre, ce serait cesser d'être.

» « Regardez bien et regardez tout » et non pas « Ne regar-» dez pas de ce côté, attendez qu'on ait mis à la Vérité une » feuille de vigne ».

» Les théories sont des auxiliaires indispensables de la science, mais ce sont des auxiliaires tyranniques contre lesquels il faut savoir se défendre; celui qui subirait leur empire sans réagir ne serait plus capable d'un examen vraiment libre; il se mettrait à lui-même des œillères et, cependant, on ne saurait se passer d'elles.

» J'ai dit, Messieurs, ce que la liberté est pour la science; je voudrais, en terminant, dire ce que la science peut faire pour la liberté; les fondateurs de votre Université l'ont bien compris. Ce qui fait la force de notre établissement, disait l'un d'eux, ce qui a sauvegardé son existence, c'est bien qu'émanant d'un parti politique, il n'en a jamais été l'instrument. L'Université de Bruxelles n'est point destinée à défendre telle ou telle doctrine libérale, sa mission est de propager les grands principes, et spécialement celui du libre examen. »

Ce grand discours prononcé par le mathématicien célèbre mérité encore actuellement d'être relu et médité. Il contient des pensées universelles. Il résume la quintessence de la conception du libre examen dans tous les domaines des disciplines universitaires.

*
* *

La crise rationaliste au sein de la médecine dans les pays environnants, le climat libre-exaministe créé à l'Université de Bruxelles bouleversèrent complètement l'enseignement médical dans la jeune Faculté de Médecine.

L'empirisme qui guidait cet enseignement à l'Ecole de Médecine était très stérilisant : il supprimait et retardait le progrès. Il se cantonnait en général dans des préceptes énoncés sous une forme s'approchant des aphorismes et conduisait inévitablement à la routine. C'était une médecine facile, liée à la connaissance d'une phraséologie généralement non vérifiée qu'on se passait invariablement d'une génération à l'autre.

La médecine scientifique au contraire est liée à un rationalisme expérimental. Celui-ci n'admet pas l'explication des processus physiologiques ou pathologiques par des doctrines souvent hypothétiques et *a priori* généralisées. Elle admet uniquement des théories basées sur une solide preuve d'expérimentation. Chez le médecin libre-exaministe chaque théorie ou hypothèse émise doit avoir uniquement un caractère de guide afin de diriger l'expérience et elle doit être immédiatement évincée, supprimée, lorsque le contrôle expérimental ne la confirme pas.

Et c'est ainsi que, si le médecin de l'école empirique se contente de déterminer un diagnostic en se basant sur des symptômes qui se retrouvent dans telle ou telle forme morbide, le rationaliste recherche la raison de ces symptômes, à savoir les modifications des organes qui ont provoqué l'état morbide du malade, le point de départ de ces lésions et l'enchaînement des événements.

A l'époque, c'est l'anatomie pathologique, comme nous l'avons déjà signalé, liée aux observations cliniques, qui était capable de fournir la base d'une médecine rationnelle en visualisant une foule de symptômes par l'étude des organes lésés. Rien d'étonnant qu'inspirée par l'idéologie des fondateurs de l'Université, la Faculté de Médecine de Bruxelles ait très rapidement et la première créé une chaire d'anatomie pathologique en Belgique (1838).

Son premier titulaire, Gottlieb Gluge, enseignait cette anatomie pathologique qui n'existait comme chaire indépendante dans aucune autre université belge. Gluge était pour l'époque un excellent microscopiste et appliqua cette technique aux investigations dans le domaine de la physiologie et de l'anatomie pathologique.

Il créa, en 1857, sous l'égide de l'Université, la Société d'Anatomie pathologique de Bruxelles. Le premier numéro de son bulletin dit explicitement : « La Société se trouve du reste, sous bien des rapports, dans une position toute privilégiée. Fondée à l'ombre et sous la protection de l'Université de Bruxelles, dont elle est une libre émanation, elle a de plus obtenu du conseil d'administration, des hospices et hôpitaux civils de Bruxelles, la libre entrée dans les amphithéâtres. » Le succès de cette société fut énorme. Les réunions furent très

suivies, pas seulement par les médecins des hôpitaux de Bruxelles, mais de tous les faubourgs. Les pièces pathologiques furent préparées d'une façon impeccable et étaient toujours accompagnées par des observations cliniques. Certaines présentations et les discussions qui les ont suivies méritent encore d'être relues maintenant (7).

Quelle leçon, en guise de conclusion, pouvons-nous tirer de ces quelques notions historiques?

La médecine rationnelle, à base expérimentale, cherche à rendre compte des faits, des observations, mais ne prétend pas le faire dans le cadre d'une doctrine générale *préconçue* et surtout purement spéculative. Chaque conception nouvelle exige des preuves expérimentales et des observations précises afin de diriger la chaîne des expériences à suivre pour arriver à une vérité. Le véritable art de guérir ne tolère pas la contrainte imposée. Il s'épanouit uniquement en dehors de toute idée dogmatique. Son chemin parfait c'est l'observation et l'expérimentation précises dans le climat du libre examen et de la libre critique. Car ces deux conditions sont indispensables pour suivre la voie d'une vraie méthode scientifique.

Au moment de la création et au début de l'existence de la Faculté de Médecine à l'U.L.B., on pratiquait déjà dans les pays voisins une médecine basée sur les observations et sur l'expérimentation rationaliste. Cette médecine a fortement influencé la faculté naissante.

Toute une ambiance de philosophie positiviste (Auguste Comte) existait également en Europe. Il fallait la cristalliser et l'adapter aux conditions locales pour qu'elle pût donner l'impulsion nécessaire à la conception du libre examen dans tous les domaines scientifiques. C'est ce que fit Théodore Verhaegen. Nous avons ainsi suivi le chemin difficile de l'expérimentation libre-exaministe en abandonnant l'empirisme lucratif qui venait de tous côtés sous forme de doctrines médicales dogmatiques, auxquelles les « braves gens » croient comme à des dogmes religieux.

(7) Nous préparons actuellement l'historique de l'anatomie pathologique à l'U.L.B. Cette étude comporte également l'histoire complète de la Société d'Anatomie pathologique de Bruxelles, l'histoire du Musée de l'Anatomie pathologique à la Faculté et l'histoire des séances anatomo-cliniques des services de médecine interne.

C'est cette conclusion essentielle que les créateurs de la Faculté de Médecine ont tirée de l'esprit de cet homme éminent que fut Théodore Verhaegen.

SOURCES

L'Université Libre de Bruxelles : 1834-1860.
L'Université de Bruxelles : 1884-1909. Relation des Fêtes, nov. 1909.
L. VANDERKINDERE, *L'Université de Bruxelles : 1834-1884.*
Auguste MERCKX, *Les origines de la Faculté de Médecine de l'U.L.B.* (*Revue de l'Université de Bruxelles*, 1925).
Léon MARCQ, *Essai sur l'histoire de la médecine belge contemporaine.* Mémoire couronné par l'Académie royale de Médecine de Belgique, 1867, Muquarde, éditeur, Bruxelles.
Journaux et revues de l'époque.
Documents de la Commission d'Assistance de Bruxelles.

Le libre examen et les sciences appliquées

par **W. BOURGEOIS,**
Professeur à l'Université Libre de Bruxelles

1. *Position du problème*

Selon l'opinion courante, les termes « sciences appliquées » désignent l'ensemble des disciplines pratiquées par les ingénieurs. Cette définition est trop simpliste pour être exacte. En effet, tout d'abord, il existe des groupes de sciences appliquées qui sont étrangers à l'art de l'ingénieur : c'est le cas, par exemple, de la médecine. Ensuite, comme nous le montrerons plus loin de façon précise, les réalisations de l'ingénieur ne découlent pas en lignée directe de l'application des données de la science. Il en résulte que son comportement intellectuel n'est pas identique à celui du chercheur de laboratoire, bien que l'un et l'autre soient conditionnés par la pratique non seulement du libre examen, mais encore du rationalisme expérimental.

Ceci justifie l'insertion de la présente étude dans ce numéro de la *Revue*, qui est consacré plus spécialement à l'époque de Th. Verhaegen, bien qu'à première vue, il y ait là un anachronisme : en effet, l'Ecole Polytechnique de l'U.L.B. ne fut créée que de nombreuses années après l'Université et même après la mort de Verhaegen.

Mais il se fait que l'essor scientifique considérable des deux premiers tiers du XIX^e^ siècle est inséparable de l'évolution de l'esprit libre-exaministe vers son état adulte. Et d'autre part, ce même essor des sciences a aiguillé l'art de l'ingénieur sur la voie de la rigueur scientifique, qui est à la base de la naissance de l'Ecole Polytechnique.

C'est ainsi que le rapprochement que nous faisions ici

entre le libre examen, d'une part, les sciences appliquées et l'art de l'ingénieur, d'autre part, n'a rien d'arbitraire, mais qu'il est historiquement justifié.

2. *Sciences fondamentales et sciences appliquées*

L'histoire des sciences et des techniques montre à l'évidence que toute acquisition de la science entraîne tôt ou tard des applications pratiques. La distinction entre « sciences fondamentales » et « sciences appliquées » paraît donc assez subtile. Elle consiste à appeler « recherche fondamentale » celle qui est faite dans le seul but d'élargir la compréhension des mécanismes de la nature, sans aucun souci du type d'application qui en pourrait résulter, ni de l'époque plus ou moins reculée à laquelle des applications en pourraient être faites. Au contraire, la science dite « appliquée » fixe son programme de travail en fonction du désir de réaliser un produit ou un engin nouveau, que réclame la conjoncture économique ou que suggère un besoin matériel naissant.

Mais la distinction n'est assez précise que pour les installations de recherche et non pour la discipline intellectuelle des chercheurs. En effet, on peut classer les laboratoires en deux catégories, selon les critères qui viennent d'être énoncés :

— Les uns, tels les laboratoires universitaires des facultés de sciences, sont destinés, en ordre principal, à la recherche fondamentale;

— D'autres sont créés, par exemple, par des groupes industriels ou par les pouvoirs publics, dans des buts assez définis de recherche appliquée.

Sans être absolument rigide, la distinction est cependant claire, mais elle devient tout à fait trompeuse si on l'étendait aux chercheurs qui peuplent ces divers laboratoires, et ce pour deux raisons.

Primo, un homme de science orienté par goût et par tempérament vers la recherche désintéressée ne dédaigne pas de poursuivre, s'il échet, les découvertes fondamentales jusqu'au détail de leurs applications. Outre une satisfaction morale, il y trouve une source de faits expérimentaux ouvrant de nouvelles perspectives dans le domaine fondamental.

Réciproquement, un laboratoire industriel se heurte souvent à des inconnues qui ne se peuvent approcher que par une recherche fondamentale.

Secundo, qu'il s'agisse d'une recherche dite « fondamentale » ou d'une recherche dite « appliquée », la méthode de travail est identique à un point tel que le chercheur passe de l'une à l'autre sans même très bien s'en rendre compte. En regard du libre examen, « sciences fondamentales » et « sciences appliquées » occupent donc exactement la même position.

3. *La méthode scientifique*

Une analyse détaillée de la méthode scientifique serait sans doute déplacée dans la présente étude, mais il nous faut bien néanmoins la caractériser succinctement, en raison précisément de son apparentement étroit avec le libre examen.

Tout progrès d'une science procède en trois étapes ascendantes :

1. Observation des faits, soit directement dans la nature, soit par des appareillages expérimentaux plus ou moins compliqués;

2. Enoncé de lois expérimentales, qui expriment de façon synthétique, mais objective, les caractères généraux des faits observés.

3. Elaboration de théories, c'est-à-dire de propositions hypothétiques qui expliquent les mécanismes intimes des phénomènes observés, qui établissent leurs corrélations et qui apparaissent ainsi comme des expressions particulières du déterminisme universel.

Par les voies de la logique formelle, la théorie permet de prévoir des phénomènes non encore observés, et d'imaginer les dispositifs expérimentaux qui permettront de confirmer ou d'infirmer les hypothèses. Ces dispositifs, en tous cas, fourniront les matériaux nouveaux d'où repartira la même série d'étapes.

La recherche scientifique procède ainsi par cycles successifs, ou plus exactement, suivant une sorte de trajectoire spiraloïde, puisque chaque cycle se fonde sur des données expérimentales plus étoffées que le précédent.

Ces perpétuels recommencements font dire aux détracteurs de la méthode que, dans les sciences, « Vérité d'aujourd'hui sera erreur demain ». Cette appréciation est absurde; en cette matière comme en bien d'autres, la sagesse commence là où s'arrête l'orgueil : il faut accepter le fait que la Vérité (avec V majuscule) n'existe pas à l'échelle de l'homme.

En particulier, les théories scientifiques modernes n'ont pas la prétention d'exprimer la Vérité, mais seulement des représentation *fragmentaires* et *approximatives* de la nature. Une théorie bien établie naguère fait place à une théorie nouvelle non pas parce que l'une ou l'autre est plus ou moins *vraie*, mais parce que la deuxième est plus générale ou plus approchée que la première et celle-ci continue à servir utilement dans le domaine expérimental qui lui est propre et au degré d'approximation qu'elle implique. On peut citer comme exemple typique la théorie de la relativité, qui ne contredit pas la mécanique de Newton, mais qui y apporte des précisions nouvelles et une généralisation féconde.

4. *Libre examen et rationalisme expérimental*

La façon dont nous venons de définir la méthode scientifique montre à l'évidence et sans autre développement qu'elle implique nécessairement le libre examen et même qu'elle le dépasse en se plaçant dans la ligne du rationalisme expérimental. Expliquons-nous.

Schématiquement, le libre examen est un comportement intellectuel qui repose sur deux principes essentiels :

Premier principe : Rejet *a priori* de tout dogme, c'est-à-dire de toute proposition imposée comme prétendue vérité, par voie autoritaire, l'autorité interdisant tout doute, toute discussion, tout amendement. Cela ne signifie pas que le libre-exaministe rejette toute chose qui lui est enseignée (selon l'étymologie du mot « dogme »), mais qu'il ne l'accepte qu'à titre hypothétique et approximatif, tout comme on accepte une théorie scientifique.

Deuxième principe : Rejet de toute proposition dont un corollaire logique est démenti par l'expérience.

Le rationalisme expérimental est strictement conforme à ces deux principes du libre examen, mais il va plus loin dans

la rigueur de la discipline intellectuelle en s'en tenant à des hypothèses qui restent très proches de l'observation des faits, qui sont directement inspirées par elle et qui ainsi comportent une vérification expérimentale partielle *a priori*.

Le rationalisme expérimental est donc plus restrictif que le simple libre examen, mais il n'en est que plus fécond, car il refuse de s'égarer dans les voies sentimentales et stériles, voire paralysantes, de la métaphysique. On voit que le comportement rationaliste est ainsi calqué sur la méthode scientifique, à laquelle il s'identifie complètement dans le domaine de la recherche.

Ainsi, les succès croissants de la science en marche entraînent-ils inéluctablement le développement du libre examen dans la ligne du rationalisme expérimental.

5. *Les sciences appliquées et l'empirisme*

Les détracteurs du rationalisme ne manquent pas de prétendre qu'il est stérile parce que la raison seule est impuissante à résoudre les problèmes que pose l'insatiable curiosité de l'homme. L'argument est de poids si l'on prend en considération uniquement la raison logique, qui procède par enchaînement de syllogismes. Mais l'argument est nul s'il se réfère à la raison expérimentale, dont les processus sont calqués sur la méthode scientifique.

En effet, examinons une nouvelle fois les étapes de cette méthode : l'étape décisive, celle qui entraîne le progrès, c'est l'élaboration des théories sur la base d'hypothèses. Or, les hypothèses ne peuvent être l'œuvre de la raison syllogistique; elles sont exclusivement le fruit de l'imagination.

L'imagination est donc la faculté créatrice par excellence, mais elle n'est féconde que si elle est éclairée et contrôlée par l'expérience, avec la raison logique comme trait d'union. Il en est de même dans l'art de l'ingénieur, encore que le processus soit un peu différent. Ce n'est pas essentiellement des données de la science que s'inspire l'imagination de l'ingénieur. Elle puise ses sources bien davantage dans l'empirisme. Celui-ci se fonde aussi sur l'expérience, mais il ne s'embarrasse pas de théories, en visant droit aux réalisations.

Exemple typique : Dès la première moitié du XVIII^e^ siècle, Newcomen réalisait le premier moteur à vapeur et en 1776,

James Watt construisait une machine dont, à quelques détails près, les organes et les principes sont ceux encore utilisés aujourd'hui sur les locomotives à vapeur. Or, ce n'est qu'un demi-siècle plus tard (en 1824) que Carnot énonça ce qu'on appelle aujourd'hui le deuxième principe de la thermodynamique tandis que, paradoxalement, il fallait attendre encore vingt-cinq ans pour que le premier principe voie le jour. Et cependant, ces deux principes sont à la base du fonctionnement de la machine à vapeur!

Mais c'est justement celle-ci qui a fourni à Carnot et à Clausius l'expérience décisive qui a suscité la théorie.

6. *La technique contemporaine*

Certes les choses ont aujourd'hui un peu changé : jusqu'il y a cinquante ans, l'empirisme pur, apparenté à ce qu'on nomme aujourd'hui « le bricolage », était d'une grande fécondité parce que les réalisations se basaient sur des phénomènes directement accessibles à nos sens. Aujourd'hui, les nouveautés techniques dépendent de phénomènes intimes de la matière, qu'il faut connaître pour pouvoir inventer. Ainsi, il est impensable qu'une installation de radio-communication ait pu être inventée par un ingénieur qui eût ignoré l'existence et les propriétés des ondes hertziennes.

Ceci implique que l'ingénieur doit avoir une formation scientifique fondamentale approfondie. Mais elle ne suffit pas à l'exercice de son art.

C'est une fausse image que se forge le profane lorsqu'il se représente l'ingénieur partant des théories scientifiques pour aboutir à la solution de ses problèmes par une règle à calcul ou un ordinateur électronique. En fait, la science ne fait qu'éclairer l'imagination et guider l'empirisme qui reste le grand maître des réalisations.

L'ingénieur que l'on charge de construire, par exemple, un pont ou un barrage commence par le dessiner, puis progressivement, il complète et amende ses plans à mesure qu'il calcule les éléments, vérifiant ainsi *a posteriori* que ce qu'il a imaginé n'est pas en contradiction avec les lois scientifiques de la stabilité et de la résistance des matériaux. Ce processus, comme on le voit à l'évidence, reste strictement dans la ligne

du rationalisme expérimental et l'ingénieur ne peut s'en écarter sous peine d'échec cuisant.

7. *L'art du compromis*

En général, un problème d'ingénieur est susceptible d'être fort bien résolu de plusieurs manières, parfois d'une infinité de manières, qui sont toutes équivalentes selon les critères des sciences physiques. Il faut choisir!

Ici encore l'empirisme est roi, mais, éclairé par le rationalisme, il conduit à la solution la meilleure, par voie de compromis. Il n'est pas facile de définir *in abstracto* ce que les ingénieurs appellent l'art du compromis. Nous l'expliquerons par un exemple choisi entre mille, exemple qui est sans doute désuet mais qui a le mérite de la simplicité.

Si l'on commande à un ingénieur une machine à vapeur à piston, on lui indique pour toute donnée, que la machine sera alimentée par une chaudière à 10 kg par centimètre carré, qu'elle doit développer une puissance de 500 CV et tourner à 300 tours par minute. Or, on peut construire une infinité de machines répondant à ces caractères, depuis une machine « à pleine admission », de faible volume et de prix modique jusqu'à un mastodonte « à triple expansion » coûtant fort cher. Or, il se fait que la première a un rendement médiocre, c'est-à-dire une forte consommation par cheval-heure, et inversement pour l'autre. Dans toute la gamme, c'est la machine la plus économique qu'il faut choisir, soit celle pour laquelle est minimum le prix de revient annuel, qui est la somme de l'amortissement, indépendant du nombre d'heures de fonctionnement et de la consommation de vapeur proportionnelle à la durée d'utilisation.

Dans les cas extrêmes, la solution est simple : pour un fonctionnement de 8 000 heures par an la plus grosse machine sera la plus économique, parce que le grand amortissement est compensé par l'économie de vapeur. Au contraire, pour un usage de secours auquel on fait appel 100 heures par an, c'est le terme amortissement qui l'emporte et la petite machine convient le mieux. Mais si le cas est intermédiaire, par exemple 1 000 ou 2 000 ou 3 000 heures par an, il faut rechercher le compromis, c'est-à-dire établir plusieurs avant-projets, évaluer

le prix de revient entraîné par chacun et choisir le plus économique.

Ce qui caractérise le compromis c'est donc le procédé de tâtonnement ou, si l'on veut, d'approximations successives. Il s'agit, en fait, d'une certaine forme d'empirisme, mais le choix est néanmoins guidé, encore une fois, par un comportement intellectuel strictement conforme au rationalisme expérimental.

8. *La technique devant la Société*

L'art du compromis se réfère, comme nous venons de le montrer, à des considérations d'ordre économique. Bien entendu, il y a, dans la pratique du métier d'ingénieur, de multiples autres domaines qui relèvent de l'économie politique. Au surplus, l'ingénieur est aussi un chef, qui doit diriger un personnel varié, ce qui implique des soucis d'ordre psychologique et d'ordre social.

Dans ce domaine, les données des problèmes sont en partie d'ordre sentimental et l'on pourrait penser que l'ingénieur est alors amené, sinon à renier le rationalisme, du moins à lui faire subir quelques entorses. Il n'en est rien car l'affectivité est un phénomène naturel comme un autre, qui est justiciable de la même méthode scientifique de recherche que les phénomènes les plus concrets.

Il en résulte que l'ingénieur résout ce genre de problèmes conformément aux principes du rationalisme, c'est-à-dire en modérant ses propres impulsions affectives, en observant les réactions sentimentales d'autrui et en se conformant aux lois qui les régissent.

Ceci ne va pas sans amener des conflits entre les ingénieurs d'un côté, les économistes et les sociologues de l'autre. En raison, sans doute, de la complexité des phénomènes et de l'impossibilité de « séparer les variables », comme on dit en physique, les sciences humaines commencent à peine à s'engager sporadiquement dans la voie de la méthode scientifique expérimentale et elles restent encore très empêtrées dans un verbalisme stérilisant. Aucune théorie, dans ces sciences, n'est assez sûre pour que l'esprit de l'ingénieur puisse s'y référer. Il est ainsi contraint, puisqu'il faut bien résoudre pratiquement les problèmes, à mettre en œuvre un empirisme absolu, qui attire le mépris des pédants, mais qui a le mérite de conduire

à des solutions acceptables, parce qu'il est éclairé par l'expérience rationnelle.

9. *L'esthétique de l'ingénieur*

Si l'on en croit des plaisanteries faciles, l'esthétique serait étrangère à l'art de l'ingénieur ou, à tout le moins, elle constituerait le cadet de ses soucis. C'est là encore une opinion commune totalement inexacte.

Comme nous l'avons déjà dit, les solutions d'un problème technique sont toujours multiples et nous avons montré que le choix peut être suggéré par des considérations économiques, mais il l'est aussi, en partie par des goûts esthétiques. Le départage des unes et des autres est encore affaire de compromis.

Nous pourrions montrer ceci par des exemples choisis au hasard, mais ils risqueraient d'être peu parlants pour le profane. Nous choisirons donc l'exemple des ouvrages d'art, que chacun voit et peut apprécier.

Il suffit de parcourir l'autoroute de Bruxelles à Ostende et de regarder les ponts routiers qui l'enjambent, pour avoir le sentiment d'une excellente réussite esthétique : tous ces ponts sont franchement beaux et ils sont tous différents, bien que les données techniques (portée, tirant d'air, surcharge) soient sensiblement les mêmes pour tous.

Il ne faut pas s'en étonner : les progrès des sciences mettent à la disposition du constructeur un éventail de matériaux et de procédés qui multiplient à l'infini les solutions possibles, de sorte que, même en éliminant d'emblée celles qui sont trop onéreuses, il en reste bien assez pour en choisir plusieurs qui soient belles.

Il suffit qu'un ouvrage soit construit en béton pour que les esthètes réactionnaires déclarent qu'il est laid. C'est un préjugé absurde (excusez le pléonasme). En vertu du même préjugé, on pourrait prétendre que le gothique est franchement laid : on sait, en effet, que le croisement d'ogives est né du souci fonctionnel de recouvrir les édifices en dur, tout en orientant les poussées de voûtes de manière à pouvoir ménager de grandes baies dans les murs. Ce sont les progrès dans l'art de bâtir qui ont ainsi suscité et permis l'éclosion de cet art admirable. On se demande vraiment pourquoi les progrès du

xx^{e} siècle seraient incapables d'inspirer des formes esthétiques nouvelles.

Certes, il est des ouvrages d'art contemporains qui sont franchement laids. Mais ce n'est pas le manque de goût ou le manque d'imagination des ingénieurs qu'il faut incriminer : en fait ces ouvrages sont à la charge des pouvoirs publics et les constructeurs doivent s'en tenir aux solutions que permettent des crédits étriqués. Que les critiques d'art acceptent donc leurs responsabilités, en se souvenant qu'ils sont citoyens, c'est-à-dire à la fois électeurs et contribuables.

10. *Conclusion*

Les appréciations de nature esthétique, jointes aux soucis économiques et aux considérations sociales sont autant de données expérimentales qui sollicitent l'imagination de l'ingénieur dans la voie de la création. La rigueur des sciences fondamentales et appliquées, complétée par l'empirisme des compromis, oriente le choix judicieux des solutions.

Remarquons encore que les données des problèmes et les processus de la méthode comportent des considérations économiques, sociales, esthétiques, soit divers aspects des relations humaines, ce qui les incorpore dans une large mesure dans le domaine de la morale. Il s'agit donc d'un exemple particulier, qui met en lumière le fait que le libre examen est capable de susciter une morale, et même une morale supérieure à toute morale dogmatique : suggérée par l'expérience, elle s'adapte constamment aux réalités, à travers leurs fluctuations.

Dans son ensemble, l'art de l'ingénieur apparaît ainsi comme un des modèles de comportement intellectuel conforme aux principes, non seulement du libre examen, mais encore du rationalisme expérimental, en ce compris la morale que ces principes permettent d'élaborer. Les ingénieurs sont ainsi fort bien placés pour montrer l'exemple du libre examen intégral; nous entendons par là : ne pas limiter l'application de ses principes au seul exercice d'une discipline particulière, mais à l'étendre à tous les domaines de l'activité intellectuelle et morale.

BIBLIOGRAPHIE

Thor HEYERDAHL, Edwin N. FERDON Jr., William MULLOY, Arne SKJÖSVOLD, Carlyle S. SMITH, *Archaeology of Easter Island*, t. Ier, *Reports of the Norwegian Archaeological expedition to Easter Island and the East Pacific*. Monographs of the School of American research and the Museum of New Mexico, Nr. 24, Part. I, 1961. Santa Fe. New Mexico, U.S.A. 1 vol., 559 pages, 96 planches, 138 figures.

Ce remarquable ouvrage, dédié à S. M. le roi Olav V, prince régent de Norvège, sous le patronage duquel l'expédition de 1955 à l'île de Pâques, organisée pour obtenir par le moyen de fouilles, une stratigraphie de civilisations de l'île, fera date dans l'histoire du Pacifique oriental. Les éléments neufs qu'il apporte sous la forme d'une publication très luxueuse et abondamment illustrée démontrent que soin et méthode dans la recherche scientifique donnent toujours des résultats surprenants et inattendus. On croyait résolus la plupart des problèmes de l'île de Pâques. La mission franco-belge de 1934-1935, faisant suite aux travaux remarquables, hélas partiellement inédits, de Mrs. Routledge, en 1914-1915 et à plusieurs autres antérieures, paraissait avoir tout dit.

Il n'en était rien. Organisée par Thor Heyerdahl et par Carlyle S. Smith, qui affrêtèrent le M/S *Chr. Bjelland*, l'expédition à l'île de Pâques de 1955-1956 ne se borna pas à un séjour dans cette seule île. L'itinéraire comprenait en outre la visite des îles Galapagos, Sala y Gomez, Ducie, Pitcairn, Henderson, Mangareva, Rapa Iti, Morotiri, Rawavae. Tubuai, Tahiti, Raiatea, les îles Marquises et les îles Cocos.

Le double but de l'expédition défini par Heyerdahl consistait :

1° A revoir à la lumière de données nouvelles l'archéologie en profondeur des régions polynésiennes visitées par lui et son équipe;

2° A rechercher par le moyen des fouilles s'il était possible d'établir une chronologie absolue qui soit valable. Ce dernier objectif devait être poursuivi par des recherches stratigraphiques, par l'évolution des techniques architecturales, par des recherches sur l'origine des statues et leur évolution stylistique. Ce dernier point, particulièrement important, confié à Arne Skjösvold a donné des résultats insoupçonnés et vraiment sensationnels.

Le livre *Aku-Aku* de Heyerdahl (traduction anglaise de 1958) avait déjà donné de cette expédition un compte rendu de haute valeur littéraire. Situant les problèmes à la portée du grand public, il décrivait avec saveur les espoirs, les mésaventures et les succès de la mission, avec un humour plein de fraîcheur.

Le présent volume, destiné aux spécialistes, est plus aride. Il élimine tout ce qui est étranger au sujet. C'est un monument patiemment élaboré et dont la structure, dans sa sécheresse même, retient constamment l'esprit dans les lignes rigides de la méthode expérimentale.

Des faits, énoncés avec précision, ont été accumulés dans chacun des dix-huit rapports archéologiques précédés d'une introduction générale et d'une conclusion tracée par les deux éditeurs de l'ouvrage.

En somme un travail d'équique cohérent dans lequel la main du maître se fait sentir à tout moment.

L'introduction générale écrite par Thor Heyerdahl (pp. 7-92), après avoir posé les divers problèmes à résoudre et décrit l'itinéraire suivi, s'attache à retracer la géographie et l'histoire de l'île de Pâques, en insistant tout particulièrement sur les diverses étapes des contacts qu'eurent les Blancs avec les indigènes.

Les deux premiers rapports archéologiques rédigés par W. Mulloy et par Carlyle S. Smith étudient les ahus et les bâtisses avoisinant le célèbre ahu Vinapu, ainsi que les objets trouvés dans les sites mentionnés.

Mulloy est ainsi amené à distinguer trois périodes d'occupation successives à Vinapu : une époque ancienne, une époque moyenne et une époque récente. Carlyle S. Smith, après avoir décrit les divers types d'ahu : ahu semi-pyramidal, l'ahu naviforme ou « poepoe », l'ahu rectangulaire, l'ahu « avanga », en forme de « mound » irrégulier et l'ahu à statues, examine un à un toute une série d'ahus typiques.

La conclusion de ces rapports est que la période ancienne se caractérise par une structure en dalles parfaitement ajustées les unes aux autres avec, parfois, un remplissage de terre entre les grosses pierres, derrière la paroi externe. Les ahus primitifs ne contenaient pas de sépultures.

Les ahus à statues monumentales ne commencent qu'avec la période moyenne (c'est-à-dire vers 1100 de notre ère). Ils sont rectangulaires, en petit et moyen appareil empilé et ont une cour pavée en façade. Ils contiennent occasionnellement un tombeau.

La période récente, postérieure à la bataille de Poike, que l'expédition situe vers 1676-1680 de notre ère, aurait vu les ahus transformés en lieu de sépulture et le bel appareil primitif devenir plus grossier. Ces monuments sont des galgals à cistes. Les dates fournies en quelques endroits par la méthode du ^{14}C furent de précieux adjuvants.

Il faut louer Mulloy pour son intéressante description des types de maisons étudiées dans le site de Vinapu et, notamment, celle des maisons naviformes à base de dalles dressées de champ. Les cupules perforées au sommet de ces dalles servaient à recevoir les joncs ou branches de la toiture et à les préserver de l'humidité. Une entrée s'ouvrait au milieu d'un des longs côtés. Cette curieuse forme fut utilisée aussi comme tombeau. Mais les parois plus grossièrement réalisées sont, dans ce cas, faites de blocs plus grossiers avec un remplissage de terre et de pierrailles entre les deux parements.

Un importante collection d'outils en pierre, de plats en pierre, de hameçons auxquels s'ajoutent quelques pétroglyphes ont été soigneusement décrits et représentés par cet auteur. Il résulte de ce rapport comme d'autres rapports subséquents que les mataa, sortes de têtes de lances en obsidienne, grossièrement taillés en forme d'éventail, ne seraient pas, malgré leur apparence paléolithique, antérieurs à la

période la plus récente, donc probablement au XVII[e] siècle de notre ère.

Edwin Ferdon Jr. consacre un intéressant mémoire à l'archéologie du site cérémoniel d'Orongo, étroitement lié au culte de Make-Make, l'homme-oiseau, héros objet d'un culte et de Haua. Ce site fort ancien semble avoir été d'abord un observatoire solaire correspondant à la période ancienne. Une plaza avec deux côtés construits forme le complexe A.

A l'époque moyenne, que l'auteur fait débuter vers 1416-1420, le site primitif fut remplacé par des structures qui constituent les complexes B et C. Vers 1576 des maisons en pierre construites en encorbellement font leur apparition. Le culte de l'homme-oiseau aurait débuté à cette époque en relation encore avec le culte solaire.

A l'époque récente, Orongo connut une occupation jusque vers 1867.

Les innombrables pétroglyphes étudiées par Routledge et Lavachery représentent entre des symboles de fertilité, des masques schématiques et des figures d'hommes-oiseaux.

Viennent ensuite une série d'intéressants rapports de Carlyle S. Smith, de Arne Skjösvold, de Ferdon Jr. et de W. Mulloy sur les divers types de maisons rencontrées à l'île de Pâques (pp. 257-338); maisons-grottes, améliorées parfois par des pans de murs ajoutés, ornées de pétroglyphes schématiques dont certains rappellent la tête d'une effraie, en forme de cœur; maisons en formes de cercles angularisés, combinés parfois avec la grotte contre laquelle elles prennent appui; maisons naviformes en dalles régulières posées de champ, déjà décrites au site de Vinapu, enclos de culture cernés par des murs à remplissage entre deux parements de blocs; maisons irrégulières grossièrement circulaires ou ovales et dont les murs épais sont des entassements de pierrailles avec foyer au centre et couloir d'entrée recouvert d'un dallage; fours souterrains; maisons-terrasses et « tupa ». Les « tupa », au nombre de vingt-sept, structures circulaires aux murs épais en blocailles et à entrée basse, seraient selon les uns des abris de pêcheurs, selon d'autres des tours de guet pour les chasseurs de tortue. En réalité, le but de ces constructions demeure indéterminé.

Les outils : pics, tranchets, erminettes, hachoirs, racloirs, grattoirs, mataas en basalte ou en obsidienne, hameçons de pierre ou d'os, aiguilles en os, etc. ont été soigneusement décrits et dessinés.

L'un des rapports les plus passionnants à lire est à coup sûr le rapport que consacre Arne Skjösvold aux statues de pierre et aux carrières du Rano-Raraku. D'autant plus qu'il semblait que tout avait été dit sur le sujet. Or les fouilles, menées avec science et précision, ont révélé des aspects absolument inédits des soi-disant têtes en pierre. Il s'agit en réalité de personnages représentés jusqu'au bassin. Plus des deux tiers de la hauteur connue en affleurement ont donc été révélés. Plusieurs de ces statues portent tantôt sur le dos, tantôt sur la poitrine, des tatouages en bas-relief ou incisés. Une sorte de boucle dissimule le sexe. Les mains aux doigts très effilés s'appliquent au pli de l'aine. Ces fouilles ont permis de voir la teinte ocre pâle qu'avait primitivement la roche et que le temps a patinée. Les fouilles ont aussi mis à jour une très intéressante statue, complète, avec les jambes repliées et les mains aux genoux. Plus réaliste que les autres, cette œuvre a été mise en rapport par Skjösvold avec les antiques statues qui ornent le porche de l'église de Tiahuanaco et que Posnansky attribuait au Tiahuanaco I.

D'autre part, des plans et des coupes montrent la disposition et la

répartition des statues sur les pentes externes comme sur les pentes internes du volcan. Chacune de ces œuvres a été numérotée avec soin.

Des coupes de terrain ont retrouvé le niveau primitif du temps de l'érection des statues. Celles-ci plongent dans un trou et sont calées par des pierrailles. Le rapport étudie en outre les diverses techniques de la taille en carrière ainsi que les modes de transport et d'érection des statues et leur signification. La carrière aux turbans en tuf rouge, au Puna Pau fait aussi l'objet d'un examen attentif.

Un fait intéressant est signalé : les yeux des statues n'étaient achevés qu'au moment de leur mise en place sur l'ahu. Alors ils étaient creusés et incrustés d'obsidienne. Il y a là peut-être une idée magique.

D'autres aspects de l'archéologie de l'île de Pâques : Hare Moa, « mound » funéraire, le fameux fossé de Poike, sorte de « vallum » primitif dans lequel furent trouvés des foyers et des outils font l'objet des rapports de Ferdon Jr, et de Carlyle Smith.

Ce dernier confirme un point important de l'histoire pascuane et on peut le situer vers 1676 de notre ère. Le même auteur commente, en les comparant entre elles, les diverses dates fournies par la méthode du ^{14}C et dont la plus ancienne, à Poike, remonterait au IV^{e} siècle de notre ère.

Enfin en un mémoire important Thor Heyerdahl passe en revue tous les types d'outils trouvés en surface. Il en donne la description avec le plus grand soin : mataa et autres autres objets en obsidienne, toki ou erminettes en basalte, pics, scies, racloirs et grattoirs, limes, polissoirs aiguisoirs auxquels s'ajoutent aiguilles, alènes, navettes en os ainsi qu'une très importante série d'hameçons dont les divers types sont décrits avec soin. C'est là une notable contribution à la typologie du Pacifique oriental. Les techniques de fabrication des hameçons bien illustrées constituent un utile document. Les curieuses pierres à rainures et les rares ornements, les bols de pierres circulaires et les lampes primitives, les pilons, les paenga (pierres de base des maisons naviformes) et les appuie-nuques en pierre, les phallus et les boules de pierre liés au culte de la fécondité, les poids de filets, les ornements en os et en coquillage, achèvent cette nomenclature et ces descriptions. Les remarques relatives aux sculptures de pierre à but magico-religieux ou culturel et leur âge relatif par rapport aux statuettes de bois sont évoqués. Les pétroglyphes zoomorphiques réalistes (tortues) ou stylisés (yeux et sourcils) ainsi que les statues et statuettes de pierre et de bois, les peintures rupestres sont décrits et comparés entre eux.

Les conclusions générales de cet imposant volume sont tirées par Heyerdahl d'une part, par Ferdon Jr. d'autre part.

Au point de vue de la chronologie absolue, l'histoire de l'île de Pâques en relation avec les monuments se situerait entre 386 et 1575-1580 de notre ère. Les rites en relation avec ces monuments furent encore en usage jusque 1867. Les trois périodes successives révélées par la stratigraphie et les styles pascuans ne seraient pas dues à une évolution d'une seule et même race. Un apport péruvien et un apport de la Polynésie centrale, peut-être marquisien, doivent être pris en considération. L'apport architectural le plus parfait rencontré dans la culture la plus ancienne serait dû à une influence du Tiahuanaco. Il en est de même dans les formes anciennes de la statuaire de pierre qui auraient la même origine.

Les statues ultérieures, correspondant à la période moyenne de l'île

de Pâques, diffèrent selon qu'il s'agit des statues du volcan ou des statues placées sur les ahus. Ces dernières seules ont les yeux creusés et incrustés. Cependant les statues pascuanes ne seraient pas sans parenté, Skjösvold l'affirme, avec les statues marquisiennes.

Outre les statues, il est d'autres types de sculptures dont l'équivalent se retrouve aux Marquises et au Pérou.

La forme architecturale du « Tupa », étudiée systématiquement pour la première fois, pose un débat-problème d'interprétation.

La botanique plus que la faune confirme les relations culturelles et leur apporte de précieuses preuves.

Selon Ferdon Jr. le culte de l'homme-oiseau, très typique de l'île de Pâques, est inconnu dans le restant de la Polynésie; au contraire il serait originaire du Pérou ou de la Bolivie.

Les sépultures à incinération de l'île de Pâques seraient plutôt aussi d'origine américaine, de même que le motif de « l'œil pleurant » que l'on ne trouve pas en Polynésie. Cette influence américaine arrivée par des navigateurs sur radeaux de balsas, ne serait pas, selon Ferdon Jr., antérieure à l'époque Inca. Cette opinion est, croyons-nous, très sage.

Elizabeth DELLA SANTA.

Ch. VAN REEPINGHEN et P. ORIANNE, *La procédure devant la Cour de Justice des Communautés européennes*, 181 pagec, in-8°, Bruxelles, Maison Ferd. Larcier, Paris, Librairie Dalloz, 1961, 300 FB.

L'ouvrage de MM. van Reepinghen et Orianne traite essentiellement — comme son titre l'indique — de la procédure devant la Cour des Communautés, savoir : l'organisation de la Cour et les règles de procédure *stricto sensu* (règles de forme qui doivent être suivies dans les instances devant la Cour). Les règles de compétence qui ont surtout retenu l'attention de la doctrine jusqu'à ce jour, n'ont pas été abordées si ce n'est au cours du bref chapitre introductif.

Au point de vue de la procédure les institutions suivantes sont tour à tour examinées : les règles et délais des actes de procédure (chap. III), l'introduction et le développement de la procédure écrite (chap. IV), les preuves et les mesures d'instruction (chap. V), les fins de non-recevoir et exceptions (chap. VI), l'intervention (chap. VII), les débats (chap. VIII), les arrêts (chap. IX), l'exécution des arrêts (chap. X), les dépens et l'assistance judiciaire (chap. XI), les désistements (chap. XII), le référé (chap. XIII), la procédure par défaut et l'opposition (chap. XIV), les voies de recours extraordinaires (chap. XV), les procédures spéciales (chap. XVI) et l'emploi des langues (chap. XVII).

Les quatre-vingt-dix dernières pages de l'ouvrage reproduisent l'ensemble des textes officiels concernant la Cour, c'est-à-dire : des extraits pertinents des Traités instituant la CECA, la CEE et la CEEA, les différents protocoles concernant le statut de la Cour (CECA, CEE et CEEA), le règlement de procédure de la Cour du 3 mars 1959 et enfin les instructions au Greffier de la Cour arrêtées par la Cour le 23 juin 1960. Un index alphabétique des matières clôt l'ouvrage.

Le principal but de ce livre semble être d'avoir voulu procurer aux avocats un vade-mecum pratique sur la procédure de la Cour, une sorte de précis de procédure de la Cour; l'aridité de la matière (pour les non-initiés) était sans doute la cause que rien à cet égard n'avait été tenté

jusqu'à ce jour. Les auteurs comblent cette lacune en nous apportant, d'une part, l'ensemble des textes pertinents à la date d'édition et, d'autre part, un commentaire systématique, clair, ordonné et consciencieux de la matière. Nous manquerions cependant à l'honnêteté si nous disions que ce commentaire nous a apporté tout ce que nous espérions des auteurs qui sont tous deux à la fois professeurs et avocats. Quant à l'art de l'exposé, nous n'avons rien à dire; par contre la méthode utilisée nous paraît mal appropriée à l'objet de l'étude.

On a, en effet, l'impression, en lisant la première partie de ce livre qu'il s'agit de montrer aux avocats belges que la procédure de la Cour de Justice des Communautés se comprend parfaitement à la lueur des connaissances de la procédure civile de droit interne. Les ouvrages et références cités se limitent généralement aux codes de procédure civile des pays de la Communauté et à la jurisprudence des cours et tribunaux internes, avec une nette faveur pour la jurisprudence belge. La méthode est certes louable dans la mesure où elle aide les avocats belges à consulter et comprendre les textes internationaux régissant la Cour, mais, du fait de l'appel exclusif à des concepts de droit interne, nous craignons qu'elle ne fausse profondément les idées, qu'elle ne présente la Cour sous un jour fort incomplet : celui d'un tribunal interne, pour ne pas dire d'un tribunal civil.

Si les auteurs avaient inclus dans leur étude l'examen de la compétence de la Cour — qui joue par ailleurs un rôle fondamental en matière de recevabilité des recours — nous pensons que le recours à l'analogie leur serait également apparu trop à sens unique. La Cour n'est pas seulement un tribunal civil; c'est surtout une juridiction administrative, une Cour constitutionnelle et même une cour internationale; en tant que gardienne des Traités ses fonctions sont fort peu assimilables à celles des tribunaux internes. Cette diversité des compétences a pour corollaire que ni les auteurs des Traités, ni la Cour elle-même n'ont pu rechercher exclusivement leur inspiration sur le plan de la procédure dans la procédure civile de droit interne. Par contre, la procédure des tribunaux administratifs et de certaines cours ou tribunaux internationaux ont été des précédents utiles.

L'utilisation de la jurisprudence de la Cour nous a de même paru fort insuffisante. Certes, les auteurs se réfèrent aux décisions de la Cour chaque fois que celle-ci a été amenée à se prononcer sur une question de procédure, mais ils ne lui accordent qu'une place dérisoire par rapport aux développements théoriques de droit comparé; ils ne lui donnent aucun développement. C'est pourtant au travers de cette jurisprudence, des cas vécus et des difficultés rencontrées que la Cour a élaboré sa procédure. On aurait aimé savoir comment se présentaient les problèmes de procédure concrètement, comment ils se posaient, comment et pourquoi la Cour les a résolus d'une certaine façon. Tout cela est important, car la méthode utilisée par la Cour est par excellence une « case method » et que par conséquent sa jurisprudence, ainsi que le montre l'examen de ses décisions en matière de recevabilité des recours, par exemple, a autant sinon plus d'importance que les textes de base.

Aussi espérons-nous que, si les auteurs sont amenés à présenter une seconde édition de leur manuel, ne fût-ce que pour y examiner le Règlement additionnel de procédure de la Cour de Justice des Communautés européennes du 5 février 1962, ils pourront tenir compte des aspects internationaux de la Cour et surtout accorder une place plus

large à sa jurisprudence en illustrant ses prises de position par les faits de la cause. Ce manuel, si consciencieusement fait pour le reste, y gagnerait l'attrait du vécu.

Jean-J.-A. SALMON.

L'UNIVERSITÉ EUROPÉENNE. *Colloque des 22 et 23 mars 1962*, Editions de l'Institut de Sociologie de l'Université Libre de Bruxelles, Collection du Centre national d'étude des problèmes de sociologie et d'économie européennes. 1963.

Cet ouvrage comporte les textes de huit conférences prononcées lors du Colloque, ainsi que celui de dix-huit interventions des participants.

Une place importante — plus particulièrement les exposés de MM. Hirsch et Dehousse et une partie des conclusions de M. Rifflet — est consacrée à l'historique et à l'analyse des divers projets relatifs à l'Université européenne, ainsi qu'à l'examen critique de l'attitude et du rôle des organismes qui sont intervenus aux divers stades : Assemblée parlementaire, Comité intérimaire composé de représentants des Communautés et des gouvernements, Conseil des ministres. Des enseignements intéressants se dégagent de cette analyse, quant au caractère plus ou moins communautaire de l'optique des diverses instances : position « maximaliste » de l'Assemblée Parlementaire (au début tout au moins), projet du Comité intérimaire tenant compte de certaines résistances, manque d'accord entre les six gouvernements.

L'exposé de M. Hirsch décrit tous les aspects de l'Université européenne telle qu'elle était conçue par le Comité intérimaire. Celui de M. Brugmans insiste sur les caractéristiques spécifiques et originales qui doivent être celles de l'institution nouvelle. Le côté concret et pratique de l'ouvrage est complété par la relation de deux expériences vécues d'enseignement européen : celle de l'Institut européen d'administration des affaires de Fontainebleau, par M. Giscard d'Estaing; celle de l'Ecole européenne, par M. Van Houtte. Ce dernier suggère que soit adoptée, pour l'édification d'un enseignement supérieur européen, la méthode empirique et pragmatique qui seule permit à l'école européenne de voir le jour et de se développer.

Le large débat qui constitue la majeure partie du livre est un reflet de la controverse fondamentale qui a marqué toutes les étapes du projet, entre les partisans d'une institution supranationale nouvelle et ceux d'une coopération accrue entre universités existantes. L'intérêt de l'ouvrage nous paraît être double : d'une part il met en lumière un aspect de la divergence profonde qui existe, dans le domaine culturel comme dans le domaine politique ou militaire, entre l'esprit communautaire et l'esprit national; d'autre part, il exprime les vues de personnalités éminentes au sujet de la crise d'adaptation aiguë que traversent les universités d'Europe, et des remèdes qu'elles envisagent. La lecture des textes du colloque donne une image du monde universitaire européen qui répond implicitement au vœu, exprimé dans l'allocution inaugurale du ministre Larock, de voir étudier les raisons sociologiques des difficultés rencontrées.

Les travaux ne fournissent pas de réponse définitive à celui qui se pose la question : « Faut-il faire une Université européenne, et laquelle ? » Mais on trouve dans les débats, outre l'explication de l'état de stagnation du problème, tout l'éventail des arguments invoqués pour

ou contre la création d'une Université européenne, et de multiples réflexions concernant la réforme et l'européisation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

De nombreux orateurs ont mis l'accent sur les carences qualitatives et quantitatives de l'enseignement universitaire, et certains ont déploré le traditionnalisme des universités; citons M. Giraud : « Nos universités... ont des routines, elles défendent leurs privilèges et leurs droits avec intransigeance;... elles ne veulent pas faire la place qu'ils doivent avoir aux enseignements nouveaux. Cependant quand ces enseignements nouveaux s'organisent en dehors d'elles, elles se plaignent d'être dépossédées. » Chacun convient de la nécessité d'un effort de rénovation des universités; certains, tels MM. Nikuradse, Cereti et Goriely, estiment que l' « européisme » est une mutation historique et sociologique qui doit donner naissance à une ou à des universités, tout comme l'ont fait les autres époques de l'histoire. Accord donc quant à la nécessité de « faire quelque chose ». Mais large désaccord quant à l'action à entreprendre. Résumons les thèses opposées — entre lesquelles se place un riche éventail de positions diverses, dont il nous est impossible de rendre compte ici — : pour M. Jahrreiss, le projet d'Université européenne « apparaît comme une fausse note dans le concert des universités d'Europe », universités dont la coopération est en voie d'enrichissement et d'extension constante; M. Bigwood estime que la coordination entre universités existantes doit être améliorée, mais qu'il ne faut pas les faire passer au second rang au bénéfice d'une institution nouvelle. Par contre, M. Constantinesco pense que le stade de l' « Europe des patries » dans le domaine universitaire et culturel, ne pourra être dépassé que par la création d'une Université européenne qui constituera pour les universités nationales un ferment d'émulation, un pilote. M. Brugmans ajoute que ce rôle de ferment ne pourra être le sien que si elle est une émanation des universités actuelles, et en étroite association avec elles.

Ainsi que le fait remarquer M. Rifflet dans ses conclusions, ces divergences sont motivées par des différences fondamentales de conception au sujet de l'intégration européenne. En commençant sa conférence, M. Van Houtte déclare qu' « il est temps de préparer un vaste programme d'éducation européenne en partant d'un concept clair et précis de l'Europe ». Or, ce concept clair et précis est lui-même matière à controverse, car si pour les uns l'intégration européenne doit résulter d'une évolution comportant une longue phase de coopération et d'harmonisation, pour d'autres cette intégration est une mutation sociologique et seule l'action d'organismes supranationaux permettra un rapprochement véritable et durable. Sur le plan universitaire, cette différence de conception sépare les tenants de la coopération interuniversitaire de ceux d'une Université européenne, guide et pilote sur la voie de l'européisation.

Sans doute faut-il attribuer aux particularismes nationaux, auxquels s'ajoute dans ce domaine — les travaux du colloque en font foi — un certain particularisme universitaire, le fait que l'impasse dénoncée lors du colloque dure toujours et confère à l'ouvrage un intérêt très actuel.

Dans ce débat riche en enseignements sur les attitudes des universitaires d'Europe en une matière qui les concerne de très près, on trouve aussi des réflexions intéressantes sur le problème essentiel de l'équivalence des diplômes, sur les relations entre les universités et les Commu-

nautés, sur l'opportunité de donner une place à la culture générale dans l'enseignement supérieur. Relevons aussi l'esquisse intéressante, faite par M. Goriely, d'une explication sociologique de la tendance nationaliste des universités.

Une table des matières détaillées facilite la lecture, malgré la diversité des interventions dont l'ordre chronologique a été respecté.

N. Loeb.

Guy Spitaels, *L'année sociale 1962*, Institut de Sociologie, U.L.B., Bruxelles, 1963.

Pour la troisième fois, Guy Spitaels nous présente son panorama de la vie sociale en Belgique (1).

A l'instar des autres années, l'auteur envisage successivement la vie législative, la vie paritaire, la vie syndicale et la pensée sociale des partis politiques, le visage social de l'Europe et l'emploi et le chômage. Le visage social de l'Europe est une nouveauté puisque l'auteur élargit ainsi le cadre habituel en dégageant les implications et les conséquences que l'intégration européenne entraîne sur la réalité économique et sociale.

Dans la vie législative, on épinglera tout particulièrement les pages consacrées à l'élaboration d'une politique familiale et de population et aux projets sur le maintien de l'ordre. On se souvient du climat passionnel dans lequel ont été présentés ces problèmes et il faut savoir gré à l'auteur de présenter avec clarté et précision le déroulement des événements. En ce qui concerne la politique familiale et de population, il apparaît, malgré l'accord (2) sur la nécessité de définir une politique globale familiale et de population, que la concordance cesse lorsqu'il s'agit de fixer un cadre institutionnel et de définir une politique d'immigration (3). Il est intéressant, par ailleurs, de constater que les mesures gouvernementales ne s'inscrivent dans aucun plan et sont très limitées par rapport à la vaste politique démographique et familiale promise dans la déclaration gouvernementale du 2 mai 1961.

La vie paritaire a été marquée par la programmation sociale privée et dans les services publics, les principaux avis du Conseil National du Travail et surtout par les grèves d'Olen et des Forges de Clabecq. Du point de vue de l'analyse de ces deux grèves, deux questions viennent à l'esprit. En premier lieu, on peut se demander pourquoi l'auteur qualifie de « données sociologiques » (4) ce qu'il désigne, quelques pages précédentes, par « quelques problèmes soulevés par la grève » (5). En deuxième lieu, on ne saisit pas ce que l'auteur entend par données sociologiques puisqu'il englobe sous ce titre les revendications salariales ainsi que le protocole d'accord (6) et la reprise du travail (7).

(1) V. *L'année sociale 1960 et 1961*, Institut de Sociologie, U.L.B., Bruxelles, 1961 et 1962. Au lecteur non averti, il n'apparaît pas qu'il s'agit de la troisième livraison d'une collection.
(2) A l'exception du Conseil Economique Flamand.
(3) Pp. 109-110.
(4) Pp. 183 et 191.
(5) P. 177.
(6) P. 188.
(7) P. 189.

Le syndicalisme agricole ([8]), les congrès des syndicats libéraux, du P.L.P. et de la C.S.C. et l'affrontement des tendances au sein de la F.G.T.B. font l'objet de la troisième partie. On s'étonnera que pour le syndicalisme agricole, l'auteur ait réuni sous le titre « Les positions des protagonistes », des titres aussi disparates que les premières décisions gouvernementales, la hausse du prix du lait et du beurre, le Conseil Général du P.S.C., etc.

La quatrième partie précédant celle consacrée à l'emploi et au chômage traite des travaux des congrès des organisations européennes de la C.I.S.L. et de la C.I.S.C. et aborde l'examen des problèmes de l'égalisation des salaires féminins et de l'établissement d'une programmation au niveau des Six.

Dans l'ensemble, la méthode d'approche de Guy Spitaels demeure descriptive puisqu'il rapporte, en les classant, les données sociales marquantes de l'année 1962. Sa méthode ne semble guère avoir évolué depuis son premier ouvrage puisqu'il y était déjà question de proposer un tableau de la vie sociale belge ([9]). Et pourtant, on peut remarquer une certaine modification de l'optique de son travail. S'il se borne encore globalement à décrire les principaux événements de 1962 — à ce titre, son ouvrage constitue une appréciable source de références et de documentation — on soulignera cependant qu'il s'efforce de dépasser la description en colorant certains chapitres de quelques commentaires personnels. Il en est ainsi pour les pages consacrées à l'élaboration de la politique familiale, aux projets sur le maintien de l'ordre, au syndicalisme agricole, au Congrès du P.L.P., à l'égalisation des salaires masculins et féminins et au débat sur la programmation européenne.

Par ailleurs, on constatera le souci de l'auteur à situer certains événements — notamment les grèves d'Olen et des Forges de Clabecq et le syndicalisme agricole — en traçant le cadre économique et social dans lequel ils s'inscrivent. Cette méthode permet, en effet, de donner une autre dimension et d'échapper ainsi à une description dégagée de leur contexte.

P. SCHOETTER.

Valmy FEAUX, *Cinq semaines de lutte sociale. La grève de l'hiver 1960-1961*, Editions de l'Institut de Sociologie, Bruxelles, 1963, 255 pages.

« Phénomène social total », la grande grève qui, du 20 décembre 1960 au 23 janvier 1961, a paralysé l'activité économique de la Belgique, et plus particulièrement de la Wallonie, ne peut manquer de retenir l'attention du sociologue pour lequel elle constitue indiscutablement un objet d'étude privilégié. Et, de fait, sitôt terminée la phase aiguë de cet important conflit social, l'on a pu assister à une impressionnante floraison d'analyses plus ou moins sociologiques, nourries d'impressions sur le vif et d'expériences vécues : la multiplicité de ces études traduit en fait la surprise des sociologues et, pour d'aucuns, la revision plus ou moins déchirante de leurs thèses un peu trop superficielles concernant le soi-disant « embourgeoisement » de la classe ouvrière.

([8]) Dont l'action importante a inspiré à l'auteur la photographie figurant sur la couverture de l'ouvrage.

([9]) G. SPITAELS, *L'Année sociale 1960*, p. 9, Institut de Sociologie, Bruxelles, 1961.

Car, pour le sociologue, l'intérêt de ce conflit, pompeusement et peut-être imprudemment baptisé de « grève du siècle », est double : d'une part, il s'agit de le comprendre et de l'expliquer en tant que phénomène social total, d'autre part il y a lieu de le considérer comme un cas rare d'expérience sociale (ces expériences que le sociologue ne peut créer en laboratoire, à peine de voir s'évanouir la réalité sociale complexe qu'il veut analyser), comme un test pour les théories dominantes concernant l'évolution de la classe ouvrière (ce qui implique une interprétation en termes de conscience de classe).

Lorsque surgit un tel événement, le sociologue abandonne son bureau, sa plume et ses questionnaires, ses livres et ses machines à calculer pour se plonger dans la réalité sociale en marche. Transformé en observateur plus ou moins participant, il saisit sur le vif, par l'expérience concrète du mouvement social, les dimensions essentielles de celui-ci. Sa description et son explication, qui vont y gagner en profondeur et en authenticité, risquent toutefois d'y perdre de leur indispensable objectivité.

Telle semble bien être la caractéristique majeure des études publiées immédiatement après la grève 1960-1961, lorsqu'on les relit à tête reposée.

Le progrès de la connaissance sociologique n'est toutefois possible que sur base de données moins subjectives.

Aujourd'hui que le temps a déjà permis aux passions exacerbées de s'apaiser quelque peu, le moment approche où pourra sans doute être tentée une analyse globale et objective de cette longue lutte sociale.

Cette analyse, comme toute démarche scientifique, se développera en deux étapes : une étape « informative », consistant en la collecte des faits et leur description, une étape « explicative » centrée sur l'interprétation de ces faits, sur l'élaboration théorique à partir des données concrètes puisées dans la réalité. Une explication et une élaboration théorique objectives ne peuvent se concevoir sans que soient au préalable réunies les informations objectives concernant les phénomènes étudiés.

Valmy Féaux, qui nous présente aujourd'hui le film de la grève, replacée dans le contexte qui lui donne toute sa signification, a donc procédé à ce premier et indispensable travail. Et en cela son mérite est triple, car il s'est attelé à la partie la plus fastidieuse et la plus méconnue de l'activité scientifique, car il l'a fait avec un louable effort d'objectivité, enfin et surtout car il n'a pas craint d'aborder un sujet dangereux, de risquer une recension dont à l'avance on peut deviner qu'elle suscitera plus les critiques que les louanges des acteurs concernés et par conséquent partiaux.

Avec une modestie qui l'honore il a tenu lui-même à situer dès le départ les limites de son étude, qui se veut récit historique et non analyse sociologique.

Certes ce récit — passionnant, parce que non passionné — est-il constitué principalement par la présentation de la « toile de fond » historique de la grève (Chap. 1, pp. 13-28), des prémices de la grève (chap. 2, pp. 29-66), de la grève elle-même (chap. 3, pp. 67-181) et de ses prolongements (chap. 4, pp. 187-214) : à cet égard, l'auteur confronté aux sources d'information les plus contradictoires, s'est livré à un patient travail de mise au point pour lequel il convient de le féliciter sans réserve. Mais pourtant, à cela ne se limite pas l'apport de l'ouvrage.

La grève y est sans cesse replacée dans son contexte, des aperçus synthétiques en sont donnés (pp. 169-186) et le récit débouche sur des « considérations terminales » (pp. 215-217), qui tracent en fait les grands axes d'une possible interprétation sociologique.

Il ne faut pas être grand clerc pour deviner que ces dernières pages retiendront particulièrement l'attention des sociologues, et qu'elles donneront lieu aux controverses les plus vives. Par leur brièveté voulue, elles s'interdisent d'apporter les indispensables nuances à une pensée fondamentalement exacte. Afin de ne pas entrer ici dans une discussion pointilleuse des vues que V. Féaux émet concernant le déclenchement du conflit, la rupture entre l'appareil syndical et la masse ouvrière, l' « abandon progressif » des travailleurs par cet appareil, la conscience de classe « salariale », la « démission » des cadres traditionnels, etc., nous nous contenterons de noter avec faveur que ces réflexions — leur énoncé en est la meilleure preuve ! — ouvrent des perspectives nouvelles, suscitent des interrogations fécondes, appellent l'élaboration théorique. Plutôt que de disputer l'auteur sur des points de détail, il convient donc de le louer de ne pas s'être contenté de réunir des matériaux à l'état brut, d'avoir osé émettre certaines réflexions personnelles, qui, espérons-le, stimuleront de futures recherches. En agissant de la sorte, il n'a certes pu éviter une certaine subjectivité, mais l'on sait que l'objectivité absolue est impossible, qu'elle n'existe que dans la mesure où l'on prend conscience de sa subjectivité surtout en des domaines aussi « explosifs » : à cet égard, nul ne pourra nier le grand effort d'impartialité de l'auteur.

Signalons au passage l'intérêt des documents annexés à l'étude proprement dite (l'échange de correspondance entre A. Renard et A. Cool, l'allocution du Premier Ministre à la radio, le message des prêtres de Seraing, le tableau des discours ministériels à la radio et à la T.V. durant la grève, l'adresse au Roi rédigée à Saint-Servais, le mémorandum P.S.B.-F.G.T.B. remis au chef de l'Etat, le manifeste du M.P.W., etc.), ainsi que l'excellente initiative d'un résumé synthétique à la fin de chaque chapitre, et citons, en guise de conclusion, l'auteur lui-même :

« La grande grève de l'hiver 1960-1961 fera date dans l'histoire sociale de ce pays, car elle en a modifié assez profondément le panorama politique, économique et social. Elle a obligé gouvernement, patrons et syndicats à examiner les problèmes qui se posent à la Belgique avec un esprit différent de celui de 1960. Souvent, il faudra se référer à ce vaste conflit pour comprendre certaines mutations historiques. A ce titre, la grève de 1960-1961 méritait d'être relatée de façon aussi approfondie et complète que possible. »

Le mérite de Valmy Féaux est grand d'avoir entrepris cette tâche et surtout de l'avoir menée à bonne fin, malgré les difficultés inhérentes à ce genre d'étude.

Marcel Bolle De Bal.

B370
Exp. 2

★

REVUE DE L'UNIVERSITÉ

de Bruxelles

NOUVELLE SÉRIE
(SEIZIÈME ANNÉE)
MAI-JUILLET 1964

★

4

SOMMAIRE

S. SULZBERGER, Delacroix, créateur d'harmonies nouvelles 299
M. DELCOURT, Le teilhardisme 303
J. WEISGERBER, Défense de l'Histoire 331
A. DE BLUTS, Propos sur les vertus d'équilibre du droit 347
M.-L. GOFFIN, Jean-Paul de Dadelsen 363
E. LEHOUCK, Le talent littéraire de Flora Tristan . . 376
Bibliographie 392

UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES (20 NOV. 1834)

REDACTION : 56, AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, BRUXELLES
ADMINISTRATION : 31, AVENUE DES COCCINELLES, BOITSFORT

PUBLICATION BIMESTRIELLE

UNIVERSITÉ LIBRE BRUXELLES

COMITÉ DE RÉDACTION

M. P. ANSIAUX
(Faculté de Droit)

M. C. DELVOYE
(Faculté de Philosophie et Lettres)

M. M. HOMÈS
(Faculté des Sciences)

M. A. JAUMOTTE
(Faculté des Sciences appliquées)

M. H. NEUMAN
(Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques)

M. P. RIJLANT
(Faculté de Médecine)

M. D. TITS
(Ecole des Sciences psychologiques et pédagogiques)

M. E. JANSON
(Directeur)

M. E. JANSSENS
(Secrétaire)

La rédaction est établie à Bruxelles, 56, avenue Franklin Roosevelt.

L'administration est assurée par M. E. Janssens, 31, avenue des Coccinelles, Bruxelles 17.

Abonnements :

Les abonnements partent du 10 octobre.

Il y aura cinq numéros par an, espacés d'environ deux mois.

Abonnements annuels (5 numéros) . .	200 francs
Prix de vente au numéro	60 francs
Numéro double	120 francs
Numéro triple	180 francs

Le prix de l'abonnement doit être versé au compte de chèques postaux n° 3118.71 de M. Janssens, 31, avenue des Coccinelles, Bruxelles 17.

Publiée avec l'appui du Ministère de l'Instruction publique

Delacroix, créateur d'harmonies nouvelles

par **Suzanne SULZBERGER,**
Professeur à l'Université de Bruxelles

Il est banal de citer Delacroix parmi les coloristes. Pourtant le sens de ce terme de « coloriste » reste vague et imprécis. Hélas! les mots sont pauvres pour interpréter le langage des couleurs, la transposition qui s'impose ne peut se passer de comparaisons musicales.

Ces difficultés ne paraissent pourtant pas insurmontables et la splendide exposition du musée du Louvre (1963) nous incite à quelques réflexions sur le rôle joué par le blanc dans la magistrale orchestration du grand romantique.

Remarque préliminaire : Delacroix donne au blanc une signification au moins égale à celle des teintes plus brillantes; tandis que pour d'autres peintres le blanc est un repos, une valeur incolore, il n'assume jamais cette fonction chez notre peintre.

Tour à tour, le sentiment tragique, l'exaltation joyeuse, l'éclat d'une lumière intense, sont suggérés par une teinte neigeuse.

Déjà dans la *Barque du Dante* (1822), deux notes de blanc extrêmement vigoureuses, contrastant avec la gamme soutenue de l'ensemble, mettent en valeur le masque tragique de Virgile. Cet effet est beaucoup plus sensible dans l'esquisse (n° 27) (*) qui, ayant moins souffert du temps et du bitume, a conservé une parfaite unité. Le même emploi du clair souligne l'expression tourmentée dans le *Portrait de Paganini* (n° 150), composé

(*) Les numéros sont ceux du catalogue *Eugène Delacroix, 1798-1863*, Exposition du centenaire, dont l'auteur, M. M. Serullaz, prépare un Mémorial.

d'une dominante de noir sur laquelle tranche une note stridente de blanc; *Hamlet* (n° 284) se découpe en silhouette sombre sur un ciel enflammé et un mince liséré blanc souligne le col et le bas des manches. Cet effet bien particulier pourrait évoquer le vol d'un oiseau blanc sur un ciel d'orage.

Un principe analogue subsiste dans le *Massacre de Scio* (1824); ondoyant sous la lumière, une large bande de linge blanc accentue la teinte olivâtre du masque buriné de la femme assise à droite et le même contraste se répète sur le corps bronzé de l'homme étendu au centre; de nombreux rappels contribuent à l'harmonie et à l'équilibre de la composition.

Dès 1828, dans la *Mort de Sardanapale*, le blanc couvre de plus grandes surfaces et voisine avec une gamme de rouges. Cette juxtaposition traduit la splendeur et l'éclat de l'Orient. Ces couleurs largement étalées à l'avant-plan droit sont reprises en sourdine dans l'image du satrape, déjà voilée par la mort.

Le rôle actif du blanc s'intensifie lorsqu'il désigne à l'attention le personnage principal et surtout lorsqu'il se combine avec un effet de lumière. Dans *Le Roi Jean à la bataille de Poitiers* (n° 120), le héros se reconnaît dans la mêlée à son manteau d'hermine éclatant de lumière; cette tache claire détermine la direction et le mouvement de la composition, désaxée vers la gauche.

Pour ce qui est du *Naufrage de Don Juan* (n° 306), exposé en 1841, on ne pourrait mieux faire que de citer Paul Signac (1) : « L'effet tragique est dû à une dominante vert glauque foncé, assourdie par des noirs lugubres; la note funèbre d'un blanc éclatant sinistrement parmi tout ce sombre, complète cette harmonie de désolation. »

Lors du voyage au Maroc, Delacroix ne se lasse pas d'admirer l'allure fière et la beauté antique des hommes drapés de blanc. « Tout cela en blanc comme les sénateurs de Rome et les Panathénées d'Athènes. » Croquis, études, notations constituent un inépuisable répertoire d'images que la mémoire se plaît à évoquer.

La lumière presque incandescente éclate dans le costume et la coiffure du *Kaid, chef marocain* (n° 261); des blancs un

(1) P. Signac, *D'Eugène Delacroix au Néo-Impressionnisme*, Paris, 4e éd., 1939, p. 49.

Portrait de Paganini
Washington, The Phillips Collection
H. 0,41 × L. 0,28

peu amortis se répètent de part et d'autre : ici un mouchoir flottant sur le ciel, là le pelage d'une chèvre.

Une rue à Mékinez (n° 200) oppose, sous un soleil implacable, les formes vivantes aux larges plans du mur clair. Cet effet avait été observé d'après nature puisque Delacroix note : « murs peints en jaune, le bas en général en blanc, très propre à détacher les figures » et ailleurs, « les hommes blancs sur les murs. » En quelque sorte une première version de l'admirable *Noce juive* (n° 309) où le mouvement et l'animation de la danse s'expriment par une symphonie joyeuse de blanc et de rouge. Le diapason est donné par le musicien se découpant au centre sur le mur pâle; son turban, encerclant de blanc une calotte vermillon est d'une audace géniale. Tout le haut du tableau est construit en lignes simples et apaisées, soulignées par de larges encadrements verts, couleur complémentaire.

La palette adoptée pour les *Femmes d'Alger* (1834) est particulièrement somptueuse et s'enrichit des multiples ressources du clair-obscur. L'une de ces femmes, posée en pleine lumière, est vêtue d'un corsage blanc, un blanc fort, entier, légèrement moucheté de rose et de vert; le contraste du noir épais de la coiffure accuse l'éclat intense du vêtement. Cette couleur éveille de multiples échos, tout un jeu de transparences et de reflets argentés, impossible à décrire.

On songe irrésistiblement à Véronèse, à ces *Noces de Cana* dans lesquelles le musicien assis à l'avant-plan gauche porte un costume blanc lamé d'argent. Delacroix, qui a copié plus d'une fois ces *Noces* et ce personnage en particulier, ne cache pas la vénération qu'il éprouve pour le grand Vénitien : « Tout ce que je sais, je le tiens de lui. »

Dans la grande *Chasse aux lions* (n° 465), qualifiée par Baudelaire de « véritable explosion de couleurs » le blanc joue son rôle avec une rare maîtrise. Il est vrai d'autre part que certaines peintures ne comportent pas de blanc, par exemple l'*Entrée des Croisés à Constantinople* (n° 300).

Ces quelques indications schématiques ne sont qu'un rapide aperçu. Il serait essentiel d'insister sur les rapports et les proportions, de distinguer les nuances variées dans cette gamme de blanc, de noter les qualités du pinceau travaillant parfois en pleine pâte et parfois d'une touche enlevée et légère.

L'impression gênante provoquée par certaines peintures trop nettoyées est due souvent à la dureté des blancs. La *Médée* de Lille (n° 256) en est un pénible exemple de même que le *Christ au Tombeau* (n° 385) complètement dénaturé par l'éclat fallacieux du linceul, alors que la version réduite (n° 386) a conservé les qualités anciennes.

« La couleur n'est rien si elle n'est pas convenable au sujet et si elle n'augmente pas l'effet du tableau par l'imagination[2]. » Cette citation pourrait être illustrée par une des œuvres les plus émouvantes. *La Grèce expirant sur les ruines de Missolonghi,* chef-d'œuvre du musée de Bordeaux. Ce n'est pas l'expression du visage à l'œil sombre, ni le geste pathétique, ni même la main crispée du cadavre ou l'éclaboussure sanglante qui touchent le spectateur mais bien la parfaite harmonie dans la froideur du bleu, du blanc et du gris; un blanc cassé, neutre, endeuillé sur lequel joue en longues larmes le reflet des broderies soyeuses.

(2) *Journal de Eugène Delacroix*, Ed. A. Joubin, Paris, 1932, t. II, p. 139.

Le teilhardisme

par **Marie DELCOURT**

Le teilhardisme est resté longtemps un phénomène français. S'il a pénétré dans d'autres domaines, ce fut d'abord par des traductions qui relevaient d'une propagande plutôt que d'une diffusion spontanée : traductions d'ouvrages de P. Teilhard et d'ouvrages français consacrés à son œuvre. Dans les milieux catholiques allemands, le nom de l'auteur a longtemps symbolisé, assez confusément du reste, l'évolutionnisme chrétien. La situation tend aujourd'hui à se modifier, notamment en Italie et surtout aux Etats-Unis où Teilhard a vécu et où sa personne a pu exercer une certaine influence. Nulle part cependant ses livres ne se répandent et ne provoquent les commentaires, les critiques, qui se multiplient en France et en Belgique (1). Il est difficile à l'heure actuelle de savoir si ces progrès continueront et dans quelle direction. Tentons plutôt une récapitulation qui projette l'œuvre sur le paysage spirituel de la France contemporaine, afin de distinguer d'une part les différents apports qui en ont préparé la genèse et,

(1) Le premier fascicule des *Cahiers Teilhard de Chardin* (1958) contient quelques textes de lui, réunis sous le titre *Construire la Terre*, suivis de quatre traductions en anglais, en allemand, en russe et en arabe. Jusqu'en 1959, le teilhardisme allemand se réduit à une courte étude d'Adolf Portmann; les années suivantes en voient paraître d'autres, de plus en plus importantes, de J. V. Kopp, d'Ernst Benz, d'Ignaz Lepp, de Helmut de Terra. En 1962 paraît à Londres le livre de Ch. E. Raven sur *Teilhard, scientist and seer*. Celui de Giancarlo Vigorelli, *Il Jesuito proibito*, en est à son vingtième mille en trois mois. Toutefois le symposium que Bruges lui consacra en septembre 1963, en dépit de son titre d'*international*, n'avait dans son comité, en dehors de membres français et belges, que les professeurs Julian Huxley et Giorgio La Pira, maire de Florence. — L'article de Curt Hohoff (*Merkur*, n° 193, mars 1964) atteste en Allemagne une lente diffusion du teilhardisme, fondée surtout sur des traductions d'ouvrages français et belges.

d'autre part, de trouver dans des insatisfactions profondes une explication à son succès.

*
* *

Un petit Auvergnat, possédé depuis l'enfance d'une passion pour la géologie, quitte sa gentilhommière natale et entre à la Société de Jésus. Il fait une partie de ses études et de son noviciat à Jersey, où son collège s'est replié au moment des lois Combes. Ses supérieurs l'envoient pendant deux ans enseigner la physique et la chimie dans une de leurs écoles du Caire, après quoi il passe son théologat dans le Sussex et revient en France apprendre la paléontologie au Museum avec Marcellin Boule. En 1914, à 33 ans, il est brancardier sur le front. Puis il fait pendant quelque temps, à l'Institut Catholique de Paris, des cours de géologie qui seront suspendus dès 1923. Il part pour Tien-Tsin où il devient un bon paléontologiste de terrain. Il est de l'équipe qui fouille Choukoutien et qui exhume, le 25 décembre 1929, les restes du sinanthrope. Il participe à de nombreuses expéditions scientifiques en Asie et en Amérique et passe la seconde guerre en Chine, après quoi il occupe à Paris, pour peu de temps, une direction au Centre de la Recherche scientifique. Le Collège de France lui offre une chaire de paléontologie; Rome ne l'autorise ni à accepter ce poste ni à publier le *Phénomène humain*. Il accomplit encore plusieurs missions en Afrique du Sud et enseigne à l'Institut Catholique de Washington. Il meurt en Amérique le 10 avril 1955. En dehors de sa collaboration à des revues spéciales, il n'a publié jusqu'alors que quelques articles dans la revue des Jésuites, *Etudes*, et dans la *Revue des Questions scientifiques*, organe de la Société scientifique de Bruxelles et de l'Union catholique des scientifiques français. Il n'a touché le grand public que par des conférences. Sa famille et ses amis ont conservé ses manuscrits desquels, régulièrement, l'Eglise avait interdit l'impression. Imprimés à partir de 1955, ces ouvrages ont connu aussitôt une incroyable diffusion.

*
* *

Condorcet a écrit son *Esquisse des progrès de l'esprit humain* dans sa cachette de la rue Servandoni, puis dans sa

prison de Bourg-la-Reine. Renan a composé à Versailles, en 1871, ses *Dialogues philosophiques*. « Pour adorer Dieu alors, dit-il plus tard dans sa préface, il fallait regarder très loin et très haut; le « bon » Dieu était le vaincu du jour. » Condorcet également avait situé dans l'avenir le triomphe de cette raison qu'il voyait offensée autour de lui et singulièrement dans sa personne. Sa foi en elle avait peut-être, quoi qu'il semble, subi un assaut moins rude que celui dont souffrit Renan. Il se sentait impliqué dans une convulsion violente où naissait un monde à la genèse duquel il avait collaboré. Renan voyait s'acharner contre sa patrie cette Allemagne dont il avait été le disciple; il sentait vaciller toute une civilisation. Là où le mathématicien Condorcet n'avait pas douté, Renan l'historien n'a pas un argument à perdre pour redresser sa confiance en l'avenir. Sa foi en un Dieu immanent s'accorde avec son rationalisme pour lui dicter des formules rassurantes. « L'univers a un but idéal et sert à une fin divine; il n'est pas seulement une vaine agitation, dont la balance finale est zéro. Le but du monde est que la raison règne. » On croit entendre Condorcet, et encore lorsqu'il ajoute : « L'organisation de la raison est le devoir de l'humanité. » Mais voici qui rend un son différent :

« Je regarde comme évident que le monde a un but et travaille à une fin mystérieuse. On sent un immense *nisus* universel pour réaliser un dessein, remplir un moule vivant, produire une unité harmonique, une conscience. La conscience du tout paraît jusqu'ici bien obscure; elle ne semble pas dépasser beaucoup celle de l'huître ou du polypier, mais elle existe. Le monde va vers ses fins avec un instinct sûr... La vieille philosophie des causes finales, si puérile en ses explications, n'était erronée que dans sa forme. Il ne s'agit que de placer dans la catégorie du *fieri*, de la lente évolution, ce qu'elle plaçait dans la catégorie de l'être et de la création... Une vaste conscience spontanée domine l'Homme. »

Ces propositions, Renan les considère comme des *certitudes*. Voici, sous la rubrique des *possibilités* :

« Je crois qu'il y a une résultante du monde, une capitalisation des biens de l'humanité et de l'univers qui se forme par des accumulations lentes et successives, avec d'énormes déperditions, mais avec un surcroît incessant, comme dans la

nutrition de l'adolescent. La preuve qu'un tel reliquat existe, c'est que le monde a une marche. »

Et, dans les *rêves* :

« Le but du monde est la production d'une conscience de plus en plus perfectionnée. »

« Vues mal débrouillées, mais déjà toutes bergsoniennes », dira Dominique Parodi. Aujourd'hui que les admirateurs de Teilhard le présentent comme un philosophe, jusqu'à le comparer à Bergson, qui n'aurait peut-être pas accepté le rapprochement, on s'étonne de ne pas voir signalée la parenté du *Phénomène humain* avec les trois *Dialogues philosophiques* que du reste Teilhard n'avait probablement pas lus, tandis qu'il avait lu Condorcet. L'analogie s'explique, entre autres raisons, par la formation sacerdotale des deux hommes, par leur fidélité profonde, par-delà les dogmes, à un certain esprit, et, aussi, par une vue fixée, toute une vie durant, sur la science de l'homme.

« La découverte du passé m'a révélé la construction de l'avenir », écrit Teilhard (lettre du 8 septembre 1935). Renan dit de même : « Force nous est d'essayer de construire d'après ce que nous voyons la théorie de ce que nous ne voyons pas. » Formule beaucoup plus prudente, à laquelle Berthelot cependant objecta sévèrement : « C'est un des principes de la science positive qu'aucune réalité ne peut être établie par le raisonnement. Le monde ne saurait être deviné. » Et encore : « Rien ne sert de rêver, si ce n'est à se faire illusion à soi-même. » Les sciences qui expérimentent et celles qui ne peuvent qu'observer — pauvres petites sciences conjecturales — imposent des méthodes et forment des esprits bien différents. Un chimiste ne conçoit aucune hypothèse qu'il ne doive vérifier. Tout au contraire, la recherche de l'historien est orientée par des images; il sera toujours tenté de les prolonger au-delà des documents qui les ont suggérées. Un paléontologiste est un historien qui compte par millénaires et que la paucité des documents laisse rêver à son aise. La singularité de Teilhard est d'avoir traité les rêves comme des réalités et de leur avoir accordé tout le champ :

« Ce qui est mort est mort et ne m'intéresse plus. La seule découverte digne de notre effort est de construire l'avenir. » (*Vision du passé*, p. 269.)

La lettre de 1935 continue en ces termes :

« ... Et la préoccupation de l'avenir tend à tout balayer. Précisément, pour parler avec autorité de l'avenir, il m'est essentiel de m'établir avec plus de solidité comme spécialiste du passé. Mais n'est-ce pas une chose curieuse... que je ne croie plus autant à la valeur des découvertes que je puis faire parce que leur intérêt me semble d'ores et déjà dépassé? Maintenant que la découverte fondamentale est faite, à savoir que nous sommes tous portés par une onde marchante de conscience, que reste-t-il d'important à trouver derrière nous? Peut-être certains rythmes ou ressorts que nous cache la ténuité de l'instant présent. C'est dans ce sens que je veux réfléchir, pour sauver s'il est possible, pour mes vieux jours, la passion de la Géologie. »

Berthelot demanderait à quoi un savant reconnaît que la découverte fondamentale est faite, et s'il existe même quelque chose que l'on puisse désigner de ce nom. Qu'aurait-il pensé de cette déclaration à Max Begouën (14 septembre 1935) ?

« Je ne sais si je ne vais pas scandaliser mes amis de la préhistoire. Finalement je conclus qu'il n'y a qu'une seule manière de découvrir, c'est de construire l'avenir. » « J'ai envie de sourire de moi que je me vois si absorbé par la description d'un os fossile. » (5 août 1938.)

*
* *

Ce qui fait sourciller les doctes est précisément ce qui enchante ceux qui, avant toute chose, cherchent des solutions. Les *Dialogues philosophiques* n'ont eu aucune influence. Le teilhardisme prend comme un feu de paille. En un temps où chaque savant examine au microscope son os fossile, le décrit en un langage de spécialiste pour y découvrir plus de problèmes que de certitudes, voici un homme qui n'a qu'à effleurer une question pour la déclarer résolue. Ses convictions s'expriment en un lyrisme entraînant, où de grands néologismes à majuscule résonnent comme des noms de héros dans une saga. Celui que blessent le contact avec le monde d'aujourd'hui, et les appréhensions relatives au monde de demain, se trouve là transporté par miracle dans un univers où les

difficultés vulgaires s'évanouissent comme les ténèbres au lever du soleil.

Condorcet voit très bien qu'il faut redouter un accroissement de la population plus rapide que celui des subsistances. Mais l'espèce humaine acquerra des lumières dont nous pouvons à peine nous faire une idée et, dans l'avenir, le même espace de terrain pourra nourrir un plus grand nombre d'individus. Malthus lut le livre, médita la formule et refusa de s'en satisfaire. En un temps où les inquiétudes de Malthus, après avoir paru chimériques, deviennent pressantes, où l'on explique la guerre comme une finalité inconsciente en vue de décharger un pays d'un excès de population agressive (et Bouthoul retrouve là l'explication d'un vieux poète grec devant la guerre de Troie :

Car les dieux n'ont voulu qu'Hélène fût si belle
que pour mettre en conflit les Grecs et les Troyens,
et par leur carnage alléger la Mère Terre
des mortels trop nombreux qui l'écrasaient...),

Teilhard enchante les esprits par l'image d'une Noosphère où la conscience humaine perfectionnée, comme disait Renan, formera une sorte de *continuum* spirituel. Il consent à déclarer sérieuses les craintes que certains esprits formulent sur les points suivants :

« *a*) Epuisement des réserves alimentaires et industrielles de la Terre.

» *b*) Disparition ou nivellement, sous une couche de culture neutre et homogène, des différences qui ont fait, au cours de l'histoire, la riche variété des produits humains.

» *c*) Mécanisation (à la fois par l'industrie, par les institutions et par la propagande), des valeurs et des pensées individuelles.

» *d*) Morcellement des pays séparés entre eux par l'excès même de la pression qui les rapproche.

» Voilà ce qu'au nom de réalisme et même de science on nous répète sur tous les tons et contre quoi j'entends me rebeller de toutes mes forces. » (*Apparition de l'homme*, p. 326.)

Berthelot objecterait qu'on ne se rebelle point contre un fait, qu'un esprit scientifique, s'il refuse une conclusion, doit démontrer que les données sont inexistantes ou mal interprétées. Teilhard répond simplement « que la Technique sera devenue une géotechnique, que la Science aura transformé notre vision commune du Monde et notre commun pouvoir d'action », ce qui est revenir, par-delà les minutieux calculs de Malthus, au simplisme de Condorcet. La vérité est que ces questions n'intéressent pas Teilhard, tout absorbé par sa vision prophétique :

« Comment s'y prendre pour qu'en l'an 3000 l'Humanité se trouve, *comme il le faut*, mieux nourrie et mieux équipée encore qu'elle ne l'est aujourd'hui? A ces questions personne ne pourrait encore répondre avec précision. Mais une chose est sûre, c'est qu'une telle plénitude de survie matérielle (exigée par le cours normalement prévisible de l'hominisation) ne peut être assurée que par toujours plus de Science, et toujours plus d'Ambition et toujours plus de Sagesse. En sorte que ce n'est pas tant, quoi qu'il paraisse, de la quantité de nos réserves économiques, mais bien plutôt de l'intensité accrue de nos puissances réflexives et affectives que dépendent en fin de compte le succès ou l'échec ultime de l'Humanité. » (*Apparition de l'homme*, p. 347.)

« Veiller avant tout à l'entretien, à l'augmentation, dans la masse humaine, de la tension vitale, du goût de vivre, ce potentiel plus précieux qu'aucune réserve de pétrole ou de houille. » (*Vision du passé*, p. 212.)

On lui parlerait ici, non point charbon ou mazout, mais, plus humblement, pain et eau, il n'entendrait même pas. L'humanité future va-t-elle à la socialisation ou à la termitière? « En vertu de son accès individuel à la réflexion, l'Homme manifeste l'extraordinaire propriété de se totaliser collectivement sur lui-même. » Les problèmes se dissolvent avant d'avoir été posés, et quels qu'ils soient. Son exposé de l'évolution ne s'attarde pas à décrire la difficulté nodale : le pourquoi et le comment des transformations, que signalent tous les ouvrages de vulgarisation. C'est qu'il entend, dit-il, ne décrire qu'un phénomène. Après quoi il postule aussitôt, d'entrée de jeu :

« Dans chaque élément particulaire, une énergie unique,

de nature psychique, divisée en deux composantes distinctes, une énergie tangentielle qui rend l'élément solidaire de tous ceux du même ordre, c'est-à-dire de même complexité et de même « centréité » que lui-même dans l'Univers, et une énergie radiale, qui l'attire dans la direction d'un état toujours plus complexe et centré vers l'avant. La première obéit à la thermodynamique, mais la seconde échappe à l'entropie. » (*Phénomène humain*, pp. 61-63.)

Cette énergie informe une matière animée elle-même d'un psychisme élémentaire. Tout le quantum de conscience dont disposait la Terre a passé dans la biosphère où, grâce à l'énergie radiale, cette conscience arrivera à des formes de plus en plus hautes. Depuis l'*enthéisme* de Carl-Gustav Carus, ce médecin philosophe en qui Gœthe reconnaissait des conceptions apparentées aux siennes, plus d'un savant a tenté d'expliquer par un facteur psychique immanent les apparences d'invention organique chez le vivant. Mais ils présentent l'hypothèse comme telle, tandis que Teilhard, après avoir promis « rien que le phénomène », ajoute aussitôt cette glose inquiétante : « Qu'on ne cherche donc point dans ces pages *une explication* mais seulement une *introduction à une explication* du monde. » (*Phénomène humain*, p. 21.) Ne s'était-il cependant pas mis en garde contre lui-même en écrivant un jour : « Il est mauvais pour un savant d'avoir plus d'idées que de faits » (18 novembre 1934) ?

***

Une seule fois dans toute sa correspondance il semble prendre contact avec un problème concret :

« Plus je vois l'Orient, plus je me défie de la démagogie en internationalisme... plus je crains que Genève (dont je suis très partisan au fond), que nombre de catholiques libéraux et plus particulièrement mes collègues les missiologues ne fassent une lourde erreur en admettant contre toute biologie l'égalité des races. Universalisme n'est pas démocratie... Quelle doit être l'attitude des groupes humains par rapport les uns aux autres? N'ont-ils pas des valeurs et des capacités très différentes? » (14 septembre 1935; 21 janvier 1936.)

La question s'était posée à Condorcet, dont les *Réflexions sur l'esclavage des nègres* (1782) donnèrent une doctrine à la

Convention. Dans l'*Esquisse*, il espère « que la marche des peuples arriérés sera plus prompte et plus sûre que la nôtre, parce qu'ils recevront ce que nous avons été obligés de découvrir ». Renan sera moins optimiste : « Le nègre est fait pour servir aux grandes choses voulues et conçues par le blanc. » Teilhard donne aux *Etudes*, en juillet 1940, un article sur les *Unités humaines naturelles*, repris dans la *Vision du passé* :

« Des rameaux zoologiquement bien tracés, comme les Australiens, Boschimans, Aïnos, représentent probablement, sur le tronc humain, les vestiges de verticilles anciens dont la plupart des tiges ont disparu ou se sont modifiées. De grandes masses complexes, les Blancs, les Jaunes, les Noirs, correspondent sans doute à un verticille plus jeune, arrivé à son épanouissement. »

Ces métaphores botaniques disent pudiquement, assez clairement tout de même, que les groupements humains ne sont pas égaux. Du reste, ceux qui sont arrivés le plus haut le doivent à une interfécondation, c'est-à-dire qu'ils esquissent déjà ce que sera la Noosphère :

« Les foyers de développement humain paraissent toujours coïncider avec les points de rencontre et d'anastomose de plusieurs « nervures ». Les collectivités les plus humanisées nous apparaissent comme le produit, non d'une ségrégation, mais d'une synthèse. »

Devant un problème proche, Teilhard s'évade généralement dans l'avenir. « Il me répondit années-lumière » dit Jean Hyppolite. Il répond cette fois par le tableau d'un passé hypothétique qui lui fournit une raison de se réjouir du réveil des races : « Il ne s'agit que de les voir du point de vue de leur essentielle complémentarité. » Ce terme énigmatique ne laisse pas d'être inquiétant. Teilhard penserait-il comme Renan que certaines races sont faites pour servir les desseins des autres? Mais déjà il a passé à autre chose et fonde l'Union par la Dissension :

« Les armes que chaque peuple crée désespérément pour se défendre et se séparer deviennent immédiatement la propriété de tous les autres, et elles se transforment en liens qui augmentent la solidarité humaine... Pas d'égalité, au nom de toute la Paléontologie et la Biologie, mais la complémentarité

(de convergence) : c'est plus vrai et c'est plus beau. » (7 août 1950.)

Tout ce bonheur ne saurait se réaliser sans le concours de l'homme. Que celui-ci garde donc son optimisme, devoir essentiel de tous, et surtout des chrétiens :

« Est-il possible que neuf fois sur dix un croyant chrétien soit humainement un sceptique? C'est le plus grand scandale des Gentils. » (10 janvier 1953.) « Arrière les pessimistes athées et les pessimistes chrétiens. Il nous faut reprendre, mieux assise scientifiquement et mieux conçue, l'idée, ou, si tu préfères, le « mythe » du Progrès. C'est dans cette atmosphère essentielle que je vois la renaissance à la fois de l'Humanité et du Christianisme... Tout ce qui arrive est adorable, aimait à dire Termier (²). Bien comprise, cette idée résume toute ma religion. » (12 janvier 1941.)

*
* *

Les biographes de Teilhard sont assez déroutés par sa réaction à la première guerre, où dix millions d'hommes auraient eu quelque mérite à trouver adorable tout ce qui leur arrivait et, osons le dire, n'y songeaient point.

Brancardier en première ligne, son courage fut imperturbable. Mais ses lettres donnent à penser qu'il traversa l'énorme événement sous une cuirasse d'idées reçues que jamais il ne songea à mettre en doute, avec parfois des bouffées de dilettantisme. Pour le jésuite de 33 ans, la guerre était le premier contact physique avec la réalité, mais sa nature intellectuelle l'empêchait d'y adhérer. Entre le paléolithique et la Noosphère, son esprit trouvait malaisément un point d'appui. C'était la première fois aussi qu'il échappait à la tutelle de la Compagnie; on peut bien l'excuser d'en avoir éprouvé quelque griserie qu'il transpose en « nostalgie du front, ligne fascinante et mortelle ». Son conformisme politique, comment le lui reprocher? Il n'a jamais pensé, sur aucun sujet,autrement qu'on ne faisait dans sa gentilhommière natale. Le modernisme ne l'a pas effleuré, de quoi son professeur, l'abbé Bremond, alors jésuite, avait ses raisons personnelles de ne le point féliciter, charmé du reste par sa gen-

(²) Après Bloy.

tillesse et agacé par sa docilité. C'était moins, chez Teilhard, trait de caractère que tournure d'esprit. Les élèves indociles sont ceux qui font des questions. Teilhard, sa vie durant, ne verra dans les questions que des thèmes sur lesquels rêver des réponses.

*
* *

Cette longue description était nécessaire pour expliquer l'incroyable succès de l'œuvre. Elle rassure des hommes effrayés par le monde où ils vivent et, davantage, par ce qu'ils entrevoient du monde de demain :

Surpopulation entraînant à la fois une pénurie de subsistances et un risque croissant de décharges agressives;

Développement d'une technique qui tend à échapper au contrôle de l'homme;

Orientation totalitaire des Etats.

Le testament de Jung, *Présent et avenir*, s'adresse à l'homme « qui craint les bombes à hydrogène et l'absolutisme étatique ». Moins nombreux sont ceux dont la tristesse se fixe sur un univers engourdi par l'entropie. A tous Teilhard apporte des réponses qu'ils souhaitent trop entendre pour beaucoup se demander sur quoi elles sont fondées.

Un voyageur, raconte Samuel Butler, arrive chez un peuple inconnu qui l'accueille bien jusqu'au moment où l'on s'aperçoit qu'il a une montre, sur quoi on le met en prison comme un criminel. C'est que les gens d'*Erewhon*, après avoir excellé dans la construction des machines, se sont inquiétés de les trouver trop parfaites; ils ont senti dans leurs rouages le maître qui perçait sous le serviteur. Et de peur qu'elles n'étendent davantage leur tyrannie sur l'homme, ils les ont fait détruire, interdisant que désormais l'on n'en fabrique encore une seule.

Que dirait-on, à Erewhon, de nos machines qui calculent plus vite et plus sûrement que nous, de notre joueur d'échec qui gagne la partie contre un adversaire vivant et proteste s'il triche, des tortues électroniques de Grey Walter dont le comportement a une apparence d'autonomie? Nous savons fort bien qu'elles sont l'œuvre du génie humain, incapables de rien faire en dehors du travail pour lequel elles furent construites. Et cependant l'on n'échappe guère à un certain malaise en pré-

sence de cerveaux fabriqués par l'homme et doués, sur un point du moins, d'un pouvoir supérieur au sien. Teilhard n'y voit qu'une victoire de la raison, une anticipation de la Noosphère, « immense machine à penser », « où tous les cerveaux seront arc-boutés ».

« En cet âge de la cybernétique, qui oserait limiter *a priori* les effets psychologiquement explosifs de telle ou telle modification particulièrement heureuse s'opérant dans les zones corticales du cerveau? »

Faudrait-il comprendre qu'il attribue d'ores et déjà ces chefs-d'œuvre de la mécanique à quelque heureuse mutation cérébrale?

L'explosion d'Hiroshima le transporta d'enthousiasme. Il donna aux *Etudes* (juillet-août 1946) des pages où on lit :

« La libération, enfin réalisée, de l'énergie nucléaire n'est-elle pas un simple prélude dans une série d'événements fantastiques qui, après nous avoir donné accès au cœur de l'atome, nous conduiraient à forcer tant d'autres citadelles déjà plus ou moins encerclées par notre science?... En faisant éclater les atomes, nous avons mordu au fruit de la grande découverte. C'en est assez pour qu'un goût soit entré dans nos bouches que rien désormais ne saurait effacer, le goût de la super-création. Et c'en est assez pour que, du même coup, le spectre des combats sanglants s'évanouisse... On nous dit qu'enivrée par sa force l'humanité court à sa perte... Il me semble au contraire que par la bombe atomique c'est la guerre qui peut se trouver à la veille d'être définitivement tuée. »

L'image d'une île japonaise ne s'est pas offerte à son esprit : ses yeux, à l'horizon des temps, contemplaient la Noosphère.

« Comme les pétales d'un lotus gigantesque à la chute du jour, des feuillets humains de dimension planétaire nous sont apparus qui lentement se refermaient sur soi. Et au cours de cet énorme calice, sous la pression même du reploiement, un puissant foyer s'est découvert où l'énergie spirituelle, graduellement libérée par un vaste machinisme totalitaire, puis concentrée héréditairement dans une sorte de super-cerveau, se transformait peu à peu en une vision commune toujours un peu plus passionnée. » (*Revue des questions scientifiques*, 1947, p. 34.)

Les biographes de Teilhard parlent de la *découverte* de la noosphère comme si celle-ci était autre chose qu'une vue de l'esprit. En publiant son étude dans une revue scientifique (les années 1948 et 1949 en donnent la suite), il annonce qu'il va décrire, « sans quitter le plan de la réflexion », la *structure zoologique*, l'*anatomie*, la *physiologie* et la *croissance* de la noosphère. Et ces quatre points en effet sont traités comme s'il s'agissait d'un phénomène accompli et constaté.

« L'homme, grâce au pouvoir agglutinant de la pensée, pourra réaliser ce que la nature n'a pu faire avec la termitière, la fourmilière, la ruche : une synthèse totale, une humanité collective. L'humanité aura ses super-organes et ses super-membres.

» Avec la noosphère, une nouvelle matrice coextensive au genre humain, s'est formée autour du petit d'homme : traditions, écoles, bibliothèques, corpus de droit, de religion, de philosophie, des sciences, tout s'organise pour former la Mémoire collective de l'Humanité; »

« La machine libératrice déleste la pensée de tout ce qui alourdirait son ascension... Radios, machines à calculer, microscopes, sont les linéaments d'une sorte de super-cerveau. »

En même temps, la population se multiplie en proportion presque géométrique, ce qui ne créera aucun problème, bien au contraire, car les feuillets humains s'infléchissent sur eux-mêmes et leur enroulement accroîtra à l'infini le rayonnement de la noosphère. Le progrès technique amènera du chômage et ce sera tant mieux, car d'une part le loisir permettra aux cerveaux de travailler (« l'humanité pourra se céphaliser ») et d'autre part « au-delà d'un certain niveau le progrès technique se frange nécessairement de progrès moral ».

*
* *

En 1941, comme Teilhard terminait en Chine le *Phénomène humain*, publié seulement après sa mort, Lecomte du Nouy donna l'*Avenir de l'esprit* qui fut traduit en anglais et réimprimé en 1952. « Nous sommes à l'aurore de l'évolution humaine. Elle aboutira à un être qui ne conservera de l'humanité que ce qui le sépare de l'animal; sa carcasse physique ne

sera que le support nécessaire, la torche de cette flamme admirable, l'Esprit. » (p. 155.) Cet homme de demain sera le chef-d'œuvre de la finalité qui gouverne l'évolution, laquelle n'en est actuellement qu'à son aurore. Si l'on ne savait que les deux ouvrages n'ont pu s'influencer réciproquement, on verrait dans le second une esquisse du premier. Il y a quelques divergences essentielles. Lecomte aime penser que les caractères acquis dans le domaine de l'esprit deviennent héréditaires (p. 201); Teilhard attend la spiritualisation de l'enroulement des rameaux humains et envisage, après l'ère des évolutions subies, celle de l'auto-évolution. Lecomte reconnaît que l'homme se sert encore de son intelligence pour s'entre-détruire : « Peut-être un jour supprimerons-nous les machines, comme Butler l'avait prévu... (p. 275). La comparaison éclaire quelques raisons de l'incroyable succès des livres de Teilhard : le message est semblable à celui de Lecomte du Nouy (et à d'autres, certainement, qui ont passé inaperçus) mais l'optimisme est plus intrépide et les métaphores plus inattendues.

*
* *

Flambée d'optimisme après un ébranlement si profond qu'il est moins aisé d'en guérir que d'en distraire, à quoi excelle une doctrine qui affirme simplement que « rien ne se perd ici-bas pour l'homme de la peine de l'homme »; que « s'il y a du mal dans la nature c'est que l'arrangement coûte. La douleur est le prix de l'être »; que la « lutte fratricide de 1940-1945 a l'aspect d'une crise d'enfantement à peine proportionnelle à l'énormité de la naissance attendue ». *Omnis creatura ingemiscit et parturit*, écrivait déjà Renan en marge de considérations analogues : lieu commun de séminaire.

Teilhard fait une étiologie sommaire de l'inquiétude moderne en définissant les trois domaines où l'homme a perdu ses privilèges : celui de l'astronomie, où il est noyé dans l'anonymat des mondes stellaires; celui de la biologie, où il est perdu dans la foule des espèces; celui de la psychologie, depuis qu'il sait que son moi conscient recouvre un abîme d'inconscience. Nous ne mettrions pas les trois raisons sur le même plan. Mais peut-être après tout l'enthousiasme pour les cosmonautes, où n'apparaît guère qu'une frénésie de records, compense-t-il

quelque vertige inconscient; on le saura lorsqu'il sera retombé. En ce qui concerne les animaux, Teilhard, qui ne compte que par millénaires et qui, parmi les espèces vivantes, s'intéresse exclusivement à l'homme, situe le problème à un autre niveau que nous, qui apprenons avec un certain malaise que les peuples de fourmis se livrent des guerres toutes semblables aux nôtres, que les abeilles ont élaboré une signalétique et que la vie d'un poulailler est réglée par des préséances aussi savantes qu'une cour royale. La troisième raison nous atteint plus directement. Toute une ascèse religieuse et philosophique a recommandé à l'homme de descendre en lui-même, et voici que l'effort apparaît vain sans l'intervention d'un étranger, et d'un spécialiste. Humiliation que saura compenser l'image d'une Noosphère où la Conscience trouvera son triomphe définitif. Que, dans les deux cas, il ne s'agisse pas de la même conscience — le *noos* qui entoure la terre étant beaucoup plus semblable à la Raison de Renan qu'au moi profond de Bergson — le lecteur n'a pas le temps de s'en apercevoir.

Les parrains catholiques de Teilhard ont formellement présenté sa doctrine comme un antidote à l'existentialisme :

« Au moment où tant d'écrivains prônent le désespoir, l'absurdité et le dégoût de la vie, il apparaît comme un des rares penseurs qui aient découvert, en méditant sur la science, une signification et un but à l'existence humaine et donné à l'homme contemporain de nouvelles raisons de confiance. »

Ainsi parle le théologien N. M. Wildiers dans sa préface à l'*Apparition de l'homme*. Teilhard, qui lisait peu, ne connaissait l'existentialisme que de loin. La formule fameuse, que « tout existant naît sans raison, se prolonge par faiblesse et meurt par rencontre », ne pouvait avoir pour lui aucun contenu concret : simple symptôme de cet Ennui où il voit le seul danger capable de menacer l'Evolution. Ce qu'il oppose à la nausée devant le gratuit dépasse aussitôt l'individu pour atteindre le cosmique. « Pour sauver les phénomènes, il faut admettre que l'Univers ne débouchera pas sur le néant », ce qui revient en somme à traduire l'adage scolastique *Desiderium naturae non potest esse inane*, c'est-à-dire à admettre au départ ce qui est en question. Et pour exorciser plus sûrement ce Néant redoutable, il le mettra au début du monde, à la disposition d'un Dieu créateur. Voilà l'homme invité, une

fois de plus, à oublier ses maux en contemplant le soleil inconnu qui se lèvera sur ses descendants.

*
* *

Le demi-siècle où Teilhard a écrit a vu d'autres tentatives pour dégager d'une part la théorie de l'évolution d'un matérialisme dont Haeckel a représenté la position extrême, et, d'autre part, pour trouver dans une foi positive une force capable de compenser le pessimisme et de faire consentir à la vie. Ces livres ont atteint les milieux où, cinquante ans auparavant, on avait lu et commenté les anticipations de Renan — pas davantage. Ceux de Teilhard pénètrent partout.

Ils le doivent en partie à être allégés de toute revision, de toute polémique. Un traité de science et même de philosophie s'ouvre aujourd'hui par un exposé de la question et des thèses qu'il va réfuter, barrage qu'on ne franchit point sans quelque initiation préalable. Teilhard ne discute jamais, ne contredit personne; il n'invoque pas davantage d'autorités qui lui seraient favorables. Il s'avance seul, dans le *Phénomène humain*, destiné au grand public, et de même, ce qui est plus significatif, dans ses collaborations aux revues scientifiques. Exceptionnelle dans son œuvre est sa réponse au « fixiste » Vialetton, intitulée le *Paradoxe transformiste*, republiée dans la *Vision du Passé*; encore est-elle aussi peu polémique que possible, faite d'une série d'affirmations, avec toutefois un bon argument, même s'il n'est qu'analogique : à savoir que les chaînons manquent aussi dans les filiations linguistiques, que personne ne met en doute, aux mêmes places que dans les filiations biologiques. Charmé par cette rare courtoisie, le lecteur se laisse entraîner, sans se souvenir que la thèse qui se déroule, qui se répète, a provoqué, provoque encore des objections. Il est plongé dans un climat poétique, où la métaphore tient lieu d'argument, et qui agit par sa vertu propre. Pour railler le style de Teilhard, il faut être insensible à un lyrisme dont la magie résulte d'une foi profonde. Quand il décrit ce qui est sa raison de vivre et d'espérer, Teilhard trouve souvent des images, non seulement réconfortantes, mais justes et belles, qui font passer sur des développements confus et des néologismes assez inutiles.

La force persuasive de Teilhard a été paradoxalement servie par sa faible culture philosophique, laquelle eût été plus complète que sa démarche ne s'en serait du reste pas trouvée ralentie. Même les livres qu'il a lus, il ne les mentionne ni pour les réfuter, ni pour leur demander une confirmation, ce que plus d'une fois il aurait pu faire. Il ne nomme Bergson que dans ses lettres (« L'erreur de Bergson! Les Deux Sources! Phénoménalement une seule, l'Evolution ([3]). ») Ce n'est pas cependant qu'il ait été sourd aux opinions d'autrui. Rencontrant Claudel à New York, il écrit ceci, qui est d'une grande finesse : « Claudel a reconnu la nécessité de faire primer la finalité sur l'efficience dans la création de l'Univers. Mais, évadé d'un évolutionnisme déterministe, il imagine que plus rien n'existe de ce qu'il croit sommairement avoir anéanti par sa conversion. » Il ne refuse nullement d'entendre l'interlocuteur. Il l'écoute avec cette sympathie un peu distante qu'il accorde à toutes choses. Mais jamais l'entretien ne devient dialectique. Il ne discute ni avec les autres ni, semble-t-il, avec lui-même, incapable d'engager avec la réalité un de ces dialogues d'où naissent l'indignation ou la révolte. Il imaginera au zénith de l'évolution une socialisation de l'espèce humaine, mot magique qui permettra à ses ouvrages de franchir le rideau de fer. Mais au front en 1916 (« qu'il est bon d'être un galet roulé par l'Océan divin ») les pauvres diables envers lesquels il accomplissait avec courage, souvent avec héroïsme, son double devoir de brancardier et de prêtre, ne lui inspiraient, comme individus, qu'une indifférence assez méprisante. Il compare leurs mauvaises manières — et ce serait choquant si ce n'était si naïf — à celles de sa confortable maison natale, sans que le sentiment de son privilège paraisse une seconde l'avoir effleuré, lui avoir donné mauvaise conscience. La situation des prolétaires au début de ce siècle a fait réfléchir plus d'un chrétien. Passant d'une famille repliée sur elle-même à un collège, puis à un séminaire, Teilhard peut l'avoir ignorée jusqu'à ce *mezzo del cammin* où chacun de nous doit accepter

([3]) Cité par M. Barthélemy-Madaule, *Bergson et Teilhard de Chardin*, p. 494, qui a eu accès à des documents encore inédits. Osons le dire, cette seule phrase aurait dû dissuader l'auteur de la thèse de réunir ces deux noms par ce mot *et*, contre l'abus duquel Nietzsche a si éloquemment mis en garde.

de descendre en enfer. La guerre ne lui enseigna pas qu'il y eût une question sociale. Le mal pour lui resta sans aucun contenu concret. « A quoi bon attirer l'attention sur les ombres du paysage ou insister sur la profondeur des abîmes qui se creusent entre les cimes? » Le lecteur ira de cime en cime en ignorant les gouffres. Renan échelonnait ses vues en *certitudes*, *probabilités*, *rêves*, Il n'y a ici que des certitudes. Des gens fatigués par le présent où tout est discussion, hostilité, guerre ouverte ou froide, trouvent chez Teilhard une reposante évasion. A des gens qui ne se veulent ni des résignés ni des révoltés, il persuade qu'il y a mieux que la révolte ou la résignation.

La docilité qui agaça Bremond chez Teilhard écolier n'était que l'aspect enfantin d'une foncière inaptitude à engager un dialogue. Teilhard au collège acquiesçait, au moins provisoirement. Plus tard il exposa sa pensée sans jamais envisager de contradiction, comme s'il se souciait médiocrement de persuader; et c'est assurément la meilleure façon d'y réussir. Ses livres répondent à quelque chose d'infiniment plus vaste que ne serait aucun problème particulier, scientifique, philosophique ou religieux : à la lassitude intellectuelle de toute une génération. Leur insuffisance dialectique même contribue à faire d'eux le plus efficace des antidotes.

Un exemple éclaire ici tout un état d'esprit. La noosphère résultera de la concorde intellectuelle et affective de tous les *phylé* humains en état de flexion convergente. A l'époque où Teilhard concevait cet état futur, Gabriel Madinier reprenait les recherches de Secrétan et de Renouvier en France, de Max Scheler en Allemagne, sur les notions conjointes de justice, de bonté et d'amour. Secrétan passe sans discontinuité de la conscience juste à la conscience aimante, tandis que Madinier comme Renouvier voit dans justice et amour deux réalités hétérogènes, le règne de l'amour ne pouvant s'établir qu'après celui de la justice, ce qui rejette assez loin l'avènement d'une société idéale. Scheler comme Teilhard s'inscrit dans la réaction spiritualiste et chrétienne au matérialisme du siècle précédent; elle a révélé en Allemagne un besoin de reprendre toutes les questions du plus loin et du plus haut possible. Ces lenteurs, faut-il le dire, n'existent pas pour Teilhard. Par-delà une justice dont jamais il ne prononce le nom, il annonce le règne de l'*amorisation*. Les *phylé* convergeront en suivant

un schéma aussi apaisant pour l'esprit que celui qui résume l'évolution dans les manuels scolaires.

Ce qui revient à dire que le système teilhardien — « univers aussi rigoureusement rationnel que celui de Kafka peut être absurde », dit Bernard Charbonneau — joue à peu près le rôle que Bergson attribue à la « religion statique », celle qui sert essentiellement à combler un déficit éventuel d'attachement à la vie : réaction défensive de la société contre les dangers dont la menace l'exercice même de l'intelligence : égoïsme, indiscipline, inquiétude, découragement.

*
* *

L'œuvre n'aurait pas élargi son audience sans son couronnement mystique.

On a tant parlé d'antinomie entre science et religion que leur conciliation sur un point donné a en soi quelque chose de rassurant. Le seul *héros* au sens grec du mot qui ait émergé de la France du XIX^e^ siècle est Pasteur, qui le doit à un *consensus* implicite. Dire qu'il eut pour lui la gauche parce que savant et la droite parce que chrétien serait une vue trop courte : les gens simples sentent bonnement confirmée leur confiance dans l'intelligibilité de la vie à voir un homme qui croit en Dieu exceller dans la connaissance de la terre.

Rapportant en 1947 ce mot de Lachelier : « Comme je voudrais pouvoir concilier Darwin et la Bible! », Blondel ajoutait « que Lachelier eût été soulagé par les résultats de la science paléontologique et la foi sereine du P. Teilhard ». La réconciliation, à vrai dire, était faite avant même que Teilhard se mît à l'école de Marcellin Boule. Elle avait été prévue par Darwin lui-même qui note dans les *dernières remarques*, à la fin de l'*Origine des espèces*, qu'une théorie qui fait produire et détruire les êtres du passé, comme ceux d'à présent, par des causes secondes, se concilie au mieux avec ce que nous savons des lois imposées à la matière par le Créateur. C'est la formule de Teilhard « Dieu fait se faire ». Et l'on voit aujourd'hui la théorie de l'évolution assimilée par les systèmes les plus divers, matérialistes et, bien plus souvent, spiritualistes. De quoi il n'y a pas lieu de s'étonner. Au lieu de rester dans leur superbe isolement, les métaphysiques ont rarement résisté à la

tentation de s'allier à des physiques plus vulnérables qu'elles, après quoi elles s'en dissocient plus ou moins douloureusement pour contracter un nouveau mariage tout aussi inégal, promis à un autre divorce : comme si une physique quelconque, habilement interprétée, ne pouvait pas servir de support à n'importe quelle métaphysique. Epicure a vu un moyen de se passer des dieux dans ce même atomisme que les philosophes arabes ont jugé éminemment capable d'attester l'unique et absolue puissance d'Allah. Si le P. Teilhard a pris une place à part parmi tant d'évolutionnistes catholiques et protestants, si son nom a pris valeur de symbole, c'est qu'il a su faire sa foi religieuse et sa conviction de géologue solidaires l'une de l'autre et qu'il a proposé une doctrine cohérente.

Les philosophes contemporains ne construisent plus d'amples systèmes; ils étudient des problèmes limités, où Berdiaeff voyait un retour à une conception médiévale. Ce repli sur des domaines spéciaux représente pour la culture générale un appauvrissement plus sensible qu'il ne paraît. On pourrait penser, les agrégés de philosophie étant seuls capables de se lire entre eux, que l'envergure de leurs ouvrages importe peu aux non-initiés. Un système à coup sûr ne saurait atteindre le grand public sans se simplifier fâcheusement et se ramener à quelques formules frappantes sur lesquelles s'accumulent les contresens. Mais des émanations rencontrent au passage des lecteurs attentifs et provoquent un jeu de questions et de réponses qui peut être stimulant. C'est ce qui est arrivé pour Bergson. Tout en se défendant d'avoir étudié autre chose que des problèmes limités, en s'interdisant d'énoncer aucune conclusion qui dépasse les considérations empiriques sur quoi elle se fonde, tout en déclarant que la philosophie doit se refuser désormais, et durablement, des ambitions plus vastes que celles d'aucune science spéciale, son œuvre néanmoins est une anthropologie : la genèse de l'homme dans l'ensemble de la création; l'homme aux prises avec son corps et avec la matière; la destinée spirituelle de l'humanité. Un lecteur qui réfléchit est capable de faire la synthèse à laquelle l'auteur s'est refusé. A cette synthèse, aux commentaires et aux contradictions qu'elle a provoqués, toute une génération a adossé sa culture générale, de même qu'une autre, sans avoir beaucoup lu Comte, était positiviste et une autre nietzschéenne.

Les philosophes d'aujourd'hui traitent leur recherche comme une pierre, qu'ils sculptent savamment, d'un édifice préexistant, doctrine préalablement admise, soit de science, soit de religion. Teilhard a su intégrer dans son œuvre et la science et la religion, sur quoi Jean Charon y reconnaît les premiers fondements d'une Science cosmique unique, d'une Physique cosmique, d'une Religion cosmique, et déclare l'auteur un nouveau Galilée, ce qui est beaucoup d'enthousiasme, et assez compromettant. Disons simplement que, si l'influence de ses livres dépasse tout ce qu'il aurait osé espérer — lui qui, vivant, n'a jamais tenu dans ses mains que des brochures polycopiées et les exemplaires du *Milieu Divin* imprimés à Beyrouth par les Jésuites, puis à Louvain par le *Museum Lessianum* —, elle prouve, entre autres choses, à quel point de vastes ensembles de vie intellectuelle ont besoin de se sentir sous-tendus par un système cohérent.

*
* *

Teilhard depuis l'enfance est possédé par deux vocations, la géologie et la religion. Pendant son noviciat elles travaillèrent à part, à tel point que ses supérieurs durent le dissuader de sacrifier la première à la seconde. On les voit converger à mesure que son intérêt se porte des terrains aux vestiges d'une vie disparue. La paléontologie, parce qu'elle inclut l'homme, fera la synthèse. Mais une simple « paléontologie de position » cesse bientôt de le satisfaire. Entre elle et la doctrine religieuse, dont jamais il ne mettra rien en doute, s'intercalent des hypothèses qui sont, au sens étymologique, une métaphysique : venant après la physique. Les propositions en sont fort simples : le principe du monde est une évolution dirigée; il y a continuité entre la matière et la vie, continuité aussi entre un psychisme élémentaire présent dès la matière et aboutissant à la conscience humaine; une énergie radiale combat l'action dégradante de l'entropie et intègre chaque élément à des ensembles de plus en plus complexes; la terre un jour sera entourée d'une enveloppe pensante, synthèse de toute l'intelligence humaine, qui aboutira au point Oméga, tangence de naturel et de surnaturel, lieu de Dieu et du Christ.

Cette combinaison de géologie et de mystique a le caractère schématique de toutes les gnoses. Elle demande à l'esprit

plus de complaisance que l'effort. Les teilhardiens qui ont lu Teilhard sont beaucoup plus nombreux que les marxistes qui ont lu le *Capital*. Contrairement aux gnoses qui ont fleuri à la fin de l'antiquité, loin de rejeter le monde, celle-ci l'accepte avec enthousiasme et trouve Dieu en lui. Ni la théologie ni la philosophie en général ne semblent avoir beaucoup intéressé Teilhard, pour qui toutefois un problème a été central, le même qui a occupé les gnostiques, celui de l'Un et du Multiple. Ceux du III^e^ siècle mettent au début l'Un duquel le Multiple se détache par processions successives, le monde visible résultant d'une immense dégradation; l'âme, d'origine divine, ne peut se délivrer du mal que le monde enferme en soi qu'en s'élevant au-dessus ou en dehors de lui, jusqu'à ce que le Christ la délivre. Teilhard reprend ce système, mais en sens inverse. Dieu se trouve à l'origine (un paléontologiste est bien obligé de prendre ce mot dans un sens chronologique et non pas seulement ontologique) devant un Néant créable qui sollicite sa bonté. Ce néant ressemble au Chaos des théogonies antiques. C'est de lui que vient le mal sous ses trois formes : dysharmonie chez le pré-vivant, souffrance chez le vivant, péché chez l'homme.

Sans même remonter jusqu'à Leibniz et à ses monades hiérarchisées par une harmonie préétablie, Teilhard a eu des prédécesseurs auxquels du reste il doit peu de chose (sauf peut-être, précisément, à Leibniz). L'imagerie évolutionniste est prête à cadrer avec une gnose pourvu que celle-ci admette une marche ascendante. Boutroux voit une immense conversion entraîner la nature, par inventions successives, à la découverte de l'esprit. L'*Evolution créatrice* est sous-tendue par une métaphysique de mouvement analogue. Ni Boutroux ni Bergson n'ont peuplé leur paysage philosophique de ces Eons qui font de la gnose antique une sorte de mythologie. Chez Teilhard, les Eons s'appellent Néant créable, Energie radiale, Enroulement, Point Oméga. Le mot *plérôme*, qu'il affectionne, est dans saint Paul, mais avec le sens banal de plénitude. Il l'emploie dans le sens gnostique : « L'organisation de Plérôme est le seul point de vue pour comprendre le Monde » (*Milieu divin*, p. 153). Et le monde organisé est Dieu.

Gnose savante et mystique. Boutroux et Bergson ont concilié leur conception d'une procession ascendante avec le

christianisme que le premier professait dès le départ, vers lequel tendait le second. Rien n'empêchait Teilhard de faire de même, à condition toutefois d'accepter le dualisme esprit-matière que Bergson a poussé à l'extrême en faisant de la matière un obstacle que l'élan vital, à chaque coup, doit vaincre ou tourner. Mais, tout au contraire, c'est de la matière que le mysticisme de Teilhard a reçu sa première impulsion. C'est par la Terre qu'il communie avec Dieu. C'est dans une matière grosse de vie et de conscience qu'il sent s'irradier la puissance du Verbe. Il était moniste à huit ans, quand il s'enfuyait avec sa petite sœur pour aller visiter, avec des effusions de piété, un cratère éteint de son Auvergne natale. Difficulté nodale que Blondel a exactement désignée lorsqu'en 1919 Teilhard le consulta par l'intermédiaire du P. Valensin (4). Malgré toute sa sympathie, Blondel refusa l'*hylothéisme* impliqué dans la construction teilhardienne et déclara qu'un surnaturalisme purement physique est un non-sens : « Le Père me semble moins préoccupé que je ne le suis de rappeler l'incommensurabilité divine. » Il ajouta ce conseil, que Teilhard écouta peu : « Il est toujours sage de ne pas s'arrêter aux symboles de notre invention. »

Le *Milieu divin* (1926) est un effort assez touchant pour plier un mysticisme à la forme scolastique. Les mystiques, pour qui les problèmes concrets n'existent guère, se soucient peu des conduites et, lorsqu'ils s'avisent d'être moralistes, le sont rarement sans gaucherie. Mais ils pensent que Dieu a besoin de nous comme nous avons besoin de lui. Teilhard esquisse sur ce thème une morale de l'action où il rassure ceux dont le temps est pris par « le bureau, le studio, les champs ou l'usine » en leur disant que leur travail même peut être adoration. Mais, si un don lui a toujours manqué, c'est bien le contact avec l'humilité de la vie quotidienne. Ses conseils prennent aussitôt la direction de l'infini :

« Dans l'action, j'adhère à la puissance créatrice de Dieu... Au nom de notre foi, nous avons le droit et le devoir de nous passionner pour les choses de la terre... »

(et c'est assurément moins celle qu'on laboure, fume et ense-

(4) *Archives de philosophie*, janvier-mars 1961, fascicule consacré au centenaire Blondel (1861-1949). Blondel et Teilhard ne semblent pas s'être jamais rencontrés.

mence, que celle qui emporte la Biosphère et l'espérance de la Noosphère)...

« Ainsi peu à peu l'ouvrier de la Terre ne s'appartient plus. Peu à peu le grand souffle de l'Univers, insinué en lui par la fissure d'une action humble mais fidèle l'a dilaté, soulevé, emporté. La Terre est devenue pour moi, par-delà elle-même, le Corps de Celui qui est et de Celui qui vient. » (*Milieu divin*, pp. 50-65 et 202.)

Ce livre, dit l'avertissement, ne s'adresse pas précisément aux chrétiens qui, solidement installés dans leur foi, n'ont rien à apprendre de ce qu'il contient. « Il est écrit pour les mouvants du dedans et du dehors, pour ceux qui, au lieu de se donner pleinement à l'Eglise, la côtoient ou s'en éloignent par espoir de la dépasser. »

En effet, ceux qui le suivent sont d'une part des gens qui, sans adhérer au dogme, aspirent à un certain spiritualisme, et, d'autre part, des chrétiens qui désirent croire à la bonté de Dieu plutôt qu'à ses rigueurs (« Que les flammes de l'enfer ne m'atteignent pas, Maître, ni aucun de ceux que j'aime, qu'elles n'atteignent personne... »). Son succès prouve que beaucoup de catholiques aimeraient penser moins au Mal en général et à leurs péchés en particulier qu'à la résorption des uns et de l'autre dans un Monde tombé, il faut bien l'admettre, mais sur le chemin d'une remontée à laquelle ils collaboreront; il prouve aussi combien sont nombreux les incroyants capables d'être réconfortés par un ensemble de symboles (ceux-là mêmes dont Blondel conseillait de se méfier) pourvu qu'ils aient une substructure scientifique.

Il faut marquer ici tout ce que doit le teilhardisme à ce qu'on peut appeler sa double eschatologie. Nous ne pouvons guère vivre sans espérer, et l'un des problèmes les plus difficiles que nous offre la culture grecque est qu'elle ait pu s'en passer, n'imaginant ni un au-delà qui réponde aux aspirations de l'individu, ni un avenir où la condition humaine se trouverait améliorée. Teilhard envisage l'un et l'autre avec une étrange et sereine impartialité, sans paraître s'aviser qu'ils relèvent de deux conceptions de la vie qui se sont toujours considérées comme exclusives l'une de l'autre. Indépendamment du salut individuel qui est la doctrine de l'Eglise, de laquelle il ne s'est jamais écarté, il propose au chrétien la vision d'un

avenir dont tous les progrès convergeraient vers le règne du Christ. Cette ascension, qui aura pour ouvrier le *nous* de l'humanité entière, s'accompagnera d'un relèvement du sort de chacun. L'immense fraternisation qui unifiera une planète définitivement pacifiée comblera les vœux à la fois des spiritualistes et des matérialistes.

*
* *

Les efforts de l'Eglise pour empêcher la diffusion du teilhardisme n'ont servi qu'à la favoriser. Refuser pendant trente ans l'*imprimatur* à un homme presque célèbre, c'est lui assurer une publicité incomparable pour le jour où ses ouvrages paraîtront enfin. Assurément, on pouvait alors les condamner avec éclat. Mais rien n'est plus difficile que de prendre un mystique en flagrant délit d'hérésie. Le *Monitum* de 1962 est d'une extrême prudence. Le Saint-Office exhorte simplement les évêques, supérieurs et recteurs à défendre les esprits contre les ambiguïtés et erreurs graves qui abondent dans les œuvres du P. Teilhard et de ses disciples. Les considérants s'efforcent d'épingler des opinions condamnables et tombent sur des « en quelque manière », des « jusqu'à un certain point » qui les obligent à répondre dans le même style : « Le P. Teilhard emploie des expressions qui laissent croire qu'il pensait à une sorte de nécessité de la création... » Au surplus, la mollesse de cette demi-condamnation ne s'explique pas seulement par le flou de la pensée teilhardienne. La Société de Jésus compte pas mal de membres qui, sans croire à la noosphère pour leur compte personnel, déplorent les attaques des intégristes, prêtres et surtout laïques, contre une personnalité hautement respectable dont la vie entière fut un honneur pour l'Ordre. L'Eglise d'autre part ne souhaite pas appauvrir la phalange de savants et de philosophes éminents dont le renom détourne les matérialistes d'aujourd'hui de lui reprocher, comme disaient ceux du siècle passé, son obscurantisme. De quelque façon qu'elle juge les idées de Teilhard, elle trouve dans les comités constitués par les soins de la famille en l'honneur du défunt des noms qui lui paraissent inattendus et des plus honorables. Enfin, comme Teilhard lui-même, elle pense aux *mouvants* et se dit que si, grâce à lui, quelques-uns viennent à elle, elle aura ensuite le temps de rectifier leur orthodoxie.

Le *Monitum* enlèvera des lecteurs à Teilhard et lui en amènera d'autres : spiritualistes qui jugent un Dieu immanent plus acceptable qu'un Dieu transcendant, qui craindraient de s'inféoder à une dogmatique et que rassure plutôt cette même indépendance qui inquiète le Saint-Office; chrétiens qui n'estiment pas que tout soit dit quand Rome a parlé et moins encore lorsqu'elle se borne à murmurer.

Au surplus, ce serait sous-estimer l'influence de Teilhard dans les milieux catholiques de langue française que de souligner une tendance laxiste sensible sous un vocabulaire de mysticité. Les raisons du succès sont nombreuses et complexes.

Souvenons-nous d'un mot de Loisy, disant que Bossuet a affaibli la religion en France, d'une part en écrasant Richard Simon, ce qui devait retarder de deux siècles l'avènement de la critique biblique, et d'autre part en tuant le haut mysticisme en la personne de Fénelon et M^me^ Guyon. Pie X a étouffé le modernisme en France aussi durement qu'en Italie et beaucoup plus qu'en Allemagne, où le voisinage et la prédominance du protestantisme valaient aux évêques un surcroît de responsabilités et, par conséquent, d'autorité, grâce à quoi ils surent obtenir, sur le plan doctrinal, plus d'autonomie pour leurs séminaires. La condamnation du modernisme et celle du *Sillon* atteignirent l'Eglise de France en deux points vitaux, décourageant pour longtemps toute manifestation de l'esprit gallican, qui aujourd'hui prend sa revanche. On ne peut assurément pas dire que les teilhardiens d'à présent eussent été modernistes en 1903 : un certain recours aux interprétations symboliques (encore ne sont-ce pas les mêmes) serait le seul point commun entre les deux tendances. Et les deux maisons qui ont constamment soutenu Teilhard, celle des Jésuites et l'Université de Louvain, sont parmi celles que le modernisme a le moins touchées. Il faut prendre les choses au-dessous du niveau doctrinal. La flambée teilhardienne a rallumé quelque chose d'un vieux gallicanisme refoulé depuis le premier concile du Vatican et douloureusement meurtri à plus d'une reprise. Il cherche depuis lors des issues qui lui furent bouchées l'une après l'autre. Celle-ci ne l'est qu'à demi. Il en profite.

*
* *

Le cas psychologique de Teilhard rappelle celui d'un savant d'une tout autre taille, dont le nom, ignoré du grand public, appartient à l'histoire des grandes découvertes biologiques du siècle dernier. Assistant à Berlin du vitaliste Johannes Müller, Théodore Schwann publia en 1839 des *Recherches microscopiques sur l'analogie de croissance entre les animaux et les plantes*. Cet ouvrage d'un jeune homme de 29 ans fondait la théorie de la cellule et portait le coup de grâce au vitalisme du temps. Vingt ans après, il écrit à un de ses pairs, Emile Du Bois-Reymond, le fondateur de l'électro-physiologie :

« J'ai d'abord publié des recherches sur la relation selon laquelle la force d'un muscle diminue avec son degré de contraction. A ma connaissance, c'était la première fois qu'une propriété évidemment vitale était formulée par des chiffres...

» La théorie cellulaire a eu le mérite de montrer que le caractère le plus spécifique des êtres vivants, la croissance, n'est pas inaccessible à l'explication physique : c'est par là qu'elle a donné l'impulsion déterminante à la tendance physique qui règne aujourd'hui dans la physiologie. C'est seulement plusieurs années plus tard que Liebig a fait connaître les processus chimiques qui se déroulent dans les tissus; l'impulsion est venue de la physiologie, non de la chimie.

» Dans mes *Recherches microscopiques*, je rejetai les explications téléologiques reposant sur la notion d'une force vitale, ne reconnaissant que chez l'homme, du fait de sa liberté, l'existence d'un principe essentiellement différent de la matière. Cette dernière proposition, sur laquelle j'insiste, sépare nettement mon système de celui des matérialistes. »

Adressée à un matérialiste convaincu, cette lettre laisse deviner l'angoisse de Schwann devant les conséquences que la philosophie pourrait déduire de sa découverte. Darwin lui envoya un message chaleureux quand, en 1878, l'Université de Liège, où il enseignait depuis quarante ans, célébra la fin de sa carrière. (« Ce n'est guère exagérer, écrira en 1935 l'Américain E. B. Wilson, que de mettre sur le même rang les *Recherches microscopiques* et l'*Origine des espèces*. ») Une autre adresse, de Pasteur, aurait pu le rassurer. On dut cependant le détourner de faire au cours de la cérémonie une profession de foi philosophique et religieuse.

Schwann était né dans une famille bourgeoise de Cologne, aussi patriarcale, dans un autre style, que celle où grandit Teilhard. Son enfance, comme celle de Teilhard, avait été partagée entre la piété et l'amour de la science. Il avait songé à suivre au séminaire son frère aîné qui fut toute sa vie son directeur de conscience. Il ne se maria point et vécut dans le siècle sans lui appartenir.

L'interprétation matérialiste de la théorie cellulaire le troubla profondément. Dans son esprit, enlever la finalité aux causes secondes, c'était la réserver tout entière au Créateur. Il élaborait dans ce sens une théodicée dont les linéaments se dérobaient lorsqu'il voulait les saisir. Elle l'occupait plus que son laboratoire, où il allait tous les jours, où il formait des étudiants, mais auquel il ne s'intéressait plus. Comme Teilhard, il cherchait à combler l'abîme entre la création et le Créateur. Comme Teilhard, il aboutit à une gnose, peuplant l'intervalle entre l'Un et le Multiple de substances de divers degrés, les atomes soumis à la nécessité, mais auxquels il reconnaît des « états psychiques », et les êtres libres qui peuvent réaliser leur perfection. Résolument dualiste et croyant à l'absolue transcendance de Dieu, des hymnes à la matière l'auraient inquiété; mais, comme Teilhard, il voit les êtres libres, au terme de leur ascension, constituer avec Dieu une unité dont les éléments participeront à la félicité du tout. Teilhard reconnaîtrait là son Point Oméga. Schwann mourut sans avoir achevé sa *Theoria* qui resta manuscrite (5). Publiée, elle n'aurait eu aucun succès. Entre Boehme et Schelling, plus d'une *Naturphilosophie* avait vu le jour en Allemagne. La *Theoria* n'y aurait rien ajouté. Quant aux lecteurs français, ils auraient trouvé ces rêveries parfaitement inintelligibles.

Le modeste, le doux, le silencieux Schwann reçut, l'hiver avant sa mort, la suprême récompense du mystique : une illumination divine, écrit-il dans son journal, où, dans une vive lumière, il saisit la relation de l'homme avec Dieu. Il garda sa vision secrète... Celles du P. Teilhard offrent à présent à tout un peuple de lecteurs le *Wunschbild* duquel, plus ou moins consciemment, leur équilibre avait besoin.

(5) La complexe personnalité de Schwann a été révélée par les excellentes études de Marcel Florkin. Voir les *Lettres de Théodore Schwann*, publiées par lui (Liège, 1961) avec des notes et une bibliographie.

Défense de l'Histoire

par **Jean WEISGERBER,**
Professeur à l'Université de Bruxelles

Comment expliquer la « crise » de l'histoire littéraire et légitimer l'étude historique de la littérature? *

Mettre en doute l'utilité du passé est une démarche si courante de nos jours et pourtant si opposée aux habitudes de la pensée occidentale qu'elle soulève une question préalable; à savoir : à quel moment, de quelle façon et pour quels motifs en est-on arrivé à contester la valeur du passé?

Qu'elles émanent de philosophes ou de critiques, d'historiens ou de journalistes, la plupart des opinions émises sur le XX^e^ siècle s'accordent pour le définir comme une époque de crise et même comme une coupure radicale avec le passé (1). Loin d'être gratuit, ce sentiment de rupture se justifie par les faits : déclin de l'hégémonie européenne au profit des Etats-Unis d'Amérique et de l'U.R.S.S., disparition des empires coloniaux, révolutions économiques et sociales, rejet de la physique classique, début de l'ère atomique, exploration de l'espace. Ce n'est pas seulement en politique, dans les sciences et dans la technique que nous affirmons ainsi notre autonomie par rap-

(*) Texte d'une communication faite le 29 août 1963 à l'Université de New York, lors du IX^e^ Congrès international de la Fédération internationale des Langues et Littératures modernes (thème : *Literary History and Literary Criticism*).

(1) Cf. notamment Karl JASPERS, *Vom Ursprung und Ziel der Geschichte*. Zürich, Artemis-Verlag, 1949, pp. 174 et 294; P.-H. SIMON, *L'esprit et l'histoire*. Essai sur la conscience historique dans la littérature du XX^e^ siècle. Paris, Armand Colin, 1954 (Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques, 64), pp. 238-239; Northrop FRYE, *Anatomy of Criticism*. Four Essays. Princeton, New Jersey, Princeton University Press, 1957, p. 343.

port à la tradition. Le même phénomène s'observe chez les ethnologues, qui ont discrédité l'idée de la supériorité des peuples soi-disant civilisés, chez les éducateurs souvent hostiles à l'humanisme gréco-latin, chez les philosophes — j'y reviendrai — et les artistes. Le peintre renonce à la perspective euclidienne et se lance dans le non-figuratif; le compositeur rompt avec le système tonal pour lui substituer le dodécaphonisme ou la musique électronique; le poète remplace la « langue » commune à tous, celle du dictionnaire et de la grammaire, par la « parole » subjective. Bref, l'artiste s'affranchit des systèmes dont la Renaissance avait jeté les bases afin de manipuler ses matériaux — lignes et couleurs, sons ou mots — en toute liberté : créateur dans toute la force du terme, il ne reconnaît d'autres normes que celles qu'il s'invente (2). Enfin — et nous touchons ici une question qui nous intéresse au premier chef —, la réflexion sur les beaux-arts, en particulier sur la littérature, évolue de façon analogue. Dans ce domaine, la révolte contre le passé vise évidemment l'histoire littéraire, grande spécialité du XIX^e^ siècle; la crise s'y amorce dès 1900, mais n'atteint sa phase aiguë que vingt-cinq ans plus tard. Par défiance des méthodes strictement historiques qui se confinaient dans l'édition de textes, l'étude des sources, des influences, des biographies et de la genèse des œuvres, on fait appel à d'autres disciplines dans l'espoir de renouveler la « science » de la littérature : *Geistesgeschichte*, histoire de l'art, psychologie, sociologie, philosophie, etc. Avec l'apparition de la stylistique, la perspective historique passe résolument à l'arrière-plan : l'attention se concentrera désormais sur l'œuvre elle-même, sans se soucier de ses relations avec le monde extérieur. La tendance à l'individualisation que nous venons de constater chez les artistes pousse l'esthéticien et le critique à considérer le roman ou le poème comme un univers clos, coupé de la vie. En recherchant les principes directeurs de leur enquête dans son objet propre, c'est-à-dire dans l'art même et non plus dans des secteurs qui lui seraient étrangers, ils pensent pouvoir assigner à l'histoire un rôle purement

(2) Cf. à ce propos mon article : *De Tocht naar Binnen. Beschouwingen over moderne Kunst*, (*Tijdschrift van de Vrije Universiteit van Brussel*, II, 1, pp. 57-77).

ancillaire — « précritique », diront Brooks (3) et d'autres New Critics (4) — ou la répudier tout à fait : telle est notamment la position limite adoptée par Servais Etienne (5) et S. Dresden (6). D'où la fameuse querelle des historiens et des critiques, dont le moins qu'on puisse dire — c'est là ce que je me propose de démontrer — est qu'elle manque de tout fondement.

Nous voici donc, au terme de cette énumération, en possession d'un certain nombre de données qui permettent de répondre à notre question initiale : quand, comment et pourquoi a-t-on été amené à contester la valeur du passé? En ce qui concerne la date, nous en sommes naturellement réduits à une approximation. On pourrait soutenir par goût du paradoxe que l'ère coloniale prend fin le 4 juillet 1776 et que la découverte de l'espace en est encore à l'état de projet. Mais les phénomènes isolés importent moins que la fréquence de leur répétition et que la diffusion des idées qui les sous-tendent. L'époque charnière, celle qui acquiert et cultive la conscience *collective* de son originalité, coïncide assez exactement avec la première moitié du XX^e^ siècle. Quant à la manière dont s'opère cette prise de conscience, on remarquera qu'elle gagne progressivement les différentes couches intellectuelles — des laboratoires universitaires aux journaux illustrés —, qu'elle se manifeste dans les domaines les plus variés, et qu'elle a pour résultat que, dans la plupart des cas, on entend faire table rase de ce qui précède. Ce que l'on met ainsi au rancart, ce sont les systèmes établis, les grands ensembles d'idées et de valeurs admis implicitement jusque-là par la majorité : ici le colonialisme, là le libéralisme économique, partout la physique de Galilée et de Newton et bientôt sans doute ce que l'on pourrait appeler la vue géocentrique de l'univers, tantôt la suprématie de la conscience (en psychologie) ou de l'essence (en

(3) Cf. Cleanth BROOKS, *The Well Wrought Urn*. Studies in the Structure of Poetry. London, Dennis Dobson Ltd., 1960, Preface (p. II).

(4) Cf. David DAICHES, *Critical Approaches to Literature*. Englewood Cliffs, N. J., Prentice-Hall, Inc., 1956, pp. 324 et 328.

(5) Cf. S. ETIENNE, *Défense de la philologie*, Liège-Paris, Faculté de Philosophie et Lettres — Librairie E. DROZ, 1933 (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, fascicule LIV), pp. 42 et 53.

(6) Cf. Dr. E. DRESDEN, *Existentie-philosophie en Literatuurbeschouwing*. Amsterdam, J. M. Meulenhoff, 1946 (De Eik, nr. 4), pp. 5 et 37.

philosophie), tantôt celle de l'esthétique de la Renaissance. La cohésion d'autrefois s'effrite en une myriade de recherches individuelles : il n'y a plus *un* style, mais *des* styles. La tendance est à l'expérimentation, dont la condition essentielle, la liberté (7), apparaît comme le seul dénominateur commun de l'époque. Cette soif de liberté, répétons-le, se définit communément comme une rébellion ouverte contre les aspects fondamentaux de la civilisation occidentale telle qu'elle s'est développée depuis quatre siècles, en exploitant d'ailleurs l'héritage de l'Antiquité. Empressons-nous d'ajouter toutefois que le présent ne parvient à acquérir le sens de son originalité que par référence au passé : c'est là un truisme, mais qui mérite d'être souligné et sur lequel je voudrais m'étendre, car il est lié à la troisième partie de notre question : le pourquoi du phénomène.

Vis-à-vis du temps, deux attitudes sont possibles. Ou bien j'ai le sentiment de participer au devenir, je me trouve immergé en lui, je *vis* l'histoire; pour mieux dire : je me « temporalise », je *suis* une histoire qui se fait, et nous parlerons dans ce cas d'historicité. Ou bien je prends conscience du devenir, je l'objective, je m'en *détache* pour le connaître, et je me fais historien (8).

Cette dernière attitude qui consiste à envisager le temps de l'extérieur, le passé comme simple objet du savoir, l'histoire comme musée archéologique, domine tout le XIX^e^ siècle, à quelques exceptions près (9). A l'exemple des sciences naturelles, sous l'impulsion de Comte, Claude Bernard, Lamarck et Darwin, l'histoire en vient à formuler des lois générales

(7) Cf. Carl Friedrich von Weizsäcker, *Zum Weltbild der Physik*, Stuttgart, S. Hirzel Verlag, 1958, p. 176 : « Freiheit (...) ist eine Vorbedingung des Experiments. Erst wo nicht Umstände, Triebe oder Sitten mein Handeln und Denken bestimmen, sondern meine freie Wahl, kann ich Experimente machen. »

(8) Cf. Raymond Aron, *Introduction à la philosophie de l'histoire.* Essai sur les limites de l'objectivité historique. Paris, Librairie Gallimard, 1948 (Bibliothèque des Idées), p. 86 : « Au lieu d'adhérer au devenir, au lieu de s'abandonner au dynamisme intérieur, l'individu cherche à se connaître en se dédoublant. Par la réflexion il rend historique l'évolution qui ne fait qu'un avec son existence. » Cf. aussi pp. 155, 322 et 339.

(9) Cf. Michelet : « J'aimais la mort. (...) Je menais une vie que le monde aurait pu dire enterrée, n'ayant de société que celle du passé, et pour amis les peuples ensevelis (...) » cité par P.-H. Simon, *L'esprit et l'histoire, op. cit.*, p. 14.

sur le destin de l'humanité. Ses ambitions scientifiques débouchent sur les notions de causalité et de nécessité ([10]). Le passé, pense-t-on vulgairement, détermine le présent. Pour donner du passé une image aussi fidèle que possible, pour le ressusciter, le savant s'efface devant lui, renonçant en quelque sorte à sa personnalité; mais se soumettre à un objet, c'est en être prisonnier. En fait, il veut fuir le présent où il vit, c'est-à-dire ce qu'il est, soit en s'identifiant au passé qu'il explore (« Quand je lis Dante, je m'efforce de penser comme lui »), soit en transcendant le temps lui-même dans l'illusion d'émettre des jugements « éternels ». Théoriquement, le souci d'une objectivité totale aboutit à l'élimination du présent, à la chimère de l'intemporalité et, qui plus est, à la négation de la liberté, car, au lieu de s'en détacher, l'historien se laisse absorber par l'histoire. Bien sûr, cette position est extrême et d'ailleurs impensable dans la pratique, mais il y avait là un danger que Nietzsche ne manqua pas de dénoncer. Avec Bergson déjà, la contrainte exercée par le devenir se mue en une possibilité offerte à l'individu de se créer : on voit se profiler ici la seconde conception du temps évoquée plus haut.

Car telle est bien l'idée du passé contre laquelle va s'insurger le XX^e^ siècle : un déterminisme rigide, prétendument scientifique et, en histoire littéraire, considérée alors comme une subdivision de l'histoire générale, un positivisme qui s'hypnotise sur l'accessoire — chronologie, appareil critique, etc. — aux dépens de l'essentiel, c'est-à-dire du « miracle » de l'art. « The positivists », écrit Brooks, « have tended to explain the miracle away in a general process of reduction which hardly stops short of reducing the 'poem' to the ink itself » ([11]). Ce reproche, Ermatinger le formule dès 1921 dans *Das dichterische Kunstwerk*, tout en proposant une nouvelle façon de ressentir le temps : vus en tant que purs

([10]) Cf. Georges POULET, *Etudes sur le temps humain*. Paris, Librairie Plon, 1950, pp. XL-XLI : « Jamais autant qu'au XIX^e^ siècle le temps n'était apparu comme aussi perceptible aux yeux de l'esprit, comme aussi assimilable par la pensée. Mais ce temps perceptible n'est tel que parce qu'il est conçu comme une immense chaîne causale. Tout s'y manifeste sous la forme d'une implication continue de causes et d'effets. Tout s'y développe comme l'application nécessaire de principes. » Cf. aussi Karl JASPERS, *Vom Ursprung und Ziel der Geschichte*, *op. cit.*, p. 238.

([11]) Cleanth BROOKS, *The Well Wrought Urn*, *op. cit.*, préface (p. III).

objets, déclare-t-il, les faits et documents du passé littéraire restent lettre morte; pour connaître réellement l'histoire, mieux vaut se plonger dans le flux du devenir (*Werdensstrom*), considérer le temps de l'intérieur ([12]). En somme, il s'agit de combiner les deux attitudes que nous avons signalées : l'objectivité indispensable à l'historien et, simultanément, l'historicité, la conscience de nager dans le temps, d'être le temps. Prises isolément, la première mène à un déterminisme devenu intolérable, tandis que la seconde rendrait impossible toute connaissance systématique d'un passé reculé. Comme dit Jaspers, recherche et conscience existentielle se supportent mutuellement ([13]). Le rejet du passé, proclamé par certains, se ramène donc, en définitive, à celui d'une certaine image du passé, propre au XIX[e] siècle, et ce au nom de la liberté. Le soi-disant déclin de la conscience historique à notre époque équivaut tout simplement à un changement de perspective.

Essayons maintenant de préciser le terme d'historicité à partir de la philosophie contemporaine. Karl Jaspers y découvre une manifestation de l'être (*Erscheinung des Seins*) ([14]), Heidegger parle de l'historicité de l'existence (*Geschichtlichkeit des Daseins*) ([15]) et, pour Sartre, l'individu est une histoire en cours d'accomplissement ([16]). Tous trois considèrent que l'homme ne réalise son existence que dans le temps et qu'il y parvient par un acte de sa liberté. En d'autres termes, le futur est contingent et non nécessaire : à tout moment, je peux me délivrer du passé en choisissant mon avenir. La révélation du sens imprévisible de l'histoire, trait saillant des systèmes exis-

([12]) Cf. Emil ERMATINGER, *Das dichterische Kunstwerk*, Grundbegriffe der Urteilsbildung in der Literaturgeschichte. Leipzig-Berlin, Verlag von B. G. Teubner, 1921, p. IV : « Alle Tatsachen und Dokumente sind für uns nur die Lebenstrümmer, die der Wellenschlag des Werdensstromes ans Ufer geworfen hat und die nun da liegen und — faulen. In uns aber ist der Wille, in den Werdensstrom selber zu tauchen und uns von ihm in unendlicher Stetigkeit aus dem Gestern ins Morgen tragen zu lassen. Gelingt es uns, sein Rauschen in unser Ohr zu fassen, in unserm Herzen zu hören, so erfahren wir über den Sinn des geschichtlichen Gebildes mehr als aus seinen Trümmerresten. »

([13]) Cf. Karl JASPERS, *Vom Ursprung und Ziel der Geschichte*, *op. cit.*, pp. 339-340.

([14]) *Ibid.*, p. 73.

([15]) Martin HEIDDEGER, *Über den Humanismus*. Frankfurt am Main, Vittorio Klostermann, s. d., pp. 24 et 46.

([16]) Cf. Jean-Paul SARTRE, *L'existentialisme est un humanisme*. Paris Les Editions Nagel, 1946, p. 38.

tentiels, constitue au fond le pendant philosophique de la rupture observée dans d'autres domaines. En niant le fatalisme déterministe, nos penseurs affirment la liberté de l'homme avec autant d'insistance que nos artistes ou nos physiciens. Il y a plus : être dans le temps, nous dit-on, ce n'est pas se mouvoir dans un élément extérieur à nous, comme dans l'eau ou dans l'air : le temps est inséparable de la condition humaine ([17]). Il en résulte que l'historien porte partiellement en lui la matière de son étude ([18]) : connaître le passé, c'est se connaître soi-même; l'objet fait ici partie du sujet. On sait que l'introspection, par exemple, l'observation de la conscience par elle-même, attache une grande importance aux habitudes, ce qui signifie que, conservant la mémoire de nos états successifs, de notre passé individuel, nous nous définissons en fonction de lui. C'est là une méthode vieille comme le monde, que chacun d'entre nous emploie, consciemment ou non. Et de même que l'individu cherche à se définir en méditant son histoire, de même la société ébauche son image grâce à sa connaissance du devenir collectif ([19]). Telle est précisément la tâche de l'historien. Dans les deux cas, le passé est vu sous l'angle du présent. Que veut-on dire par là? Primo, qu'il faut admettre l'impossibilité de considérer le passé d'un point de vue différent : en se plaçant en dehors du temps — *sub specie aeternitatis* — ou bien encore en « revivant » tel instant du passé. Si nécessaire soit-il pour assurer le statut scientifique du savoir, pareil effort de dépersonnalisation, d'objectivité, demeure forcément relatif. On reconnaît enfin que l'historien n'est ni un dieu ni une machine capable de remonter les siècles : quoi qu'il fasse, il reste lié au *hic et nunc*. Secundo, remarquons qu'il ne subit pas passivement ce dernier; il peut le façonner dans une certaine mesure puisque, loin de gouverner le présent, le passé ne fait que s'y rattacher. En un mot,

([17]) Cf. Jean POUILLON, *Temps et roman*. Paris, Gallimard, 1946 (La jeune philosophie), pp. 156-157 : « (...) la temporalité n'est pas un être, mais un caractère de ce qui se temporalise. » Cf. également Raymond ARON, *Introduction à la philosophie de l'histoire*, *op. cit.*, p. 323, et K. JASPERS, *Vom Ursprung und Ziel der Geschichte*, *op. cit.*, p. 73.

([18]) Cf. Raymond ARON, *Introduction à la philosophie de l'histoire*, *op. cit.*, pp. 11, 45 et 120; et Karl JASPERS, *Vom Ursprung und Ziel der Geschichte*, *op. cit.*, p. 29.

([19]) Cf. Raymond ARON, *Introduction à la philosophie de l'histoire*, *op. cit.*, pp. 84-85.

nous ne pouvons comprendre l'histoire qu'à partir du moment actuel, celui que nous sommes; et c'est ce moment-là qui nous donnera donc l'explication de ceux, antérieurs, par rapport auxquels il se définit, et, par là même, la possibilité d'orienter l'avenir.

Ces idées, dont l'époque est véritablement imprégnée, éclaircissent certaines particularités de nos études littéraires. Et tout d'abord l'écroulement des prétentions strictement scientifiques du XIX^e siècle. Il est peu d'historiens des lettres qui n'insistent aujourd'hui sur la subjectivité inhérente à leur discipline. C'est un art, disent-ils, tout autant qu'une science ([20]): « l'histoire », écrit Raymond Aron, « (...) n'est jamais objective, parce que, en se détachant des hommes, elle perd son essence » ([21]). Le passé en lui-même est chaotique, vide de sens et même, pourrait-on dire, inexistant : seul l'historien le restitue à la vie tout en le rendant intelligible; mais, comme il ne peut l'ordonner qu'à la lumière de l'instant où il vit ([22]), il s'ensuit que chaque présent conçoit, recrée son passé différemment. L'histoire est sans cesse à refaire : tout au long de son évolution, l'humanité redessinera inlassablement son arbre généalogique, se réclamera d'autres héros, d'autres saints, d'autres pères. Bref, le passé n'est *jamais* un fait acquis. Voilà qui justifie à première vue le mépris d'aucuns à l'égard de l'histoire. Si celle-ci, éminemment subjective et toujours recommencée, n'est pas une science exacte et puisque, par ailleurs, on nous enseigne que le passé ne pèse pas sur le présent, que nous sommes libres enfin, pourquoi ne pas se concentrer exclusivement sur le texte, éliminer d'emblée toute recherche historique et ne faire que de l'exégèse ou de la « critique pure » ? J'ai déjà parlé de ce courant et, si outré soit-il, reconnaissons qu'il a eu l'immense avantage de nous rappeler le véritable objet de nos études, trop négligé au siècle précé-

([20]) Cf. F. A. POTTLE cité par Cleanth BROOKS, *The Well Wrought Urn*, *op. cit.*, p. 207; René JASINSKI, *Vers le vrai Racine*. Paris, Librairie Armand Colin, 1958, vol. I, p. IX; Northrop FRYE, *Anatomy of Criticism*, *op cit.*, p. 7.

([21]) Raymond ARON, *Introduction à la philosophie de l'histoire*, *op. cit.*, p. 120.

([22]) Cf. René WELLEK, *A History of Modern Criticism. 1750-1950.* Vol. I : *The Later Eighteenth Century*. London, Jonathan Cape, 1955, p. v.

dent ([23]). La vaste synthèse évolutionniste, l'ancien *survey course*, s'est émiettée en monographies centrées chacune sur une personnalité ou, mieux, sur une œuvre considérée comme art et non plus comme pièce d'archive.

Ainsi donc, la notion d'historicité nous fournit la clef des transformations dont nous avons été témoins ces trente ou quarante dernières années dans le domaine qui nous occupe. L'histoire-objet devient indissociable de l'être-dans-l'histoire; du point de vue supratemporel, on passe à l'optique particulière du présent, du passé contraignant à la contingence des événements. Et nous avons vu que, dans certains cas, l'évolution s'était soldée par une répudiation pure et simple de l'histoire et même, à la limite, du passé. On peut néanmoins se demander dans quelle mesure pareille attitude est défendable. A mon avis, elle repose sur un malentendu, une conception erronée de la liberté.

Revenons tout d'abord sur ce que nous savons déjà, à savoir que la seule conscience de me faire dans le temps ne suffit pas pour que je m'intitule historien : afin de mériter ce titre, il faut que j'objective le temps que je suis. Sans cet effort de connaissance, le sentiment de mon historicité ne me renseignera pas plus sur mon propre passé que sur celui de Rome ou d'Athènes. Si je refuse de faire cet effort, je me condamne à ne pas connaître ce que je suis, et il devient inutile de parler encore de savoir ou de culture. A la rigueur, je pourrais prétendre ne porter aucun intérêt à l'histoire de mes prédécesseurs et vouloir être, comme on dit, à la page. Mais à ceci, on objectera que le passé culturel — le Parthénon, les écrits de Sophocle, de Shakespeare et de Gœthe — fait partie intégrante du présent. Contrairement aux incidents du passé politique, ce sont là des documents tangibles qu'il est aisé de consulter. Car si nous n'assisterons jamais au débarquement de Guillaume le Conquérant, nous pouvons toujours aller en Grèce ou, tout

([23]) Cf. Horst OPPEL, *Methodenlehre der Literaturwissenchaft*, in : *Deutsche Philologie im Aufriß*. Unter Mitarbeit zahlreicher Fachgelehrter herausgegeben von Wolfgang Stammler. Band I. Berlin/Bielefeld, Erich Schmidt Verlag, 1952, Spalte 51 : « In den letzten beiden Jahrzehnten hat sich der Boden unter den Füßen der zeitgenössischen Literarhistoriker immer unverkennbarer verschoben. Die Dichtung selbst, die lange genug von dem ihr angestammten Platz verdrängt war, ist wieder zum eigentlichen Anliegen der literarischen Forschung geworden. »

simplement, à la bibliothèque. En histoire littéraire, les mots « document » et « passé » ne signifient pas la même chose qu'en histoire-batailles, par exemple. Alors que les pièces d'archives, chartes ou traités, ne font que renvoyer à l'événement qu'elles servent à induire, le texte littéraire constitue, lui, un véritable fait historique : ici, fait et document se confondent. Il en résulte que ce fait acquiert une durabilité, et que le présent littéraire se compose, pour une bonne part, de vestiges qu'on ne saurait négliger sous peine de le tronquer. Se limiter au dernier bateau, c'est avoir des œillères. Au fond, ce qui nous sépare de telle œuvre datant du Moyen Age ou de la Renaissance, mais que la lecture, expérience que nous faisons aujourd'hui, actualise en quelque sorte, ce qui nous en sépare, c'est moins un écart chronologique qu'une éventuelle incompatibilité d'humeur, une distance psychologique ([24]); et il va de soi que ce dépaysement, nous pouvons l'éprouver tout aussi bien en face de *Finnegans Wake* ou de Robbe-Grillet que vis-à-vis du *Roman de la Rose* ou de l'Arioste. Eliot se sent plus proche de John Donne que de Swinburne; Heidegger renoue avec Héraclite comme avec Hölderlin. En art, il apparaît impossible de proscrire le passé parce qu'en vertu de la durée des œuvres, le passé s'accumule dans le présent : ils coexistent et s'imbriquent, et je ne pourrai donc connaître celui-ci sans connaître celui-là. Il ne s'agit pas tellement d'acquérir ce « sens historique » cher à Eliot que de vouloir saisir le présent dans sa totalité, c'est-à-dire reculer les limites du savoir.

Mais reprenons notre notion d'historicité. Bien que contingents, les événements de l'histoire humaine ne sont pas arbitraires pour autant, puisque le temps n'existe, nous l'avons vu, que lié à l'être qui dure ([25]) : en d'autres termes, je suis libre de me choisir, mais mon existence même assure la cohérence et la continuité de mes choix successifs. A vrai dire, il n'y a pas rupture entre le présent et le passé. Si ce dernier n'est pas contraignant, il n'en illumine pas moins, en ce moment, les démarches que je projette. Mieux je le connaîtrai et mieux je serai à même de décider de mon avenir. La reprise

([24]) Cf. S. Dresden, *Critische beschouwingen over enkele literair-historische begrippen*, in : *Spiegel der Letteren*, I, 2, maart 1957, pp. 132-138, pp. 134-135; Raymond Aron, *Introduction à la philosophie de l'histoire*, *op. cit.*, p. 103.

([25]) Cf. Jean Pouillon, *Temps et roman*, *op. cit.*, p. 177.

consciente du passé est indispensable pour que puisse se définir le présent et, du même coup, s'édifier le futur : l'histoire assure l'exercice efficace de la liberté ([26]). En ignorant le passé, nous introduisons délibérément le hasard, le fortuit, dans nos choix; nous augmentons les risques d'erreur; en fait, nous nous faisons à l'aveuglette, comme si nous voulions résoudre un problème sans tenir compte de l'ensemble de ses données. Est-ce là ce que nous désirons? Evidemment non. Plus le désir de liberté s'accroît — et telle semble bien être l'aspiration fondamentale de l'époque —, plus il importe d'étudier les conditions dans lesquelles il est susceptible de se réaliser. Si l'homme veut se connaître, s'il se veut réellement libre, il lui est tout bonnement interdit de mépriser le passé.

J'espère que cette digression théorique n'a pas lassé votre patience. Mais comme on a posé ici une question relative au temps, j'ai estimé qu'il fallait en demander la solution à ceux dont c'est l'affaire, c'est-à-dire aux philosophes. Et si je m'en suis référé aux systèmes existentiels plutôt qu'aux autres, c'est parce qu'ils dominent la pensée contemporaine (du moins en Europe) et qu'ils reflètent dans le domaine spéculatif les innovations énumérées au début de mon exposé. En résumé, je crois avoir montré que la révolte contre le passé, prêchée avec tant d'ardeur de nos jours, ne concerne — de façon bien compréhensible d'ailleurs — que les conceptions historiques du XIX[e] siècle, mais qu'à celles-ci s'est substituée une nouvelle notion du passé, qui sous-tend la connaissance de soi et l'exercice de la liberté. Rien n'est plus absurde que l'opinion vulgaire selon laquelle être libre, c'est oublier l'histoire : libre certes, mais par rapport à quoi? Et en vue de quoi ([27])? Il est donc vain de mettre en doute l'utilité du passé; à mes yeux, c'est là le type même du faux problème.

Cette assertion se voit corroborée par les faits. On n'a

([26]) Raymond ARON, *Introduction à la philosophie de l'histoire*, *op. cit.*, p. 349. « Le passé de l'individu délimite la marge dans laquelle joue l'initiative personnelle, la situation historique fixe les possibilités de l'action politique. Choix et décision ne sortent pas du néant (....). »

([27]) Cf. J.-P. SARTRE, *L'être et le néant*. Essai d'ontologie phénoménologique. Paris, Librairie Gallimard, 1943 (Bibliothèque des Idées), p. 577 : « (...) toute action destinée à m'arracher à mon passé doit d'abord être conçue à partir de *ce passé-là*, c'est-à-dire doit avant tout reconnaître qu'elle naît *à partir* de ce passé singulier qu'elle veut détruire (...). »

jamais autant décrié l'histoire ni... autant écrit sur elle. Ainsi le sentiment de l'historicité dégénère en une obsession du temps à laquelle peu de nos philosophes et écrivains ont su se soustraire. C'est le pivot de l'œuvre de Heidegger, Jaspers, Proust, Joyce, Faulkner. Citons encore les romans historiques de Th. Mann et de Broch qui, à l'encontre des reconstitutions d'antiquaires, recréent le passé par et pour le présent. On en vient même à écrire par citations, allusions et pastiches; voyez Eliot et Pound ou — en musique — Stravinsky et — en peinture — Picasso qui « refait » *Les Ménines* et *Le Déjeuner sur l'herbe.*

Quant à l'histoire littéraire, avouons qu'en dépit des attaques dont on l'a accablée, elle ne se porte somme toute pas trop mal. Les multiples publications en la matière prouvent que cette discipline, que l'on croyait moribonde, a su se renouveler et, tout en reconnaissant ses limites, contribuer de manière féconde à l'extension du savoir. L'opposer à la critique, c'est établir une distinction oiseuse, et qui s'évanouit dès que l'on se souvient que l'œuvre d'art et son interprétation s'inscrivent dans le devenir. Sans doute, nous l'avons vu, l'œuvre est « durable », reste « présente », mais qu'entend-on par là? Certainement pas la fameuse éternité réclamée par les poètes et qui n'est tout au plus que l'expression outrée d'un désir d'immortalité, et une hypothèse invérifiable. Ni non plus une quelconque permanence car la pierre et le papier se dégradent, les manuscrits se perdent; bref, rien qu'en tant que matière, l'art subit l'empreinte du temps. Ceci reste vrai si on l'envisage sous l'angle de sa signification. Quand nous affirmons que tel poème nous dit telle chose, nous ferions mieux de préciser que c'est nous qui la lui faisons dire. Son sens ne s'impose pas à nous préfabriqué : c'est bien nous qui le proposons. De sorte que la présence du passé littéraire se borne à une simple disponibilité — il est « là », offert à nous — et la permanence d'une œuvre n'est que sa propriété de signifier quelque chose pour une foule d'individus et, par eux, à travers les âges : quelque chose mais pas forcément la même chose. Or, interpréter, conférer un sens et une valeur, est un acte qui, comme tous nos actes, s'insère dans l'histoire. Bref, la durée d'un texte s'exprime en une succession de métamorphoses imaginées par ses lecteurs, en une

série d'aspects qui, bien qu'ils se contredisent parfois, s'additionnent et s'interpénètrent pour constituer un ensemble toujours discutable assurément, mais aussi toujours plus riche et, partant, plus susceptible d'engendrer des significations nouvelles. L'œuvre se lie ainsi aux sens multiples qu'elle a reçus au cours des temps. Evidemment, je peux refuser d'examiner ce que certains considèrent comme des excroissances, des tumeurs malignes, et me cantonner dans le texte. Cette attitude est parfaitement admissible chez le lecteur ordinaire. Mais comment le critique, dont le métier est d'expliquer et d'apprécier, saurait-il dans ce cas si ses idées valent la peine d'être communiquées? Tout comme mon passé m'aide à me définir et à exercer ma liberté à bon escient, tout comme la société choisit son destin politique en se remémorant ses origines, de même la qualité et la fécondité de tout nouveau jugement porté sur un texte ne se vérifient que par comparaison avec les précédents. Le critique se doit donc de les étudier, ne fût-ce que pour s'assurer qu'il n'a pas noirci du papier en pure perte. En outre, il est évident que la compréhension même de la langue exige de lui un travail historique. Il n'y a pas de critique valable sans histoire littéraire. Mais, contrairement à ce qui se passait au XIX[e] siècle, il faut aujourd'hui renverser la proposition ([28]). Stylistique, linguistique, psychologie, sociologie, *Geistesgeschichte*, mythographie, poétique d'une part, examen des sources et des influences, biographies d'autre part, toutes ces manières d'aborder la littérature se complètent et s'enrichissent; aucune ne suffit en soi. Mais entendons-nous bien : si l'histoire littéraire proprement dite a perdu la position privilégiée qu'elle occupait jadis, en revanche les disciplines nées de sa déchéance se sont soumises à l'optique historique. D'où ces histoires des formes — styles et genres — si prisées actuellement ([29]).

Pour terminer, je voudrais encore mettre en relief deux avantages pratiques offerts par l'étude du passé littéraire.

([28]) Cf. Luigi Russo, *La critica letteraria contemporanea.* Vol. I. *Dal Carducci al Croce.* Bari, Gius. Laterza & Figli, 1946 (Biblioteca di cultura moderna. N. 372-I), p. 97; David Daiches, *Critical Approaches to Literature,, op. cit.*, p. 328; Northrop Frye, *Anatomy of Criticism, op. cit.*, p. 24.

([29]) Cf. Max Wehrli, *Allgemeine Literaturwissenschaft.* Bern, A. Francke AG Verlag, 1951, pp. 136-137.

En premier lieu : son rôle unificateur. Aux individus que l'existentialisme présente comme jetés dans un monde absurde, l'histoire rappelle leur solidarité. Arrière-plan commun, elle abolit l'isolement, jette des ponts, rétablit le sens de la collectivité ([30]) : au *Geworfen-Sein* elle substitue un *Miteinander-Sein*. C'est un moyen de communiquer ([31]). Cette propriété apparaît plus nettement encore lorsque l'histoire est appliquée aux belles-lettres, la littérature étant un mode du langage. Si les écrivains modernes s'inspirent si volontiers du passé, n'est-ce pas parce qu'ils y voient une façon de compenser l'hermétisme auquel a abouti le rejet de l'esthétique traditionnelle? Quand on diminue ses chances d'être compris d'un côté, il faut bien les augmenter d'un autre et, somme toute, on n'a répudié le passé dans un domaine — celui de l'expression notamment — que pour s'y accrocher ailleurs. Voyez *Hérodiade*, *Ulysses*, *Absalom, Absalom!*, *Der Tod des Vergil*, *Lotte in Weimar*, aux titres si caractéristiques! Le recours au passé rend intelligible l'expérience individuelle, il l'intègre dans un ensemble, un ordre connu. Remarquons que le langage remplit une fonction similaire : miroir de l'histoire ,c'est un fait social, il lie les personnes et les générations les unes aux autres. D'où l'importance de la philologie au sens que lui ont donné Valla et le Quattrocento : *studia humanitatis* ([32]). Cependant, l'élimination de la langue commune au profit de la parole subjective force aujourd'hui l'écrivain à faire appel à d'autres instruments de communication. Et encore une fois, c'est vers le passé qu'il se tourne : vers le mythe notamment qui, lui aussi, ordonne l'expérience et en facilite la transmission. Ce siècle, qui se veut original, s'est reconnu dans une foule d'archétypes dont la propriété principale est justement de conserver leur exemplarité à travers l'histoire : Œdipe, Apollon, Adam, Caïn, etc. A une époque de crise, le mythe offre un point d'appui et, mieux encore, un point de vue dominant le

([30]) Cf. Raymond Aron, *Introduction à la philosophie de l'histoire*, *op. cit.*, pp. 77, 145 et 322.

([31]) Cf. I. A. Richards, *Principles of Literary Criticism*. London, Routledge and Kegan Paul Ltd., 1961, pp. 178 et 181.

([32]) Cf. Eugenio Garin, *Der italienische Humanismus*. Bern, Verlag A. Francke AG, 1947 (Sammlung Überlieferung und Auftrag, Reihe Schriften, Band 5), p. 56.

chaos. Inutile de dire qu'une telle aspiration à l'ordre ne se laisse pénétrer qu'à la lumière du passé.

De tout ceci, il ressort que l'histoire littéraire remplit une mission qui dépasse de loin celle d'être un ciment entre les hommes. Si l'on veut connaître le passé, c'est aussi dans l'espoir de construire. Non pas d'imiter — gardons-nous d'assimiler l'humanisme, problème que nous abordons ici, à l'immobilisme, au culte aveugle de la tradition — mais bien d'inventer, de créer l'avenir en s'inspirant d'un patrimoine culturel. L'histoire peut devenir ainsi un ferment de renouveau. Telle fut l'idée maîtresse de la Renaissance, telle est encore celle qui gouverne le programme de nos humanités classiques, même si celles-ci n'en présentent plus qu'une lamentable caricature. Sans doute, ce terme d'humanisme, employé aujourd'hui à tort et à travers, a perdu la signification précise que lui attribuait le XV^e^ siècle italien; sans doute, beaucoup d'entre nous admettent sa polyvalence et reconnaissent la validité d' « humanismes » fondés sur la science, la sociologie, que sais-je encore, à côté de cette vieille démarche intellectuelle qui consiste à choisir son destin en se référant à l'histoire des peuples, des arts et des idées. Mais si cet humanisme-ci a dû renoncer à sa prééminence, en est-il devenu superflu pour autant? Bien au contraire, et les préoccupations de nos écrivains et de nos penseurs le prouvent. Spécifions bien qu'il ne s'agit pas de copier le passé, mais de se régénérer à son contact. On renoue ainsi avec le sens originel de l'humanisme ([33]) qui est, pour Heidegger, répétition (*Wiederholung*) créatrice des origines ([34]) et, pour Jaspers, exploitation des découvertes faites du VIII^e^ au II^e^ siècle av. J.-C. (*Achsenzeit*) ([35]); au demeurant, des soucis analogues se retrouvent chez Malraux, chez Eliot ou chez un critique comme Northrop Frye ([36]). Donc : non plus le passé pour le passé,

([33]) Cf. Eugenio GARIN, *Der italienische Humanismus*, *op. cit.*, p. 18 : « Bei Petrarca bedeutet (...) das ciceronianische Thema, der Appell an Plato, die Behauptung einer Philosophie, die sich eine sittliche Reform, eine geistige Erneuerung des Menschen und seines Staatswesens, die Errichtung einer neuen Lebensform zum Ziel setzt. »

([34]) Cf. Martin HEIDEGGER, *Einführung in die Metaphysik*. Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 1958[2], pp. 29-30.

([35]) Cf. Karl JASPERS, *Vom Ursprung und Ziel der Geschichte*, *op. cit.*, pp. 19 et 181.

([36]) Cf. Northrop FRYE, *Anatomy of Criticism*, *op. cit.*, pp. 345-346.

comme le voulait le XIX[e] siècle, mais le passé pour et par le présent. C'est en perdant son orientation primitive que l'humanisme s'est sclérosé pour aboutir à l'érudition en chambre; en principe, il se caractérise par le même esprit d'expérimentation qui inspire notre époque. Entre lui et nous, il y a concordance intime.

On pourrait affirmer, à la limite, que nous participons d'autant plus au présent que nous avons mieux digéré le passé. Toute critique véritable est irrévocablement historique. Mon analyse, basée sur le sentiment qu'a l'homme moderne d'être une histoire et sur l'obligation dans laquelle il se trouve de connaître l'Histoire s'il se veut réellement libre, n'a visé qu'à dénoncer un illogisme : l'assimilation de la liberté, aspiration dominante de ce siècle, au mépris du passé. Et en particulier à montrer que l'histoire « conditionne en première instance » ([37]) tout examen sérieux des œuvres littéraires.

([37]) Guy MICHAUD, *Introduction à une science de la littérature*, avec la collaboration de Ernest FRAENKEL. Istanbul, Pulhan Matbaasi, 1950 (Université d'Istanbul, Faculté des Lettres), p. 243.

Propos sur les vertus d'équilibre du droit

par **André DE BLUTS,**
Chargé de cours à l'Université de Bruxelles (1)

1. Au seuil d'un enseignement qui doit porter sur les « éléments du droit civil » et qui est essentiellement destiné à des jeunes gens et jeunes filles qui ne feront pas carrière juridique, il n'est sans doute pas inopportun d'émettre quelques considérations d'ordre général au sujet du droit civil, et même du droit privé dans son ensemble.

En effet, l'inscription de ce cours d' « éléments du droit civil » au programme de la Faculté des sciences sociales, politiques et économiques n'a pas, c'est évident, pour but principal d'enseigner le droit civil proprement dit; cette branche noble de la science juridique est traditionnellement enseignée parce qu'elle constitue la clef de voûte de cette construction proliférante qu'est l'ensemble du droit, et que par ailleurs elle reste le meilleur instrument de démonstration de la rigueur du raisonnement juridique, c'est-à-dire en définitive le meilleur procédé pédagogique.

2. Mais, il est également certain que l'enseignement de cours généraux du droit ne pouvait être absent des programmes d'une Faculté essentiellement consacrée à l'étude de sciences que l'on dénomme humaines.

Sans vouloir empiéter, si peu que ce soit, sur les domaines de mes collègues qui traitent de ces matières avec autorité, il ne m'est pas possible d'éviter de mentionner les rapports nécessaires et constants du droit avec la sociologie, avec la

(1) Leçon inaugurale du cours d'« Eléments de droit civil », faite par André De Bluts, le 11 octobre 1963 à la Faculté des sciences sociales, politiques et économiques.

morale, avec l'économie, avec l'histoire, la politique, la géographie, la psychologie, etc.

Toutes ces disciplines étudient le comportement de l'homme vivant en société, dans telles ou telles conditions de temps ou de lieu, selon telle ou telle optique spéciale.

Ce n'est pas le moment d'établir un tableau de ces divers rapports entre des sciences qui sont, toutes, des sciences sociales ou humaines.

Observons cependant que deux d'entre elles ont plus spécialement des rapports étroits avec la science du droit; je veux parler de la sociologie et de l'économie politique qui sont avec le droit en régime d'interdépendance nécessaire.

3. La sociologie n'est-elle pas la science de l'observation de l'homme vivant en société et des différentes structures de celle-ci?

Par ailleurs, il appartient notamment au droit d'élaborer une série de règles de conduite obligatoires, pour les hommes vivant en société.

L'interdépendance des deux disciplines est donc évidente et constitue pratiquement un cycle permanent : le sociologue a besoin du juriste pour observer les institutions de la société auxquelles le juriste a collaboré, tandis que le juriste a besoin du sociologue pour perfectionner son travail d'élaboration des règles juridiques.

Deux exemples typiques de cette interdépendance sont ceux de l'adoption et du divorce.

Le Code civil a été dans ces vingt-cinq premières années amendé par une série de lois qui ont « libéralisé » dans une très large mesure l'adoption (22 mars 1940; 21 mai 1951; 10 février 1958), et tout porte à croire que cette évolution qui répond à un « donné sociologique » n'est pas terminée; les sociologues, grâce à la statistique, ont pu observer les réactions de citoyens à l'égard de ces dispositions légales...; les juristes, de leur côté, utilisant les observations sociologiques, y ont trouvé les enseignements nécessaires à l'élaboration et au perfectionnement éventuel de la règle de droit en ce domaine.

Le raisonnement est semblable dans la matière du divorce, et plus spécialement du divorce par consentement mutuel récemment modifié par une loi du 20 juillet 1962.

La procédure de divorce par consentement mutuel, jusqu'en 1962, exigeait notamment le consentement, répété à quatre reprises de manière solennelle, des parents des deux conjoints : sociologiquement et psychologiquement cette exigence était devenue heurtante et ne correspondait plus à la mentalité actuelle.

Il est certain que les données sociologiques des problèmes relatifs aux personnes susceptibles d'utiliser ces lois, n'ont pas été sans influencer la pensée du législateur, qui a ainsi répondu à une somme de besoins sociaux.

Bien d'autres exemples pourraient mettre en valeur les rapports entre sociologie et droit, qui font apparaître, soulignons-le en passant, que la règle de droit est bien souvent postérieure à la formation de désirs sociaux, d'aspirations de citoyens vers les institutions qui n'ont de chance réelle de « réussir », sur le plan technique, que dans l'hypothèse d'un agrément social préalable.

Une loi n'est adoptée et respectée par les citoyens que dans la mesure où elle est populaire, c'est-à-dire dans la mesure où elle répond à la conscience sociale; et cette remarque ne constitue pas un paradoxe, si on songe aux lois fiscales et aux lois pénales, qui sont, par définition, des dispositions impératives... mais plus ou moins violées... ou à tout le moins inappliquées!

4. L'économie politique, cette autre science sociale, consacre ses travaux à l'observation des mécanismes des « richesses » (disait-on encore il y a 50 ans), des besoins humains, des biens, de leur production, circulation, répartition et consommation... Mais le droit a également pour fonction de considérer les besoins humains et les divers avatars que connaissent les biens, dans leurs rapports avec l'homme vivant en société.

Cette autre interdépendance nécessaire apparaît avec évidence dans toutes les dispositions du droit civil, au chapitre des obligations ou des successions, comme aux chapitres des personnes, lorsque, par exemple, la règle de droit s'applique aux dispositions patrimoniales relatives aux femmes mariées ou aux enfants mineurs pour lesquels un régime de tutelle est organisé.

La prééminence de ce « donné économique » est omniprésente dans le Code civil : les questions patrimoniales font

l'objet d'un souci constant du législateur; des spécialistes (²) ont même fait remarquer que ce Code civil de 1804, personnaliste et bourgeois, consacrait, par un paradoxe qui n'est qu'apparent, la plupart de ses articles à des questions patrimoniales : 1766 articles sont relatifs aux biens et à la façon de les acquérir, tandis que 515 articles sont consacrés aux personnes; et encore, parmi ceux-ci, nombreuses sont les dispositions qui concernent la protection que la loi veut accorder plutôt aux biens de ces personnes qu'aux personnes elles-mêmes.

Mais, le facteur économique est encore plus évident dans tout le droit commercial ou le droit social, consacrés par leur objet même, à l'entreprise et aux rapports juridiques du monde du travail.

Il n'est plus original actuellement, et c'est heureux, de constater la complémentarité des sciences économiques et juridiques; il n'est sans doute pas inutile, toutefois, de répéter aujourd'hui cette vérité à de futurs économistes ou de futurs femmes ou hommes d'affaires.

5. Au centre des sciences sociales, le droit, qui constitue l'armature des sociétés, occupe sans doute une fonction éminente, mais obligatoire, en rapport d'équilibre avec les autres disciplines du même monde social.

Ce n'est pas faire preuve de pessimisme que de constater que ces sciences sociales accusent un retard assez spectaculaire sur les sciences naturelles ou pures (je n'aime pas le terme de sciences exactes qui laisse présumer, *a contrario*, une inexactitude des sciences sociales).

Autant la révolution industrielle avait fouetté le développement des sciences sociales, autant les quarante dernières années ont été l'occasion pour les sciences pures (hélas! parfois à cause des guerres), de faire un bond extraordinaire dont nous ne mesurons pas encore toutes les conséquences, du point de vue des disciplines qui nous intéressent plus particulièrement.

L'homme a conquis une puissance quasiment démesurée... et il vit encore dans des cadres sociaux qui se révèlent de plus en plus inadaptés.

Pareille transformation de civilisation ne doit-elle pas entraîner une crise du droit? Ce dernier est-il en mesure de

(²) SAVATIER, *Métamorphoses du droit privé* (2e s.), p. 9.

conserver sa force traditionnelle d'équilibre? Les antinomies qu'il contient et qu'il a pour vocation de résoudre, ne sont-elles pas devenues démesurées ou irréductibles?

Les circonstances économiques, techniques et politiques, ne constituent-elles pas des dangers de rupture de cet équilibre fondamental qui caractérise la science du droit?

Autant de questions, autant de problèmes qui font l'objet de recherches passionnantes... mais qui ne peuvent être abordées aujourd'hui.

Laissez-moi me limiter à quelques réflexions, bien schématiques d'ailleurs, sur une des antinomies classiques du droit : à savoir, la contradiction réelle ou apparente entre l'individu et le groupe, entre la liberté individuelle et la contrainte sociale.

En vous exposant certains aspects de cette question et leur évolution, peut-être vous ferai-je comprendre la grandeur des buts du droit, c'est-à-dire la conciliation des antinomies.

6. Aussi loin qu'on remonte dans l'observation de la règle de droit, on doit constater que celle-ci est une constante recherche d'un équilibre entre des aspirations ou des nécessités souvent antinomiques sinon antagonistes.

— Liberté ou contrainte?
— Individu ou groupe?
— Intérêt particulier ou intérêt collectif?

On peut affirmer que l'un des termes de ces options ne peut éliminer l'autre, sans faire entrer le droit en état de crise. L'harmonie entre ces notions contradictoires est nécessaire... et semblait d'ailleurs être réalisée dans notre droit civil du XIX^e^ siècle...; c'est tout au moins l'illusion dans laquelle on vécut jusqu'aux bouleversements économiques, sociaux et politiques du XX^e^ siècle et particulièrement jusqu'après la dernière guerre qui mit en évidence l'incroyable accélération de tous les processus humains.

C'est Savatier encore (3) qui observe que 8 à 10 000 ans se sont écoulés depuis les premiers signes écrits par l'homme jusqu'à l'âge industriel, tandis que 150 ans seulement ont permis de sauter de l'âge industriel, où les choses se conten-

(3) SAVATIER, *Métamorphoses du droit civil* (1re série), p. 6.

taient de tourner, dans l'âge atomique, où tout commence à exploser.

7. La déclaration des droits de l'homme et du citoyen, de 1789, a apporté à l'homme la consécration de sa dignité et de sa liberté.

Le Code civil de 1804 repose sur cette notion essentielle de la libération de la personne : égalité de la condition juridique de l'homme, abolition des privilèges, droit absolu à la propriété individuelle, principe de l'autonomie de la volonté des individus dans l'établissement des contrats, qui (l'article 1134 du Code civil le dit toujours) forme la loi des parties.

Cette liberté de la personne humaine, qui paraissait être à l'époque la perfection, nous paraît actuellement bien étroite, en un certain sens... et bien large en d'autres.

En effet, le Code de 1804 ne donnait pas l'égalité juridique à plusieurs catégories de « personnes » : les mineurs, les femmes mariées, les déments, par exemple; il a fallu plus d'un siècle pour voir aboutir le progrès d'une liberté individuelle menant, en Belgique, à une loi du 30 avril 1958, reconnaissant la capacité juridique de la femme mariée; et encore, cette conquête, riche en son principe, n'est-elle pas complète; la capacité juridique totale n'existe que pour les femmes mariées sous régime matrimonial de séparation totale des biens... ce qui constitue, dans la pratique des faits, une très petite minorité... On attend le législateur pour achever cette réforme indispensable sur le plan des régimes matrimoniaux, en craignant cependant que des problèmes plus spécifiquement politiques ne le distraient de cette tâche urgente.

De même, l'autorité de la puissance paternelle a été sérieusement diminuée par une série de dispositions législatives facilitant aux mineurs certains actes, en matière de mariage, de contrat de travail et d'emploi, etc.

Prenons l'exemple du mariage qui suppose comme condition le consentement des ascendants; jusqu'en 1896, ce consentement était nécessaire jusqu'à l'âge de 25 ans (rappel de la majorité romaine); la loi de 1896 rabaissa l'âge de la majorité matrimoniale à 21 ans, âge en dessous duquel le consentement des ascendants était indispensable. Une loi récente de 1953 a fait un pas de plus dans le sens de l'indépendance des enfants même mineurs; si en dessous de 21 ans le consentement

des ascendants reste nécessaire, en cas de dissentiment entre ceux-ci le différend est maintenant tranché par le tribunal (art. 148 C.c.) ou le dissentiment entre ascendants autres que les parents, est assimilé au consentement (art. 150 C.c.).

8. Il convient cependant d'observer que cette libération progressive de la personne va de pair avec un certain amenuisement de la notion de famille et de la cellule familiale qui était inhérente au système du droit civil au XIX[e] siècle.

Le législateur a progressivement facilité les procédures en divorce tandis que la légitimation et la reconnaissance des enfants naturels se sont développées par des moyens légaux appropriés.

Qu'on le veuille ou non, qu'on s'en réjouisse ou non, les liens familiaux, au sens strict du terme, tendent à se desserrer... précisément dans la mesure où tous les membres de ce groupe acquièrent plus d'indépendance et notamment sur les plans matériels et économiques.

On doit en effet constater par l'observation des réalités quotidiennes que la protection ou la tutelle de la cellule familiale tend à être remplacée par d'autres éléments qui constituent sans doute des atteintes à ce principe de liberté, fondement du Code civil de 1804.

Par voie de dispositions étrangères au droit civil, et qui participent bien souvent des forces économiques ou sociales, la personne tend à s'intégrer dans l'entreprise ou dans son cadre professionnel : le chef de famille n'est plus le seul qui travaille, son épouse travaille aussi, les enfants sont élevés bien souvent avec l'aide des organismes sociaux dépendant des entreprises ou des groupements professionnels; l'organisation des loisirs (un des problèmes les plus importants de la civilisation contemporaine) entraîne les membres d'une famille à participer à des activités culturelles, touristiques ou sportives, chacun dans leur milieu professionnel ou économique...

Cette évolution est normale et sans doute nécessaire : le citoyen du Code civil de 1804 contractait avec un autre citoyen ou faisait des affaires isolément; actuellement, l'homme isolé a pratiquement disparu; la production est collective, la distribution l'est aussi, d'où la protection juridique doit suivre le mouvement : tout devient collectif : entreprises, syndicats, Etat, communautés internationales.

Par ailleurs, les conditions de travail ne sont plus réglées comme elles l'étaient naguère : entre l'ouvrier et son patron elles sont définies actuellement par l'Etat et les syndicats.

9. Et cependant, le principe de l'autonomie de la volonté est toujours un des principes essentiels de notre droit civil; il consiste en (4) « le pouvoir qu'ont les volontés particulières de régler elles-mêmes toutes les conditions et modalités de leurs engagements, de décider seules et sans tutelle légale de la matière et de la portée de leurs conventions ». Le contrat forme donc la loi des parties, la loi n'intervenant elle-même qu'à défaut de volonté exprimée, c'est-à-dire à titre supplétif.

Ce principe de la liberté des conventions ne connaissait dans le Code que deux limitations, aux contours d'ailleurs parfois discutés et souvent bien vagues : l'ordre public et les bonnes mœurs. Mais, la théorie de l'autonomie de la volonté était concomitante de la période de libéralisme économique.

Le laissez-faire laissez-passer économique avait pour corollaire juridique la liberté contractuelle (5).

Chacun a pleine liberté de contracter... mais lorsqu'il l'aura fait (la notion de contrainte inséparable de toute règle de droit apparaît ici), le contrat est intangible et doit être respecté. Or, la conjoncture économique s'est singulièrement modifiée dans les dernières années; l'intérêt social semble bien dorénavant primer l'intérêt individuel, les réglementations politiques et économiques se sont considérablement développées; le dirigisme économique, l'influence des facteurs politiques et des groupes de puissance appelés groupes de pression ont augmenté dans des proportions d'ailleurs souvent inquiétantes pour le fonctionnement de la démocratie constitutionnelle, et sans aucun doute au détriment de la liberté individuelle.

Il ne faut dès lors pas se cacher que le domaine de l'autonomie de la volonté s'est singulièrement rétréci; chaque année nous gratifie d'une collection de lois dites « impératives », qui ne permettent plus au citoyen d'exercer cette liberté individuelle qu'il croyait avoir conquise d'une manière définitive. Remarquons que c'est le citoyen lui-même qui a

(4) H. De Page, *Traité de droit civil*, t. II, n° 462.
(5) Waline, *L'individualisme et le droit*, p. 174.

en quelque sorte creusé le tombeau de ses libertés et l'a poussé à faire appel à l'Etat ou aux collectivités... pour l'aider, ... sans qu'il se rende toujours compte du prix qu'il devait nécessairement payer cette ingérence dans ses affaires.

Pour protéger sa prétendue « liberté » on demande une réglementation de l'accès à la profession; pour contenir les abus de certaines puissances économiques on obtient une loi limitant l'ouverture ou l'extension de grands magasins; pour des motifs plus ou moins temporaires on souhaite la réglementation des prix, qui se transforme en contrôle, la réglementation économique de la production qui implique des mesures d'inspection, de contrôle, et par conséquent des sanctions, etc.

La complexité de relations économiques impose actuellement des solutions collectives; la protection souhaitée se transforme en une tutelle, d'ailleurs, il convient aussi de le dire, parfois souhaitable.

Mais, par voie de conséquence, le droit privé abdique en face du droit public et les mesures de liberté en face des règles impératives.

10. L'influence grandissante des facteurs économiques impose des formules nouvelles de contrat, dont est absente l'autonomie de la volonté, c'est-à-dire la liberté du contractant. Les exemples foisonnent :

a) Les conventions collectives de travail réglementant les conditions de travail entre syndicats patronaux et syndicats de travailleurs; la volonté des groupes y supplante celle des individus qui les composent; encore existe-t-il une certaine manifestation d'une volonté pour les négociateurs; il n'en est pas de même pour ceux qui subissent les effets de la convention collective, sans possibilité d'exprimer une volonté personnelle.

b) Les contrats d'adhésion se multiplient dans notre civilisation du milieu du XX^e^ siècle : il s'agit de contrats dans lesquels une des parties n'est pas en mesure de discuter les conditions de l'autre partie mais doit se borner à accepter la loi du cocontractant, détenteur d'une puissance rendant impossible toute discussion; les exemples en sont nombreux et quotidiens : tel est le contrat de transport — vous n'imaginez pas pouvoir discuter librement le coût de votre billet de transport en tramway, en train ou en avion, pas plus que les conditions

de ce transport. La situation est semblable dans les contrats qui lient les usagers aux organismes détenant des monopoles : eau, gaz, électricité, téléphone...

Le citoyen a pour unique liberté contractuelle de se priver d'eau ou de téléphone, s'il ne désire pas adhérer aux termes des contrats qui sont proposés sans dérogations possibles : c'est la loi du plus fort.

c) La catégorie des contrats dans lesquels le législateur intervient impérativement est de plus en plus nombreuse.

Alors que les dispositions légales sont en général supplétives de la volonté individuelle, le législateur contemporain utilise de plus en plus fréquemment les dispositions impératives auxquelles il est précisé que les parties ne peuvent déroger. C'est le cas dans les matières récemment traitées ou modifiées du contrat de travail, du contrat d'emploi, des baux commerciaux, des baux à ferme, des ventes et prêts à tempérament, et plus récemment encore des concessions de vente exclusive... ou encore du statut des représentants de commerce.

Le législateur impose non seulement certaines dispositions des contrats, mais encore certains contrats eux-mêmes : c'est le régime du contrat forcé tel que l'assurance automobile obligatoire.

11. Ces quelques exemples choisis parmi bien d'autres semblent démontrer que, de plus en plus fréquemment, le législateur recourt à des mesures qui, pour être motivées par des circonstances économiques ou sociales déterminées, n'en sont pas moins attentatoires à la liberté contractuelle et, par conséquent, démonstratives de la prééminence du collectif sur l'individuel...

Il n'est que de rappeler les lois dites « exceptionnelles » en matière de baux à loyer, justifiables par des crises de logement, sévissant surtout après une guerre, mais, plus évidemment encore, les lois en matière de baux à ferme ou baux commerciaux.

Nonobstant tous contrats librement consentis par les deux cocontractants (et au mépris du principe de la non-rétroactivité des lois figurant toujours à l'article 2 du Code civil), les bailleurs se sont vu imposer par la loi, pour des contrats en cours, de nouvelles conditions contractuelles, dans le souci

(souvent légitime, je m'empresse de l'ajouter) de la protection du seul preneur.

Bien entendu, ces nouvelles conditions devenaient également impératives pour les contrats à venir.

Est-il étonnant dès lors de constater que le propriétaire d'un bien immobilier hésite avant de contracter avec un locataire commercial (qui n'est pas nécessairement « économiquement faible ») d'avec lequel (sauf cas prévus par la loi... et d'application plutôt rare en fait) il ne pourra se séparer avant vingt-sept ans.

Cet exemple illustre un des aspects du conflit entre deux catégories du droit de propriété : la propriété immobilière et la propriété du fonds de commerce (6).

La solution impérative dans le cas cité est incontestablement en faveur de la deuxième, pour des motifs économiques qui priment les principes juridiques.

12. La disgrâce ou le déclin de ce principe de l'autonomie de la volonté, fondement du Code civil, illustre bien, semble-t-il, la faveur grandissante de l'intérêt collectif au détriment de la liberté individuelle.

Nous pouvons encore constater la réalité de cette observation dans deux domaines du droit civil qui ont évolué depuis le début du siècle dernier de la manière la plus spectaculaire, puisque les textes de base du Code n'ont pas été modifiés d'une virgule... tandis que les solutions auxquelles l'application de ces textes mène actuellement sont essentiellement différentes.

Je veux citer le droit de propriété et le droit de la responsabilité civile.

13. L'article 544 du Code civil dit que « la propriété est le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois et les règlements ».

Cet article était un des ornements et des symboles de la conquête des libertés individuelles de 1789; — le droit pour chaque homme d'être propriétaire d'un immeuble ou d'une terre était singulièrement nouveau par rapport à la situation existant sous l'ancien régime.

(6) RIPERT, *Le régime démocratique et le droit civil moderne*, p. 203.

Au XIX^e siècle, le texte de l'article 544 du Code civil était interprété comme si sa finale n'existait pas : on n'accordait nulle attention aux réserves faites pour « l'usage prohibé par les lois et les règlements », alors que ces réserves étaient expresses, justifiées et limitatives de ce droit que la première partie de la phrase, prise isolément, semble définir comme absolu.

Au fil des années, des limitations, inspirées par l'intérêt collectif, sont devenues très abondantes, au point qu'actuellement le citoyen n'est plus libre de construire, aménager ou démolir son immeuble comme il l'entend.

Les réglementations en matière de salubrité, d'hygiène et d'urbanisme suffiraient déjà à justifier cette constatation. Les restrictions à la liberté individuelle d'exercice du droit de propriété apparaissent nettement, par exemple, dans le domaine des troubles de voisinage, c'est-à-dire ceux qui trouvent leur origine dans l'usage (éventuellement abusif) du droit de propriété; un arbre dans un jardin ne peut avoir des branches surplombant un mur de clôture, si cela constitue une nuisance pour le voisin; des travaux effectués à un mur mitoyen, sans précautions préalables de nature à sauvegarder la solidité du mur, constituent également des troubles de voisinage, limitant l'exercice du droit de propriété.

Il est aussi d'autres troubles de voisinage qui sont exclusifs de la notion de faute : le fait de construire (dans toutes les règles de l'art) un immeuble, avec la conséquence que 200 mètres plus loin ces travaux, cependant normaux, entraînent des dégats à des immeubles plus anciens...

La jurisprudence la plus récente aboutit dans ce domaine à une notion de responsabilité sans faute ou plus exactement « en l'absence de faute » (7), qui constitue en fait une restriction fort importante au droit de propriété : on ne peut infliger à ses voisins des inconvénients dépassant ceux que normalement ils doivent pouvoir supporter.

14. Le domaine de la responsabilité civile est régi dans le Code civil par cinq articles brefs (art. 1382 à 1386), dont l'interprétation a également évolué de façon spectaculaire à la fois dans le temps — c'est-à-dire depuis 1804 — et dans l'espace :

(7) Cour de Cass., 6 avril 1960, *R.G.A.R.*, 1960, 6557, note DALCQ.

les jurisprudences des Cours de Cassation de France et de Belgique ont abouti à des applications fort différentes des textes cependant demeurés identiques dans les deux pays.

La notion de responsabilité de l'homme, reposant sur la faute de celui-ci, était la conséquence de la liberté revendiquée par l'individu.

Cependant, le concept de responsabilité a évolué à ce point qu'actuellement on connaît des cas de plus en plus nombreux de « responsabilité sans faute », bien que l'expression même soit contradictoire des textes originaires du Code civil.

La responsabilité des commettants à l'égard des dommages causés par leurs préposés dans l'exercice de leurs fonctions, par exemple, est exclusive de faute dans le chef du commettant; en effet, la thèse originaire de la présomption de faute reposant sur le commettant pour mauvais choix ou défaut de surveillance est pratiquement abandonnée en doctrine; elle ne résiste pas au triple argument suivant : le commettant ne peut s'exonérer de cette prétendue faute en prouvant qu'il n'a pas exercé un mauvais choix ou qu'il n'a pas manqué à son obligation de surveillance, ce qui n'est pas logique; il ne peut, non plus, s'exonérer de sa faute en prouvant qu'il n'a pas « choisi » son préposé, ce qui est une hypothèse de moins en moins rare dans le contexte social contemporain; enfin, le commettant est responsable, même s'il est dément... ce qui revient à mettre à sa charge une seconde présomption irréfragable d'imputabilité de cette faute, contraire au droit commun de la capacité.

Le fondement discuté de cette responsabilité pourrait être dès lors l'application d'une théorie du risque, ou du profit du commettant, ou encore le résutat de la seule volonté du législateur. Il semble bien qu'en définitive les notions de garantie de la victime, et d'utilité sociale sont les fondements véritables de cette règle.

15. Ce qui est susceptible de nous intéresser dans les deux exemples qui viennent d'être évoqués, c'est la constatation de l'affrontement des notions antinomiques de liberté individuelle et d'intérêt collectif, d'individualisme et de socialisation, de liberté et de contrainte...

En constatant cet affrontement, nous ne portons pas pour autant un jugement de valeur sur cette évolution, mais nous

soulignons la vocation du droit à un équilibre qu'il doit en permanence tenter de réaliser entre les tendances bien souvent antagonistes.

16. En terminant ces quelques observations liminaires, je suis tenté de vous citer encore deux exemples illustrant mon propos, parce que je pense que le côté anecdotique de pareilles citations ne peut que favoriser l'intérêt que pourrait, à vos yeux, susciter le droit.

Il s'agit de deux récents arrêts de notre Cour suprême, rendus en mars et avril 1963, tous deux en matière de responsabilité civile.

Ces deux décisions présentent des développements très intéressants pour les juristes, et dans lesquels il est inutile de vous entraîner, bien entendu.

Je voudrais me borner à vous citer le « fait » des deux litiges en question, ayant abouti à des solutions juridiques de nature identique, sur le plan de la notion de responsabilité, mais cependant indicatives des tendances que je vous signalais, parce que différentes dans les deux cas (8).

Le premier arrêt confirme que l'Etat, pouvoir public, n'est pas soustrait aux devoirs de prudence qui s'imposent à tous, lorsqu'il établit ou ouvre à la circulation publique des voies qui n'offrent pas la sécurité qu'il est obligé de leur conférer.

Principe normal, me direz-vous.

Bien sûr; encore faut-il savoir que cet arrêt est l'aboutissement d'une jurisprudence qui a pour la première fois en 1920 seulement, accepté que l'Etat ne pouvait plus se prévaloir d'aucune immunité quand il portait atteinte à un droit civil...; c'était en 1920 une conquête de l'individu et de sa liberté sur la toute-puissance inviolable de l'Etat...

Le récent arrêt de 1963 clarifie cette notion de responsabilité de l'Etat, sans modifier sensiblement les solutions de fait acquises depuis plusieurs années.

Ce que je veux souligner à votre intention, c'est la tendance à l'égalité et à la liberté juridique : l'Etat est dorénavant soumis comme tout autre sujet de droit aux notions de

(8) *Revue critique de Jurisprudence belge*, 1963, pp. 93 et 116, note J. DABIN.

faute, aux obligations de sécurité, à la responsabilité civile; il s'aligne sur la position du citoyen.

Le deuxième arrêt par contre, décide que l'Etat, dans l'exercice de son pouvoir réglementaire, en édictant une mesure d'ordre général, telle que la vaccination obligatoire, et tout en restant soumis aux règles générales de prudence qui s'imposent à lui comme à tout autre citoyen, n'est pas responsable de certains accidents dus à cette mesure, dès lors que l'intérêt général demandait que la mesure de vaccination fût prescrite. Cet arrêt est fort intéressant, notamment du point de vue du contenu du pouvoir réglementaire de l'Etat (sur le plan strictement juridique, c'est le point central).

La seule notion sur laquelle je voulais attirer votre attention est cette notion d'intérêt général prévalant sur l'intérêt individuel.

La fillette soumise à la vaccination obligatoire et atteinte de paralysie (sans faute aucune du médecin) fait incontestablement figure de victime individuelle par rapport à cet intérêt collectif qu'incarne l'Etat.

Les deux arrêts rappellent bien que l'Etat est soumis aux devoirs et obligations de prudence — que ce soit pour les activités matérielles (voirie) ou pour les règlements généraux (vaccination) —, mais le deuxième arrêt, en ne trouvant pas la preuve d'une faute dans le chef de l'Etat pour avoir pris cette mesure réglementaire générale, est incontestablement guidé par cette notion d' « intérêt général »... entraînant presque inéluctablement dans certains cas des conséquences gravement dommageables pour certains citoyens (en leur faisant « sciemment courir un risque grave » comme le disait la décision de la Cour d'appel cassée par la Cour suprême).

17. L'intérêt particulier et l'intérêt collectif, la liberté individuelle, les nécessités collectives... ou sociales...

Le balancier ne cesse pas son mouvement!

Le droit est la science (au service de laquelle existe la technique du législateur) qui détient la redoutable, mais exaltante mission d'en régler l'équilibre, même et surtout au tournant des civilisations; et nous vivons assurément un de ces grands moments de l'histoire.

C'est dire toute l'actualité du droit (*). Les juristes, qui doivent concilier l'ordre, la sécurité avec la liberté, l'idéal avec les besoins matériels, l'homme avec le milieu social, ont, vous l'avez compris je l'espère, une tâche humaniste et empreinte à la fois de grandeur et de libre recherche scientifique, deux valeurs qui conditionnent le libre examen auquel notre Université est si attachée.

(*) Il n'est sans doute pas inutile de mentionner, à l'intention des lecteurs, un intéressant article de fond publié postérieurement à la rédaction du texte ci-dessus et qui en corrobore les conclusions : *Le droit devant l'accélération de l'évolution de l'histoire*, sous la signature du Dr José Manuel Saravia, membre de l'Académie nationale du droit et des sciences sociales de Buenos Aires (*J. T.*, 1963, 24 novembre, p. 669).

Jean-Paul de Dadelsen

par **Marie-Louise GOFFIN**

Après Pâques 1957, Jean-Paul de Dadelsen meurt prématurément d'une tumeur au cerveau, avant la publication de son unique livre *Jonas*, qui n'aurait probablement pas encore vu le jour s'il avait vécu (1). Son premier poème en date qui est au centre du recueil, l'*Invocation liminaire*, composé en 1945, n'a été publié qu'en 1956 dans les *Cahiers des Saisons* et Jean-Paul de Dadelsen ne le vit même pas paraître, nous dit Jacques Brenner, le directeur des *Cahiers*. Il ne se décidait jamais à livrer ses poèmes au public, tant il était incertain de la valeur de sa poésie. A l'inertie de ce doute, il doit d'être pratiquement inconnu aujourd'hui comme poète, alors qu'il siège parmi les plus grands, et malgré des convictions et des dévouements d'écrivains célèbres. En 1955, l'amitié d'Albert Camus devint agissante. Il intervint personnellement et *Bach en automne* parut à la N.R.F. Après la mort de J. P. de Dadelsen, Camus s'est occupé de rassembler ses poèmes, de les collationner en vue de leur publication. Cette édition, entravée par des difficultés et par le nombre de versions que présentait parfois un même texte, fut à nouveau différée par la mort tragique de Camus. Le recueil présent, nous le devons à la dévotion de quelques-uns, de Henri Thomas, Jacques Brenner et François Duchêne.

Jean-Paul de Dadelsen, « fils de roi » et être déchiré, a « quelque chose d'impérial ». Sa vie de grand seigneur désordonné dissimule un ordre profond, inébranlable, en correspondance avec le désordre et l'ordre qui distinguent sa poésie.

(1) Jean-Paul De Dadelsen, *Jonas*. Avant-propos par Henri Thomas, Paris, Gallimard, 1962.

N'y percevoir que le chaos me paraît une erreur. Un ordre particulier, le sien, impose un ton et une forme à l'œuvre. Le chaos est bien souvent dominé et le poète s'édifie soi à travers ses incertitudes.

L'imagination s'empare du personnage qui suscite la fable. Pour parler de sa personne, je ne puis qu'avoir recours à des témoignages d'amis. Pour le voir revivre, il faut se reporter au précieux numéro des *Cahiers des Saisons* de l'été 1961, où l'on voit se former une légende et comment elle se forme. Une amitié communicative, une tendre indulgence pour d'innombrables fantaisies colorent ces pages. Il éblouit, cet homme divers et contradictoire, avec ses hautes vertus, sa générosité, son côté brouillon, ses défaillances. Quelques amis, rares, ont très bien senti que les apparences ne répondaient pas à ce qu'il était réellement. Etre protéiforme s'il en fut, et hors format, poursuivant son destin en dehors des normes, il a laissé le souvenir d'un homme supérieurement doué, qui n'exploitait pas tous ses dons, les gaspillait royalement à la fois par un goût d'agir et par un sentiment de l'inutilité de l'action. La gloire des contradictions, c'est lui : sa joie, sa force, sa turbulence, son génie inventif dissimulent l'inquiétude. Bon enfant, très franc, très animé et animant, avec cela, secret, il se réfugie dans des rêves, présent de corps et absent d'âme. A bien des amis très chers, il ne révèle pas qu'il écrit des poèmes, pas plus qu'il ne divulgue son amour pour la musique, deux passions qui sont au centre de lui-même. Ce qui le distingue, c'est une pudeur extrême pour tout ce qui lui est vraiment essentiel, et qu'il cachait sous des dehors assez caustiques. Alors qu'il aime la conversation et qu'il abandonne les occupations les plus urgentes pour elle, jamais il n'aborde les sujets graves.

Je crois que personne ne l'a vraiment connu, lui si sociable mais si discret. Quelques-uns l'ont deviné.

Il est né à Strasbourg de parents luthériens. Son père descendait d'une famille de Hambourg, au sang danois ou slave. Sa mère, d'une famille bâloise. En premières noces, il épousera une Française, en secondes noces, une Anglaise. Un Européen, par le sang, les attachements et l'esprit; un Français par la vie et le langage. Il ne cessera de le prouver.

Massif et grand, ce sont surtout ses yeux qui fascinent si l'on en croit Salvador de Madariaga : « Ils étaient larges et lumineux et ils regardaient droit avec un mélange mystérieux de gentillesse « engagée » et de distance presque abstraite. Rêve, peut-être, mais rêve précis, planant toujours à la vue de la côte de la pensée concrète. Il regardait gens et choses comme si elles étaient à la fois loin et dehors, près et dedans, lui debout sur ce pont vibrant et frêle entre l'éternité du monde et la mort du soi. »

Il a bien des fois changé de métier : professorat, presse, politique. Tout va attiser sa curiosité. Il était presque toujours disponible, ouvert au neuf, toujours prêt à foncer dans une direction ou une autre, prêt à organiser, à créer, à s'installer dans un transitoire passionnant, à se dépenser comme dix, débordant d'idées et de projets, pour se détacher dès que l'entreprise prenait forme, chercher ailleurs et recommencer. Il était instable parce que « les gouttes larges de la satisfaction » selon l'expression de Segalen, tombaient rarement. Cette agitation efficiente, ces changements incessants, cette impossibilité de se fixer étaient sûrement le signe d'une inquiétude métaphysique, d'une âme traquée, qui ne trouvera la paix qu'à certaines heures privilégiées.

Mais revenons à sa formation.

Après de brillantes études dans plusieurs collèges, il termine au Lycée Louis-le-Grand à Paris. Agrégé d'allemand, il mène parallèlement une vie littéraire et une vie professionnelle. Il écrit un article sur Frédéric Schlegel, il traduit Bernard von Brentano, Ernst Glaeser, Keyserling et Rudolf Kassner. En même temps, il est professeur à Marseille. Puis vient l'invasion de 1940. Il reçoit la croix de guerre à la bataille de Belgique. A nouveau, professeur à Lyon puis à Oran, où une amitié naît entre lui et Camus. Passé clandestinement en Angleterre, il est officier de parachutistes dans les Forces Françaises Libres. Il fait partie des Services d'Information du général de Gaulle à Londres. Août 1944 le retrouve à Paris au Ministère de l'Information. L'année suivante, il est chef de l'Information à Berlin. Bientôt, il entre dans le groupe du journal *Combat* d'Albert Camus. Correspondant à Londres, il est titulaire à la B.B.C. d'une émission hebdomadaire française très suivie; il fait des reportages à l'étranger, il participe aux grandes confé-

rences internationales à Paris, Strasbourg, Berlin, Moscou, New York. Il est un des inspirateurs et des réalisateurs de la session préparatoire à la fondation du Collège d'Europe à Bruges, en 1950. Avec Denis de Rougemont, il s'occupe à Genève à partir de 1951 du Centre Européen de la Culture, création du Mouvement Européen. En même temps, il est conseiller de Jean Monnet au pool Charbon-Acier, à Luxembourg. En 1956, il est l'un des directeurs de l'Institut international de Presse à Zurich.

Voilà ce que j'appellerais volontiers la petite histoire. Les manifestations extérieures d'une vie, les détails biographiques, les étapes d'une carrière changeante, ne décrivent pas le trajet d'une âme et touchent à peine au mystère de la génération des poèmes. Que cherche-t-il confusément à travers ces fluctuations? C'est dans sa poésie que nous allons le découvrir.

*
* *

Jonas est un poème puissamment original, de cette sorte d'originalité très naturelle, qui ne fut jamais recherchée par le poète qui s'en défendait plutôt. Grâce à une indépendance sans anarchie et à une exigence rigoureuse, un ton nouveau se fait entendre dans la poésie française, largement et chaudement humain, tragique et pacifié à la fois, drolatique aussi. « Un nouvel ordre français », selon l'expression de Marcel Raymond, est créé.

Ce qui signale cette poésie, c'est, à n'en pas douter, l'accord d'une expérience et d'une parole.

Œuvre spontanée s'il en fut, on la dirait désinvolte si l'on n'y sentait, même à travers certaines pitreries de langage, une élévation spirituelle et une conscience à vif de tout l'humain, le plus éthéré et le plus bas, le plus religieux et le plus trivial, le plus dramatique et le plus souriant; œuvre vraie où le poète nous donne le plus authentique de lui-même, avec pudeur ou avec emportement.

Avant tout, elle est dégagée de toutes les lois du genre, elle rompt avec les habitudes traditionnelles d'écriture, elle brise avec les terribles et paralysantes routines. Elle « est », comme tout naturellement, sans déclaration catégorique, sans manifeste révolutionnaire, avec une discrétion qui a de la

grandeur, et, je l'affirme, dans le tremblement du doute de sa véritable existence. Elle impose ses propres contraintes, neuves, modernes, qui n'appartiennent qu'au poète, découvertes par lui. Cette liberté à l'égard des règles prosodiques, du langage, des mots, du poétique s'accompagne, soyons-en persuadés, d'une intransigeance que prouve un travail énorme, invisible tant le vif de la spontanéité y éclate. Le gai et bon vivant que fut Jean-Paul de Dadelsen aux yeux de tous, a travaillé et retravaillé ses poèmes, il les a repris; il n'a pas seulement retouché, corrigé ou changé un mot ici et là. Pas de palettes à la Valéry mais des refaçons d'un même texte. Il a remanié profondément, il a transformé, refait entièrement, gardant ses thèmes et quelques images, détruisant la structure, pour reconstruire charpente et syntaxe. Il s'ensuit que d'un même texte, nous avons parfois des versions si nombreuses et si différentes qu'à première vue le poème primitif est méconnaissable et que ces versions successives forment des poèmes distincts offrant les mêmes constantes dans des éclairages différents et selon un dessin nouveau, composant diversement la même unité. Jean-Paul de Dadelsen ne considérait jamais ses poèmes comme achevés et ce n'est vraiment que pressé par la mort dont il était averti, qu'il a livré plusieurs d'entre eux précipitamment à des amis. Tout se passe comme si Jean-Paul de Dadelsen n'avait pas adopté la première forme et s'était mis à la recherche d'un objet inaccessible. Utiliser un moule éprouvé par les siècles donne au poète une sécurité dangereusement fallacieuse, le moule est creux si la poésie n'interroge pas le mystère du monde ou du destin, si l'expression n'a ni force ni nouveauté. Alors la poésie a une apparence d'existence, elle n'en a que l'apparence; elle peut être stuc vide et friable qui tient comme par lui-même et s'effritera rapidement. Jean-Paul de Dadelsen s'est abstenu de cette sécurité. D'autres poésies, si assurées, d'artisans si sûrs de leur métier, si bons joailliers, ciseleurs, retoucheurs, glissent à la surface de la vie et ne nous rejoignent jamais. Créer son langage, son harmonie dans une vaste architecture, sa propre forme, qui oscille entre celle du roman autobiographique et le poème, est d'une témérité qui ne va pas sans affres. C'est s'interroger, se demander s'il y a véritablement forme, c'est tâtonner dans l'obscur. Mais tout espoir est permis lorsqu'on affronte comme

Jean-Paul de Dadelsen tous les risques dans une pleine conscience. La partie qui devait souvent lui paraître compromise est gagnée.

Comme Claudel, comme Desnos, mais plus incertain qu'eux, il a forgé son instrument.

Tous les langages vrais de toutes les vérités simultanées et contradictoires d'un homme manifestent le « chaos familier » et lui confèrent une cohésion intérieure : aspiration d'une âme inquiète à la sérénité. A travers des kaléidoscopes de représentations, des panoplies d'images, à travers une multiplicité de moyens d'expression, en passant de l'épique au lyrique, du lyrique au familier, Jean-Paul de Dadelsen approche de sa vérité. Est-ce que ce n'est pas cela qui nous touche finalement? Loin de nous l'art pour l'art qui nous intéresse peu, ne nous concerne pas. Nous aimons à être concernés.

Cette poésie très directe, jamais hermétique, se situe au-delà de l'art et au-delà des rhétoriques les plus modernes. Imparfaite certes, elle se passe presque toujours, — sauf en ce qui concerne quelques poèmes inachevés qu'on a eu tort de publier —, de ce qu'on appelle normalement la perfection ou les perfections pour atteindre au plus profond. Comme dans les colères de Rimbaud, les sincérités brutales de Michaux, les franchises de Desnos, Jean-Paul de Dadelsen prouve son voeu de ne rien rejeter de soi et de son âme, et d'en faire jaillir sa poésie.

Prose et poésie se marient. Il intègre ici le parler de la prose, celui de la vie quotidienne, la parole ordinaire d'un phrasé rythmé, un langage d'une personne « qui s'adresse à une autre », celui de la conversation dans son immédiat. Délaissant parfois le « satané langage noble » dont parle R. Desnos, il a recours à un langage familier. Des lois, pour indéfinissables qu'elles soient, n'en sont pas moins réelles, lois dont la tendance générale a été supérieurement indiquée par T.S. Eliot : « Aucune poésie, bien sûr, n'est rigoureusement identique au langage quotidien du poète et de son entourage, mais il faut qu'elle fasse dire à l'auditeur ou au lecteur : « C'est ainsi que je parlerais si je savais parler en vers. » De là que les meilleurs poètes contemporains nous donnent une émotion et une sensation de plénitude très différentes des sentiments qu'éveille en nous la poésie du passé, même la plus grande. » Mais tous

les parlers viennent au secours de Jean-Paul de Dadelsen, y compris le langage fantaisiste lâchant des sons diaboliques, des mots déformés, des mots français grossiers ou crus, des vocables allemands, anglais, latins, grecs.

Nous sommes loin aussi de l'idée d'unité de représentation d'une suite, chère à Benda. La ligne de certains poèmes est tout le temps volontairement brisée. Des ruptures de ton, des cassures provoquent des chocs. De même qu'il passe des hauteurs d'un spiritualisme presque bouddhique au terre à terre de la réalité, écho d'une expérience totale, de même de hauts moments émotionnels alternent avec des répits nécessaires. Les considérations de T.S. Eliot décrivent bien le mouvement général de certains poèmes, la circulation poétique montante et descendante et le cours continu : « Dans un poème d'une certaine longueur, il doit exister, entre les passages de plus grande et de moindre intensité, des transitions qui assurent la continuité de l'émotion et impriment à ses fluctuations un rythme essentiel à la structure musicale du tout. Et les passages de moindre intensité seront prosaïques par rapport au niveau général du poème tout entier. » C'est ce qui se passe souvent ici.

En définitive, ce qui compte, c'est la sincérité. L'œuvre et la vie ne font qu'un, écartée toute idée d'esthétisme. Le vrai est emporté dans une marée de signes, d'intuitions, de réalités, et, cette poésie, par sa nudité, par ses pouvoirs de suggestion, nous assaille de toutes parts, nous ravit, nous ébranle en rejoignant notre vie particulière. Le tragique du destin est finalement accepté avec l'humilité propre à une âme religieuse. La pacification étend sa grande aile sur toute son œuvre et, malgré une modernité d'expression ou à cause d'elle, il tend la main à François Villon.

Ces poèmes, concertos plus que symphonies, sont des méditations sur soi, sur un « vide de soi » que conditionne un sens de l'absolu, sur l'Eternel, sur la mort, sur le lien permanent entre le ciel et la terre, sur la pesanteur de la vie sans l'âme délivrée. Nous sommes transpercés. Le langage sera toujours entendu tant il est simple et bouleversant.

*
* *

Suivons un moment l'itinéraire intérieur.

Bach en automne, écrit de septembre 1952 à Pâques 1955, se répartit, comme une partition de musique, en sept tempos. « Poème luthérien, le seul que je connaisse en français », dira Denis de Rougemont. Ce chant échappe à une âme pendant son ascension vers un mystère pressenti. En contrepoint se disposent des parties secondaires. Une foi sans dogmes, un consentement au bonheur de la chair qui est « le déguisement d'une nostalgie de l'âme effrayée dans l'obscurité » inspirent ce concerto, encore qu'une mélancolie profonde trouble la pureté de la voix. Dans l'attente de la joie suprême, il faut supporter le « temps saugrenu » où vient s'étirer l'éternel jour de repos dont la terre se souvienne comme d'un secret gardé. La « route indispensable » et la nécessité d'apprendre la terre avec effort, il les découvre dans l'harmonie du chant des orgues. Si le monde dans l'espace et la durée est nombre, s'il existe dans son inaccessible lumière, si le poète y lit des symboles poétiques, l'homme, lui, ne peut qu'y installer son désordre, élément instable et changeant dans l'immuabilité de la création, « défaut du grand diamant » selon Valéry, mais pour Jean-Paul de Dadelsen, imperfection en regard d'un ordre supérieur :

Désordre essentiel dans la balance du monde. Arbre mobile,
Animal hésitant, ange aveuglé, Adam dresse dans la lumière
Le cri de son infirmité.

Sans complaisance pour l'homme ni surtout pour lui-même, il fera souvent un retour sur soi avec une modestie qui est la mesure de la qualité de l'être.

Sur le très Saint Nom loue Dieu et sa création dans une magnifique envolée lyrico-épique, avec des chutes au creux de soi, des doutes, des reprises, des remontées vers le haut, et l'enfant délaissé trouve réconfort et illumination :

Ange de la mélancolie, que puis-je contre toi ?
Tu me connais mieux que moi-même.
Dans cette heure, la plus obscure, d'avant l'aube,
Que puis-je, aveugle et séparé,
Sinon par mon vide même, mesurer encore
L'absence du Seigneur

Et, loin de mon été perdu, comme le chien d'Ulysse,
Ecouter la nuit,
Ecouter le vent, afin d'y reconnaître
les pas de Son retour.

Pour le croyant et l'incroyant, ces vers ne résonnent-ils pas à la limite de la même nostalgie?

Louons, au seuil du silence, ce corps qui nous fut prêté,
[ce temps, ce lieu,
Cette licence à nous donnée de proférer nos puériles louanges.
La chauve-souris aussi et la taupe, et là-bas sur l'horizon épuisé
Cette maigre flamme de branches mortes honorent
Le Nom indéchiffrable.

Si la poésie est connaissance, ou seulement ouverture sur l'inconnaissable, quelle plus haute poésie que celle-ci avec ses images qui révèlent un lien entre l'inconnaissable et le monde aimé, connu, et qui se termine par un emblème poétiquement cueilli!

Dans *Itinéraire de Londres à Valparaiso*, Jean-Paul de Dadelsen renonce d'une manière provocante à toutes les conventions poétiques, il se détourne du langage classique, il s'abandonne à sa verve drolatique pour s'en prendre à la vanité boursouflée et à la sottise. Sous la blague souriante se déguise aussi la virulence d'une attaque de la rime et d'une certaine poésie parfois si pauvre, si indurée :

Douairière Poésie affreusement laurée
Vous demandez de la rime, vous en aurée!

Précepte d'art poétique, nécessité personnelle de repousser des règles traditionnelles encombrantes. Tout ici paraît amusement, tout est enjeu grave.

Dans *Peupliers et Trembles*, le soir qu'il aime, quoiqu'il n'apporte rien, immobilise la feuille et fait renaître dans le cœur du poète l'image du pays natal.

Peupliers et trembles. Dans la dernière clarté horizontale à
cette heure où la feuille la plus haute, qui tout le jour
était prise dans la rivière de brise invisible
soudain se fige en un miel de silence.

Epris d'un idéal, incapable de confondre le faux et le vrai, il dira avec puissance son mépris de la bêtise, de la suffisance, des petites combines aussi, de l'arrivisme, ou simplement des plates nécessités que demande une carrière, ne pouvant attacher de prix qu'à une royauté de fait et non à une royauté de carnaval. Ainsi il jugeait dans la vie se référant à une échelle de valeurs, ainsi il s'exprimera en poésie. Cette espèce de rêve de puissance et ce mépris prendront force par le resserrement de la phrase. Seule lui importe une qualité profonde des êtres et non ses petits pouvoirs apparents. Dans *Crépuscule*, nous lisons ces vers d'une grande fermeté :

Salomon sait la malice, la ruse, l'intrigue
la longue ambition dissimulée, la grande
concupiscence du pouvoir qui brûle les chétifs,
ceux qui jamais ne furent, jamais ne seront, rois.

Dans une suite de poèmes, J.-P. de Dadelsen s'assimile, et nous avec lui, à Jonas, le petit prophète de la Bible qui médite dans le ventre de la baleine puis est recraché sur le rivage. Cette représentation biblique est au centre même de sa pensée. D'une fabuleuse richesse de symboles, elle traduit le sens spirituel qui infléchit l'ensemble de l'œuvre. *Invocation liminaire*, adressé tout entier à ses camarades morts, aux ombres, est un superbe poème de fraternité, de mort, de regret. Des interruptions, des mots isolés, des phrases se déroulant longuement, des interrogations poignantes, brèves, longues, des redites, des répétitions, des analogies, des métaphores, des images bibliques, antiques, familières, toutes les ressources sont utilisées et se fondent en une unité. Il ne s'agit plus ici ni d'école ni de carrière poétiques. Dans ce monologue dramatique, haletant, comme dicté, la confusion générale, l'injustice éveillent une souffrance difficilement acceptée et le maigre rivage d'ici-bas, le voyage dans la baleine, proclament les vastes espaces spirituels. Son remords trouve un ton unique en littérature :

Ombre, qu'ai-je à t'offrir ?
Quel pain ?

...

Quel pain, sinon de ténèbre et de séparation ?
Quelle eau ?

Dans *Bénédiction*, il épanche un incomparable amour pour sa mère. Mais ce n'est ici qu'une esquisse des sentiments majeurs et des symboles médiateurs! Quelques indications, sans plus.

La baleine de Jonas, dans *Psaume*, est le monde et tout ce dans quoi l'homme s'enfonce, s'enlise, s'égare, là où il s'aliène, perd son moi authentique, son innocence première, mais, résigné, il termine sur ces mots : « *la baleine est nécessaire* ».

Le *Cantique de Jonas*, si débarrassé du souci d'une ligne sans rupture, est imprégné de la sensibilité religieuse de Jean-Paul de Dadelsen :

Palmes dans le ciel vert des oiseaux de passage
Au bord de l'eau, le soir encore brûlant
Echoué sur la côte du Brésil j'ai levé les yeux
et remercie l'Eternel qui me tient dans le creux de sa main.

Le ton change : *Oncle Jean*, personnage de son enfance, vrai et mythique à la fois, qui « refaisait les batailles manquées », est évoqué dans une prose déboîtée, dissonante. L'invention verbale entraîne le meilleur et le pire. A l'extrême fin, le poète nous donne une sensation quasi physique de l'anéantissement et de la brièveté de la fin d'Oncle Jean, qui pourtant était quelqu'un.

Oncle Jean n'a pas gagné sa guerre gagné sa vie gagné son
[amour gagné la
gloire de Henri Heine, lui qui tout jeune
écrivait, composait, un vrai
petit prodige. Oncle
Jean n'a pas
duré. Finis
Poloniae finis
Johannis
Finis.

Il serait infiniment intéressant de confronter et d'étudier *Cinq étapes d'un poème* pour comprendre la conception de l'art de Jean-Paul de Dadelsen et assister à la naissance d'un poème. Mais ce n'est pas le lieu. Nous le voyons tâtonner dans ces cinq versions d'un poème écrit après la mort de sa mère

et où sa mère et le pays natal sont associés. Il fait, défait, refait, il revient, reprend, élimine, change, déplace. Tandis que, dans la première version, il rassemble des images ici heureuses, cocasses, folkloriques, là lugubres de l'Alsace de son enfance, récit imagé des fêtes et des douleurs, dans la dernière version qu'il considérait comme définitive puisqu'il l'a livrée à la publication, il élague sévèrement, il dépouille, l'image y est choisie pour son sens universel qui y est pleinement suscité :

Sur les eaux lentes et lisses, les barques plates,
les barques noires sont, pareilles
à l'âme, presque indéfiniment amarrées.

ou bien

Le cœur à gros sabots arpente les prairies nocturnes,
piétiné sur la berge de l'eau
que très bientôt il faudra traverser.

Les 12 petits poèmes de *Pâques 1957* sont écrits dans la précipitation et le plus souvent pendant les heures de nuit où le sommeil le fuyait. Il vient d'être opéré d'une tumeur au cerveau, il est atteint dans ses forces vives, il reste défiguré. Devant la menace de la mort, il nous parle d'une voix calme et basse qui ne hausse jamais le ton et le grand poète se fait entendre à qui sont données des images tremblantes d'émoi :

Je serai désormais
la voix du silence, l'ombre à votre gauche les jours
de grande lumière, le son des pas sur les cailloux.

A l'heure de la mort, des aveux, une résolution aussi, car son âme vagabonde, jamais comblée a tellement cherché à fuir dans l'agitation, dans les changements, dans le désordre :

On vivra parce qu'il faut vivre, parce qu'il faut
faire ce que l'on est né pour faire.
On ne cherchera plus à fuir. Il n'y a pas
de fuite possible, véritable. Il n'y a
que la possibilité de faire ce qu'on est né pour faire.

Le 3 mai 1957, il écrit son dernier vers sans élever la voix.

Cette même veillée durera-t-elle longtemps ?

Il meurt le 22 juin 1957.

La poésie de J.-P. de Dadelsen ne peut être dissociée de sa vie, car elle est sa vie, elle est vie, elle est acte de vie. La discontinuité cache une cohérence plus essentielle et par le double jeu entre les apparences sensibles et une essence unique, il atteint à des moments de lyrisme d'une résonance rarement rencontrée.

Le talent littéraire de Flora Tristan

par **Emile LEHOUCK,**
Aspirant du Fonds national de la Recherche scientifique

En 1848 avait lieu, quatre ans après la mort de Flora Tristan, l'inauguration de son monument à Bordeaux, ce qui provoqua un important rassemblement que J.-L. Puech décrit ainsi :

« Dès 11 heures du matin, convoqués par quelques affiches seulement, les ouvriers des diverses corporations se réunissaient sur l'esplanade des quinconces, et de là, à midi, le cortège se dirigeait vers le cimetière de la Chartreuse. C'était un spectacle vraiment imposant : tous les assistants, au nombre de 12 à 1 500, marchaient en bon ordre dans le plus profond silence, tête nue, à la suite d'un drapeau tricolore, voilé d'un crêpe, couronné d'immortelles, et sur lequel étaient écrits ces mots : « *Association, droit au travail* ». Bientôt le cortège, traversant les plus beaux quartiers, se trouva grossi par la foule et par de nombreux adhérents. Au cimetière, autour de la tombe, il y avait sept à huit mille personnes réunies. C'était l'époque heureuse et grosse d'espérances qui suit immédiatement une révolution (1)... »

Un siècle est passé et une étrange conspiration du silence s'est formée contre la femme extraordinaire qui avait juré, en des temps difficiles, de réveiller et d'unir la classe ouvrière. L'œuvre de Flora Tristan, connue et appréciée de ses contemporains, est devenue quasiment introuvable, même dans la plupart des bibliothèques. Beaucoup de gens assez cultivés ignorent jusqu'à son nom.

Il faut voir dans cette curieuse amnésie une conséquence du coup d'Etat de 1851, qui apparaît bien comme une date

(1) J. L. Puech, *La vie et l'œuvre de Flora Tristan*, 1925, p. 288.

fatidique de l'histoire contemporaine. On n'insistera jamais assez sur la vague d'espoir en un renouveau, sur le climat d'optimisme et de confiance qui ont suscité la Révolution de 1848 et, d'autre part, sur le mortel découragement qui s'est emparé de ses plus chauds partisans à la suite de son échec. Les rêves d'émancipation et de liberté, qui avaient marqué toute la première moitié du siècle, vont être brutalement rejetés au rang d'élucubrations par ceux-là mêmes qui s'y étaient montrés le plus sensibles. Les esprits ouverts, les libéraux qui avaient suivi avec sympathie le développement des idées saint-simoniennes et fouriéristes, vont revenir dare-dare aux vieux principes conservateurs de la nécessité de l'ordre, de la division fatale de la société en pauvres et en nantis, persuadés désormais que les tentations généreuses aboutissent finalement à l'aggravation de la dictature bourgeoise. Les classes opprimées et leurs porte-parole renonceront à tout espoir de collaboration des classes, s'orientant vers l'action directe, la violence.

Mais le coup d'Etat ne suffit pas à expliquer la défaveur dont souffre encore aujourd'hui Flora Tristan. Marx eut beau jeu, au nom de l'efficacité, d'affubler du terme humiliant de « socialistes utopiques » Saint-Simon et Fourier, dont toute la construction reposait sur l'espoir d'une adhésion des riches et des puissants, espoir que les événements avaient cruellement tourné en dérision; dont les plans de rénovation étaient si révolutionnaires que leur réalisation aurait exigé un élan mystique, quasi religieux, de la part de toute la population. Flora Tristan fut, à la fois, beaucoup moins optimiste et beaucoup moins exigeante. En dépit des classifications commodes des manuels, elle ne peut être considérée comme une « utopiste ». Par son *Union ouvrière*, elle apparaît comme la véritable promotrice des futures Internationales. On trouve dans ce petit livre, quatre ans avant le *Manifeste du Parti communiste*, le terme de « lutte des classes »! Cet ouvrage, au lieu d'appartenir aux écoles saint-simonienne ou fouriériste, forme donc un chaînon indispensable entre celles-ci et le marxisme.

Ses livres sont-ils illisibles, son style embrouillé? Nullement. Ici encore son problème diffère de celui d'un Fourier, dont les ouvrages trop touffus, mal présentés, ont rebuté plus d'une bonne volonté. Certes, les idées de Flora Tristan pâlissent

à côté de la construction géniale du phalanstérien, mais elle sait les présenter d'une façon beaucoup plus agréable. Elle écrit avec facilité, clairement, souvent avec esprit, parfois avec passion. De plus, son œuvre constitue un apport très caractéristique à l'histoire du mouvement romantique.

Romantique, Flora Tristan le fut par sa vie et l'on s'étonne que notre époque qui a tant pratiqué le genre de la biographie romanesque, des « vies passionnées », du « roman des grandes existences », ait dédaigné ce sujet en or. Enfant naturelle, bien que ses parents vécussent ensemble, elle perdit son père à l'âge de 4 ans et connut une jeunesse très difficile en compagnie de sa mère. Petite ouvrière sans instruction, elle entra comme coloriste à l'atelier du peintre André Chazal, qui s'éprit de sa beauté. Le mariage eut lieu et ce fut le drame. En dépit de la naissance de deux enfants, une incoercible incompatibilité d'humeur opposa bientôt les époux. Leur amour se transforma rapidement en ressentiment, puis en haine. La séparation devint inévitable : Flora Tristan quitta son mari. Cette expérience malencontreuse allait se révéler déterminante dans la suite de sa carrière. Dans l'esprit de cette femme déçue qui s'éveille aux problèmes sociaux, le droit au divorce s'impose comme une revendication primordiale. Le mariage indissoluble lui apparaît à jamais comme une absurdité capitale. Cependant, un obscur sentiment de culpabilité la poursuivra pendant toute sa vie. Elle sent très bien que dans le monde impitoyable dans lequel elle vit, une femme séparée de son mari ne peut se sentir vraiment libre. Elle doit avoir recours aux mensonges les plus embarrassants pour sauver sa dignité. Elle sait qu'elle est exclue de la société des honnêtes gens : elle s'appellera désormais elle-même « la paria ». Elle profite de sa demi-liberté pour beaucoup voyager. Elle visitera quatre fois l'Angleterre. Dès qu'elle a réussi à mettre sa fille Aline en pension, elle s'embarque pour le Pérou, à la recherche de son oncle, Pio de Tristan, personnage considérable en Amérique du Sud, de qui elle attend une aide, sa part de l'héritage de son père. « La Française » est accueillie partout avec enthousiasme par les Péruviens, mais son oncle ne se laisse pas attendrir. Il fait sentir à Flora qu'il aimait beaucoup son frère, mais qu'elle n'est après tout qu'une enfant illégitime : elle n'aura droit qu'à une toute petite pension. L'avarice de cet homme riche et

puissant ne fait que renforcer l'hostilité qu'elle voue aux mœurs et aux traditions de notre civilisation.

Au Pérou, elle se faisait passer pour une jeune fille. Revenue en France, elle se rend compte qu'elle n'a pas encore échappé au grand drame de sa vie. Chazal, inconsolable et jaloux, désespérant de la reconquérir, se met à la persécuter. Il s'en prend à leurs deux enfants, exige qu'ils lui soient restitués, les fait enlever. Après des péripéties mouvementées et même scabreuses, Aline reviendra auprès de sa mère. Flora s'est mise à écrire. Dans ses livres, elle parle souvent d'elle-même, expose crûment ses déceptions, accable son mari. Elle connaît un certain succès qui met Chazal hors de lui. Il s'efforce de la salir, essaie de faire croire qu'elle mène une vie scandaleuse, conforme à ses idées d'émancipation qu'il juge immorales. Enfin, en désespoir de cause, il en vient à des idées de meurtre. Le 10 septembre 1838, il l'abat d'un coup de pistolet tiré en pleine rue. Il ne réussit qu'à la blesser et, par ce geste, la libère définitivement. L'année suivante, il était condamné à vingt ans de travaux forcés.

La publication des *Promenades dans Londres* en 1840 marque un tournant dans la carrière de Flora Tristan. Elle a écrit ce livre pour les ouvriers. Les épreuves de son existence, ses nombreux voyages, les contacts qu'elle a eus avec différents réformateurs (les chefs du chartisme, Fourier, les saint-simoniens) l'ont convaincue que, pour améliorer la société, il faut en premier lieu réveiller les classes laborieuses, les unir et les obliger à exiger leur dû. Comme ses aînés, les grands utopistes, elle se sent mystérieusement chargée d'une mission que, pendant les quatre années qui lui restent à vivre, elle va s'efforcer d'accomplir avec une énergie extraordinaire.

Le pas décisif est franchi en 1843 avec la publication de l'*Union ouvrière*. S'inspirant pour une large part de Fourier, mais avec un sens pratique plus développé que l'inventeur du phalanstère, elle présente, pour la première fois, un plan d'action pour les travailleurs. Avec d'autres mots, elle lance déjà la formule célèbre : « Prolétaires de tous les pays, unissez-vous! »

Cependant, écrire ne suffit pas. Il faut encore aller convaincre les ouvriers sur place, les forcer à se procurer le livre, à prendre conscience de leur situation misérable. Elle entre-

prend alors un épuisant tour de France qui, en quelques mois, aura raison d'elle. Elle n'a rien du bas bleu, de la suffragette un tantinet ridicule. D'une intelligence supérieure, elle domine encore la plupart des femmes par sa beauté. Lisons plutôt le portrait que traçait d'elle Jules Janin :

« Elle était admirablement jolie, si ces deux mots *admirable* et *jolie* peuvent aller de compagnie. D'une taille élégante et souple, d'un air de tête fier et vif, les yeux remplis des feux de l'Orient, une longue chevelure noire qui lui pouvait servir de manteau, ce beau teint olivâtre aux reflets éclatants, quand la jeunesse et l'esprit se mêlent sur cette joue ardente à tout brûler, les dents blanches, fines, agaçantes, régulières, beaucoup de grâce dans le maintien, de fermeté dans la démarche, d'austérité dans le costume : toute jeune qu'elle était, on comprenait tout de suite qu'elle ne s'inquiétait plus de plaire ou d'être trouvée belle; c'était pour elle une émotion oubliée ou méprisée (²)... »

Elle voyage d'Auxerre à Lyon, de Lyon à Marseille, de Marseille à Toulouse, prenant contact avec tous les réformateurs, avec les ouvriers les plus intelligents, essayant de faire naître partout des associations. Elle suscite parfois de l'enthousiasme, mais se heurte aussi à beaucoup de méfiance, à une certaine bêtise populaire dont elle ne fait pas mystère dans ses œuvres. Les autorités supportent avec impatience son activité jugée subversive et elle a, à plusieurs reprises, maille à partir avec la police. A Lyon, elle rencontre Eléonore Blanc qui devient sa disciple passionnée, « sa véritable fille ». Ce fut d'ailleurs la ville mystique, à la classe ouvrière misérable et ardente, qui lui donna le plus de satisfactions.

Pendant tout son tour de France, Flora Tristan avait résisté héroïquement à l'épuisement provoqué par la fièvre typhoïde. A son arrivée à Bordeaux, une congestion cérébrale l'emporta. Elle s'éteignit le 14 novembre 1844. Ses obsèques furent suivies par de nombreux ouvriers. Une souscription, lancée conjointement par un comité de travailleurs et par la *Démocratie pacifique*, permit de lui ériger le monument inauguré en 1848.

Femme peu ordinaire, personnalité de tout premier plan dans l'histoire du féminisme et du socialisme, Flora Tristan

(²) Cité par PUECH, *La vie et l'œuvre de Flora Tristan*, p. 118.

mériterait-elle encore de faire partie de la littérature française? Incontestablement, à notre avis. Si elle ne peut rivaliser avec les plus fameux écrivains, elle a produit au moins un grand livre : les *Promenades dans Londres*, et ce qu'elle écrit n'est jamais indifférent. C'est ce talent littéraire que nous voudrions mettre en valeur ici.

Dans cette perspective, il convient tout d'abord, pour des raisons diverses, d'écarter ses deux derniers ouvrages, *Union ouvrière* et *L'Emancipation de la Femme ou le Testament de la Paria*. Le premier, petite brochure de propagande, poursuit un but essentiellement pratique : il est correctement écrit, sans plus. Il serait parfaitement vain de vouloir l'étudier d'un point de vue littéraire. Le second a été publié par l'abbé Constant un an après la mort de Flora Tristan et il semble qu'il faille se ranger, du moins en grande partie, à l'avis de Quérard : « Ouvrage tout entier de la composition de M. A. Constant ([3]). » Pour délimiter la part des deux écrivains, il faudrait d'abord savoir quels furent exactement leurs rapports. Ils furent très liés à la fin de l'existence de la « paria », mais s'agissait-il d'amour ou plutôt d'une sympathie d'ordre intellectuel? Dans sa préface, l'abbé Constant prétend qu'il n'aurait fait que mettre en ordre les notes laissées par son amie. Mais plus loin, il parle d'un manuscrit *dicté* par elle ([4]). En fait, si l'on trouve dans ce livre beaucoup d'idées de Flora Tristan, la rédaction ne lui appartient certainement pas. De plus, on ne peut lui attribuer les nombreuses traces d'occultisme qu'on y découvre.

Restent les *Pérégrinations d'une Paria*, *Méphis* et les *Promenades dans Londres*. De ces trois ouvrages, seul *Méphis* revêt une forme vraiment littéraire, celle du roman. C'est aussi le plus médiocre. Si l'on peut juger exagérée la condamnation de L. Schéler (« lecture ingrate que celle de ce livre par la puérilité lassante des caractères et de l'intrigue » ([5]), on a de la peine à se ranger à l'avis de J.-L. Puech qui estime que « ce roman ... s'il était connu, pourrait avoir une place

([3]) *Les supercheries littéraires dévoilées*, t. III, p. 855.

([4]) « Ici s'arrêtait le manuscrit dicté par M^me^ Flora Tristan », p. 115.

([5]) Flora Tristan, *Morceaux choisis précédés de la geste romantique de F. T. contée par Lucien Scheler pour le centenaire de 1848*, Paris, 1947, p. 28.

honorable dans la littérature française » ([6]). Il faut beaucoup de bonne volonté pour croire à cette histoire d'un « pauvre prolétaire » victime des préjugés impitoyables de son époque (il est le frère d'un galérien) et de l'atroce méchanceté de l'être auquel il a sauvé la vie; de même qu'à celle de Maréquita, femme supérieure en butte aux machinations diaboliques de son mari, le chevalier d'Hazcal (anagramme transparent de Chazal). Le roman, d'allure bien mélodramatique, est encore desservi par une construction très faible, puisqu'il repose presque entièrement sur deux longues confessions qui se répondent. Pourtant, certains idées émises par Flora Tristan ne manquent pas d'intérêt (par exemple, ses conceptions artistiques) et il est probable qu'une étude fouillée de ce livre, raté par bien des côtés, compléterait heureusement notre connaissance du romantisme.

Les *Pérégrinations d'une Paria*, comme leur titre l'indique, ont un caractère nettement autobiographique. Flora Tristan raconte le voyage qu'elle a entrepris au Pérou pour essayer de récupérer sa part de l'héritage de son père. Sa sincérité est en principe totale, puisque les différents personnages qu'elle a rencontrés apparaissent dans son livre sous leur nom véritable. L'auteur ne s'est pas contentée de régler ses affaires : elle a observé de près les mœurs des Péruviens, a fréquenté bon nombre de hauts personnages du pays et a même failli prendre part aux événements politiques qui s'y sont déroulés. D'où deux parties dans les *Pérégrinations*, le premier volume étant spécialement consacré à la vie de Flora, le second contenant une série de notations sur ce qu'elle a vu et entendu au cours de son séjour. Ces chapitres d' « impressions de voyage » contiennent des pages de grande valeur. Le premier volume ne manque pas d'intérêt, mais on ne peut se défendre d'un certain malaise en le lisant. Puech dit très justement à propos d'un passage des *Pérégrinations* :

« Flora Tristan n'est pas de notre époque; ces paroles, peut-être mensongères, sont empreintes d'une exaltation un peu folle, disons le mot, qui demeura sa caractéristique et fit probablement sa gloire ([7]). »

([6]) *Op. cit.*, p. 94.
([7]) *Op. cit.*, p. 61.

Elle donne souvent l'impression de trahir la vérité avec d'autant plus de facilité qu'elle se laisse emporter par sa sentimentalité et par son impulsivité. Dans sa malheureuse expérience conjugale, tous les torts ne furent vraisemblablement pas du côté de Chazal. La mentalité de cette femme de génie est un peu troublante.

« Elle est cruelle avec bonté, dit l'abbé Constant, elle vous torture en souriant; il y a une naïveté d'enfant et une conscience de sainte dans ses homicides moraux (8). »

Que nous raconte-t-elle en effet? Après avoir quitté son mari et trouvé une pension pour Aline, elle s'embarque à bord du *Mexicain* en se faisant passer pour une jeune fille. Seule parmi des hommes, elle aurait pu se trouver dans une situation difficile, mais le capitaine Chabrié la prend sous sa protection et impose un comportement correct à tous les passagers du bateau. Elle lui fait un demi-aveu, lui révèle l'existence d'un enfant. Mais il l'aime de plus en plus et lui offre malgré tout le mariage, ce qui embarrasse Flora au plus haut point. Elle ne peut se résoudre à lui avouer la vérité, qu'elle n'est pas une fille-mère, mais une femme mariée. Elle tergiverse, le fait patienter, invente mille prétextes pour retarder sa réponse. Finalement, elle choisit la solution bizarre de se dégrader aux yeux de son protecteur pour tuer son amour! Elle lui demande tout simplement de se déshonorer! Ulcéré et désespéré, Chabrié comprend qu'elle se moque de lui. Cette histoire, difficile à croire, confirmerait cependant le jugement de l'abbé Constant cité plus haut. En tout cas, qu'il soit vrai ou arrangé, le récit porte bien la marque de son époque. « La Paria » ressemble ici à ces héros de pièces romantiques qui, pendant cinq actes, portent un secret lourd, abominable, dont la révélation entraînera des meurtres, des catastrophes et qui nous paraît bien peu terrible.

Si Flora Tristan nous étonne et nous inquiète lorsqu'elle parle d'elle-même, elle nous ravit par contre quand elle parle des autres. Elle nous révèle alors un talent peu commun d'observatrice et de narratrice. Sa psychologie, que nous avons vue si mélodramatique, devient étonnamment juste lorsqu'elle n'est pas concernée. Des mille faits et gestes d'un voyage, elle

(8) *L'Emancipation de la femme ou le Testament de la Paria*, p. 118.

met beaucoup d'art à choisir le plus pittoresque, le plus amusant ou le plus poétique. D'une conversation entre Chabrié et un de ses hommes, Leborgne, elle tire une définition du *vrai matelot* qu'elle nous explique sur un ton plaisant, mais avec une secrète admiration pour les âmes éprises d'indépendance :

« *Le vrai matelot* n'a ni patrie ni famille. Son langage n'appartient, en propre, à aucune nation. C'est un amalgame de mots pris à toutes les langues, à celles des nègres et sauvages de l'Amérique, comme à celles de Cervantes et de Shakespeare. N'ayant d'autres vêtements que ceux dont il est couvert, il vit au hasard, sans s'inquiéter de l'avenir; parcourt la vaste étendue des mers; erre au sein des forêts avec les peuplades sauvages, ou dépense en peu de jours, dans quelque port, avec des filles publiques, l'argent qu'il a rudement gagné pendant une longue traversée. *Le vrai matelot* déserte, toutes les fois qu'il le peut, et passe successivement à bord des navires de toutes les nations, visite tous les pays, satisfait de voir, sans chercher à rien comprendre de tout ce qu'il voit. C'est un oiseau voyageur qui se repose quelques instants sur les arbres qu'il rencontre sur sa route, mais qui ne se fixe dans aucun bocage ([9])... »

Au Pérou, elle admire et envie la liberté de mœurs des Liméniennes, due en grande partie à leur costume national, la « saya », qui leur permet de sortir à peu près méconnaissables. Flora Tristan décrit amoureusement ce costume et parle avec enthousiasme du charme irrésistible de ces femmes. Mais le trait le plus frappant du pays est encore fourni par les continuelles guerres civiles qui le déchirent. Ici le ton de la narratrice devient satirique, impitoyable. Elle accable de sarcasmes les généraux d'opérette, les professionnels de l'intrigue, qui réduisent tout un peuple à la misère pour satisfaire leur soif de pouvoir et d'argent. Elle décrit avec verve l'incroyable mêlée de la bataille de Cangallo, digne d'un film des Marx Brothers, où les troupes du parti au pouvoir, dont « pas un officier n'est en état de donner un ordre, et pas un soldat de charger son fusil » ([10]), attendent leurs adversaires en cuvant leur vin et finissent par s'entretuer :

« Il ajoute qu'il y avait un désordre affreux dans nos

([9]) *Pérégrinations d'une Paria*, 1838, I, p. 93.
([10]) *Ibid.*, II, 200.

troupes; que l'artillerie du colonel Morant avait tiré sur nos dragons, les prenant pour l'ennemi, et en avait tué un grand nombre. Cette nouvelle se progagea dans la ville; l'effroi s'empara de tout le monde; ceux qui avaient cru pouvoir rester dans leurs maisons, épouvantés de leur propre courage, s'empressèrent de les quitter : on les voyait courir comme des fous, chargés de leurs plats d'argent, de leur vase de nuit de même métal (note : au Pérou, tous les vases de nuit sont en argent); celle-ci tenait une petite cassette de bijoux, celle-là un *brasero*; les négresses, les sambas emportaient pêle-mêle les tapis, les robes de leurs maîtresses, etc. ([11]). »

Lorsque le pouvoir change de mains, les troupes victorieuses se livrent invariablement au pillage et leur général impose lourdement les familles qui possèdent quelque bien. Flora Tristan s'amuse alors beaucoup à décrire les mines terrorisées des « pauvres millionnaires » qui s'avilissent de toutes les façons, qui se déguisent en mendiants pour tenter de faire croire (sans succès) qu'ils n'ont pas d'argent!

Cependant, notre auteur ne fait pas de l'art pour l'art, n'écrit jamais pour le plaisir de conter des choses pittoresques : le but reste avant tout pratique. Elle a publié son livre pour l'édification des Péruviens, qu'elle veut rendre conscients de leurs faiblesses et de leurs misères. Elle s'excuse si elle s'est montrée sévère pour eux. Tout le récit baigne dans un climat d'humanitarisme très généreux. Elle proteste vivement contre l'esclavage qu'elle a rencontré dans les colonies :

« Le consul chargea M. David de nous expliquer pourquoi il battait son esclave : le nègre était voleur, menteur, etc., etc., comme si le plus énorme des vols n'est pas celui dont l'esclave est victime! comme s'il pouvait exister une vertu pour qui ne peut avoir une volonté! comme si l'esclave devait rien à son maître et n'était pas, au contraire, en droit de tout entreprendre contre lui ([12])! »

A Aréquipa, elle observe avec tristesse la misérable condition des enfants trouvés, mais toujours soucieuse de défendre

([11]) *Ibid.*, II, 206.
([12]) *Ibid.*, I, 71.

les droits de la femme, se réjouit de la disposition qui permet aux mères de décider de leur sort en toute liberté :

« Le tour qui sert à introduire, dans l'hospice, ces infortunées victimes me paraît assez bien imaginé; c'est une boîte en forme de berceau; l'enfant y est déposé, à l'ouverture du dehors, sans que les déposants puissent être vus du dedans de l'hospice; ce mode évite, à la malheureuse mère forcée d'abandonner son enfant, l'obligation de se révéler; obligation qui fait commettre bien des crimes ([13]) ! »

Les curieuses coutumes des couvents péruviens renforcent son scepticisme vis-à-vis des religions établies. A Aréquipa, elle en visite deux, totalement différents l'un de l'autre. Dans le premier, Santa-Rosa, règne un esprit aristocratique, aux hiérarchies impitoyables et une austérité morbide :

« En prenant le voile dans l'ordre des carmélites, les religieuses de Santa-Rosa font vœu de pauvreté et de silence. Quand elles se rencontrent, l'une doit dire : « Sœur, nous devons mourir »; et l'autre répondre : « Sœur, la mort est notre délivrance », et ne jamais prononcer une parole de plus ([14]). »

Bien entendu, dans un tel climat, les religieuses passent leur temps à se jalouser et à se haïr. Contrairement à la supérieure de Santa-Rosa, qui rêve de rétablir l'Inquisition, celle de Santa-Cathalina ne songe qu'à écouter la musique de Rossini et traite ses religieuses avec la plus grande indulgence. Celles-ci font à peu près ce qu'elles veulent, crient, chantent, s'amusent, font même de l'équitation pour se calmer les nerfs! A Lima, Flora Tristan note des mœurs encore plus bizarres :

« Lorsque les femmes désirent visiter les couvents de moines ou de nonnes, elles emploient un singulier moyen : elles se disent *enceintes* : les bons pères, professant un saint respect pour les envies des femmes grosses, leur ouvrent alors toutes leurs portes. Quand nous fûmes à Saint-François, les moines nous plaisantèrent de la manière la plus indécente. Nous montions aux tours; et, comme je grimpais avec beau-

([13]) *Ibid.*, I, 357.
([14]) *Ibid.*, II, 148.

coup de vivacité, le prieur, me voyant mince et agile, me demanda *si moi aussi j'étais enceinte*. Etourdie par cette question inattendue, je restai tout interdite; mon embarras provoqua alors, de la part de ces moines, des rires, des propos si inconvenants que Manuela, qui n'est pas timide, ne savait plus quelle contenance tenir. Je sortis de ce couvent toute scandalisée; lorsque je m'en plaignis, on me répondit : Oh! c'est leur habitude; ces moines sont très gais, ils passent pour être les plus aimables de tous ([15]). »

Cette curiosité de sociologue, cette habileté à saisir le trait pittoresque ou caractéristique atteignent leur plein épanouissement dans les *Promenades dans Londres*. Une grande partie de l'ouvrage est consacrée à dépeindre la misère des ouvriers anglais, particulièrement grave au XIX[e] siècle. Mais il ne faut pas y voir une diatribe contre l'Angleterre, comme le suggère J.-L. Puech :

« Flora Tristan, dit-il, paraît avoir étudié de bonne foi et très exactement ce qu'elle considérait; toutefois, il est possible qu'à ce moment, « l'inimitié héréditaire » la possédât ([16]). »

Cette opinion ne semble pas fondée lorsqu'on sait que Flora, très hostile à Napoléon, considère Waterloo comme « la victoire de la liberté ». Non, l'Angleterre, comme naguère le Pérou, est prise à titre d'exemple. La manière dont elle a recueilli ses informations prouve éloquemment le courage et la valeur exceptionnelle de cette femme. « Je me trouvais à Londres pour la quatrième fois, et j'étais venue avec la ferme intention de tout connaître », dit-elle à un moment donné ([17]). Pour effectuer ses enquêtes, elle sait surmonter sa peur ou son dégoût. Elle visite le quartier des prostituées « accompagnée de deux amis armés de cannes ». Elle est très déçue d'apprendre que le Parlement anglais est interdit aux femmes. Qu'à cela ne tienne! Elle trouve un aimable Turc qui lui prête des habits de son pays et, ainsi déguisée, parvient à s'introduire avec son protecteur à la Chambre des Communes. Cette visite est contée

([15]) *Ibid.*, II, 348.
([16]) *Op. cit.*, p. 101.
([17]) *Promenades dans Londres*, 1840, p. 117.

dans un des chapitres les plus amusants du livre. Les députés ont tout de suite deviné son sexe et se conduisent envers elle avec une parfaite grossièreté. Ils plaisantent grassement, viennent la regarder droit dans les yeux. Au Parlement, les mauvaises manières semblent d'ailleurs la règle. Les honorables membres arrivent dans une tenue négligée ou encore tout crottés aux séances, ne se donnent pas la peine de se découvrir. Une fois installés, ils lisent les journaux ou dorment! Comment travaillent-ils?

« Lorsqu'un député parle il ôte son chapeau, ... s'appuie sur sa canne ou son parapluie, met ses pouces dans son gilet ou les goussets de son pantalon. En général, les orateurs parlent très longuement, ils sont habitués à ce qu'on ne leur prête aucune attention et paraissent eux-mêmes ne pas prendre un vif intérêt à ce qu'ils disent ([18]). »

Flora Tristan a conservé cependant une meilleure impression de sa visite à la Chambre des Lords, gens plus polis et plus distingués que les « délégués de la boutique et de la finance ».

Le ton est beaucoup plus grave lorsqu'elle s'attaque aux plaies sociales de l'Angleterre du XIX[e] siècle. Tout d'abord la condition ouvrière. « L'esclavage, dit-elle, n'est plus à mes yeux la plus grande des infortunes depuis que je connais le prolétariat anglais ([19]). » La description de sa terrible misère confirme les témoignages unanimes de ses contemporains.

« La Paria » développe largement ses idées sur la nécessité de l'émancipation des femmes. Les « ménages anglais ne font-ils pas la satire la plus amère du mariage indissoluble? » demande-telle ([20]). En effet, les jeunes filles ne se marient que pour échapper au joug de leurs parents, les jeunes gens pour s'emparer d'une dot. Aucun lien n'unit les époux. Le mari se crée rapidement un second ménage qu'il chérit et se désintéresse complètement de sa femme et de ses enfants légitimes. Flora Tristan consacre un chapitre indigné à décrire la vie affreuse des filles publiques. Elle refuse de les condamner car, en sociologue, elle comprend que la prostitution est rendue

([18]) *Ibid.*, p. 87.
([19]) *Ibid.*, p. 98.
([20]) *Ibid.*, p. 312.

nécessaire par les structures mêmes de notre société. Elle a même ce cri d'une audace rarement égalée, même de nos jours:

« Tant qu'elle (la femme) est soumise au joug de l'homme ou du préjugé, qu'elle ne reçoit point d'éducation professionnelle, qu'elle est privée de ses droits civils, il ne saurait exister de loi morale pour elle [21] ! »

Elle décrit les méthodes employées pour livrer de jeunes enfants à la débauche, commerce pratiqué sur une grande échelle à l'époque. Elle nous montre l'attitude ignoble des aristocrates ou grands bourgeois anglais, « à jeun chastes jusqu'à la pruderie » se livrant à des orgies répugnantes dans certains cabarets *publics* spécialisés. Leur plus grand plaisir est de soûler les prostituées et de jouir sadiquement de leur dégradation :

« Je vis dans ce *finish* quatre ou cinq femmes superbes; la plus remarquable était une Irlandaise d'une beauté extraordinaire... Elle entra vers deux heures du matin, vêtue avec une simplicité élégante qui rehaussait encore l'éclat de sa beauté. Elle avait une robe de satin blanc, ses gants demi-longs laissaient voir ses jolis bras; — de charmants petits souliers nous dessinaient ses pieds mignons, et une espèce de diadème en perles couronnait sa tête. Trois heures après, cette même femme gisait à terre *morte-ivre*! Sa robe était dégoûtante! Chacun jetait sur ses belles épaules, sur sa magnifique poitrine, des verres de vin, de liqueur, etc. Les garçons de la taverne la foulaient aux pieds comme un paquet d'ordures. Oh! il faut avoir été témoin d'une aussi indigne profanation de l'être humain pour y croire [22]... »

Pendant ce temps, la vénérable *Société pour la suppression du vice* « s'attache seulement à poursuivre les personnes *n'observant pas le dimanche, ou les vendeurs de publications obscènes et les diseurs de bonne aventure* » [23] !

La visite des prisons londoniennes donne l'occasion à Flora Tristan d'exposer des idées très modernes sur la rééducation des malfaiteurs. En bonne fouriériste, elle estime que la

[21] *Ibid.*, p. 112.
[22] *Ibid.*, p. 120.
[23] *Ibid.*, p. 134.

répression et les punitions ne servent à rien, qu'il faut procéder par l'enseignement.

Elle ne néglige pas non plus l'hôpital des fous et y fait une rencontre des plus étranges, celle d'un illuminé français, Chabrier (ce nom lui donne un coup au cœur, mais il s'agit d'un homonyme). Il se prend pour le Messie, prêche la « loi nouvelle ». Il était considéré comme assez inoffensif jusqu'au jour où il provoqua un énorme scandale qui vaut la peine d'être rappelé :

« Il demeurait dans un petit hôtel de la cité. Un dimanche, tandis que tout le monde était plongé dans la lecture de la *sainte Bible*, M. Chabrier se promenait dans le *parloir;* tout à coup, il s'arrête devant la dame de la maison, l'interrompt dans sa pieuse lecture pour lui demander ce qu'elle faisait des vieux balais lorsqu'ils étaient usés au point de ne plus pouvoir servir. L'Anglaise, étonnée d'une semblable question, lui répondit qu'on les brûlait pour allumer le feu. — Et pourquoi ne les conservez-vous pas? — Mais parce qu'ils encombreraient la maison inutilement. — Eh bien, femme, faites avec la *vieille loi* comme vous faites avec les *vieux balais* : mettez-la au feu et ne laissez jamais envahir votre esprit par des idées, bonnes en leur temps, mais aujourd'hui usées. Et en disant ces mots, il prit la *Bible* des mains de cette femme et la jeta au feu. Cette scène fit un grand scandale : il y eut presque une émeute dans le quartier. Les fanatiques voulaient se jeter sur l'impie, mais le *fou-prophète* imposa à cette foule, et par la puissance de son regard et aussi par la puissance de son bras; personne n'osa le toucher ([24]). »

Le récit des scandales de Chabrier n'effraie pas Flora Tristan. Elle comprend qu'il exprime, sous une forme sans doute exacerbée, ce besoin d'un nouvel évangile qui fut ressenti si fortement en France sous la Monarchie de Juillet. Leur entrevue est pathétique. Chabrier, prophète enchaîné, voit tout de suite en sa visiteuse une sœur en l'esprit : il la charge d'aller répandre la « loi nouvelle ». Selon Puech, cette scène aurait bouleversé la grande féministe et l'aurait convaincue de la réalité de sa « mission ».

([24]) *Ibid.*, p. 262.

Signalons encore, parmi les pages les plus intéressantes de ce remarquable livre, une violente diatribe contre Napoléon, son despotisme, ses codes et sa censure qui montre chez notre auteur une lucidité rare à l'époque sur ce sujet.

Les quelques extraits que nous avons donnés auront permis au lecteur de se rendre compte de certaines qualités indéniables du style de Flora Tristan. Elle a cette facilité apparente de beaucoup de grands écrivains féminins qui donnent l'impression d'écrire très justement sans recherche, sans effort. Et pourtant avec quel art elle croque un personnage en quelques traits (rappelons-nous le portrait du prudhommesque député anglais) ! Avec quelle habileté elle choisit le détail, le bout de conversation qui frappent, qui situent un caractère, un trait de mœurs! Avec quel sûr instinct dramatique elle décrit les mouvements de foule, amène une scène pitoyable ou grotesque! Les épisodes de la bataille de Cangallo, les bizarres histoires de couvents, les éclats de Chabrier reflètent un humour très moderne qui exploite les situations énormes ou absurdes. Mais cette bonne humeur devant les petites contradictions de la vie se change vite en indignation lorsque les convictions profondes de la féministe et de la socialiste sont en jeu, lorsque sa conception de la dignité de l'homme est bafouée. Elle prend alors le ton de la grande satire et fait penser à Zola, mais à un Zola moins littéraire qui n'inventerait pas des histoires, qui se contenterait de raconter simplement ce qu'il a vu, qui estimerait que les meilleurs romans sont encore fournis par la vie même.

Ainsi, par son existence passionnée, par son importante action dans l'histoire du mouvement ouvrier, par son intelligence vigoureuse et anticonformiste, par son talent littéraire, Flora Tristan apparaît comme une personnalité exceptionnelle. Alors que tant d'auteurs de second plan traînent dans nos manuels, il est temps que réparation lui soit accordée de l'injuste oubli dans lequel on a cru bon jusqu'ici de la maintenir.

BIBLIOGRAPHIE

Maurice LEROY, *Les Grands Courants de la Linguistique moderne*, Bruxelles, Presses Universitaires de Bruxelles et Paris, Presses Universitaires de France, 1963, 14×22,5, x+198 pages (Université Libre de Bruxelles, Travaux de la Faculté de Philosophie et Lettres, t. XXIV).

Tandis que de nombreux linguistes poursuivent leurs investigations historiques, géographiques, lexicologiques selon les méthodes traditionnelles de description et d'interprétation et nous apportent, par là, des enrichissements toujours valables, d'autres ont bouleversé nos conceptions en matière d'interprétation en considérant la langue comme une structure, tendant à passer de l'érudition à la science. Il nous manquait, pour voir clair, un ouvrage de synthèse, en langue française, établissant la filiation des idées-maîtresses qui ont présidé au développement de la linguistique, un ouvrage faisant le point dans le brouhaha actuel, mais d'une façon objective, impartiale et complète.

C'est cette vue d'ensemble que nous donne M. Leroy. Que le lecteur ne s'y méprenne pas : l'ouvrage en question n'est pas une introduction à la linguistique, mais une vue d'ensemble des grands courants de la linguistique moderne. Certes, une introduction à la linguistique actuelle, un manuel objectif, serait hautement utile, mais combien difficile à faire ! Armé cependant d'une large préparation comme nous la trouvons ici, le curieux, le lettré, l'étudiant pourra aborder avec plus d'équilibre la lecture de manuels (qui ne manquent pas du reste).

L'auteur divise son ouvrage en une introduction et trois parties. L'introduction relate, en quatorze pages, la linguistique de l'antiquité à la fin du XVIII^e siècle. La première partie (une bonne quarantaine de pages) montre la formation de la méthode linguistique depuis les précurseurs (W. Jones) jusqu'à Ferdinand de Saussure. La deuxième partie (quinze pages) est consacrée à ce dernier. La troisième partie (une centaine de pages) rend compte de la linguistique au XX^e siècle. Celle-ci est dominée par l'idée-force qu'est la structure : l'auteur traite de la phonologie, du structuralisme, du signe, de langue et parole, synchronie et diachronie, de la linguistique psychologique et sociologique, de la dialectologie indo-européenne, des thèses individualistes, des mécanistes et des mentalistes, de la linguistique soviétique, et du renouveau qui se dessine en phonétique, en stylistique et en sémantique.

Le tout est écrit dans un style sobre, clair, saisissant. Partout, on sent la prudence et le sens de l'équilibre à l'égard des exagérations doctrinales. L'auteur a un grand souci de clarté et d'objectivité, citant les sources de son savoir et justifiant son exposé par des renvois précis.

La bibliographie au bas des pages, les index *nominum et rerum* font de cet ouvrage un outil maniable et précieux. C'est un ouvrage qu'il faut lire, et ensuite, qu'il faut relire, pour de bon.

A. Van Loey.

H. Sten, *Manuel de phonétique française*, Copenhague, Ejnar Munksgaard (2e édit.), 1962, 131 pages in-8°; 19,75 cour. dan.

Ce manuel a été publié par M. Sten en 1956 et nous avons dit ici même (t. X, 1957-1958, p. 83) l'intérêt que même les sujets de langue maternelle française trouveraient à consulter ces pages de notre collègue danois. Dans l'enseignement du français au Danemark, il a recueilli le succès qu'il méritait puisque en voici une deuxième édition. En fait, c'est une simple réimpression, la seule différence consistant en de minimes précisions dans la bibliographie des pages 125-126 qui, par ailleurs, n'a même pas été mise à jour.

Maurice Leroy.

Muret-Sanders, *Langenscheidts Enzyklopädisches Wörterbuch : Englisch-Deutsch, 2. Band, N-Z.* Berlin-Schöneberg, 1963, Langenscheidt KG Verlagsbuchhandlung, 1844 pages, relié toile. Prix : DM 65.—

Le tome II nous confirme dans l'opinion que nous avons exprimée à propos du premier volume : cette œuvre entièrement refondue sous la direction du Dr Otto Springer s'avère une réussite parfaite, d'une qualité exceptionnelle, tant du point de vue scientifique qu'en ce qui concerne sa richesse et sa précision. Aux exemples cités antérieurement, qu'il suffise d'en ajouter un seul ici : « roll » est l'objet de 55 traductions différentes. L'avantage d'un tel travail en profondeur saute aux yeux, notamment quand un mot présente une signification inhabituelle, que la plupart des lexiques ignorent, comme par exemple « witch » qui peut désigner en anglais familier (3e sens) une femme fascinante, ensorcelante, ou « outlaw » qui, entre autres significations, a aux Etats-Unis celle de « bösartiges Pferd ».

Il convient en outre de rappeler que dans tous les domaines le sens technique est pris en considération; ainsi pour « overdrive » (Schnell-, Schon-, Fern-, Autobahngang); ce qui fait de ce dictionnaire un ouvrage complet. Parmi les innovations, relevons encore une fois l'emploi de l'orthographe phonétique internationale et la large part faite à la langue des Etats-Unis, pour la signification de certains mots aussi bien que pour la prononciation. Sans doute tout peut difficilement s'y trouver, mais là où un choix s'imposait, l'essentiel y est. Cependant pourquoi ne pas avoir signalé à côté des très formels « yours sincerely » et « yours truly » comme formules finales dans une lettre, celles plus courantes de « sincerely yours » ou « very truly yours » ?

Au dictionnaire proprement dit s'ajoutent divers appendices d'une incontestable utilité pratique; il y en a 14, comportant quelque 150 pages. D'abord celui des abréviations qui ne comprend pas moins de 40 pages; avoir traité celles-ci à part facilite les recherches. Mais fallait-il également répartir en compartiments distincts *a*) les noms de famille, *b*) les

prénoms et c) les noms géographiques ? Par contre il est agréable de trouver dans les annexes 5, 6 et 7 des vues d'ensemble sur les poids et mesures en usage en Grande-Bretagne, avec les différences occasionnelles aux States, ensuite le système continental suivi d'une très utile table de conversion. La même remarque vaut pour les tables de conversion des degrés de la température : Fahrenheit, Celsius et Réaumur. Du même souci pratique et de la même minutie procède le chapitre 7 qui donne les mesures de confection, allant des vêtements jusqu'aux souliers et aux chapeaux.

A côté des rubriques traditionnelles consacrées aux adjectifs numéraux (8), à la ponctuation (10), aux verbes irréguliers (11), il y en a d'autres réservées aux symboles mathématiques (9), aux signes employés en anglais pour la correction des épreuves (12) et aux différentes façons d'écrire l'adresse et l'en-tête d'une lettre, suivant la qualité du destinataire (annexe 13, 11 pages).

Bref un instrument de travail pratique et indispensable, d'une présentation excellente sur papier couché et avec une typographie qui se distingue par sa clarté. A toutes fins utiles, signalons que pour notre pays le Muret-Sanders est en vente a l'agence Larousse Belgique.

J. PEIFFER.

Schulz-Griesbach, 1000 idiomatische Redensarten Deutsch. Berlin-Schöneberg, 1962, II, Langenscheidt KG, 253 pages. Prix :

Pour celui qui étudie une langue étrangère, il importe d'en connaître, s'il veut éviter des bévues, non seulement les mots, mais aussi les expressions idiomatiques. Sans doute les trouvera-t-on dans un dictionnaire quelque peu exhaustif. Le mérite des auteurs n'en demeure pas moins d'avoir réuni ici un millier de ces expressions parmi les plus fréquentes et d'un usage encore courant à l'heure actuelle.

Ils en expliquent le sens, en précisent l'emploi par un exemple et indiquent chaque fois de quelle sorte de langage il s'agit (langage familier, argot, etc.). Il est regrettable toutefois qu'on n'y trouve aucune donnée sur l'origine des dites expressions, comme par exemple pour « etwas auf die lange Bank schieben » ou « über den Haufen werfen ». Certains de ces idiotismes paraissent superflus à un francophone, tel « große Augen machen »; il est vrai que les auteurs, professeurs au Gœthe-Institut à Munich, s'adressent surtout aux étudiants étrangers de toutes les nationalités.

J. PEIFFER.

J. E. HOFMANN, *Geschichte der Mathematik. I. Von den Anfängen bis zum Auftreten von Fermat und Descartes.* (2., verbesserte und vermehrte Auflage). Sammlung Göschen, Bd. 226/226a. Walter De Gruyter & C°, Berlin (1963). In-16, 251 pages. Broché, DM 5.80.

Une *Histoire de la Mathématique*, si l'on se refuse à lui donner des proportions monumentales, peut se concevoir essentiellement de deux façons (les autres conceptions procédant d'un compromis entre ces extrêmes) : ou bien elle met en évidence l'évolution des idées, des

problèmes et des méthodes mathématiques, en mentionnant un certain nombre de savants qui ont joué un rôle éminent dans cette évolution, ou bien elle s'efforce de citer un nombre aussi grand que possible de mathématiciens dont l'œuvre a laissé quelque trace dans le développement de leur science.

C'est pour ce deuxième point de vue qu'a opté J. E. Hofmann, dont la première partie de l'*Histoire de la Mathématique* (de l'Antiquité jusqu'à Fermat et Descartes) est aujourd'hui rééditée. Le lecteur y trouvera mention d'un nombre considérable de mathématiciens avec, le plus souvent, des indications sommaires sur leurs travaux. Ces renseignements sont plus abondants au sujet des mathématiciens de la Renaissance, pour lesquels nous disposons en général de renseignements précis sur les dates de publication, etc. Des considérations générales, concernant notamment les conceptions philosophiques de l'époque et leur retentissement sur l'œuvre des mathématiciens, accompagnent la description des mathématiques du moyen âge ou de la Renaissance. La part faite à l'Antiquité est proportionnellement plus réduite (35 pages consacrées à la Grèce contre 30 au moyen âge en Occident, et 80 à la Renaissance jusqu'à 1650 environ); aussi, là où quelques termes techniques de la mathématique, même élémentaire, sont utilisés, ce n'est qu'au prix d'un certain effort que le lecteur non averti pourra se faire une idée de la portée ou de la signification de l'œuvre d'un mathématicien ou même d'une époque. Surtout dans les premiers chapitres, chaque phrase, voire même chaque mot du texte ont leur importance, et le lecteur habitué à un style moins concis, où l'auteur dégage lui-même les conclusions des arguments qu'il a apportés, risque parfois d'être dérouté. On ne peut évidemment pas en faire grief à l'auteur, qui a fait tenir en 180 pages la description de la mathématique depuis l'Antiquité jusqu'à l'avènement de Fermat et Descartes. Son livre sera donc certainement utile au lecteur qui, connaissant déjà les détails, souhaite avoir une vue d'ensemble de la matière traitée. D'autre part, des indications bibliographiques abondantes et précises permettront au lecteur qui ne se contentera pas de l'énumération parfois un peu sèche de mathématiciens ou des dates de publication d'acquérir une idée plus précise de ce que ces mathématiciens ont apporté.

Ce petit ouvrage se distingue d'autres livres ayant plus ou moins la même portée et la même ampleur non seulement par des détails plus abondants sur les mathématiques médiévales (notamment aussi en Orient) et de la Renaissance, mais aussi par la reconnaissance du rôle joué par le trapèze isoscèle dans certaines constructions de la mathématique babylonienne, et enfin en faisant reposer la découverte des irrationnels (par l'école de Pythagore) sur le partage en moyenne et extrême raison (côté du pentagone, lié à l'insigne de la secte!) plutôt que sur la diagonale du carré.

Guy HIRSCH.

3370
Col. 2

★

REVUE DE L'UNIVERSITÉ

de Bruxelles

NOUVELLE SÉRIE

(SEIZIÈME ANNÉE)

AOÛT-SEPTEMBRE 1964

★

5

SOMMAIRE

M.-E. DENAEYER, La minéralogie, fille de l'intuition 397

Dr P. BRADY, Sources littéraires de **L'Œuvre** de Zola (1885) . 413

R. ANDRÉ, Variations régionales de la fécondité en Belgique . 426

L. HADERMANN-MISGUICH, Forme et esprit de Byzance dans l'œuvre du Greco 445

Bibliographie 472

RÉDACTION : 56, AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, BRUXELLES
ADMINISTRATION : 31, AVENUE DES COCCINELLES, BOITSFORT

PUBLICATION BIMESTRIELLE

BRUXELLES · UNIVERSITÉ

COMITÉ DE RÉDACTION

M. P. ANSIAUX
(Faculté de Droit)

M. C. DELVOYE
(Faculté de Philosophie et Lettres)

M. M. HOMÈS
(Faculté des Sciences)

M. A. JAUMOTTE
(Faculté des Sciences appliquées)

M. H. NEUMAN
(Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques)

M. P. RIJLANT
(Faculté de Médecine)

M. D. TITS
(Ecole des Sciences psychologiques et pédagogiques)

M. E. JANSON
(Directeur)

M. E. JANSSENS
(Secrétaire)

La rédaction est établie à Bruxelles, 56, avenue Franklin Roosevelt.

L'administration est assurée par M. E. Janssens, 31, avenue des Coccinelles, Bruxelles 17.

Abonnements :

Les abonnements partent du 10 octobre.

Il y aura cinq numéros par an, espacés d'environ deux mois.

Abonnements annuels (5 numéros) . .	200 francs
Prix de vente au numéro	60 francs
Numéro double	120 francs
Numéro triple	180 francs

Le prix de l'abonnement doit être versé au compte de chèques postaux n° 3118.71 de M. Janssens, 31, avenue des Coccinelles, Bruxelles 17.

Publiée avec l'appui du Ministère de l'Instruction publique

La minéralogie, fille de l'intuition (1)

par **Marcel-E. DENAEYER,**
Professeur honoraire de l'Université

A la prochaine rentrée d'octobre, il y aura exactement un demi-siècle plus un an que, jeune étudiant plein d'enthousiasme et avide de savoir, je franchissais le seuil du palais Granvelle aujourd'hui disparu qui abritait notre vieille et pittoresque Université de la rue des Sols.

Ce jeune étudiant d'alors ne pouvait se douter que cette année 1912, qui marquait, à tout prendre, une date importante de son existence, allait enrichir la science d'une découverte cruciale, chargée d'un immense potentiel théorique et pratique : celle de la diffraction des rayons X par les cristaux.

La Minéralogie et la Cristallographie, qui est l'expression généralisée des propriétés des minéraux naturels et de toutes les substances cristallisées artificielles, allaient dès lors prendre un nouvel et prodigieux essor, subir un rajeunissement tel que ses répercussions dans la plupart des autres domaines de la science n'ont pas fini de se manifester et, cela, sans que la Cristallographie ait dû abandonner pour autant une parcelle des principes généraux qui la régissaient antérieurement.

En 1912, la science des cristaux et des minéraux apparaissait encore comme le type d'une science achevée, presque parfaite, où plus grand-chose ne restait à découvrir sur le plan

(1) Leçon de clôture des enseignements de l'auteur, faite le 19 juillet 1963 à la Faculté des Sciences appliquées de l'Université.

L'auteur avertit ses auditeurs que dans ce texte, rédigé après coup, il s'est permis certaines libertés à l'égard de son exposé oral. Il a exprimé en tout cas, ici, ce qu'il aurait voulu leur dire si la marche inexorable de l'aiguille sur le cadran ne l'avait amené à abréger quelque peu.

théorique. A cette époque, notre professeur de minéralogie était Auguste Ledoux, élève de l'illustre cristallographe de l'Université de Liège, Giuseppe Cesàro. Ledoux avait déjà donné les prémices d'un avenir brillant. Victime, hélas! d'un mal qui le minait, il fut enlevé à la science et à notre Université au cours de la première guerre mondiale.

Jeune professeur actif et enthousiaste, il avait entrepris de moderniser — non sans quelque excès de sévérité inspirée des tics de son maître — l'enseignement de la minéralogie à l'Université de Bruxelles. Mais son auditoire de candidature était fort hétérogène : futurs pharmaciens, médecins et biologistes y étaient mêlés aux futurs chimistes, voire à de futurs géologues. Aussi devait-il se borner à nous dispenser, à ce niveau élémentaire, un enseignement simplifié, ce dont il s'acquittait d'ailleurs avec une parfaite clarté qui n'excluait pas la rigueur. Il se contentait donc de nous exposer la classique mais toujours féconde théorie d'Haüy sur la structure des corps cristallisés, celle de la molécule intégrante et des troncatures rationnelles, sans oser l'éclairer de la théorie réticulaire de Bravais, sans doute plus abstraite, mais aussi d'une portée plus générale. *A fortiori*, la toute récente découverte de von Laue, non encore diffusée par les Bragg, était-elle complètement ignorée.

Ce ne fut que plus tard, en 1917, quand — interné militaire à Genève — je suivais les cours du célèbre minéralogiste et pétrographe Louis Duparc, géologue de l'Oural et prospecteur de son platine, propagateur infatigable des méthodes de Fédorow, que j'entendis parler pour la première fois des réseaux de Bravais et mentionner, sans commentaire d'ailleurs, la diffraction des rayons X par les cristaux.

Il faut donc avouer que jusqu'alors les étudiants ès sciences n'étaient nourris, en fait de théorie des cristaux, que de conceptions remontant à plus d'un siècle et quart, puisque la découverte d'Haüy date de 1781. Mais tel était le pouvoir explicatif des lois de décroissement, telle était la multitude des faits particuliers qu'elles ordonnaient et groupaient sous un simple énoncé de deux lignes que tout paraissait dit sur les cristaux.

Ce fut donc l'abbé René-Just Haüy, une des plus belles figures de la révolution scientifique du XVIII[e] siècle finissant, qui éleva la Minéralogie au rang de science fondamentale en

découvrant les lois de la Cristallographie. Car il faut se souvenir qu'avant lui la Minéralogie ne constituait que « le prologue de l'Art des mines » et le « moyen pratique d'arriver à la connaissance des substances minérales utiles », comme l'avait écrit Werner en 1774.

Les circonstances de la découverte d'Haüy ont été maintes fois contées. On ne saurait cependant assez les rappeler et les commenter car ces circonstances, dues au hasard sans doute, mais appréhendées par un esprit averti, obsédé même par un problème à résoudre, sont du type de celles qui font progresser la science par bonds prodigieux et de façon décisive. Chacun de ces bonds, chacune de ces « mutations » de la science entraîne à sa suite une telle foule de conséquences qu'il n'est pas trop de plusieurs générations de chercheurs pour les exploiter et les mener à la limite de leur rendement.

Encore Haüy n'était-il à l'époque de sa géniale découverte qu'un amateur, un de ces collectionneurs éclairés, amants passionnés de la nature qui formaient une bonne partie de la société cultivée du XVIII[e] siècle. Régent de seconde au Collège du Cardinal Lemoine, il avait pour collègue le grammairien Lhomond qui, lui, était féru de botanique. C'est en l'accompagnant dans ses herborisations qu'Haüy s'était demandé pourquoi, alors qu'une même espèce végétale présentait une grande constance de forme, une même espèce minérale pouvait, au contraire, cristalliser en polyèdres variés et plus ou moins compliqués. Voilà donc le problème qu'Haüy avait toujours à l'esprit et qui faisait l'objet de ses méditations.

Et un jour... le hasard, qui joue le rôle de régisseur, fait entrer en scène le personnage qui va faire rebondir le drame. Un jour donc qu'Haüy admirait chez un ami partageant la même passion que lui un splendide bouquet de prismes hexagonaux de spath d'Islande, le précieux exemplaire lui échappa des mains et se brisa sur le parquet.

On connaît la suite. Haüy, navré et confus, s'accroupissant pour ramasser les débris du désastre et — à ce moment précis — subitement frappé d'étonnement, possédé par l'inspiration créatrice en s'apercevant que les beaux prismes hexagonaux s'étaient débités en une multitude de rhomboèdres tous identiques. D'un seul coup, il a la vision de toutes les conséquences de ce fait en somme banal et bien connu, le clivage,

dont nul encore avant lui ne s'était avisé de toute la portée. Les prismes hexagonaux devaient être formés par l'empilement régulier de petits rhomboèdres. Illuminé par cette expérience accidentelle, notre héros s'empresse de vérifier sa déduction sur toutes les autres formes du spath d'Islande, des plus simples aux plus compliquées. Toutes se débitent sous le choc en rhomboèdres toujours identiques. De même, de la plupart des autres minéraux il tire des « noyaux de clivage » de forme très simple et constante : cubes, octaèdres, prismes divers, etc. Et l'on comprend l'exclamation archimédienne d'Haüy devant un résultat « si peu attendu » : « Tout est trouvé! »

Ces premières observations expérimentales contenaient bien en germe toute la théorie des cristaux. Il ne restait plus à Haüy qu'à mettre en œuvre les ressources de la géométrie pour la rendre cohérente. Mais sa pénétration d'esprit était telle qu'à aucun moment il ne s'est leurré sur la signification de la molécule intégrante. Elle est à ses yeux ce que nous appelons aujourd'hui une hypothèse de travail. Les citations que voici, dont je souligne l'essentiel, révèlent sa pensée profonde. D'abord, les molécules intégrantes n'étaient que « des particules si petites *qu'on ne pourrait plus les diviser sans détruire la nature de leur substance* ». Ensuite, « ces molécules *seront tout ce que l'on voudra*, toujours est-il qu'à l'aide de ces molécules, la théorie ramène à des lois simples les différentes métamorphoses des cristaux ». Et les modèles classiques d'Haüy expriment leurs propriétés essentielles : la périodicité des éléments qui les constituent et leur symétrie.

Les controverses d'Haüy avec les chimistes de son temps méritent d'être rappelées. Le dimorphisme et la multiplicité des formes du carbonate de calcium cristallisé et de bien d'autres composés plaidaient contre la spécificité des formes de cristallisation et de celles de leurs molécules intégrantes obtenues par division mécanique. Et Berzélius de soutenir que la Minéralogie « ne peut avoir d'autre base scientifique que la base chimique », après d'ailleurs que Buffon eut décrété que « la forme de cristallisation est plus équivoque et plus variable qu'aucun des caractères par lesquels on doit distinguer les minéraux ».

Mais c'était faire bon marché de l'esprit de finesse d'Haüy qui répond que « l'analyse qui tend à identifier la calcite et

l'aragonite *ne donne que les matériaux employés par l'affinité.* Ce qui caractérise l'ouvrage de cette affinité — ajoute-t-il — ... c'est l'ORDRE suivant lequel elle les a distribués *à l'intérieur des corps* ».

Haüy a donc la prescience géniale des *structures cristallines à l'échelle atomique.* Implicitement, il distingue déjà l'ordonnance du contenu de celle du contenant. Et c'est cette idée mère que les cristallographes vont pousser plus tard jusqu'à ses ultimes conséquences, par étapes successives, et cela, jusqu'à nos jours même. Les travaux de Delafosse, Bravais, Fédorow, Schoenflies et Choubnikov sont les principaux jalons du long déroulement de la cristallographie structurale. A chaque étape, le pouvoir explicatif de la théorie se fortifie et embrasse un plus grand nombre de phénomènes. Et c'est à juste titre qu'un des plus illustres successeurs d'Haüy dans la chaire de Minéralogie du Muséum, Alfred Lacroix, a pu écrire qu'aucune autre science n'est peut-être « à ce degré l'ouvrage d'un seul homme ».

C'est en 1850 qu'Auguste Bravais publie dans le *Journal de l'Ecole Polytechnique* son célèbre mémoire *Sur les systèmes de points régulièrement distribués sur un plan et dans l'espace.* Le cristal est en quelque sorte vidé de sa substance, sa molécule intégrante réduite à un point géométrique et la périodicité de ses propriétés exprimée par un assemblage réticulaire construit à l'aide d'un triplet de translations. Et Bravais établit en toute rigueur ses quatorze modes réticulaires se rapportant à sept types de symétrie.

En principe, un assemblage réticulaire est le lieu géométrique de tous les points homologues d'un point quelconque d'un motif quelconque. Mais le « motif » d'un cristal ne peut être quelconque comme celui d'une tapisserie ou d'un carrelage. C'est un élément matériel formé d'atomes ou d'ions soumis aux mêmes lois de symétrie que le cristal lui-même. Bravais représente encore ce motif par un système de points situés aux sommets d'un polyèdre dont le centre est un nœud du réseau. Et il démontre alors qu'il n'existe, au plus, que trente-deux combinaisons possibles d'opérations de symétrie applicables au motif et compatibles avec la loi de rationalité d'Haüy. Vingt-cinq de ces combinaisons ont un degré de symétrie inférieur à celui du réseau correspondant. Ce sont les vingt-

cinq mériédries. Les modèles d'Haüy où les molécules intégrantes ou soustractives, à faces toutes parallèles deux à deux, étaient jointives, ne pouvaient rendre compte des mériédries d'une manière satisfaisante au point de vue de la répétition symétrique partielle des décroissements ou troncatures.

Sans insister sur d'autres propriétés des réseaux, telles que la densité réticulaire qui donne une bonne mesure de la fréquence des faces cristallines, ni sur le pouvoir explicatif des réseaux dans la théorie des macles et des épitaxies, élaborée par Mallard, Georges Friedel et Royer, ce qui apparaît comme essentiel à mes yeux, c'est que la théorie réticulaire laissait la porte ouverte à de nouvelles interventions de la symétrie dans le motif cristallin.

En introduisant dans la symétrie du motif — assimilé par Bravais à un petit polyèdre en somme peu différent de la molécule intégrante — l'opération de translation limitée d'abord au réseau, Fédorow en Russie et Schoenflies en Allemagne établirent simultanément et indépendamment, en 1891, un cadre de deux cent trente groupes d'opérations de symétrie.

Ce travail purement théorique et quasiment ignoré des minéralogistes naturalistes allait cependant, vingt ans plus tard, prendre une importance imprévue pour l'interprétation des structures cristallines rendue désormais possible grâce à la diffraction des rayons X.

Mais soixante années devaient encore s'écouler avant que Choubnikov, en 1951, s'avisât d'introduire dans les deux cent trente groupes de Fédorow et Schoenflies des opérations d'antisymétrie. Ces opérations consistent à transformer un blanc en noir, c'est-à-dire à former des groupes bicolores. Cette nouvelle théorie nous conduit maintenant à l'existence de seize cent cinquante et un groupe d'opérations. Elle est encore l'objet de publications qui en examinent les conséquences, non seulement dans le domaine des édifices cristallins complexes, comme les macles et les épitaxies, mais encore dans celui des changements de phase, des structures magnétiques, piézomagnétiques, etc.

*
* *

Dans ce qui précède, j'ai essayé de montrer en peu de mots jusqu'où le génie bouleversant d'Haüy et l'idée cependant si

simple qui l'a guidé, ont conduit la cristallographie et l'étude de l'état solide. Si je me suis attaché plus d'une fois et avec délectation, au cours de ma carrière, à évoquer dans mes conférences et dans mes cours ce panorama grandiose de la science des cristaux, c'est en partie grâce aux leçons de mon éminent prédécesseur, Paul Erculisse, dont je salue avec émotion la présence parmi nous. Appelé en 1919 à assurer l'enseignement de la Cristallographie et de la Minéralogie laissé vacant par la disparition d'Auguste Ledoux, Paul Erculisse attachait à la théorie réticulaire une importance bien justifiée. Il me fit l'honneur de guider mes tout premiers pas dans la carrière universitaire. C'est sous sa bienveillante autorité que je franchis rapidement les étapes qui me menèrent au professorat et, enfin, à la direction du Laboratoire de Cristallographie, de Minéralogie et de Pétrographie de notre Université. Les conversations que nous échangions à cette époque restent dans mon souvenir comme un feu d'artifice, tant étaient variés et imprévus les sujets qu'il abordait. Nous sautions aisément de la cristallographie à la métaphysique en passant par la musique, les arts plastiques, la sociologie ou l'histoire des religions.

En évoquant cette période de mon existence, je ne puis non plus passer sous silence le nom et le souvenir de notre éminent et regretté collègue Louis Baes. Ce fut lui qui voulut bien me distinguer et me proposer à notre Faculté, en 1926, pour y enseigner la Minéralogie à la section des Mines.

*
* *

Après l'esquisse des prolongements vertigineux de la découverte fortuite d'Haüy, je voudrais rappeler maintenant les circonstances de la prodigieuse aventure de Max von Laue, elle aussi fille d'une de ces foudroyantes illuminations de l'esprit qui nous laissent confondus.

C'est en 1909 que von Laue, formé à l'école de Vogt, de Planck et de Lummer, est nommé professeur à l'Université de Munich. Il y trouve un climat exceptionnel, imprégné de préoccupations relatives aux rayons X. Roentgen y enseigne la physique expérimentale, Sommerfeld, la physique théorique, et Paul Groth, la cristallographie.

A la suite des expériences préliminaires de Barkla, de Haga et Wind et d'autres sur la polarisation et la diffraction des rayons X, Sommerfeld interprétait ceux-ci comme un rayonnement électromagnétique dont la longueur d'onde supposée devait être environ dix mille fois plus petite que celle de la lumière jaune.

Quand, au début de l'année 1912, un assistant de Sommerfeld, Paul Ewald, vint demander à von Laue ce qu'il pensait des réseaux cristallins, il ne pouvait prévoir quel formidable potentiel scientifique il allait libérer! La question posée, von Laue fait instantanément le rapprochement entre la petitesse des atomes, l'exiguïté des espacements réticulaires et l'infime longueur d'onde des rayons X et, sur-le-champ, conçoit la possibilité de leur diffraction par les cristaux. Et ce sont bientôt les premières vérifications des déductions intuitives de von Laue par W. Friedrich, un autre assistant de Sommerfeld, et par P. Knipping, étudiant au terme de sa thèse de doctorat. Le sulfate de cuivre puis la blende répondent fidèlement à ce qu'on en attendait : les premiers spectres de diffraction ou « diagrammes de Laue » apparaissent sur l'émulsion photographique, apportant à la fois la preuve définitive de la nature ondulatoire des rayons X et de la structure réticulaire de la matière cristallisée.

En juin 1912, Sommerfeld présente à l'Académie des Sciences bavaroise la première *Note* de von Laue relatant les expériences et leur signification. Peu après, W. H. et W. L. Bragg perfectionnaient la technique opératoire en utilisant un spectromètre à cristal tournant et ils établissaient en 1915 la loi de la réflexion sélective. Ils construisaient aussi les premiers modèles de structure des cristaux et répandaient dans le monde scientifique, grâce à leur livre célèbre *Rayons X et structure cristalline*, la prodigieuse découverte que déjà leur labeur avait fait fructifier merveilleusement.

Il serait oiseux d'insister sur l'infinie variété des domaines d'application des rayons X. Ils ont fertilisé la plupart des sciences physiques, chimiques, minérales et biologiques, étendant leur champ d'action jusqu'à des confins aussi éloignés que les arts plastiques et la criminologie. Ce qu'il faut surtout en retenir ici, au point de vue de la minéralogie, c'est leur pouvoir d'analyse et de synthèse. A partir de 1924, sous la

direction des Bragg, s'active toute une équipe de « structuristes » où s'illustrent, notamment, Pauling, Zachariansen, Matchatsky, Taylor; plus récemment, les « structuristes » soviétiques nous ont apporté de nouveaux modèles de silicates. La classification de ces minéraux, jadis bien laborieuse, est devenue de nos jours claire, intelligible et souple.

Si la cristallochimie et la physique de l'état solide sont des disciplines en plein essor — essor matérialisé par le nombre impressionnant de publications qui paraissent dans de nombreuses revues spécialisées — c'est sous le double signe de la cristallographie et de la physique des radiations, c'est-à-dire, en un mot, de la Radiocristallographie.

*
* *

Une troisième découverte fondamentale où l'imagination créatrice a joué un rôle prépondérant est celle du mécanisme de la croissance des cristaux.

Les théories de la croissance développées successivement par Gibbs (1878), Curie (1885) et Wulff (1901), puis par Valeton et G. Friedel et, plus tard, par Kossel (1927) débouchaient toutes sur l'impasse de la « forme invariante », en contradiction avec les formes si variées et parfois très compliquées des cristaux, ou bien elles s'égaraient dans des considérations laborieuses mettant en jeu les variations du degré de saturation de la solution, les courants de convexion, l'agitation thermique, l'effet d'angle, etc. Le point faible de ces théories fort savantes et par ailleurs partiellement valables, était de raisonner sur le cristal parfait, homogène, rigoureusement périodique.

Kossel, par exemple, reprenait le vieux modèle d'Haüy qui représente le cristal par des empilements de molécules intégrantes. Il qualifiait celles-ci, en l'occurrence, d' « unités de croissance », ce néologisme n'ajoutant vraiment rien à la chose. Il distinguait dans le cristal des « faces compactes » (c'est-à-dire d'indices très simples) et des « faces non compactes », en gradins, c'est-à-dire, les bonnes vieilles « troncatures » d'Haüy. Ces faces non compactes sont le siège de la croissance : les « unités de croissance » s'y fixent le long des gradins ou, mieux, dans les encoignures ou redans (« kinks »!)

de ces gradins; mais elles divaguent sur les faces compactes auxquelles elles ne peuvent adhérer que moyennant un degré de sursaturation de l'ordre de 25 à 50 pour cent. Le mécanisme de la croissance d'après Kossel aboutit donc au comblement des gradins et à l'arrêt de développement du cristal, ce qui est contraire à l'expérience. Celle-ci montre que la croissance a encore lieu pour des degrés de sursaturation de l'ordre de 0,1 à 2 pour cent seulement (Volmer et Schultze).

Qui ne sait que le cristal naturel est rarement parfait, que pour obtenir un monocristal rigoureusement homogène d'une certaine taille, il faut déployer un arsenal de précautions minutieuses!

C'est Frank, en 1949, qui eut l'idée féconde et pourtant si simple d'opposer le cristal réel au cristal idéal, de considérer que ses imperfections, ses défauts d'empilement et, plus particulièrement, ses dislocations favorisent sa croissance.

Une dislocation crée un gradin permanent le long duquel les « unités de croissance » peuvent se fixer indéfiniment et les faces du cristal se développent alors suivant des surfaces hélicoïdales polygonisées.

Lorsque Frank proposa cette théorie, il croyait ne pas pouvoir la vérifier, car on pensait que le « pas » de l'hélice ou « vecteur de Burgers » ne pouvait guère dépasser la valeur d'un paramètre du réseau, c'est-à-dire quelques ängströms. Or, l'expérience montre que ce « pas » vaut un nombre entier, parfois assez grand de paramètres et qu'il peut être parfaitement observable, même avec un microscope ordinaire, en tout cas par interférométrie ou avec un microscope électronique. Aussi Frank, en une formule lapidaire, put-il déclarer devant la Faraday Society que « les dislocations catalysent la croissance ».

Beaucoup d'autres types d'imperfection ont été mis en évidence, tels que l'existence de sites vacants, d'atomes étrangers interstitiels ou substitués, ou encore l'état d'excitation des particules (phonons et excitons).

L'importance de ce nouvel aspect de la cristallographie structurale est telle qu'en septembre 1962, une Conférence internationale organisée par la Société de Physique du Japon pour l'étude des défauts des réseaux cristallins se réunissait à Tokyo et à Kyoto sous les auspices de l'Union internationale

de Physique pure et appliquée, groupant plus de cinq cents participants. Les incidences de ces questions dans les domaines de la métallurgie et des semi-conducteurs, de la photographie et de l'interprétation des phénomènes de résonance magnétique ou de la luminescence sont innombrables.

*
* *

Les trois routes impériales dont je viens d'esquisser les perspectives ont été ouvertes par des minéralogistes ou des physiciens. Elles ont toutes trois pour origine des propriétés de la matière cristallisée. Toutes trois sont issues de l'association d'idées où entraient une part de faits en apparence évidents et observables par n'importe qui et une très grande part d'imagination. Toutes trois sont l'œuvre de l'intuition ou le résultat de rapprochements fortuits entre objets qui semblaient étrangers les uns aux autres. Il en est ainsi de la plupart des grandes découvertes scientifiques.

A son stade initial, toute branche de la science se trouve en face d'un chaos de phénomènes disparates auquel on ne comprend rien. Mais l'esprit de l'homme tend toujours à réduire le chaos initial, à en dégager une simplicité de plus en plus dépouillée, une idée mère de portée universelle qui, en quelques mots, résorbe et unifie ce chaos. C'est le don du véritable génie créateur, savant ou artiste : ramasser en une loi, en une phrase, en quelques strophes, en quelques coups de pinceau, en quelques phrases mélodiques une marée, un monde de choses, de pensées, de sentiments et de lui insuffler la vie. *La réalité n'est rien sans l'inspiration qui la transcende.* C'est ce qu'exprimait Lénine d'une autre manière en disant que « l'Univers est le mouvement de la réalité objective reflétée par notre conscience ».

Quand les relations générales sont connues et *comprises* il n'est plus nécessaire de s'encombrer l'esprit de détails; ils en émergent comme autant de cas particuliers.

*
* *

Je ne voudrais pas abandonner ce terrain de la découverte sans dire quelques mots des origines de la science qui m'est

particulièrement chère, à laquelle j'ai consacré toute mon activité scientifique : la Pétrographie. La Pétrographie est d'ailleurs fille de la Minéralogie. C'est une minéralogie appliquée à l'étude des associations minérales naturelles, c'est-à-dire des roches de l'écorce terrestre.

Sur le berceau de cette science, la fée Hasard a aussi jeté un bon sort. Mais sa naissance ne fut pas tant le fait d'un seul homme que celui de circonstances de temps et de lieu qui réunirent fortuitement deux savants intéressés par des problèmes similaires.

Il faut se souvenir que la première moitié du XIX^e^ siècle voit s'élaborer, en France et en Angleterre, l'optique des cristaux grâce aux travaux de Brewster, de Malus, de Nicol, de Fresnel, d'Arago, de Biot, etc.

En France, Des Cloizeaux perfectionne le microscope polarisant et détermine les constantes optiques de très nombreux minéraux. Il publie, en 1862, le premier volume de son *Traité* sur cette matière. D'autre part, en Angleterre, H. C. Sorby emprunte à Nicol la technique de la taille des lames minces pour ses études des bois fossiles et de certaines roches.

Et c'est, en 1862, la rencontre imprévue de Sorby et du pétrographe allemand Zirkel au cours d'une excursion dans les environs de Bonn. Les deux savants se communiquent leurs problèmes et leurs méthodes et la petite lame mince de Sorby, pellicule de roche pas plus épaisse qu'un papier à cigarette, va prendre soudain l'importance d'une vedette sur le théâtre de la géologie.

Zirkel adopte d'enthousiasme la technique de Sorby pour l'étude de toutes les roches. Telles étaient les facilités offertes par la lame mince grâce à la possibilité de rendre transparents la plupart des minéraux des roches et d'en déterminer les propriétés optiques et, partant, la nature, que, dès 1863, Zirkel faisait paraître son célèbre mémoire : *Mikroskopische Gesteinstudien.*

A vrai dire, les géologues de terrain traditionnels accueillirent d'abord avec un scepticisme agressif la nouvelle méthode, disant qu'il était vain et absurde de vouloir étudier des montagnes dans des préparations d'un centimètre carré. Ils ne désarmèrent pas pour autant les pionniers de la nouvelle science. Et c'est, au cours du dernier quart du XIX^e^ siècle, la

floraison magnifique des travaux descriptifs de Vogelsang et Rosenbuch en Allemagne, Forbes en Angleterre, Michel-Lévy et Fouqué en France, Inostranzev et Karpinsky en Russie, pour ne citer que les plus grands.

Les géologues sont depuis longtemps revenus de leur dédain initial... La pétrographie moderne, née de la lame mince, est devenue une méthode de recherche fondamentale en géologie. Ses extensions, dès 1890, dans les domaines de la géochimie, de la physico-chimie des silicates et des magmas éruptifs en ont fait une science capable d'interpréter des phénomènes géologiques de toute nature et de formuler des hypothèses et des théories sur leur genèse et leur évolution, voire de jeter un regard sur le Cosmos par l'étude des météorites.

A l'Université de Genève, ce fut Louis Duparc, en 1917, qui me dévoila la féerie de la lumière polarisée qui permet l'étude des minéraux assemblés dans les roches. Ce fut lui qui m'ouvrit les portes de ce monde éblouissant des formes et des couleurs. J'y retrouvais le ravissement que j'avais toujours éprouvé dans la contemplation des jeux de la lumière mourante des soleils couchants et des chromatismes quasi musicaux des végétations automnales agonisantes. Mais les lignes, les contours, les architectures en étaient différents, nouveaux pour moi et délicieusement capricieux dans leur ordonnance. Dès ce moment je fus plongé, sans en réaliser encore toute la valeur esthétique, dans ce que l'on a cru pouvoir appeler plus tard la peinture abstraite, l'art non figuratif, le tachisme ou, jadis, le pointillisme à la Seurat.

Cet art abstrait à base d'optique physique devait devenir mon pain quotidien et la source d'une perpétuelle et inépuisable jouissance esthétique, parallèlement à sa signification scientifique. Mais les spectacles ainsi offerts à mes yeux au laboratoire de Duparc étaient assez espacés et devaient rapidement prendre fin avec la guerre.

Quand il me fut permis, en 1922, après une thèse de doctorat soutenue à l'Université de Bruxelles, d'aller me perfectionner à Paris auprès des grands maîtres de la pétrographie, ce fut d'abord aux côtés de ce savant inoubliable et d'envergure universelle qu'était Alfred Lacroix, que je me replongeai dans les merveilles de la polarisation. La haute stature de Lacroix, sa barbe léopoldienne et son regard d'aigle derrière des lor-

gnons cerclés de noir inspiraient le respect sans atténuer cependant l'aura de cordialité et de sympathie agissante qui émanait de toute sa personne. Minéralogiste, pétrographe, géologue, explorateur, volcanologue, géochimiste, historien, animateur infatigable de l'organisation de la recherche à son poste de Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, inspirateur aussi de la prospection minière d'outre-mer, son autorité s'imposait sur tous les fronts des sciences de la Terre. J'ai vu défiler dans son laboratoire du Muséum tout ce que ces sciences comptaient, à l'époque, de savants et d'explorateurs, illustres ou inconnus, français ou étrangers. Quelle école! Sans compter son cadre de collaborateurs. Celui-ci comprenait, notamment, la toujours active savante russe, aujourd'hui française, M^me^ Elisabeth Jerémine (²) qui m'honore de son amitié, que je consulte encore fréquemment et dont les avis, pour tous, font autorité. Puis il y avait mon grand ami Jean Orcel, actuel successeur de Lacroix, esprit lucide, précis, animateur et philosophe marxiste écouté avec respect. La Faculté des Sciences de notre Université a eu le privilège de le compter parmi ses conférenciers dans le cadre des accords culturels.

J'eus aussi comme maître, à Paris, le fondateur, en France, de la pétrographie des roches sédimentaires, Lucien Cayeux, ami de notre regretté collègue Maurice Leriche qui fut mon premier maître en géologie. L'œuvre de Lucien Cayeux, presque aussi monumentale que celle de Lacroix, a fécondé tous les développements actuels de l'étude des sédiments. A ses leçons du Collège de France, il imprimait une allure quasiment dramatique. Le moindre détail d'une roche s'insérait dans un complexe évolutif qu'il avait le talent d'animer d'un souffle presque dionysiaque.

C'est sous sa direction que j'étudiais les microfossiles engagés dans les roches. Les délicates architectures et les infinies variétés des formes de ces êtres minuscules faisaient renaître en moi ma toute première émotion de naturaliste. Je l'éprouvai tout enfant, quand mon père, chimiste et microbiologiste issu, lui aussi, de l'Université de Bruxelles, me fit voir un jour d'automne, sous l'objectif de son microscope, des infusoires

(²) Décédée inopinément au début de 1964. (*Note ajoutée pendant l'impression.*)

nageant dans une goutte d'eau prélevée dans l'étang de notre jardin. Ah! le merveilleux souvenir! Peut-être est-ce cette vision lointaine fortement imprimée dans mon subconscient qui détermina, à mon insu, ma vocation de micrographe.

*
* *

Etudiantes et étudiants, mes chers amis, c'est surtout pour vous que j'ai composé cette leçon.

Vous êtes nourris dans cette Maison du principe et de la philosophie du Libre Examen. Et c'est très bien. C'est un minéralogiste dont je vous ai souvent parlé et que j'admire, Georges Friedel, qui a écrit dans la préface de ses *Leçons de Cristallographie* que « le but de l'enseignement supérieur doit être moins d'instruire que d'éduquer et de faire réfléchir, moins de laisser croire à l'infaillibilité des méthodes en usage que d'en montrer les points faibles et de cultiver ainsi l'esprit critique et le libre examen ».

Mais ce n'est pas assez. Il y a, au-delà du Libre Examen et de sa rigueur logique qui doit ou devrait déterminer le comportement de notre vie consciente, cet univers freudien de l'Inconscient, infiniment plus riche et plus dense qui sous-tend notre vie passionnelle. Sans cet univers souterrain, que resterait-il de l'homme, grands dieux! Où les chefs-d'œuvre enfantés dans l'exaltation de l'amour ou de la foi, dans la désespérance, l'angoisse et la douleur, sous la morsure des persécutions, dans la soif ardente de déchiffrer la nature ou d'édifier les structures des sociétés humaines?

Les plus merveilleuses créations du génie de l'homme et les plus chargées de sens peuvent être indépendantes de toute attitude philosophique comme de toute croyance religieuse. Elles sont nées dans les affres de la Passion, quel que soit l'objet de celle-ci. Il n'y a point de frontière entre la création scientifique et la création artistique. L'esprit de l'une et l'esprit de l'autre se confondent. C'est Einstein qui a écrit que « la plus belle émotion que nous puissions éprouver est l'émotion mystique, germe de tout art et de toute science véritable ». Le climat de la découverte est celui des profondeurs. La Passion lui prépare ses voies à l'insu de son auteur. Cet état de transe où s'élabore la synthèse, ce moment imprévisible où les nuages

se déchirent, où l'abîme s'illumine est ce que l'on désigne du mot très juste d'*inspiration*, le souffle qui pénètre.

Au risque de me répéter devant quelques-uns de mes auditeurs, je voudrais relire cette allégorie de l'inspiration créatrice que j'ai proposée jadis dans ma conférence *Science et Poésie* :

« C'est comme si nous étions devant un théâtre plongé dans l'obscurité, où tous les décors sont plantés, tous les accessoires en place, tous les acteurs en scène. Nous entendons, derrière le rideau entrouvert, la rumeur des dialogues, des tirades, des soupirs, des cris, des éclats de voix. Mais nous ne voyons rien et n'entendons qu'à demi. Nous ne comprenons pas, mais nous voudrions comprendre pourquoi ces êtres s'agitent et se parlent parmi des choses invisibles. Notre esprit tendu s'efforce de reconstituer le drame à l'aide de bribes. Et tout à coup, le rideau se lève, la rampe s'illumine, le décor apparaît, le drame se dénoue devant nos yeux devenus lucides et, en un éclair, nous en avons compris le sens. C'est ce que l'on appelle l'inspiration. »

N'est-ce pas aussi Newton qui disait qu'il était parvenu à ses découvertes « en y pensant toujours », en attendant « que les premières lueurs commencent à s'ouvrir lentement et peu à peu jusqu'à se changer en clarté pleine et entière ».

Etudiantes, étudiants, écoutez-moi bien.

Il n'est exclu pour aucun d'entre vous qu'une aventure du genre de celles que j'ai données en exemple vous arrive. Mais pour en créer la possibilité, pour en préparer les circonstances favorables, il ne faut point s'endormir. Il faut se cultiver sans relâche, il faut surtout s'intégrer au flux immense de la vie, savoir nager à contre-courant s'il le faut.

Gare à l'action érosive des conventions sociales et familiales, gare à la sclérose de votre substance grise, gare aux abominables enbaumeurs de la jeunesse!

Restez toujours des vivants, des passionnés. N'hésitez pas à plonger dans le malström de l'existence. Ne craignez pas la souffrance. Il faut au moins une fois dans sa vie avoir été étranglé par la peur, avoir touché le fond du désespoir, avoir été soulevé de haine devant la laideur et l'injustice. Mais il faut aussi avoir éclaté d'enthousiasme, avoir sangloté d'émotion, avoir déliré d'amour.

Ah! gardez, gardez le don d'enfance!
Restez jeunes!
Faites comme moi.

Sources littéraires de *L'Œuvre* de Zola (1885)

par le Dr **Patrick BRADY,**
Senior Lecturer in French à l'Université du Queensland (Brisbane)

La forte proportion de matière biographique et autobiographique utilisée dans *L'Œuvre* semble réduire au minimum l'importance de possibles influences livresques. Néanmoins, dès la publication du roman, les critiques se sont mis à la recherche de telles influences. Certains n'ont suggéré que des comparaisons intéressantes :

« Ce serait une curieuse et piquante étude de comparer *L'Œuvre* à *Manette Salomon*, une étude qui permettrait de mettre facilement en lumière (puisque l'objet semble le même dans les deux livres) les différences profondes qui existent entre les Goncourt, ces artistes, et Zola, ce poète.

» Tandis que les Goncourt, voulant peindre le monde des arts, sont restés dans le cadre qu'ils s'étaient eux-mêmes tracé, Zola, brusquement, a élargi les choses et nous a mis en face de deux passions : la passion d'un artiste pour son art, la passion d'une femme pour l'homme qui la dédaigne et qui lui préfère son œuvre.

» Dans le *Chef-d'œuvre inconnu*, Balzac avait entrevu l'intérêt de cette lutte d'une amoureuse contre l'art qui lui vole son amant et Victor Hugo avait brodé une « contemplation » sur un thème analogue :

» *Que font vos yeux là-haut? Je les réclame.*
» *Quittez le ciel; regardez dans mon âme...*

dit au poète sa maîtresse [1]. »

[1] Article sur *L'Œuvre*, signé « Vincent », dans le *Dix-neuvième Siècle* du 17 avril 1886.

Il n'est pas surprenant de constater l'existence d'autres portraits littéraires d'artistes dans l'époque qui précède *L'Œuvre* : la vogue était aux « physiologies » de peintres (comme aux petites études de toutes sortes de professions), telles les plaquettes de Monnier ou de Chaudesaigues, et la *Comédie humaine* nous décrit une douzaine de peintres et de sculpteurs, dont les mieux étudiés sont : Dubourdieu, Sommervieux, Joseph Bridau, Pierre Grassou, Winceslas Steinbock et Frenhofer. Malgré l'intérêt de tous ces portraits, étudiés dans plusieurs ouvrages par M. Fosca, nous croyons pouvoir limiter aux trois grands maîtres de Zola — Balzac, Flaubert, Goncourt — toute influence importante dans ce domaine.

Quant au degré d'influence, certains critiques sont allés assez loin, parlant non seulement d'influences directes mais de plagiat, et soulignant les points de ressemblance — par exemple, avec la nouvelle de Balzac :

« ... Le peintre Frenhofer, comme le Claude Lantier de *L'Œuvre*, se désespère de ne pouvoir rendre sur la toile certains effets de lumière, de « plein air » et de forme.

» Frenhofer, devenu à moitié fou, en arrive à peindre sur une toile des lignes confuses qu'il prend pour le portrait d'une femme. Claude Lantier, dans une folie analogue, fait des débauches de couleurs pour arriver à peindre les formes féminines, et n'arrive qu'à des tons criards où l'or et le rouge forment un mélange fantastique.

» Tous deux, à certains moments, croient avoir atteint la perfection; ils croient sentir frissonner leur toile, pour laquelle ils éprouvent une véritable passion, comme Pygmalion pour sa statue.

» Ce n'est pas une toile, c'est une femme, dit le héros de » Balzac; une femme avec laquelle je pleure, je ris, je cause » et je pense. »

« Ose donc, reproche Christine à Lantier, ose donc dire » qu'elle ne t'a pas envahi, membre à membre, le cerveau, le » cœur, la chair, tout! Elle te tient comme un vice, elle te » mange. Enfin, elle est ta femme, n'est-ce pas? »

» Affolés par leur passion artistique, Frenhofer et Lantier finissent de la même façon, par le suicide ([2]). »

([2]) *Le Voltaire*, 3 mai 1886, sous la rubrique : *Un nouveau plagiat.*

Zola répond ainsi à l'allégation de cette influence :

« ...Sans compter que le *Chef-d'œuvre inconnu* est une simple nouvelle très courte, je vous dirai franchement que je ne me rappelle son sujet que très vaguement (...) il peut y avoir quelques points communs, quelques réminiscences; en tout cas, ils sont infiniment plus développés dans *L'Œuvre* que dans le *Chef-d'œuvre inconnu.* De plus, il y a dans *L'Œuvre* toute une affabulation différente, toute une série de portraits originaux (3). »

Cette forte ressemblance qui existe entre le *Chef-d'œuvre inconnu* de Balzac et *L'Œuvre* de Zola a été commentée avec beaucoup d'attention par MM. R. J. Niess et P. Laubriet (4).

Nous ne croyons pas devoir retenir toutes les ressemblances suggérées. Nous ne comprenons pas, par exemple, comment M. Niess a pu affirmer que la mort des deux peintres n'est guère préparée, étant donné que Claude a deux tentations de suicide avant de se décider (c'est même une des différences les plus frappantes entre les deux ouvrages). De même, est difficilement admissible la théorie selon laquelle la relative indépendance financière des deux peintres, en leur évitant la nécessité de produire pour vivre, leur a permis de méditer trop longtemps leur œuvre — et selon laquelle *L'Œuvre* était écrite pour condamner cette tendance. Tout ce que Zola a dit dans les *Salons* sur l'effet lamentable du besoin de vendre chez Monet, et sa façon de présenter les personnages de Sandoz et de Jory dans le roman, indique le contraire (5). M. Laubriet écrit : « Frenhofer croyait autant en la vérité des techniques qu'il avait découvertes chez les Vénitiens et elles prenaient pour lui valeur de science. N'est-ce pas d'ailleurs pour les avoir prises comme telles qu'il a échoué? N'est-ce pas ce qui arrive à Claude Lantier (6)? » Mais si « dans ce déséquilibrement qui s'aggravait, Claude en arrivait à une sorte de superstition, à

(3) *Le Voltaire*, 3 mai 1886.

(4) NIESS, R. J., *Another View of Zola's « L'Œuvre ». R. R.*, XXXIX 4 (Dec. 1948); — LAUBRIET, P., *Le Chef-d'œuvre inconnu de Balzac* (thèse inédite).

(5) En 1879, par exemple, Zola dit que les impressionnistes « dédaignent à tort la solidité des œuvres longuement méditées ».

(6) LAUBRIET, *op. cit.*, p. 207.

une croyance dévote aux procédés » ([7]), ce n'est point là la vraie raison de son échec, qui est beaucoup plus profonde et plus compliquée, provenant non seulement de la fièvre d'art de l'époque et d'ambitions trop larges, mais de sa race, de la lésion de son œil.

Retenons cependant de ces deux articles les points communs suivants entre les deux ouvrages en question : une recherche de la perfection absolue dans la création de la beauté féminine; un dénouement provoqué par l'intervention d'un tiers, cette révélation étant suivie par le suicide; le fait que la femme réelle se voit remplacer dans l'affection du peintre par la femme peinte — thème de l'obsession érotique. A propos de ce dernier aspect, M. Laubriet ajoute que « Zola va au bout de ce phénomène psychologique et le transforme : l'amour de Catherine, malgré les expressions employées par Frenhofer, reste tout intellectuel, il aime cette femme parce qu'elle est sa création; l'amour de Claude va devenir l'expression d'une tare physiologique ([8]) ».

Pour M. Laubriet, « la différence essentielle entre les œuvres des deux romanciers » est la suivante : « Frenhofer, avant de s'engager dans la voie de recherches nouvelles, avait peint de magnifiques tableaux; il ne souffrait pas d'une impuissance à terminer; et si son tableau dernier est manqué, c'est en vertu d'une application trop stricte de la théorie. Claude, lui, ne produit que des œuvres incomplètes ([9]) ». Deux autres différences sont également notées : « Rien n'indique dans le *Chef-d'œuvre inconnu* que Frenhofer ouvre une voie nouvelle à la peinture; c'est un habile homme, mais un fou, et suivre ses errements, c'est s'égarer ([10]) ». Et puis : « ... à la quête consciente, lucide, logique de Frenhofer, l'égarement de Claude est nettement opposé; l'un meurt de n'avoir pas atteint son idéal, l'autre de le découvrir et de le trouver en contradiction avec ce qu'il le croyait être ([11]) ».

« Si nous voulons voir dans le *Chef-d'œuvre inconnu* une défense de Delacroix, nous pouvons considérer *L'Œuvre*

([7]) *L'Œuvre*, p. 269.
([8]) LAUBRIET, *op. cit.*, p. 215.
([9]) *Ibid.*, p. 231.
([10]) *Ibid.*, p. 230.
([11]) *Ibid.*, p. 235.

comme un plaidoyer pour une nouvelle peinture, représentée surtout par Manet et Cézanne ([12]). »

Le peintre Pellerin, mis en scène par un autre ancêtre littéraire de Zola, Gustave Flaubert ([13]), n'est pas entièrement sans ressemblance avec Claude Lantier. On le voit pareillement passer de la confiance au doute :

« Sa première intention avait été de faire un Titien. Mais, peu à peu, la coloration variée de son modèle l'avait séduit; et il avait travaillé franchement, accumulant pâte sur pâte et lumière sur lumière. Rosanette fut enchantée d'abord; ses rendez-vous avec Delmar avaient interrompu les séances et laissé à Pellerin tout le temps de s'éblouir. Puis, l'admiration s'apaisant, il s'était demandé si sa peinture ne manquait point de grandeur. Il avait été revoir les Titien, avait compris la distance, reconnu sa faute; et il s'était mis à repasser les contours simplement. Ensuite il avait cherché, en les rongeant, à y perdre, à y mêler les tons de la tête et ceux des fonds; et la figure avait pris de la consistance, les ombres de la vigueur; tout paraissait plus ferme. Enfin, la Maréchale était revenue ([14]). Elle s'était même permis des objections : l'artiste, naturellement, avait persévéré. Après de grandes fureurs contre sa sottise, il s'était dit qu'elle pouvait avoir raison. Alors avait commencé l'ère des doutes, tiraillements de la pensée qui provoquent les crampes d'estomac, les insomnies, la fièvre, le dégoût de soi-même; il avait eu le courage de faire des retouches, mais sans cœur et sentant que sa besogne était mauvaise ([15]). »

Cette succession d'attitudes devant le résultat de son travail préfigure la psychologie de Claude Lantier, chez qui pourtant elle est devenue habituelle et exaspérée au plus haut point. De même, l'imitation des grands par Claude est tout ce qu'il y a de moins conscient et désiré. Le nom de Titien revient également dans *L'Œuvre*, mais l'œuvre d'art qui s'inspire de lui

([12]) LAUBRIET, *op. cit.*, p. 227.

([13]) *L'Education sentimentale.*

([14]) Var. «... revenue. *Mais cette peinture malpropre l'avait terrifiée.* Elle s'était... ». Christine sera *terrifiée* par les esquisses, la peinture brutale et violente de Claude.

([15]) *Ibid.*, p. 246 (Ed. Pléiade, Paris, 1952).

n'est pas un tableau — c'est le visage volontairement beau d'une courtisane parvenue, sa « tête pour les jobards ».

Plus tard, Pellerin est appelé à faire le portrait de l'enfant mort de Rosanette : « Il dit d'abord :

» — Pauvre petit ange! Ah! mon Dieu, quel malheur!

» Mais, peu à peu (l'artiste en lui l'emportant), il déclara qu'on ne pouvait rien faire avec ces yeux bistrés, cette face livide, que c'était une véritable nature morte, qu'il faudrait beaucoup de talent; et il murmurait :

» — Oh! pas commode, pas commode!

» — Pourvu que ce soit ressemblant, objecta Rosanette.

» — Eh! je me moque de la ressemblance! A bas le Réalisme! C'est l'esprit qu'on peint! Laissez-moi! Je vais tâcher de me figurer ce que ça devait être.

» Il réfléchit, le front dans la main gauche, le coude dans la droite; puis, tout à coup :

» — Ah une idée! un pastel! Avec des demi-teintes colorées, passées presque à plat, on peut obtenir un beau modelé, sur les bords seulement.

» Il envoya la femme de chambre chercher sa boîte; puis, ayant une chaise sous les pieds et une autre près de lui, il commença à jeter de grands traits, aussi calme que s'il eût travaillé d'après la bosse. Il vantait les petits Saint-Jean de Corrège, l'infante Rose de Velasquez, les chairs lactées de Reynolds, la distinction de Lawrence, et surtout l'enfant aux longs cheveux qui est sur les genoux de lady Glower.

» — D'ailleurs, peut-on trouver rien de plus charmant que ces crapauds-là! Le type du sublime (Raphaël l'a prouvé par ses madones), c'est peut-être une mère avec son enfant ([16]) ? »

Cet épisode reparaît dans *L'Œuvre*, avec la différence que c'est le père de l'enfant qui le dessine, ce qui rehausse de beaucoup le thème de la destruction des sentiments humains, et qu'il est, lui, un Réaliste. De plus, le tableau de Lantier est « un chef-d'œuvre de clarté et de puissance », alors que celui de Pellerin est affreux : « Le rouge, le jaune, le vert et l'indigo

([16]) *L'Education sentimentale*, p. 432. Cette ressemblance avec *L'Œuvre* a été suggérée par M. Laubriet, *op. cit.*, p. 245, note 3, qui fait remarquer : « Nous retrouvons un des thèmes du *Chef-d'œuvre inconnu*, la destruction par l'art des sentiments humains. »

s'y heurtaient par taches violentes, en faisaient une chose hideuse, presque dérisoire. » Et surtout, l'atmosphère de ces deux scènes est complètement différente : à la froideur cruelle de Flaubert, Zola substitue un tragique d'épopée.

Goncourt croyait que Zola le plagiait constamment : dans son *Journal* il fait lui- même allusion à « toutes mes conversations, où je me plaignais de ses vols, de ses plagiats, de ses pirateries, de ses procédés à mon égard peu honnêtes » ([17]).

Dans le *Figaro* du 21 juillet 1885, la chronique de la *Vie parisienne* signée « Parisis » est consacrée au prochain roman de Zola, *L'Œuvre*. Elle montre les amis de Goncourt inquiets de voir Zola s'apprêter à plagier *Manette Salomon*, roman des artistes ([18]). Zola fait insérer dans le *Figaro* du 25 juillet une lettre du 25, dont le passage essentiel différenciait, avec une ironie un peu appuyée, l'œuvre des Goncourt et la sienne : « En tout cas, Goncourt a bien raison de ne pas s'émouvoir. *L'Œuvre* ne sera pas du tout ce qu'on a annoncé. Il ne s'agit nullement d'une suite de tableaux sur le monde des peintres, d'une collection d'eaux-fortes et d'aquarelles accrochées à la suite les unes des autres. Il s'agit simplement d'une étude de psychologie très fouillée et de profonde passion. » Voici la réaction de Goncourt : « Va, va, mon gigantesque Zola, fais simplement une psychologie comme celle du ménage de Coriolis et de Manette ([19]) ! »

Dans le *Journal des Goncourt*, il y a maintes allusions à la brouille qui sépara Edmond et Zola à l'occasion de la création de *L'Œuvre*. L'accusation de plagiat trouve son expression la plus précise dans le passage suivant :

« A la fin de *Manette Salomon*, Coriolis est pris d'une folie de l'œil, il ne veut plus en ses toiles et tableaux que de la lumière de pierre précieuse. Eh bien, le Claude de Zola, avant de se tuer, est pris de la même folie. Mais sacredieu! c'est un roublard que mon Zola, et il en sait un peu tirer parti, de la folie de l'œil qu'il m'a chipée! Il fait peindre à son artiste des rubis dans le nombril et les parties génitales de son modèle; et cette folie empruntée aux dernières années de Turner, cette folie

([17]) GONCOURT, *Journal*, 15 octobre 1885.
([18]) GONCOURT protesta contre cette interview imaginaire.
([19]) GONCOURT, *Journal*, 2 août 1885.

tout bonnement esthétique, cette folie désintéressée et improductive chez moi, par la note cochonne, obscène qu'il y ajoute, à lui, ça lui vaudra la vente de quelques milliers d'exemplaires de plus...

» Au fond, Zola n'est qu'un ressemeleur en littérature, et maintenant qu'il a fini de rééditer *Manette Salomon*, il s'apprête à recommencer *Les Paysans* de Balzac ([20]).

Nous ne savons ni ce que Zola aurait répondu à cette allégation, ni le degré d'influence réelle. La folie a pu être inspirée autrement — par le cas d'André Gill, par exemple ([21]). Quant à son expression et la question des effets de pierres précieuses, nous nous voyons réduits aux hypothèses pures. Voici le passage dans *L'Œuvre* :

« Qui donc venait de peindre cette idole d'une religion inconnue? Qui l'avait fait de métaux, de marbres et de gemmes, épanouissant la rose mystique de son sexe, entre les colonnes précieuses des cuisses, sous la voûte sacrée du ventre? Etait-ce lui qui, sans le savoir, était l'ouvrier de ce symbole du désir insatiable, de cette image extra-humaine de la chair, devenue de l'or et du diamant entre ses doigts, dans son vain effort d'en faire de la vie ([22]) ? »

Comparons ceci avec la description dans *Manette Salomon* de la folie de Coriolis :

« Un bizarre phénomène avait fini par se produire chez Coriolis. Avec l'énervement de l'homme, une surexcitation était venue à l'organe artiste du peintre. Le sens de la couleur, s'exaltant en lui, avait troublé, déréglé, enfiévré sa vision. Ses yeux étaient devenus presque fous. Peu à peu, il avait été pris comme d'une grande et pénible désillusion devant ses admirations anciennes. Les toiles qui autrefois lui avaient paru les plus splendides et les plus éclairées ne lui donnaient plus de sensation lumineuse : il les revoyait éteintes, passées.

» Au Louvre même, dans le Salon carré, ces quatre murs de chefs-d'œuvre ne lui semblaient plus rayonner. Le Salon s'assombrissait, et arrivait à ne plus lui montrer qu'une sorte

([20]) GONCOURT, *Journal*, 5 avril 1886.

([21]) Voir notre article : *Les sources d'un personnage de Zola, Claude Lantier* (*Les Cahiers naturalistes*, 17, 10-18, 1961).

([22]) *L'Œuvre*, p. 380.

de momification des couleurs sous la patine et le jaunissement du temps. De la lumière, il ne retrouvait plus là que la mémoire pâlie. Il sentait quelque chose manquer dans le rendez-vous de ces tableaux immortels : le soleil. Une monotone impression de noir lui venait devant les plus grands coloristes, et il cherchait vainement le Midi de la Chair et de la Vie dans les plus beaux tableaux.

» La lumière, il était arrivé à ne plus la concevoir, la voir, que dans l'intensité, la gloire flamboyante, la diffusion, l'aveuglement de rayonnement, les électricités de l'orage, le flamboiement des apothéoses de théâtre, le feu d'artifice du grésil, le blanc incendie du *magnésium*. Du jour, il n'essayait plus de peindre que l'éblouissement. A l'exemple de certains coloristes qui, la maturité de leur talent franchie, perdent dans l'excès la dominante de leur talent, Coriolis, un moment arrêté à une solide et sobre coloration, était revenu, dans ces derniers temps, à sa première manière, et peu à peu, à force d'en exagérer la vivacité d'éclairage, la transparence, la limpidité, l'ensoleillement féerique, l'allumage enragé, l'étincellement, il se laissait entraîner à une peinture véritablement illuminée; et dans son regard, il descendait un peu de cette hallucination du grand Turner qui, sur la fin de sa vie, blessé par l'ombre des tableaux, mécontent de la lumière peinte jusqu'à lui, mécontent même du jour de son temps, essayait de s'élever, dans une toile, avec le rêve des couleurs, à un jour vierge et primordial, à la *Lumière avant le déluge.* »

Ce long passage se termine par deux paragraphes qui décrivent les divers minéraux, coquilles et pierres précieuses imités par le peintre ([23]).

Sur ce point, l'accusation de Goncourt est évidemment très exagérée, c'est le moins qu'on puisse dire : nous ne voyons aucune trace d'une influence réelle. Nous aurions autant de justification à accuser Goncourt de plagier le *Chef-d'œuvre inconnu*, où non seulement le personnage principal finit dans la folie mais où la constatation de sa démence est faite par un autre peintre (ce n'est pas le cas dans *L'Œuvre*) : dans *Manette Salomon*, « Anatole regarda, et après quelques compli-

([23]) *Manette Salomon*, ch. CLI : tout le chapitre est consacré à l'histoire de cette folie de l'œil de Coriolis.

ments vagues, il se dépêcha de se sauver : il lui semblait qu'il venait de voir la folie d'un talent ([24]) ».

Goncourt appelle la scène où Claude reproche à sa femme la déformation de son ventre par la maternité « un sujet déjà traité, mais autrement, dans *Manette Salomon* ([25]) ». En fait, ce sont surtout les seins de Christine qui excitent le désespoir et la colère de Claude, fait qui est encore plus marqué dans le manuscrit, où Zola discute la question de l'allaitement de l'enfant et projette de faire poser la gorge pour le dernier tableau par un autre modèle. Cela n'écarte pas la possibilité d'une influence, mais elle ne serait que très indirecte.

Goncourt lance une autre accusation qui est plus intéressante : « Quant aux idées révolutionnaires en art de Zola, c'est partout un rabâchage patent des tirades et des *morceaux de bravoure de Chassagnol* ([26]). » Voici la tirade qui s'approche peut-être le plus de celles de Claude : « Non, vois-tu, mon cher, qu'on fasse toutes les tartines du monde là-dessus, ce n'est pas l'école qu'il faut au talent : la vraie école, c'est l'étude en pleine liberté, selon son goût et son choix. Il faut que la jeunesse tente, cherche, lutte, qu'elle se débatte avec tout, avec la vie, la misère même, avec un idéal ardu, plus fier, plus large, plus dur et douloureux à conquérir, que celui qu'on affiche dans un programme d'école, et qui se laisse attraper par les forts en thème... », et puis plus loin : « ...pas du beau si noble, mais quelque chose qui aura des entrailles, du tressaillement, de l'émotion, de la couleur, de la vie!... ah! oui, qui vivra plus que toutes ces resucées de mythologies-là!... » ([27]).

Il est certain que ces idées de Chassagnol se retrouvent dans *L'Œuvre*. Cependant, il est tout aussi évident que Zola les avait exprimées en avril 1866, trois ou quatre mois avant que les Goncourt n'eussent terminé *Manette Salomon*. D'autre part, vu que l'accusation de plagiat a été formulée avant la rédaction de *L'Œuvre*, ce qui ne fait rien pour améliorer les relations entre Zola et les Goncourt, Zola aurait mieux aimé contredire les idées de Goncourt que les imiter — mais il ne pouvait pas le faire, précisément parce qu'elles étaient les siennes propres.

([24]) *Manette Salomon*, fin du chapitre CL.
([25]) *Journal*, 23 février 1886; voir aussi le 5 avril 1886.
([26]) *Journal*, 5 avril 1886.
([27]) *Manette Salomon*, ch. XVI.

Bien plus, ce n'est pas Goncourt, le technicien, qui a su apprécier les efforts véritables faits pour réaliser ces vœux — Zola, le littérateur, a été beaucoup plus près de le faire.

Si Goncourt a fait des rapprochements exagérés entre *L'Œuvre* et sa *Manette Salomon*, il est néanmoins possible de relever beaucoup de ressemblances frappantes auxquelles il ne fait pas allusion, du moins dans le *Journal*.

Nous avons déjà relevé la névrose commune au Delacroix de Zola et à son Claude Lantier. De même, en lisant une tirade de Chassagnol sur Delacroix, on a la curieuse impression de lire une description de Lantier : « L'image de la décadence de ce temps-ci, le gâchis, la confusion, la littérature dans la peinture, la peinture dans la littérature, la prose dans les vers, les vers dans la prose, les passions, les nerfs, les faiblesses de notre temps, le tourment moderne... des éclairs de sublime dans tout cela... Au fond, le plus grand des ratés... Un homme de génie venu avant terme... Il a tout promis, tout annoncé... L'ébauche d'un maître... Ses tableaux? des fœtus de chefs-d'œuvre!... L'homme qui, après tout, fera le plus de passionnés comme tout grand incomplet ([28])... »

Il est évident que les Goncourt ne mettent pas Delacroix aussi haut que Zola, qui le considérait comme un vrai maître et ses tableaux comme de vrais chefs-d'œuvre. Sauf pour l'accusation de littérature (le romantisme est constant et normal chez Delacroix, mais chez Claude c'est une espèce de gangrène, qui repousse seulement vers la fin de sa vie), cette description convient assez bien à la conception qu'avait Zola de Manet ([29]), comme de Lantier, — « le plus grand des ratés », « un homme de génie venu avant terme ». Le « terme » qui hante Zola comme les Goncourt, c'est le nouveau siècle, le xx[e]. Les académies de Claude pendues dans son atelier sont des morceaux géniaux mais incomplets — « des fœtus de chefs-d'œuvre ».

Coriolis a « les jointures noueuses » comme Claude; il est également un « homme du Midi » ([30]). « La continuité lui manquait dans le courage et le labeur de la production. Il éprouvait à tout moment des défaillances, des fatigues, des découragements. (...) Travailleur, son tempérament faisait de

([28]) *Manette Salomon*, ch. XXXV.
([29]) Voir l'étude de 1884.
([30]) *Manette Salomon*, ch. XXXVIII.

lui un travailleur sans suite, par boutades, par fougues, ayant besoin de se montrer, de s'entraîner, de se lier au travail par la force maîtresse d'une habitude; perdu, sans cela, tombant, de l'œuvre désertée, dans des inactions désespérées d'un mois ([31]). » Claude aura le même tempérament tour à tour emporté et défaillant, et il le doit à sa race — cette hérédité qui lui donne des ambitions trop larges, des appétits intellectuels « irrésistibles et effrénés ».

Coriolis rapporte de l'Orient un coup de lumière blonde original et déroutant, comme Claude de Benecourt (et comme Manet...) ([32]).

Inquiet sur son envoi au Salon, Coriolis va voir son ancien camarade Garnotelle, « qui était devenu un artiste posé, lancé », « pourri de relations » ([33]). Cet épisode reparaît dans *L'Œuvre* : c'est la visite que Claude rend à Fagerolles, avenue de Villiers. La description de Garnotelle convient très bien à Fagerolles : « A Paris, par des liaisons nouées à Rome dans une famille française, il était entré dans un monde de femmes du haut commerce et de la haute banque, un monde orléaniste de femmes sérieuses, intelligentes, cultivées, mêlées aux lettres, à l'art, tenant le haut bout de l'opinion publique par leurs salons et leurs amis du journalisme ([34]) ». Fagerolles, sans être allé à Rome (en fait, il rate le prix de Rome, ce qui le décide à piller Claude), arrive à mettre « les femmes de deux ou trois salons dans sa chance »; mais si l'on en peut croire le manuscrit, Zola se sera inspiré d'une autre source que le personnage des Goncourt : « on peut donc le faire arriver par les femmes chic (Bourget) ([35]) ». Une autre caractéristique de Fagerolles est comme préfigurée dans un autre personnage du roman des Goncourt, Anatole : « Malheureusement, il était adroit, doué de cette élégance banale qui empêche le progrès, la transformation, et noue l'homme à un semblant de talent, à un à peu près de style canaille. Anatole, pas plus qu'un autre, ne devait guérir de cette triste facilité, de cette menteuse et décevante voca-

([31]) *Manette Salomon.*
([32]) *Ibid.*, ch. XXXIX.
([33]) *Ibid.*, ch. XLI.
([34]) *Manette Salomon*, ch. XLV.
([35]) Mss 10, 316, f. 237.

tion qui met au bout des doigts d'un artiste la production d'une mécanique ([36]) ».

« Coriolis s'était promis de ne pas se marier, non qu'il eût de la répugnance contre le mariage; mais le mariage lui semblait un bonheur refusé à l'artiste. Le travail de l'art, la poursuite de l'invention, l'incubation silencieuse de l'œuvre, la concentration de l'effort lui paraissaient impossibles avec la vie conjugale, aux côtés d'une jeune femme caressante et distrayante, ayant contre l'art la jalousie d'une chose plus aimée qu'elle, faisant autour du travailleur le bruit d'un enfant, brisant ses idées, lui prenant son temps, le rappelant au *fonctionnarisme* du mariage, à ses devoirs, à ses plaisirs, à la famille, au monde, essayant de reprendre à tout moment l'époux et l'homme dans cette espèce de sauvage et de monstre social qu'est un vrai artiste ([37]). »

Goncourt exprime ici sa propre philosophie : lui-même, il s'est voué si entièrement à son art qu'il écarte le mariage. Zola, dans *L'Œuvre*, répond directement à cette conception par le commentaire sur le mariage de Sandoz. Selon le roman de Zola, le mariage est néfaste seulement pour les faibles : Claude est poussé au commerce par son besoin de nourrir femme et enfant ([38]), mais Sandoz a « les reins assez solides pour nourrir tout son monde » sans y recourir ([39]).

([36]) *Manette Salomon*, ch. XXV.
([37]) *Manette Salomon*, ch. XXXVI.
([38]) *L'Œuvre*, p. 271.
([39]) *Ibid.*

Variations régionales de la fécondité en Belgique

par **Robert ANDRÉ**
Professeur à l'Athénée royal de Mons

Poser un tel problème peut paraître se réserver une étude sans surprise; le phénomène semble si connu, si populaire même. Cependant, des articles récents parus dans une presse sérieuse, sous des plumes autorisées (1), arrivent à des conclusions si opposées qu'elles imposent d'analyser la fécondité, sur la base des données déjà publiées du recensement du 31 décembre 1961.

Les taux de natalité

Une analyse du taux de natalité au niveau des provinces ne permet guère que de dégager la situation exceptionnelle de la province de Limbourg et la faiblesse des deux provinces industrielles wallonnes et du Brabant. La province de Luxembourg se situe au niveau des provinces de Flandre occidentale et d'Anvers; la province de Namur a un taux semblable à celui de la Flandre orientale (tableau 1). Ces données classiques sont sans grande signification puisqu'elles sont influencées très fortement par la structure par âge. De plus, ces valeurs concernent les populations belges et étrangères, ce qui surélève très certainement les taux des provinces de Hainaut et de Liège.

Un examen des taux de mortalité dégage davantage les originalités régionales. On note les valeurs élevées des quatre provinces wallonnes de structure par âges vieille et les valeurs

(1) Voir *Le Monde* du 11 février 1964 qui contient un numéro spécial sur la Belgique et l'article de F. Baudhuin dans *La Libre Belgique* du 9-10 mai 1964.

faibles des quatre provinces flamandes de structure plus jeune; le Limbourg a la structure la plus jeune ayant le taux le plus faible (tableau 2). Il s'ensuit que si le taux de natalité du Luxembourg se situe sur le même plan que ceux de la Flandre occidentale et d'Anvers, le taux de fécondité du Luxembourg doit être supérieur à ceux des deux provinces flamandes. De même, le taux de fécondité de la province de Namur doit être supérieur à celui de la Flandre orientale.

Si nous poussons notre étude au niveau des arrondissements, nous pouvons atteindre quelques précisions nouvelles (tableau 3). L'arrondissement de Turnhout se détache des deux autres arrondissements de la province d'Anvers et a un comportement analogue à celui des arrondissements limbourgeois. L'arrondissement de Louvain a un taux plus élevé que les deux autres arrondissements brabançons, ce qui l'assimile aux arrondissements de Flandre orientale; la natalité flandrienne la plus élevée se rencontre au cœur de la Flandre occidentale, dans les arrondissements de Dixmude, de Roulers et de Bruges. Dans les arrondissements wallons, l'arrondissement ardennais de Verviers se détache avec une natalité se rapprochant de celle des provinces de Namur et de Luxembourg; il en va de même en Hainaut pour l'arrondissement de Thuin qui groupe les communes des pays de Beaumont et de Chimay. Tous les arrondissements wallons de la zone des bas-plateaux ont des taux inférieurs à 14,5 p. 1 000, la faiblesse de la natalité de cette zone rurale éclate.

Les taux de fécondité

Possédant les valeurs de la structure par âges de quelques arrondissements, nous avons pu calculer pour la période 1961-1962, un taux de fécondité (tableau 5). Nous avons utilisé au numérateur, la natalité moyenne de la période 1961-1962 et au dénominateur, le nombre de femmes âgées de 15 à 44 ans au 31 décembre 1961. Nous avons choisi cette tranche d'âges, car en 1961 comme en 1962, les mères de ces âges avaient donné plus de 99,75 % des naissances du Royaume (tableau 4). L'examen du tableau 5 ne nous réserve guère de surprises en ce qui concerne les extrêmes. La fécondité apparaît la plus élevée en Campine (arrondissement de Turnhout) et la plus basse dans

la zone des bas-plateaux (arrondissements de Nivelles, Ath et Tournai) ainsi que dans la région de Mons. Tous ces faits apparaissaient déjà à travers les taux de natalité. De plus, nous pouvons confirmer les vues suggérées par l'analyse comparée des taux de natalité et de mortalité. La région ardennaise et son avant-pays (arrondissements de Neufchâteau, Philippeville, Dinant) ont une fécondité supérieure à la fécondité flandrienne (arrondissements de Dixmude, Termonde, Alost, Malines). Les arrondissements de Thuin et de Namur appartenant à la fois à la zone industrielle de Haine-Sambre et à l'avant-pays ardennais, ont une fécondité intermédiaire entre celle plus faible de la zone industrielle (arrondissements de Mons et de Soignies) et celle plus forte de la zone ardennaise. Dans la région flandrienne, la fécondité est, comme prévu, plus forte dans l'arrondissement de Dixmude; elle est la plus faible dans l'arrondissement de Malines, situé entre les deux plus grosses concentrations urbaines du pays.

Afin d'éviter des critiques liées aux choix du taux, nous avons utilisé d'autres rapports de fécondité et notamment le rapport entre naissances et femmes âgées de 20 à 43 ans (tableau 6). Les différences apportées par l'utilisation de ce nouveau rapport sont faibles; les cinq premiers arrondissements se classent dans le même ordre; les cinq derniers arrondissements sont les mêmes dans les deux cas, le dernier étant Nivelles, le treizième Ath et le onzième Soignies, les arrondissements de Mons et de Tournai permutent; les cinq arrondissements intermédiaires sont évidemment les mêmes, mais l'arrondissement de Thuin devient le premier de ce groupe dans le nouveau rapport alors qu'il était le dernier et l'arrondissement de Namur saute l'arrondissement d'Alost; dans les deux cas, l'ordre des arrondissements flamands est identique. Le rapport de fécondité calculé en fonction des femmes âgées de 20 à 34 ans indique pour tous les arrondissements wallons, une fécondité plus grande et pour tous les arrondissements flamands, une fécondité plus basse que celles révélées par le taux de fécondité calculé en fonction des femmes âgées de 15 à 44 ans; l'écart entre les valeurs des deux groupes linguistiques a diminué (tableau 7).

(²) Rapport utilisé par F. BAUDHUIN dans son article de *La Libre Belgique*.

Bien que les deux taux fassent apparaître clairement les phénomènes fondamentaux, on peut se poser la question du taux le meilleur. Au préalable, il faut observer que les mères âgées de 20 à 34 ans ne donnent qu'un peu plus de 80 % des naissances (tableau 4). Sans doute, on peut estimer que puisqu'il s'agit des âges les plus féconds, le rapport de fécondité établi sur cette base se révèle suffisant et est même mieux représentatif qu'un taux englobant des mères plus jeunes et plus âgées. Ceci est une vue trop simple. En effet, pour jauger réellement la fécondité, il faut connaître le nombre d'enfants mis au monde par les mères lorsqu'elles atteignent l'âge limite de procréation. Il faut donc examiner le rang des naissances et les régions qui en comptent plus de rang élevé ont finalement une fécondité plus grande que celles qui en comptent moins. Or, en éliminant du rapport de fécondité les femmes âgées de 35 ans et plus, on exclut surtout des mères d'enfants de rang élevé, c'est-à-dire les mères les plus fécondes. En effet, en 1962, les trois quarts des naissances de neuvième rang et plus étaient issues de mères âgées de 35 ans et plus; il en allait de même pour près du quart des naissances de quatrième rang. Les tableaux 8 et 9 donnent une vue d'ensemble de ce problème au niveau du Royaume. Il s'ensuit qu'il vaut mieux s'en référer au taux classique établi par rapport au nombre de femmes âgées de 15 à 44 ans.

Le tableau 10 présente les valeurs d'un taux de fécondité dont le numérateur est constitué par les effectifs de la classe d'âges de 0 à 4 ans et le dénominateur par les femmes âgées de 20 à 44 ans. Ce nouveau rapport nous confirme les traits dégagés précédemment; les cinq premiers arrondissements sont les mêmes et sont classés dans le même ordre, l'arrondissement de Dixmude se hissant toutefois au niveau de l'arrondissement de Dinant; les cinq derniers arrondissements sont les mêmes, Nivelles se classant toujours dernier et Soignies premier; les cinq arrondissements du groupe intermédiaire sont évidemment les mêmes mais les arrondissements flamands se classent avant les arrondissements wallons, Malines étant toutefois au niveau de Thuin.

Pour compléter cette analyse régionale de la fécondité, il est intéressant d'examiner les variations régionales du nombre de femmes mariées, car en Belgique, 98 % des naissances sont

légitimes (3) et un déficit sur le plan des mariages peut être la cause d'un fléchissement du taux de fécondité. Si nous établissons le rapport entre les naissances et les femmes mariées, nous obtenons à nouveau les cinq mêmes arrondissements dans le groupe des valeurs élevées, dans celui des valeurs intermédiaires et dans celui des valeurs les plus basses (tableau 11). Dans le premier groupe, l'arrondissement de Turnhout a toujours les valeurs les plus élevées, mais l'arrondissement de Neufchâteau passe avant celui de Philippeville et, surtout, l'arrondissement de Dixmude saute les trois arrondissements wallons et se classe en deuxième place. Dans le groupe intermédiaire, les trois arrondissements flamands passent avant les deux arrondissements wallons. Dans le groupe aux valeurs les plus basses, l'arrondissement de Soignies est toujours le premier et celui de Nivelles, le dernier. Pour comprendre la signification de ce rapport, nous avons recherché quelle était l'importance relative des femmes mariées dans le groupe des femmes âgées de 15 ans et plus et nous avons complété cette valeur par celle des veuves. Le reliquat représente avec une erreur inférieure à 1 % due aux divorcées, l'importance des célibataires dans le groupe de femmes âgées de 15 ans et plus (tableau 2). Le groupe des arrondissements flandriens apparaît avec un pourcentage de femmes mariées de 66 à 68 et un pourcentage de veuves de 10 à 11; l'arrondissement campinois de Turnhout à structure plus jeune, se détache grâce à l'originalité d'un pourcentage moindre de veuves et à celle corrélative d'un pourcentage plus élevé de célibataires; l'arrondissement de Dixmude présente l'originalité la plus grande avec un net déficit de femmes mariées (62 %) et avec un pourcentage corrélatif plus grand de célibataires. Si la structure de l'arrondissement de Dixmude est plus jeune que celle des autres arrondissements flandriens étudiés ici, elle l'est nettement moins que celle de l'arrondissement de Turnhout (tableau 14), cet arrondissement présente donc un déficit réel sur le plan des mariages, ce qui nous amène à corriger notre position sur le plan des taux de fécondité, l'écart avec les autres arrondissements flandriens étant plus grand que ne le laissaient supposer ces taux; la fécondité de cette région de la Flandre occidentale est donc

(3) En 1962 97,9 % des naissances, en 1961 98,0 %, en 1956-1960 97,9 %. Voir le *Bulletin de Statistique* de février 1964.

nettement supérieure à celle de la Flandre orientale. Le groupe des arrondissements wallons se scinde en deux parties. La première subdivision est un ensemble hennuyer-brabançon où le pourcentage de femmes mariées est de 66 à 68, ce qui est analogue à la situation flandrienne, mais où le pourcentage des veuves est de 15 à 18; se détachent de ce premier sous-groupe, l'arrondissement autrefois très minier de Mons où la surmortalité masculine entraîne un pourcentage anormalement élevé de veuves et l'arrondissement de Tournai où le pourcentage de femmes mariées est un peu inférieur. La deuxième subdivision englobe les arrondissements de l'Ardenne et de son avant-pays; il est clair que, si le pourcentage de veuves est analogue à celui des arrondissements wallons du premier sous-groupe, le pourcentage des femmes mariées est très nettement plus faible, avec des valeurs tombant dans les arrondissements de Dinant et de Neufchâteau en dessous de celle enregistrée dans l'arrondissement de Dixmude; ce déficit de mariages indique que la fécondité ardennaise est supérieure à la fécondité flandrienne. Toutefois, le rapport des naissances aux femmes mariées est plus élevé dans l'arrondissement de Dixmude que dans l'arrondissement de Neufchâteau alors que c'était l'inverse dans les taux de fécondité. Cette situation particulière mérite une analyse et permet de mettre en valeur l'influence des structures par âge. En effet, le nombre de femmes en âge de procréer par rapport au total des femmes âgées de plus de 15 ans, est plus élevé dans l'arrondissement de Dixmude que dans celui de Neufchâteau, la différence étant si forte que l'arrondissement de Dixmude a même un nombre absolu plus élevé (tableau 13). La structure par âge de l'Ardenne est actuellement plus vieille que la structure des Flandres malgré une fécondité actuelle plus grande (tableau 14) (4). Nous constatons donc qu'en valeurs absolues, le nombre de femmes mariées est supérieur dans l'arrondissement de Neufchâteau, mais que le nombre de femmes en âge de procréer est supérieur dans l'arrondissement de Dixmude; il en résulte que les valeurs des taux de fécondité sont inférieures dans l'arrondissement de Dixmude.

(4) Voir le sujet R. ANDRÉ, *Structures de la population des arrondissements d'Alost, Ath et Dixmude au 31 décembre 1961* (*La Géographie*, 1963, n° 4) et R. ANDRÉ, *Types régionaux de structure par âge au 31 décembre 1961*, (*La Géographie*, 1964, n° 2).

Synthèse régionale

A partir de l'ensemble des données étudiées, nous allons tenter de caractériser un certain nombre de régions et d'extrapoler, à partir des taux de natalité et de mortalité, aux arrondissement non étudiés en détail. Il nous est impossible de prendre une position sûre dans le cas de quelques arrondissements.

Le groupe campinois a été étudié à travers le modèle de l'arrondissement de Turnhout qui a les plus forts taux de natalité, de fécondité et d'accroissement naturel des quinze arrondissements et le taux de mortalité le plus bas; il est également celui où la proportion de jeunes est la plus forte et où le vieillissement est le plus faible. D'après les valeurs du tableau 3, nous pouvons considérer que les arrondissements de Maaseik, Hasselt et Tongres appartiennent à ce groupe, les caractéristiques étant les plus poussées dans l'arrondissement de Maaseik, les plus faibles dans celui de Tongres.

Le groupe hennuyer de très faible fécondité a été étudié dans les arrondissements d'Ath, Mons, Soignies, Tournai et Nivelles; ils ont les valeurs de fécondité les plus basses dans chacun des rapports calculés et ils se caractérisent par le vieillisement le plus prononcé et par les plus faibles pourcentages de jeunes; leurs taux de natalité sont parmi les plus bas du Royaume et leurs taux de mortalité parmi les plus élevés, leurs accroissements naturels sont les plus faibles et ils atteignent souvent des valeurs négatives. Les valeurs extrêmement basses de la fécondité enregistrées dans l'arrondissement de Nivelles sont dues à la conjonction de deux phénomènes, l'un étant la faible fécondité typique des bas-plateaux, l'autre étant lié à l'expansion migratoire de Bruxelles sur le territoire de l'arrondissement de Nivelles. Le tableau 3 nous incite à rattacher à ce groupe les arrondissements de Huy, Waremme, Liège et Charleroi; il convient dès lors de donner au groupe le nom plus général de groupe wallon du nord. Les valeurs très faibles du taux de mortalité de l'arrondissement de Bruxelles nous montrent que cet arrondissement de faible fécondité a une structure par âge différente et se sépare de ce groupe wallon du nord.

L'Ardenne et son avant-pays constituent une zone de haute

fécondité dont les modèles analysés sont les arrondissements de Neufchâteau, Dinant et Philippeville; les taux de fécondité sont toujours élevés, mais inférieurs au taux du type campinois; le vieillissement est fort prononcé, à peine inférieur à celui du type hennuyer, ce qui provoque des taux de mortalité élevés; les nombres relatifs de jeunes sont élevés pour la Belgique tout en restant en dessous du type campinois; ce paradoxe d'une structure à la fois jeune et vieille, c'est-à-dire où les personnes en âge de procréer sont relativement peu importantes, provoque un taux de natalité moyen qui ne reflète pas la haute fécondité de la région. A l'aide du tableau 3, nous intégrons dans ce groupe les arrondissements de Marche-en-Famenne, Bastogne et Virton. L'arrondissement d'Arlon a sans doute les caractéristiques de ce type, mais son taux de mortalité beaucoup plus faible nous incite à l'éliminer provisoirement.

Nous avons étudié deux modèles d'arrondissement composite, ceux de Thuin et de Namur; ils nous apparaissent comme une transition entre le groupe wallon du nord et la région ardennaise. En effet, les taux de fécondité sont intermédiaires entre ceux des régions hennuyère et ardennaise; nous trouvons un vieillissement évidemment prononcé comme dans les deux types et des pourcentages de jeunes intermédiaires; les taux de mortalité sont donc élevés et les taux de natalité intermédiaires. Nous assimilons à ce type l'arrondissement de Verviers dont le taux de natalité est intermédiaire. Cependant, une remarque s'impose, ces arrondissements sont de transition parce qu'ils groupent des communes appartenant à l'axe industriel wallon et des communes appartenant à l'Ardenne ou à son avant-pays.

Les modèles flandriens étudiés sont les arrondissements de Termonde et d'Alost, qui ont des taux de fécondité élevés mais inférieurs à ceux de la zone ardennaise; ils ont un vieillissement nettement moins prononcé que dans les deux zones wallonnes et un pourcentage de jeunes un peu inférieur à celui de la zone ardennaise; par rapport à cette zone, les taux de natalité sont voisins, mais les taux de mortalité sont très nettement plus bas. L'arrondissement de Malines est un modèle très voisin dont la fécondité apparaît plus faible et dont la structure par âge est

moins jeune; il y a gonflement du groupe des adultes ([5]). Tout ceci se reflète par un taux de natalité un peu plus faible que ceux d'Alost et de Termonde et par un taux de mortalité également plus faible; l'arrondissement de Malines représente la nuance à faible fécondité du type flandrien. En nous inspirant du tableau 3, nous pouvons introduire dans le groupe les arrondissements d'Ostende, Ypres, Furnes, Louvain, Saint-Nicolas et Eeklo.

L'arrondissement de Dixmude présente une variété tranchée du type flandrien; sa fécondité est nettement plus grande, son pourcentage de jeunes plus important, alors que son vieillissement est le plus fort ([6]); il est l'arrondissement du groupe où les adultes sont relativement les moins nombreux; il en résulte que, si le taux de natalité est le plus élevé, le taux de mortalité l'est aussi. Les arrondissements de Roulers, Bruges et Tielt, tous trois de Flandre occidentale, ont également des taux de natalité plus élevés que dans le type flandrien classique, mais à la différence de l'arrondissement de Dixmude, les taux de mortalité sont plus bas que dans le type flandrien. Nous n'avons pu étudier aucun de ces trois arrondissements et nous en sommes réduit à penser qu'ils ont une fécondité plus élevée et une structure plus jeune que dans le type flandrien et qu'ils ont un vieillissement moins marqué que celui de l'arrondissement de Dixmude; l'arrondissement de Courtrai se rapproche de ces trois arrondissements.

Enfin, précisons qu'il n'est pas possible à partir des cas étudiés d'extrapoler la situation des arrondissements d'Anvers, Gand et Audenarde.

Conclusions

Que conclure de cette situation complexe? Comme J. Nobecourt dans *Le Monde* à une fécondité flamande opposée au néo-malthusianisme spontané et persévérant des Wallons, ou comme F. Baudhuin dans *La Libre Belgique* à l'égalité de la

([5]) Pourcentage par rapport à la population totale des personnes âgées de 20 à 59 ans au 31 décembre 1961 : Arrondissements de Malines, 52,4 %; Alost, 51,0 %; Termonde, 50,8 %; Dixmude, 49,4.

([6]) Pourcentages par rapport à la population totale des personnes âgées de 65 ans et plus au 31 décembre 1961 : Arrondissements de Dixmude, 11,5 %; Alost, 11,1 %; Malines, 11,1 %; Termonde, 11,0 %.

natalité en Wallonie et en Flandre? Ces deux positions sont des prises en bloc de certains aspects statistiques de la situation démographique actuelle, qui ne permettent pas des extrapolations aussi synthétiques; elles ne sont dès lors fondées ni l'une ni l'autre.

Il ne peut être question d'opposer, d'une manière simpliste, les deux blocs linguistiques puisque la zone ardennaise s'avère avoir une fécondité plus forte que la zone flandrienne, le néo-malthusianisme wallon étant un fait lié à la fois à la zone industrielle de Haine-Sambre-Meuse et à la zone rurale des bas-plateaux. Mais il est d'autre part clair que la zone belge de plus haute fécondité est en pays flamand et que la zone belge de plus basse fécondité est en pays wallon. Or, il faut préciser que la zone wallonne de basse fécondité groupe la plus grande partie des Wallons et que, dès lors, sur le plan pratique des valeurs absolues, les différences entre les deux communautés continuent à se marquer fortement et que les perspectives défavorables de la démographie wallonne décrites dans le Rapport Sauvy (7) perdurent. Ceci est d'autant plus net que c'est en Wallonie et précisément dans les deux provinces les plus peuplées que les naissances de père étranger relèvent le plus fortement le taux de fécondité (tableau 15). Or, depuis la récente crise charbonnière, les perspectives de maintien d'une population étrangère se présentent d'une manière moins favorable. Bien entendu, par rapport à 1947, il y a eu redressement de la fécondité wallonne, mais également de la fécondité flamande (tableau 10); la situation de 1947 est trop influencée par la période de guerre pour être une base valable de comparaison.

Il nous reste, pour terminer, à comparer la fécondité à la structure de la population active, car cela va nous permettre de souligner la complexité du phénomène et la vanité des corrélations trop simples (tableau 16). L'Ardenne est bien sûr la zone la plus rurale de Wallonie, mais l'arrondissement d'Ath est également rural et avoue une proportion plus grande d'agriculteurs que l'arrondissement de Philippeville à fécondité cependant plus grande. L'arrondissement de Dixmude compte

(7) Cette publication de 1962 du Conseil Economique Wallon comporte une analyse de R. PRESSART intitulée *Situation démographique de la Wallonie* et une analyse de A. SAUVY intitulée *Conditions du développement économique et mesures à prendre en vue d'un renouveau général.*

relativement plus de travailleurs du primaire que les autres arrondissements flandriens étudiés, mais il n'empêche que l'arrondissement de Turnhout qui en compte beaucoup moins a une fécondité plus grande.

Que les mutations d'activité aient une influence sur la fécondité, cela nous paraît certain, mais elle s'exerce d'une manière complexe dans le cadre d'un milieu complexe, nous sommes même tenté de dire dans le cadre d'une mentalité originale; il y a une mentalité ardennaise, campinoise, flandrienne, hennuyère; elles sont les résultantes d'une histoire économique, sociale, politique, spirituelle; elles sont les fondements de l'évolution démographique.

TABLEAU 1

Taux de natalité (‰) des provinces

Provinces	1962	1961	1960
Limbourg	23,51	24,41	24,16
Flandre occidentale	18,39	18,58	18,24
Anvers	18,20	18,57	18,14
Luxembourg	17,52	18,46	18,14
Flandre orientale	17,09	17,18	16,92
Namur	16,85	17,36	16,87
Hainaut	15,02	15,60	15,88
Liège	14,47	15,23	14,83
Brabant	14,44	14,99	14,95

TABLEAU 2

Taux de mortalité (‰) des provtnces

Provinces	1962	1961	1960
Hainaut	14,21	13,47	14,32
Liège	13,98	13,49	14,37
Namur	13,83	13,15	14,23
Luxembourg	12,95	12,40	13,26
Brabant	12,37	11,85	12,51
Flandre orientale	12,19	11,39	12,37
Flandre occidentale	10,73	10,10	10,95
Anvers	10,54	10,15	10,91
Limbourg	7,54	7,55	8,04

TABLEAU 3

Taux de natalité, de mortalité et d'accroissement naturel (ordre de classement) en 1962 des arrondissements belges

	Taux ‰ de natalité	mortalité	accroissement naturel
Maaseik	27,45	6,62	20,83
Hasselt	22,99	7,09	15,90
Turnhout	23,26	7,63	15,63
Tongres	21,01	9,14	11,87
Tielt	18,46	9,81	8,65
Roulers	19,06	10,63	8,43
Bruges	18,93	10,83	8,10
Courtrai	18,10	10,32	7,78
Arlon	18,38	11,13	7,25
Dixmude	19,49	12,52	6,97
Ostende	17,93	11,03	6,90
Ypres	17,83	11,16	6,67
Termonde	18,36	11,72	6,64
Malines	17,45	10,99	6,46
Alost	17,88	11,62	6,26
Furnes	17,10	10,93	6,17
Louvain	17,03	10,93	6,10
Saint-Nicolas	17,55	11,54	6,01
Eeklo	17,33	11,51	5,82
Anvers	16,68	11,40	5,28
Neufchâteau	17,11	12,22	4,89
Virton	18,33	14,05	4,28
Audenarde	15,92	11,98	3,94
Bastogne	16,81	13,04	3,77
Dinant	17,02	13,84	3,18
Gand	16,23	13,13	3,10
Verviers	16,10	13,09	3,01
Namur	16,46	13,45	3,01
Philippeville	18,15	15,32	2,83
Thuin	16,00	13,69	2,31
Marche-en-Famenne	16,84	14,83	2,01
Charleroi	15,42	13,87	1,55
Bruxelles	13,91	12,53	1,38
Soignies	15,19	14,06	1,13
Liège	14,03	13,98	0,05
Nivelles	13,75	13,75	—
Mons	14,41	14,61	— 0,20
Ath	14,25	14,72	— 0,47
Waremme	13,84	14,64	— 0,80
Tournai	14,13	14,95	— 0,82
Huy	13,69	15,71	— 2,02

TABLEAU 4

Répartition des naissances selon l'âge de la mère dans le Royaume
(d'après le *Bulletin de Statistique*, février 1964)

Age de la mère	Répartition des nouveau-nés 1961	1962
Moins de 15 ans	0,01	0,01
15 à moins de 21 ans	4,66	5,23
20 à moins de 21 ans	3,33	3,35
21 à moins de 25 ans	24,52	24,45
25 à moins de 30 ans	32,22	31,47
30 à moins de 35 ans	21,29	21,46
35 à moins de 40 ans	10,95	10,86
40 à moins de 45 ans	2,82	3,01
45 ans et plus	0,19	0,15
Inconnu	0,01	0,01
Total	100,00	100,00

TABLEAU 5

Taux de fécondité 1961-1962 de quinze arrondissements

Arrondissements	Naissances moyenne 1961-1962	Femmes âgées de 15 à 44 ans au 31-12-1961	Taux de fécondité ‰ 1961-1962
Malines	4 812,5	54 761	89,1
Turnhout	7 062,5	60 761	116,2
Nivelles	2 823,0	37 280	75,7
Dixmude	903,0	9 573	94,3
Alost	4 684,5	50 585	92,6
Termonde	3 100,5	33 384	92,9
Ath	1 136,5	14 222	79,9
Mons	3 840,5	48 139	79,8
Soignies	2 547,5	30 282	84,1
Thuin	2 231,5	25 333	88,1
Tournai	2 131,0	26 261	81,1
Neufchâteau	925,0	9 565	96,7
Dinant	1 482,0	15 441	96,0
Namur	3 809,0	42 654	89,3
Philippeville	1 069,5	10 639	100,5

TABLEAU 6

Taux de fécondité
par rapport aux femmes âgées de 20 à 34 ans

Arrondissements	Femmes âgées de 20 à 34 ans au 31-12-1961	Taux de fécondité Naissances (Moy. 1961-1962) F 20-34 ans ‰
Malines	27 494	175,0
Turnhout	31 844	221,8
Nivelles	17 937	157,4
Dixmude	4 878	185,1
Alost	26 192	178,9
Termonde	16 994	182,4
Ath	6 739	168,6
Mons	22 476	170,9
Soignies	14 578	174,7
Thuin	12 190	183,1
Tournai	12 672	168,2
Neufchâteau	4 564	202,7
Dinant	7 417	199,8
Namur	20 996	181,4
Philippeville	5 178	206,5

TABLEAU 7

Comparaison des deux taux de fécondité
et des deux groupes de femmes

Arrondissements	Taux de fécondité (F 20-34 ans) Taux de fécondité (F 15-44 ans)	Femmes âgées de 20 à 34 ans Femmes âgées de 15 à 44 ans ‰
Malines	1,96	50,9
Turnhout	1,91	52,4
Nivelles	2,08	48,1
Dixmude	1,96	51,0
Alost	1,93	51,8
Termonde	1,96	50,9
Ath	2,11	47,4
Mons	2,14	46,7
Soignies	2,08	48,1
Thuin	2,08	48,1
Tournai	2,08	48,3
Neufchâteau	2,10	47,7
Dinant	2,08	48,0
Namur	2,03	49,2
Philippeville	2,05	48,7

TABLEAU 8

Belgique 1962.
Classement selon le rang des naissances dont les mères sont âgées de 35 ans et plus

Naissances de	Valeurs absolues	valeurs relatives
1er rang	2 104	9,9
2e rang	3 119	14,7
3e rang	3 669	17,2
4e rang	3 323	15,6
5e rang	2 685	12,6
6e rang	2 043	9,6
7e rang	1 492	7,0
8e rang	981	4,6
9e rang et plus	1 755	8,2
Inconnu	106	0,5
Total des naissances dont les mères sont âgées de 35 ans et plus	21 277	100,0

TABLEAU 9

Belgique 1962.
Importance des naissances des divers rangs dont les mères sont âgées de 35 ans et plus par rapport au total des naissances de chaque rang

	1er rang	2e rang	3e rang	4e rang	5e rang	6e rang	7e rang	8e rang	9e rang et plus
Naissances dont les mères sont âgées de 35 ans et plus	2 104	3 119	3 669	3 323	2 685	2 043	1 492	981	1 755
% par rapport au total des naissances de chaque rang enregistrées dans le Royaume	4,0	7,6	14,9	23,9	33,8	45,7	52,8	60,4	74,9

TABLEAU 10

Rapports de fécondité

Arrondissements	1961			1947		
	Population de 0 à 4 ans	Femmes de 20 à 44 ans	P 0-4 / F 20-44	Population de 0 à 4 ans	Femmes de 20 à 44 ans	P 0-4 / F 20-44
Malines	23 176	44 686	0,52	20 308	45 938	0,44
Turnhout	33 953	48 434	0,70	27 895	42 866	0,65
Nivelles	14 956	31 495	0,47	11 789	31 748	0,37
Dixmude	4 332	7 731	0,56	4 289	8 146	0,53
Alost	23 005	41 654	0,55	20 197	42 897	0,47
Termonde	14 780	27 173	0,54	14 258	28 554	0,50
Ath	5 749	11 907	0,48	5 134	13 256	0,39
Mons	19 975	40 528	0,49	17 237	45 334	0,38
Soignies	12 853	25 458	0,50	11 034	28 520	0,39
Thuin	11 089	21 152	0,52	9 603	23 270	0,41
Tournai	10 642	21 869	0,49	9 993	25 530	0,39
Neufchâteau	4 612	7 821	0,59	4 231	9 605	0,44
Dinant	7 188	12 729	0,56	6 539	14 499	0,45
Namur	18 423	36 037	0,51	14 383	37 931	0,38
Philippeville	5 226	8 767	0,60	4 422	9 428	0,47

TABLEAU 11

Naissances par rapport aux femmes mariées

Arrondissements	Nombre de femmes (a) mariées 31-12-1961	Rapport	Naissances moyenne 1961-1962
			Nombre de femmes mariées ‰
Malines	70 798		68,0
Turnhout	67 705		104,3
Nivelles	54 399		51,9
Dixmude	11 166		80,9
Alost	65 407		71,6
Termonde	42 587		72,8
Ath	21 135		53,8
Mons	69 122		55,6
Soignies	44 731		57,0
Thuin	35 430		63,0
Tournai	37 922		56,2
Neufchâteau	11 954		77,3
Dinant	20 039		74,0
Namur	58 207		65,4
Philippeville	14 149		75,6

(a) Y compris les femmes légalement séparées de corps. Ces effectifs sont peu nombreux : 83 dans l'arrondissement de Mons, 41 dans celui de Thuin, 46 dans celui de Philippeville.

TABLEAU 12

Importance des femmes mariées et des veuves par rapport aux femmes âgées de 15 ans et plus

Arrondissements	Total de femmes âgées de 15 ans et plus	% femmes mariées par rapport à ce total	% veuves par rapport à ce total
Malines	104 081	68,02	10,80
Turnhout	100 740	67,21	8,03
Nivelles	80 292	67,75	15,45
Dixmude	17 900	62,38	10,46
Alost	97 649	66,98	10,74
Termonde	63 699	66,86	10,53
Ath	31 513	67,07	16,37
Mons	104 635	66,06	19,13
Soignies	65 213	68,59	16,43
Thuin	53 117	66,70	17,47
Tournai	59 238	64,02	15,98
Neufchâteau	20 064	59,58	14,98
Dinant	32 781	61,13	16,36
Namur	90 514	64,31	16,81
Philippeville	21 811	64,87	16,42

TABLEAU 13

Comparaison des groupes de femmes des arrondissements de Dixmude et de Neufchâteau au 31 décembre 1961

Arrondissements	Dixmude	Neufchâteau
Nombre de femmes mariées	11 166	11 954
Nombre de femmes âgées de 15 ans et plus (*T*)	17 900	20 064
Nombre de femmes âgées de 15 à 44 ans	9 573 53,48 % (de *T*)	9 565 47,67 % (de *T*)
Nombre de femmes âgées de de 20 à 34 ans	4 878 27,25 % (de *T*)	4 564 22,75 % (de *T*)

TABLEAU 14

Importance des jeunes et des vieux dans la population totale au 31 décembre 1961

Arrondissements	% des moins de 15 ans par rapport à la population totale	% des personnes de 60 ans et plus par rapport à la population totale
Malines	24,1	16,4
Turnhout	31,4	11,2
Nivelles	22,5	20,3
Dixmude	26,2	16,6
Alost	25,4	16,5
Termonde	25,4	16,3
Ath	22,1	22,1
Mons	23,2	19,6
Soignies	22,8	19,9
Thuin	24,3	18,9
Tournai	22,1	22,3
Neufchâteau	26,3	18,7
Dinant	25,8	19,6
Namur	24,1	19,3
Philippeville	26,4	18,5

TABLEAU 15

Importance relative des naissances dont le père est étranger

Provinces	Pourcentages par rapport au total des naissances de la province	
	1961	1959
Anvers	2,65	2,67
Brabant	5,48	4,36
Flandre occidentale	1,06	1,00
Flandre orientale	0,81	0,71
Hainaut	20,24	23,20
Liège	13,76	15,94
Limbourg	7,02	9,12
Luxembourg	3,48	3,51
Namur	5,28	5,89

TABLEAU 16

Structure de la population active masculine au 31 décembre 1961

Arrondissements	Primaire	Secondaire	Tertiaire	Chômeurs miliciens inconnus	Population active masculine totale
Malines . .	9,4	54,6	31,1	4,9	100,0
Turnhout .	10,3	59,9	24,2	5,6	100,0
Nivelles . .	10,4	51,2	35,4	3,0	100,0
Dixmude . .	24,8	37,0	22,9	15,3	100,0
Alost . . .	8,0	53,2	33,6	5,2	100,0
Termonde .	10,1	56,3	27,9	5,7	100,0
Ath . . .	19,1	45,0	31,4	4,5	100,0
Mons . . .	5,1	54,9	34,3	5,7	100,0
Soignies . .	7,3	63,3	25,5	3,9	100,0
Thuin . . .	10,4	60,8	25,9	2,9	100,0
Tournai . .	12,0	48,7	34,2	5,1	100,0
Neufchâteau .	28,9	31,1	36,4	3,6	100,0
Dinant . .	19,4	37,8	39,0	3,8	100,0
Namur . .	7,5	49,3	39,9	3,3	100,0
Philippeville .	16,3	50,1	31,0	2,6	100,0

Forme et esprit de Byzance dans l'œuvre du Greco

par **Lydie HADERMANN-MISGUICH**
Assistant à l'Université

Trois éléments ont, séparément ou ensemble, joué un rôle complexe et subtil dans l'œuvre du Greco : ce sont les éléments byzantin, italien et espagnol.

L'étude des trois est indispensable pour comprendre la personnalité de l'artiste.

L'élément byzantin est essentiel, car il est comme une constante chez le Greco; dépouillé par l'Italie de son caractère formel et conventionnel, il est confirmé par l'Espagne dans son esprit profond.

*
* *

Nous savons, par le Greco lui-même, qu'il est originaire de Candie, où il est né en 1541 (1).

Sur ces données fort minces, est venue se greffer toute une légende basée sur des hypothèses trop hasardeuses. L'on y redonnait à Domenikos un village natal, une famille, voire une maison (2).

Dans l'état actuel de la question, l'on peut supposer que le jeune Greco reçut sa première éducation dans le climat intel-

(1) Greco se déclare « natural de la ciudad de Candia » lorsque, en 1582, il sert d'interprète au tribunal de l'Inquisition : M. B. Cossio, *El Greco*, Barcelone, s.d., p. 13. En 1606, lors des discussions qui suivirent l'exécution des peintures d'Illescas, il signe un document où il est dit avoir soixante-cinq ans : F. de B. de San Roman, *De la vida del Greco* (*Archivo español de Arte y Arqueologia*, 1927, p. 141).

(2) A. A. Kyros, Δομήνικος Θεοτοκόπουλος ὁ Κρῆς, Athènes 1932. Résumé en anglais par : F. Rutter, *The Early Life of El Greco* (*Burlington Magazine*, t. 60, 1932, pp. 274-276; — A. A. Kyros, *Fodele, patria del Greco* (*Boletín del Seminario de Est. de Arte y Arqueol.*, 1935, p. 140).

lectuel et artistique de la Renaissance en Crète et retenir la possibilité d'un apprentissage dans un grand couvent de l'île. Les signatures du Greco témoignent, en effet, de l'habitude d'un grec calligraphié tel qu'on l'enseignait aux peintres d'icones et la technique de ses premières œuvres vénitiennes est celle d'un artiste formé à l'art byzantin.

L'on peut également penser que, dans cette Crète qui devint après la chute de Constantinople le foyer culturel le plus important de l'ancien empire grec, Greco reçut, durant son adolescence, les premiers fondements de cette culture humaniste qu'atteste sa bibliothèque tolédane. Homère, Esope, Euripide, Xénophon, Aristote s'y rencontrent à côté des Pères de l'Eglise, d'auteurs latins, de quelques écrivains espagnols et de penseurs italiens contemporains, comme Patrizzi, dont les théories néo-platoniciennes sur la lumière ont dû l'attirer spécialement.

L'on ignore quand Greco arriva à Venise; cette date avait tendance à remonter dans le temps avec la découverte de nouvelles œuvres de sa main, mais un document, récemment étudié, semble indiquer que l'artiste était encore en Crète en 1566. Peut-être n'est-ce là, toutefois, que le témoignage d'un retour passager dans sa patrie ([3]).

Dès ses premières œuvres vénitiennes, l'on sent une volonté de s'adapter à la peinture occidentale : le jeune peintre se fait perméable à toutes les influences artistiques; il puise abondamment à toutes les sources, copiant gravures et peintures. Mais, si la culture et l'art italiens sont, pour le jeune Domenikos, une révélation, un profond enrichissement, il faut insister sur le fait qu'il n'y eut, je crois, ni réel dépaysement, ni surtout rejet total de Byzance.

([3]) La plus ancienne œuvre attribuée au Greco pourrait avoir été peinte à Venise en 1558. Elle est signée et porte les chiffres LVIII sous lesquels se trouve un V. Il s'agit de la *Sainte Famille et Saint Jean*, collection Messinis, Venise : R. Pallucchini, *La vicenda italiana del Greco* (*Paragone*, t. 4, sept. 1953, pp. 24-39). Toutefois, une communication de C. D. Mertzios, au Premier Congrès international d'Etudes crétoises, a révélé que d'après les registres du notaire crétois Michele Maras, à Venise, Greco aurait signé en 1566, en Crète, un acte en tant que témoin. L'auteur s'appuie sur ce document pour retarder la venue du Greco à Venise, ce qui remettrait en question toute la chronologie établie pour les premières œuvres vénitiennes de l'artiste. C. D. Mertzios, *Domenicos Theotocopoulos. Nouveaux éléments biographiques* (*Arte Veneta*, 1961, anno XV, carte d'archivio, p. 217).

Ceci est dû à la parenté qui existait, au XVI^e siècle encore, entre Venise et le monde byzantin. Le caractère byzantin de Venise répond à son esprit profond, au fait que, comme protégée, comme alliée ou comme rivale, c'est toujours vers Constantinople que la ville tourna ses regards.

En outre, la possession de la Crète — depuis 1204 — dut à Venise d'être en contact direct avec un des derniers foyers culturels de Byzance et, plus particulièrement, avec la dernière grande époque de l'art byzantin.

L'on pourrait se demander si certaines particularités de la peinture vénitienne (par rapport aux autres écoles italiennes) ne seraient pas dues, en partie, du moins, à une longue tradition byzantine renforcée par la présence constante d'artistes byzantins.

Parmi ces peintres, passant par Venise ou y séjournant, certains, comme Michel Damaskinos, enrichissent leur art de l'apport vénitien; d'autres, voulant — sans génie — trop s'affranchir de Byzance, créent un art bâtard, non démuni de charme mais manquant et de la rigueur byzantine et du brio vénitien. Cet art est celui de la Scuola bizantina migliorata, groupement fondé vers le milieu du XVI^e siècle.

Seule Venise pouvait offrir au jeune adolescent crétois un climat intellectuel et artistique propre à développer sa personnalité sans en saper les bases. C'est à Venise que Greco prit pleinement conscience de la culture de Byzance et de l'héritage extraordinaire qu'elle laissait à l'Europe; c'est à Venise qu'il considéra l'art byzantin face à l'art occidental.

L'attitude du jeune artiste, vis-à-vis de Byzance, n'est certainement pas celle de l'opposition, comme le prouve sa signature grecque à laquelle il ajoutera, quelques années plus tard, le mot Κρῆς. L'on peut donc penser que malgré son avidité à apprendre et à copier l'art occidental, il a pu s'inspirer de sources byzantines quand il ne reprend pas de modèle précis.

C'est dans ce sens, je pense, qu'il faut analyser la première production vénitienne du Greco. Beaucoup de ces œuvres, découvertes il y a une bonne dizaine d'années, n'ont guère de valeur esthétique mais, pour autant qu'elles soient authentiques, elles témoignent de l'abandon progressif des exigences formelles de l'art byzantin. Elles succèdent à ce que dut être la peinture du jeune artiste en Crète, avant ses contacts

avec la Scuola bizantina migliorata, et dont le *Saint Luc peignant la Vierge* du musée Benaki à Athènes (4) est peut-être un témoin. Elles marquent les étapes de la transformation du « madonnero » plus ou moins habile en artiste occidental (5).

Le centre d'intérêt de ces premières créations vénitiennes est, pour l'étude du byzantinisme du Greco, le *Polyptyque de Modène* (6) (fig. 1).

Comme toutes les œuvres des années 1565-1570, le polyptyque de la Galerie Estense marque ce subtil passage entre la maladresse des formes, la crudité des jeux de couleurs hérités de la Scuola bizantina migliorata et la plénitude des formes, l'harmonie des gestes, la chaleur des tons de la peinture vénitienne.

Il est l'exemple le plus parlant de ce qu'est encore le byzantinisme de l'artiste en Italie : par sa présentation et sa technique, il est très typique des retables créto-vénitiens de l'époque. Dans cette œuvre, Greco ne cherche pas du tout à cacher sa formation d'artiste byzantin : le cadre du petit triptyque est celui de beaucoup d'icones Renaissance; les six faces sont peintes à la détrempe à l'œuf sur un bois oriental très lisse; le style est nettement italianisant, mais l'influence des « madonneri » reste sensible par certains aspects, notamment dans le jeu des couleurs assez vives et l'emploi souvent arbitraire des rehauts blancs. La signature, en majuscules grecques, se présente sous sa forme la plus traditionnelle : ΧΕΙΡ ΔΟΜΗΝΙΚΟΥ. Quant à l'iconographie, dans un panneau au moins, celui du Mont-Sinaï, elle s'inspire de prototypes byzantins.

C'est sur cette base de byzantinisme purement formel que Greco greffe ses très nombreux emprunts à l'art occidental

(4) M. Chatzidakis, *Les collections grecques du Musée Benaki* (*La Revue française*, février 1957, p. 53).

(5) Un grand nombre de ces œuvres que l'on attribue, avec plus ou moins de certitude, au jeune Greco ont été reproduites et étudiées dans le *Burlington Magazine* et dans *Arte Veneta*. On les trouvera presque toutes, groupées chronologiquement, dans l'article de M. S. Soria paru en 1954 : M. S. Soria, *Greco's Italian Period* (*Arte Veneta*, t. VIII, 1954, pp. 213-221).

(6) R. Pallucchini, *Il Polittico del Greco della R. Galleria Estense e la formazione dell'artista*, *R. Istituto di Arqueologia e Storia dell'Arte*, Rome 1937; — Id., *Un Polittico del Greco nella R. Galleria Estense di Modena* (*Bollettino d'Arte*, XXX, mars 1937, pp. 389-392).

du XVI^e siècle. Presque tous les panneaux du polyptyque doivent, en effet, un ou plusieurs éléments de leur composition à des œuvres contemporaines.

La partie centrale du *Polyptyque de Modène* nous montre au mieux comment travaillait Greco vers ces années que l'on désigne sous l'appellation de « période des gravures ».

L'avers de ce panneau nous offre une composition complexe dont le thème principal est le *Couronnement d'un saint guerrier par le Christ*. Pour élaborer cette composition, le jeune Greco a eu recours à, au moins, trois gravures de son époque : A. L. Mayer a montré que, pour l'ensemble et pour certains éléments — dont le Christ couronnant le saint —, Domenikos s'était inspiré d'une gravure contre-réformiste à sujet analogue (7). J'ai eu, par la suite, l'occasion de signaler que des groupes entiers de personnages ou de symboles avaient été empruntés à un *Jugement dernier* anonyme, tandis que la représentation de l'enfer, elle, provient du *Jugement dernier* de la *Petite Passion* de Dürer (8).

Pour le revers de ce panneau, par contre, Greco reprend un modèle dont le prototype a sans doute été émis par le monastère du Sinaï lui-même et dont l'iconographie semble s'être fixée au milieu du XVI^e siècle. Il s'agit d'une vue du Mont-Sinaï, c'est la peinture la plus prenante et la plus belle du polyptyque. Dans le haut, au-dessus des trois sommets, se trouve une inscription en majuscules grecques dorées : ΤΟ ΆΓΙΟΝ ΚΑΙ ΘΕΟΒΆΔΙΣΤΟΝ ΌΡΟΣ ΤΟ ΣΊΝΕΟΝ (« la sainte montagne du Sinaï foulée par Dieu »). Au pied du Sinaï, à droite, se trouve la signature en lettres majuscules foncées : ΧΕΙΡ ΔΟΜΗΝΊΚΟΥ. Cette signature sous sa forme byzantine archaïque se trouve sur d'autres œuvres attribuées au Greco comme les deux icones du musée Benaki *Saint Luc peignant la Vierge* et l'*Adoration des Mages*, mais aussi sur des œuvres du Greco espagnol comme la *Madeleine* du musée de Worcester et la

(7) A. L. Mayer, *Notes on the Early El Greco* (*Burlington Mag.*, t. 74, 1939, pp. 28-33). Pour une étude iconographique approfondie, voir : V. H. Miesel, *La tabla central del triptico de Modena del Greco* (*Archivo español de Arte*, juillet 1953, pp. 205-214).

(8) L. Hadermann, *Deux nouvelles sources d'inspiration du Polyptyque de Modène* (*La Gazette des Beaux-Arts*, t. LXIII, mai-juin 1964, pp. 355-358).

Véronique de la collection M. L. Caturla à Madrid qui datent des années 1580 (*).

Un petit polyptyque crétois conservé au Vatican offre cette même iconographie du mont Sinaï. Par sa présentation, son encadrement, sa taille et sa technique de la peinture à l'œuf sur bois, ce polyptyque est d'ailleurs fort proche de celui de Modène. Mais leur confrontation fait ressortir d'autant plus le désir d'occidentalisation de la peinture de Domenikos, et ceci malgré ses liens avoués avec l'art byzantin.

Contrairement à ce que l'on peut croire, il n'y a pas d'hiatus dans l'œuvre du Greco; il n'y a pas un monde entre ses créations italiennes et ses créations espagnoles : l'œuvre du jeune « madonnero » apprenti des Italiens n'évolue que lentement et les premières peintures du maître de Tolède sont

(*) Harold E. Wethey, dans son très important ouvrage sur le Greco, met en doute l'attribution du *Polyptyque de Modène* à cet artiste. Il dit que les œuvres du Greco signées Χεῖρ Δομηνίκου le sont en une seule ligne alors que sur le panneau du mont Sinaï, la signature est en deux lignes, comme d'ailleurs sur l'icone *Saint Luc peignant la Vierge*, du Musée Benaki. Ces deux œuvres, comme d'autres peintures attribuées au jeune Greco, sont, pour lui, d'un « Maître Domenikos » différent de Theotokopoulos. Ceci, surtout, pour une question de style. C'est, en effet, pour son peu de rapport avec les autres œuvres du Greco et à cause de sa médiocrité qu'il rejetterait l'attribution du polyptyque à Theotokopoulos.

Il me semble difficile d'admettre, avec H. E. Wethey, la possibilité que l'*Adoration des Bergers* de la collection Buccleuch (Kettering) soit du Greco et de rejeter cette même possibilité pour le *Polyptyque de Modène;* une filiation très nette s'établissant par l'*Adoration des Bergers* de la collection Carlo Brolio (Paris) où l'on voit exactement comment l'*Adoration* de Modène a évolué, tant au point de vue du style qu'au point de vue iconographique, vers celle de la collection Buccleuch.

Harold E. Wethey considère comme étant du Greco la très belle petite *Fuite en Egypte* de la collection Hirsch, de Bâle. Sa qualité est supérieure à celle du *Polyptyque de Modène,* mais elle est justement un de ces chaînons (comparer le type de la Vierge) qui nous amène à l'*Annonciation* du Prado, également liée à la peinture de Modène tant par le style que par l'iconographie. Pour une étude détaillée des premières créations vénitiennes du Greco, et plus particulièrement pour celle du *Polyptyque de Modène* replacé dans l'œuvre du Greco, je me permettrai de renvoyer au chapitre II d'un mémoire que j'ai présenté à l'Université Libre de Bruxelles, en 1959.

H. E. Wethey, *El Greco and his School*, I. *Text and Plates*, II. *Catalogue raisonné*, Princeton, 1962. Pour l'*Adoration* Buccleuch : Text, p. 23; *Catalogue*, p. 26. Pour la *Fuite en Egypte* von Hirsch : Text, p. 21, *Catalogue*, p. 57.

L. Hadermann, *Le byzantinisme du Greco*, Bruxelles, 1959 (exemplaire dactylographié appartenant à la bibliothèque de l'U.L.B).

encore très souvent italianisantes. C'est pourquoi le polyptyque de Modène a beaucoup d'importance pour la connaissance de l'œuvre de jeunesse de l'artiste : par certains aspects techniques et iconographiques, nous l'avons vu, il se rattache à Byzance; par la grande majorité de ses modèles et surtout par son style, il se veut italien et annonce donc toutes les autres créations italiennes; par ses échos dans l'œuvre du Greco, il est proche de certaines de ses peintures espagnoles.

Après la « période des gravures », l'œuvre du Greco se fait de plus en plus italienne. Qu'elles soient vénitiennes ou romaines, ses peintures témoignent de la conquête d'un métier, de la connaissance de l'art contemporain et, en particulier, de la compréhension de l'univers pictural d'un Titien et d'un Tintoret. Dans ce dernier cas surtout, il ne s'agit plus d'une influence superficielle comme celle qu'il a subie jusqu'à présent mais d'une véritable formation de personnalité qui ne s'achèvera d'ailleurs qu'en Espagne.

A Tolède, pétrie d'Orient et d'Occident, une tendance au maniérisme que Greco connut latente dans l'anaturalisme du Tintoret et de Michel-Ange sera fertilisée par un retour spirituel à Byzance ([10]).

Certes, les éléments byzantins que l'on peut déceler dès les premières peintures espagnoles du Greco étaient déjà en germe dans son œuvre italienne. En effet, il y a une parenté évidente de composition et de style entre le polyptyque de Modène, sans doute peint à Venise, le petit *Jugement dernier* que l'on croit exécuté à Rome et l'*Adoration du nom de Jésus*, peinte vraisemblablement dès l'arrivée de l'artiste en Espagne (entre 1572 et 1577). De plus, un tableau comme l'*Expolio*, dont on peut, à la fois, souligner la plasticité romaine et la composition byzantine, aurait connu ses premières versions en Italie.

Mais c'est en Espagne que l'on assistera à une évolution de l'œuvre du Greco vers un caractère byzantin plus profond et plus généralisé qui s'intégrera à l'esprit même de cette œuvre.

Quelques peintures parmi les plus marquantes de la création espagnole de l'artiste seront analysées ici en fonction du ou des aspects byzantins qu'elles peuvent présenter. Elles

([10]) H. KEHRER, *Greco als Gestalt des Manierismus*, Munich, 1939.

permettront de dégager les grands traits du byzantinisme de Theotokopoulos.

Dans l'*Adoration du nom de Jésus* ([11]) (fig. 2), en cercle devant la très mince silhouette du roi agenouillé, de hauts dignitaires adorent l'anagramme du Christ. Ils sont suivis par l'interminable cortège des fidèles. Au ciel, anges et saints répètent cette adoration. Derrière la figure du monarque, une gigantesque gueule engloutit les damnés. Au loin, dans un flamboiement d'incendie, une ville tourmentée s'agite, des hommes sont pendus, d'autres se noient. La composition serait inspirée de l'épître de saint Paul aux Philippiens.

Il faut noter dans cette œuvre l'absence totale de transition entre les différents mondes. Le passage de l'un à l'autre se fait par solution de continuité; les couleurs aident à isoler les grandes masses.

Chaque groupe connaît la profondeur, la perspective, mais les différents espaces coexistent arbitrairement tout comme dans l'*Expolio*, chaque être existe dans l'espace sans que le tableau ait son propre espace perspectif.

Que la peinture ait un espace perspectif, comme dans le *Martyre de saint Maurice*, ou que cet espace soit annihilé, comme dans l'*Expolio* ou dans la *Résurrection* du Prado, le processus est le même : une fois que le Greco a conquis les techniques de la perspective occidentale, une fois qu'il a appris à rendre un volume ou une profondeur selon ces techniques, il les utilise selon des règles propres où l'on retrouve l'esprit des compositions byzantines. André Grabar dans sa *Peinture byzantine* parle du compromis que réalise l'art byzantin avec l'art antique; à propos du *Bon Pasteur* de Galla Placidia il

([11]) Les musées, collections ou églises où se trouvent les peintures analysés ne seront généralement plus cités parce que, plus que d'une œuvre bien déterminée, il s'agit chaque fois du type d'œuvre créé par le Greco ou bien de l'œuvre unique, comme l'*Enterrement du comte d'Orgaz*. Quand le lieu où se trouve le tableau est donné, c'est pour différencier cette œuvre d'un même sujet traité autrement. Cf., par exemple, la *Résurrection* du Prado par opposition à celle de Santo Domingo el Antiguo.

Toutefois, outre les illustrations du présent article, le lecteur trouvera, pour sa facilité, des références au tome I[er] de l'ouvrage de H. E. Wethey, déjà cité (note 9), qui contient le dernier et le meilleur ensemble de reproductions. Les références seront indiquées par la lettre W suivie du numéro de la figure.

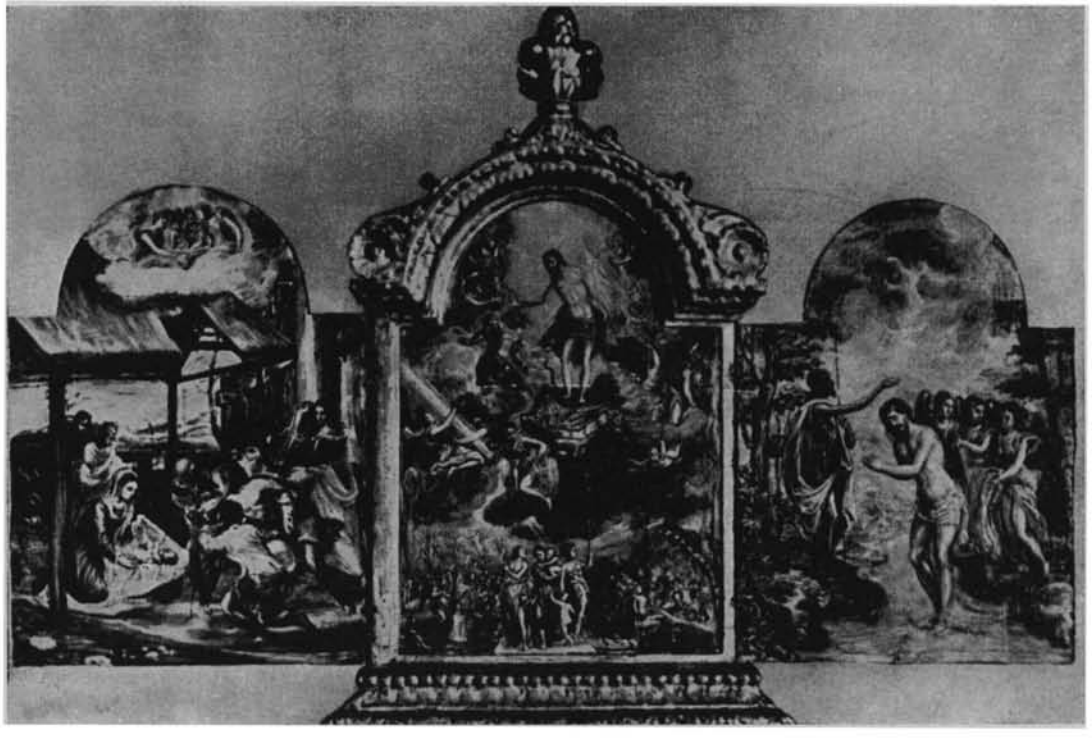

FIG. 1. — **Polyptyque de Modène** (ouvert)
Modène, Galleria Estense

FIG. 2. — Le Greco : **Adoration du Nom de Jésus** (1,90×1,40 m)
Vers 1580. Monastère de l'Escurial

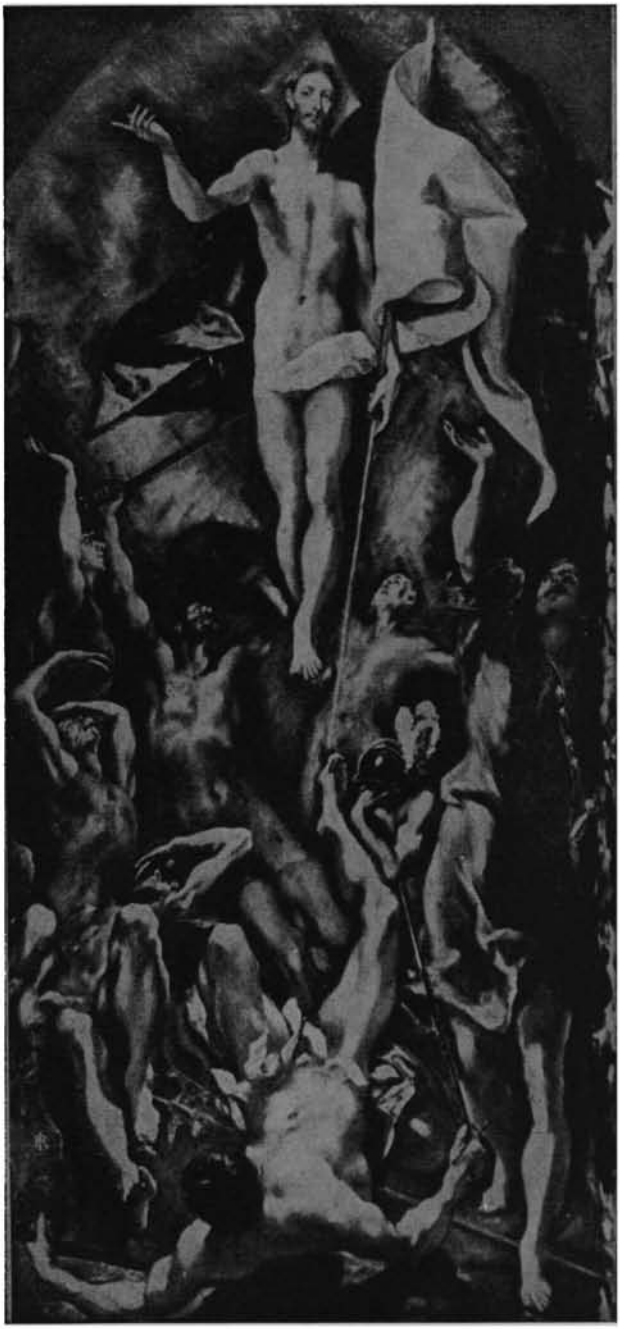

FIG. 3. — Le Greco : **Résurrection du Christ** (2,75 × 1,27 m)
Madrid, Musée du Prado

FIG. 4. — **Transfiguration du Christ** (48×35 cm)
Début XV^e siècle. Ecole de Novgorod (Moscou, Collection Korin)

FIG. 5. — Le Greco : **Le Christ au Jardin des Oliviers** (1,02×1,13 m)
Vers 1590-1598. Toledo (Ohio), Toledo Museum of Art

FIG. 6. — **Descente aux Enfers** (64,5×50 cm)
Icone. Athènes, Musée Benaki

FIG. 7. — Le Greco : **Les Deux Saints Jean** (1,09×0,85 m)
Vers 1595. Tolède, église San Juan

FIG. 8. — **La Nativité** (mosaïque)
1143. Martorana de Palerme

écrit : « Pris isolément, les êtres et les choses se déploient dans l'espace, mais on ne saurait dire comment le tableau résout le problème de la troisième dimension ([12]). » C'est un compromis analogue que la peinture du Greco réalise vis-à-vis de l'art italien et, plus on avance dans la période espagnole de Theotocopoulos, plus on rencontre d'œuvres auxquelles cette phrase peut s'appliquer. On trouve dans ces œuvres un refus délibéré de rendre l'espace alors que chaque corps trahit la parfaite connaissance qu'en a l'artiste.

Dans le cas de l'*Expolio* (W, fig. 54), nous avons, en plus, un rapprochement iconographique à peu près indéniable. Il s'agit de la parenté entre ce Christ dépouillé du Greco et les nombreux *Baisers de Judas* de l'art byzantin.

La facture de l'œuvre, l'allure de ce Christ drapé de rouge ou l'homme clouant la croix (emprunté à Dürer) sont autant de marques de l'influence occidentale, mais il semble certain que l'idée même de la composition est byzantine. La composition du *Baiser de Judas*, dans l'art byzantin, explique, en effet, parfaitement la disposition générale de l'*Expolio* et, entre autres, que le Christ soit placé plus bas que ses ennemis, chose que le Chapitre de la Cathédrale de Tolède reprocha au Greco. C'est, autour du Christ humilié, la même précipitation haineuse, la même agglomération de têtes; c'est, derrière lui, le même hérissement de lances. Et ceci dans une même absence d'espace perspectif.

Si ce rapprochement peut se faire avec tous les *Baisers de Judas* byzantins, je ne citerai que la fresque de l'église Saint-Georges à Rethymno où l'envolée et la liberté de facture, les proportions et la répartition des êtres dans le plan de l'œuvre rendent ce rapprochement plus frappant encore ([13]).

Destiné à l'Escorial, le *Martyre de saint Maurice* (W, fig. 80) obéit à ce principe, assez généralement appliqué dans la peinture occidentale des temps modernes, qui veut qu'une voie, illusoire ou réelle, guide le regard du spectateur.

Au premier plan, à droite, se tiennent les grandes figures de saint Maurice et de ses compagnons qui, calmement, décident de mourir plutôt que de persécuter les chrétiens. A

([12]) A. GRABAR, *La Peinture byzantine*, Genève, 1953, pp. 33-34.

([13]) N. B. DRANDAKES, ὁ εἰς Ἀρτὸν Ῥεθύμνης ναΐσκος τοῦ ἁγίου Γεωργίου (Κρητικὰ Χρονικά, 1957, p. 65, pl. 6).

gauche, dans une dépression, les soldats sont décapités devant le saint qui semble protéger leur mort de ses paumes ouvertes, tandis qu'ou loin s'avance le cortège flottant des martyrs. Au ciel, des anges s'apprêtent à couronner les nouveaux saints.

Les mêmes personnages apparaissent deux fois en un même cadre où ils se succèdent sans enchaînement spatial logique, l'impression de lointain étant produite par la réduction de l'échelle des scènes secondaires. Réduction brusque où l'on se rend compte que la perspective n'est qu'illusion, que le rendu de la troisième dimension n'est lié à aucun élément de décor autre que ces grands nuages fous et ces rochers du premier plan où, parmi quelques plantes, le serpent porte superbement la signature du Greco.

Les différents groupes vivent dans leur propre espace et rien ne les unit que la courbe formée par l'amenuisement des personnages. L'on passe abruptement du premier plan au plan moyen où les figures sont réduites d'un tiers puis, presque aussi brusquement, à l'arrière plan.

Le *Martyre de saint Maurice* est l'œuvre du Greco où l'arbitraire de l'espace, l'absence de continuité réelle en profondeur s'inscrivent le mieux dans une apparente réalité perspective.

D. Talbot Rice et R. Byron, qui ont établi de nombreux et fructueux points de comparaison entre l'art du Greco et celui de Byzance ([14]), ont rapproché la luminosité froide de ce tableau de celle qui se dégage de certaines mosaïques et de certaines fresques, du Mont-Athos, par exemple. En fait, la lumière froide qui baigne la peinture de l'Escorial a nettement une source et, par là même, elle est inconnue aux Byzantins pour qui les objets sont modelés par leur propre lumière indépendante de tout éclairage réaliste. Cependant, le fait que la lumière du *Saint Maurice* dématérialise les formes, qu'elle rend irréelle l'atmosphère, peut être considéré comme un trait byzantin.

D'autre part, je ne pense pas qu'il faille voir — comme l'ont écrit ces auteurs — dans les costumes des guerriers le costume des saints guerriers byzantins, mais simplement un

([14]) R. Byron et D. T. Rice, *The Birth of Western Painting*, Londres, 1930, chap. 5, parts IV, V, VI. Chapitre exposé dans : R. Byron, *Greco, the Epilogue to Byzantine Culture* (*Burlington Magazine*, t. 55, 1929, p. 160).

vêtement à l'antique dont les exemples les plus proches se trouvent dans la peinture italienne.

Le Martyre de saint Maurice et de la Légion thébaine peut être regardé comme la magistrale orchestration occidentale d'une scène conçue avec la monumentalité mais aussi la spiritualité d'une création byzantine, son sens de l'espace subjectif, du temps relatif.

L'Enterrement du comte d'Orgaz (W, fig. 88) est l'œuvre espagnole du Greco où les souvenirs byzantins sont le plus universellement reconnus. C'est peut-être l'œuvre où l'on comprend le mieux que, dans ses plus grandes créations, Greco doit surtout à l'Italie l'aspect formel de son art, alors qu'il repense à travers l'Espagne les grands principes byzantins de l'hiératisme, de la composition monumentale respectant le plan du mur, de la répétition comme élément décoratif et de la richesse des matières et des couleurs donnant de la somptuosité à l'ensemble.

Sur un thème donné — l'enterrement du comte auquel assiste la procession du clergé et des nobles de la ville en présence de saint Augustin et de saint Etienne — Greco s'inspire de deux scènes classiques dans l'iconographie byzantine : la *Dormition de Marie* et la *Deisis*.

La *Dormition de Marie*, dont les fresques de Socopani, de Mistra ou de l'Athos nous ont laissé de si belles représentations, se caractérise par des schémas toujours très semblables pour la zone terrestre. Le lit de la Vierge détermine une horizontale que cernent presque toujours les silhouettes des apôtres Pierre et Paul. Les groupes des autres apôtres et des dignitaires ecclésiastiques sont généralement répartis pour accuser cette horizontale. Le Christ portant l'âme de la Vierge, sous forme d'un enfant, rythme verticalement la composition. Cette verticale est souvent accusée plus nettement par l'envol d'anges emportant l'âme de Marie. Dans des enterrements de saints, il arrive que le corps soit porté par deux hommes.

La partie inférieure de l'*Enterrement du comte d'Orgaz* nous offre pareille composition. L'on pourrait croire à une simple analogie sans la présence du grand ange psychopompe qui, d'un envol merveilleux, unit les deux mondes du tableau. Il est la preuve d'un attachement à une iconographie médiévale (la représentation de la mort de la Vierge dont un ange

emmène l'âme, précédant celle de l'assomption). Il est certain que des éléments comme la gueule d'enfer engloutissant les damnés, l'ange psychopompe ou l'intervention de la Vierge et de saint Jean (partie supérieure du *Comte d'Orgaz*) se retrouvent aussi bien dans notre peinture médiévale occidentale que dans l'art byzantin; cependant, même quand Greco emprunte un de ces éléments à Dürer, il semble plus logique d'y voir plutôt un attachement à sa formation byzantine qu'au moyen âge occidental.

Dans l'art byzantin, on ne trouve pas la *Deisis* au-dessus des enterrements mais dans l'iconographie de la *Deutera parousia*, la seconde venue du Christ. Marie et Jean n'intercèdent alors pas pour l'âme d'un mort déterminé, mais pour celle du monde entier.

On retrouve dans l'*Enterrement du comte d'Orgaz* une absence d'espace réel, une volonté de travailler en un seul plan, malgré le léger basculement de la zone céleste.

L'on pourrait aussi qualifier de byzantin l'effet rythmique obtenu par la répétition très régulière des têtes des nobles situées à peu près toutes à la même hauteur.

Peu de peintures du Greco ont la splendeur de l'*Enterrement du comte d'Orgaz*. Le rendu des matières y est admirable et leur diversité infinie : lourds brocards des vêtements sacerdotaux, cuirasse étincelante du comte, bure épaisse des tuniques monastiques, draps, velours et dentelles des nobles espagnols. Quelle différence même entre la chasuble du premier plan et l'extraordinaire matière de l'univers céleste aux volumes mouvants et déchirables.

Greco est incontestablement héritier, ici, des maîtres vénitiens qui allièrent avec faste la somptuosité des matières et des couleurs de la terre aux grandes gloires célestes. Pourtant, plus qu'à la pompe vénitienne, c'est au luxe des créations byzantines que fait penser la splendeur du *Comte d'Orgaz*. Le faste de la cour de Justinien — pour prendre comme exemple les mosaïques de Ravenne — et celui d'un autel de la Vierge flamboyant d'or dans la pénombre d'une église espagnole, ont la gravité des grands offices religieux. C'est, entre autres, parce qu'elle allia toujours aussi profondément l'austérité et le faste de la religion que l'Epagne permit au Greco d'être et un grand Espagnol et un grand Byzantin.

J'ai déjà fait allusion à la très belle *Résurrection du Christ* du Prado (fig. 3) à propos de la notion du relief sans espace réel.

A cause de son dynamisme vibrant, à cause de la plasticité de ses corps et des emprunts à l'art italien, cette peinture semble plus proche de l'art occidental que de l'art byzantin. Pourtant, jamais un artiste occidental n'aurait pu, à ce point, annihiler la notion de l'espace qui régit un tableau.

Plus encore que dans l'*Expolio*, créé une vingtaine d'années plus tôt, chaque corps est, ici, parfaitement conçu pour un espace à trois dimensions, mais il s'intègre dans un ensemble où la troisième dimension semble abolie, où tout semble régi par le plan de la composition.

L'iconographie de cette œuvre fait, elle aussi, appel à la notion de byzantin. En effet, la violence avec laquelle les personnages s'écartent du Christ, la figure renversée du premier plan et, surtout, la suppression de toute évocation de tombeau font penser à une influence directe de l'iconographie des *Transfigurations* byzantines. C'est également dans le rapprochement avec une *Transfiguration* que l'on trouverait, peut-être, une explication pour l'auréole si particulière que Greco donne très souvent à ses Christs.

L'iconographie qui semble avoir inspiré Theotokopoulos serait celle née des théories hésychastes, telle qu'on la trouve d'abord aux Saints-Apôtres de Salonique (premier quart du XIV^e^ siècle), mais aussi à Mistra, au Mont-Athos et dans nombre de manuscrits et d'icones (fig. 4).

L'hésychasme, doctrine ascétique du Mont-Athos, défendait, entre autres, l'idée que la lumière qui avait entouré le Christ lors de sa transfiguration était une lumière incréée et, par là même, redoutable. Pour marquer ce caractère, la figure de Jean est toujours représentée précipitée dans l'espace.

Les hésychastes ont prescrit que le « nuage lumineux » dont parlent les Ecritures devait être réservé au Christ seul mais, auparavant, l'on avait déjà isolé le Christ des deux prophètes par cette nuée que, au XII^e^ siècle, Théophane Kerameus identifia avec le Saint-Esprit. Le halo est donc souvent formé de trois formes géométriques différentes. A l'origine, pourtant, ces formes n'étaient que la manifestation des différents stades par lesquels le Christ devint invisible aux Apôtres. En fait, les

auteurs diffèrent et les artistes représentent des formes plus ou moins nombreuses et plus ou moins variées. Le losange y est très fréquent.

Peut-être faut-il voir là l'origine de l'auréole en losange qui, chez le Greco, est l'attribut exclusif du Christ dont elle marque généralement la gloire ou l'extase. On la trouve sur cette *Résurrection*, dans les séries des *Christs embrassant la croix* et des *Christs en extase* et sur certaines *Crucifixions*. Elle encadre également le visage des très hiératiques *Sauveurs* qui président les « Apostolados ».

Cette auréole ne peut — bien sûr — pas être confondue avec le nimbe carré qui, dans l'art byzantin, sanctifie les vivants.

L'on a maintes fois rapproché les *Baptêmes du Christ* (W, fig. 131) du Greco de ceux de l'art byzantin. En réalité, nous nous trouvons dans un de ces nombreux cas où les deux iconographies sont très proches l'une de l'autre. Ce qui pourrait distinguer le plus la byzantine traditionnelle de l'occidentale est le baptême par immersion. Or celui-ci ne se trouve jamais chez le Greco. Au contraire, l'on pourrait même dire qu'il a une tendance à suivre l'iconographie dictée par la Contre-Réforme : celle qui tend à faire du baptême du Christ un mystère d'humilité alors qu'au moyen âge il était un mystère de grandeur.

Un détail seul peut faire parler d'iconographie byzantine : la hache que l'on aperçoit près de Jean-Baptiste. Elle sert à localiser la scène illustrant sa prédication au désert : « Déjà la cognée est mise à la racine des arbres : tout arbre donc qui ne produit pas de bons fruits sera coupé et jeté au feu » (Mathieu, 3,10; Luc 3,9). Ce détail, d'origine hellénistique ou syrienne, est typiquement byzantin. Il se retrouve dans la nef de Toqale, en Cappadoce (IX^e^ ou X^e^ siècle) et, plus tard, pour limiter les exemples, dans les scènes de baptême de la Pala d'Oro et des mosaïques de Saint-Marc de Venise (XII^e^ et XIV^e^ siècles).

La *Pentecôte* ou le *Banquet chez Simon* sont également des œuvres que l'on a souvent rapprochées de créations byzantines. Mais leurs correspondants byzantins (*Pentecôte* ou *Dernière Cène*) sont des œuvres tardives, influencées par l'iconographie

occidentale. C'est, entre autres, le cas pour les peintures de Michel Damaskinos.

Une chose, cependant, intéressante à notre point de vue dans le *Banquet chez Simon* (W, fig. 182) est que Greco ait réuni à un même banquet tous les types de ses « Apostolados ». Il a animé en une même conversation tous ces êtres qui, d'habitude, s'isolent dans les séries de portraits que préside le Christ. Non seulement chaque apôtre est resté fidèle à l'image tant de fois répétée pour les églises espagnoles, mais il en a parfois conservé l'attitude : saint Jean, au visage pointu, à la tête bouclée très légèrement inclinée de côté, au bras droit drapé dans un large manteau, à la main éloquente, est bien le même adolescent que l'on retrouve au Prado, à la cathédrale de Tolède, au Musée du Greco ou dans bien d'autres collections. Dans ces portraits isolés, il a simplement en plus ses attributs, le calice et le dragon.

Ce respect de l'archétype peut, je crois, être qualifié de byzantin : Greco crée lui-même ses types d'apôtres, mais il leur confère une valeur d'archétype sacré par la répétition dans différents tableaux.

Liés à sa conception de l'espace, deux principes, byzantins par l'esprit, se développent dans les dernières œuvres du Greco. Ils tendent à isoler les personnages de leur réalité ambiante. Le premier, en donnant aux êtres un écho dans les formes construites du paysage; le second — lié étroitement au premier — en soulignant les contours de ses personnages par un large cerne sombre qui, à son tour, influencera l'ordonnance du fond.

Le *Christ au Jardin des Oliviers* (fig. 5), œuvre tardive de la fin du XVI^e^ siècle ou du début du XVII^e^, montre au mieux comment Greco transpose un modèle italien dans un nouvel univers pictural. Il crée un décor où rochers et nuages — devenus des formes presque abstraites — découpent l'espace du tableau selon un rythme de décoration en plan.

Les modèles immédiats que l'on pourrait donner au Greco pour ses *Christs au Jardin des Oliviers* sont ceux du Titien, à l'Escorial, et ceux du Tintoret pour la Scuola di San Rocco et pour l'église San Stefano, à Venise. Dans les trois cas, le passage entre la partie inférieure où les apôtres reposent et la

partie supérieure où se trouve le Christ est caché par la pénombre, de sorte que l'agonie de Jésus semble « s'appuyer » sur le sommeil des apôtres.

Greco reprendra évidemment cette superposition si conforme à ses propres compositions et le tableau de la collection Hertzog, à Budapest, restera encore très fidèle à l'œuvre du Titien.

Un élément nouveau y est cependant introduit : le rocher en pain de sucre, grande masse plate qui rythme la composition et donne un écho à la figure triangulaire du Christ agenouillé. Ce rocher se retrouvera dans presque toutes les autres versions du tableau. Ces dernières évoluent dans le sens d'une fusion progressive entre les deux parties qui aboutira aux extraordinaires compositions des peintures de la collection Felix Valdes à Bilbao, de la National Gallery à Londres et du musée de Toledo en Ohio. Dans cet exemplaire, spécialement, tout s'ordonne autour de la silhouette du Christ amplifiée par la masse du rocher : le groupe des apôtres endormis dans une abstraction de grotte, l'ange fabuleux, les blocs des nuages et ceux des pierres. Quelques minces branches d'arbres, un chemin qui file au loin et sur lequel s'avance la troupe de soldats n'arrivent pas à mettre une note réaliste dans ce qui semble n'être conçu que pour donner une toile de fond au dialogue du Christ et de l'ange (fig. 5).

Cette conception du décor comme toile de fond à une scène principale, cette découpe de l'espace par de grandes masses rythmiques qui, de formes naturelles, deviennent des formes abstraites, se retrouvent tout au long de l'histoire de l'art byzantin. Ceci, tant dans les grandes décorations de fresques ou de mosaïques que sur les icones ou les manuscrits.

J'ai choisi comme exemple — parmi tant d'autres — une icone du musée Benaki, une *Descente aux Enfers* (fig. 6), pour la comparaison, le parallélisme que l'on peut établir entre le rôle qu'y jouent les rochers ou la mandorle accompagnant le mouvement du Christ et celui joué par les formes du rocher derrière le Christ ou du nuage derrière l'ange, dans la peinture du Greco. Ces formes mettent en valeur les personnages, elles les isolent.

Les cernes sombres, auxquels j'ai déjà fait allusion, relèvent du même principe. Ils sont, chez le Greco, la plupart du

temps, formés de déchirures de nuages. Nous les retrouvons, par exemple, dans *Les Deux Saints Jeans* de l'église Saint-Jean-Baptiste, à Tolède, dans le *Saint François* de Barcelone, le *Saint Sébastien* de Palencia ou la *Sainte Famille* de l'hôpital Tavera, également à Tolède.

Dans *Les Deux Saints Jeans* (fig. 7), le cerne qui entoure saint Jean-Baptiste est particulièrement important : il encadre largement la tête du saint et se profile le long de son corps; il est réduit à un nimbe fantastique derrière la tête de l'évangéliste. C'est également un halo de ciel qui auréole la Vierge de l'hôpital Tavera.

L'on a comparé ces halos qui entourent les figures du Greco à ceux que l'on trouve autour des Vierges des Nativités byzantines, montrant comment cette forme oblongue était née de la déformation du lit ([15]). L'on a également pensé à un souvenir de la forme des grottes dans la peinture byzantine ([16]).

Je ne crois pas que le Greco ait spécialement trouvé son principe des cernes dans la déformation d'un objet précis. Ces déformations ne sont, à mon sens, qu'une manifestation du principe décoratif byzantin qui veut que les formes soient entourées d'échos. En effet, dans la *Nativité* de la Martorana de Palerme (fig. 8), que l'on prend toujours comme exemple, Marie est cernée par la forme claire du lit, mais celle-ci, à son tour, est reprise deux fois par les contours de la grotte.

De plus, des scènes secondaires, comme *Joseph méditant* ou *Le bain de l'Enfant* sont également entourées de halos. Et, cette fois-ci, ces cernes ne trouvent pas plus de justification dans des objets matériels que chez le Greco. Ils sont, sans doute, des dénivellations de terrain tout comme, chez le Greco, ils sont des espaces de ciel pur, mais, dans les deux cas, leur raison d'être est purement esthétique. Tout comme dans cette scène des mosaïques de Monreale où le mouvement de la montagne épouse la chute d'Abel ou dans cette *Entrée du Christ à Jérusalem* de Kurbinovo où les groupes du Christ et des Apôtres, des habitants de la ville et des « paides » s'isolent dans un écho formel.

([15]) D. T. Rice, *El Greco and Byzantium* (*Burlington Magazine*, t. 70, 1937, pp. 34-39).

([16]) P. Kelemen, *El Greco revisited. Candia. Venice. Toledo*, New York, 1961, chap. VIII. pp. 139-140.

L'on peut souligner, encore une fois, qu'il ne s'agit pas ici d'emprunts matériels à l'art byzantin, mais d'une véritable parenté d'esprit.

*
* *

Comme on a pu le voir par ce survol de l'œuvre de Domenikos Theotokopoulos, tout au long de sa vie, il s'est souvenu de l'iconographie byzantine. Pourtant l'élément iconographique n'est que secondaire dans ce que l'on peut qualifier de byzantinisme du Greco. Il peut d'ailleurs souvent prêter à discussion puisque, dans certains cas, l'iconographie occidentale est très proche de l'iconographie byzantine et que cette dernière, à l'époque du Greco, a déjà été fort influencée par l'art italien.

Le byzantinisme du Greco ne résida donc pas essentiellement dans le choix de ses sujets, mais bien dans la façon dont il les traita et dans l'esprit dans lequel il les conçut.

Les rapprochements les plus féconds ne sont donc pas nécessairement établis de sujet à sujet, mais également entre des thèmes très différents. La comparaison entre l'*Expolio* et le *Baiser de Judas* est intéressante d'un point de vue iconographique, mais elle l'est autant du point de vue de la conception de l'image. Comparer un *Christ au Jardin des Oliviers* du Greco avec une œuvre byzantine de sujet tout différent, comme, par exemple, cette icone de la *Descente aux Enfers*, peut être aussi fructueux pour notre recherche que comparer ce même *Christ au Jardin* avec son correspondant byzantin. Le détachement vis-à-vis du sujet rend parfois plus sensible l'appartenance de deux œuvres au même univers pictural.

Nous avons vu pour les premières œuvres italiennes du Greco — et surtout pour le *Polyptyque de Modène* — qu'aux emprunts iconographiques à Byzance peuvent s'ajouter de nombreux emprunts techniques. C'est même essentiellement dans la techique que réside l'aspect byzantin des premières créations de Domenikos. En effet, malgré sa volonté manifeste de s'assimiler les techniques occidentales, l'artiste crétois resta longtemps fidèle à la palette osée, parfois violente, des « madonneri », à leur peinture sur bois, à la détrempe à l'œuf.

De cette technique « madonnera », de la peinture d'icones, en général, Greco ne gardera qu une extraordinaire vivacité de

pinceau, un amour pour ces touches nerveuses et lumineuses qui font vibrer les surfaces sans véritable souci de l'éclairage et qui sont, peut-être, un commun héritage byzantin de la peinture vénitienne et de la peinture du Greco.

A propos de l'allongement des formes chez le Greco, on a également parlé de byzantinisme. Cet allongement n'est pas une règle dans l'art byzantin ni même un caractère de l'art crétois du XVI^e^ siècle. Il est un facteur de spiritualité et de monumentalité que l'on trouve dans les plus grandes créations byzantines. Chez Theotokopoulos, il est l'empreinte du maniérisme occidental que le peintre exploitera ensuite dans le sens de sa propre personnalité, c'est-à-dire en lui donnant une spiritualité proche de celle de l'art byzantin.

Cette progression vers une spiritualité toujours plus grande se manifeste essentiellement dans l'évolution de l'espace pictural dans l'œuvre du Greco : de plus en plus, nous assistons à une illusion d'espace, à une dislocation de l'espace logique ou même à une négation quasi totale de cet espace où se meuvent pourtant des êtres aux trois dimensions.

Dans cet espace nouveau, les formes tendent à s'isoler dans leur propre écho.

Cette conception de l'espace pictural est la manifestation concrète la plus importante du caractère byzantin de l'art du Greco, car elle relie son byzantinisme formel à son byzantinisme d'esprit.

Renforcée par les éléments iconographiques, par certains aspects techniques, par le sens du rythme et de la monumentalité, elle permet d'affirmer que ce mysticisme dont on a tant parlé, ce dépouillement, cet hiératisme, cette ascèse fulgurante de l'expression qui caractérisent les créations espagnoles du Greco ne sont pas dus à la révélation d'un climat spirituel nouveau.

L'Italie donna à Greco une technique et une vision qui libérèrent son génie, Venise facilitant au jeune peintre le passage d'une culture à l'autre. L'Espagne, Tolède en particulier, lui permit, par son esprit même, de renouer avec les sources profondes de son être, celles qu'il affirma toujours par sa signature grecque

Δομήνικος Θεοτοκόπουλος Κρῆς ἐποίει.

BIBLIOGRAPHIE

Introduction au droit de l'Union Soviétique et des Républiques populaires (Etudes des pays de l'Est), en collaboration avec le Centre national pour l'Etude des Etats de l'Est, Editions de l'Institut de Sociologie, 1963, in-8°, 168 pages, 180 FB.

M. le professeur René Dekkers vient de publier une *Introduction au droit de l'Union Soviétique et des Républiques populaires* aux Editions de l'Institut de Sociologie de l'U.L.B., dans la collection des « Etudes des pays de l'Est ».

M. René Dekkers dirige le Centre d'Etudes des Pays de l'Est et le Centre national pour l'Etude des Etats de l'Est. Il a fait de nombreux voyages en U.R.S.S. et en Chine. On se souviendra des *Lettres de Chine*, qu'il publia en 1956 après un séjour dans ce pays.

Le propos de M. le professeur Dekkers, qui enseigne à l'U.L.B. le cours d'Introduction au droit de l'Union Soviétique et des Républiques populaires, est d'ouvrir à ses lecteurs un monde neuf et peu exploré par les juristes occidentaux : celui du droit des Etats socialistes (droit qui régit plus du tiers de la population mondiale).

Le mérite essentiel de l'auteur consiste dans sa méthode d'exploration et d'explication d'un phénomène juridique novateur : l'apparition d'un droit socialiste par opposition au droit des Etats à structure économique capitaliste.

Le droit des Etats de l'Est est authentiquement original, tant par les institutions nouvelles qu'il a créées que par son esprit, ses buts et ses tendances éducatives et moralisatrices.

Pour les comprendre, il faut le camper dans le cadre historique qui l'a vu naître et se développer. Ce droit s'est forgé tout d'abord en Union Soviétique, puisque son histoire remonte à 1917, alors que celle des autres Etats socialistes ne commence qu'après 1945.

« L'Union Soviétique, écrit M. Dekkers, avec son immense étendue, sa population nombreuse et diverse, et les épreuves (nationales et internationales) qu'elle a dû traverser, a servi de creuset aux premières expériences du droit socialiste. Les Républiques populaires ont greffé sur ce tronc leurs particularités propres. »

L'ouvrage de M. Dekkers aborde, dans sa première partie, le Droit socialiste en général. L'auteur en développe les traits caractéristiques. Ces traits sont :

1° L'originalité des institutions. — Beaucoup d'entre elles portent des noms nouveaux recouvrant des mécanismes sociaux totalement neufs (soviet, kolkoz, sovkoz, sovnarkoz, etc.).

D'autres portent des noms plus familiers aux juristes occidentaux mais qui recouvrent un contenu différent (commune, syndicat, trust, arbitrage, etc.).

2° L'évolution rapide du droit socialiste. — En une quarantaine d'années, la législation de l'Union Soviétique s'est constamment modifiée avec une vitalité incroyable et dans un esprit d'adaptation réaliste et pragmatique aux problèmes concrets d'édification de l'Etat socialiste. Il est très important de noter ici une des différences essentielles de ce droit avec le droit occidental. Le droit socialiste n'a pas la volonté de stabiliser les situations sociales, économiques et juridiques, de sécuriser des rapports humains individuels : expression d'un individualisme dont la protection de l'autonomie de la volonté est la plus sûre garantie. Au lieu de consacrer la coutume et les situations acquises, le droit socialiste apparaît comme un droit dirigé vers l'avenir, un droit créateur et novateur soumis aux exigences posées par l'édification d'une société collectiviste nouvelle. Les étapes de l'évolution de ce droit sont historiques et préparent l'évolution et l'édification de structures sociales et économiques nouvelles.

Le droit socialiste est transitoire. Il veut être au service d'un effort, il pousse les masses et les prépare à une évolution. C'est en ce sens qu'il faut comprendre le mot de Lénine : « Le droit est politique. »

3° Les sources du droit. — En cette matière également, on trouve une différence profonde entre les conceptions socialistes et occidentales.

Pour les juristes occidentaux, les sources classiques du droit sont la loi, la jurisprudence, la doctrine et la coutume. La doctrine et la jurisprudence permettent de niveler et d'adapter le décalage éventuel entre des lois vieillissantes et l'évolution sociale ou économique d'une société.

Pareil décalage n'est pas si grave lorsque l'évolution est lente. Mais quand elle est rapide, il peut le devenir. Aussi, les Etats socialistes renouvellent-ils constamment leurs lois. Ils ne reconnaissent pas à la jurisprudence, à la doctrine, à la coutume le caractère de sources autonomes de droit. La légalité occidentale est axée sur l'individu. La loi le protège contre tout empiétement des autres individus et de l'Etat lui-même.

La légalité socialiste n'admet pas cette soumission. C'est l'Etat qui domine le droit et il ne saurait être dominé par lui. L'Etat socialiste est cependant dominé par un principe : le règne du socialisme. L'Etat comme le droit sont des instruments destinés à assurer l'édification du socialisme.

Si une règle de droit gêne le règne du socialisme, c'est le droit qui a tort et il faut le changer.

Un autre aspect opposé aux conceptions occidentales est celui du droit des masses.

Dans la société occidentale, l'interprétation et l'application des lois sont le fait d'une minorité de techniciens : les juristes.

Dane un Etat socialiste, tous les citoyens doivent avoir au moins l'occasion de participer à l'élaboration des lois et aux sentences des tribunaux. Tous les projets de loi sont soumis pendant des mois à la discussion publique. Y participent non seulement les juristes (Facultés de droit, Académies, Instituts de recherches, congrès scientifiques), mais encore les masses (associations culturelles ou sportives, syndicats, entreprises, associations de femmes, etc.).

Les tribunaux des Etats socialistes se composent de juges profession-

nels et d'assesseurs non professionnels. Les tribunaux assument un rôle éducateur, ils doivent expliquer aux parties « leurs droits et obligations, les prévenir des conséquences de l'accomplissement ou du non-accomplissement d'actes de procédure, et prêter assistance aux personnes qui prennent part à la cause, dans la réalisation de leurs droits » (art. 16, al. 2, Code de principes de procédure civile de l'Union Soviétique, 1961).

Le juge socialiste jouit d'une liberté beaucoup plus grande que le juge occidental qui est lié par le contrat judiciaire. Il peut et doit résoudre toutes les questions que le procès lui révèle, directement ou indirectement. Les jugements dans la société socialiste doivent servir la société autant que les parties, constituer des modèles de moralité et d'esprit civique.

Ce rôle éducateur des juristes et spécialement des tribunaux socialistes constitue une des données fondamentales du droit soviétique. Les Etats socialistes prônent également la moralisation du droit. Etant donné que la Société socialiste s'assigne un plan d'action destiné à aboutir à l'édification d'une société sans classes, dans laquelle même l'Etat aura disparu, il a paru indispensable au professeur Dekkers de retracer les grandes lignes du marxisme afin de permettre à ses lecteurs de situer les données juridiques qu'il exposera dans son ouvrage dans leur contexte philosophique et historique.

Le chapitre II est d'un très grand intérêt et est consacré à la philosophie marxiste du droit. L'auteur y examine les notions de base du marxisme : le matérialisme historique; le matérialisme dialectique; le ferment marxiste; l'évolution des sociétés, la base; l'infrastructure; la superstructure; l'évolution du pouvoir politique; l'évolution de la propriété; les moyens de production; les biens de consommation; les étapes du socialisme vers le communisme; les rapports du marxisme avec la morale. Ce chapitre éclaire véritablement la méthode libre-exaministe adoptée par l'auteur pour enseigner les premiers éléments du droit socialiste. Il constitue un préambule indispensable sans lequel les lecteurs non avertis ne pourraient comprendre la réalité et le contenu même de ce droit. « Pour comprendre, écrit l'auteur dans sa préface, il faut connaître et pour connaître, il faut écouter. » Il faut dissiper cette tendance première qui nous porte à considérer comme normal et même comme seul juste ce qui nous entoure. Il faut donner au moins audience à des conceptions qui nous sont moins familières, mais qui ont conditionné une expérience étonnante.

La seconde partie de l'ouvrage est consacrée à l'Union Soviétique. L'auteur décrit le droit soviétique dans son développement historique. A la suite des auteurs soviétiques eux-mêmes, il distingue les étapes suivantes : la révolution d'octobre (1917-1918), le communisme de guerre (1918-1921), la nouvelle politique économique (1921-1925), l'édification socialiste de l'économie (1926-1935), la Constitution de 1936, la guerre nationale (1941-1945), le passage graduel du socialisme au communisme (depuis 1946).

La première phase, dans l'histoire de l'U.R.S.S., commence à la conquête du pouvoir, en 1917, par le parti bolchevik et elle se termine avec l'inauguration, à la fin de 1921, de la nouvelle politique économique (N.E.P.).

Cette première période du communisme révolutionnaire verra s'accomplir une œuvre juridique considérable, tant du point de vue écono-

mique que du point de vue juridique. Elle commence par la *Déclaration des Droits des Peuples de Russie* (15 novembre 1917) reconnaissant le droit de ces nations à disposer d'elles-mêmes et à revendiquer leur indépendance totale, si tel était leur désir. Il ne faut pas oublier que toutes les ethnies étaient russifiées à l'époque tsariste. Lénine était partisan du développement autonome de toutes les ethnies et de tous les groupes nationaux.

En janvier 1918, le troisième Congrès panrusse des Soviets établit les grandes lignes du régime qui s'installe et il en précise les buts juridiques dans la *Déclaration des droits du peuple travailleur et exploité*, qui sera incorporée en juillet 1918 dans la nouvelle Constitution.

L'œuvre législative que devait accomplir la Révolution soviétique apparaissait immense. Le nouveau régime avait aboli en bloc toute la législation antérieure à son avènement. On se trouvait en présence d'un vide juridique. Par ailleurs, selon les conceptions soviétiques, la loi devait rester et même devenir la source essentielle du droit gouvernant la société soviétique dans toute sa phase socialiste. Les principaux textes qui jettent les bases d'une organisation nouvelle de la société et du droit soviétique ou qui modifient le plus profondément la structure de la société russe ancienne concernant la planification (1) et l'abolition du droit de l'époque tsariste.

Au cours de la première période du communisme révolutionnaire, le législateur soviétique n'a pas entrepris une refonte générale du droit sous la forme de codes nouveaux. Son œuvre législative fragmentaire a rendu possible, dans la phase suivante de la N.E.P. (nouvelle politique économique), l'élaboration des codes soviétiques.

Les pierres principales de l'édifice entrepris pendant la première période touchent la réforme agraire, l'établissement d'un régime nouveau pour la propriété immobilière, les nationalisations, le droit de famille et les successions.

On ne peut oublier que ces réformes furent conçues et réalisées dans des circonstances de crise tragique (guerre civile et intervention étrangère). Si l'appui des paysans avait été acquis à l'origine aux bolcheviks, la collectivisation qui était le but final de la réforme agraire se heurtait aux instincts de propriétaire des paysans. L'industrie fonctionnait mal, les magasins manquaient de tout. Pour préparer le régime soviétique, il fallait, sous la surveillance de l'Etat, permettre aux facteurs économiques traditionnels de fonctionner pendant quelques années, de manière à réamorcer l'économie du pays et à créer des conditions favorables à l'établissement d'un régime collectiviste en U.R.S.S.

La N.E.P. a été considérée, en son temps, comme un retour des dirigeants soviétiques vers les principes de l'ordre capitaliste et comme l'aveu d'un échec de l'idéologie communiste. Bien loin d'être un reniement, la N.E.P. fut l'application directe de la doctrine marxiste qui vise à réaliser concrètement un programme.

Extérieurement, la N.E.P. a donné à l'U.R.S.S. des codes et lois d'un modèle bourgeois, mais l'idéologie socialiste du régime soviétique a été préservée en substance et les déclarations formelles répétées des dirigeants soviétiques ne laissent aucun doute à cet égard. Il fallait conserver au parti bolchevik les leviers de commande de l'économie sovié-

(1) Le plan a été considéré par les théoriciens du marxisme-léninisme comme la caractéristique essentielle du régime socialiste, nationalisation des moyens de production ou suppression des héritages n'ayant qu'un rôle secondaire à côté de cette nécessité primordiale de l'économie socialiste.

tique et même continuer à accroître la domination de l'économie par le gouvernement des Soviets. Les principales mesures caractérisant la N.E.P. sur le plan économique furent les Kolkhozes, le Code agraire de 1922, une double codification du droit pénal; le Code du travail (1922); le Code civil (1922) (2), de nouvelles règles en matière de responsabilité civile; la propriété intellectuelle; les trusts; la prokurature; la Constitution de l'Union Soviétique du 31 janvier 1924.

La N.E.P. a contribué largement, malgré toutes les apparences et tous les pronostics faits lors de son introduction, à l'affermissement et au développement de la structure socialiste de l'Etat soviétique. Mais elle ne pouvait avoir qu'une durée limitée. Avec la liquidation de la N.E.P., nous entrons dans la troisième période de l'histoire du droit et de l'économie soviétiques, la période de la complète socialisation, caractérisée par la planification.

L'édification socialiste de l'économie nationale s'est réalisée par une politique nouvelle, inaugurée de 1927 et assurant le développement de l'économie soviétique par l'institution et la réalisation de plans quinquennaux consécutifs. Les plans soviétiques sont de véritables lois qui, sur la base de données minutieuses méthodiquement recueillies et en fonction des besoins de l'Union, établissent pour chaque branche de l'économie soviétique un programme défini de production. L'économie planifiée constitue, selon la doctrine marxiste-léniniste, la caractéristique essentielle de l'Etat socialiste. Appliquée à l'agriculture, la planification l'a engagée dans la voie de la collectivisation intégrale. Cette période voit la liquidation des Koulaks qui constituaient encore de véritables capitalistes paysans (décret du 2 février 1930).

On voit naître l'Arbitrage d'Etat, dont la mission consiste non seulement à trancher les litiges relatifs à l'exécution des plans économiques, mais également à exercer une action préventive et conciliatrice des litiges. Le droit privé et l'économie privée diminuent. Le droit pénal se raidit tandis que le droit de famille se relâche.

Dans la deuxième phase de l'histoire du droit soviétique (du socialisme au communisme) nous voyons apparaître la Nouvelle Constitution de 1936.

Elle est marxiste, en ce qu'elle précise la base économique de la société et elle est socialiste, en ce qu'elle fait graviter les rapports de production autour de la nationalisation des moyens de production. Les moyens de production sont les leviers de commande de la société, sans eux, jamais le peuple ne connaîtra la liberté. Vu l'importance de cette Constitution pour le droit soviétique, et pour le droit socialiste en général, le professeur Dekkers en fait un commentaire détaillé et le lecteur en trouvera le texte intégral en annexe à son ouvrage.

Depuis 1945, l'Union Soviétique réalise le passage graduel au Communisme. Le 22e Congrès du Parti Communiste (1961) annonce que le seuil du communisme sera franchi en 1980. En agriculture, la collectivisation progresse lentement. Depuis 1958, de nouvelles dispositions ont été prises pour renforcer la structure des kolkhozes. Ceux-ci peuvent racheter à l'Etat leurs moyens mécaniques de production (loi du 31 mars 1958). Le système des prix est économiquement mieux balancé. Les méthodes de planification agricole deviennent plus réalistes. La théorie marxiste, tendant à éliminer les différences entre la ville et la campagne,

(2) Ce code reconnaît expressément la propriété privée des moyens de production. On distingue la propriété en : *a*) propriété publique; *b*) propriété coopérative; *c*) propriété privée.

trouve une application intéressante dans la création des cités agricoles (agrogorod).

Depuis 1957, l'industrie soviétique entre dans la voie de la décentralisation. La loi des 7-10 mai 1957 divise le territoire de l'Union en 104 unités administratives, chacune sous la direction d'un Conseil économique. Ce Conseil répond de toutes les branches d'industrie de l'unité administrative considérée.

Depuis 1958, l'Union Soviétique généralise une formule ingénieuse de législation, appropriée à sa structure fédérale. Elle consiste à unifier les principes fondamentaux des diverses branches du droit et laisse aux Républiques Fédérées le soin de les développer dans leurs codes propres. Le 25 décembre 1958, *les principes de l'organisation judiciaire* ont été adoptées par le Soviet Suprême. En 1959, la démocratisation de la justice a été intensifiée par l'institution de « tribunaux de camarades ».

Les principes de droit pénal ont permis de mettre au point une série de problèmes de la plus haute importance :

a) Suppression des délits par analogie et consécration du principe *Nullum crimen, nulla poena sine lege;*

b) Limitation de la répression aux actes jugés, en fait, socialement dangereux;

c) Le seuil de la responsabilité passe de 14 à 16 ans;

d) Reconnaissance de l'état de nécessité, qui constitue une notion plus large que la classique « légitime défense »;

e) Adoucissement des peines;

f) Variété des peines;

g) Protection spéciale des enfants et des vieillards;

h) Droit pour les Républiques Fédérées d'adoucir les principes mais non de les aggraver;

i) Intervention des organisations sociales dans l'exécution ou la radiation de la peine.

La peine de mort (abolie en 1947 et rétablie en 1950) est maintenue « à titre de mesure pénale exceptionnelle et en attendant qu'elle soit entièrement abolie » (art. 22).

En vérité, le droit pénal soviétique est dominé, non par l'idée de répression, mais plutôt par celle d'éducation. La société est tout aussi responsable que le délinquant.

D'où l'étude sociologique des délits, l'action éducatrice des tribunaux surtout celle du tribunal de camarades. L'effort d'éducation se poursuit après la condamnation afin de garantir le reclassement futur du condamné.

Les Principes de Droit civil de l'Union Soviétique furent votés par le Soviet Suprême le 8 décembre 1961 et sont entrés en vigueur le 1er mai 1962.

Le préambule développe le thème selon lequel l'Union Soviétique, ayant réalisé le triomphe complet du socialisme sur le capitalisme, est entrée dans la phase de l'édification d'une société communiste. Cette phase est marquée par la prolongation de traits déjà existants : la direction de l'économie nationale conformément au principe léninien du centralisme démocratique; l'utilisation d'instruments économiques traditionnels (les comptes, la monnaie, le crédit, le prix de revient, le prix de vente, le bénéfice, le commerce, les finances); la propriété socialiste

des moyens de production; l'achat des produits agricoles par l'Etat; la protection des intérêts matériels et culturels des citoyens, etc.

Mais, d'autre part, des traits propres marquent l'édification d'une société communiste : la constitution de fonds sociaux pour la satisfaction gratuite des besoins des citoyens; la participation accrue des citoyens et des organisations sociales à l'économie planifiée; l'élargissement des droits des entreprises et des organisations dans le cadre du plan national; l'évolution des diverses formes de propriété et d'économie socialistes vers une propriété communiste unique; le renforcement de la discipline du plan et du contrat; l'exécution de larges plans d'investissement; l'amplification du commerce soviétique.

Le Code des Principes de droit civil englobe des éléments nouveaux, tels le droit d'auteur, le droit de l'inventeur, le contrat de travaux publics. La liste des sources d'obligations s'allonge et ouvre la porte aux « actes juridiques non contraires à la loi ».

Une question âprement discutée fut celle de savoir s'il ne fallait pas créer une branche nouvelle du droit, à côté du droit civil : le droit économique. Il s'agit du droit économique d'Etat, qui met en cause les organismes d'Etat. En effet, dans un Etat socialiste où tous les moyens de production sont nationalisés, où toute la production est dominée par le plan national, le rôle des contrats économiques est de réaliser et de dépasser le plan. Ils sont conclus par des organismes d'Etat qui gèrent les biens de production d'après des normes d'intérêt public. Ces contrats économiques ne sont pas des chocs d'intérêts privés qui s'opposent, mais ils sont conclus en vertu d'un plan, ils tendent à réaliser une harmonisation des divers secteurs d'intérêt public dont le but final est la réalisation du plan. Les tribunaux ordinaires ne sont pas compétents pour les juger. Pourtant, malgré ces éléments de différenciation profonde avec les contrats de droit civil, la thèse des jurisconsultes moscovites — selon laquelle tout ce qui se pratique par contrat relève par essence du droit civil — a triomphé. Et les Principes de 1961 se prononcent contre l'autonomie d'un droit économique.

M. Dekkers regrette ce choix. Le droit économique d'Etat appartient nettement au nouveau droit socialiste et il est dommage de le présenter sous une étiquette bourgeoise ancienne.

Parmi les Républiques Populaires, la Tchécoslovaquie et la République Démocratique Allemande se sont prononcées en faveur d'un droit économique distinct.

La troisième partie de l'ouvrage fournit des notions succinctes sur les particularités juridiques propres aux Républiques Populaires.

L'auteur indique aux lecteurs les principales sources législatives et les renseignements bibliographiques les plus accessibles aux juristes occidentaux. L'ouvrage comporte en outre : le texte intégral de la Constitution de 1936, un Index chronologique des lois citées et une Table alphabétique des matières.

En conclusion, il convient de féliciter chaleureusement M. le professeur Dekkers d'avoir écrit ce livre pour tous ceux qui veulent, avec sincérité et sans passion politique, être éclairés sur les modes de penser et les institutions juridiques qui prévalent dans la société soviétique.

Son ouvrage, qu'il baptise modestement « Introduction au Droit de l'Union Soviétique » nous apprend énormément, tant du point de vue strictement juridique que d'un point de vue historique et sociologique. Il nous invite à réfléchir sur des problèmes fondamentaux qui ne peuvent

laisser aucun juriste indifférent. L'histoire des théories doctrinaires des marxistes-léninistes mises en contact avec les réalités d'une société nouvelle, le récit de l'édification d'un droit soviétique propre visant à l'élaboration d'une société communiste et la précédant sont contés au lecteur avec vie et couleur.

Le grand mérite de ce livre est de présenter et de faire comprendre les principes du droit soviétique, tels qu'ils sont présentés aux citoyens soviétiques et à la clarté des doctrines fondamentales qui dominent ce droit.

E. VOGEL,
Chargé de Conférences
à l'Institut du Travail de l'U.L.B.

G. JACQUEMYNS, *Langrand-Dumonceau, promoteur d'une puissance financière catholique*. Vol. II. *Vers l'apogée*. 2. *Organisation et opérations*, Bruxelles, Institut de Sociologie Solvay. Centre d'Histoire économique et sociale, 1963; un volume in-8° de 581 pages.

Voici déjà le second tome du volume II (*Vers l'apogée*) consacré à une analyse non plus chronologique mais systématique de l'organisation et des opérations des entreprises Langrand-Dumonceau. Ce tome, encore plus gros que les précédents, sera suivi d'un ou, plus probablement, de deux autres, se rapportant aux années de 1865 à 1870. Pour le compte rendu des deux premiers tomes, nous nous permettons de renvoyer à l'année 1963 de cette Revue (Bibliographie, mai-juin, n° 4), où nous avons tenté de souligner l'importance de l'œuvre de M. Jacquemyns tout en nous efforçant de tracer rapidement, à l'aide des données fournies, la carrière de Langrand jusque vers 1865. Divers éléments traités dans les deux premiers tomes réapparaissent ici dans un exposé plus systématique. Le présent tome forme sans doute charnière avec les deux suivants qui reprendront l'exposé chronologique des faits ayant mené à la débâcle finale, dont le caractère inexorable sera encore mieux compris à la lumière de l'étude approfondie de la structure des entreprises fondées par Langrand.

L'ouvrage de M. Jacquemyns est assez vivant pour être lu en entier, même par des non-initiés réfractaires à l'histoire des finances proprement dite. L'auteur a pris soin de faire de fréquents rappels des faits exposés dans les tomes précédents, ce qui non seulement facilite grandement la lecture mais donne aussi au présent volume une certaine autonomie. Les lecteurs les plus pressés pourraient, à la rigueur, se contenter de celui-ci. Ils y trouveront l'évocation pleine de vie d'un homme d'affaires, encore proche de ceux de Balzac et contemporain de certains personnages de Zola, et en même temps d'une société, d'une mentalité et d'un langage éloignés de nous d'un siècle à peine. Voici en effet une image saisissante de l'Europe à la veille de la soi-disant seconde révolution industrielle, donc à un stade encore intermédiaire entre l'Ancien Régime et le monde actuel. M. Jacquemyns a réussi à rendre tangible ce XIX^e siècle, si proche de nous par les décors qu'il nous a légués et par une partie de nos modes de pensée, mais en même temps déjà si étrange et éloigné pour notre génération. A cet égard, les longs extraits de lettres et d'autres documents reproduits au fil des pages sont à notre avis absolument indispensables. Les mémoires adressés au pape pour l'inciter à promouvoir une puissance financière catholique contre les Juifs et les

protestants ont une saveur telle qu'aucun romancier n'aurait osé les imaginer, de crainte de se faire taxer d'exagération et de déformation malveillante.

La première partie de ce tome est consacrée à Langrand-Dumonceau et à son entourage, la deuxième partie à l'organisation, et la troisième aux opérations. Parcourons-les rapidement, sans trop nous soucier d'être complets. Comment connaître le caractère de Langrand, apparemment optimiste, imperturbable et ne faisant confiance qu'à lui-même, mais en fait insaissisable ? Etait-il à la fois candidement vaniteux, généreux, inconscient, mythomane ? Prodigue et mégalomane, il l'a certainement été, défauts d'autant plus graves qu'il ne semble pas avoir eu de notion exacte de la nature et des limites du crédit. M. Jacquemyns, pour qui la compréhension implique une part de sympathie, se refuse, tout comme certains contemporains, parmi lesquels figurent même des victimes du banquier, à voir dans Langrand un vulgaire escroc. L'auteur fait ensuite défiler devant nous le monde des administrateurs, où fourmillent des politiciens catholiques nobles et bourgeois, des conseillers, des agents secrets, personnages parfois hauts en couleur, et des correspondants. Des pages vivantes nous font assister entre autres à l'intégration de la vieille aristocratie dans le monde des affaires. La plupart des administrateurs ont tiré d'énormes bénéfices des entreprises Langrand, se livrant par exemple à une spéculation éhontée sur les actions qu'ils recevaient gratuitement ou qu'ils n'avaient payées que partiellement. S'ils ont pu, au procès, invoquer leur incompétence en matière de finances et les procédés dictatoriaux de Langrand, ils n'en ont pas moins largement contribué à la déconfiture générale.

Particulièrement riche en enseignements est évidemment le chapitre consacré aux actionnaires et obligataires recrutés surtout en Belgique. Le clergé était numériquement le mieux représenté, tandis que 40 % des nobles belges ont eu des intérêts dans les entreprises Langrand. Comme les dividendes étaient toujours élevés, les actionnaires ne se sont évidemment guère intéressés aux bilans. Ils ne se montraient pas aux assemblées générales.

Après un exposé fouillé de l'organisation centrale et locale, l'auteur étudie également de fort près le rôle de la publicité et de la presse (lettres personnelles, circulaires, brochures, articles inspirés dans les journaux, édition du *Messager du Dimanche*, etc.).

Le cerveau et la volonté du fondateur se trouvent au cœur de l'ensemble des conceptions qui constituent le « système » de Langrand. Ce système tendait essentiellement à internationaliser le capital en faveur du crédit foncier, grâce au prêt hypothécaire et surtout à l'émission d'obligations connues sous le nom de lettres de gages. Ces dernières étaient garanties par les hypothèques fournies par les emprunteurs à la banque et, dans une moindre mesure, par le capital social de cette même banque. La garantie se trouvait encore renforcée par l'assurance par la « Vindobona » des lettres de gages contre le risque de retard ou de non-paiement par les emprunteurs (réassurance). Ensemble original et cohérent, malheureusement rongé à la base par la spéculation sur les actions (libérées seulement à 30 %) et par la distribution de dividendes tellement exagérés et injustifiés qu'il fallait recourir à l'emprunt auprès d'autres institutions de crédit afin de les pouvoir verser. Le dividende à tout prix n'a été possible que grâce à un jeu d'écritures continuel entre les diverses sociétés Langrand et à l'épuisement de l'encaisse provenant

du placement des lettres de gages. Langrand puisait dans les caisses d'une de ses fondations pour en sauver une autre. M. Jacquemyns se livre ensuite à un examen approfondi du milieu économique, social et politique autrichien et hongrois après la suppression, en 1848, du régime seigneurial. Plusieurs grands propriétaires, incapables de s'adapter au nouvel état des choses, se trouvèrent acculés à la ruine. Tels, entre autres, les Esterhazy qui feront faillite, en dépit des prêts consentis par Langrand. Celui-ci a accordé en Autriche et plus encore en Hongrie des prêts hypothécaires à une très vaste échelle. Il y a acquis d'immenses propriétés pour les revendre au détail, opération qui s'est révélée peu profitable, parce que beaucoup de petits paysans, acquéreurs de terres, se sont trouvés dans l'impossibilité de verser les annuités, dont le montant dépassait souvent le profit que le fermier tirait de la vente de ses surplus au marché. En année de mauvaise récolte, ce profit faisait entièrement défaut. Certains agents de Langrand ont enivré des paysans pour les amener à signer un contrat. Les opérations d'achat de terrains urbains à Madrid, Toulouse et Paris (« Les magasins réunis ») ne furent pas heureuses, non plus que le placement de l'emprunt pontifical de 1864, que Langrand à su obtenir grâce à une vaste campagne menée pour faire participer les catholiques à « l'esprit d'association », qui n'aurait été profitable jusqu'alors qu'aux ennemis de l'Eglise, c'est-à-dire aux Juifs et aux protestants. C'est donc vers 1864 que germa l'idée de la promotion d'une puissance financière catholique fondée sur « le soc et la charrue ». Langrand nous apparaît ici comme le précurseur immédiat de Bontoux, le fondateur de « l'Union Générale » dont le krach de 1882 a provoqué une crise qui a donné lieu à un véritable mouvement antisémite en France. Autre ressemblance, l'Union Générale a aussi opéré dans l'empire autrichien (chemin de fer en direction de Constantinople, rivalité avec Rothschild). Elle tirait ses fonds des campagnes françaises et versait des dividendes hors de proportion avec ses bénéfices. Le rapprochement des entreprises Langrand et de l'Union Générale ne manquerait pas de jeter de vives lumières sur toute la situation économique, sociale et politique en Europe vers le troisième quart du XIX^e^ siècle.

L'emprunt pontifical de 1864, destiné à renflouer le trésor de l'Etat pontifical, dont la fin approchait, rendit infiniment moins que celui de 1860, placé surtout par des banquiers protestants et juifs, parmi lesquels Rothschild. Cet échec était dû en partie à la tiédeur des évêques. Le haut clergé français savait que l'opinion catholique de leur pays était divisée sur la question romaine. Le seul bénéfice que tira Langrand de cette affaire fut d'obtenir en 1865 le titre de comte romain. Il put considérer cet honneur comme une espèce de consolidation de son crédit moral auprès de sa clientèle, à un moment où son « système » commençait à se lézarder d'une façon inquiétante.

Le lecteur, au fait de l'organisation interne des entreprises Langrand et de la nature des opérations, espère que les derniers volumes ne se feront pas plus attendre que les précédents. Comme les deux premiers, le présent tome se termine par une abondante bibliographie et par un index des noms. Les illustrations sont significatives et d'une belle qualité.

Jan CRAEYBECKX.

CENTRE DU SUD-EST ASIATIQUE, *La tradition et le développement économique dans l'Asie du Sud-Est*, Editions de l'Institut de Sociologie de l'Université Libre de Bruxelles, 1964, 208 pages, 240 FB.

Le rapport des travaux du colloque de décembre 1962 publié par les Editions de l'Institut de Sociologie pose le problème de l'adaptation des pays du Sud-Est asiatique.

Il illustre le fait que la diffusion des progrès techniques et l'accroissement de la productivité dépendent intimement de la formation sociale et professionnelle des masses qui doivent assimiler les institutions et les techniques modernes pour élever leur niveau de vie. Il explique pourquoi cette adaptation à la vie moderne ne peut se faire que dans le cadre et en accord avec les courants traditionnels, hindouisme, bouddhisme, islamisme, qui dominent toute la vie de l'Asie du Sud-Est.

La confrontation de la tradition et du modernisme est étudiée tout au long des 208 pages de l'ouvrage, qui conclut que l'adaptation de la tradition est possible mais seulement selon un programme bien déterminé qui tient compte aussi bien des possibilités d'évolution humaine des sociétés intéressées que des disponibilités financières et économiques, car le problème n'est pas purement une question de planification et de développement industriel, agricole et commercial : il est aussi historique et il postule un ajustement sociologique, politique et psychologique.

Ce livre publié partiellement en français et partiellement en anglais, avec l'appui du ministère de l'Education Nationale et de la Culture, explicite le rôle extrêmement important que joue encore actuellement la tradition dans le processus de modernisation en cours dans l'Asie du Sud-Est.

I. JADOUL.

J.-B. DUROSELLE, *L'Europe contemporaine* (*L'Europe de 1815 à nos jours*, Paris, Presses universitaires de France, 1964, un vol. in-8° de 397 pages).

On connaît les buts de la collection « Nouvelle Clio » : donner aux étudiants un rapide état de la question et une bibliographie commentée, esquisser les tendances nouvelles de la recherche historique. En ce qui concerne la période toute récente, la tâche était bien délicate. Comme l'auteur le remarque lui-même, l'historien doit choisir ce qui est important. Or, l'importance d'un fait se mesure à l'ampleur de ses conséquences; mais comment se décider, alors qu'on manque de recul, et que le progrès technique peut bouleverser d'une année à l'autre toutes les prévisions ?

L'auteur répond très utilement à ses deux premiers buts : sa bibliographie est excellente, et son exposé suit impeccablement les lignes de faîte du sujet. Quant à sa troisième partie, intitulée *Problèmes, débats, directions de recherche*, elle est un régal pour l'intelligence. Par des exemples suggestifs, M. Duroselle montre combien les travaux récents visent à explorer en profondeur l'infrastructure des événements. Qu'est-ce que l'opinion publique ? Qu'est-ce que le nationalisme ? Quel est le rôle de l'individu dans la marche de l'histoire ? Comment les structures sociales et la conjoncture économique peuvent-elles créer certains rapports qui font éclater les révolutions ou, au contraire, qui en bloquent le déclenchement ? Quels sont les facteurs qui ont joué, et

comment, lors des déclarations de guerre, dans l'impérialisme colonial et dans la décolonisation ?

Sans doute, les historiens passés n'ignoraient pas ces problèmes. Ils les résolvaient intuitivement, et leurs conclusions se sont maintes fois révélées d'une exactitude étonnante. Mais l'heure est venue d'un travail systématique, s'appuyant sur des sciences ou des méthodes nouvelles : sondages d'opinion, caractérologie, psychologie collective, sociologie, statistique... On avait tendance à considérer l'histoire politique comme une branche un peu essoufflée. Après avoir lu M. Duroselle, on se convainc que, au contraire, de nouvelles synthèses devront être récrites, bien plus tard, après que de nombreuses et patientes monographies auront éclairé les motivations et les structures les plus cachées des événements.

Il n'y a pas trente-six branches de l'histoire, il y a trente-six sortes de faits historiques, qui s'expliquent les uns par les autres. Et voici la conclusion de l'auteur : « Entre les théories « monistes » qui expliquent l'évolution historique par un seul type de causes et les explications « pluralistes » qui en distinguent plusieurs, nous penchons pour ces dernières. Mais tout historien est libre d'aboutir à des conclusions différentes. C'est affaire d'interprétation. Que du moins cette interprétation suive l'analyse et ne la précède pas. A cette condition seule, nous ferons progresser l'histoire. »

Jacques WILLEQUET.

Bibliotheca Belgica. Bibliographie générale des Pays-Bas, fondée par Ferd. Van der Haeghen, publiée par la Bibliothèque Royale de Belgique, sous la direction de Marie-Thérèse LENGER. 229e-230e livraisons, 1964.

Après avoir publié et commenté dans la précédente livraison (227e-228e livraisons, Bruxelles, Bibliothèque Royale, 1963) les notices des différentes éditions des « œuvres poétiques » et des « œuvres oratoires » de Bartholomaeus Latomus (Barthélémi Masson ou Steinmetz, né à Arlon vers 1485 et mort à Coblence le 3 janvier 1570, M. Louis Bakelants présente ici la suite des travaux de Latomus, les « œuvres de controverse » et les ouvrages de rhétorique.
vers 1485 et mort à Coblence le 3 janvier 1570), M. Louis Bakelants présente sous la forme de groupes de feuillets détachés. Il contient les feuillets L718 à L770 (L719 à 734 : œuvres de controverse, et L735 à 770 : ouvrages de rhétorique).

Chaque groupe de feuillets ou notice comprend, outre le nom de l'auteur, le lieu de l'édition, l'éditeur commercial et la date d'édition de l'ouvrage envisagé.

Sur la première page figurent également : 1° les indications de la page de titre; 2° le format et les renseignements typographiques (caractères employés, nombre de lignes par page, etc.) nécessaires à l'identification de l'ouvrage; 3° la nomenclature des différentes bibliothèques possédant un exemplaire de l'œuvre analysée (avec l'indication de la bibliothèque possédant l'exemplaire décrit).

Sur la deuxième page : la reproduction photographique de la page de titre de l'ouvrage original.

Enfin, sur les *pages suivantes*, un bref historique de l'ouvrage ainsi qu'une description analytique de son contenu.

Chaque notice porte un numéro de suite précédé d'une lettre (la première lettre du nom de l'auteur analysé), ces numéros (lettres et

chiffres combinés) ont l'avantage de permettre un classement alphabétique des auteurs.

On comprendra aisément les immenses ressources que présente une collection comme celle-ci, répertoriant depuis 1880 (date de la création de cette bibliographie par F. Van der Haeghen) tous les livres édités aux Pays-Bas aux XV^e^ et XVI^e^ siècles, les principaux ouvrages imprimés depuis 1600, tous les livres écrits par des Belges ou des Hollandais, ou ceux publiés à l'étranger mais concernant les Pays-Bas; donnant également la bibliographie des imprimeurs hollandais et la reproduction de leurs marques typographiques. (Cf. L. N. MALCLES, *Les sources du travail bibliographique*. T. I^er^ *Bibliographies générales*, p. 189.)

Il faut saluer une fois encore le grand mérite de la Bibliothèque Royale et de la directrice actuelle de cette publication, M^lle^ Marie-Thérèse Lenger. Cette œuvre de collationnement, poursuivie sans relâche, permet à chaque bibliothèque de posséder une source de précieux renseignements sur les ouvrages anciens se rapportant à la culture et à l'histoire de nos provinces.

René FAYT.

Langenscheidts Handwörterbuch Französisch. Teil I : *Französisch-Deutsch*; Teil II : *Deutsch-Französisch.* Berlin-Schöneberg, Langenscheidt KG Verlagsbuchhandlung, 1963, II, 1 344 pages, relié toile; DM 28.50.

Avec ce *Handwörterbuch* la maison Langenscheidt introduit dans sa série lexicographique une création nouvelle, fort opportune; un ouvrage qui tient le juste milieu entre le dictionnaire de poche et le grand Sachs-Villatte. Les auteurs en sont le Dr. E. E. Lange-Kowal pour la partie « français-allemand » (656 pages), et, pour la partie « allemand-français » (688 pages), le professeur Dr. Kurt Wilhelm, qui a remanié la même partie dans la récente refonte du *Taschenwörterbuch.*

Présenté dans un format maniable (14,7×21,2) sur trois colonnes, l'ouvrage ne comprend pas seulement deux fois plus de « Stichwörter » que le dictionnaire de poche précité, mais comporte en outre — et ceci importe davantage — un approfondissement très sensible du vocabulaire traité.

Suivant les mêmes lignes de conduite que pour l'édition de poche, les auteurs s'astreignent à un vocabulaire moderne et pratique, écartent les expressions démodées et introduisent les néologismes qui s'avèrent durables. Leur grand mérite est de donner les locutions usuelles et les idiotismes avec traductions adéquates, c'est-à-dire avec des traductions se situant sur le même plan linguistique (langage familier, ou populaire, ou vulgaire) que dans la langue d'origine.

Il convient d'insister ici sur la richesse des termes techniques et commerciaux et sur l'excellence des traductions, ainsi qu'il ressort de quelques exemples : *anvisieren*; *Kauf auf Probe* et *Kauf nach Probe*; *Überhang* : saillie, ce qui surplombe, mais aussi : avance, surplus, reste; note de débit = *Lastschrift*, *Debetnote*, etc., toutes traductions ou précisions qu'on chercherait en vain dans des ouvrages similaires, parfois plus importants. Ceci n'exclut évidemment pas quelques légères imperfections. Citons au hasard de la lecture : absorbé = *vertieft*, *versunken in* + datif, alors que l'usage préfère l'accusatif (cf. Duden); *Gutsherr* est traduit par « propriétaire d'une terre », il vaudrait mieux dire :

propriétaire d'un domaine; *Berichtsjahr* est rendu par : exercice (sous revue), ce qui est correct; il n'en va pas de même pour la deuxième traduction : exercice d'exploiteur.

Ayant en vue surtout des lecteurs allemands, les auteurs donnent des indications claires en ce qui concerne le régime des verbes, mais ils n'indiquent pas les temps primitifs des verbes forts, ni le génitif singulier et le pluriel des substantifs, suivant en cela la plupart des dictionnaires néerlandais, qui supposent ces données connues, alors que, pour les étudiants francophones, il y a là des difficultés réelles. De même, la prononciation des mots français est indiquée par transcription phonétique, mais non celle des mots allemands, alors que pour la Belgique le contraire eût été plus opportun.

Il est vraiment dommage que, par suite de cette optique unilatérale, l'usage du présent dictionnaire, par ailleurs excellent, se trouve quelque peu restreint. Néanmoins, malgré les lacunes signalées ci-dessus et auxquelles il serait aisé de remédier, cet ouvrage est appelé à rendre de grands services; en tout cas, on s'y reporte avec prédilection. Il est en outre très « preiswert » et se recommande à tous ceux qui désirent acquérir une connaissance plus approfondie de la langue allemande, sans entrer dans le domaine de la spécialisation. — Rappelons que la maison Larousse-Belgique est le dépositaire des éditions Langenscheidt pour notre pays.

J. PEIFFER.

Prix européen Cortina-Ulisse 1965 de un million de lires pour un ouvrage concernant l'histoire ou la critique d'une des littératures européennes

La Revue de culture internationale *Ulisse* (1), dirigée par Maria Luisa Astaldi, dans la conviction que la culture doit être un instrument commun de civilisation et de vie, et non le patrimoine de quelques privilégiés, a institué en 1949 le Prix européen Cortina-Ulisse pour un ouvrage de divulgation scientifique.

Le prix, d'un million de lires italiennes, a été attribué en 1949 à l'ouvrage de l'Anglais John Read *A Direct Entry to Organic Chemistry*; en 1950, *ex aequo*, aux ouvrages *L'idea dell'unità politica d'Europa nel XIX e XX secolo*, par Carlo Morandi et *La Guerre de sécession*, par Pierre Belperron; en 1951, à l'ouvrage *Come si comprende la pittura*, par Lionello Venturi; en 1952, à l'ouvrage *Dynamic Aspect of Biochemistry*, de l'Anglais Ernest Baldwin; en 1953, à l'ouvrage de Graham Hutton *We too Can Prosper*, concernant la productivité; en 1954, à l'ouvrage *Pädagogische Perspektiven*, par Edward Spranger; en 1956, à l'ouvrage *Le lotte agrarie nella Valle Padana*, par Luigi Preti; en 1957, à l'ouvrage *Wir werden durch Atome leben*, par G. Löwenthal et J. Hausen; en 1958, à l'ouvrage *La France devant le Marché commun*, par G. Elgozy; en 1960, à l'ouvrage *L'Italia e l'energia nucleare*, par Felice Ippolitò; en 1961, à l'ouvrage *Das nackte Antlitz Afrikas*, par Werner Holzer; en 1964, à l'ouvrage *Weil alle besser leben wollen*, par H. H. Goetz.

Le XIII[e] Prix européen Cortina-Ulisse sera décerné à un ouvrage concernant *l'histoire ou la critique d'une des littératures européennes.*

Le Jury ne prendra en considération que les ouvrages originaux publiés pour la première fois pendant les cinq dernières années en Europe, présentés par l'auteur ou par l'éditeur, qui parviendront à la Direction de la Revue *Ulisse* (Sezione Premio Europeo Cortina-Ulisse, 43, Corso d'Italia, Roma) avant le 28 février 1965.

Le Jury sera composé par un représentant de l'Accademia Nazionale dei Lincei, un représentant du Conseil national pour les Recherches, un représentant de la Délégation italienne auprès de l'Unesco, le Directeur de la Revue *Ulisse* et, éventuellement, par les représentants d'autres Institutions contribuant au Prix.

Les monographies, les actes, les mémoires ou les relations académiques et les ouvrages explicitement scolaires sont exclus.

Les ouvrages devront parvenir à l'adresse susdite en cinq exemplaires : ceux publiés dans une langue autre que l'italienne, la française, l'anglaise, l'allemande ou l'espagnole, devront être accompagnés d'une traduction imprimée ou dactylographiée dans l'une des cinq langues susnommées.

Le prix d'un million de lires indivisible sera remis au lauréat à Cortina d'Ampezzo avant la fin de l'été 1965.

Si l'ouvrage choisi n'est pas rédigé en italien et n'a pas encore été traduit en Italie, le Jury s'engage à en recommander la traduction à un éditeur italien.

(1) *Ulisse*, Rivista di cultura internazionale, Corso d'Italia, 43, tel. 846.822, Roma.

Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'Université libre de Bruxelles et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par l'Université Libre de Bruxelles, ci-après ULB, et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB, ci-après A&B, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique mise en ligne par les A&B. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines défectuosités peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -. Les A&B déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les A&B ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des 'Archives & Bibliothèques de l'ULB' et de l'ULB, ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

3. Localisation

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les A&B encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

Utilisation

4. Gratuité

Les A&B mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'ULB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

5. Buts poursuivis

Les copies numériques peuvent être utilisées à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux Archives & Bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).
Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Archives & Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'usager s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles – Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

7. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :
a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB ;
b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

8. Sous format électronique

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre *base de données*, qui est interdit.

9. Sur support papier

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

10. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références à l'ULB et aux Archives & Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.